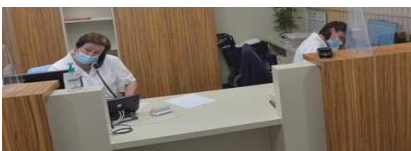
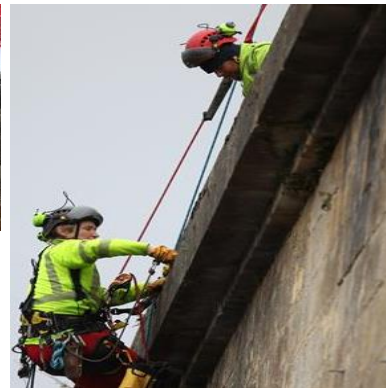


Conseil départemental de la Dordogne

SÉANCE PLÉNIÈRE Lundi 26 septembre 2022



TOME I RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX AU COURS DE L'ANNÉE 2021 Délibération définitive (n°22-206)

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance plénière du 26 septembre 2022

CERTIFICAT D'AFFICHAGE NUMERIQUE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE que les délibérations suivantes :

Finances, Administration générale, Patrimoine, Aide aux communes

- 22-206) Rapport d'activité des Services Départementaux au cours de l'année 2021.
(M. PEIRO) - Prend acte
- 22-207) Rapport d'activité des Organismes Extérieurs au cours de l'année 2021.
(M. PEIRO) - Prend acte
- 22-208) Rapports annuels des Délégués de Service Public (DSP).
Exercice 2021. (M. LAMONERIE) - Prend acte
- 22-209) Personnel départemental. (M. LAMONERIE) - Adoptée à la majorité

Solidarité, Santé, Insertion, Famille, Enfance

- 22-210) Rémunération des Assistants Familiaux et indemnité d'entretien. (M. RANOUX)
- Adoptée à l'unanimité

Agriculture, Forêt, Aménagement rural, Développement durable

- 22-211) Orientations de la politique départementale en faveur de la Forêt.
Modification du Plan départemental Forêt-Bois.
Dispositif exceptionnel suite à l'épisode de grêle du 20 juin 2022.
(M. SAUTREAU) - Adoptée à l'unanimité
- 22-212) Energies renouvelables citoyennes.
Entrée du Conseil départemental au capital
de la SAS "Energies Citoyennes en Périgord" (ENERCIP).
(M. BETAILLE) – Adoptée à l'unanimité

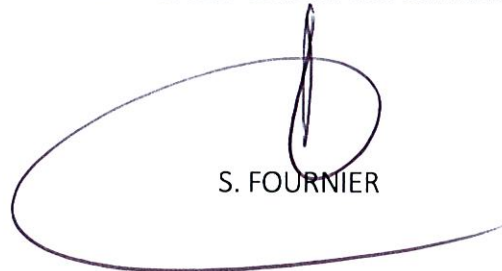
Jeunesse, Éducation, Culture, Sports

- 22-213) Direction de l'Archéologie et du Patrimoine.
Représentation du Département de la Dordogne
dans le collège des membres fondateurs de l'Association "Montaigne en
Mouvement". (Mme ANGLARD) - Adoptée à l'unanimité
- 22-214) Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics 2023. (M. MASO) -
Adoptée à l'unanimité
- 22-215) Direction des Sports et de la Jeunesse.
Reconduction du "Chèque-Sport Dordogne-Périgord". (M^{me} BOUCAUD) -
Adoptée à l'unanimité

déposées au Service du Contrôle de Légalité le 29 septembre 2022
sont mises en ligne sur le site internet du Conseil départemental à compter
du 30 septembre 2022 conformément aux dispositions de l'ordonnance du 7 octobre 2021.

Fait à Périgueux, le 30 septembre 2022

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services,



S. FOURNIER

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Séance plénière

DÉLIBÉRATION N° 22-206 du 26 septembre 2022 Rapport d'activité des Services Départementaux au cours de l'année 2021.

DATE DE LA CONVOCATION : 14/09/2022

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul MASO

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Josie BAYLE, Didier BAZINET, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Corinne DUCROCQ, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Fabienne LAGOUBIE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Rozenn ROUILLER, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Florence BORGELLA donne pouvoir à Laurent MOSSION, Christelle BOUCAUD donne pouvoir à Stéphane DOBBELS, Pascal BOURDEAU donne pouvoir à Juliette NEVERS, Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Frédéric DELMARES donne pouvoir à Jean-Michel MAGNE, Cécile LABARTHE donne pouvoir à Marie-Lise MARSAT

RAPPORTEUR : Germinal PEIRO

PREND ACTE

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Séance plénière

N° 22-206 du 26 septembre 2022

Rapport d'activité des Services Départementaux au cours de l'année 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la 1^{ère} commission finances, administration générale, patrimoine, aide aux communes,

VU l'avis de la 2^{ème} commission emploi, économie, tourisme, affaires européennes et coopération décentralisée,

VU l'avis de la 3^{ème} commission solidarité, santé, insertion, famille, enfance,


VU l'avis de la 4^{ème} commission agriculture, forêt, aménagement rural, développement durable,

VU l'avis de la 5^{ème} commission infrastructures, transports, logement, développement numérique,

VU l'avis de la 6^{ème} commission jeunesse, éducation, culture, sports,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DONNE ACTE de la communication présentée, ci-annexée.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinal PEIRO

RAPPORT D'ACTIVITE

DES SERVICES

DEPARTEMENTAUX

AU COURS

DE L'ANNEE 2021



- Cabinet du Président
- Direction Générale des Services Départementaux
- Direction Générale Adjointe des Territoires et du Développement
- Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et des Mobilités
- Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention
- Direction Générale Adjointe de la Culture et de l'Education et des Sports

- SOMMAIRE –

CABINET DU PRESIDENT

1. DIRECTION DE LA COMMUNICATION	5
2. SERVICE DE L'ORGANISATION GENERALE.....	12

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

3. DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES	18
4. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	26
5. DIRECTION DU DROIT ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE	51
5.1. SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES MARCHES	51
5.2. SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	59
5.3. SERVICE DU CONTENTIEUX DE L'AIDE SOCIALE	65
6. SERVICE DE L'ASSEMBLEE.....	68

DGA DES TERRITOIRES ET DU DEVELOPPEMENT

7. DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	73
7.1. SERVICE APPUI AUX ENTREPRISES	73
7.2. SERVICE AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	79
7.3. SERVICE DU TOURISME	86
8. DIRECTION DES SOLIDARITES TERRITORIALES.....	91
8.1. SERVICE DES POLITIQUES TERRITORIALES ET EUROPEENES.....	91
8.2. LES CONSEILLERS DE DEVELOPPEMENT SUR LES TERRITOIRES.....	114
9. DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	120
9.1. LA MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE	120
9.2. LE SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	126
9.3. SERVICE DES POLITIQUES DE L'EAU	129
9.4. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE.....	139
9.5. SERVICE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE.....	155
9.6. SERVICE DE L'HABITAT.....	166
10. LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE (LDAR).....	181

DGA DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES

11. DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITES.....	191
11.1. LE PÔLE INGENIERIE	194
11.2. LE PÔLE TERRITOIRES	227
11.3. LE PÔLE PARC DEPARTEMENTAL	236
11.4. LE PÔLE PAYSAGES ET ESPACES VERTS.....	243
12. DIRECTION DU PATRIMOINE BATI	260
13. DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE.....	266

DGA DE LA SOLIDARITE ET DE LA PREVENTION

14.	DGASP - INTRODUCTION.....	291
15.	CELLULE FORMATION	302
16.	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)– PROMOTION DE LA SANTE	310
17.	POLE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE) VILLAGE DE L'ENFANCE (VDE) – CELLULE DEPARTEMENTALE DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES (CDIP).....	327
18.	PÔLE PERSONNES AGEES.....	338
19.	PÔLE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE - LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (RSA-LCE).....	348
20.	SERVICE P@STEL - VIE SOCIALE	353
21.	POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (PAF)	356
22.	POLE PERSONNES HANDICAPEES	361
23.	LES UNITES TERRITORIALES.....	369
23.1.	UNITE TERRITORIALE DE BERGERAC-EST.....	371
23.2.	UNITE TERRITORIALE DE BERGERAC-OUEST	378
23.3.	UNITE TERRITORIALE DE PERIGUEUX	385
23.4.	UNITE TERRITORIALE DE RIBERAC	393
23.5.	UNITE TERRITORIALE DE MUSSIDAN	400
23.6.	UNITE TERRITORIALE DE NONTRON	407
23.7.	UNITE TERRITORIALE DE SARLAT	414
24.	CELLULE INSPECTION - EXPERTISE	423
25.	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	429

DGA DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DES SPORTS

26.	PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA DGA CES	435
27.	SERVICE DE L'INGENIERIE CULTURELLE TERRITORIALE.....	436
28.	SERVICE DU CONVENTIONNEMENT CULTUREL	440
29.	SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE.....	442
30.	DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE ET DU PATRIMOINE (DAP).....	447
	SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHEOLOGIE.....	447
	SERVICE DEPARTEMENTAL DU PATRIMOINE	453
	BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DORDOGNE-PERIGORD.....	458
31.	DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE	470
32.	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	4760
33.	DIRECTION DE L'EDUCATION	4820

CABINET DU PRESIDENT

1. DIRECTION DE LA COMMUNICATION

La direction de la communication s'organise autour de différents pôles d'activités :

- Des travaux d'édition, de communication et de conseils,
- Des travaux rédactionnels,
- Des relations presse,
- Des actions de parrainage,
- Des actions de promotion,
- Des sites intranet et internet du Conseil départemental et des réseaux sociaux,
- De l'atelier de reprographie.

Le service est composé de 13 personnes. Depuis le 1^{er} août 2019, la direction est assurée en intérim par le directeur de cabinet, Matthieu DRUILLOLE, assisté par une directrice adjointe depuis le 1^{er} décembre 2020, Sophie CABANEL.

En 2021, la direction de la communication a été dotée d'un budget 1.113.700 € (1.195.199 € en 2020).

De par sa nature à dominante événementielle, l'activité de la direction de la communication aura cette année encore été marquée par la pandémie de la COVID-19 qui a vu une nouvelle fois plusieurs manifestations annulées ou diminuées (Budget participatif, Salon de la randonnée, Raid Périgord Aventure, Salon International de l'Agriculture, etc.). Néanmoins, le Département a souhaité maintenir les aides attribuées aux organisateurs de manifestations événementielles afin de ne pas fragiliser l'économie de ce secteur malgré les restrictions et incertitudes liées aux nouvelles vagues de la pandémie.

1.1. LES TRAVAUX DE COMMUNICATION

1.1.1. LE BIMESTRIEL « VIVRE EN PERIGORD »

En matière d'édition, la direction de la communication réalise le journal bimestriel institutionnel « Vivre en Périgord ». Pour cela, la direction de la communication fait appel à des prestataires de services uniquement pour l'impression et la distribution.

Il revient à la direction de la communication :

- de définir le sommaire,
- d'assurer la répartition des sujets lors du comité de rédaction,
- d'organiser, si besoin, des réunions pour le suivi de ces supports,
- de rédiger des textes, d'assurer les reportages photographiques,
- de mettre en page la maquette
- de relire l'ensemble des textes,
- de corriger la maquette avant impression
- de donner le Bon à Tirer (BAT).

Chaque numéro de Vivre en Périgord est mis en ligne sur le site du Conseil départemental ainsi que sur le site intranet, et annoncée sur les réseaux sociaux. Le magazine est également envoyé par voie postale à un listing d'abonnés et d'élus hors département.

Le tirage est de 215.000 exemplaires, en hausse en raison d'une augmentation des foyers à distribuer.

Le coût moyen au numéro : 41.319,57 € contre 40.990,24 € en 2019 (année avant COVID).

Le prix à l'unité : 0,19 € en 2021 identique à 2019 contre 0,32 € en 2015.

Le coût à l'unité du magazine a baissé de près de 41 % depuis 2015.

1.1.2. LES AUTRES PUBLICATIONS

Au-delà de ces magazines, la direction de la communication est régulièrement appelée à initier, à réaliser ou à collaborer à des travaux d'édition. Divers supports sont réalisés, ils présentent les activités et les actions du Conseil départemental dans des domaines spécifiques tels que le social, le sport, l'environnement, la culture, l'économie, les nouvelles technologies, les loisirs, l'attractivité, la promotion du territoire, etc...

Au total (y compris le magazine et l'agenda) les imprimés représentent un budget de 277.142 € en 2021 (287.635 € en 2020).

1.1.3. L'AGENDA DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La direction de la communication a également en charge la réalisation de l'agenda du Conseil départemental en lien avec le cabinet et l'administration, notamment pour la partie rédactionnelle consacrée aux actions de l'institution.

7.000 exemplaires ont été commandés et distribués en 2021 pour un montant de 36.456 € (35.952 € en 2020).

1.1.4. LES CAMPAGNES D'AFFICHAGE

Des thématiques annuelles institutionnelles sont retenues avec affichage sur l'ensemble du réseau départemental (300 faces abribus).

Par ailleurs, tout au long de l'année la direction de la communication est sollicitée par un grand nombre d'associations utilisatrices des caissons d'abribus.

Le budget global consacré à ces actions en 2021 est de 21.307 € (17.672 € en 2020 et 27.513 € en 2019). Un niveau demeurant moindre, compte tenu de l'annulation de nombreuses manifestations en raison de la pandémie de COVID-19.

1.1.5. LE REDACTIONNEL

Outre la réalisation du journal « Vivre en Périgord », la direction de la communication rédige des articles pour les supports numériques de la collectivité, les réseaux sociaux, des notes, des éditoriaux, des discours, des trames d'intervention à l'attention des élus ou des interventions en direction de la presse (communiqués, dossiers de presse, publi-reportage).

1.1.6. L'ATELIER DE REPROGRAPHIE

En 2020, il a été décidé de ne plus louer mais de procéder à l'achat du matériel nécessaire au bon fonctionnement du Service pour ainsi bénéficier d'une diminution des frais à la copie d'environ 15.000 €/an. Sur les 3 machines Xerox utilisées en location, 2 machines Xerox ont été acquises en 2021 pour un montant total de 232.226 €.

Pour l'atelier de reprographie centralisé, l'activité en chiffres est la suivante pour 2021 :

- Pour le duplicopieur (machine qui imprime les logos des différents services du département et certains papiers en tête) :
 - o Master noir : impressions de 366.996 copies en 2021 (385.609 copies en 2020) ;
 - o Master couleur : impressions de 3.289 copies en 2021 (388.209 copies en 2020 et 622.015 copies en 2019).
- Pour l'impression des 2 machines Xerox :
 - o Pour la noir/blanc : supprimée en 2021, (155.000 copies en 2020) ;
 - o Pour les 2 machines couleurs : 1.614.214 copies couleurs et n/b en 2021 (1.355.751 copies en 2020).

L'atelier est exclusivement réservé au fonctionnement des services départementaux.

Le budget de fonctionnement de l'atelier est de 24.035 € en 2021 au titre de la maintenance et des réparations (67.964 € au titre des prestations de locations de matériel et 55.655 € au titre de la maintenance et des réparations en 2020).

1.2. LES ACTIONS « PRESSE »

1.2.1. RELATIONS AVEC LA PRESSE

Elles prennent la forme de :

- Relations avec la presse locale, nationale et internationale ;
- Rédaction de communiqués et de dossiers de presse ;
- Dossiers et documents d'information divers ;
- Organisation de conférences ou de points presse ;
- Organisation de rencontres avec la presse et voyages presse ;
- Diffusion d'un agenda hebdomadaire du Président ;
- Compte-rendu des commissions permanentes ;
- Promotion d'évènements liés au département.

Ces actions sont toutes réalisées par le personnel de la direction de la communication sans recours à des prestataires extérieurs.

1.2.2. REALISATION D'UN PANORAMA DE PRESSE

Un panorama départemental de presse est réalisé quotidiennement par une partie des agents de la direction. Il recense les articles de la vie départementale (collationnement d'articles de Sud-Ouest, Dordogne Libre et des hebdomadaires locaux). Ce document est diffusé uniquement en interne.

1.2.3. INSERTIONS DANS LES MEDIAS

Il s'agit de la conception, de la réalisation d'annonces presse (écrite ou parlée) et d'achats d'espaces publicitaires dans la presse locale et nationale.

Budget global de ces actions en 2021 : 211.502 € (247.662 € en 2020).

1.3. EVENEMENTIEL

L'évènementiel regroupe l'ensemble des moyens déployés pour que, au-delà du relais des médias et des supports numériques (presse, actualités sur le site Internet, newsletter, réseaux sociaux et magazine "Vivre en Périgord"), le Conseil départemental puisse directement faire valoir son rôle et ses actions auprès d'un plus large public et au-delà promouvoir le territoire.

Ces engagements sur les manifestations nécessitent de concevoir, de réaliser et d'animer notamment des foires ou salons. Ces actions sont menées de façon transversale avec les services concernés du Conseil départemental de la Dordogne. La direction de la communication accompagne également la promotion et l'organisation des manifestations créées par le Département.

Pour l'ensemble de ces opérations, la direction de la communication conçoit, réalise et met en œuvre les outils nécessaires à la promotion des événements (logistique, stands, visuels, mises en page, imprimés, roll up, clips, publicités écrites et audiovisuelles, communiqués et dossiers de presse etc.).

Par ailleurs, le Département accompagne un nombre important de manifestations départementales culturelles, sportives, économiques, environnementales ou sociales en tant que partenaire. A ce titre, la direction de la communication est associée en tant que service support financier ou/et matériel (exemples : Tour du Limousin, expositions, sites gratuits, promotion touristique, développement durable).

Il est à noter que de nombreuses manifestations ont été annulées en 2021 en raison de la pandémie de la COVID-19.

Budget global consacré aux Foires et Salons en 2021 : 28.116 € (172.150 € en 2020).

Ce budget n'englobe pas toutes les dépenses liées à l'évènementiel car elles se répartissent sur les différentes lignes de crédits de la direction (imprimés, objets et insertions publicitaires, affichage, prestations extérieures).

1.4. LES ACTIONS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

1.4.1. LES PARRAINAGES

Les parrainages sont des actions de soutien au monde associatif. Cette participation a pour but d'accompagner et de promouvoir certaines manifestations ou actions d'intérêt cantonal, départemental, voire national. Nous apportons également à ce titre un soutien aux radios associatives de catégorie A. 46 dossiers ont été instruits au titre des parrainages (60 en 2020) et 39 ont été soutenus.

Budget 2021 : 98.250 € (75.750 € en 2020).

1.4.2. LES OBJETS PROMOTIONNELS

Le soutien aux associations peut également se traduire par la remise de matériels publicitaires (Tee-shirts, casquettes, coupes, stylos, sacs en toile, tabliers, livres etc.) dans le cadre des manifestations publiques : 14.704 articles promotionnels ont été distribués en 2021 (37.393 en 2020) pour un montant de 50.284 € (135.526 € en 2020). Une forte baisse liée à l'annulation de multiples animations en raison de la pandémie de la COVID-19.

1.5. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

1.5.1. LE SITE INTERNET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La direction de la communication a - depuis septembre 2004 - la charge du site Internet du Conseil départemental.

Quotidiennement, des informations liées à l'actualité sont mises en ligne sur le site Internet www.dordogne.fr. Des ajustements techniques sont également opérés par la direction de la communication sur le site, véritable vitrine des actions du Conseil départemental.

En 2019, un projet de refonte du site a été lancé afin de mieux répondre aux usages numériques. Un nouveau site Internet a donc été mis en service en 2020.

Par ailleurs, la Direction de la Communication est sollicitée par des services du Conseil départemental pour des conseils ou de la mise en réseau d'informations (ex : BDDP, Archives Départementales, Service Espaces verts, DPRPM, MDPH). A ce titre, la direction de la communication gère le contenu et le fonctionnement de 14 sites spécifiques. Ils sont consacrés de manière plus précise à un domaine (laboratoire départemental, bibliothèque départementale de prêt etc.) ou à un évènement.

En termes de fréquentation sur le site dordogne.fr : 275.306 utilisateurs en 2021, nombre multiplié par 2 par rapport à 2020. (130.016 utilisateurs en 2020).

612.668 pages ont été vues en 2021 contre 406.074 en 2020.

Plus de 90 % des visiteurs résident sur le territoire français (stable sur plusieurs années).

Le temps moyen de consultation est de 1'58 " (1'40" en 2020).

A savoir, 73 % des visiteurs proviennent des moteurs de recherche. (59 % en 2020).

1.5.2. GESTION DES RESEAUX SOCIAUX

FACEBOOK

Le Département est présent sur Facebook via une page dédiée <https://www.facebook.com/cddordogne/> depuis le 4 mai 2011.

A ce jour, elle est suivie par 16.311 abonnés, soit une augmentation de 3.770 abonnés supplémentaires entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

En 2021, elle enregistre 545 posts entre le 1er/01/2021 et le 31/12/2021 (401 en 2020) avec une portée de 3.533.146 personnes contre 2.610.232 personnes en 2020).

Quotidiennement, la page Facebook Dordogne Périgord le Département est alimentée par une partie des agents du service. Cette actualité a pour but de rendre compte des actions menées par le Département dans un souci de réactivité et de régularité. Elle permet également au lecteur de se rendre compte de l'action de la collectivité dans l'ensemble du territoire de la Dordogne.

TWITTER (@cddordogne)

Le Département est présent sur Twitter depuis le 25 avril 2014.

Le fil Twitter du Département est actuellement suivi par 3.754 abonnés (3.276 abonnés en 2020)

En 2021, nous avons posté 183 tweets.

Quotidiennement, le compte Twitter Dordogne Périgord le Département est alimenté par une partie des agents du service. Cette actualité a pour but de rendre compte des actions menées par le Département dans un souci de réactivité et de régularité. Elle permet également à l'abonné de se rendre compte de l'action de la collectivité dans l'ensemble du territoire de la Dordogne. Elle est davantage dédiée à une information immédiate en direction de la presse.

INSTAGRAM (#cddordogne)

Le Département est présent sur le réseau Instagram depuis 2016.

Le fil Instagram du Département est actuellement suivi par 2.181 abonnés en 2021 contre 1.871 abonnés en 2020.

517 publications ont été réalisées depuis 2016

NEWSLETTER

Conçue et rédigée par la direction de la communication, la newsletter compte 7.555 abonnés. Elle a pour but d'informer régulièrement les lecteurs sur des actions marquantes de l'actualité du Conseil départemental de la Dordogne.

INTRANET

Dans le cadre du projet Xnet inscrit au Schéma Directeur des Systèmes d'information, la direction de la communication a participé à la nouvelle charte graphique de l'Intranet et elle poursuit l'animation du réseau des contributeurs et assure l'actualisation et les contenus « actualités » notamment du site.

VIDEO

Impulsée par la Direction de la Communication, la Dordogne a été l'un des tout premiers Départements à proposer une diffusion en direct de ses sessions via Internet rendant ainsi les décisions de l'exécutif immédiatement connues et à disposition de l'ensemble des citoyens. Depuis 2019, les sessions sont retransmises via la plateforme YouTube et en Facebook Live.

Compte tenu des consignes liées à la pandémie de COVID-19, la direction de la communication a également été amenée à retransmettre en direct des conférences de presse (via la plateforme YouTube et en Facebook Live) pour permettre aux médias de recevoir les informations dans les conditions d'une conférence de presse mais en évitant d'être regroupés dans une salle.

Par ailleurs, la Direction de la communication est sollicitée pour filmer et retransmettre des événements en collaboration avec de nombreux services (conférences, colloques, sessions du Département, inaugurations...).

Il est à noter que 2021 a vu le nombre de retransmissions en direct augmenter significativement. La Direction de la communication a ainsi été régulièrement sollicité par EPIDOR, le SDIS, Périgord Habitat etc. pour assurer des visio-conférences depuis l'hémicycle afin de répondre aux contraintes liées au COVID 19.

2. SERVICE DE L'ORGANISATION GENERALE

Compte tenu de la spécificité de son activité le Service de l'Organisation Générale (SOG) a été fortement impacté par la crise sanitaire (annulation des réservations de salles et de véhicules, aménagement des horaires et mise en place de permanences pour assurer la continuité du service public (distribution du courrier/numérisation/entretien des locaux...).

L'effectif du SOG compte 24 agents dont les missions s'articulent autour de 5 pôles : courrier (5), huissiers/missions internes (4), accueil (1)/conciergerie (1), entretien des locaux/prestations spécifiques (12), abonnements/commandes/gestion du personnel... (1).

En 2021 le budget alloué au service de l'organisation général était de 326 000 € répartis de la manière suivante :

Documentation générale et technique	25 000 €	Matériel, équipement, fournitures, taxes	15 000 €	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	1 000 €
Transports de biens	1 000 €	Autres- locations non roulant	1 000 €	Réceptions (nappage, vaisselle jetables..., frais de bouche)	3 000 €
Frais d'affranchissement	150 000 €	Locations mobilières matériel roulant	120 000 €	Fournitures de petit équipement	3 000 €
Voyages, déplacements et missions	6 000 €	Alimentation	1 000 €		

2.1. COURRIER

Les missions consistent principalement dans la réception, le tri, la diffusion et l'affranchissement des plis. Le coût lié à l'affranchissement (administration + élus) s'est élevé à la somme de 96.275 € (105.259 € en 2020) soit une diminution de 9,33 % principalement imputable à la crise sanitaire qui a eu pour conséquence une baisse considérable du volume de courrier traité.

Du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021

Classe postale	Nombre de plis	% Nb de plis	Coût total	1. % Coûts	2. Coût moyen par pli
Courrier International Prio Lettre	3	0,00 %	28,30 €	0,03 %	9,433 €
Courrier International Prio Lettre Recommandé 1 avec AR	49	0,07 %	410,10 €	0,43 %	8,369 €
Destineo Esprit Libre Libre Seuil 1	22	0,03 %	18,48€	0,02 %	0,840 €
Destineo Esprit Libre Méca Seuil 1	2 353	3,21 %	941,20 €	0,98 %	0,400 €
Destineo Esprit Libre Méca Seuil 2	8 305	11,33 %	3.072,85 €	3,19 %	0,370 €
Destineo Esprit Libre Standard Seuil 1	253	0,35 %	159,39 €	0,17 %	0,630 €
Ecopli en nombre	525	0,72 %	315,79 €	0,33 %	0,602 €
Empreinte à zéro	28	0,04 %	0,00 €	0,00 %	0,000 €
Lettre Prioritaire	3	0,00 %	10,16 €	0,01 %	3,387 €
Lettre Prioritaire ZOM1	12	0,02 %	32,40 €	0,03 %	2,700 €
Lettre Recommandée 1 AR	1 785	2,43 %	10.398,09 €	10,80 %	5,825 €
Lettre verte	58 875	80,31 %	78.846,29 €	81,90 %	1,339 €
Lettre verte ZOM1	1	0,00 %	4,40 €	0,00 %	4,400 €
Lettre Verte en nombre	1 098	1,50 %	2.037,55 €	2,12 %	1,856 €

En 2021, le SOG a effectué la numérisation des courriers entrants pour la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM) et le Parc Départemental, la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN), pour la Direction du Patrimoine Bâti (DPB), pour la Direction du Droit et de la Commande Publique (DDCP), pour une partie des services de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD), les conventions de stages pour la DRH, les factures destinées au Laboratoire Départemental et pour ce qui concerne la Direction de la Culture, de l'Éducation et des Sports (DCES) seuls les courriers entrants destinés aux services des archives, à la

Bibliothèque départementale de prêts, à l'archéologie et de la vie associative ont été numérisés. En revanche il n'y a pas de numérisation des courriers du service de l'éducation, pour la direction des sports, pour le service du développement culturel et éducatif territorial ni pour la conservation du patrimoine et de l'action culturelle qui avait démarrée et a été interrompue à compter du 1^{er} octobre 2019. Les agents du SOG ont numérisé 11 006 documents en 2021 (11 760 en 2020) tous services confondus, soit une diminution de 6,85 %. Cette baisse importante est une des conséquences de la crise sanitaire qui a favorisé les échanges dématérialisés (mails) et réduit considérables le volume de courrier papier acheminé par voie postale.

Certains courriers entrants, en raison de leur contenu, sont remis directement au Directeur général des services. Ces courriers dits « réservé » ont concerné 512 documents orientés ensuite dans les différentes directions selon leur objet.

Le pôle courrier réceptionne et enregistre également les courriers recommandés : 1.724 pour 2021 contre 1.390 pour 2020 soit une augmentation de 26,8 %.

2.2. HUISSIERS

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- tri du courrier livré tous les matins entre 8 h et 8 h 30 par la Poste.
- une fois par jour (après-midi) distribution et à la collecte des courriers dans les services extérieurs répartis sur l'agglomération périgourdine pour un parcours d'environ 41 kilomètres/tournée desservant une vingtaine de sites et une durée d'environ 2h15.
- préparation des salles et installation du matériel.
- assurer le bon déroulement des sessions et commissions permanentes
enregistrement des débats lors de réunions
- réalisations de prestations spécifiques en relation avec le Cabinet du Président

2.3. ACCUEIL/CONCIERGERIE

2.3.1. L'ACCUEIL

Situé au bâtiment D, l'accueil est assuré du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00 et au-delà si les circonstances l'exigent (rendez-vous/réunions...). Afin d'assurer la continuité de ce service les agents du pôle courrier sont sollicités entre 11 h 30 et 14 h 00 pour assurer la permanence lors de la pause méridienne de l'agent titulaire du poste.

Les missions d'orientation, de renseignements s'exercent non seulement vers les usagers, mais aussi vers les élus, les agents de la collectivité. Ces missions englobent également les rendez-vous de la Présidence, des élus mais aussi de la Direction Générale et des Directions Générales Adjointes en liaison avec le Cabinet et le secrétariat de direction.

L'agent d'accueil participe à la préparation des plis recommandés pour les courriers sortants et aux mailings. Il assure également le suivi et la gestion des réservations de salles et de véhicules via le logiciel SYRES.

La gestion du pool des véhicules permet la mise à disposition de véhicules pour les déplacements professionnels des agents de la collectivité. Cette gestion a permis le suivi rigoureux de 274 prêts de véhicules en 2021 contre 218 en 2020 soit une hausse des réservations de 25,68 %.

L'agent du pôle accueil assure les réservations des salles de réunions de l'Hôtel du Département (359 en 2021) les réservations de prestations spécifiques (85 en 2021) mais aussi les réservations de matériels tels que vidéoprojecteur, paperboard, écran.... Un tableau des réunions est édité chaque fin de semaine et transmis à 26 personnes.

2.3.2. LA CONCIERGERIE

Cette fonction, commune aux deux administrations (Conseil départemental et l'Etat) est assurée par un agent du Département le matin et par un agent de l'Etat l'après-midi. Ces deux agents sont chargés d'orienter, de renseigner le public et de contrôler l'accès au site (visiteurs, livraisons...) vers les services ou organismes compétents. Ils appliquent strictement le règlement lié à la sécurité des bâtiments situés au 2, rue Paul Louis Courier ainsi que les consignes mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire. Les horaires d'ouverture de la conciergerie sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 6 h 45 à 20 h 30

2.4. ENTRETIEN DES LOCAUX /PRESTATIONS SPECIFIQUES

Le service de l'organisation générale assure également la gestion du personnel d'entretien des locaux dont il a la charge, à savoir : Bât C – D – E de l'Hôtel du département et immeubles 18, rue Saint Front et 28 Cours Tourny. Certains de ces personnels peuvent être amenés à assurer la mise en place, le service et l'entretien dans le cadre de l'organisation de prestations spécifiques (cafés d'accueil, vins d'honneur, buffets, don du sang...) lors de manifestations particulières.

9 agents titulaires ou permanents et 2 remplaçants se répartissent l'entretien des locaux et effectuent un entretien quotidien (matin et/ou soir).

2.5. MISSIONS INTERNES

Deux agents polyvalents assument des missions aussi diverses que la gestion des véhicules du pool (relevé mensuel des compteurs, entretien en liaison avec le Parc Départemental...), la livraison de papier, enveloppes, la gestion du stock des produits d'entretien, la préparation des commandes des techniciennes de surfaces et leurs livraisons... Ces agents sont également sollicités pour les déménagements, les réparations de petit mobilier mais aussi pour les pannes d'appareils électroménagers. Ils réceptionnent également l'ensemble des consommables (papiers, produits d'entretien) et apportent une aide ponctuelle à la préparation des salles de réunion ou effectuent la tournée du courrier en cas d'indisponibilité des huissiers.

En 2021, 37 interventions (petits travaux/déménagements/services...) ont été effectuées par ces agents.

2.6. ABONNEMENTS ET COMMANDES

Le service de l'organisation générale a conservé la gestion des abonnements à l'exception de celui à la Gazette qui est géré par la BDP et des commandes d'ouvrages pour la quasi-totalité des Directions générales adjointes et des services sauf pour la DPRPM, et la DSP.

En 2021, afin d'assurer ses missions, le service a disposé d'un budget de 25.000 € et a géré 159 abonnements et/ou commandes d'ouvrages.

**SERVICES
DIRECTEMENT RATTACHES A LA
DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

3. DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

3.1. SERVICE DES FINANCES

3.1.1. PRESENTATION DU SERVICE

Les missions du service des Finances sont les suivantes :

- Préparation budgétaire : le service s'assure du bon déroulement et du suivi de chaque étape budgétaire et participe à la modernisation du dialogue de gestion
- Suivi de l'exécution budgétaire et comptable, notamment avec la gestion des tiers le contrôle des titres et mandats et l'assistance des utilisateurs Coriolis
- Gestion de l'exécution budgétaire du Village de l'Enfance
- Analyse financière (Analyse rétrospective et prospective, lettre d'information financière...)
- Suivi de la modernisation de la chaîne comptable
- Suivi de de l'expérimentation pour la certification des comptes (dont fiabilisation de l'inventaire comptable et physique)
- Coordination des pôles administratifs et financiers et formations des agents comptables
- Gestion de la dette et de la trésorerie

Le service des Finances se compose de 10 agents à temps complet.

Le budget du service est de 75 Millions d'Euros (M€) en dépenses principalement consacrées au remboursement des annuités et des intérêts de la dette et aux dépenses liées au contingent du service départemental d'incendie et de secours et de 604 M€ en recettes, le service procédant à l'encaissement des principales recettes de la collectivité (taxe sur le foncier bâti, dotation globale de fonctionnement, emprunt...).

3.1.2. LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE ET DE QUALITE COMPTABLE

Nombre de mandats

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
157 788	158 543	160 238	163 259	163 291	149 451	132 733	130 789	133 780	131 420	140 454

Nombre de titres

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
12 035	14 092	13 171	13 062	11 821	10 359	10 167	9 821	10 302	9 447	10 457

Nombre de rejets

350 rejets de mandats et 52 rejets de titres ont été réalisés en 2021, ces rejets sont majoritairement justifiés par des erreurs d'imputations budgétaires, une insuffisance de pièces justificatives notamment dans le cadre de l'exécution des marchés publics ou des erreurs de décomptes notamment dans les situations de sous-traitances.

Délai global de paiement

Le délai global de paiement est de 22,09 jours en 2021, il était de 23,93 jours en 2020.

Pour rappel, le délai global de paiement est de 30 jours (20 jours pour l'ordonnateur, 10 jours pour le comptable public).

Intérêts moratoires

Le Département n'a pas eu d'intérêts moratoires à régler en 2020.

3.1.3. PRESENTATION DU SERVICE

Une gestion dynamique de la dette et de la trésorerie a permis de minimiser les frais financiers.

Le montant de l'emprunt mobilisé en 2021 s'élève à 37 M€, l'ensemble sous forme classique. En 2020, le montant de l'emprunt était de 37,5 M€.

Le Département poursuit ainsi sa stratégie de diminution progressive du recours à l'emprunt.

Les principaux indicateurs de la dette départementale sont les suivants :

- Le taux moyen de la dette à taux fixe est de 2,09 %,
- Le taux moyen de la dette à taux variable est de 0,53 %,

Soit un taux moyen global très performant de 1,58 %,

- Répartition taux fixe/taux variable : 67 % dette à taux fixe et 33 % dette à taux variable,
- 59 contrats sont suivis (37 à taux fixe et 22 à taux variable),
- La capacité de désendettement, qui indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute est de 5,4 ans. Il est recommandé de ne pas dépasser durablement 12 années.

Evolution de l'encours de dette

CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
399 861	417 632	427 475	431 882	435 227	439 044	442 962	446 110	448 723	451 304	453 196

Frais financiers

Les frais financiers hors ligne de trésorerie et intérêts courus non échus se sont élevés en 2021 à 7.138.601,85 € contre 7 599. 856,30 € en 2020.

La ligne de trésorerie a été limitée à 20 M€ en 2021.

3.1.4. LE SUIVI DES ELEMENTS DE BILAN

La dette garantie

L'année 2021 a connu 9 nouveaux contrats pour un montant de 15.018.548,40 €. L'encours garanti était à la fin de l'exercice de 223.846.233,64 €.

Admissions en non-valeurs

Le montant des admissions en non-valeur s'est établi à 545.360,91 € contre 408.395,72 € en 2020. Les créances du secteur social représentent la majorité de ces admissions en non-valeur.

Dotations aux amortissements

La dotation aux amortissements s'est établie à 32.891.748,32 €.

Depuis 2015, le département procède à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des bâtiments administratifs et scolaires diminuée du montant de la reprise annuelle des subventions d'équipement reçues pour le financement de ces équipements et depuis 2016 à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées.

Cette neutralisation d'un montant de 20.244.503,19 € a pour effet de diminuer la charge de l'amortissement sur la section de fonctionnement.

3.1.5. LES PRINCIPAUX CHANTIERS 2021 ET PROJETS 2022

Une évolution majeure du logiciel financier Coriolis est prévue pour le second semestre 2022 et constitue un des principaux projets pour les années 2021 et 2022 au service des Finances. Sa mise en œuvre nécessite des tests approfondis, d'importants travaux de paramétrage, une réflexion profonde sur les procédures en cours et un fort accompagnement des agents comptables. Ces opérations ont débuté en 2021 et se poursuivront tout au long de l'année 2022.

Les missions liées à l'expérimentation pour la certification des comptes ont aussi perduré en 2021, nécessitant un important travail de réflexion sur la gestion comptable et financière.

La rédaction des rapports et de délibérations a également été modernisée. Cette évolution s'est matérialisée par la création d'un nouveau guide.

3.2. LE SERVICE DU CONTRÔLE DE GESTION ET DU CONTROLE INTERNE

Il se compose de trois agents représentant 2,8 équivalents temps plein (ETP). Au cours de l'année 2021, la cheffe de service (0,8 ETP) a quitté ses fonctions au 1^{er} juillet et n'a pu être remplacée avant la fin de l'année, le directeur des finances assumant l'intérim.

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire où seuls les avis financiers demandés lors du premier confinement n'avaient pas été traités, le service a recouvré une activité normale en 2021.

3.2.1. MISSIONS

Le service s'articule autour de quatre missions principales :

- Le contrôle de gestion avec essentiellement le suivi des satellites et le contrôle annuel des associations subventionnées à plus de 23 000 €
- Le contrôle interne dont le pilotage opérationnel est assuré par le service dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes
- L'audit avec un volet interne et un volet externe. Le volet interne a pour objectif l'amélioration des pratiques professionnelles au sein des services de la collectivité ; le volet externe, permet dans le cadre de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, de s'assurer que les subventions versées sont utilisées conformément à l'objet des conventions signées avec les structures bénéficiaires.
- La contribution aux projets transversaux

3.2.2. ACTIONS MENEES ET CHIFFRES CLES

3.2.2.1. CONTROLE DE GESTION

➤ *Suivi des associations*

Le suivi des associations subventionnées donne lieu, depuis 2018, à la constitution et à la publication sur le site institutionnel d'une liste intitulée « Données essentielles des conventions de subvention de plus de 23 000 € conclues entre le Département de la Dordogne et les organismes de droit privé ». Cette liste, issue d'une obligation réglementaire (décret n°2017-779 du 5 mai 2017), est mise à jour régulièrement par le service.

Pour autant, la publication annuelle en mars de l'année N de la liste des associations et fondations reconnues d'utilité publique subventionnées en année N-1, est pérennisée. En amont de cette publication sur le site institutionnel, un travail de collecte de données financières et administratives est réalisé par un agent du service exclusivement affecté à cette tâche. La synthèse de ces données est établie et transmise à chaque Direction.

➤ *Accompagnement opérationnel*

Le service contribue au fonctionnement quotidien de l'Association de Gestion du Restaurant Administratif (AGRAD) en mettant à sa disposition un agent à hauteur de 0,5 ETP. Les modalités d'adaptation du restaurant administratif aux contraintes issues de la crise sanitaire ont perduré notamment lors du 1^{er} trimestre 2021. En parallèle et en prévision de la fin du contrat liant la collectivité avec le prestataire actuel (octobre 2022), le service a étudié les différentes possibilités de maintien du service de restauration : montage d'un nouveau marché public avec rédaction d'un cahier des charges adapté aux besoins ou passage en régie directe.

3.2.2.2 CONTROLE INTERNE

Depuis 2016, date à laquelle la collectivité s'est portée organisme expérimentateur à la certification des comptes, le service a progressivement pris en charge le pilotage opérationnel du contrôle interne.

La structuration de la démarche et son déploiement dans la collectivité en 2021 progressent. En raison du départ de la cheffe de service pour laquelle cette activité pouvait représenter jusqu'à 80 % de son temps de travail, une réallocation des ressources disponibles a été effectuée. Un quatrième comité de pilotage de contrôle interne (COFIL-CI) s'est tenu en juin 2021 pour assurer le suivi du Plan d'Action Global de Contrôle Interne (PAGCI). Le COFIL a été élargi pour accueillir le Payeur départemental pour le premier exercice de certification à blanc de la collectivité.

A l'issue de ce comité de pilotage, un effort significatif s'est porté sur la formalisation des procédures prioritaires identifiées sur des cycles comptables tels que l'actif immobilisé (par immobilier), la production des états financiers (régies, états financiers annuels) ou encore les charges (prioritairement les dépenses d'intervention – aides sociales). Ainsi, la collectivité dispose au terme de l'exercice 2021 d'une trentaine de procédures pour lui permettre d'asseoir la maîtrise de ses activités.

3.2.2.2. AUDIT

Revue des obligations de la collectivité au niveau de l'association de gestion du restaurant inter-administratif (AGRIA).

3.2.2.3. LA CONTRIBUTION AUX PROJETS TRANSVERSAUX :

Elle porte en premier lieu sur la consolidation de la réorganisation de la fonction comptable de la collectivité : depuis décembre 2018, la direction des Affaires Financières (DAF) a institutionnalisé des réunions regroupant l'ensemble des pôles administratifs et financiers constitués ou en cours de constitution. En 2021, deux réunions se sont tenues, co-pilotées par le service des Finances et le service du Contrôle de Gestion et du Contrôle Interne. Les objectifs poursuivis sont la professionnalisation et l'uniformisation des pratiques comptables, mais également la diffusion de la culture du contrôle interne, nécessaires pour la préparation à la certification des comptes de la collectivité.

En second lieu, sur le suivi de la fin de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, en cours depuis 2019, principalement axée sur la formalisation des procédures de contrôle interne (cf supra). Compte d'une activité encore perturbée au 1^{er} trimestre 2021 et de l'effectif réduit au second semestre, les formations en contrôle interne des directeurs et directeurs généraux ont été reportées en 2022.

3.2.3. PROJETS TRANSVERSAUX

Depuis l'exercice 2020, le service renforce sa contribution à l'expérimentation de la certification des comptes engagée depuis 2016 avec la formation inter-juridictions : en effet il accompagne, avec le service des Finances, les certificateurs dans leurs interventions sur place et à distance pour la certification expérimentale des comptes 2020, 2021 et 2022.

Il va poursuivre son accompagnement des pôles administratifs et financiers (PAF) afin de former les référents contrôle interne et afin de sécuriser les nouveaux circuits de travail.

Le service poursuit sa vocation à fédérer toutes les démarches de maîtrise des risques engagées dans la collectivité.

3.3. SERVICE DES ACHATS

Il se compose de 3 agents.

- 1 Chef de service,
- 1 Acheteur,
- 1 Approvisionneur (mi-temps)

3.3.1. MISSIONS DU SERVICE DES ACHATS

Les missions du service sont déterminées ainsi :

- Une fonction « Achats ».
- Un Pôle Administratif et Financier de la Direction Général des Services Départementaux assurant une fonction comptable et d'approvisionnement.

Le service Achats remplit trois fonctions essentielles :

- Une fonction de stratégie des achats
- Une fonction de praticien des achats
- Une fonction de ressource et de soutien aux Directions

Il a pour mission l'organisation et le pilotage de la démarche achats de la collectivité. Il intervient sur les marchés à forts enjeux en mode projet avec les services prescripteurs, et centralise les achats transversaux et leur formalisation permettant une diminution des dépenses hors marchés, la sécurisation juridique de ces achats, la réalisation de gains économiques. Il est également force de proposition en termes d'achats innovants et de développement durable.

De plus, le service assure différentes prestations d'achats transversales :

- Acquisition de mobilier de bureau et de matériels divers ;
- Acquisition de mobilier et matériel de bureau dans le cadre d'aménagements favorisant le maintien en poste de travail ;
- Contrats de location maintenance de 186 photocopieurs ;
- Suivi des contrats d'entretien de vitreries et de dératisation pour une partie des sites départementaux ;
- L'habillement du personnel (huissiers, chauffeurs, agents d'entretien, techniciennes de surfaces) ;
- Fournitures de bureau ;
- Vêtements professionnels et équipements de protection individuelle ;
- Fournitures de produits d'entretien.

8 appels d'offres ont été organisés en 2021 :

- Location maintenance de 91 photocopieurs en groupement de commande avec 16 Etablissements Publics Locaux d'Enseignement.
- Fournitures administratives, papier bureautique, papiers divers en groupement de commande avec l'Agence Technique Départementale, Périgord Habitat et 40 Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (4 lots).
- Vêtements de travail et équipements de protection individuelle (4 lots).
- Masques lavables (2 consultations).
- Machines à affranchir.
- Prestations d'agence de voyage.
- Entretien vitrerie

Le service des Achats a également rédigé 8 avenants, principalement en lien avec l'évolution des prix de matières premières et des énergies en 2021.

Il a tenu le suivi comptable de 23 marchés et 5 contrats divers.

3.3.2. MISSIONS REALISEES EN 2021

Le service des Achats par ses activités de conseil, a accompagné la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités dans une démarche achat sur 2 projets :

- Travaux d'entretien routier
- Signalisation routière

3.3.3. BUDGET

Le budget exécuté pour l'exercice 2021 s'est élevé à :

	DEPENSES 2020	DEPENSES 2021	Variation
FONCTIONNEMENT	126 309,90 €	145 144,24 €	- 14,9 %
INVESTISSEMENT	41 359,82 €	119 137,15	+ 188 %
TOTAL	167 669,72 €	264 281,39 €	+ 58,2 %

En section d'investissement, les dépenses se résument à l'acquisition de mobilier de bureau et de matériels divers pour les besoins des services. Deux aménagements importants ont été réalisés en 2021 : la Direction des Sports et de la Jeunesse et le Campus Connecté.

Le service a rédigé 1 rapport à la Commission Permanente et 2 rapports à l'Assemblée départementale au cours de l'année.

4. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au-delà de ses missions traditionnelles, l'action de la Direction des Ressources Humaines (DRH) en 2021 a été très marquée par la **gestion de la crise sanitaire liée à la COVID 19**. Différentes phases liées à la pandémie ont fortement impacté les missions de la DRH : confinement, protocoles sanitaires, prévention des risques, télétravail, suivi des arrêts de travail liés à la COVID 19, mal-être des agents.

Ses missions se sont aussi concentrées sur la mise en œuvre d'objectifs opérationnels dynamiques et adaptés au contexte budgétaire de notre collectivité.

L'écoute et l'accompagnement des services et des personnels ont complété son activité au quotidien, en s'intégrant dans les missions de service public du Département.

En terme de dialogue social, l'année 2021 a été marquée par de **nombreuses réunions de dialogue social** afin de débattre sur divers dossiers touchant le personnel, tels que :

- la définition des modalités de mise en place du nouveau régime indemnitaire : **RIFSEEP**,
- la définition des modalités de mise en œuvre des **1 607 heures annuelles**,
- les nouvelles modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents (**remboursement des frais aux réels**) et en matière de restauration, nouvelles **modalités d'attribution de titres restaurant**.

L'année 2021 a été également marquée par la mise en place du nouveau **Rapport Social Unique (RSU)**. Ce dernier devra être établi tous les ans et vient remplacer le bilan social établi tous les deux ans.

4.1. EVOLUTION DES EFFECTIFS

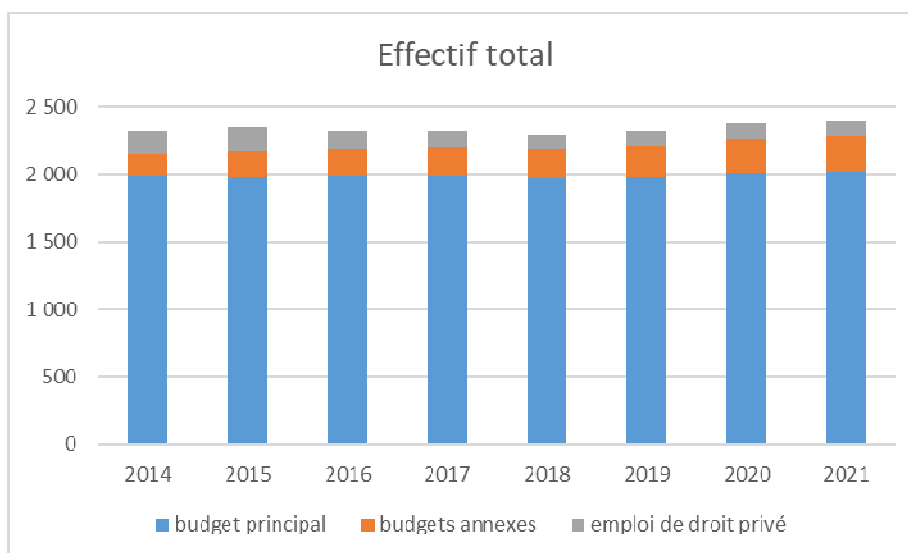
Au 31 décembre 2021, le Département comptait 2 404 agents, tous statuts et tous budgets confondus (hors assistants familiaux).

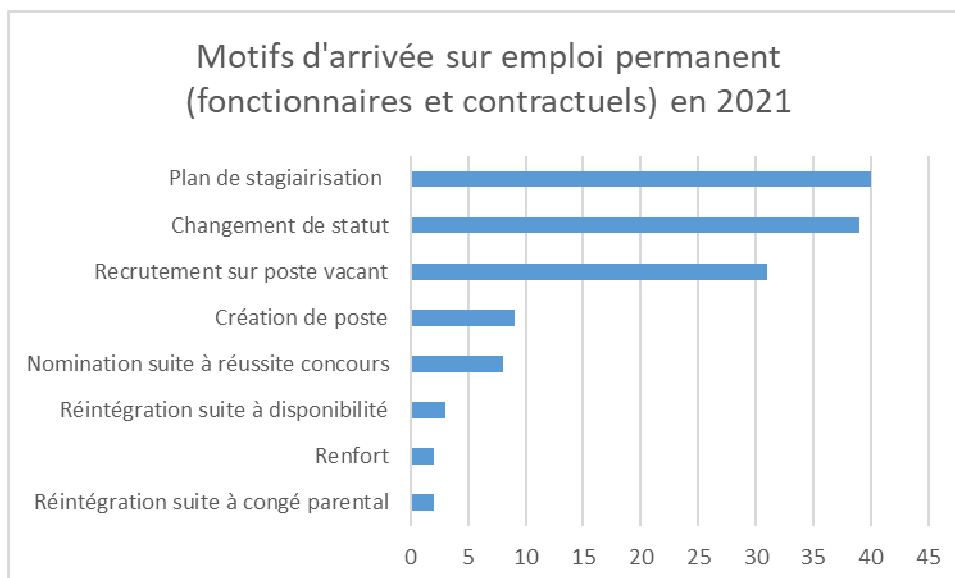
En matière de personnel, la période 2014 - 2021 s'est caractérisée par une légère hausse des effectifs (+ 3,75 %). Dans le détail, sur cette période, la hausse des effectifs a été plus importante pour les budgets annexes (+ 4,3 %) que pour le budget principal (+ 1,2 %).

Pour rappel, en raison de l'évolution réglementaire pour le recrutement du personnel auxiliaire, les contrats sont majoritairement établis depuis 2 ans sous l'égide « emplois non permanents », ce qui explique la baisse des emplois permanents et la hausse des emplois non permanents (effet « report ») depuis 2020.

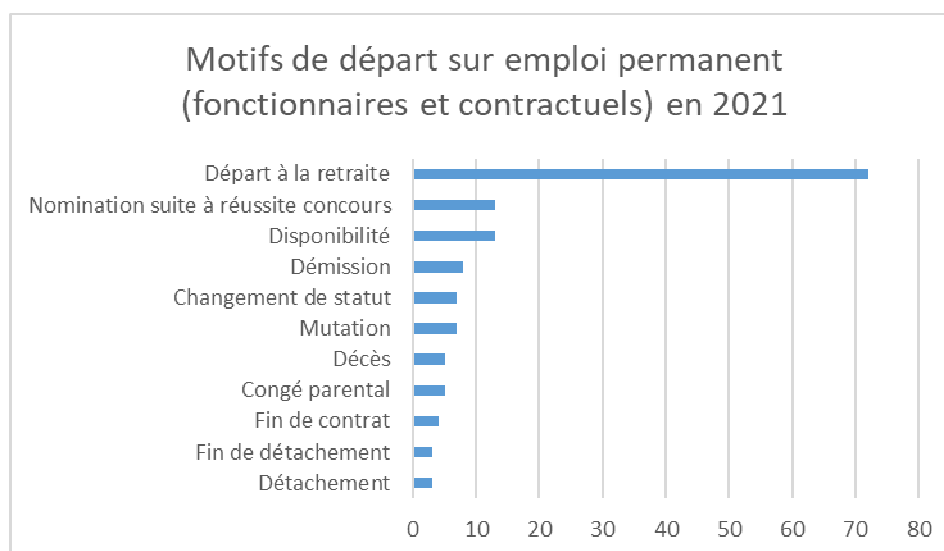
L'année 2021 a également été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID 19 pour la seconde année consécutive. Aussi, le renforcement de la politique de remplacement des agents absents s'est maintenu dans certains secteurs (notamment dans les collèges), pour garantir la sécurité sanitaire des sites et préserver la santé des agents et des administrés. Cela explique en partie la hausse des emplois non permanents en 2021.

statut	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Droit Public Permanent	2 097	2 116	2 132	2 131	2 139	2 160	2 112	2 101
dont budget général	1 962	1 937	1 945	1 940	1 934	1 932	1 878	1 862
dont budget annexe LDAR	76	78	84	90	104	113	116	115
dont budget annexe CAMSP	17	16	16	15	14	18	19	19
dont budget annexe Parc départemental	20	59	60	58	62	63	61	62
dont MDPH	22	26	27	28	25	32	33	34
Dont Centre départemental de santé						2	5	9
Droit Public Non Permanent	50	53	55	74	55	54	152	181
dont budget général	37	42	38	50	37	47	136	162
dont budget annexe LDAR	13	11	16	16	16	5	8	8
dont budget annexe CAMSP	0	0	1	1	0	0	3	0
dont budget annexe Parc départemental	0	0	0	6	2	0	3	2
dont MDPH	0	0	0	1	0	2	2	6
Dont Centre départemental de santé								3
Droit Privé	170	181	132	115	99	109	119	122
Total	2 317	2 350	2 319	2 320	2 293	2 323	2 383	2 404

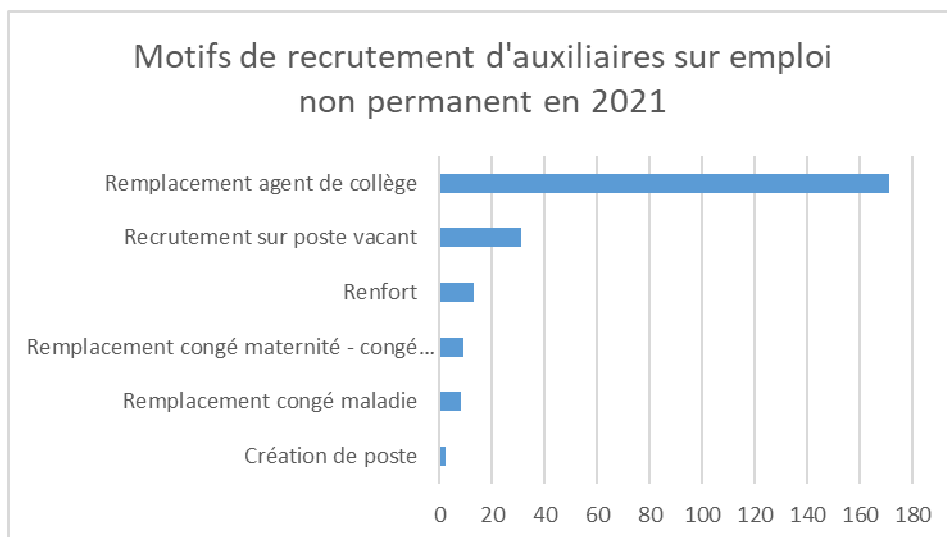




Près d'1/3 des arrivées sur emploi permanent a été généré par le plan annuel de stagiairisation des agents non titulaires.



Plus de la moitié des départs sur emploi permanent est liée à des départs à la retraite.



73 % des recrutements d'agents non titulaires ont été réalisés pour remplacer des agents de collègues momentanément absents.

EVOLUTION DE L'ABSENTEISME POUR RAISONS DE SANTE

TOUS MOTIFS CONFONDUS

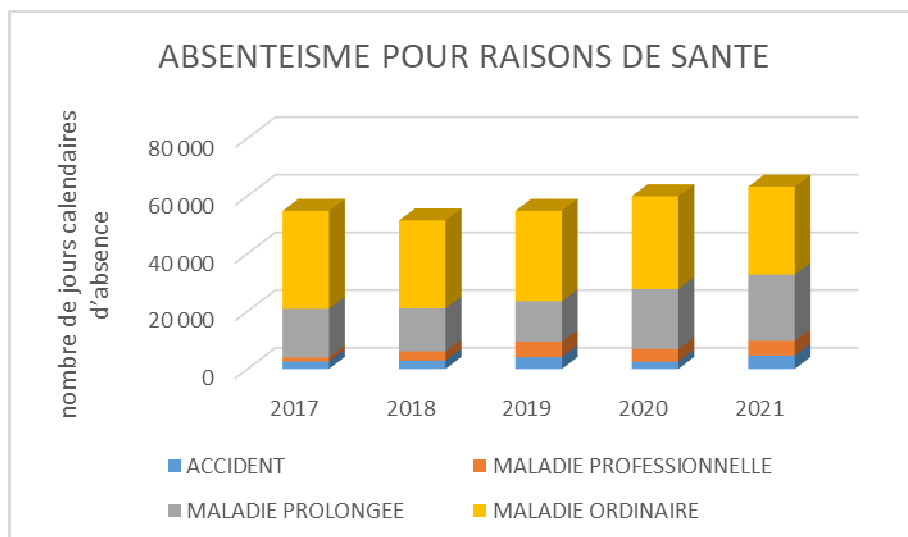
ABSENTEISME POUR RAISONS DE SANTE : ANNEE 2021

MOTIF D'ABSENCE	Durée de l'arrêt sur période (en jours calendaires)					Taux d'absentéisme		
	2017	2018	2019	2020	2021	2019	2020	2021
ACCIDENT	2 603	2 908	4 108	2 534	4 643	0,63	0,38	0,69
MALADIE PROFESSIONNELLE	1 389	3 185	5 377	4 335	5 098	0,83	0,65	0,76
MALADIE PROLONGEE	16 846	14 888	14 003	20 782	22 996	2,15	3,11	3,42
MALADIE ORDINAIRE	33 945	30 474	31 303	32 207	30 441	4,81	4,83	4,52
TOTAL	54 783	51 455	54 791	59 858	63 178	8,42	8,97	9,39

Effectif de référence en 2021 : 2 404 agents (décembre 2021)

Taux d'absentéisme :

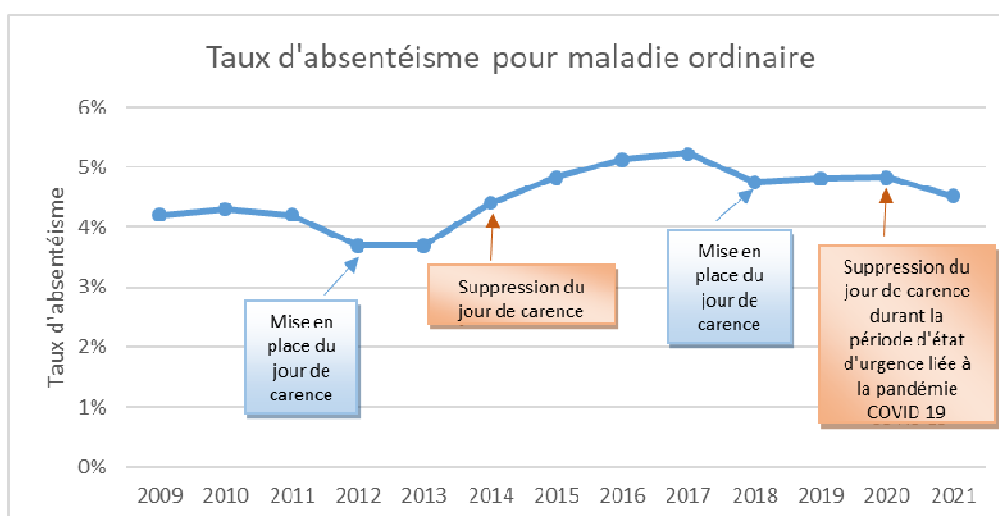
$\frac{\text{nombre de jours calendaires d'absence} \times 5/7 \times 100}{\text{Effectif total} \times 200}$ (nombre de jours théoriques travaillés dans l'année)



En 2021, l'absentéisme pour raisons de santé a représenté l'équivalent de 173 agents absents sur la totalité de l'année ou une moyenne de 26,28 jours d'absence par agent.

Le taux d'absentéisme pour raisons de santé 2021 a augmenté de 0,42 point par rapport à 2020.

Tous les indicateurs sont à la hausse hormis les arrêts pour cause de maladie ordinaire qui marquent le pas en 2021.



Il est constaté une hausse du nombre d'agents affectés par des pathologies lourdes, par des accidents de service ou par une maladie professionnelle. Ce constat est corrélé par la hausse des jours d'absence induits par ces arrêts de travail. Pour autant, la baisse des arrêts de travail pour accident de travail, constatée en 2020, était à lier à la baisse de l'activité d'une partie des agents durant les périodes de confinement et à la forte progression du télétravail en raison de la crise sanitaire.

TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE (TPT)

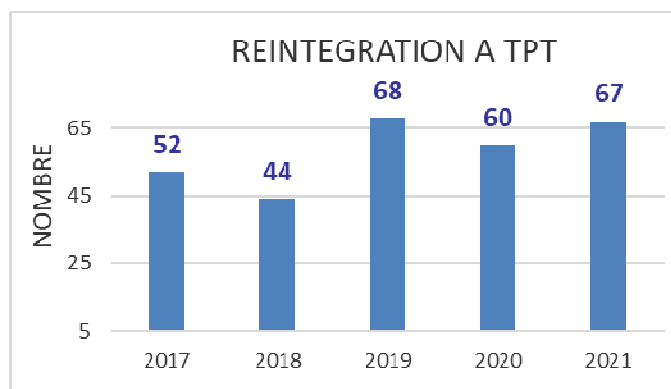
Depuis 2018, une hausse constante des dossiers traités relatifs au temps partiel thérapeutique est observée.

Nombre de dossiers de temps partiel thérapeutique traités

	REINTEGRATION A TPT	PROLONGATION TPT	REPRISE A TEMPS COMPLET	TOTAUX
2017	52	85	30	167
2018	44	78	30	152
2019	68	82	42	192
2020	60	87	51	198
2021	67	99	55	221

En 2021, il a été constaté une croissance de 11,7 % du nombre de demandes de réintégration à temps partiel thérapeutique, par rapport à 2020.

Le décret n° 2021 - 1462 du 8 novembre 2021, pris en application de l'ordonnance « santé et famille » n° 2020 - 1447 du 25 novembre 2020, est venu faciliter le recours au temps partiel thérapeutique (suppression de la condition d'arrêt de travail préalable, suppression du plafonnement à un an pour une même affection, reconstitution des droits à l'issue d'un délai minimal d'un an...).



STATISTIQUES SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS MEDICAUX EN 2021

178 dossiers (dont 8 pour le compte du village de l'enfance) ont été constitués et présentés pour avis au **comité médical** départemental (+ 6,6 % par rapport à 2020). 45 situations ont fait l'objet d'une présentation auprès de la **commission de réforme** (- 22,5 % par rapport à 2020).

5 dossiers de retraite pour invalidité ont été accompagnés et soldés en 2021.

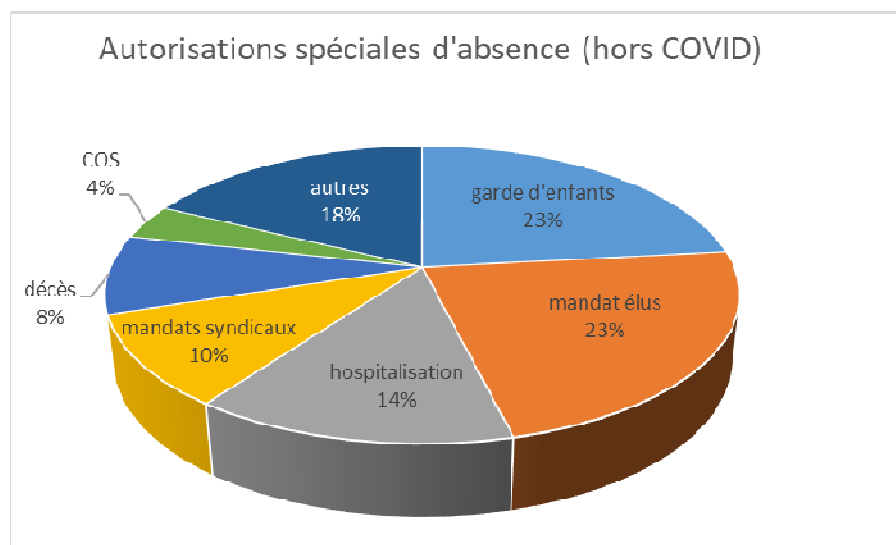
51 dossiers ont fait l'objet d'une expertise médicale ayant nécessité la constitution d'un dossier pour le médecin expert (+ 54,5 % par rapport à 2020). **8** contrôles médicaux ont été commandités (+ 166 % par rapport à 2020).

21 demandes de **congé de paternité et d'accueil de l'enfant** ont été traitées (+ 10,5 % par rapport à 2020), pour un total de 321 jours d'absence. Le décret n° 202 - 574 du 10 mai 2021, relatif à l'allongement et à l'obligation de prise d'une partie du congé de paternité et d'accueil de l'enfant, a porté la durée du congé de paternité de 11 à 25 jours depuis le 1^{er} juillet 2021.

32 déclarations de maternité ont été traitées (+ 45,4 % par rapport à 2020). 3 773 jours d'absence ont été enregistrés au titre d'un congé de maternité.

STATISTIQUES LIEES A LA GESTION DU TEMPS

En 2021, il a été procédé à l'enregistrement dans le logiciel CHRONOS de **4 162 journées d'Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) - hors ASA liées à la COVID**, soit une moyenne de 1,73 journée par agent. Cela correspond à une hausse de 27,2 % par rapport à 2020 (année particulière en raison de la crise sanitaire et des confinements induits).



De plus, au regard de la crise sanitaire liée à la COVID 19 amorcée en mars 2020, **386 agents ont bénéficié d'ASA liées à cette pandémie** (essentiellement pour garde d'enfants dont les structures d'accueil ont été fermées à cause de la COVID), pour un nombre total de jours de **2 756 jours** (statistiques extraites du logiciel CHRONOS et n'incluant pas les agents des collèges).

En 2021, **440 agents** ont épargné **2 742,5 jours** sur un **Compte Épargne Temps (CET)**. 66 agents ont ouvert un CET en 2021. Au 31/12/2021, il y a un total de **23 460 jours épargnés sur un CET** dans les services départementaux.

Dans le cadre du suivi assuré par le service de la gestion du temps, de la mobilité et des effectifs :

- 265 agents ont été sollicités afin qu'ils justifient 740 absences non justifiées,
- 87 agents ont fait l'objet d'une régularisation par des journées Réduction Temps de Travail (RTT) négatives qui représentaient un total de 247 jours.

Durant l'année 2021, **32 agents** des services départementaux **ont renoncé anonymement et sans contrepartie à 229 jours de repos** (congés ou RTT) au bénéfice d'autres agents de la collectivité :

- ayant un enfant de moins de 20 ans à charge atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants,
- venant en aide à un proche atteint d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap,
- parents d'un enfant ou ayant un enfant à charge qui décède avant 25 ans.

Le nombre d'agents ayant renoncé à des jours a diminué de 33,3 % en 2021 par rapport à 2020. Par contre, le nombre de jours donnés a augmenté de 27,5 %.

9 agents ont bénéficié de ces dons de jours en 2021, contre 5 en 2020.

L'ESSOR DU TÉLÉTRAVAIL

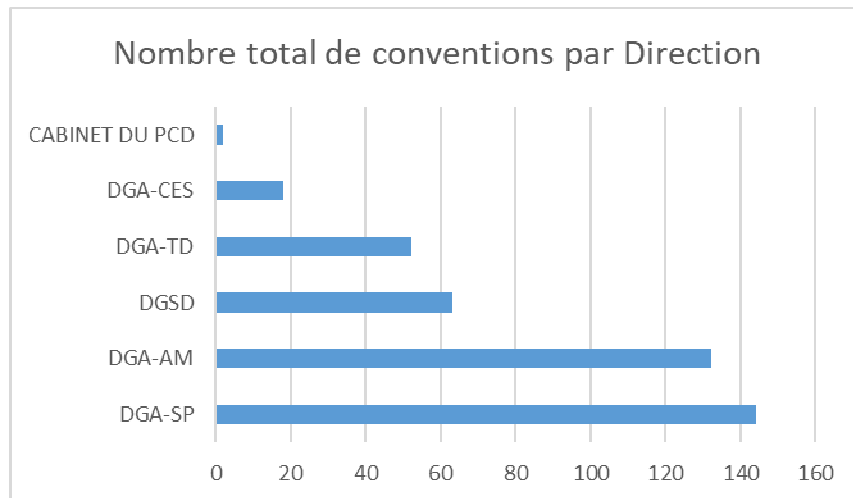
En raison de la crise sanitaire qui sévit depuis mars 2020, le télétravail est apparu comme une solution pour assurer la continuité du service public.

Aussi, **en 2021, dans le contexte COVID 19, 959 agents** ont pratiqué le télétravail pour un **total de 33 895 jours**.

Pour autant, suites aux réflexions menées par des groupes de travail de septembre à novembre 2020, le nouveau dispositif de télétravail a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire (CTP) le 26/11/2020 puis a été adopté par la commission permanente du 14/12/2020.

Le télétravail, **hors contexte sanitaire**, est entré en vigueur en septembre 2021, comme suit :

- **411 agents** ont bénéficié de la possibilité d'exercer une partie de leur activité professionnelle en télétravail (hors contexte COVID),
- 15 avenants ont été rédigés concernant des demandes de changement de jours ou de prolongation d'autorisation,
- 18 agents ont annulé leur demande de télétravail,
- 19 demandes de dérogation pérenne de télétravail ont été traitées dont 6 ont reçu un avis favorable. Les demandes portent essentiellement sur le nombre de jours de télétravail par semaine,
- 8 demandes de dérogation temporaire ont été traitées et toutes ont été accordées. Les demandes étaient d'ordre médical pour de courtes durées,
- sur 411 demandes de télétravail, 277 sont des femmes soit 67,40 %, pour 134 hommes (32,60 %), tous corps de métiers confondus,
- 46 encadrants et 365 agents non encadrants bénéficient du télétravail.



MOBILITE

238 mouvements internes ou appels de candidature (postes à responsabilité) ont été gérés en 2021, soit une hausse de 77,6 % par rapport à 2020.

120 notes pour aide à la décision de M. le Président du Conseil départemental ont été rédigées en 2021 soit + 118 % par rapport à 2020.

745 réponses ont été apportées à des demandes d'emploi en 2021 soit + 6,6 % par rapport à 2020. Depuis 2021, les demandes d'emploi sont réceptionnées et traitées via un nouveau canal de communication, à savoir la plateforme de GRU « demarches.dordogne.fr ».

Le service a participé également au travail de **maintien ou de retour à l'emploi** en lien avec le Bureau des Interventions Sociales (BIS) pour **79 agents**.

MOUVEMENTS SOCIAUX

Il y a eu **10 appels à la grève** durant l'année 2021. **285 agents grévistes** ont été recensés, ce qui représente **210,35 jours**. Chaque mouvement de grève fait l'objet d'une note et d'un recensement des grévistes le jour du mouvement. La DRH réceptionne les listes transmises par les services afin que les retenues sur salaires puissent être mises en place.

PLAN DE TITULARISATION

- **Mise en œuvre du plan de « stagiairisation » annuel au 1^{er} septembre 2021** pour **40 agents** non titulaires occupant des emplois permanents vacants :
- 11 agents des collègues,
 - 24 agents non titulaires répartis dans les services départementaux,
 - 5 techniciennes de surface

Soit au total 10 adjoints administratifs, 29 adjoints techniques et 1 adjoint du patrimoine.

CONCOURS TERRITORIAUX

→ 40 agents ont été nommés suite à réussite concours :

En catégorie A : 13 agents

1 cadre de santé de 2^{ème} classe

12 assistants socio-éducatifs

En catégorie B : 14 agents

3 techniciens

1 rédacteur

1 rédacteur principal de 2^{ème} classe

9 techniciens paramédicaux de classe normale

En catégorie C : 13 agents

2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe

9 agents de maîtrise

2 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe

PROMOTION SOCIALE

→ En 2021, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) des catégories A, B et C se sont réunies le 27 mai.

Suite aux avis des CAP, Monsieur le Président du Conseil départemental a décidé les avancements de grade et les promotions internes suivants :

Types d'avancement	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Avancement de grade	36	12	78	126
Promotion interne	1	6	50	57
TOTAL	37	18	128	183

Les avancements d'échelon :

Types d'avancement	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Avancement d'échelon	138	159	401	698

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP)

Au cours de l'année 2021, le CTP s'est réuni 5 fois : les 25 février, 1^{er} avril, 3 juin, 14 octobre, et 6 décembre.

Les principaux thèmes abordés ont été :

- réorganisation de la Direction des Affaires Financières,
- réorganisation du Pôle Aide Sociale à l'Enfance (ASE),
- ratios d'avancements de grade pour 2021,

- adaptation de l'organigramme du Pôle Protection Maternelle et Infantile (PMI), Promotion de la Santé,
- suppression de postes,
- réforme des centres de lutte antituberculeuse-situation du centre de lutte antituberculeuse de Dordogne,
- rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du département de la Dordogne,
- indemnité horaire pour travail de nuit,
- modification de l'organigramme de la Direction des Systèmes Informatiques et du Numérique (DSIN),
- modification de l'organigramme Pôle Personnes Âgées,
- élections professionnelles du 8 décembre 2022 : proposition du vote électronique,
- organisation du temps de travail : mise en place des 1 607 h annuelles et adaptation de certaines modalités relatives aux RTT et Autorisations Spéciales d'Absence (ASA),
- mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- nouvelles modalités en matière de prise en charge des frais de restauration du personnel départemental.

EVALUATION

- ➔ Mise en œuvre du dispositif d'entretien d'évaluation début 2021 conformément aux dispositions législatives et réglementaires et à la délibération du 25 juin 2010 de l'Assemblée départementale.
- ➔ En 2021, **2 271 fiches d'entretien d'évaluation** ont été éditées, soit 2 271 entretiens d'évaluation réalisés par **290 évaluateurs**.

EN MATIERE DISCIPLINAIRE

En 2021, ont été réalisés :

- **14 entretiens de recadrage** avec rappel des obligations professionnelles.
- **1 sanction disciplinaire**
- **2 dossiers** en gestion particulière (agents suspendus)

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)

La DRH a conduit et accompagné tout au long de l'année 2021 la mise en œuvre de la PSC pour l'ouverture des droits et la gestion des attestations à des contrats labellisés permettant ainsi le versement de la participation financière de la collectivité à l'ensemble des agents éligibles à la PSC.

Au 31 décembre 2021

710 agents avaient un contrat labellisé en santé et/ou en prévoyance et ont perçu la participation financière du Département, soit **34,17 %** des effectifs des ouvriers et - **3,53 %** agents par rapport à 2020.

dont :

473 agents pour des contrats labellisés en santé et en prévoyance

127 agents pour un contrat labellisé en santé

110 agents pour un contrat labellisé en prévoyance

Pour l'année 2021, le coût total de la participation du Département s'est élevé à **74 270 €** soit - **6,44 %** par rapport à 2020. Il est à noter une diminution pour la 2^{ème} année consécutive d'ayants droit (- **26**) et une baisse significative du coût total de la participation du Département, pour la 3^{ème} année consécutive, à hauteur de - **4,91 % en santé** et de - **8,03 % en prévoyance**.

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET FORMATION

LES ACTIONS DE FORMATION

L'offre de formation regroupe :

- les formations en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),
- les formations dispensées par nos formateurs internes,
- l'offre du catalogue CNFPT,
- des actions de formation des organismes privés.

Les axes généraux privilégiés par le Conseil départemental et actés dans le plan de formation 2019-2020-2021 relèvent des domaines suivants :

- les fondamentaux du management,
- la santé, sécurité et bien-être au travail,
- le développement durable,
- les outils informatiques et collaboratifs,
- l'accueil et les techniques d'expression, de communication et relationnelles,
- l'accompagnement méthodologique concours et examens.

Compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences : reports et/ou annulations des formations et de l'acquisition d'un nouveau logiciel métier (GFI4RH - formation) en cours d'année, il a été décidé de proroger l'actuel plan de formation d'une année, donc jusqu'en décembre 2022.

1 103 agents ont pu bénéficier de formations sur l'année 2021 (formations en partenariat avec le CNFPT, formations internes ou encore dispensées par des organismes privés).

En partenariat avec le CNFPT

Le CNFPT a priorisé cette année encore les formations d'intégration et de préparation aux concours et examens professionnels et certaines formations ont été dispensées en partie ou totalité en distanciel.

Catégories	Formations d'intégration		Formations de préparation aux concours		Autres formations		Nombre d'agents	Nombre de jours de formation
	Nombre d'agents	Nombre de jours de formation	Nombre d'agents	Nombre de jours de formation	Nombre d'agents	Nombre de jours de formation		
Cat. A			11	88	12	26	23	114
Cat. B	11	60	12	132	11	16	34	208
Cat. C	47	219	80	160	24	54	151	433
Total	58	279	103	380	47	96	208	755

En interne

Comme en 2020, seules les formations en lien avec la sécurité des agents et des usagers, notamment pour les agents de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM) et dans le cadre des agréments des assistants maternels ont été réalisées.

Le Compte Personnel de Formation (CPF)

6 agents ont déposé un dossier au titre du CPF.

Ces dossiers ont fait l'objet d'une présentation par les agents devant les membres de la commission consultative le 28 mai 2021.

5 demandes ont été accordées pour un montant de **8 030 €**

LES ACCOMPAGNEMENTS

10 agents ont bénéficié de bilans professionnels ou bilans de compétences, 2 agents d'un accompagnement à la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE).

1 agent a fait l'objet d'un accompagnement spécifique, en lien avec le Pôle Social-Santé-Sécurité et le Service de la gestion du temps, de la mobilité et des effectifs, dans le cadre de la période préparatoire au reclassement.

36 agents ont été reçus sur des rendez-vous de Conseils en Évolution Professionnelle (CEP).

LES PROJETS REALISES OU EN COURS DE REALISATION

Les marchés

L'accompagnement de la Direction des Ressources Humaines à la mise en place d'un nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) avec Public Impact Management (PIM), qui avait fait l'objet d'une passation de marché en 2019 a été poursuivi.

Les prestations de conseils en organisation et accompagnement des agents par le cabinet Synopsis ont été reconduites pour le collège de St Aulaye, le Village de l'Enfance et le Laboratoire d'Analyse et de Recherche.

La dématérialisation

Dans le cadre du passage sous GECCO de la DRH, le Bureau du Développement des Compétences et de la Formation (BDCF) a décliné la procédure de l'accueil des stagiaires écoles au sein des services départementaux. Cette mise en œuvre a permis de réviser l'organisation de l'accueil et du suivi de ces stagiaires et de rappeler certaines règles notamment en matière de prévention des risques et de sécurité.

L'École du Management par l'Innovation

La Collectivité a souhaité expérimenter la mise en place d'une École du Management par l'Innovation (EMI) afin d'accompagner les cadres mais également les outils départementaux dans une démarche de la transformation publique. Aussi, à compter de septembre, le BDCF a contribué à la logistique de la mise en œuvre de cette offre de formation de haut niveau, dispensée par le cabinet OPTA-S.

Les apprentis

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'apprentis accueillis au sein de la collectivité et de la modification des modalités de prise en charge du coût pédagogique par le CNFPT, le BDCF, en lien avec la cellule des non titulaires a établi un modèle de convention de formation unique qui a été proposé à l'ensemble des Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

La mise en œuvre du Pôle Administratif et Financier à la Direction Générale des Services (PAF-DGS)

Le BDCF a contribué fin 2021 à la mise en œuvre du PAF-DGS, en travaillant en étroite collaboration avec la Direction des Affaires Financières. Ainsi, il a pu être validé de nouvelles modalités d'organisation et les différentes directions ont été sollicitées sur leurs besoins afin d'établir le budget primitif 2022.

JURYS MIS EN ŒUVRE EN 2021

Plusieurs jurys ont été organisés en 2021 suite à des diffusions en interne et/ou externe pour certains recrutements sur les postes suivants :

- Direction Générale Adjointe (DGA) de la Solidarité et de la Prévention : assistants sociaux pour les Unités Territoriales (UT) de Bergerac, Mussidan, Nontron, Ribérac

et Sarlat, référent éducatif, travailleur social, gestionnaire et coordinateur de la Plateforme de Coordination et d'Orientation pour le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), chef de bureau des établissements, adjoint inspecteur, conseillère conjugale et familiale, médecin Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF), médecin PMI, médecin généraliste centre de santé, médecin référent, psychologue, orthoptiste, orthophoniste, psychomotricien, infirmière PMI-CPEF Centre de vaccination, puéricultrice, référent autonomie, attaché, rédacteur.

- DGA des Territoires, et du Développement : technicien vélo routes, responsable informatique, gestionnaire administratif, vétérinaire, conseiller numérique, animateur/formateur en cuisine BIO, conseiller technique en production agricole, attaché chargé de mission service habitat.
- DGA de l'Aménagement et des Mobilités : adjoint au chef d'Unité d'Aménagement (UA) de Ribérac, Bergerac ; adjoint au chef de service études et travaux neufs routes, référent suivi d'activité de l'exploitation routière, chef de service projets, chef de service administratif financier et qualité, administrateur système.
- DGA de la Culture, de l'Éducation et des Sports : directeur de l'éducation, tuteur campus connecté, attaché de conservation du patrimoine, référent de territoire à la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord (BDDP), chef de service pôle administratif et financier.
- Direction Générale des Services (DGS) : directeur général des services, chef de service contrôle de gestion et contrôle interne, rédacteur commandes publiques, chef de service paie et gestion financière, assistant paie et gestion financière.

STAGIAIRES ECOLE 2021

Sur les 482 demandes de stage déposées, la collectivité a accueilli en 2021, dans ses différentes directions 198 stagiaires école gratifiés ou non.

Le coût pour la collectivité s'élève à **17 854,22 €** pour **9 stagiaires gratifiés, hors DGA de la Solidarité et de la Prévention** (DGA-SP), affectés dans les directions suivantes :

Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN)

Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)

Le coût pour la collectivité s'élève à **18 727,80 €** pour **8 stagiaires gratifiés de la DGA-SP**.

COÛT DE LA FORMATION

Les dépenses en matière de formation (hors frais de déplacement) y compris la publicité pour les ouvertures de postes sont les suivantes :

⇒ cotisation versée au CNFPT	526 271,57 €
⇒ coût des actions prises en charge par le Département	<u>510 919,80 €</u>
TOTAL	1 037 191,37 €

PRÉVENTION DES RISQUES, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

LES DÉMARCHES RELATIVES À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'année 2021 constitue la seconde année marquée par la crise de la COVID et ayant fortement impacté l'activité du Service de la Prévention des Risques, Hygiène et Sécurité (SPRHS).

Du fait des nécessités liées à la situation sanitaire, les actions menées par le SPRHS ont été de nouveau réorientées afin de répondre aux besoins de la collectivité, des services départementaux et des agents.

LE CONTEXTE COVID

Depuis l'activation du Plan de Continuité des Activités (PCA) intervenue mi-mars 2020, en partenariat avec l'ensemble des services supports, le SPRHS a été mobilisé pour mener des actions d'accompagnement et de soutien auprès de l'ensemble des acteurs afin de répondre au mieux aux enjeux liés au contexte inédit.

Dialogue social

Le dialogue social s'est mis en œuvre au travers de la constitution d'un groupe permanent « COVID » qui se réunit périodiquement avec le Président du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), le Directeur Général des Services Départementaux, la Directrice des Ressources Humaines, le chef du SPRHS, les assistants sociaux du travail, les membres du CHSCT représentant le personnel et des responsables des services selon les thématiques évoquées (19 réunions en 2021).

Formalisation de procédures

Sur la base d'une démarche transversale, un travail de formalisation s'est poursuivi pour la rédaction ainsi que la mise à jour des différentes consignes de sécurité.

Un travail d'actualisation et d'accompagnement de ces documents auprès des services a été assuré au fil des nombreuses évolutions du protocole national de prévention ; ce qui a fortement mobilisé les agents du service courant 2021.

L'ensemble des documents et comptes rendus est régulièrement porté à la connaissance des agents départementaux via un espace sur Intranet dénommé « spécial COVID ».

Gestion-distribution des Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Aux côtés du Parc Départemental et du service des achats, les agents du SPRHS ont pris part dans la distribution et la gestion du matériel et des équipements de protection, notamment pour les plexiglass, gel hydro alcoolique, masques de protection et blouses de protection.

Traçage COVID

Depuis octobre 2020, le SPRHS assure le traçage des cas contact au sein de la sphère professionnelle des agents déclarés positifs à la COVID.

Cette action s'est poursuivie sur 2021, ciblant au total 218 cas positifs et 288 cas contact dans la sphère professionnelle.

Sur la base d'un entretien téléphonique avec le service et l'agent concerné, le SPRHS identifie les possibles cas contact selon des critères définis par Santé Publique France et transmet les informations à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Obligation vaccinale et passe sanitaire

Les dispositions réglementaires découlant des décrets imposant l'obligation vaccinale ainsi que la mise en place du passe sanitaire a nécessité de contribuer à une réflexion menée en interne avec les services supports qui s'est poursuivi durant plusieurs mois.

Ainsi, un suivi ciblé des agents concernés a été mis en œuvre au sein des services de la Direction des Ressources Humaines, permettant de garantir une bonne application des obligations réglementaires tout en prenant en compte le caractère singulier de chaque situation individuelle dans la réponse apportée.

Depuis l'activation du PCA intervenue mi-mars 2020, en partenariat avec l'ensemble des services supports, le SPRHS a été mobilisé pour mener des actions d'accompagnement et de soutien auprès de l'ensemble des acteurs afin de répondre au mieux aux enjeux liés au contexte inédit.

LE COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- 2 réunions plénières du CHSCT se sont tenues,
- 19 réunions du Groupe Permanent du CHSCT « restreint » ont eu lieu dont l'ordre du jour était d'établir un point de situation face au Coronavirus,
- 8 visites du Groupe Permanent du CHSCT se sont déroulées.

LES RELAIS LOCAUX DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION

⇒ Correspondants bâtiments

La liste est tenue à jour périodiquement par le SPRHS en prenant en compte les mouvements des agents (changements d'affectations, départs...).

⇒ Assistants de Prévention

Ces agents bénéficient d'une formation initiale et d'un recyclage annuel périodique.

⇒ Secouristes et Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)

D'un point de vue global, ce sont 481 agents qui sont identifiés comme étant secouristes dans la collectivité au 31 décembre 2021.

LES ANALYSES D'ACCIDENTS

Le SPRHS présente les statistiques au cours des réunions du CHSCT à mi-année et au cours de la première réunion de l'année.

LA COMMUNICATION EN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ/LES REGISTRES DE SANTÉ SECURITÉ AU TRAVAIL

⇒ Affiches de sensibilisation

Des affiches de l'Institut National de la Recherche Scientifique sont tenues à la disposition des correspondants bâtiments et des assistants de prévention par le SPRHS sur les thématiques suivantes : EPI, produits chimiques, accidents du travail, risques routiers, chutes de plain-pied.

⇒ Le registre de santé et de sécurité au travail

Depuis 2008, la version dématérialisée du registre existe sur intranet, permettant de saisir en ligne les observations ou d'émettre des suggestions.

REGISTRE DE SANTÉ SECURITÉ AU TRAVAIL	2018	2019	2020	2021
Nombre total d'observations inscrites restantes	0	3	1	0
Nombre d'observations reçues dans l'année	6	4	4	2
Nombre d'observations traitées dans l'année	3	3	4	2

⇒ Les journées de sensibilisation des nouveaux agents

Depuis septembre 2021, la DRH (bureau de la formation, Pôle Social Santé Sécurité), avec la DSIN et la Direction du Droit et de la Commande Publique (DDCP), intervient chaque mois lors de journées de sensibilisation des nouveaux agents arrivant dans les services du Département.

Ces actions contribuent à répondre aux interrogations des nouveaux agents et à leur permettre de découvrir notre collectivité, à satisfaire les dispositions légales d'organiser pour tout nouvel agent une formation obligatoire en matière de sécurité (prévention des risques, assistants sociaux du travail, référente handicap et santé au travail) mais surtout à partager une culture départementale commune.

À cette occasion, s'agissant du volet réglementaire lié à la sécurité au travail, un livret d'information est commenté dans le cadre de l'accueil sécurité obligatoire.

ACCUEIL SECURITE	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL accueil sécurité physique	92	77	119	97	138
Dont Accueil sécurité sur les sites de baignade	38	42	54	50	61

L'ACTIVITÉ DE TERRAIN

VISITES DE TERRAIN	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	43	73	55	62	183	93

La plupart d'entre-elles ont fait l'objet d'une formalisation dans le cadre de la démarche relative à l'évaluation des risques professionnels.

L'ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

⇒ État d'avancement

Des visites de sites se sont poursuivies tout le long de l'année 2021 pour les aspects « environnement professionnel » et « bâtimentaire » dans certains secteurs. Cependant, le contexte COVID a impacté le planning prévisionnel. Néanmoins, le groupe de travail Évaluation des Risques Professionnels (EVRP) s'est réuni à plusieurs reprises, à savoir :

- lancement de la mise à jour du Document Unique (DU) de la DPRPM,
- lancement du DU du service archéologie et du Service de la Conservation du patrimoine,
- lancement du DU de la DDCP, de la Direction des Affaires Financières et de la DEDD,
- finalisation du DU de la DRH et des Archives Départementales.

LES ACTIONS À CARACTÈRE THEMATIQUE

⇒ Risques psychosociaux (risque agression, syndrome post traumatique)

La réflexion sur les risques « agression et syndrome post traumatique » se poursuit.

Des travaux portant sur les aspects bâtimentaires, organisationnels et humains sont régulièrement mis en œuvre au travers du plan de prévention du risque agression dont la dernière version a été mise à jour le 21 juin, tant par les services concernés que les services supports chargés d'accompagner les agents victimes d'agression (DRH, BIS, service des affaires juridiques, SPRHS).

Par ailleurs, le règlement intérieur en hygiène et sécurité a été modifié en fin d'année afin de prendre en compte de nouvelles dispositions issues d'une circulaire du 2 novembre 2020 relative au renforcement de la protection fonctionnelle des agents publics face aux attaques dont ils font l'objet dans le cadre de leur fonction.

Un travail a été mené avec le BIS, le Service des Affaires Juridiques et le SPRHS afin de modifier le protocole agression dont sa dernière mise à jour date de 2018.

Cette circulaire met l'accent sur la responsabilité des encadrants dans la chaîne de signalement qui peut être déclenchée dans le cadre de la protection fonctionnelle.

Elle donne aussi la possibilité, lorsque la situation le justifie par l'urgence, de prendre immédiatement des mesures de protection.

Des fiches ont été modifiées, notamment la fiche alerte rendue plus accessible. Cette fiche est à renvoyer au BIS et à l'encadrement de l'agent.

L'assistant social dispose de 48 heures pour contacter l'agent.

De plus, une fiche intervention du BIS supplémentaire a été créée afin de retracer les mesures ainsi que les orientations prises suite à l'agression.

LES ACTIONS DE FORMATION, D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

⇒ Assistants familiaux

Participation aux formations des assistants familiaux sur le volet de la prévention : 8 demi-journées pour 73 personnes.

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS ET D'INCENDIE

⇒ Mise à jour du plan de sauvegarde de la collectivité et du guide des procédures d'urgence

Même si le PCA a été activé courant 2020 à l'occasion de la crise COVID, il a été mis en exergue la nécessité de mener une réflexion pour disposer d'un PCA multirisque.

Ce PCA doit pleinement s'inscrire dans le dispositif de la gestion de crise dans lequel figure le guide d'astreinte de la collectivité.

Ce support utilisé par la direction générale et les services assurant des astreintes, est régulièrement mis à jour (guide, planning d'astreinte et annuaires de crise.)

⇒ Manifestations exceptionnelles au titre des établissements recevant du public

En partenariat avec la Direction des Bâtiments Départementaux, le SPRHS participe aux visites des commissions de sécurité.

En application de l'article GN6 du règlement de sécurité du 25 juin 1980 et en tant que propriétaire de nombreux bâtiments et de sites, ou bien organisateur de manifestations, le Département doit veiller à ce que celles rentrant dans le cadre des établissements recevant du public fassent l'objet d'un dossier préalable transmis à la mairie concernée.

Cette année, 15 dossiers ont été déposés à l'occasion de manifestations exceptionnelles.

TITRES HABILITATIONS ET AMÉNAGEMENTS DE POSTES

Délivrance de titres d'habilitations, autorisations de conduite et d'intervention à proximité des réseaux.

Le chef d'établissement est tenu de délivrer ces titres pour les agents dont le poste de travail le justifie.

Le SPRHS est chargé de l'établissement des titres en veillant à ce que les conditions d'éligibilité, tant sur le plan de la formation que sur le plan de l'aptitude physique, soient réunies. 359 titres ont été délivrés courant 2021.

Dans le cadre des aménagements de poste :

- 18 études de poste menées en interne, sans lien avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP),
- 5 Prestations d'Appui Spécifiques (3 moteurs et 2 audio) et 10 études de poste en interne en lien avec le FIPHFP,
- 2 Prestations d'Appui Spécifiques (à caractère psychologique) en lien avec le FIPHFP,
- 1 Étude Préalable à l'Aménagement et Adaptation des situations de Travail en lien avec le FIPHFP,
- 21 études de poste à caractère préventif menées par les préventeurs du SPRHS.

CONVENTIONNEMENT TRIENNAL AVEC LE FIPHFP

Début 2019, le Conseil départemental a conventionné avec le FIPHFP sur la période triennale 2019-2021.

Pour rappel, les principaux objectifs de cette convention s'articulent autour de 4 axes :

- renforcer la lisibilité et la cohérence de la politique handicap,
- recruter des agents en situation de handicap chaque année, en contrat d'apprentissage notamment,
- améliorer durablement le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap,
- former, communiquer et sensibiliser les agents départementaux sur le thème du handicap.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

L'année 2021 a été marquée par le travail avec le partenaire retenu par la collectivité le Cabinet EXECO, pour le renouvellement de la convention avec le FIPHFP. Le dossier était prêt pour décembre. Il respecte les indications données par le FIPHFP privilégiant l'axe du recrutement et notamment l'apprentissage, un axe maintien à l'emploi travaillé dans la rationalisation des aménagements et compensations et une clé de répartition de la charge globale à 50%/50 % entre les deux parties.

Communication-sensibilisation

Le contexte de pandémie a considérablement altéré les actions de rassemblement de personnes comme celles relatives à la communication/sensibilisation et formation.

Cependant en novembre 2021, la mission handicap a organisé une action de sensibilisation auprès des cadres de la collectivité. Celle-ci a été réalisée avec le concours de la Société 5DISCOVERY qui propose des animations dédiées via la réalité virtuelle. Sous forme de causeries réunissant 10-12 personnes pendant 1 h 30 environ, chacun a pu s'immerger dans le ressenti d'une personne handicapée en situation professionnelle. Le débriefing permettait

d'échanger sur les postures, la communication, le repérage des difficultés, la conduite à tenir pour le manager.

A l'occasion de réunions périodiques rassemblant directions, services, unités diverses, dans leur fonctionnement interne, la référente handicap peut être invitée pour une présentation la convention FIPHFP et son panel d'aides à la compensation du handicap, les modalités et procédures d'attribution.

Aménagements de postes

Une vingtaine de situations ont été instruites ou démarrées au titre de l'année 2021.

Les dossiers ont été traités avec le concours des partenaires Prêt à l'Accession Sociale (PAS) en fonction du type de handicap. Les équipements retenus ont donné toute satisfaction aux bénéficiaires.

Maintien à l'emploi et inclusion

Pour l'année 2021, on observe une flambée des dépenses de transport domicile travail du fait d'un bénéficiaire dont les trajets grèvent le poste de dépenses depuis 2020 année de son entrée dans le dispositif.

Les équipements audio pour personnes sourdes ou malentendantes se développent dans la société civile depuis la mise en place de l'offre 100 % santé.

Les études ergonomiques liées aux aménagements de poste (internes/externes) ont été réalisées à hauteur de 117 % en 2021 avec 12 internes contre 8 prévues et 1 externe contre 2 prévues.

Accompagnements individuels en situation de handicap psy

De nouvelles situations sont révélées par le médecin du travail et réclament un travail interdisciplinaire avec mission handicap, assistants sociaux du personnel, aux côtés des experts du handicap.

En matière de recrutement et de maintien dans l'emploi

L'objectif 2021 fixé pour le recrutement pérenne de deux apprentis au Bilan Orientation Évaluation (BOE) a été atteint. Trois apprentis ont ainsi été recrutés (deux sur des services départementaux, un au sein d'un collège).

La préparation de ces accueils a requis du temps et de la médiation. L'expérience s'est avérée très positive pour le bénéficiaire et le collectif dans son ensemble qui a pu éprouver sa capacité de résilience, eu égard à une expérience antérieure difficile.

La démonstration qu'une étude attentive des candidatures et un travail étroit de coordination avec les professionnels du handicap sont judicieux, a été faite à cette occasion.

ACTION SOCIALE ET SANTE AU TRAVAIL

SUIVI SOCIAL DES AGENTS

- En 2021, les assistants sociaux du travail ont réalisé **1 070** interventions avec, compte tenu du contexte sanitaire, une forte majorité de rendez-vous téléphoniques (75 %). À compter du 23 juin, le service a fonctionné avec un seul assistant social.
- Le BIS fonctionne toujours en équipe avec un primo-accueil assuré par le secrétariat et un suivi social dont les assistants sociaux sont responsables.
- Le secrétariat gère les dossiers de demande d'indemnisation, au titre du maintien de salaire, auprès des mutuelles et en assure le suivi tout au long de la période de demi-traitement. En moyenne une trentaine de dossiers sont suivis régulièrement.
- Le Bureau d'Interventions Sociales (BIS) a impulsé et accompagné la constitution de **10** dossiers auprès du FIPHFP afin d'obtenir le financement des coûts individuels nécessaires au maintien à l'emploi des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi. De plus, **15** dossiers de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ont été accompagnés dans leur constitution.
- Les assistants sociaux sont intervenus pour soutenir et accompagner **58** agents victimes au cours de **49 agressions** et 5 confrontés à **3 évènements traumatisants**. Ils ont concouru au travail de mise à jour de la procédure concernant les agressions.
- Ils poursuivent le travail de réflexion sur les Risques Psycho Sociaux (RPS) et de ce fait contribuent à l'amélioration des conditions de travail, en participant aussi de façon régulière à des réunions de travail avec l'encadrement au sein même des directions.
- Le BIS s'est inscrit dans la mise en œuvre et l'animation des réunions d'accueil des nouveaux arrivants.
- **94** demandes **d'aides financières** ont été instruites pour un montant total de **59 936 €**
 - **31** avances remboursables pour un montant total de : **33 483 €**
 - **63** secours pour un montant total de : **26 453 €**

SANTE AU TRAVAIL

MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Visites médicales effectuées :

	Visites médicales périodiques	Autres visites médicales	TOTAL
Nombre d'agents vus	327	235	562

➤ **Visites périodiques**

- DGA-CES - Pôle Administratif et Financier
- DGS - Direction des Affaires Financières
- DGS - Assemblée
- DGA-CES - Vie associative
- DGA-CES - Développement Territorial
- Cabinet du Président (suite)
- DGA-SP - UT Périgueux
- DGA-TD - DEDD Mission Développement Durable

➤ **Surveillance Médicale Renforcée (SMR)**

- Village De l'Enfance (VDE) (Fin)
- Unité d'Aménagement - Ribérac (Fin)
- Pôle Ingénierie
- Pôle Paysage et Espaces Verts (PPEV)
- PARC départemental

TEMPS CONNEXE ET ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL DU MÉDECIN DE PRÉVENTION

- Études de poste, de locaux et visites de prévention : 2

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ENTRE 2020 ET 2021

BUDGET PRINCIPAL	2020	2021
MASSE SALARIALE	87 265 382	89 914 606
FRAIS DE DEPLACEMENT	458 761	553 680
FORMATION	194 560	567 543
SOCIAL	50 501	59 910
TOTAL	87 969 204	91 095 739
Évolution	+ 3 126 535	Soit + 3,55 %
BUDGET ANNEXE LABORATOIRE	2020	2021
MASSE SALARIALE	5 275 178	5 530 077
FRAIS DE DEPLACEMENT	39 956	36 043
FORMATION	0	0
TOTAL	5 315 134	5 566 120
Évolution	+ 250 986	Soit + 4,72 %
BUDGET ANNEXE CENTRE ACTIONS MEDICO-SOCIAL PRECOCE (CAMSP)	2020	2021
MASSE SALARIALE	898 213	984 543
FRAIS DE DEPLACEMENT	6 029	8 045

PERSONNEL MIS À DISPOSITION	31 166	71 893
TOTAL	935 408	1 064 481
Évolution	+ 129 073	Soit + 13,80 %
BUDGET ANNEXE PARC DEPARTEMENTAL	2020	2021
MASSE SALARIALE	2 710 898	2 822 204
FRAIS DE DEPLACEMENT	35 944	49 649
PERSONNEL MIS À DISPOSITION	45 892	29 655
FORMATION	0	0
TOTAL	2 792 734	2 901 509
Évolution	+ 108 775	Soit + 3,89 %
BUDGET ANNEXE CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE (CDS)	2020	2021
MASSE SALARIALE	237 646	326 992
FRAIS DE DEPLACEMENT	0	0
TOTAL	237 646	326 992
Évolution	+ 89 346	Soit + 37,60 %

TOTAL DES 5 BUDGETS	2020	2021
MASSE SALARIALE	96 387 317	99 578 422
FRAIS DE DEPLACEMENT	540 690	647 417
FORMATION	194 560	567 543
PERSONNEL MIS À DISPOSITION	77 058	101 548
SOCIAL	50 501	59 910
TOTAL	97 250 126	100 954 841
Évolution	+ 3 704 715	Soit + 3,67 %

LES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La DRH poursuit ses efforts en matière de dématérialisation de documents de gestion (dématérialisation des bulletins de paie, des arrêtés de carrière, du dossier agent en général).

Plusieurs actions de dématérialisation sont menées au sein de la DRH :

- dématérialisation de la procédure des stagiaires écoles dans le cadre du projet OPADE-DRH,
- mise en route de la dématérialisation de la procédure d'évaluation des agents départementaux.
- enregistrement dématérialisé d'une partie des documents relatifs à la carrière des agents dans le logiciel de gestion ASTRE/GECCO.
- dématérialisation des arrêtés de gestion des titulaires.
- notifications de la majeure partie des documents individuels de l'agent de façon dématérialisée (en lieu et place de courriers ou bordereaux), tout en sensibilisant sur la sobriété numérique.

Les actions phares de l'année 2021, concernent :

- ⇒ **développement de la procédure d'évaluation dématérialisée** des agents départementaux et réflexion sur les visas à apposer sur les fiches d'entretien d'évaluation,
- ⇒ **préparation du modèle type pour la dématérialisation des fiches de poste** et test sur une vingtaine de fiches de poste,
- ⇒ affichage des **consignes de tri des déchets** à la DRH
- ⇒ sensibilisation continue des agents sur la **sobriété numérique**,
- ⇒ participation d'un agent de la DRH à la 1^{ère} journée **du réseau des ambassadeurs du développement durable** le 29/06/2021.

Ces actions sont menées collectivement en lien avec les différents services de la DRH afin de recueillir une meilleure adhésion de tous en vue de contribuer au développement durable.

Par ailleurs, afin de répondre au premier Objectif de Développement Durable (ODD), « la consommation responsable » ODD12, la DRH veille à prendre en compte les critères du développement durable, c'est-à-dire une consommation qui soit à la fois respectueuse de l'environnement, bénéfique pour l'économie (notamment locale), bonne pour la santé, mais aussi positive pour la société.

De plus, les actions engagées en matière de dématérialisation permettent de satisfaire, le second ODD "Protection de la faune et de la flore terrestre" (ODD15). Nous réduisons notre impact environnemental du fait de notre diminution des impressions. En effet, nos actions relatives à la dématérialisation permettent de diminuer notre consommation de papier et donc permettent une baisse du nombre d'arbres abattus. La DRH a été ainsi en capacité de développer le télétravail pendant la crise sanitaire ce qui permet également la réduction des pollutions liées au transport.

5. DIRECTION DU DROIT ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

5.1 SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES MARCHES

5.1.1 LES MISSIONS

LES MARCHES PUBLICS

- ✓ Mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics
- ✓ Mise en œuvre des différentes techniques d'achat
- ✓ Accompagnement des services dans la formulation de leur besoin
- ✓ Rédaction des pièces administratives des marchés Départementaux
- ✓ Publication des avis d'appel publics à la concurrence
- ✓ Organisation et préparation des Commissions d'Appel d'Offres, Commissions des marchés et commissions ad 'hoc.
- ✓ Suivi administratif des marchés après passage en commission (signature marchés, notifications, courriers aux entreprises, envoi des pièces au contrôle de légalité...)

LES JURYS DE CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

- ✓ Mise en œuvre des procédures de passation des jurys de concours
- ✓ Accompagnement et conseils auprès des services
- ✓ Rédaction des pièces administratives
- ✓ Publication des avis d'appel publics à la concurrence

LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

- ✓ Mise en œuvre des procédures de passation des délégations de service public.
- ✓ Rédaction des pièces administratives
- ✓ Publication des avis d'appel publics à la concurrence

- ✓ Organisation et préparation des Commissions Consultatives des services publics locaux, Commission des délégations de service public
- ✓ Suivi administratif après passage en commission (signature contrat, notifications, courriers, envoi des pièces au contrôle de légalité...)
- ✓ Suivi des délégations de service public.

INFORMATION, FORMATION ET CONSEIL

Coordination, organisation et rationalisation de la commande publique

Conseil et expertise à destination des services

Diffusion de l'information relative à la commande publique

Formation en interne et auprès des partenaires institutionnels sur l'évolution réglementaire

Mise à disposition et alimentation des systèmes d'information et de communication permettant de diffuser les bonnes pratiques en matière de commande publique

Rédaction et mise à disposition de modèles relatifs à la commande publique

CONTRIBUTION DU SERVICE AUX PROJETS TRANSVERSAUX

- ✓ Dématérialisation interne GECCO
- ✓ Intégration du développement durable dans les achats de la collectivité
- ✓ Participation à la constitution des groupements de commandes entre collectivités.

5.1.2 LA MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS

265 consultations ont été lancées en 2021 (contre 207 en 2020) qui ont débouché sur 372 marchés (contre 327 en 2020).

Le service a également instruit 108 avenants à des marchés en cours (contre 129 en 2020).

L'activité portant sur les marchés a connu une augmentation significative par rapport à 2020 avec près d'1/4 de consultations supplémentaires en mode dégradé eu égard aux conditions sanitaires mais également par un effectif réduit (1 agent en arrêt maladie plus de 6 mois ; 1 changement de service non remplacé pendant 4 mois).

Cette augmentation est principalement liée à un retour normal de l'activité puisqu'en 2020, un bon nombre de marchés inférieurs à 40.000 € avaient été gérés dans le cadre du plan de relance.

5.1.3 DEMANDES D'INFORMATIONS, RECOURS, ET DEMANDES DES SERVICES DE LA PREFECTURE

Les réponses aux demandes de candidats portant sur les motifs qui ont conduit à leur éviction du marché, constituent une part non négligeable de l'activité du service en constante augmentation. Pour l'année 2021, cette hausse des demandes s'est confirmée : 80 demandes de précisions (courriers papier, mails à l'adresse générique du Service de la Commande publique et des marchés, mails AWS) contre 52 en 2020.

Il est par ailleurs à noter une demande croissante d'informations complémentaires de la part du service du contrôle de légalité de la Préfecture : 28 contre 25 demandes en 2020.

5.1.4 LE MODE DE PASSATION

Le mode de passation est la procédure imposée par le texte en fonction du montant estimé du besoin à satisfaire et du domaine du marché (travaux, fournitures courantes ou service).

En 2021, 32 consultations ont été lancées en procédures formalisées (contre 13 en 2020) : marchés au-dessus des seuils européens*.

Les autres consultations se répartissent entre procédure adaptée, marché subséquent, marché sans publicité ni mise en concurrence et demande de devis dès 15.000 €.

*Les marchés et contrats relatifs aux travaux : 5.350.000 euros

Les marchés et contrats relatifs aux fournitures et services : 214.000 euros

5.1.5 LES COMMISSIONS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

La commission d'appel d'offres attribue les marchés en procédures formalisées et émet un avis sur les marchés en procédure adaptée dès 15.000 €.

En 2021, les élus de la Commission d'Appel d'Offres ont tenu 47 séances (contre 50 en 2020), pour lesquelles le quorum était toujours atteint lorsque la procédure l'imposait (procédure formalisée).

Cette augmentation est liée à la forte croissance du nombre de marchés passés qui a induit de mobiliser davantage la CAO.

Les CAO se sont faites en présentiel, par échanges de mails et par TEAMS.

Cette commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L 1413-1 du CGCT est compétente dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service

public : elle examine tout projet de délégation de service public. Par ailleurs, chaque année, lui sont présentés les rapports annuels des délégataires.

Elle s'est ainsi réunie une fois en 2021 pour examiner les rapports annuels de tous les délégataires.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

Cette commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L 1413-1 du CGCT est compétente dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public : elle examine tout projet de délégation de service public. Par ailleurs, chaque année, lui sont présentés les rapports annuels des délégataires.

Elle s'est ainsi réunie une fois en 2021 pour examiner les rapports annuels de tous les délégataires.

5.1.6 LE CONSEIL JURIDIQUE, LA DETERMINATION DES TECHNIQUES D'ACHAT ET L'INTERVENTION DANS LA CONSTITUTION DES GROUPEMENTS DE COMMANDES

Le service de la commande publique et des marchés a poursuivi en 2021 son rôle de conseil juridique auprès de l'ensemble des services du Conseil départemental, tant pour ceux qui passent des marchés très ponctuellement que pour tous ceux qui pratiquent régulièrement, mais aussi auprès des organismes extérieurs travaillant avec le Conseil Départemental.

Au-delà de la rédaction des pièces administratives du marché, il est garant de la sécurité juridique de toutes les procédures inhérentes à la vie du marché et doit parfaitement maîtriser toutes les techniques d'achat qu'il conseille et met en œuvre.

A cet effet :

- il traduit les évolutions législatives et réglementaires portant sur les marchés publics par le biais de notes destinées à l'ensemble des acteurs de la commande publique de la collectivité,
- il adapte les procédures internes aux évolutions législatives et réglementaires
- il met des modèles à disposition des services ainsi que des documents type permettant d'appréhender plus facilement leur marché : le service conseille en effet sur la technique d'achat la plus adéquate à la satisfaction du besoin : marché, accord-cadre à marchés subséquents, accord-cadre à bons de commande, accord-cadre mixte.

Enfin, il participe à la constitution des groupements de commandes entre collectivités et dont le Département est coordonnateur : à ce titre, il intervient dans la rédaction des conventions de groupement de commandes et est sollicité pour suivre et assurer la sécurité juridique des groupements à constituer.

Le Département étant coordinateur dans les groupements constitués, l'ensemble des marchés du groupement sont rédigés par le service des marchés et présentés à la CAO du Département.

A noter que les groupements permettant de générer de véritables économies pour les membres adhérents, ils ont vocation à se développer.

A ce jour, le Département est coordonnateur de 14 groupements de commandes dans des domaines d'achat très variés :

OBJET DU GROUPEMENT DE COMMANDES	DATE FIN DE MARCHÉ / ACCORD-CADRE RECONDUCTIONS COMPRISES
Location de véhicules thermiques et électriques (SAAD)	(4 ans) janvier 2026
Collecte des déchets	(2 ans) juillet 2021
Télécommunication, fourniture de matériel et solutions informatique, prestations de sécurité	(4 ans) Décembre 2025
Fourniture d'électricité	(2 ans) Décembre 2022
Fourniture de gaz	(4 ans) Janvier 2024
Fourniture de mobilier et matériel de bureau	(3 ans) janvier 2023
Vérification périodique des installations techniques	Marché à publier début janvier 2022
Fourniture de fioul domestique, gasoil et gasoil non routier	(3 ans) février 2022 (avenant prévu de 6 mois)
Fourniture de pneumatiques, accessoires de roue et prestations associées	(3 ans) août 2024
Produits d'entretien, de consommables d'hygiène et de matériel de nettoyage	(4 ans) janvier 2023
Extincteurs	(4 ans) janvier 2026
Fourniture de ressources numériques en ligne - bibliothèque	(4 ans) octobre 2025
Appareil de reprographie	(5 ans) janvier 2027
Fournitures administratives	(4 ans) décembre 2025

5.1.7 LA DEMATERIALISATION

La dématérialisation des procédures engagée au sein du service depuis plusieurs années a permis de réduire les délais d'instruction : échanges électroniques avec les entreprises via AWS, le contrôle de légalité via FAST...

Les récentes obligations réglementaires ont par ailleurs conduit le service des marchés à saisir de nouvelles données marchés publics sur différentes plateformes centralisées par l'Etat :

- l'open data des marchés sur AWS : 117 fiches de « données essentielles des marchés publics »
- le recensement économique des marchés sur la plateforme REAP (marchés supérieurs à 90.000 €) : 71 fiches saisies.

Le service est également en charge de la saisie des données marchés publics dans l'outil de gestion financière Coriolis : 531 fiches CORIOLIS saisies (marchés + marchés allotis + les fiches multiples attributaires) contre 529 fiches saisies en 2020.

Le service a, dans le même temps, poursuivi son travail portant sur la dématérialisation interne des procédures via l'outil GECCO à destination de l'ensemble des services dotés de cette gestion électronique de documents. Le travail a principalement porté sur la révision des procédures qui ont dû être adaptées en cette période de crise sanitaire.

5.1.8 LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CLAUSE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE ET MARCHE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (DEVELOPPEMENT DURABLE)

Le service de la commande publique et des marchés intervient dans la rédaction des pièces contractuelles portant sur la clause d'insertion dans les pièces de marchés et répond, à la demande de l'agent de la collectivité en charge de la clause d'insertion, aux interrogations juridiques des collectivités qui mettent en œuvre une clause d'insertion.

La mise en œuvre de la clause d'insertion et son suivi sont assurés par un agent attaché au Pôle RSA (9 marchés ont fait l'objet d'une clause d'insertion sociale en 2021 et 21 conventions ont été signées avec des donneurs d'ordre externes).

Il est à noter par ailleurs, qu'un marché a été publié portant sur l'achat de masques dans le secteur de l'économie sociale et solidaire : c'est l'ESAT BRESSUIRAIS qui a été attributaire du marché.

En matière de développement durable, la Loi AGECE du 10/02/20 et son Décret du 09/03/21 relatifs à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire imposent aux acheteurs publics de dédier une part de l'achat de certaines catégories aux produits réutilisés ou recyclés. Une note a été faite en ce sens aux services et mise en application pour les catégories concernées en 2021.

5.1.9 LA PASSATION DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

L'échéance de la DSP portant sur la gestion des sites sportifs et touristiques du Département (LA JEMAYE – ST ESTEPHE – ROUFFIAC) (31/03/21) dont le délégataire est la SEMITOUR a conduit à lancer une nouvelle procédure de passation de cette DSP.

Un seul candidat, la SEMITOUR, a remis une offre laquelle a été attribuée par la commission des DSP, après les formalités règlementaires.

5.1.10 LE SUIVI DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Depuis octobre 2016, le service est en charge du suivi de l'ensemble des délégations de service public du Département. Elles portent sur les sites Départementaux suivants :

- LASCAUX – LE THOT dont le délégataire est la SEMITOUR
- GRD ROC – LAUGERIE BASSE dont le délégataire est la SEMITOUR
- CLOITRE DE CADOUIN - BIRON-BOURDEILLES dont le délégataire est la SEMITOUR
- SITES TOURISTIQUES ET SPORTIFS (LA JEMAYE – ST ESTEPHE – ROUFFIAC): dont le délégataire est la SEMITOUR

- AUBERGE DE JEUNESSE DE CADOUIN dont le délégataire est Fédération Unie des Auberges de Jeunesse
- TELEASSISTANCE DEPARTEMENTALE dont le délégataire est Cassiopéa
- COMPENSATION HYDRAULIQUE DU BANDIAT dont le délégataire est ASEA
- RESEAU DE CHALEUR DE ST ASTIER dont le délégataire est Solena / Idex

En 2021, la mission de suivi des DSP a donné lieu à l'organisation de 10 réunions et la rédaction de comptes rendus détaillés. Pour optimiser les rencontres avec le délégataire qui gère plusieurs sites départementaux, le service a fait le choix de regrouper les sites de mêmes activités dans une même rencontre.

Ces réunions répondent aux obligations règlementaires et contractuelles de chaque contrat :

- Réunions trimestrielles et comités de suivis en présence du délégataire,
- Réunions portant sur le bilan annuel et les perspectives en présence du délégataire,
- réunions ponctuelles dans le cadre de problématiques particulières.

5.2 SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

5.2.1 INTRODUCTION

Les missions du Service des Affaires Juridiques se déclinent de la manière suivante :

DEFENDRE LA COLLECTIVITE PAR LE TRAITEMENT ET LA GESTION DES DOSSIERS CONTENTIEUX ET PRECONTENTIEUX

Le service assure l'instruction et la gestion des dossiers contentieux pour l'ensemble de la collectivité (hors RSA).

Le service juridique est le collaborateur privilégié des avocats en charge de la défense des intérêts de la collectivité. Son rôle consiste en la préparation de cette défense par la recherche en interne des éléments favorables à la collectivité.

Au-delà, le Service est également un véritable défenseur des intérêts de la collectivité. Il assure lui-même la rédaction des mémoires et la représentation en justice. Il s'assure du bon respect des procédures et assure l'interface entre l'ensemble des intervenants (assurance, experts, huissiers...) et les services concernés.

Enfin, il développe l'aide à la décision et la médiation dans les situations de précontentieux afin de limiter le nombre de recours exercés par les usagers.

PREVENIR LE RISQUE JURIDIQUE PAR LE CONSEIL INTERNE

Le service apporte une expertise juridique aux différentes problématiques rencontrées par la collectivité, participation à la réalisation de projets départementaux, la sécurisation des procédures et écrits de la collectivité dans son ensemble. Il élabore et contrôle les conventions, avenant, procédures et protocoles d'accord soumis à son aval.

RECUEILLIR ET DIFFUSER DE L'INFORMATION JURIDIQUE PAR UN TRAVAIL DE VEILLE CONTINUE

Le service est un appui pour l'ensemble des services départementaux et Directions par l'apport d'informations actualisées et réactives.

CENTRALISER ET GERER DES PROCEDURES TRANSVERSALES

Le service est gestionnaire à l'échelle de la collectivité des procédures d'accès aux documents administratifs des usagers (CADA), de protection fonctionnelle des agents et des élus, ainsi que des arrêtés pris par le Président du Conseil départemental afin d'ester en justice au nom de la Collectivité.

ASSISTER LES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES (EHPAD)

Le service procure une assistance matérielle aux EHPAD dans leurs procédures devant la juridiction de la famille en matière d'obligation alimentaire.

ASSURER LA GESTION DES BIENS DES MINEURS ASE DONT LA TUTELLE EST DECLAREE VACANTE

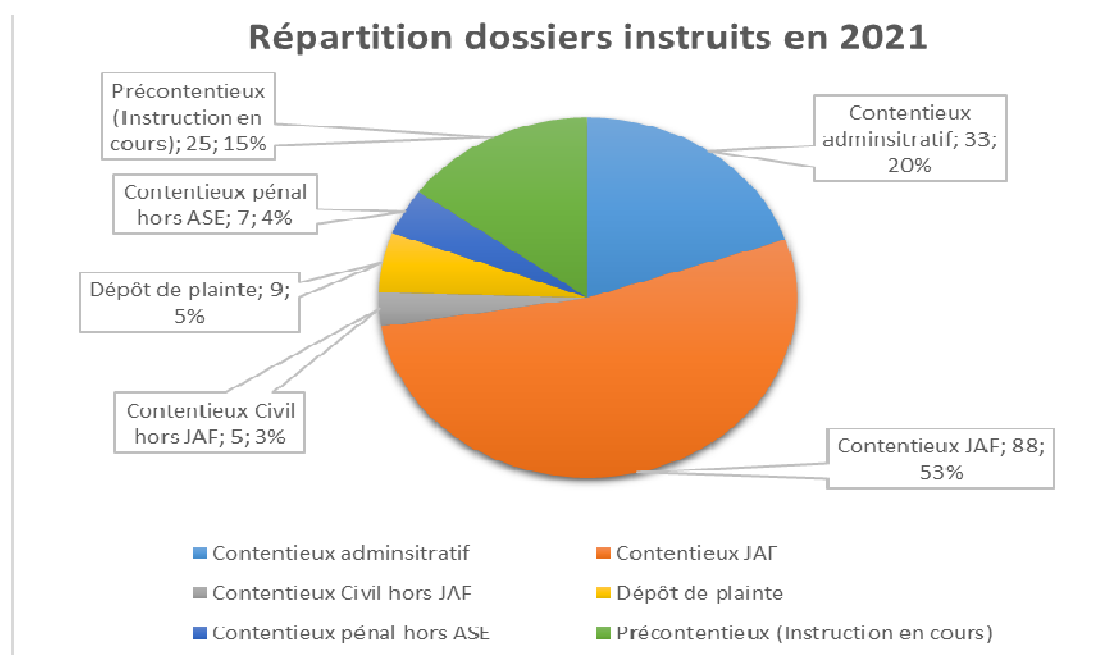
Le service est garant des biens appartenant aux mineurs dont la tutelle est déferée au Département. Il assure à ce titre, en lien avec le juge des tutelles des mineurs et le service de l'ASE, l'ensemble des mesures nécessaires à la protection de leur patrimoine (succession, ouverture de comptes, gestion des biens ...).

ASSURER TOUTES OPERATIONS PREALABLES ET NECESSAIRES A L'ACCEPTATION DE DONS ET LEGS FAITS AU DEPARTEMENT

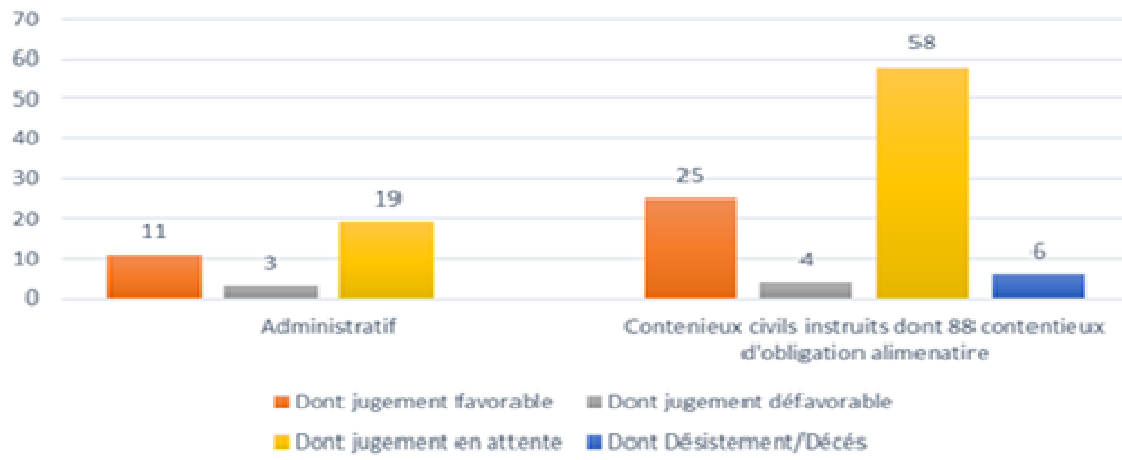
5.2.2 DEFENSE DES INTERETS DU DEPARTEMENT

L'activité générale 2021 du service permet de recenser **167 dossiers contentieux et précontentieux**.

Parmi ces dossiers : **91 contentieux, 9 dépôts de plaintes et signalements, et 16 précontentieux ont été défendus directement par le service sans avocat**.

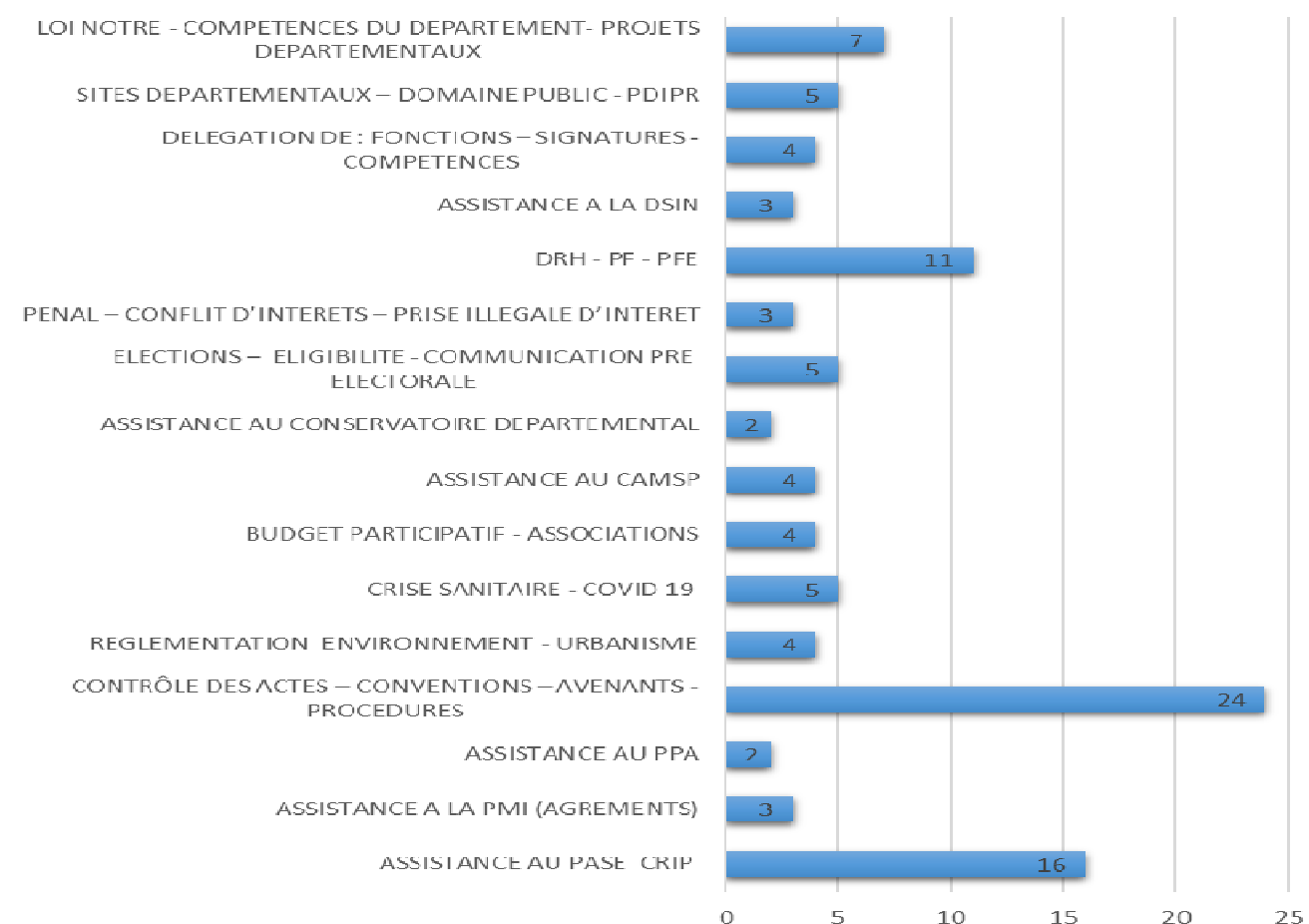


Principaux contentieux Administratifs et Civils instruits en 2021



5.2.3 EXPERTISE JURIDIQUE PAR LA REDACTION D'ETUDES – ACTES - DOCUMENTS ET FORMATION

En 2021, le service a traité **102 demandes écrites** contre 59 en 2020 réparties comme suit :



5.2.4 INFORMATION – VEILLE JURIDIQUE

Un agent assure une veille juridique quotidienne et continue des textes, jurisprudences et actualités juridiques pouvant impacter la collectivité. Il assure une alerte et communique des informations juridiques à destination des services départementaux.

A noter qu’en 2021, l’activité de veille juridique a particulièrement ciblé l’actualité législative et réglementaire abondante intervenue dans le cadre de la crise sanitaire. Par ailleurs, l’attention a notamment été portée sur les textes suivants :

- ⇒ Le projet de loi 3DS en discussion au Parlement tout au long de l’année (publication de la loi le 21 février 2022)
- ⇒ L’application de la réforme de la justice (suivi du projet de loi relatif à la confiance dans l’institution judiciaire - adoption de la loi le 27 décembre 2021)

- ⇒ Le projet de loi relatif à la protection de l'enfant (publication de la loi le 7 février 2022)
- ⇒ Le projet de loi réformant l'adoption (publication de la loi le 21 février 2022)

Au titre de l'année 2021, **521 informations juridiques ont été transmises** contre 423 au titre de l'année 2020.

5.2.5 PROCEDURE DE COMMUNICATION DES DOCUMENTS AMINISTRATIFS

Le service est chargé de la coordination et la mise en œuvre de la communication des documents administratifs sollicités par les administrés ou leurs avocats.

Sont également traités les recours des usagers que ce soit devant la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) et devant le Tribunal Administratif.

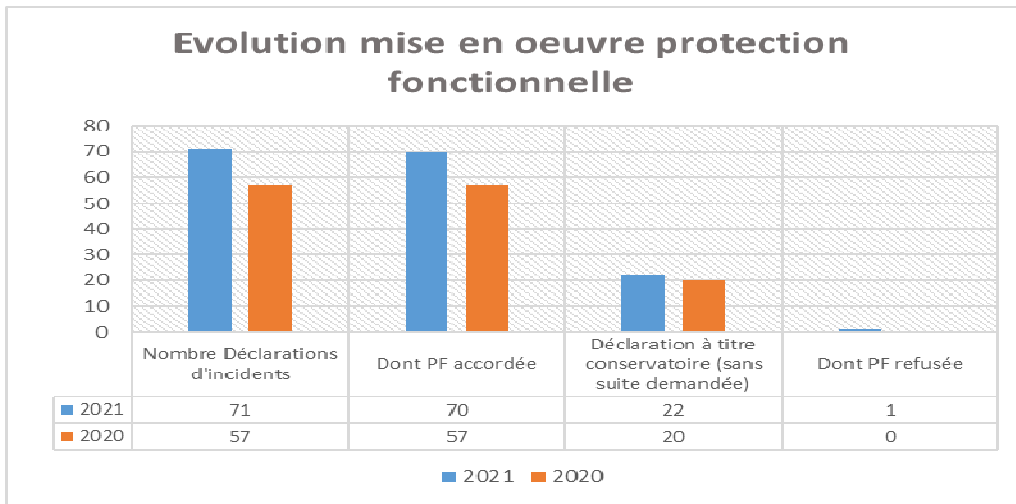
74 DOSSIERS DE DEMANDES DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (CADA) INSTRUITS EN 2021											
Demandes de communication d'usagers		Demande PASE	Demande PMI	Demande CDIP (CRIP)	Autres services	Saisine de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) par les usagers		Saisine de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) par le Département		Saisine du Tribunal Administratif de Bordeaux Par les usagers	
						2020	2021	2020	2021	2020	2021
2020	2021	2021	2021	2021	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
65	74	29	5	27	13	7 dont 2 concernant BEYNAC	2 concernant BEYNAC	2 concernant BEYNAC	0	0	1

5.2.6 PROTECTION FONCTIONNELLE

Le service est chargé de la coordination et de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle sollicitée par les agents lorsque ces derniers sont soit victimes d'incident (agressions physiques, menaces, violences, injures, diffamation...) soit mis en cause civilement ou/et pénalement par un usager ou un tiers dans le cadre de leurs fonctions.

Le service apporte à chaque situation une réponse juridique personnalisée et assiste l'agent dans chacune de ses démarches (administrative et judiciaire).

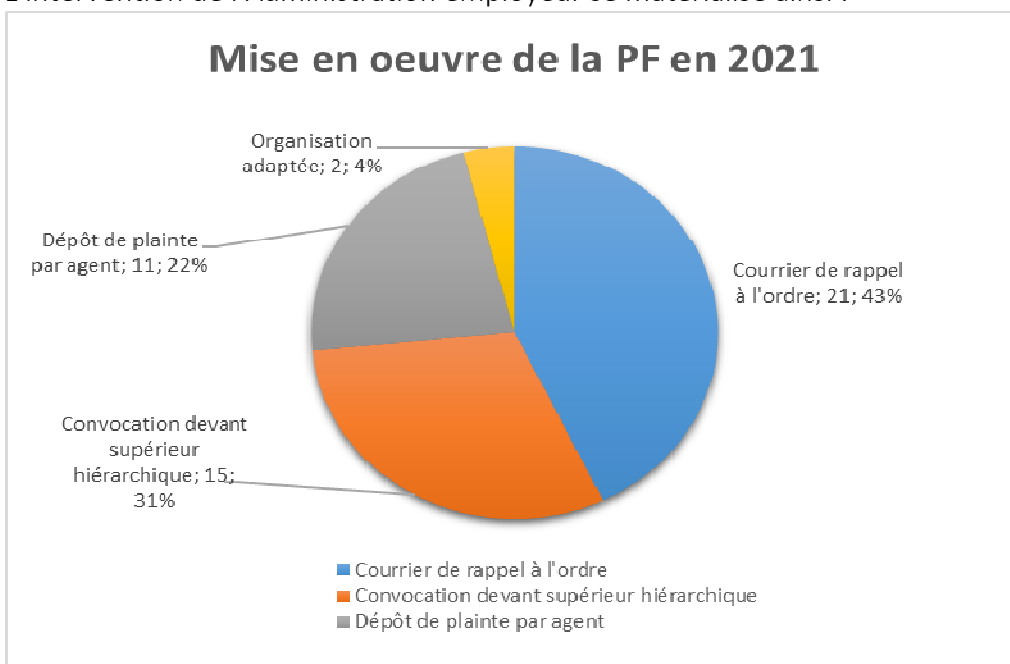
En 2021, le service a été destinataire de 71 déclarations d'incidents de la part d'agents auprès desquels il est intervenu contre 57 en 2020.



Cette hausse peut s'expliquer par le contexte pandémique éprouvé depuis 2020, qui avait contraint les usagers à moins de déplacements.

Ces agressions, qui vont de l'insulte à la menace de mort, touchent plus particulièrement les travailleurs sociaux. Le secteur des routes n'est cependant pas en peine et se retrouve également frappé par ces attaques qui demeurent plus modérées, certes, mais tout aussi violentes.

L'intervention de l'Administration employeur se matérialise ainsi :



A noter que la dynamique collective entamée en 2020, par la constitution d'un groupe de travail composé de la DRH, du BIS, du SAJ et du SPRHS à la suite de la parution de la circulaire interministérielle du 02 novembre 2020, s'est poursuivie cette année.

Cela s'est traduit par la conduite d'opérations de sensibilisation auprès des services, par des interventions sur site permettant de toucher directement les publics les plus éloignés.

5.3 SERVICE DU CONTENTIEUX DE L'AIDE SOCIALE

LES MISSIONS DU SERVICE

- Récupération des prestations d'aide sociale, prises et mainlevées d'hypothèques, revalorisation des rentes viagères, successions vacantes ou non-réclamées,
- Instruction et défense des contentieux relatifs aux prestations d'aide sociale devant les juridictions,
- Contrôle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), sur pièces et sur place,
- Instruction en appel et en défense des contentieux relatifs au RSA devant les juridictions administratives, civiles et pénales,
- Traitement des recours administratifs préalables,
- Dépôts de plainte dans le cadre du RSA.

5.3.1 LES RECOURS SUR SUCCESSIONS

ASPECT FINANCIER

En 2021, les différents recours exercés en récupération des prestations d'aide sociale versées par le Département se sont élevés à :

- Aide médicale : 2 488,95 €
- Foyer occupationnel : 297 849,77 €
- Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et Aide ménagère : 2 321 968,46 €
- **Soit un total récupéré : 2 622 307,18 €**

Le montant des recettes a augmenté de 41,34 % (1 855 283,20 € en 2020).

ASPECT ORGANISATIONNEL

En 2021, la totalité des courriers entrants (courriers d'interrogation de créance des notaires, courriers des héritiers, des banques, des mairies) ont été numérisés par le service du courrier de la collectivité, et le suivi des nouveaux dossiers entièrement dématérialisé.

LES HYPOTHEQUES

En 2021, 88 hypothèques (contre 77 en 2020) ont été inscrites.

55 mainlevées effectuées (contre 18 en 2020) ont permis la récupération ou le remboursement anticipé des créances pour un montant de 742 409,26 €.

LES SUCCESSIONS VACANTES

Les recettes effectuées au titre de la récupération après jugement de vacance et règlement par les services des domaines s'élèvent à 458 151,94 € en 2021 contre 109 469,69 € en 2020.

LES RENTES VIAGERES

10 rentes viagères ont été réévaluées en 2021 contre 12 en 2020.

5.3.2 LES CONTENTIEUX DE L'AIDE SOCIALE HORS RSA

Le contentieux de l'aide sociale a connu une réforme importante en 2019. Les commissions départementale et centrale d'aide sociale ont laissé la place à une répartition entre tribunaux de grande instance, devenus tribunaux judiciaires au 1^{er} janvier 2020, et tribunaux administratifs.

Les contentieux sont précédés obligatoirement d'un recours administratif préalable obligatoire (RAPO), sauf ceux qui relèvent des recours sur donation et de la détermination du domicile du secours, qui sont traités par les services métier.

En 2021, 15 contentieux ont ainsi été traités contre 6 en 2020, du fait de la pandémie et du règlement des contentieux à l'étape du RAPO.

5.3.3 LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

CONTROLES RSA

En 2021, 173 décisions d'opportunités ont été prises dont 107 suite à des contrôles des bénéficiaires du RSA (essentiellement sur pièces à cause du COVID) effectués par le service contre 214 décisions dont 85 suite à nos contrôles en 2020.

CONTENTIEUX DE LA FRAUDE ET PENAL

En 2021, deux dossiers ont fait l'objet d'un dépôt de plainte pour fraude (0 en 2020) devant le Tribunal correctionnel (crise sanitaire)

PRE CONTENTIEUX RSA, CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF ET LE CONSEIL D'ETAT

En 2021, 63 recours administratifs préalables ont été traités contre 52 en 2020. Le département a accordé 2 demandes de remise de dette partielle et 3 demandes de remise de dette totale.

10 contentieux relatifs au RSA ont été élevés devant le Tribunal Administratif, contre 8 en 2020. A ce jour, un seul jugement relatif à ces contentieux a été rendu.

100 % des jugements restent favorables au Département.

RENOVATION DES PROCEDURES

La complexité de la législation nationale et européenne ainsi que de la jurisprudence en matière de RSA a conduit le service contentieux de l'aide sociale à retisser des liens avec la CAF en y associant le Pôle RSA de la DGA-SP afin de sécuriser les contrôles, les décisions, les réponses au recours administratifs préalables et les contentieux.

Les contrôles RSA ont également suivi la démarche de dématérialisation qui a commencé le 1er novembre 2018. En 2021, tous les courriers provenant de l'extérieur ont été traités suivant cette nouvelle procédure, auxquels doivent s'ajouter tous les justificatifs des allocataires reçus par mail.

6 SERVICE DE L'ASSEMBLEE

Le Service de l'Assemblée, composé de 4 agents, a un rôle administratif indispensable à la mise en place des projets de la Collectivité. Il centralise et vérifie les rapports élaborés par les services et pilote la préparation des séances des assemblées délibérantes (convocations des élus, transmissions des documents); il s'assure du bon déroulement des séances et du suivi des délibérations votées (transmission des délibérations au contrôle de légalité (procédure dématérialisée depuis 2008), publication).

Il rédige et assure le suivi des arrêtés de délégations de signature accordées par le Président aux élus dans le cadre de leur fonction ou en l'absence du Président et tient à jour les 300 représentations du Département dans les divers comités, associations et autres organismes, classées par thème. Ces représentations sont, en fonction des textes législatifs, soumises au vote de l'Assemblée ou confiées au choix du Président et mis à jour sur Intranet. Il constitue le Recueil des Actes Administratifs (RAA) mensuel.

Il assure le suivi des formations des élus (inscriptions, règlements). Enfin il anime l'espace des Elus dans Intranet et assure la diffusion des informations institutionnelles sur cette plateforme, sur intranet et sur le site départemental.

Le Service de l'Assemblée est placé sous la hiérarchie du Directeur Général des Services.

6.1 SESSIONS PLENIERES DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE ET REUNIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

6.1.2 SESSIONS PLENIERES

Les séances consacrées aux Orientations Budgétaires, au vote du Budget primitif et au vote du Budget supplémentaire ont été organisées au Centre départemental Joséphine BAKER dans le respect des consignes sanitaires liées à la COVID-19.

Date	Objet	Nombre de rapports	Nombre de jours
Le 20 janvier 2021	Orientations Budgétaires	8	0,5
Les 3 et 4 février 2021	Budget Primitif	132	1,5
Les 27 et 28 avril 2021	Budget Supplémentaire	80	1
Le 1 ^{er} juillet 2021	Séance d'installation	14	0,5
Le 20 juillet 2021	Séance plénière	9	0,5
Le 27 septembre 2021	Séance plénière	6	1
Les 9 et 10 novembre 2021	Décision Modificative n° 2	63	1,5
TOTAL		312	6,5

A l'occasion des différentes affaires examinées par l'Assemblée départementale, **312 délibérations** ont été votées.

6.1.3 REUNIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Au vu de la situation sanitaire, les rapports inscrits à l'ordre du jour de la Commission Permanente du 29 mars 2021 ont été soumis au vote électronique. Les séances suivantes ont été organisées en présentiel dans le respect des consignes sanitaires liées à la COVID-19, hormis la Commission Permanente du 13 décembre qui au regard de la recrudescence de l'épidémie de la COVID-19 s'est tenue en visioconférence via l'application TEAMS.

Dates	Nombre de rapports	Dates	Nombre de rapports
Le 29 mars 2021 – CP I – Vote numérique	108	Le 6 septembre 2021 – CP V	47
Le 3 mai 2021 – CP II	71	Le 11 octobre 2021 – CP VI	49
Le 31 mai 2021 – CP III	86	Le 15 novembre 2021 – CP VII	72
Le 26 juillet 2021 – CP IV	71	Le 13 décembre 2021 – CP VIII (Séance en Visio-Conférence TEAMS)	80
TOTAL			584

Nombre total de dossiers examinés en Commission Permanente : **584**.

En 2021, 896 rapports à caractère général ou particulier ont fait l'objet de débats et ont été approuvés par les Elus.

6.1.4 COMPTE RENDU DES DEBATS

Les débats des séances plénières sont enregistrés en direct et transmis à un prestataire de service qui les retranscrit. Après retour des transcriptions, le Service les relit afin de corriger les éventuelles erreurs, les met en ligne dans l'Espace numérique des délibérations afin que les Elus et les Administratifs puissent en prendre connaissance.

En 2021, près de 32 heures de débats ont été retranscrites et relues.

6.1.5 REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Le Service tient à jour les 300 représentations du Département dans les divers comités, associations et autres organismes, classées par thème. Ces représentations sont, en fonction des textes législatifs, soumises au vote de l'Assemblée ou confiées au choix du Président.

Le Service procède à la mise à jour des représentations et les intègre dans INTRANET.

6.1.6 DELEGATIONS DE L'EXECUTIF

Le Service est également chargé des délégations de signature accordées par le Président aux Elus, dans le cadre de leur fonction, ou en l'absence du Président.

6.1.7 FORMATION DES ELUS

En application des dispositions des articles L.3123-10 à L.3123-14 du CGCT, les dépenses de formation des Elus locaux sont une dépense obligatoire pour les Collectivités. Leur montant ne peut excéder 20 % des crédits ouverts au titre des indemnités de fonction allouées aux Elus et inscrits au budget de la Collectivité.

Sur ces crédits sont imputées les dépenses relatives à la formation des élus concernant :

- les frais de formation facturés par les organismes dispensateurs agréés à cet effet,
- les frais de déplacements et de séjour des Elus calculés selon les dispositions du décret du 28 mai 1990 relatif aux frais de séjour et de déplacements des fonctionnaires,
- les éventuelles pertes de revenu subies par l'Elu sur justificatifs, pour suivre un stage de formation dans la limite de 6 jours et de 1,5 fois le SMIC horaire.

Au titre de la formation, la somme de **6.730,02 €** a été mandatée au cours de l'année 2021.

6.1.8 RECUEILS DES ACTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article R. 3131-1 du CGCT, les délibérations du Conseil départemental et de la Commission Permanente ainsi que les actes du Président du Conseil départemental, à caractère réglementaire, sont publiés dans un recueil des actes administratifs (RAA) du Département ayant une périodicité au moins mensuelle. La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 est venue préciser que cette publication peut également être faite **à titre complémentaire sur support numérique**. Le Service de l'Assemblée constitue le RAA et s'assure de sa communication sur **Intranet**, sur le **Site Internet du Conseil départemental** et également en **libre accès à l'accueil** de l'hôtel du Département.

A noter que les délibérations votées par le Comité syndical du Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN) et le Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (SMOLS) présidés par le Président du Conseil départemental, sont intégrées dans le RAA du Département.

En 2021 : 1.643 actes administratifs ont été publiés au RAA.

6.1.9 DEMATERIALISATION

Les Conseillers départementaux sont équipés de tablettes numériques sur lesquelles la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) a installé une ressource – l'Espace numérique des délibérations - afin d'accéder à la consultation des rapports et des projets de délibérations avant séances et des délibérations définitives après séance.

Les Elus ont signé une Charte d'utilisation du matériel mis à leur disposition et une Déclaration autorisant le Conseil départemental à utiliser la diffusion numérique des documents relatifs aux réunions du Conseil départemental rédigée conformément au CGCT (articles 3121-18, 3121-18-1, 3121-19 et de l'article 1369-9 du Code civil).

Les responsables des Services départementaux, de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité à la Préfecture et de la Paierie départementale, ont accès à cette plateforme.

Cet envoi dématérialisé permet de faire une économie financière à la Collectivité de frais d'impression et de frais d'envoi d'environ **27.000 € par an**.

Grâce à cette application, l'ensemble des délibérations définitives (depuis novembre 2000) est consultable en libre accès sur l'Intranet, le site Internet institutionnel départemental et sur la plateforme Open data du Département, après passage au contrôle de légalité de la Préfecture (procédure également dématérialisée), ce qui représente une base de données considérable accessible à tous. Cette dématérialisation contribue aux actions de l'Agenda 21 en réduisant de manière notable la consommation de papier.

DGA DES TERRITOIRES ET DU DEVELOPPEMENT

7 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

7.1 SERVICE APPUI AUX ENTREPRISES

Le Département est un interlocuteur de proximité pour l'ensemble des acteurs économiques du territoire. La Dordogne est riche de multiples entreprises, de toutes tailles et de tous secteurs, qui pour nombre d'entre elles sont leader sur leur marché au niveau national voire international. Dans le cadre d'une politique de renforcement de l'attractivité de notre territoire, le Département crée du lien entre les entreprises du territoire. Il souhaite densifier le tissu entrepreneurial du territoire et accroître la visibilité de ces entreprises tant à l'intérieur du département qu'à l'extérieur. La richesse de nos entreprises, leur diversité et leur répartition harmonieuse sur l'ensemble du territoire sont une force.

Le Département encourage l'émergence d'écosystèmes bien identifiés afin de renforcer l'attractivité de ses entreprises et plus largement de son territoire (Cluster RESO'CUIR Nouvelle-Aquitaine, agroalimentaire, etc.).

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, a supprimé la clause générale de compétence et ainsi défini une nouvelle organisation territoriale.

Toutefois, des aménagements et marges de manœuvre ont été prévus par le biais de conventions. En effet, pour ce qui concerne l'attribution d'aides aux entreprises, le Département peut :

- par convention avec la Région, participer au financement d'aides directes accordées en faveur d'activités de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche (Cf. délibération du Conseil régional n° 2017.1464.CP en date du 10 juillet 2017 et délibération de la Commission Permanente n° 17.CP.V.5 du 17 juillet 2017),
- se voir déléguer par convention, par les Communes ou les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprises.

En 2021, le Département a soutenu les entreprises et l'économie locale à hauteur de **2 474 770,81 €**.

Afin de participer au financement d'aides directes accordées aux entreprises de notre territoire en faveur d'activités de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche, le Conseil départemental a apporté, en 2021, des aides d'investissement à l'économie locale à hauteur **2 030 615,81 €** dont **1 820 870, 81 € d'aides directes aux entreprises** pour l'acquisition de matériel et la création d'emplois.

Au-delà de l'aide en financement direct, c'est tout un travail d'ingénierie et d'innovation qui est déployé par le Service Appui aux Entreprises auprès des entreprises et des collectivités.

Des inscriptions financières sont nécessaires compte tenu des objectifs d'accompagnement déterminés en assemblée et des attentes de la profession.

AIDES DIRECTES ATTRIBUEES EN 2021 AUX ENTREPRISES DES SECTEURS DE L'AGROALIMENTAIRE, DU BOIS ET DE LA PECHE

En 2021, le Service Appui aux Entreprises a étudié **129** demandes d'entreprises (160 en 2020), tous secteurs d'activités confondus, pour des projets d'investissements matériels et/ou immobiliers ainsi que pour la création d'emplois.

Les dispositifs ont ainsi permis de soutenir **80** (58 en 2020) dossiers d'investissement pour un montant total de **2.030.615,81 € dont 1.820.870,81 d'aides directes aux entreprises** (1.245.509,66 € en 2020). 62 dossiers sont actuellement suivis par les Chargés de mission du service et font l'objet d'un accompagnement personnalisé auprès des porteurs de projets. Huit dossiers inéligibles à une aide départementale, ont été réorientés vers d'autres partenaires, dont la Région Nouvelle-Aquitaine ou ont été abandonnés.

En 2021, le Service Appui aux Entreprises a étudié **129** demandes d'entreprises (160 en 2020), tous secteurs d'activités confondus, pour des projets d'investissements matériels et/ou immobiliers ainsi que pour la création d'emplois.

Les dispositifs ont ainsi permis de soutenir **80** (58 en 2020) dossiers d'investissement pour un montant total de **2.030.615,81 € dont 1.820.870,81 d'aides directes aux entreprises** (1.245.509,66 € en 2020). 62 dossiers sont actuellement suivis par les Chargés de mission du service et font l'objet d'un accompagnement personnalisé auprès des porteurs de projets. Huit dossiers inéligibles à une aide départementale, ont été réorientés vers d'autres partenaires, dont la Région Nouvelle-Aquitaine ou ont été abandonnés.

Montant des aides attribuées en 2022 (€)					
	Nombre de dossiers accompagnés	MATERIEL	OCMR	Total aides directes	Divers (FECNA, IP, Chambre de métiers, Capital SEM)
Secteur Agroalimentaire	61	1 404 812,38	102 849,27	1 507 661,65	209 745
Secteur du Bois	19	313 209,16		313 209,16	
Secteur de la Pêche					
Divers					
S/TOTAL	80	1 718 021,54	102 849,27	1 820 870,81	209 745
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT				2 030 615,81	

Il est nécessaire de préciser, qu'à ce bilan statistique des activités 2021 en financement direct, doit être rajoutée la somme des contacts et mises en relation avec les partenaires (notamment vis-à-vis de la Région Nouvelle-Aquitaine) et les entreprises. C'est cette ingénierie de proximité qui nous permet d'exercer toute notre compétence et d'assurer le soutien à toutes les entreprises du département.

Le Service Appui aux Entreprises intervient en tant que « facilitateur » aux côtés de partenaires institutionnels (Chambres consulaires, Services de l'Etat, Organismes économiques...), afin de faciliter le fonctionnement et la vie des entreprises locales. Ainsi, le service a une action claire en faveur du désenclavement numérique, de la mise en relations de partenaires locaux et du dialogue avec les Collectivités territoriales.

Au-delà de son action auprès des entreprises, le service met ses compétences et sa connaissance du territoire à disposition de l'ensembles des EPCI ses compétences et sa connaissance du territoire afin de les accompagner dans leurs projets.

C'est ainsi qu'une quarantaine d'avis techniques ont été renseignés, en liaison avec les différents services du Département, dans le cadre de la politique contractuelle territoriale.

AIDE SOCIALE EXCEPTIONNELLE

Le Département de la Dordogne, a décidé la création d'une prestation d'aide sociale exceptionnelle à destination des travailleurs indépendants en situation de fragilité du fait de la pandémie COVID 19 d'un montant de 750 € et soumise à des critères d'attribution.

En 2021, 338 personnes ont bénéficié de cette aide, réparties sur l'ensemble du Département.

Les secteurs d'activité sont variés, mais il ressort que les professions à caractère de services aux personnes, telles les activités de coiffure, esthétique, petits commerces, restauration individuelle sont les plus représentatives.

Le secteur de l'artisanat est par contre en retrait.

AIDES INDIRECTES

BILAN INITIATIVE PERIGORD

Présent depuis la création, le Département accompagne la plateforme Initiative Périgord en abondant les différents fonds à destination de l'économie qu'elle administre.

Sur l'année 2021, **177 projets** ont été accompagnés pour un volume d'engagement de prêts d'honneur de plus de **2,065 million d'euros**.

Le travail, mené depuis l'origine de la Plateforme d'Initiative Locale du Périgord, place cette structure au meilleur niveau de performance et il est primordial que notre Département demeure un partenaire significatif, tant au niveau de son implication financière, que de l'accompagnement technique fourni par notre Service Appui aux Entreprises. Le Département

participe à l'étude et aux comités de prêts des trois fonds gérés : création-reprise, croissance et agriculture, qui ont un effet de levier dans la constitution et le renforcement des fonds propres des entreprises.

BILAN PERIGORD DEVELOPPEMENT

Le Département est à l'origine de la création de l'Association Périgord Développement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, le Département continue d'accompagner l'Association de manière réduite.

99 contacts ont été noués au cours de l'année 2021, au travers des différentes actions menées par l'agence de développement et **25 projets** ont abouti. A ce jour, il est nécessaire de poursuivre la réflexion déjà engagée sur la structuration et les missions de Périgord Développement ainsi que sur son efficacité au regard des moyens engagés.

EMPLOI

Les actions pour l'emploi et l'insertion sociale sont des préoccupations légitimes des politiques départementales. A côté des actions de gestion des prestations d'aides sociales (notamment le Revenu de Solidarité Active - RSA), le Département s'engage avec différents partenaires pour une approche intégrée des politiques locales de l'emploi.

Il est important d'articuler expertise sociale et professionnelle pour développer des actions en faveur d'un retour à l'emploi.

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS ALLOCATAIRES DU RSA

En Dordogne, notamment en milieu rural, de nombreux allocataires du RSA ont un projet de création d'entreprise, ou en ont déjà créée, mais n'ont pas assez développé leur activité pour en vivre de façon autonome. Aussi, il est prévu un accompagnement spécifique afin de leur permettre de réussir, mais aussi de sortir, à terme, du dispositif RSA.

STRUCTURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE ET A L'EMPLOI

Le Département accompagne et soutien un ensemble de structures ou/et de dispositifs qui œuvrent pour l'aide au retour à l'emploi et conjugue ainsi au sein de la direction économique le développement économique et le développement social. Neuf structures bénéficient ainsi de l'aide du Département :

- La Maison de l'Emploi (MDE) du Grand Périgueux
- Le Pays du Périgord Vert
- Les cinq Missions Locales
- L'association Trajectoires
- L'association Terra Job

La MDE du Grand Périgueux compte huit salariés rassemblés autour de deux grandes missions : l'accompagnement personnalisé des personnes en insertion professionnelle et la mise en place d'actions spécifiques pour soutenir les entreprises qui n'arrivent pas à recruter. Elle bénéficie d'un soutien du Conseil départemental à hauteur de 23.100 €.

Le Pays du Périgord Vert développe et relaie sur son territoire des actions de soutien aux entreprises et des services pour un maintien de l'emploi. Le Pays du Périgord Vert a intégré ce service tourné vers l'emploi suite à la cessation d'activité de la Maison de l'emploi du Haut Périgord. Elle bénéficie d'un soutien du Conseil départemental à hauteur de 31.200 €.

L'ensemble des **Plans locaux pour l'Insertion et l'Emploi** (PLIE) ont été maintenus sur le territoire. Ils proposent un accompagnement suivi et personnalisé des allocataires. Ils sont tous les trois rattachés à un organisme intermédiaire : l'Association de Gestion et d'Appui aux Projets Européens (l'AGAPE).

Les protocoles d'accord pour leur mise en œuvre pour la période 2022-2027 ont été validés en novembre 2021.

- PLIE de Bergerac – porté depuis janvier 2021 par la Mission Locale de Bergerac
- PLIE de Bergerac porté depuis janvier 2021 par la Mission Locale de Bergerac
- PLIE du Grand Périgueux – porté par la MDE du Grand Périgueux
- PLIE Haut Périgord – porté par **Trajectoires** qui bénéficie d'une aide du Département à hauteur de 15 000€

Concernant les cinq Missions Locales (ML), dont le rôle est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, elles ont poursuivi un travail de repérage à travers différentes actions. L'année 2021 s'est principalement caractérisée par le doublement de la garantie jeune au niveau national. Localement, en Dordogne, cela s'est traduit par des revalorisations d'objectifs pour certaines missions locales leur permettant de suivre de 20 à 50 jeunes en plus. Ces structures ont bénéficié d'une enveloppe de 155 000 €, identique à 2020, soit 31 000 € par structure.

Pendant cette crise sanitaire, l'ensemble de ces structures de soutien à l'emploi sont restées mobilisées et ont su s'adapter pour garder un lien avec leur public, un travail essentiel notamment en direction de la jeunesse.

Terra Job

Terra Job est un nouveau groupement d'employeur à statut associatif mis en place en 2020 dont le cœur de métier est le développement de l'emploi salarié au sein des structures du tourisme et de loisirs sportifs.

Le secteur touristique représente pas moins de 9 000 emplois permanents ou saisonniers qui sont à pourvoir chaque année. Un certain nombre d'emplois, périphériques aux prestations d'hébergement, ont trait aux activités d'encadrement sportifs et de loisirs (animateurs de camping, surveillance de baignade ...) ; ces postes se retrouvent notamment au sein de l'hôtellerie de plein air, au sein des parcs de loisirs et des complexes sportifs.

L'objectif opérationnel du groupement repose sur la facilitation de la mise en adéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Son approche globale a également pour objectif de renforcer positivement les situations d'emploi des professionnels du territoire. L'objectif pour la période d'amorçage est fixé à 5 000 heures de mise à disposition et d'accompagner les jeunes dans l'accès à la qualification et à l'insertion. Le Département soutien cette initiative dans sa phase d'amorçage pour un montant de 12 500 €.

L'inclusion numérique comme vecteur de retour à l'emploi

La dématérialisation des services publics s'est accélérée avec la crise du COVID, augmentant les difficultés d'accès aux droits et services des plus précaires. Le numérique est ainsi devenu l'un des premiers freins déclarés par les demandeurs d'emploi devant la mobilité qui a longtemps tenue cette première place.

Pour répondre à cet enjeu d'équité d'accès aux droits et ce besoin d'accompagnement, le Département a répondu à l'appel à projet « **Les conseillers numériques France Service** » initié par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Une décision favorable a été accordée, elle a permis le recrutement de trois conseillers numériques en contrat de projet pour deux ans qui pourront prendre leur fonction en février 2022 suite à leur formation. Ils seront déployés dans un premier temps sur les Unités Territoriales de Mussidan et du Bergeracois aux côtés des services sociaux du Département.

Une subvention de 50 000 euros par poste sera versée au Département sur deux ans.

INGENIERIE POUR DES PROJETS INNOVANTS ET STRUCTURANTS

➤ **Entreprendre et innover en Périgord**

Un programme d'accompagnement pour favoriser l'entrepreneuriat féminin et l'emploi.

« Entreprendre et Innover en Périgord » accompagne une promotion de six à dix jeunes entreprises de trois à dix-huit mois d'existence, portées par des femmes ou des équipes mixtes sur l'ensemble de la Dordogne. Si tous les secteurs d'activité sont concernés par ce programme (artisanat, agriculture, services, commerce, ...), le caractère innovant du projet est un critère de sélection.

➤ **La French Tech Périgord Valley**

En février 2020, la candidature portée conjointement par le Département de la Dordogne et les Communautés d'Agglomération du Grand Périgueux et du Bergeracois, accompagnés par les Chambres Consulaires et s'appuyant sur le soutien des entrepreneurs et des start-ups du territoire, a obtenu le label « French Tech ». Ce label distingue en France les écosystèmes de start-ups autour du numérique.

L'année 2021 a été consacrée à la mise en route de cette jeune structure et la mise en place des premières animations. Le Département accompagne en ingénierie et financièrement cette structure. Le Département s'engage auprès de French Tech à hauteur de 30 000 €.

7.2 SERVICE AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Le Conseil départemental a adopté lors de la session du Budget Primitif 2021, les cinq orientations de la nouvelle politique agricole du Département. Elles avaient pour objectif de :

- Promouvoir et organiser les circuits, la vente et l'approvisionnement de nos industries agro-alimentaires,
- Contribuer à l'installation et la transmission,
- Soutenir une agriculture durable,
- Accompagner le monde rural et promouvoir un territoire de qualité,
- Soutenir et accompagner les agriculteurs en difficulté.

Afin de participer au financement d'aides directes accordées aux exploitations, notamment, de notre territoire en faveur d'activités de production de produits agricoles, en 2021 le Conseil départemental a programmé **3 081 610,74 €** d'aides à l'investissement au monde agricole dont **2 697 473,31 €** d'aides directes destinées aux exploitations agricoles :

Type d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant alloué (en €)
Aides directes aux exploitations et CUMA sans FEADER	836	2 697 473,31
Chambre d'Agriculture	1	100 000,00
Accompagnement à l'Installation	2	22 562,50
MFR	7	28 350,00
MFR Périgord Vert	1	23 105,72
CUMA FEADER (sur enveloppes 2019-2020-2021)	19	190 119,21
Initiative Périgord-Fonds agriculture	1	20 000,00
TOTAL	867	3 081 610,74

Au-delà de l'aide en financement direct, c'est tout un travail d'ingénierie et d'innovation qui est déployé par le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire auprès des exploitations, des structures agricoles et des collectivités.

PROMOUVOIR ET ORGANISER LES CIRCUITS, LA VENTE ET L'APPROVISIONNEMENT DE NOS INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES.

Engagé dans cette démarche, en parallèle des actions conduites via Agrilocal et auprès des chefs de cuisine des collèges, le Département finance les investissements relatifs à la création d'ateliers de diversification, d'exploitations école, de plateformes d'approvisionnement local et de boutiques collectives, pour des investissements de type matériel d'exploitation structurant.

En 2021, **45** dossiers ont pu être accompagnés pour un total de **112 729 €**.

- **Contribuer à l'installation et à la transmission**

Les actions engagées possèdent de multiples objectifs, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires agricoles et les différents outils à disposition (Chambre d'Agriculture, Maison des Paysans, Initiative Périgord, les banques, les centres de gestion...) :

- Aider et accompagner les porteurs de projet dans leur démarche d'installation, dans la mise en place et la structuration de leurs outils de production, transformation et commercialisation. Outre les enveloppes spécifiques liées à la mise en place des outils de production de manière générale que l'on retrouve dans les données de filières et/ou thématiques ci-après, le service peut accompagner spécifiquement les porteurs de projets dans leurs démarches, en partenariat étroit avec les différents organismes agricoles. Cela représente plus de la moitié des installations départementales.
- Accompagner les démarches de transmission : au même titre que pour les installations, le service est un interlocuteur majeur, de mise en lien et en réseau, dans les démarches de transmission des outils de production et de transformation, en étroite coopération avec les partenaires agricoles.

SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE

Ce dispositif d'aides a permis de soutenir **702** dossiers d'investissements à destination directe des exploitations pour un montant total de **1 962 032 €** dans ce domaine.

FILIERES ANIMALES

	Nombre de dossiers	Montants alloués (en €)
Filière bovin lait	22	74 327
Filière bovin viande	120	283 978
Filière caprin	23	89 264
Filière avicole	70	191 767
Filière ovin	34	115 045
Filière divers animal*	17	60 020
total filières animales	286	814 401

*porc, pisciculture, aquaculture...

FILIERES VEGETALES

	Ha de plantations pour filières végétales	Nombre de dossiers	Montants alloués (en €)
Filière châtaigne	13,15	35	108 570
Filière noix	41,75	34	94 589
Filière maraîchage	-	104	389 327
Filière truffe	21,50	102	70 409
Filière fraise	-	53	174 753
Filière apicole	-	15	48 882
Filière divers végétal*	-	73	261 101
total filières végétales	76,40	416	1 147 631

* arboriculture fruitière, framboise, cultures légumières...

Projets structurants et innovants

Le Département a soutenu **13** projets structurants et innovants pour un montant de **217 148 €**, avec par exemple :

- la mise en place de 35 tours de protection contre le gel de printemps dans le vignoble, en complément des financements publics de France Agrimer et du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.
- l'installation d'une station de production, compression, stockage et distribution de Bio GNV sur le site du méthaniseur de Nojals et Clottes qui va alimenter une flotte de 15 véhicules.

HYDRAULIQUE AGRICOLE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Dans le domaine de l'hydraulique agricole, le Conseil départemental attribue des aides à des opérations collectives et individuelles en vue de satisfaire aux exigences d'une irrigation durable en préservant la ressource.

En 2021, **62** dossiers ont ainsi été programmés pour un montant de **202 235 €**.

LES COOPERATIVES D'UTILISATION DU MATERIEL AGRICOLE (CUMA) AVEC COFINANCEMENT FEADER

Les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) de Dordogne sont une force pour notre département avec près de 220 structures réparties sur 5.000 exploitations. Essentielle pour l'agriculture en Dordogne, cette dynamique d'investissement en commun est fortement soutenue par le Conseil départemental. Celui-ci s'efforce d'accompagner une sorte de cercle vertueux entre performance technique et environnementale. Pour s'adapter aux enjeux du développement durable, l'investissement en CUMA permet de mutualiser les moyens

techniques et la réalisation d'économies d'échelle en donnant accès à des machines plus performantes et qui respectent toujours plus les normes environnementales requises.

En 2021, **19** CUMA ont été accompagnées pour un total de **190 119 €**.

ACCOMPAGNER LE MONDE RURAL ET PROMOUVOIR UN TERRITOIRE DE QUALITE :

SUBVENTIONS AUX MAISONS FAMILIALES RURALES (MFR) DE LA DORDOGNE

Pour mener à bien la transition que connaît l'agriculture aujourd'hui, vers des systèmes de production performants à la fois du point de vue économique, environnemental et social, l'enseignement agricole et les acteurs de la recherche ont un rôle primordial et déterminant à jouer.

Le Département de la Dordogne est un partenaire essentiel des Maisons Familiales Rurales (MFR), en subventionnant les sept MFR de Dordogne pour des actions de formations diversifiées et destinées à des publics adultes et scolaires. Plus de 15 formations différentes sont dispensées dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme rural. De par la diversité de ces actions, les MFR sont les acteurs du développement local, parce qu'elles sont en phase avec les réalités et les besoins de notre territoire.

A ce titre, en 2021, les **sept** établissements concernés ont bénéficié d'une aide de **4 050 €** afin de leur permettre d'acquérir du mobilier, du matériel informatique ou de réaliser des travaux dans leur structure pour un montant total de **28 350 €**.

La **Maison Familiale Rurale de Périgueux** a sollicité le Département pour la finalisation de la mise en sécurité incendie de son établissement ainsi que pour son projet de réhabilitation de la cuisine collective et d'acquisition de matériel. Ces investissements lui permettront la mise aux normes des cuisines et de les adapter à la confection de repas issus de produits frais, bio et locaux.

Le Département a alloué en 2021 une subvention de **23 105,72 €** à cette MFR afin de l'accompagner dans son projet (10 % du coût total).

L'INGENIERIE DU SERVICE AU PROFIT DES COLLECTIVITES ET DANS LE CADRE DE PROJETS INNOVANTS ET STRUCTURANTS

Le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire se positionne pour le compte du Département comme un partenaire privilégié des Communes et/ou Communautés de Communes ou d'Agglomération en les accompagnant dans leurs différents projets en termes d'ingénierie et d'appui technique.

Le Service est aussi un référent technique en apportant toutes ses compétences d'ingénierie auprès des partenaires agricoles dans le cadre de projets innovants et structurants pour le compte des filières et du territoire.

Dans le cadre de sa politique agricole départementale forte, le Département tient à accompagner les projets avec une envergure de territoire (Drive Périgord, expérimentation miscanthus, switch grass, silphie...) et/ou en en assurant le maillage (méthanisation...). Ils peuvent répondre aussi à une volonté ou besoin de structuration de filière (Plan de relance de la filière Oie, structuration d'une filière légumes et légumineuses...) et/ou de recoupement transversal.

LE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION ORIGINE QUALITE PERIGORD ET LA PROMOTION DES PRODUITS PERIGORD

L'objectif est de promouvoir, de manière concertée et collaborative, les produits identitaires du Périgord, considérant la qualité des produits issus de notre agriculture départementale, et dont bon nombre d'entre eux sont sous signes officiels de qualité.

Pour cela, plusieurs manifestations permettent chaque année de mettre en avant ce partenariat, malgré le contexte sanitaire annulant de nombreuses manifestations, comme le Salon International de l'Agriculture de Paris.

FACILITER LA VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX DE QUALITE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE : 100% BIO ET LOCAL ET 100% FAIT MAISON .

Au-delà des financements spécifiques alloués directement aux producteurs, le Service Agriculture et Agroalimentaire œuvre au travers d'actions conduites via Agrilocal et auprès des chefs et des équipes de cuisine des collèges prioritairement, mais aussi des cantines collectives à l'échelle de notre territoire départemental.

En parallèle des interventions spécifiques auprès des équipes de cuisine, les agents du Service interviennent régulièrement dans le cadre de l'enseignement agricole auprès des élèves de différents cycles. Cela a été le cas, encore en 2021, dans les classes du Lycée Agricole de Coulounieix-Chamiers, de la MFR de Périgueux, du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Coulounieix-Chamiers, de Bordeaux Sciences Agro...

Au-delà, le Service participe activement aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du Pays du Grand Bergeracois, du Pays de la vallée de l'Isle et du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Si la situation sanitaire a restreint les objectifs, elle n'a pas empêché le Service, en lien étroit avec la Direction de l'Éducation, d'accompagner de nombreuses structures.

Tout comme en 2020, la priorité demeure le 100 % Bio et Local et 100% fait maison dans les collèges. La méthode désormais appliquée, reposant sur une immersion plus longue, inscrite sur la durée, permet réellement d'atteindre cet objectif.

Ainsi, après le collège de Belvès, puis celui de Montpon-Ménéstérol, c'est la Cité scolaire de Nontron qui a pu bénéficier d'un temps de présence de 11 semaines, jusqu'à l'obtention du label 100% Bio.

Depuis, la démarche a été transposée aux collèges de l'agglomération de Périgueux. L'audit initial, préalable à la mise en place du programme spécifique, a été réalisé dans les établissements de Coulounieix-Chamiers, Anne Frank et Clos Chassaing.

Au-delà des cibles prioritaires, en 2021, le Service de l'Agriculture et l'Agroalimentaire a mobilisé ses compétences et son Animateur-Formateur en restauration collective pour un accompagnement adapté dans différentes communes et/ou communautés de communes.

L'animateur a réalisé des audits dans les cuisines des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Saint Félix de Villadeix/ Liorac sur Louyre/ Saint Georges de Montclard/ St Marcel du Périgord, ainsi que dans les cantines de Ribérac, Lisle, Tocane et Verteillac.

Ces audits, qui se complètent d'un Plan Alimentaire spécifique construit par la nutritionniste-diététicienne de la Direction de l'Éducation, ont pour objet de, à la fois vérifier si les moyens techniques et humains sont suffisants pour se lancer dans une démarche 100% bio et local et 100% fait maison, et orienter la production locale aux besoins de chacune des structures.

L'Animateur-Formateur du service a aussi participé, comme chaque année, à divers événements pour sensibiliser à la politique départementale en faveur du Manger Local (Foire du Gabarier, Festival du livre gourmand...).

AGRILOCAL24

Par ailleurs, le Département est adhérent depuis plusieurs années à **Agrilocal** qui est une association nationale, déclinée en interfaces départementales. Elles sont toutes connectées entre elles, et en perpétuelle évolution pour s'adapter aux différents besoins rencontrés. La mise à disposition de cet outil a été effective lors de la rentrée scolaire 2017-2018.

Cet outil informatique a pour objet de faciliter la mise en relation des acheteurs de la restauration collective du département et des fournisseurs dont le siège social est en Dordogne, tout en sécurisant juridiquement les échanges, en permettant de respecter les exigences règlementaires des marchés publics.

Au 31 décembre 2021, 244 fournisseurs étaient inscrits. 114 ont livré au moins une fois à un acheteur grâce à Agrilocal24, toujours en progression. Les acheteurs sont au nombre de 126 et sont pour l'essentiel, des restaurants scolaires (collèges ou écoles primaires). On compte désormais plus d'une dizaine de nouveaux inscrits en tant que restaurants traditionnels et/ou camping. En 2021, 49 d'entre eux ont commandé au moins une fois via Agrilocal24. Les autres utilisent actuellement l'outil exclusivement en tant que base de données.

En matière de nature de marché, en 2021, la part des accords-cadres à bons de commandes a encore progressé. Elle représente 45% des échanges. Ce sont de nouveaux les collègues qui utilisent davantage ce type de marchés. Les communes sont encore réticentes à se lancer dans ce type de procédures et lui préfèrent encore les démarches de « gré à gré ».

Le Chiffre d’Affaires généré via Agrilocal24, en 2021, est de 236 352€, soit une progression de 118% par rapport à 2020, et ce, malgré encore une certaine incertitude des acheteurs quant à l’évolution de la situation sanitaire.

La part des produits labellisés en Agriculture Biologique se maintient aux alentours de 70 %.

Depuis le lancement d’Agrilocal24, les produits les plus demandés peuvent être classés selon les trois familles suivantes :

- Les légumes : 75 tonnes (71 % en bio),
- Les fruits : 30,7 tonnes (66 % en bio),
- La volaille : 10,1 tonnes (42 % en bio).

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE

Le Service de l’Agriculture et de l’Agroalimentaire du Conseil départemental de la Dordogne vient en appui de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention – Pôle Revenu de Solidarité Active (RSA) pour livrer une analyse technique approfondie et personnalisée des allocataires agriculteurs. Il émet un avis sur l’attribution du RSA, conclusif d’un état des lieux objectif de la situation de l’exploitation. Il s’efforce de dresser des perspectives d’évolution, en lien avec la mise en place d’un accompagnement personnalisé jusqu’à la sortie du dispositif RSA.

Depuis 2016, le Pôle RSA du Département et le Service de l’Agriculture et de l’Agroalimentaire ont formalisé leur collaboration par la mise en place d’un comité de pilotage mensuel destiné à analyser conjointement les dossiers susceptibles de sortir du dispositif de suivi et juger de l’opportunité d’accompagner de nouveaux allocataires.

En 2021, le service de l’Agriculture et de l’Agroalimentaire a été sollicité pour émettre un avis et/ou apporter un accompagnement pour plus de 200 agriculteurs. Ce nombre élevé s’est stabilisé par rapport à 2020 suite à la montée en puissance du comité de pilotage conjoint entre le service Agriculture et Agroalimentaire et le pôle RSA (pour information, 143 agriculteurs ont été suivis en 2018, 135 en 2017, 120 en 2016, 138 en 2015, 133 en 2014, 115 en 2013, 92 en 2012 et 57 en 2011).

Avec plus de 200 dossiers suivis par an, le Service de l’Agriculture et Agroalimentaire maintient un niveau très élevé d’accompagnement depuis la mise en place du dispositif

7.3 SERVICE DU TOURISME

La politique touristique départementale telle que définie pour les années 2017-2021 base sa stratégie sur le conseil, l'assistance et l'ingénierie en faveur de l'ensemble des collectivités et des partenaires de toute nature.

Elle accompagne tout projet structurant d'aménagement et de développement de l'offre touristique en faveur de l'économie de notre territoire.

LA MAISON DEPARTEMENTALE DU TOURISME (MDT)

ACCUEIL

Malgré une période d'ouverture réduite en raison de la crise sanitaire (sept mois avec une ouverture à partir du 07/06/2021) l'accueil de la MDT a accueilli environ 3700 personnes et répondu à 1480 demandes (47% de touristes ; 34% de locaux; 19% de socio-pro et accueil bâtiment).

L'accueil a bénéficié, cette année encore, de deux saisonniers pour la période de juillet et août permettant une ouverture en continu durant la pleine saison (9h-17h) et d'une stagiaire du 13/09 au 09/10/2021.

La vente de plans-guides a augmenté avec 197 ventes (entre le 07/06 et le 30/11/2021). La sortie cette année des cinq plans-guides du Grand-Périgord a fortement participé à l'augmentation des ventes en juin, juillet et août 2021.

Evènements

Depuis l'ouverture en juillet 2018, La Maison Départementale du Tourisme, a accueilli nombre d'évènements organisés en partenariat avec les acteurs locaux du département.

Le partenariat avec le Fédération Origines et Qualité Périgord, s'est affiché lors d'organisation de « Marchés du Périgord » sur les thématiques truffes en janvier, fraises & fruits rouges en mai et foie gras en décembre en partenariat avec la Mairie de Courbevoie.

Malgré une année difficile et des fermetures partielles, la Maison Départementale du Tourisme a pu accueillir des conférences de presse notamment en partenariat avec la Fédération de Chasse pour le lancement du guide « A l'Affut de la Faune Sauvage » ou encore le lancement du « Carnet de Route des Métiers d'Arts » en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Plusieurs expositions thématiques ont mis la Maison Départementale du Tourisme à l'honneur :

- L'exposition « Velocipède » par Virginie Roussel
- A la découverte des Moulins du Périgord Noir, en partenariat avec l'Association des Moulins du Périgord Noir. Exposition permettant à une vingtaine d'enfants du Centre de Loisirs de Coulounieix Chamiers de découvrir le métier de meunier.

- Le club des 5, exposition photographique regroupant 5 photographes de Dordogne, sur les thématiques Patrimoine, paysages, tourisme... vu aux travers leurs objectifs.

LE ROLE DU NUMERIQUE

La base de données d'informations touristiques SIRTAQUI se compose d'environ 40.000 fiches descriptives (hébergements ; patrimoine ; visites ; produits locaux ; fêtes et manifestations diverses ; itinéraires de randonnées ; restaurants...). Ces fiches servent à alimenter de nombreux sites Internet TOURISME dont le nouveau site du CDT ; les sites des Offices de tourisme, le site du CRTNA ; la plateforme DataTourisme...

Cette base permet aussi le développement d'outils qui sont mis à disposition des collectivités (gestion des panneaux routiers qui s'inscrivent dans la Charte réactualisée de la Signalisation d'Information Locales (SIL), amélioration du suivi du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées - PDIPR (Périgeo) ou suivi de la perception de la Taxe de séjour et de la Taxe départementale additionnelle...).

Le numérique étant plus que jamais moteur en matière d'itinérance, le site web dédié rando.dordogne.fr a été redirigé vers le portail des sports de pleine nature. Grâce à un travail en interne et en partenariat avec la Direction des Sports et la DSIN ainsi qu'un accompagnement des offices de tourisme à la saisie dans la base de données, ce sont 690 fiches de randonnées qui remontent sur le site web pleine nature et sur des sites spécialisés comme le portail loisirs de l'IGN, OutdoorActive, CIRKWI, Vélo en France...

L'ingénierie

Le conseil, l'assistance apportés aux porteurs de projets privés a concerné 65 personnes mais également des collectivités (réglementation et calcul de la taxe de séjour ; hébergements, itinérances, etc.) et des Offices de tourisme (suivi des grands projets, accompagnement à la saisie dans Sirtaqui...).

La Signalisation d'Information Locale (SIL) : deux territoires sont accompagnés par le service dans le projet de mise en place de la SIL (Grand Site et la Communauté de Communes Montaigne Montravel Gurçon).

Accompagnement Allocataires du RSA : sept bénéficiaires ont reçu l'accompagnement et les conseils du service pour la mise en place ou l'optimisation de leurs projets touristiques.

L'itinérance douce

Le développement de l'itinérance douce ne cesse de s'accroître et plus de 9.000 km de chemins sont inscrits au **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée** (PDIPR) soit la quasi-totalité des communes adhérentes. Les études de faisabilité lancées sur quelques Communes de l'agglomération de Bergerac et les communes d'entre Dordogne et Louyre sont finalisées. Concernant les véloroutes et voies vertes et les itinéraires cyclos

départementaux une grosse dynamique est engagée avec les différents EPCI et la structuration en itinéraires départementaux se finalisent.

La qualification du PDIPR se poursuit à travers les guides thématiques (les Plus Beaux Sentiers du Périgord avec le Pôle Paysages et Espaces Verts, à l'affut de la faune sauvage), mais également via l'application écotouristique DORIE.

Le Plan Vélo, voté en février 2019, propose une hiérarchie et une organisation structurée du réseau départemental, pour venir renforcer cette offre d'itinérance. Au cours de l'année 2021, le travail a consisté à travailler une jonction avec la haute Vienne sur la base de la V56 et la prolongation de la Flow Vélo vers Terrasson.

Le travail concernant la structuration des grands itinéraires pédestre se poursuit avec l'organisation des Comités techniques et Comités de pilotage des quatre Départements et Comités Départementaux du Tourisme / Agences de Développement touristique du « Chemin d'Amadour » entre Soulac-Sur-Mer et Rocamadour. 2021 a vu le lancement du Barker Double et le classement en Grand Itinéraire Touristique VTT de la grande boucle du Parc.

Enfin, **le Schéma départemental de développement du loisir pêche** voté en octobre 2020 permet de continuer de lancer de nombreuses actions sur nos sites Départementaux ainsi que sur les grandes rivières en terme d'infrastructure (cales à bateaux).

PARTENARIATS

ITINERANCE DOUCE

Cette année, le travail engagé avec les partenaires, principalement la Fédération Départementale de Chasse, la SNCF, la fédération de pêche, a permis des échanges riches sur les actions mises en place.

L'HOTELLERIE

Les partenaires du Comité de Pilotage (COFIL) départemental de l'hôtellerie : Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) Dordogne, clubs hôteliers (Sarladais et Périgueux), Hôtels Logis Dordogne, CDT Dordogne, Région, Crédit Agricole Charente Périgord et CCI Dordogne, se sont réunis trois fois (février en visioconférence, mai et octobre 2021 en présentiel).

Développement durable

Dans le cadre du COFIL Hôtellerie, un séminaire « Savoir réduire les consommations et les coûts des énergies dans l'hôtellerie restauration » a été organisé en novembre au Château de Campagne. Neuf entreprises de la filière y ont participé.

Le partenariat pour la mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides a été renouvelé sur deux hôtels et trois campings.

Le recrutement

Depuis 2019, le service travaille avec le Pôle Insertion en proposant à des établissements hôteliers de prendre en immersion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA). 25 offres d'emploi ont été transmises, toutefois, aucun allocataire n'a été positionné.

Au 1er octobre, 23 allocataires ont bénéficié du cumul RSA / activité dans la filière hôtellerie restauration, pour des durées de contrat entre deux et cinq mois.

LES SITES DEPARTEMENTAUX : DEVELOPPER LE LOISIR PECHE

Répartis sur l'ensemble du territoire périgourdin, nos plans d'eau départementaux deviennent, grâce à nos efforts conjugués avec la Fédération de Pêche, de véritables emblèmes d'une offre halieutique structurée alliant développement local et tourisme pêche.

Celui de Saint-Estèphe fait, par exemple, figure de référence. Il est le premier réservoir mouche mis en place sur les étangs appartenant au Département. C'est le seul de cette superficie en Nouvelle-Aquitaine à être gratuit et à permettre la pêche du bord et embarquée.

A l'automne, le Département et la **Fédération de la Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** ont procédé à une vaste opération d'empoissonnement de quatre sites : les étangs de Rouffiac, La Jemaye, Saint-Estèphe et Miallet. Au total, 12 tonnes de poissons ont été lâchés : 6.6 tonnes de gardons, 1,05 tonne de brochets, 700 kg de black-bass, 1,8 tonne de perches et 1,5 tonne de truites. Cette opération est l'un des volets de la politique de la collectivité en faveur du développement du tourisme et du loisir pêche.

LA TAXE DE SEJOUR

Il s'agit du suivi et de l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la taxe de séjour (aide à la rédaction et enregistrement des délibérations, suivi de la perception, état des lieux et comparatifs, traitement de la collecte de la part de taxe additionnelle).

Le montant définitif de taxe additionnelle à la taxe de séjour pour l'année 2021 (exercice 2020) est en forte baisse, du fait de la fermeture des établissements durant la période de confinement, de l'ouverture tardive des campings et d'une concentration des nuitées essentiellement sur juillet/août (peu de fréquentation sur les ailes de saison, annulation des groupes et reconfinement).

La taxe additionnelle s'élève à 230 000 €. A la situation pandémique s'ajoute le décalage des versements pour les collectivités qui ont autorisé un report de prélèvement sur 2021.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des montants de taxe additionnelle perçus depuis ces quatre dernières années :

	Taxe départementale en €	Taxe de séjour en €	Taux de couverture
2018	284 000	3 124 000	100%
2019	290 500	3 195 500	100%
2020	280 000	3 500 800	100%
2021	230 000	3 020 000	92% (une collectivité a procédé à une exonération de taxe pour 2020)

8 DIRECTION DES SOLIDARITES TERRITORIALES

8.1 SERVICE DES POLITIQUES TERRITORIALES ET EUROPEENNES

Malgré la crise sanitaire et ses impacts sur l'organisation du travail, le Service des Politiques Territoriales et Européennes s'est inscrit pleinement dans les objectifs et les grandes orientations fixées par l'exécutif afin de poursuivre son accompagnement aux territoires.

Le SPTE a ainsi :

- poursuivi la mise en œuvre des politiques départementales de solidarité territoriale auprès des communes et des intercommunalités,
- renforcé la position du Département au cœur des nouveaux enjeux européens et internationaux,

LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES DE SOLIDARITE TERRITORIALE

LA CONTRIBUTION AUX ORIENTATIONS ET A LA DEFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES

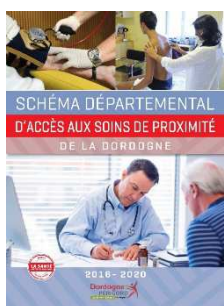
Le Service des Politiques Territoriales et Européennes s'est attaché à poursuivre l'animation territoriale auprès des collectivités locales dans le cadre notamment des orientations des grands schémas départementaux que sont essentiellement le **«schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public»**, le **« schéma départemental d'accès aux soins de proximité»**, le **dispositif des bourgs-centres et des grands axes d'intervention de la politique contractuelle**.

Dans ce cadre, le Service des politiques territoriales et européennes a :

- Développé l'analyse et l'ingénierie territoriale,
- Animé le réseau de partenaires internes et externes : séquences de travail formalisées en groupes de travail, séminaires, comités techniques et comités techniques pour l'ensemble des schémas,
- Produit des documents de travail, des bases de données et des supports cartographiques pour faciliter l'aide à la décision et permettre la mise en œuvre de politiques publiques ciblées, ambitieuses et efficaces,
- Produit des notes sur des situations cantonales et intercommunales
- Poursuivi l'élaboration des indicateurs de suivi sur le schéma départemental d'accès aux soins de proximité et du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,
- Assuré le suivi des projets dans le cadre des comités des financeurs, comités de sélection départementaux et régionaux,



Animation du site « soigner en Périgord » : mise en ligne des offres et annonces du territoire,

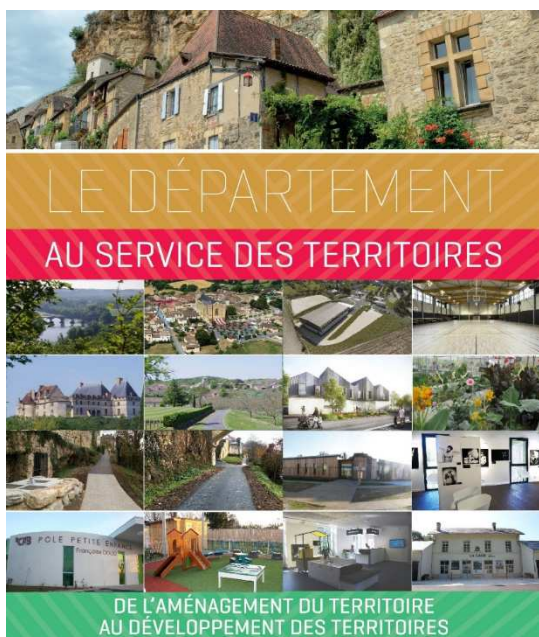


Animation des groupes de suivi techniques dans le cadre de l'exécution du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au public.

LA MISE EN ŒUVRE, L'ANIMATION ET LA COORDINATION DES NOUVELLES POLITIQUES CONTRACTUELLES DU DEPARTEMENT AVEC LES TERRITOIRES S'EST POURSUIVIE

L'année 2021 a permis de poursuivre la dynamique de programmation. Ainsi au 31 décembre 2021 on comptabilise au titre des Contrats de projets communaux et territoriaux :

- 45 contrats initiaux adoptés,
- 73 avenants aux contrats de projets communaux,
- 32 avenants aux contrats de projets territoriaux.



POUR UNE POLITIQUE DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

LA PROGRAMMATION DES AVENANTS AUX CONTRATS DE PROJETS COMMUNAUX

Programmation globale au 31 décembre 2021	
Enveloppe 2016-2021 dédiée aux CPC	55 920 000,00 €
Volume financier programmé	54 226 792,18
Nombre d'opérations programmées	1.666
Taux de programmation	96,97 %
Moyenne des subventions attribuées	32 447,45 €
Médiane des subventions attribuées	21 087,13 €

CPC Bilan par cantons

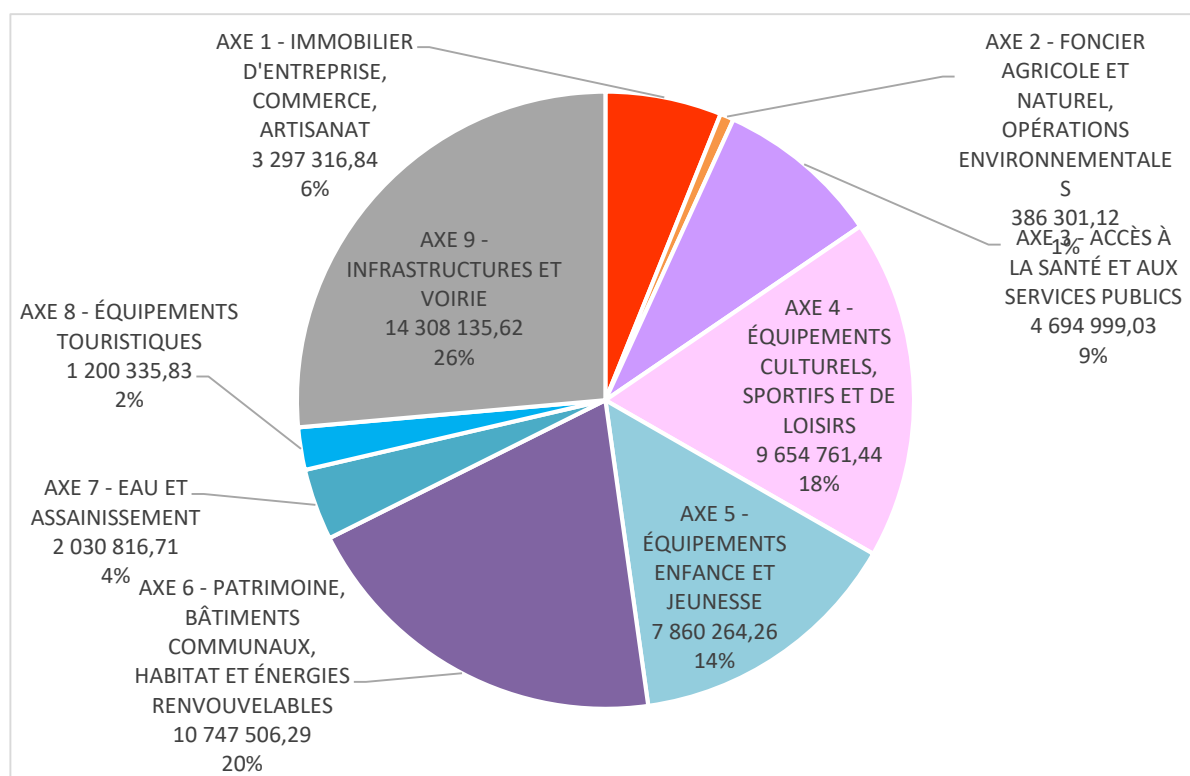
Avancement programmation au titre des Contrats de Projets Communaux						
Cantons	Enveloppe 2016-2020	Dotation 2021	Enveloppe 2016-2021	Montant programmé	Enveloppe disponible	Taux programmation
Bergerac 2	1 313 082,00 €	262 616,40 €	1 575 698,40 €	1 573 324,29 €	2 374,11 €	99,85%
Isle Loue Auvézère	2 229 400,00 €	445 880,00 €	2 675 280,00 €	2 642 651,53 €	32 628,47 €	98,78%
Lalinde	2 849 831,00 €	569 966,20 €	3 419 797,20 €	3 296 958,81 €	122 838,39 €	96,41%
Trélissac	1 476 696,00 €	295 339,20 €	1 772 035,20 €	1 772 035,20 €	0,00 €	100,00%
Vallée de l'Isle	1 934 074,00 €	386 814,80 €	2 320 888,80 €	2 306 278,75 €	14 610,05 €	99,37%
Périgord Central	2 423 871,00 €	484 774,20 €	2 908 645,20 €	2 908 645,20 €	0,00 €	100,00%
Ribérac	2 366 969,00 €	473 393,80 €	2 840 362,80 €	2 520 032,53 €	320 330,27 €	88,72%
Sud Bergeracois	2 625 756,00 €	525 151,20 €	3 150 907,20 €	3 146 541,17 €	4 366,03 €	99,86%
Thiviers	1 979 210,00 €	395 842,00 €	2 375 052,00 €	2 375 052,00 €	0,00 €	100,00%
Vallée Dordogne	2 805 211,00 €	561 042,20 €	3 366 253,20 €	3 214 358,79 €	151 894,41 €	95,49%
Brantôme-en-Périgord	2 622 046,00 €	524 409,20 €	3 146 455,20 €	3 146 117,92 €	337,28 €	99,99%
Pays de Montaigne et Gurson	1 837 833,00 €	367 566,60 €	2 205 399,60 €	2 205 399,60 €	0,00 €	100,00%
Périgord Vert Nontronnais	2 146 389,00 €	429 277,80 €	2 575 666,80 €	2 415 256,55 €	160 410,25 €	93,77%
Sarlat-la-Canéda	1 648 123,00 €	329 624,60 €	1 977 747,60 €	1 828 997,72 €	148 749,88 €	92,48%
Terrasson-Lavilledieu	2 249 476,00 €	449 895,20 €	2 699 371,20 €	2 634 091,94 €	65 279,26 €	97,58%
Vallée de l'Homme	2 058 385,00 €	411 677,00 €	2 470 062,00 €	2 338 043,41 €	132 018,59 €	94,66%
Haut Périgord Noir	2 330 871,00 €	466 174,20 €	2 797 045,20 €	2 712 739,24 €	84 305,96 €	96,99%
Isle Manoire	1 614 673,00 €	322 934,60 €	1 937 607,60 €	1 927 613,60 €	9 994,00 €	99,48%
Montpon-Ménéstérol	1 833 064,00 €	366 612,80 €	2 199 676,80 €	2 180 716,90 €	18 959,90 €	99,14%
Pays de La Force	1 692 022,00 €	338 404,40 €	2 030 426,40 €	2 030 426,40 €	0,00 €	100,00%
Bergerac Ville	800 000,00 €	160 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €	0,00 €	100,00%
Coulouniers Chamiers	1 372 442,00 €	274 488,40 €	1 646 930,40 €	1 273 176,75 €	373 753,65 €	77,31%
Périgueux Ville	800 000,00 €	160 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €	0,00 €	100,00%
Saint Astier	1 590 576,00 €	318 115,20 €	1 908 691,20 €	1 858 333,88 €	50 357,32 €	97,36%
TOTAL :	46 600 000,00 €	9 320 000,00 €	55 920 000,00 €	54 226 792,18 €	1 693 207,82 €	96,97%

CPC BILAN QUALITATIF

La contractualisation a porté sur les 9 axes suivants :

- l'immobilier d'entreprises,
- le foncier agricole et naturel,
- les maisons de santé,
- les équipements culturels et sportifs,
- les équipements en faveur de l'enfance et de la jeunesse,
- le patrimoine, l'habitat et les énergies renouvelables,
- les équipements relatifs à la politique de l'eau,
- les équipements touristiques d'initiative publique,
- les infrastructures (traverses, bourgs,...).

Ces axes structurants ont été déclinés à travers les grandes politiques départementales en schémas départementaux d'aménagement et de développement des territoires. Ces schémas ont aussi pris la forme de plans, de programmes d'actions, de cahiers des charges ou d'orientations sectorielles.




Ventilation des programmations par axe


CPC-Axes les plus mobilisés


AXES PRIORITAIRES		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux	Rang en programmation
	AXE 9 - Infrastructures et voirie	14 318 135,62 €	489	26,40%	1
	AXE 6 - Patrimoine, bâtiments communaux, habitat et énergies renouvelables	10 747 506,29 €	421	19,82%	2
	AXE 4 - Équipements culturels, sportifs et de loisirs	9 683 211,44 €	275	17,86%	3
	AXE 5 - Équipements enfance et jeunesse	7 860 264,26 €	165	14,50%	4
	AXE 3 - Accès à la santé et aux services publics	4 694 999,03 €	124	8,66%	5
	AXE 1 - Immobilier d'entreprise, commerce, artisanat	3 305 221,88 €	95	6,10%	6
	AXE 7 - Eau et Assainissement	2 030 816,71 €	40	3,75%	7
	AXE 8 - Équipements touristiques	1 200 335,83 €	39	2,21%	8
	AXE 2 - Foncier agricole et naturel, opérations environnementales	386 301,12 €	18	0,71%	9
MONTANT TOTAL :		54 226 792,18 €	1666	100,00%	


CPC-Analyse axe par axe


1er rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 9 - Infrastructures et voirie	14 318 135,62 €	489	100,00%
dont	<i>Aménagements de bourgs (aménagement des bourgs et des espaces publics communaux)</i>	9 362 455,82 €	233	65,39%
dont	<i>Traverses RD</i>	2 149 409,71 €	46	15,01%
dont	<i>Voirie</i>	1 650 920,39 €	156	11,53%
dont	<i>Infrastructures et ouvrages d'art (ponts, poles d'échanges, relais covoiturage, etc.)</i>	610 628,73 €	20	4,26%
dont	<i>Parkings (parkings hors projet d'aménagement de bourg global)</i>	466 084,54 €	24	3,26%
dont	<i>Adressage</i>	78 636,43 €	10	0,55%


2e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 6 - Patrimoine, bâtiments communaux, habitat et énergies renouvelables	10 747 506,29 €	421	100,00%
<i>dont</i>	<i>Habitat et logement</i>	<i>4 168 466,52 €</i>	<i>149</i>	<i>38,79%</i>
<i>dont</i>	<i>Patrimoine culturel (églises, abbayes, chapelles, etc.)</i>	<i>3 989 755,39 €</i>	<i>144</i>	<i>37,12%</i>
<i>dont</i>	<i>Patrimoine historique</i>	<i>1 021 741,70 €</i>	<i>24</i>	<i>9,51%</i>
<i>dont</i>	<i>Bâtiments communaux divers</i>	<i>744 497,66 €</i>	<i>46</i>	<i>6,93%</i>
<i>dont</i>	<i>Bâtiments techniques (Ateliers municipaux, hangars et locaux de stockage)</i>	<i>436 567,72 €</i>	<i>26</i>	<i>4,06%</i>
<i>dont</i>	<i>Cimetières</i>	<i>294 968,04 €</i>	<i>21</i>	<i>2,74%</i>
<i>dont</i>	<i>Sanitaires publics</i>	<i>63 395,06 €</i>	<i>6</i>	<i>0,59%</i>
<i>dont</i>	<i>Petit patrimoine communal</i>	<i>28 114,20 €</i>	<i>5</i>	<i>0,26%</i>


3e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 4 - Équipements culturels, sportifs et de loisirs	9 683 211,44 €	275	100,00%
<i>dont</i>	<i>Équipements sportifs</i>	<i>4 134 674,12 €</i>	<i>111</i>	<i>42,70%</i>
<i>dont</i>	<i>Salles des fêtes/salles polyvalentes</i>	<i>2 050 636,62 €</i>	<i>66</i>	<i>21,18%</i>
<i>dont</i>	<i>Équipements culturels (médiathèques, bibliothèques, salles culturelles, salles de spectacles, cinémas, musées)</i>	<i>1 360 025,77 €</i>	<i>25</i>	<i>14,05%</i>
<i>dont</i>	<i>Autres équipements à destination de la population (maisons de quartier, salles pour les associations, foyers)</i>	<i>1 790 356,51 €</i>	<i>55</i>	<i>18,49%</i>
<i>dont</i>	<i>Équipements de loisirs (bases de loisirs, aires de jeux, espaces publics de loisirs)</i>	<i>347 518,42 €</i>	<i>18</i>	<i>3,59%</i>


4e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 5 - Équipements enfance et jeunesse	7 860 264,26 €	165	100,00%
dont	<i>Bâtiments scolaire (écoles et bâtiments scolaires)</i>	5 734 400,88 €	116	72,95%
dont	<i>Autres bâtiments périscolaires (ALSH, CLSH, salles des TAP, etc.)</i>	976 670,79 €	18	12,43%
dont	<i>Restaurants scolaires</i>	851 091,64 €	22	10,83%
dont	<i>Équipements petite enfance (MAM, poles petite enfance, crèches, micro-crèches, etc.)</i>	298 100,95 €	9	3,79%

5e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 3 - Accès à la santé et aux services publics	4 694 999,03 €	124	100,00%
dont	<i>Bâtiments administratifs (Mairies, annexes Mairie, Sièges EPCI...)</i>	1 588 042,25 €	69	33,82%
dont	<i>Autres poles de santé et cabinets médicaux</i>	1 199 635,82 €	28	25,55%
dont	<i>Maisons de Santé Pluridisciplinaires</i>	988 792,48 €	10	21,06%
dont	<i>Autres équipements de services publics (gendarmeries, agences postales, pôles sociaux...)</i>	725 137,48 €	12	15,44%
dont	<i>Maisons de services publics</i>	193 391,00 €	5	4,12%

6e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 1 - Immobilier d'entreprise, commerce, artisanat	3 305 221,88 €	95	100,00%
dont	<i>Petits commerces</i>	1 798 589,23 €	55	54,42%
dont	<i>Multiplés ruraux</i>	912 762,59 €	29	27,62%
dont	<i>Autres équipements économique (locaux entreprises, espace coworking, hébergement travailleurs, etc.)</i>	391 353,06 €	8	11,84%
dont	<i>Villages d'artisans</i>	166 775,00 €	2	5,05%
dont	<i>ZAE</i>	35 742,00 €	1	1,08%

7e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 7 - Eau et Assainissement	2 030 816,71 €	40	100,00%
dont	<i>Assainissement</i>	1 761 531,71 €	36	86,74%
dont	<i>Eau</i>	269 285,00 €	4	13,26%

8e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 8 - Équipements touristiques	1 200 335,83 €	39	100,00%
dont	<i>Hébergement touristique (gîtes touristiques, campings, camping cars, etc.)</i>	463 864,24 €	19	38,64%
dont	<i>Équipements touristiques générant une activité économique (sites touristiques)</i>	334 401,94 €	7	27,86%
dont	<i>Équipements touristiques administratifs (Office du tourisme, BIT, etc.)</i>	137 600,86 €	4	11,46%
dont	<i>Véloroutes Voies Vertes</i>	128 488,75 €	3	10,70%
dont	<i>Autres itinérances touristiques douces (opérations PDIPR, chemins de randonnées, signalétique, etc.)</i>	106 864,04 €	3	8,90%
dont	<i>Équipements touristiques de pleine nature (étangs et lacs, etc.)</i>	29 116,00 €	3	2,43%

9e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux par rapport à l'axe
	AXE 2 - Foncier agricole et naturel, opérations environnementales	386 301,12 €	18	100,00%
dont	<i>Foncier naturel et opérations environnementales</i>	349 342,62 €	15	90,43%
dont	<i>Foncier agricole</i>	36 958,50 €	3	9,57%
dont	<i>PLU, PLUI et documents d'urbanisme</i>	0,00 €	0	0,00%

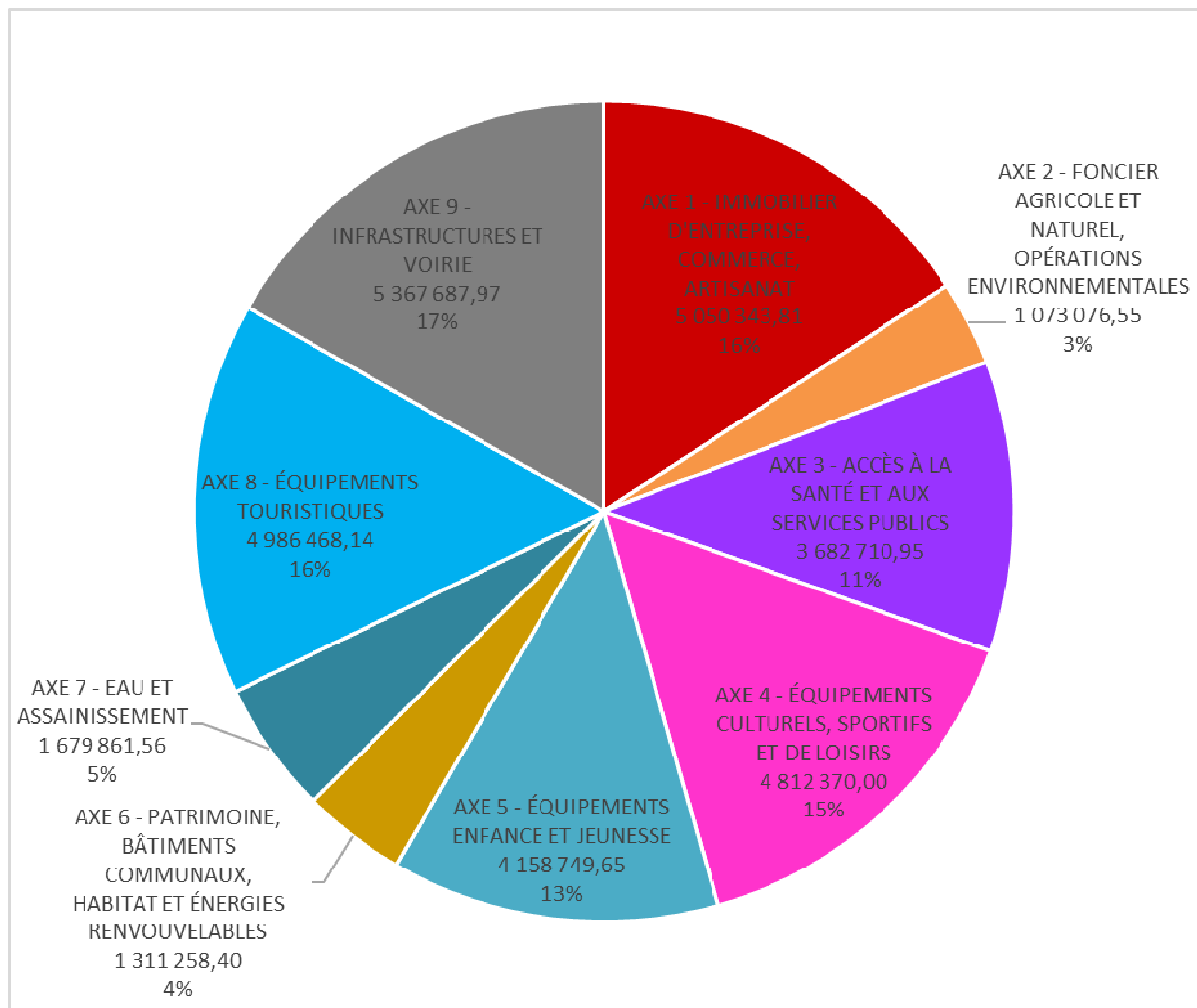
La programmation des avenants aux Contrats de Projets Territoriaux

Programmation globale	
Enveloppe dédiée aux CPC	36 479 998,80 €
Volume financier programmé	32 122 527,03 €
Nombre d'opérations programmées	332
Taux de programmation	88,06 %
Moyenne des subventions attribuées	96 175,23 €
Médiane des subventions attribuées	65 651,86 €










CPT - Bilan par EPCI

Avancement programmation au titre des Contrats de Projets Territoriaux						
EPCI	Enveloppe 2016-2020	Dotation 2021	Enveloppe 2016-2021	Montant programmé	Reste à programmer	Taux programmation
CA Le Grand Périgueux	3 947 493,00 €	789 498,60 €	4 736 991,60 €	3 947 493,00 €	789 498,60 €	83,33%
CA Bergeracoise	2 781 209,00 €	556 241,80 €	3 337 450,80 €	2 781 210,00 €	556 240,80 €	83,33%
CC Bastides Dordogne Périgord	1 516 486,00 €	303 297,20 €	1 819 783,20 €	1 819 783,20 €	0,00 €	100,00%
CC Isle Loue Auvézère	1 324 929,00 €	264 985,80 €	1 589 914,80 €	1 307 568,74 €	282 346,06 €	82,24%
CC Périgord Limousin	1 368 468,00 €	273 693,60 €	1 642 161,60 €	1 367 810,89 €	274 350,71 €	83,29%
CC Domme Villefranche du Périgord	1 153 378,00 €	230 675,60 €	1 384 053,60 €	1 351 361,55 €	32 692,05 €	97,64%
CC Dronne et Belle	1 374 412,00 €	274 882,40 €	1 649 294,40 €	1 627 140,82 €	22 153,58 €	98,66%
CC Isle Double Landais	1 323 796,00 €	264 759,20 €	1 588 555,20 €	876 291,00 €	712 264,20 €	55,16%
CC Isle Vern Salembre en Périgord	1 656 204,00 €	331 240,80 €	1 987 444,80 €	1 987 444,80 €	0,00 €	100,00%
CC Montaigne Montravel et Gurson	1 379 592,00 €	275 918,40 €	1 655 510,40 €	1 655 510,40 €	0,00 €	100,00%
CC Isle et Crempse en Périgord	1 256 269,00 €	251 253,80 €	1 507 522,80 €	1 288 932,79 €	218 590,01 €	85,50%
CC Pays de Fénelon	1 246 236,00 €	249 247,20 €	1 495 483,20 €	1 462 776,44 €	32 706,76 €	97,81%
CC du Périgord Ribéracois	1 177 200,00 €	235 440,00 €	1 412 640,00 €	1 071 572,70 €	341 067,30 €	75,86%
CC du Périgord Nontronnais	1 420 998,00 €	284 199,60 €	1 705 197,60 €	1 346 841,64 €	358 355,96 €	78,98%
CC Portes Sud Périgord	1 372 650,00 €	274 530,00 €	1 647 180,00 €	1 647 180,00 €	0,00 €	100,00%
CC Sarlat Périgord Noir	1 306 847,00 €	261 369,40 €	1 568 216,40 €	1 568 216,40 €	0,00 €	100,00%
CC Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	1 387 629,00 €	277 525,80 €	1 665 154,80 €	1 006 131,91 €	659 022,89 €	60,42%
CC Vallée Dordogne et Forêt Bèssède	1 362 118,00 €	272 423,60 €	1 634 541,60 €	1 556 431,25 €	78 110,35 €	95,22%
CC Vallée de l'Homme	1 393 555,00 €	278 711,00 €	1 672 266,00 €	1 672 266,00 €	0,00 €	100,00%
CC Pays de Saint-Aulaye	650 530,00 €	130 106,00 €	780 636,00 €	780 563,50 €	72,50 €	99,99%
TOTAL :	30 399 999,00 €	6 079 999,80 €	36 479 998,80 €	32 122 527,03 €	4 357 471,77 €	88,06%


CPT- Bilan qualitatif





CPT - Axes les plus mobilisés


AXES PRIORITAIRES		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux	Rang en programmation
	AXE 9 - Infrastructures et voirie	5 367 687,97 €	66	16,71%	1
	AXE 1 - Immobilier d'entreprise, commerce, artisanat	5 050 343,81 €	48	15,72%	2
	AXE 8 - Équipements touristiques	4 986 468,14 €	36	15,52%	3
	AXE 4 - Équipements culturels, sportifs et de loisirs	4 812 370,00 €	43	14,98%	4
	AXE 5 - Équipements enfance et jeunesse	4 158 749,65 €	38	12,95%	5
	AXE 3 - Accès à la santé et aux services publics	3 682 710,95 €	39	11,46%	6
	AXE 7 - Eau et Assainissement	1 679 861,56 €	22	5,23%	7
	AXE 6 - Patrimoine, bâtiments communaux, habitat et énergies renouvelables	1 311 258,40 €	24	4,08%	9
	AXE 2 - Foncier agricole et naturel, opérations environnementales	1 073 076,55 €	18	3,34%	8
MONTANT TOTAL :		32 122 527,03 €	334	100,00%	


CPT - Analyse axe par axe


1er rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 9 - Infrastructures et voirie	5 367 687,97 €	66	100,00%
	<i>Travaux de voirie</i>	2 480 718,64 €	29	46,22%
<i>dont</i>	<i>Aménagements de bourgs (aménagement des bourgs et des espaces publics communaux)</i>	1 117 386,08 €	19	20,82%
<i>dont</i>	<i>Infrastructures et ouvrages d'art (ponts, poles d'échanges, relais covoiturage, etc.)</i>	961 824,25 €	7	17,92%
<i>dont</i>	<i>Traverses RD</i>	807 759,00 €	11	15,05%


2e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 1 - Immobilier d'entreprise, commerce, artisanat	5 050 343,81 €	48	100,00%
	ZAE	2 470 321,02 €	21	48,91%
dont	<i>Autres équipements économique (locaux entreprises, espace coworking, hébergement travailleurs, etc.)</i>	2 026 186,45 €	21	40,12%
dont	<i>Villages d'artisans</i>	375 770,00 €	4	7,44%
dont	<i>Multiples ruraux</i>	178 066,34 €	2	3,53%


3e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 8 - Équipements touristiques	4 986 468,14 €	36	100,00%
	dont	<i>Véloroutes Voies Vertes</i>	3 266 004,50 €	13
dont	<i>Équipements touristiques générant une activité économique (sites touristiques)</i>	614 817,00 €	7	12,33%
dont	<i>Hébergement touristique (gîtes touristiques, campings, camping cars, etc.)</i>	373 001,30 €	4	7,48%
dont	<i>Équipements touristiques de pleine nature (étangs et lacs, etc.)</i>	344 275,00 €	3	6,90%
dont	<i>Autres itinérances touristiques douces (opérations PDIPR, chemins de randonnées, signalétique, etc.)</i>	213 108,09 €	6	4,27%
dont	<i>Équipements touristiques administratifs (Office du tourisme, BIT, etc.)</i>	175 262,25 €	3	3,51%


4e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 4 - Équipements culturels, sportifs et de loisirs	4 812 370,00 €	43	100,00%
	dont	<i>Équipements sportifs</i>	2 291 420,30 €	23
dont	<i>Équipements culturels (médiathèques, bibliothèques, salles culturelles, salles de spectacles, cinémas, musées)</i>	2 087 382,10 €	15	43,38%
dont	<i>Équipements de loisirs</i>	344 767,60 €	4	7,16%
dont	<i>Autres équipements à destination de la population (maisons de quartier, salles pour les associations, foyers...)</i>	88 800,00 €	1	1,85%

5e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 5 - Équipements enfance et jeunesse	4 158 749,65 €	38	100,00%
<i>dont</i>	<i>Bâtiments scolaire (écoles et bâtiments scolaires)</i>	<i>1 457 599,47 €</i>	<i>14</i>	<i>35,05%</i>
<i>dont</i>	<i>Équipements petite enfance (MAM, poles petite enfance, crèches, micro-crèches, etc.)</i>	<i>1 396 903,30 €</i>	<i>9</i>	<i>33,59%</i>
<i>dont</i>	<i>Autres bâtiments périscolaires (ALSH, CLSH, salles des TAP, etc.)</i>	<i>955 862,75 €</i>	<i>11</i>	<i>22,98%</i>
<i>dont</i>	<i>Restaurants scolaires</i>	<i>348 384,13 €</i>	<i>4</i>	<i>8,38%</i>

6e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 3 - Accès à la santé et aux services publics	3 682 710,95 €	39	100,00%
<i>dont</i>	<i>Bâtiments administratifs (Mairies, annexes Mairie, Sièges EPCI...)</i>	<i>1 100 584,82 €</i>	<i>11</i>	<i>29,89%</i>
<i>dont</i>	<i>Autres équipements de services publics (gendarmeries, agences postales, pôles sociaux...)</i>	<i>962 233,98 €</i>	<i>7</i>	<i>26,13%</i>
<i>dont</i>	<i>Maisons de services publics</i>	<i>673 469,30 €</i>	<i>5</i>	<i>18,29%</i>
<i>dont</i>	<i>Autres poles de santé et cabinets médicaux</i>	<i>607 144,60 €</i>	<i>9</i>	<i>16,49%</i>
<i>dont</i>	<i>Maisons de Santé Pluridisciplinaires</i>	<i>339 278,25 €</i>	<i>7</i>	<i>9,21%</i>

7e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 7 - Eau et Assainissement	1 679 861,56 €	22	100,00%
<i>dont</i>	<i>Assainissement</i>	<i>1 629 861,56 €</i>	<i>21</i>	<i>97,02%</i>
<i>dont</i>	<i>Eau</i>	<i>50 000,00 €</i>	<i>1</i>	<i>2,98%</i>

8e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 6 - Patrimoine, bâtiments communaux, habitat et énergies renouvelables	1 311 258,40 €	24	100,00%
<i>dont</i>	Habitat et logement	884 197,16 €	17	67,43%
<i>dont</i>	Bâtiments techniques (ateliers municipaux, hangars et locaux de stockage)	194 369,55 €	3	14,82%
<i>dont</i>	Patrimoine historique	104 490,99 €	1	7,97%
<i>dont</i>	Bâtiments communaux divers	88 950,70 €	2	6,78%
<i>dont</i>	Patrimoine culturel (églises, abbayes, chapelles, etc.)	39 250,00 €	1	2,99%

9e rang en programmation		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux
	AXE 2 - Foncier agricole et naturel, opérations environnementales	1 073 076,55 €	18	100,00%
<i>dont</i>	PLUI et documents d'urbanisme	852 749,17 €	12	79,47%
<i>dont</i>	Foncier naturel et opérations environnementales	220 327,38 €	6	20,53%

La contractualisation avec les EPCI a permis :

- *D'assurer une bonne programmation et un soutien conséquent pour les projets d'investissement avec des règles transparentes et équitables définies en amont,*
- *De redonner toute sa place à l'échelon intercommunal dans la politique d'aménagement du territoire mené par le Département*
- *De renforcer le couple EPCI/Département comme un atout dans la stratégie de développement du territoire*
- *D'accompagner les EPCI dans la mise en œuvre de leur projet de territoire*
- *D'assurer un rôle de la proximité et d'équité territoriale en permettant l'accès pour tous aux services et équipement de base*

Poursuite de l'accompagnement des projets d'investissement des communes de moins de 1.500 habitants (vote de nouvelles autorisations de programmes)

- *Dans le cadre du dispositif du Fonds d'Équipement des Communes de moins de 1.500 habitants, le SPTE a pérennisé l'accompagnement des communes rurales dans leurs projets d'investissement en finançant 199 **projets sur l'ensemble du territoire**, représentant pour le département un **volume d'investissement de 844.584 €**. Ces nouvelles autorisations de programmes représentent un effort financier significatif à destination des communes les plus faiblement peuplées du Département.*
- *Ces subventions ont été réparties comme suit :*

Aides financières attribuées en 2021 au titre du Fonds d'Équipement des Communes de moins de 1.500 habitants		
Lignes de subventions	Nombre d'opérations accompagnées	Volume financier
Études, matériel	30	145 409 €
Travaux	169	699 175 €
TOTAL	199	844 584 €

- De plus, le SPTÉ est chargé de l'instruction des dossiers dans le cadre de la **répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière**, permettant l'accompagnement financier des communes et des groupements de communes de moins de 10.000 habitants dans leurs projets d'investissement en matière de sécurisation des infrastructures et de la voirie. Au cours de l'année 2021, **113 dossiers ont ainsi été instruits pour un volume financier de 538.066 €.**

L'animation territoriale :

Le SPTÉ a poursuivi l'animation des instances de coordination durant toute l'année 2021 :

● Assurer la mise en œuvre des procédures relatives à l'ensemble des Contrats de Territoires :

Pour assurer les nouvelles modalités de mise en œuvre des contrats et malgré la période de crise sanitaire et de confinement, le SPTÉ a poursuivi le rythme de programmation et développé pour ce faire des procédures dématérialisées (consultations et réunions cantonales).

Il a ainsi :

- Elaboré et formalisé les nouveaux contrats avec le bloc communal et intercommunal ;
- animé les instances de concertation relatives à ces nouveaux contrats,
- Mis en œuvre les procédures administratives (préparation commissions permanentes et assemblée délibérantes) et financières de gestion des contrats avec les outils financiers de pilotage et de suivi,
- Assuré la coordination avec l'intégralité des Directions opérationnelles pour formaliser la chaîne d'ingénierie des services dans l'instruction des dossiers (PROGOS),
- Mis en œuvre les outils de suivi et d'animation des contrats sous la forme d'un observatoire de l'action publique sur nos territoires avec en particulier l'animation des Conférences territoriales départementales,



7 décembre 2021

Signature des contrats de projets communaux et territoriaux du secteur Isle Loue Auvézère

● Animer les différentes instances de concertation :

Le SPTE a également contribué à la mise en œuvre des politiques contractuelles et a assuré également un travail de coordination, de suivi et d'animation des politiques contractuelles dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région et de son volet territorial, dans le cadre des politiques contractuelle régionales, des dispositifs d'Etat (Contrat de ruralité, Cœur de Ville, DETR, DSIL, Petites Villes de Demain) et enfin des politiques mises en œuvre par les structures Pays. Ces temps d'animation ont porté sur:

- La participation aux réunions,
- La concertation avec les Services de l'Etat,
- Le suivi des projets définis dans le cadre de ces différents dispositifs,
- La participation aux réunions techniques et coordination de l'ensemble des dispositifs en interface entre les partenaires et les dispositifs mis en œuvre par le Département,

Mise en œuvre des procédures de mandatement (crédits de paiement)

Concernant le mandatement des subventions attribuées aux communes et aux EPCI de la Dordogne, le SPTE a assuré, malgré une période de confinement et une réduction des ressources humaines, la continuité du service public . Il a ainsi sans interruption faciliter le versement des aides financières relatives à l'ensemble des dispositifs d'accompagnement financier (tous dispositifs confondus) pour un montant global de **17.459.111,67 €** de paiements effectués permettant ainsi de clôturer le paiement de **543** opérations, selon la répartition suivante :

Lignes de subventions	NB subventions versées	Montant total des subventions versées
Contrats de Projets Communaux 2016-2021	320	10.063.155,36 €
Contrats de Projets Territoriaux 2016-2021	63	5.498.612,05 €
Projets Spécifiques d'Envergure Départementale 2016-2021	1	575.000,00 €
Contrats d'Objectifs 2011-2015	34	749.151,31 €
Fonds d'Équipement des Communes	117	500.575,13 €
Mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics	7	58.887,52 €
Aménagements de Bourgs	1	13.730 €
TOTAL	543	17.459.111,67 €

Il est à noter que cet effort dans les procédures de mise en paiement s'est effectué dans un contexte de complexification des procédures de contrôle liée à la certification des comptes.

LE POSITIONNEMENT DE LA DORDOGNE AU CŒUR DES ENJEUX EUROPEENS ET INTERNATIONAUX EN 2021

Les politiques européennes régionales :

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques régionales européennes, le Service des Politiques Territoriales et Européennes a assuré le suivi, l'animation et la mise en œuvre des programmes européens, Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), Fonds Social Européen (FSE), Programmes Européen Jeunesse ERASMUS+ et autres programmes d'initiative communautaire. L'essentiel des missions du service ont porté sur :

- Le positionnement du Département en interface avec les instances européennes, nationales et régionales décisionnelles pour sécuriser les sources de financement,
- La représentation du département et l'ensemble des acteurs du territoire au niveau des instances de programmation européennes notamment dans le cadre des programmations FEADER, LEADER et FEDER,
- La participation au niveau départemental, aux différents groupes techniques, et au niveau régional, aux comités de suivi, comités techniques et comités de programmation, instances chargées de la programmation et du suivi des projets cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la politique régionale.
- Le suivi financier et technique pour la saisie des contreparties financières du Département (FEADER),
- **La mise en œuvre de la gestion d'une subvention globale au titre du Fonds Social Européen dans le cadre de la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion (mise en œuvre, coordination générale et appui technique en transversalité avec les différents services de la DSP et autres).**
- L'animation, coordination et information auprès des services départementaux, des personnes, des associations et des organismes et collectivités locales. Ainsi, le service a accompagné de nombreux porteurs dans le montage financier et technique des demandes de financements FEDER (Pôle social de Coulounieix-Chamiers, Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche), FSE (Dossiers achat de masques),
- La participation aux instances de travail et de concertation sur la préparation des futurs programmes européens portés par le Conseil Régional (Journée de Concertation, Conférence des Partenaires et groupes techniques)

La délégation de gestion au titre du Fonds Social Européen (FSE) pour le développement des politiques d'inclusion :

Le Conseil départemental gère depuis 2015 une subvention globale dont le montant total s'élève à 3.867.205,08 € de FSE dont 3.772.883 € sur l'axe 3 et 94.322,08 € sur l'axe 4 – crédits d'assistance technique. La programmation de cette première subvention globale s'est achevée au 31 décembre 2017.

Aussi, pour la période 2018/2020, le Conseil départemental a signé une nouvelle convention de subvention globale FSE qui lui a été notifiée le 12 juillet 2018. L'enveloppe FSE s'élève à 2 578 138 € dont 2 515 257 € sur l'axe 3 et 62 881 € sur l'axe 4 – crédits d'assistance technique. Un avenant notifié le 7 septembre 2020 a permis un abondement de la maquette à hauteur de 910 523,37 € de FSE passant le montant FSE de cette subvention globale à 3 488 661,37 €. En raison du retard pris par la nouvelle programmation européenne mais également en raison de la poursuite de la crise sanitaire et de ses conséquences, deux nouveaux abondements de la maquette ont eu lieu en 2021 :

- Un premier de 604 224,75 €,
- Un second (au titre de l'initiative REACT UE pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire) de 792 000 €.

Le montant FSE de la subvention globale 2018/2020 est désormais de 4 885 757,87 €. Ces nouveaux crédits ont permis la programmation des actions en 2021 et 2022 et ainsi éviter une année blanche pour les structures d'insertion et les publics qu'elles accueillent.

Au cours de l'année 2021, le SPTE a poursuivi le travail de gestion lié aux deux subventions globales de la programmation 2014/2020 à savoir rédaction et publication des appels à projets, travail de coordination avec la Pôle RSA, animation de réunions auprès des porteurs de projets, suivi financier et programmation des opérations, instruction et contrôle des opérations et clôture de la première subvention globale programmée sur 2015/2017.

La programmation FSE sur l'année 2021 a permis le financement de 19 opérations au titre de l'axe 3 pour un total de crédits FSE de 1 353 415,45 €. Cela a ainsi permis d'accompagner environ 375 personnes éloignées de l'emploi dont environ 207 chômeurs et 168 inactifs. Il faut noter que 14 de ces actions ont été déposées dans le cadre d'un appel à projets lancé conjointement avec le service FSE de la DREETS Nouvelle-Aquitaine pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire.

En outre, au cours de l'année 2021, le Bureau des Politiques Européennes et Internationales a poursuivi son travail de préparation et de négociation de la future programmation européenne 2021/2027 et de négociation pour obtenir des crédits complémentaires afin d'assurer la période de transition avant le démarrage de la future programmation FSE +.

Il a ainsi participé au sein de l'Assemblée des Départements de France (ADF) à un groupe de travail sur le FSE + en prenant part à la rédaction du rapport ADF sur la politique européenne post 2020 et à des réunions avec la DGEFP. Il est également impliqué dans les réunions de concertation et de travail au sein d'un groupe de travail réunissant les 12 Départements de la Nouvelle Aquitaine.

La mise en œuvre d'une solidarité internationale :

Le SPTE a assuré la mise en œuvre d'une politique de solidarité internationale, dans le cadre des aides qu'il a accordé afin de soutenir des initiatives locales de développement et de solidarité internationale

Qu'il s'agisse d'initiatives menées à l'international ou d'actions locales éducatives visant à sensibiliser le territoire (animation et suivi des actions, gestion des subventions), le soutien du Département dans ce secteur a permis d'accompagner malgré le contexte sanitaire 9 structures du secteur associatif pour un montant total de 40.000 €.

Le Service a contribué à l'échelle départementale à l'appui aux porteurs de projets dans l'élaboration de leurs projets, la recherche de financement et la professionnalisation des acteurs de la solidarité internationale.

Parallèlement et afin de développer la citoyenneté européenne et la mobilité à l'international des jeunes en milieu rural, le SPTE a également accompagné dans leurs projets de mobilité des jeunes à l'international 3 structures associatives pour un montant total 19.250 € sur 2021, et participé à la mise en œuvre et au suivi de programmes tels que la Concertation régionale des chantiers de jeunes bénévoles avec la DRJSCS, du Comité Régional de la Mobilité (COREMOB), des forums organisés par les Francas de Dordogne et le réseau Information Jeunes, ainsi que de la plateforme régionale de la mobilité européenne et internationale des jeunes « SO Mobilité.

Le développement des programmes de coopération internationale :

Le SPTE a élaboré et animé les contenus des programmes de coopération décentralisée avec ses partenaires locaux et étrangers. Il a géré l'organisation des missions à l'international et les missions d'accueil pour les délégations étrangères fortement réduites par le contexte de crise sanitaire.

- **Participation aux journées « Coopérations » organisées par la Ville de Périgueux :**

le service a présenté les dispositifs de coopération, de solidarité et de mobilité à l'international portés par le Département lors des journées « Coopérations » organisées par la ville de Périgueux du 8 au 10 novembre 2021 avec la tenue et l'animation d'un stand au théâtre de l'Odysée et présentation de la coopération avec l'Ouzbékistan à travers une exposition.



- **Le Protocole de Coopération en matière d'Art Rupestre et l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe « Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique (CARP)**

Poursuite et renforcement du programme de coopération dans la cadre du Protocole de Coopération en matière d'Art Rupestre signé en février 2017 par la Dordogne avec la Région de la Cantabrie, la région Nord du Portugal (Vallée du Douro /site de Foz Côa), puis la Castille et Léon en Espagne (site de Siega Verde). Signature de la convention en décembre 2021 avec la Région des Asturies (site de Téverga) en Espagne, nouveau partenaire de l'accord cadre.

- **Le Passeport d'Art Rupestre (Juillet 2021)**

Lancement simultané d'un outil promotionnel à destination des publics des sites partenaires, le passeport d'Art rupestre (format papier et appli smartphone), dans les différentes régions. Pour la Dordogne : les sites du CIAP, PIP, MAAP, Laugerie Basse et Grotte de Rouffignac.

- **10^e Forum consultatif annuel des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (le 29/09 en ligne)** organisé par le ministère de la Culture, des Sports et de la Jeunesse de la Géorgie : Intervention vidéo du Président Germinal Peiró présentant l'itinéraire CARP.



- Organisation de la 3^e journée européenne de l'art rupestre (9 Octobre) dans le cadre des journées européennes du Patrimoine avec les sites du réseau CARP et en Dordogne le CIAP Lascaux, le Thot, la grotte de Rouffignac et le MAAP de Périgueux.
- Procédure de renouvellement du label Itinéraire Culturel par le Conseil de l'Europe au réseau CARP :

Accueil de Antonio Vizcaíno, archéologue et responsable culturel travaillant à l'Université de Valence venu découvrir les sites de Dordogne inscrits à l'itinéraire CARP.



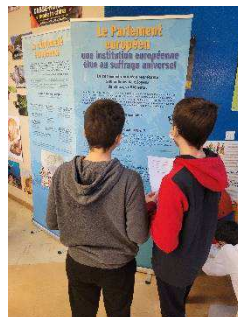
- Assemblée générale du réseau CARP le 25 novembre 2021 à Arnedo (la RIOJA - Espagne) présidée par Germinal PEIRO. La veille, organisation du Comité Technique de suivi du Protocole de Coopération et signature officielle de l'adhésion de la Région des Asturies à Téverga.
- Et présentation de l'exposition sur la Dordogne, traduite en espagnol, au Parc de la Préhistoire de Téverga



Actions de sensibilisation auprès des jeunes

Exposition « Parlons d'Europe »

Prêts gratuits aux collèges avec kit de documentation Europe offert aux CDI (livrets, cartes, quiz, etc.) Malgré la situation sanitaire, 2021 a comptabilisé 40 jours de prêt pour les collèges de Piégut-Pluviers et du Bugue.



8.2 LES CONSEILLERS DE DEVELOPPEMENT SUR LES TERRITOIRES

Le Département partenaire du bloc communal a territorialisé 7 services d'ingénierie à disposition des élus maires, présidents d'EPCI, conseillers départementaux, présidents de syndicats ou d'associations répartis sur les cantons comme suit :

- Périgord Nontronnais : Périgord Vert Nontronnais, Thiviers, Brantôme ;
- Périgord Ouest : Ribérac, Montpon-Ménéstérol, Pays de Montaigne et Gurson ;
- Périgord Bergeracois : Pays de La Force, Bergerac 1 et 2, Lalinde, Sud Bergeracois ;
- Périgord Central : Vallée de l'Isle, Périgord Central, Saint Astier ;
- Grand Périgueux : Trélissac, Périgueux 1 et 2, Coulounieix-Chamiers, Isle-Manoire ; mis en intérim depuis le mois de juillet 2020 et non remplacé au 31/12/2021 ;
- Périgord Est : Isle-Loue-Auvézère, Haut Périgord Noir, Vallée de l'Homme
- Périgord Sarladais : Vallée Dordogne, Sarlat-La-Canéda, Terrasson-Lavilledieu ;

L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire et le renouvellement des Conseillers départementaux lors des scrutins des 20 et 27 juin 2021. Le 1^{er} juillet avait lieu la session plénière d'installation de la nouvelle assemblée départementale.

Conformément aux décisions de l'exécutif départemental et aux objectifs fixés par la Direction Générale des Services et relayés par DGA des Territoires et du Développement via leur Direction de rattachement (Solidarités Territoriales), les conseillers de développement ont apporté et assuré :

- **Des rencontres avec les nouveaux Conseillers départementaux** afin de présenter nos missions sur le terrain, ainsi que les outils d'intervention du Département auprès des collectivités ;
- **Un appui généraliste aux territoires**, à destination des élus locaux et départementaux, pour orienter les porteurs, optimiser leurs projets, s'inscrire dans les dynamiques locales, informer sur les financements mobilisables, qu'ils soient départementaux ou d'autre nature ;
- **Un accompagnement des réflexions** portant sur les enjeux et les choix stratégiques de développement des territoires en participant aux procédures collectives, en apportant des outils et réponses appropriés aux élus, en proposant si nécessaire des rencontres thématiques répondant aux attentes locales ;
- **Un rôle d'interface** pour mobiliser en interne les ressources d'ingénierie départementale disponibles, les outils et organismes à disposition grâce à une très bonne connaissance des services et de leurs attributions (ATD/SATESE, CAUE, CDT, SOLIHA, ADIL, ou relevant de la sphère institutionnelle : Ets Publics Consulaires, Pays...) ;
- **Une veille permanente** qui vise tant à repérer et à mobiliser des financements publics potentiels, qu'à relayer les actions innovantes, reproductibles ou vertueuses ;

- **Un appui pour contribuer à la relance de l'investissement public** afin d'atténuer les effets indirects de la crise sanitaire et pourvoir ainsi les entreprises du territoire des retombées immédiates générées par la commande publique.

INGENIERIE DE PROXIMITE SUR LES TERRITOIRES

Cette **proximité dans l'exercice des missions de service public vers les territoires** a été constante malgré les difficultés liées au contexte sanitaire. Elle participe au « *développement équilibré, juste et durable au sein des territoires du Département* », réaffirmé par l'exécutif en début de mandat. Sur les secteurs pourvus, l'exercice 2021, année de renouvellement de notre assemblée, a notamment permis de poursuivre :

- **Le soutien permanent et réactif aux porteurs de projets publics**, notamment auprès des nouveaux élus municipaux/intercommunaux suite aux prises de fonction de mi-2020, pour faciliter l'élaboration de projets et accompagner les processus de concertation et de partenariat. Mobiliser le plus en amont possible **l'ingénierie transversale avec les Directions et Services « métiers »**, les organismes et personnes ressources, permet l'émergence de projets cohérents et mieux calibrés. L'ingénierie de proximité permet d'accompagner en amont les maîtres d'ouvrage sur la faisabilité de leurs projets et ainsi tout au long du processus de consolidation de « l'idée au projet ». L'apport en conseils et ingénierie par les agents en poste dans la proximité est décisive, notamment auprès de petites communes. Cet appui est mobilisé lors des différentes étapes de construction des projets. Cette assistance est bien entendu partagée avec les services départementaux et/ou autres organismes (ATD – SEMIPER ou intervenants hors ingénierie départementale), étant précisé que cette assistance s'échelonne fréquemment sur deux à trois exercices pour les opérations les plus complexes.

- **La contribution à la mise en œuvre des politiques contractuelles départementales en faveur des territoires**, lesquelles ont pu bénéficier pour 2021 d'une dotation complémentaire de **15,4 M€** (votée lors du BP 2021). Cette enveloppe, adossée au plan de relance national, a pour objectif de soutenir l'économie locale fragilisée en 2020, par le financement de projets matures et rapidement mis en œuvre.

- **La participation aux démarches collectives de développement** : participation aux GAL ou Comités Techniques LEADER-PAYS, voire aux Comités Techniques « Petites Villes de Demain », accompagnement de candidatures sur Appels à Projets.

- **Avis circonstanciés délivrés** : à partir de leur connaissance du contexte local, les conseillers de développement renseignent les outils départementaux de gestion des dossiers dématérialisés. Cette contribution participe au cadre factuel d'aide à la décision des élus départementaux.

Au cours de cette année 2021, les répercussions et aléas de la crise COVID 19 sur l'investissement local ont été inédites. En effet, le **renchérissement des coûts de certains**

matériaux, la pénurie de matières premières, ainsi que les difficultés de recrutement de main d'œuvre, ont fortement impacté le secteur du BTP, d'où la nécessité d'un soutien accru aux porteurs de projets pour **étudier les conditions de soutenabilité de leurs opérations**. Aucun abandon notoire de projet n'a cependant été relevé, grâce à des négociations ou relance de consultations mises en œuvre pour des lots problématiques. Cette situation a cependant généré de nouveaux dépôts de dossiers pour actualisation, ou tranches financières complémentaires.

Ces difficultés se sont traduites pour le bloc communal par un certain ralentissement du rythme d'investissement vu les contraintes de fonctionnement datant de 2020, notamment les prises de fonction tardives des équipes municipales. Ce retard se traduira in fine par une détente du calendrier de 6 mois sur le début de l'exercice 2022.

TRANSVERSALITE AVEC LES SERVICES DEPARTEMENTAUX :

Cette mobilisation transversale est particulièrement importante sur les territoires :

⇒ **Direction de l'environnement et du développement durable :**

- **Transition énergétique :** Contribution à la collecte des intentions sur le terrain, en amont de la candidature auprès de l'ADEME d'un Contrat de Développement Territorial dit « **Chaleur Renouvelable en Périgord** ». Dans le prolongement de l'information institutionnelle diffusée par les partenaires (Département / Syndicat Départemental des Energies 24 et Fédération départementale des CUMA) les élus du bloc communal ont été sensibilisés sur les enjeux de transition énergétique, particulièrement sur les modes de chauffage des bâtiments publics à privilégier : bois, solaire thermique et géothermie. Les conseillers de développement ont pu relayer, faire connaître et orienter les collectivités vers les techniciens correspondants de ce programme, en collaboration avec le service Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique.
- **Domaine de l'eau :** partage régulier d'informations, points en amont des projets sur l'état de réseaux, enjeux pour une bonne coordination (assainissement collectif, cellule rivière, enjeux sur la ressource eau potable, enjeux sur la biodiversité, etc).
- **Domaine de l'Habitat :** Les aides départementales à la réhabilitation ou création du parc locatif communal/intercommunal relèvent d'un règlement sectoriel voté en 2017 et prolongé de fait en 2021. Les bailleurs publics du bloc communal sont accompagnés pour assurer la faisabilité des projets. Au-delà de la production d'études de faisabilité majoritairement établies par l'ATD, **les informations méthodologiques sont relayées par les conseillers de développement en lien avec le service « métier », plus spécifiquement le Bureau du Parc Public**. Cette première approche permet d'aborder différents aspects : dynamisation des centre-bourgs, valorisation patrimoniale, adéquation avec la demande locative, choix stratégiques énergétiques et performances thermiques et enfin esquisse de plan prévisionnel de financement, avec recherche d'équilibre financier en fonction des loyers. En connaissance de ces conditions particulières les élus peuvent **construire une offre sociale plus qualitative**.

⇒ **Pôle Lutte contre l'exclusion et service inclusion-emploi développement (RSA) :**

L'information en matière de lutte contre l'exclusion est relayée auprès des élus concernés pour tout projet supérieur à 300 000 € HT. Elle vise à activer la clause sociale dans les marchés publics pour les projets financés par le département. Aujourd'hui cette démarche doit être volontariste et ne revêt aucun caractère obligatoire. Vu la convention-cadre d'une durée de 3 ans proposée aux collectivités pour un appui technique départemental à cette mise en œuvre, ce principe peut alors être démultiplié sur tout autre marché. Cette disposition au bénéfice des publics éloignés de l'emploi est décisive dans le contexte de ralentissement économique dû à la crise sanitaire.

⇒ **Direction du développement économique : économie et tourisme :**

- L'accompagnement conjoint en matière de faisabilité des projets de commerces de proximité, d'aménagements de ZAE s'est poursuivie en 2021. Les créations ou développement des **commerces type multiples-ruraux**, en tant que services à la population, ont pris tout leur sens auprès des habitants pendant la crise sanitaire avec les confinements successifs. Néanmoins, les initiatives en ce sens doivent être bien calibrées avec une ingénierie amont pour éviter la prise de risque pour la collectivité comme pour l'exploitant et assurer une pérennité. En matière de **revivification des bourgs-centres**, une forte attente sur les actions à mener est ressentie suite à la création de l'outil de « **Foncière commerciale et d'immobilier d'entreprise** », actée par le vote de l'Assemblée en date du 10 novembre 2021.
- *Sur le plan touristique, avec une conjoncture économique peu favorable, on note un ralentissement des projets d'envergure à portage public, complexes et longs à configurer, bien que le tourisme intérieur soit un vecteur important de l'économie des territoires ruraux. Sur les itinérances douces, des portions ou jonctions restent encore à finaliser avec une montée en charge qualitative (Voies partagées vers des Sites propres). Par ailleurs certains projets structurants ne sont pas encore entrés en phase travaux (Vélo-Route Voie Verte de la Vallée Vézère; Flow Vélo en Périgord vert, vélo route voie verte tracés Port Sainte Foy – Lamothe Montravel)*

⇒ **La Direction du patrimoine routier, paysager et des mobilités :** Au-delà du travail concerté avec les Unités d'Aménagement, une collaboration interservices est bien entendu de mise sur les projets de traverses d'agglomération, de dessertes de ZAE, voire de lotissements. Les conseils sur leurs projets d'aménagement ou de sécurisation des traverses de bourgs, se déclinent ainsi en transversalité autour des compétences techniques particulières. En phase faisabilité les porteurs de projets sont orientés vers l'ATD. En amont toujours, les problématiques particulières des réseaux fibres optiques amènent à orienter vers le Syndicat Périgord Numérique. De même, les enjeux forts de désertification et de gestion intégrée des eaux pluviales nécessitent d'associer l'ATD-SATESE pour appréhender l'éligibilité aux aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Ceci participe de « L'excellence environnementale » soutenue par le Département, y compris la résorption des îlots de chaleur et la végétalisation des centre-bourgs.

⇒ **Direction Culture-Education-Sports :**

- Domaine du sport : Au cas par cas des mises en relation sont activées concernant les équipements sportifs de proximité, particulièrement ceux portés par des communes s'inscrivant dans la dynamique « Terre de Jeux 2024 » ;
- Domaine culturel : pour des projets d'équipement avec une facette culturelle (accueil de manifestations, lieux de pratiques amateurs...), mise en relation proposée avec les conseillers culturels territoriaux pour opportunément poser un diagnostic territorial, voire calibrer et accompagner techniquement l'éventuel projet.

⇒ **Budget participatif, préparation de la future édition :**

Dès l'automne une réunion de travail organisée par le Chef de projet a permis de jeter les bases de la future édition 2022. Les conseillers de développement seront présents sur les différents marchés du département pour la promotion de cette initiative, s'inscrivant pleinement dans cette dynamique. Ils apporteront leurs connaissances généralistes, notamment en phase accompagnement « de l'idée au projet ».

AUTRES ACTIVITES

Réunions techniques et animations thématiques sur les territoires

La participation aux démarches collectives de développement s'est poursuivie en 2021 dans le cadre de réunions de travail nécessaires à la l'élaboration de candidatures sur Appels à Projets régionaux (*AAP Ruralité- Tiers Lieux...*), ou des démarches *Petites Villes de Demain* et *CRTE*. La présence est aussi assurée auprès des instances techniques des PAYS, pour la préfiguration des OPAH ou selon si nécessaire lors de comités des Contrats Locaux de Santé. **Notre présence permet de répondre aux objectifs fixés par l'exécutif départemental**, à savoir « développer les approches intégrées et concertées » tout en assurant la permanence de la collectivité départementale.

Les conseillers de développement, disponibles en présentiel ou en distanciel, ont en outre mis à profit leurs outils de liaison auprès des communes pour la restitution d'études de préféabilité liées au Contrat ADEME ou la présentation dispositions « Clause d'insertion sur marchés publics ». Des données sont ponctuellement recherchées à la demande d'élus pour contextualiser et orienter les projets (Recours à l'Observatoire de l'Habitat, Portraits de territoire de l'INSEE, mesures dérogatoires aux marchés publics suite à la crise COVID en préalable d'une orientation vers la cellule « Marchés publics » de l'ATD).

Les sujets récurrents abordés par les élus locaux au cours de cette année ont porté sur la transition énergétique (bâtiments publics et habitat), les bâtiments à énergie positive, l'économie sociale et solidaire, les Tiers Lieux et espaces de rencontres associatives.

Thématiques en réunion cantonales : Participation aux réunions cantonales initiées par l'exécutif notamment au printemps 2021 au cours desquelles l'information délivrée aux élus locaux portait, d'une part sur les **Contrats de territoires** (infographie sur l'état des programmations) et d'autre part sur le **Déploiement du Très Haut Débit (THD)**. Sur ce point les élus étaient en attente de précisions, vu l'enjeu d'attractivité résidentielle et

économique de nos territoires, et plus globalement l'apport de nouveaux services à la population. Des conseils nombreux s'en sont suivis pour la mise en œuvre de l'adressage indispensable à la commercialisation et au raccordement des foyers au THD.

A la demande, d'autres thèmes ont pu être abordés en 2021 lors des rencontres ultérieures entre élus départementaux et élus municipaux/intercommunaux, comme les Politiques sociales (Cantons de Thiviers, de Montpon), le Sport (Canton Vallée de l'Isle, 2^{ème} semestre 2021) ou les Routes Départementales (canton de Saint Astier, 2^{ème} semestre 2021).

ZOOM sur la problématique de dynamisation des centres-bourgs: l'enjeu de revitalisation de l'appareil commercial est ciblé dans le cadre des approches « Petites Villes de Demain » en bourgs-centres. Mais les bourgs confrontés à cette problématique ne sont pas seulement ceux bénéficiaires de cette procédure. Sont identifiés par ailleurs des projets à portage public, commerces alimentaires de proximité, halles marchandes, boutiques de producteurs. Ils sont alors accompagnés en collaboration avec les services économiques et les partenaires externes (Etablissements Consulaires, Pays, EPCI, Région).

Afin de poursuivre cet objectif de revivifier les centres-bourgs, mobiliser du bâti vacant ou du foncier est une nécessité. Des temps de présentation à destinations d'élus locaux, notamment en visioconférence, ont pu être fixés avec nos services spécialisés, avec réorientation le cas échéant vers *'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine*. Valoriser et réhabiliter ce bâti vacant en centre-bourg, tant pour l'habitat que pour les activités, est aussi une préoccupation majeure qui doit être accompagnée. Ce sujet est toutefois confronté aujourd'hui à l'augmentation des coûts de réhabilitation.

La richesse et la diversité des opérations d'investissement portées par les communes ou communautés de communes sur les territoires mobilisent les conseillers de développement auprès des élus tout au long de l'année, que ces projets, soient simplement émergents, en instance de programmation, ou programmés. En lien avec les binômes élus départementaux, **ils constituent le relais de proximité de l'administration départementale** dans une approche transverse. Les conseillers de développement s'emploient donc à mettre en relation les différents intervenants pour une collaboration fructueuse.

Les mandatures municipales et intercommunales, encore à l'amorce confirment l'attente d'un accompagnement renforcé pour bénéficier de conseils et d'ingénierie amont. Ce soutien au service des territoires s'exerce dans le cadre d'une collaboration interne aux Directions et Services départementaux, en complément d'une coopération externe auprès des partenaires institutionnels.

9 DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'année 2021 a permis à la Direction de l'Environnement et du Développement Durable de stabiliser l'organisation mise en place en 2019.

Direction de l'environnement et du développement durable

Service administratif et financier	Service des politiques de l'eau	Mission développement durable
	Service des milieux naturels et de la biodiversité	
	Service de l'habitat	
	Service de l'aménagement de l'espace et de la transition énergétique	

L'ensemble de la direction s'attache à répondre aux objectifs fixés par l'exécutif et notamment à contribuer à faire de la Dordogne **une terre d'excellence environnementale**. Il est également demandé à la direction d'engager une **politique ambitieuse, incitative, exemplaire et partenariale**.

De belles opérations ont vu le jour en 2021 ; citons

- La prise de délégation des aides à la pierre de type 3 (instruction des dossiers en régie par le service de l'habitat)
- La construction d'une plateforme de rénovation énergétique avec les opérateurs départementaux
- La deuxième édition des trophées du développement durable
- La candidature du Département pour signer un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- L'accompagnement de six établissements dans le challenge national CUBE.s pour des collèges « 100% climat »
- La signature des premiers contrats « Natura 2000 » sur les sites de La Jemaye et du Parcot
- Les 10 ans du « chantier école » avec le Lycée Agricole de Sigoulès au Grand étang de La Jemaye et sur la Ferme du Parcot
- La mise à disposition du grand public, des collectivités et des partenaires des données de la Maison Numérique de la Biodiversité
- L'aménagement du sentier de découverte autour de l'étang du Bigousset sur le site de La Jemaye
- Une animation innovante autour des chauves-souris avec la visite virtuelle des combles du château du domaine de Campagne
- L'engagement de travaux de réfection de la digue du grand étang de Gurson
- La troisième édition de la foire du gabarier

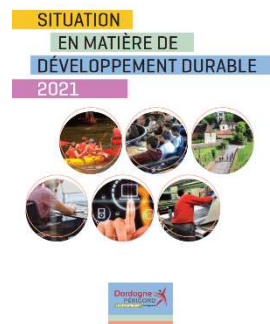
9.1 LA MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

La mission Développement Durable, composée de 3 agents a été créée au sein de la Direction pour assurer l'animation des projets transversaux au sein des services départementaux, avec comme boussole les Objectifs du Développement Durable. Elle propose également des actions d'animation et d'accompagnement des territoires dans le domaine du développement durable.

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2021

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50.000 habitants, édite depuis 2011 un rapport annuel sur sa situation au regard du développement durable.

Cette 11^{ème} édition est présentée sous forme de 6 livrets, un par commission organique. Ce choix permet de prêter une ambition plus politique à ce rapport permettant ainsi aux élus de l'Assemblée départementale de s'emparer de ces sujets qui sont devenus primordiaux. L'action phare de chaque commission est réalisée sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.



Ce rapport porte sur les actions réalisées en 2020, analysées au regard de leur impact potentiel sur les cinq finalités du développement durable et des 17 objectifs du développement durable, conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. Il a été présenté à l'assemblée départementale lors de la session des orientations budgétaires le 19 janvier 2022.

La liste des actions répertoriées, 61 pour cette édition, n'est pas exhaustive, mais elle est représentative de l'action des services.

TROPHEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le 7 juin, le Département a lancé la 2^{ème} édition des Trophées du Développement Durable. Ces trophées sont l'occasion de valoriser les actions menées sur le territoire périgourdin et de mettre en lumière la richesse et la diversité des initiatives portées par les acteurs périgourdins.

Pour cette nouvelle édition déjà ouverte aux collectivités, associations et entreprises, le Département a intégré deux nouvelles catégories : écoles élémentaires et collèges.

Ces trophées ont permis de mettre en lumière 35 actions soumises au vote du jury et du public : 4 par des entreprises, 5 par des collectivités, 19 par des associations, 3 par des écoles élémentaires et 4 par des collèges. Les candidats ont pu déposer leur dossier du 7 juin au 15 septembre 2021.

Le 7 octobre, 11 lauréats ont été dévoilés au cours d'une cérémonie de remise de trophées qui s'est déroulée à l'Espace Joséphine Backer de Périgueux. Cette année le Conseil

départemental a également remis aux lauréats un logo sur clé USB afin qu'ils communiquent sur leurs différents supports de communication.

Cette année, en raison de leur indisponibilité lors de la cérémonie, Pascal Bourdeau, Vice-Président en charge de la transition écologique, a rencontré les élèves de l'école de Nanthiat et l'association Astéroïda pour leur remettre les trophées.



Remise du trophée aux élèves de l'école élémentaire de Nanthiat

RESEAU AMBASSADEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

En 2021, la Mission développement durable a créé un réseau des ambassadeurs du développement durable, constitué de 23 volontaires issus de différents services de la collectivité. Il a pour objectif de diffuser une culture commune autour de cette notion et favoriser les changements de comportements individuels et collectifs au sein et en dehors de la collectivité.

Le réseau s'est réuni pour la première fois, le 29 juin. Cette journée a été l'occasion d'appréhender les notions de développement durable, d'objectifs du développement durable... Un atelier participatif a permis aux ambassadeurs d'échanger sur le mode de fonctionnement du réseau, sur le rôle de l'ambassadeur et sur les actions que pourrait mener la collectivité en matière de développement durable.

Enfin, une animation sur la fresque du climat, outil pédagogique d'animation ludique et participatif sur le changement climatique a permis de retrouver les liens de cause à effet grâce aux cartes du jeu et de co-construire ainsi une véritable "Fresque" du changement climatique.

PLATEFORME DES INITIATIVES DURABLES EN PERIGORD

Forte du succès des trophées du développement durable, la mission a pour objectif de valoriser toutes les actions menées sur le département par les acteurs locaux sur une plateforme numérique. Elle sera également un centre de ressources et de partage d'expérience pour le réseau des acteurs locaux agissant en faveur du développement durable. Les travaux préparatoires ont débuté : élaboration du plan du site, formation sur TYPO 3 pour administrer la plateforme, élaboration d'un formulaire de saisie et d'une cartographie associée... la plateforme verra le jour en 2022.

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

La mission poursuit sa démarche d'amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments départementaux. Après une interruption due à la crise sanitaire, la formation « nettoyage écologique » a pu reprendre et une session a été proposée du 18 au 20 octobre 2021 avec l'AFPA de Boulazac, réunissant pas moins de 16 stagiaires. La demande est forte et plusieurs agents ont été mis sur liste d'attente.

L'accompagnement des communes de moins de 500 habitants dans l'évaluation des moyens de ventilation et d'aération dans les établissements scolaires du premier degré n'a pas repris mais un courrier co-signé avec l'ARS a été envoyé aux communes rencontrées en 2019. L'objectif est de les mobiliser à nouveau pour aller jusqu'au bout de la démarche et mettre en place un plan d'actions en faveur de la qualité de l'air intérieur.

La mission développement durable travaille avec le service de la prévention hygiène et sécurité et la direction des collèges pour assurer un accompagnement des agents et des services qui le souhaitent dans la mise en place des nouvelles pratiques de nettoyage et le prise en main du matériel ergonomique.

OBSERVATOIRE : CONNAISSANCE, VALORISATION DES DONNEES ET COMMUNICATION

Cette action concerne un agent de la mission développement durable et consiste à répondre aux besoins des services de la direction en produits cartographiques. Il s'agit également de maintenir l'application ENVIRONNEMENT du système d'information géographique (SIG) en état de fonctionnement, et de mettre à la disposition des collectivités qui le demandent, des données à jour dans le domaine de l'eau et de l'environnement.

En 2021, l'activité a consisté à réaliser des mises à jour de cartes et un suivi des évolutions du site de l'Observatoire Départemental de l'Habitat.

De nombreuses cartes ont été réalisées pour les services de la DEDD dans le cadre de différents travaux : schéma départemental de l'eau potable, opération rivières propres, schéma d'assainissement collectif, charte de l'assainissement non collectif...

A la demande du Président du Département, la fin de l'année a été consacrée à la collecte de données et la réalisation d'une série de plus de 100 cartes portant sur des thèmes variés (agriculture, démographie, transport, économie, tourisme, culture, éducation santé...) dans le

but de dresser un portrait de notre territoire et nourrir les futures orientations politiques de l'assemblée départementale.

PARTICIPATION ACTIONS COLLABORATIVES

TOURISME DURABLE

La réflexion se poursuit avec le service du tourisme et du développement touristique pour proposer des solutions d'accompagnement aux professionnels de l'hôtellerie traditionnelle afin de mener des actions en faveur de l'environnement et redynamiser cette filière. La mission inter filière créée par l'Union National des Associations du Tourisme et de plein air (UNAT) l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) et la Nouvelle Aquitaine Hôtellerie de Plein Air (NAHPA) pour réaliser un plan d'action tourisme durable à l'échelle régionale a organisé une journée technique régionale le 11 mars 2021 à laquelle la mission développement durable a participé avec le service du tourisme.

Les 2 services envisagent de travailler ensemble sur une boîte à outils pour fournir au hôteliers une aide à la mise en place d'actions en faveur de la transition écologique de la filière. Cet outil pourrait s'insérer dans le projet de plateforme numérique du développement durable en Dordogne.

ATLAS DES PAYSAGES



Commencé en 2018, le travail sur l'élaboration d'un atlas des Paysages a pris fin en janvier 2021 par la mise en ligne du site internet définitif (<https://atlas-paysages.dordogne.fr/>). Un Comité de Pilotage (COFIL) réuni le 14 janvier a validé cette réalisation. Suite à cette publication, un comité technique a continué à se réunir régulièrement tout le long de l'année afin d'élaborer des plaquettes de communication à destination du grand public, des scolaires et des élus afin de faire connaître le site. Un teaser vidéo a également été conçu avec un collectif de paysagistes au travers « des bobines du paysages » pour présenter l'atlas de manière plus attrayante. Enfin le site internet est régulièrement mis à jour et augmenté de différents articles.

SOBRIETE NUMERIQUE

Un groupe de travail autour de la sobriété numérique a vu le jour en 2020 sous la direction de Mme Laure DE MAZERAT, déléguée à la protection des données, auquel la mission développement durable contribue. Au-delà des optimisations techniques déjà menées par la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN), ce groupe de travail a pour objectif de poser les questions de fond sur les usages numériques et leurs impacts d'un point de vue environnemental. En 2021, le groupe a communiqué auprès des agents départementaux sur le poids des mails et a livré quelques astuces pour les alléger notamment en limitant l'envoi de pièces jointes. La mise en place d'une « éco-signature » plus légère et la

rédaction d'un second communiqué sur les outils collaboratifs ont également nourris les quelques 10 réunions du groupe. Ces 2 projets devraient aboutir début 2022

COORDINATION DES AVIS AUX ELUS SIEGEANT DANS DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

La mission développement durable assure la coordination de l'analyse technique des dossiers présentes aux différentes commissions départementales (COseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques – CODERST, Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages – CDNPS – et ses formations spécialisées sur les carrières, les sites et les paysages), en vue de la rédaction d'une note aux élus siégeant dans ces instances. En 2021, cela a représenté 11 réunions.

GESTION RELATION USAGERS

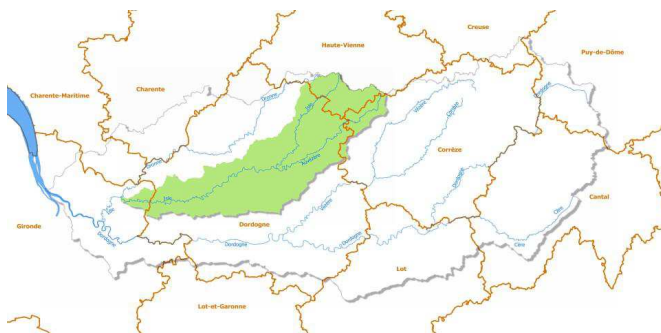
La Mission Développement Durable assure, pour l'ensemble de la DGA-TD, la coordination et l'aide technique de la plateforme de la Gestion Relation Usagers « démarches.dordogne.fr. » en lien avec la DSIN. Cette plateforme a pour objectif de présenter aux périgourdins l'ensemble des démarches qu'ils peuvent effectuer auprès des administrations locales de notre département. L'utilisateur peut ainsi solliciter en ligne le Département pour ses démarches administratives et suivre l'avancée de ses dossiers (sociaux, santé, subvention, etc...).

Pour l'année 2021, la DEDD a traité 172 demandes réparties comme suit :

- *L'habitat : 86 demandes dont 89,53% déposées par des particuliers et 10,47% par des organismes (associations, entreprises). 14 demandes ont été réaffectées à autre service.*
- *L'environnement : 86 demandes dont 74,42% déposées par des particuliers et 25,58% par des organismes (associations, entreprises). 23 demandes ont été réaffectées à un autre service.*

PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE) ISLE

A l'issue de plusieurs réunions organisées par l'Etat et associant différents acteurs de l'eau (Agence de l'eau, Département de la Dordogne, Chambre d'agriculture de la Dordogne, Etablissement Public Territorial de Bassin - EPTB, Parc Naturel Régional - PNR, association des irrigants, Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques - FDAAPPMA), le bassin versant de l'Isle a été retenu comme pertinent pour le développement d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Ce territoire connaît en effet des tensions récurrentes sur le sujet de la ressource en eau. Le changement climatique en cours et à venir aggrave ces tensions et constitue une menace pour le maintien des usages de l'eau.



A travers un dialogue territorial le PTGE consiste à élaborer :

- un diagnostic de l'existant et une prospective sur les ressources et les besoins par usages (en étiage et hors étiage), en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique,
- un programme d'actions diversifiées et complémentaires permettant d'atteindre dans le temps un équilibre quantitatif (ex : stockage dans la mesure du possible multi-usage, économies d'eau, restauration de zones humides, nouvelles pratiques culturelles),
- une analyse coûts-bénéfices du programme d'actions,
- des choix appuyés sur des évaluations économiques et financières.

Le 5 mars 2021, suite à la demande de Monsieur le Préfet de la Dordogne, coordonnateur du bassin versant de la Dordogne, le comité syndical d'EPIDOR a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin de l'Isle. Un premier Comité de pilotage s'est réuni le 29 juin 2021 afin de lancer les travaux. Un comité technique s'est réuni régulièrement tout le long du second trimestre pour définir la méthodologie et réaliser les cahiers des charges afin de lancer les consultations des bureaux d'études.

9.2 LE SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le Service Administratif et Financier (SAF) a été créé en 2019 pour assurer l'organisation et la gestion administrative et financière des cinq services métiers de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable.

Il est composé d'une chef de service, d'une adjointe à la chef de service, de deux agents comptables et d'un agent chargé du secrétariat, de la partie administrative de la direction et de la logistique.

Le service s'est vu démunir de deux agents en 2021, suite à une mutation interne et le décès d'un collègue.

Depuis 2019, **l'effectif a diminué de 50 %** au sein du SAF.

GESTION ADMINISTRATIVE

SECRETARIAT ET GESTION LOGISTIQUE

Le service est chargé de toutes les tâches de secrétariat de la Direction, avec la rédaction et la mise en forme de documents, le publipostage et l'envoi de divers documents, la gestion du courrier et l'organisation de réunions. Il procède à l'accueil physique et téléphonique des usagers de la DEDD.

Il assure la gestion logistique de la DEDD :

- Contrôle et suivi du parc automobile de la Direction en coordination avec le Parc départemental,
- Gestion des fournitures et consommables,

- Gestion des abonnements,
- Gestion de l'archivage des dossiers.
- Gestion de l'archivage des dossiers.

DEMATERIALIZATION

Le SAF assure et sécurise l'ensemble de la fonction comptable dans le cadre de la dématérialisation. Pour ce faire, deux agents du service ont été nommés référents GECCO.

La dématérialisation a été effective au mois de mars 2020. L'ensemble des courriers transmis à la DEDD sont scannés puis déposés dans la bannette courrier de la Direction. Les agents du SAF procèdent quotidiennement à la distribution du courrier aux cinq services métiers composant la DEDD.

Le service est chargé de la rédaction des bons de commande et de leur suivi jusqu'à leur envoi au destinataire. Il effectue tous les workflows de la DEDD, que ce soit pour la validation du service fait, la signature de documents, ou les demandes d'avis.

Des formations ont été dispensées par les référentes du SAF à l'ensemble des agents le souhaitant grâce à l'outil collaboratif TEAMS.

Ainsi, **163 classeurs** supplémentaires ont été créés au cours de l'année 2021, ainsi que **1 000 dossiers**, pour l'ensemble de la Direction.

COMMISSIONS PERMANENTES ET ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Le service est chargé de la rédaction des rapports présentés en Commission Permanente et Session Budgétaire. Il est responsable de la mise en forme des documents en conformité avec les procédures définies par le Service de l'Assemblée. Le SAF contrôle l'ensemble des rapports et des délibérations sur le plan administratif, mais aussi il contrôle les informations financières indiquées dans chacun des rapports et des délibérations et apporte les rectifications si besoin. Le changement d'outil pour la gestion des délibérations s'est effectué en fin d'année, l'outil GEDDELIB est devenu AIRSDELIB. Les agents du Service ont suivi une formation afin d'être opérationnels lors de la Commission Permanente du mois de novembre 2021. Il assure la liaison avec le Service de l'Assemblée pour la transmission de l'ensemble des documents de la DEDD.

Au cours de l'année 2021, **140 rapports** ont été rédigés et déposés sous GED DELIB et AIRSDELIB par le SAF pour l'ensemble des services de la DEDD.

Le Service intervient ensuite, dans le suivi administratif des contrats et des conventions entre le Département et ses partenaires.

MARCHES PUBLICS

Le service participe à l'élaboration des pièces administratives des marchés publics et des consultations hors marché de la Direction. Il effectue un suivi administratif de l'ensemble de ces marchés et des commandes en découlant.

Le Service Administratif et Financier est chargé de l'exécution comptable de tous les marchés de la DEDD, pour ce faire, il établit des fiches d'opération financière pour chaque marché. En 2021, **77 marchés** au total (Marchés en cours, nouveaux marchés, consultations) sont suivis par le SAF.

GESTION FINANCIERE

PREPARATION ET PILOTAGE BUDGETAIRE

Le Service Administratif et Financier appuie les chefs de service de la Direction dans leur préparation budgétaire. Il effectue les saisies des PIB et les contrôle en coordination avec les différents services.

Il réalise le suivi budgétaire de l'ensemble des services de la DEDD, grâce au logiciel comptable CORIOLIS.

CERTIFICATION DES COMPTES

Le service assure et sécurise l'ensemble de la fonction comptable dans le cadre de la certification des comptes.

Il est le relai de la DEDD auprès de la Direction des Affaires Financières dans l'application des normes professionnelles (comptables et financières). Référent « contrôle interne », il représente la Direction dans la conduite de la maîtrise des risques comptables de la collectivité.

Depuis le 1er janvier 2019, il est ainsi devenu le seul référent chargé de réaliser dans CORIOLIS des engagements et mandatements comptables des dépenses et recettes pour l'ensemble de la DEDD. Les services métiers ne réalisent plus leurs propres engagements comptables.

Le service est également responsable du suivi de l'inventaire physique et comptable de la Direction.

EXECUTION COMPTABLE

Le service est chargé de la liquidation des dépenses de l'ensemble des services de la DEDD et de la perception des recettes.

Chaque agent comptable du service procède aux affectations, engagements et mandatements sur les lignes budgétaires de la DEDD. En 2021, le service a effectué les opérations suivantes sur le logiciel CORIOLIS :

- **646 affectations et engagements en dépenses et recettes**
- **1 650 mandats et titres de recettes.**

9.3 SERVICE DES POLITIQUES DE L'EAU

Le service des politiques de l'eau, composé de quatre agents, est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'eau, essentiellement dans les domaines de :

- *La connaissance de la ressource en eau*
- *L'alimentation en eau potable*
- *L'assainissement collectif*
- *L'assainissement non collectif*

Au cours de l'année 2021, les congés maladie de deux agents ont perturbé le déroulement des missions et la répartition des tâches, avec l'objectif atteint du maintien de la qualité du service rendu aux usagers.

CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

SUIVI DE LA RESSOURCE

Réseau de suivi des eaux souterraines

Le Département réalise le suivi des eaux souterraines pour la qualité et la quantité, avec un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) à hauteur de 60% environ. Le coût de programme de suivi et d'entretien 2021 s'est élevé à 105 555 € TTC (hors subvention).

A noter que cette année encore, un budget a été consacré au renouvellement du stock des enregistreurs ce qui permet aujourd'hui d'avoir un niveau d'équipement fiable. Les données « quantité » sont régulièrement valorisées par le service avec la rédaction de bilans sur le niveau des eaux souterraines.

Concernant le réseau « qualité », le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches (LDAR) a pu effectuer sa mission de prélèvements et d'analyses sans problème notoire. Le rapport annuel du suivi des réseaux permet d'effectuer un point sur la qualité des eaux notamment sur les nitrates et pesticides.

Pour l'année 2023, l'Agence de l'Eau souhaite récupérer la maîtrise d'ouvrage du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS). Depuis 2016, cette mission était effectuée en régie avec le

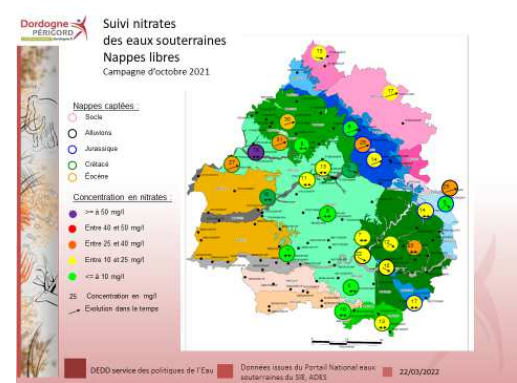
LDAR pour un montant d'environ 35 000 €HT. Dans cette nouvelle configuration le LDAR devra répondre à un marché d'appel d'offre à l'Agence de l'eau.

Il reste néanmoins possible de maintenir, voire de faire évoluer, le Réseau Départemental (RD) dont le financement (20 000€HT) devrait être maintenu par l'Agence de l'eau. Une réflexion sera engagée en ce sens en 2022.

RESEAUX-QUALITE-ET-QUANTITE
BILAN 2021

Synthèse des résultats du suivi 2021

INDICE	DESIGNATION	LIEU-DIT	RESEAU	molécules détectées				nitrites (mg/l)
				pesticides	pharmaco	pesticides	autres	
BSS001WDJB	CHATEAU L'VEQUE - La hébraie des Armagnacs (07585X0048F)	La hébraie des Armagnacs	RCD					9
BSS001ZPTF	FLAUJEAU - Flaageac (08301X0002F)	Flaageac	RCD	NM	NM	NM	NM	0
BSS001YRJJ	LE BUGUE - La Planète (08077X0001F)	Les Planètes	RCD					22
BSS001XAVK	LE PIZOU - Le Gros Buisson (07815X0006F)	Le Gros Buisson	RCD	NM	NM	NM	NM	0
BSS002AUFD	COUBEAU - source de Gadet (08554X0004F)	Source de Gadet	RCD					13
BSS001ZPPW	MONESTIER - Château le Vigier (08091X0005F)	Château Le Vigier (Grot)	RCD	NM	NM	NM	NM	0
BSS001YPDL	MONTPEYROLX - Trompette (08091X0005F)	Trompette	RCD	NM	NM	NM	NM	3
BSS001WCUS	SANT ANTOINE-CLIMOND - Le Grand Champ (07577X0002F)	Le Grand Champ	RCD	NM	NM	NM	NM	0
BSS001WSSS	ANTHONNE-ET-TRIGNANT - Haut Trignan (07580X0010F)	Haut Trignan	RCD/RCO					10
BSS001WDAR	CREYSSAC - Source (07583X0003F)	Source de Creyssac	RCD/RCO					9
BSS001YRKY	LES-ET-2IES-DE-TAYAC-SIREUX - Font de Gaume (08074X0005F)	Font de Gaume	RCD/RCO					12
BSS001XCOY	PAZANAC - Les Bourlieux (07844X0002F)	Les Bourlieux	RCD/RCO					5,6
BSS001XBKW	RAZAC-SUR-L'ISLE - Les Moulineaux (07832X0004F)	Les Moulineaux	RCD/RCO					11
BSS001VEGE	VALINAC - Las Combas (07367X0005F)	Las Combas	RCD/RCO	NM	NM	NM	NM	3
BSS001XBGZ	REALRONE - Lavoir (07821X0001F)	Lavoir	RCS					10
BSS001WDRQ	BOLLAZAC - Lesparat (07699X0002F)	Lesparat	RCS	NM	NM	NM	NM	5
BSS001ZPJUS	BOUNAGLES - Les Courrèges (08302X0011F)	Les Courrèges	RCS	NM	NM	NM	NM	3
BSS001ZPBB	BOUZIC - Fontaine de Bouzac (08328X0005F)	Fontaine de Bouzac	RCS	NM	NM	NM	NM	5
BSS001VEJE	JUMILHAC-LE-GRAND - Coulon (07980X0009F)	Coulon	RCS					17
BSS001XAQG	LA-ROCHE-CHALAIS - Colembrun (07811X0011F)	Colembrun	RCS	NM	NM	NM	NM	0



Le projet « Eaux-Scars » (hydrologie des Systèmes Carbonatés Réservoirs du Secondaire au Nord-Est du bassin Aquitain)

Le Département a décidé en 2019 de participer au programme de recherche et de développement sur (projet « Eaux Scars ») porté par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), projet de grande ampleur régionale et stratégique pour le Département de la Dordogne. La participation a été envisagée en deux volets :

- **Une participation aux travaux scientifiques menés par le BRGM**

Après de nombreuses difficultés liées au montage financier complexe de l'opération, la convention de partenariat BRGM et des Départements du Lot, de Lot-et-Garonne, de Charente et de Dordogne a pu être signée à l'automne 2021.

Ainsi, le lancement officiel de l'étude a été formalisé par une première réunion du comité des acteurs qui s'est tenu en septembre dernier. A cette occasion, le BRGM a présenté les premiers résultats des recherches entreprises.

Pour rappel, en fonctionnement, l'accompagnement du projet auprès du BRGM s'élève à 120 000 € pour les cinq années à venir.

- Une maîtrise d'ouvrage départementale de la plateforme expérimentale

Le Département a affecté un crédit d'investissement, pour sa maîtrise d'ouvrage, pour un montant de 1 212 000 €.

Concernant les recettes, l'AEAG nous a fait part de sa volonté de nous accompagner pour un montant arrêté pour l'instant à environ 300 000 €.

La Région Nouvelle-Aquitaine, bien que très intéressée par ces travaux, n'a pas encore répondu aux demandes de financement du Département.

L'année 2022 va être mise à profit pour relancer ce dossier auprès de la Région et pour finaliser l'engagement de l'AEAG.

ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DU DEPARTEMENT

Les avis et expertises de l'hydrogéologue sont sollicités par différents services départementaux.

TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET COLLECTIVITES

Les avis et expertises de l'hydrogéologue sont également sollicités par les services de l'Etat notamment dans le cadre du suivi des eaux souterraines et des bilans effectués régulièrement sur l'état quantitatif des nappes.



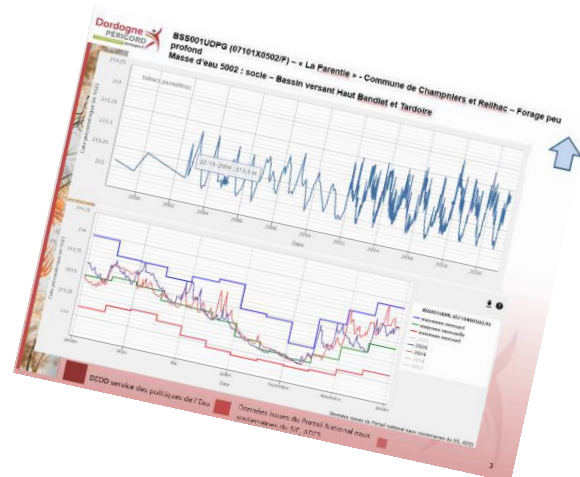
Bulletin d'information sur l'état quantitatif des eaux souterraines – janvier 2021 Bilan annuel 2020

Cette année est caractérisée par des niveaux relativement hauts en début d'année suite aux pluies très conséquentes de fin 2019. Par la suite, on a pu observer sur les nappes superficielles des variations de niveau très marquées suite aux alternances de sécheresses et de pluies conséquentes de la fin de l'hiver au printemps. Cela a permis, malgré tout, de maintenir des niveaux de moyen à supérieurs à la moyenne sur cette période en l'absence de la saison estivale de moindre recharge. Ainsi globalement, malgré les périodes de sécheresse et de faible recharge de moyen à supérieurs à la moyenne et la plupart du temps, supérieurs à ceux observés en 2019.

Les précipitations du dernier trimestre malgré la période sèche de novembre permettent d'atténuer le déficit de l'année 2021 avec des niveaux assez hauts. On a pu constater à noter également, que les niveaux des nappes profondes se sont maintenus la plupart du temps à des niveaux assez hauts cette année, en relation avec les recharges importantes liées aux fortes précipitations fin 2019. Bilan 2020.

Les nappes libres :

- **LEJON :** Le début de l'année 2020 est marqué par une alternance de périodes sèches et d'épisodes forts épisodes pluvieux hivernaux et printaniers. Durant la période d'étiage, les niveaux sont restés inférieurs à la moyenne. Au cours du printemps, les niveaux sont restés dans la moyenne, contrairement à la période estivale 2019. Cette année encore, l'étiage ne s'est pas prolongé et les niveaux sont supérieurs à leur valeur de 2019. Cette année encore, l'étiage ne s'est pas prolongé et les niveaux sont supérieurs à leur valeur de 2019. Cette année encore, l'étiage ne s'est pas prolongé et les niveaux sont supérieurs à leur valeur de 2019. Cette année encore, l'étiage ne s'est pas prolongé et les niveaux sont supérieurs à leur valeur de 2019.
- **COUZE :** Cette année les niveaux sont restés dans la moyenne avec quelques pics liés aux fortes épisodes pluvieux hivernaux et printaniers. Durant la période d'étiage, les niveaux sont restés légèrement inférieurs à la moyenne. Cependant, on observe une réajustement de la nappe qui se poursuit actuellement.
- **ME :** La première partie de l'année est marquée par l'alternance de périodes pluvieuses et d'épisodes importants avec des périodes plus sèches. Cela se traduit par un effet de ressourcement des niveaux plus importants qui restent au-dessus de la moyenne. L'étiage a été assez marqué avec des niveaux en-dessous de la moyenne notamment au niveau de Meyzieux. Toutefois, dès octobre, les pluies importantes ont permis une recharge non négligeable, avec



ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA RESSOURCE

L'absence prolongée de l'hydrogéologue, pour des problèmes de santé, n'a pas permis d'assurer une animation du Schéma de la ressource en eau adopté en 2019 par le Département.

Néanmoins, la réorganisation provisoire au sein de la Direction a permis une reprise plus sereine et pérenne de ses activités.



Pour rappel, l'année 2020 a été consacrée à l'élaboration de propositions de mesures à mettre en œuvre pour rendre ce schéma opérationnel.

En 2022, la réunion du comité départemental de l'eau permettra sans nul doute de donner de nouveaux développements à la politique de l'eau départementale.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

AIDES AUX PROJETS DES COLLECTIVITES

L'instruction technique des dossiers d'assainissement collectif présentés dans le cadre de la **contractualisation avec les territoires** (communes et communautés de communes) s'est poursuivie en étroite collaboration avec les conseillers de développement et le service des politiques territoriales et européennes, pour partager les connaissances des projets et le suivi des contrats.

Dans le cadre de l'ingénierie départementale mise à disposition des élus, le service mène une mission d'appui technique, administratif et juridique : le technicien a ainsi participé à une quarantaine de réunions d'élaboration de projets d'assainissement.

Cet accompagnement, en partenariat avec la Police de l'Eau, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) ainsi que la Direction « assainissement et eaux pluviales » de l'Agence Technique Départementale (ATD-SATESE), a permis l'aménagement d'infrastructures respectant la réglementation et la préservation des masses d'eaux et des usages. Soulignons

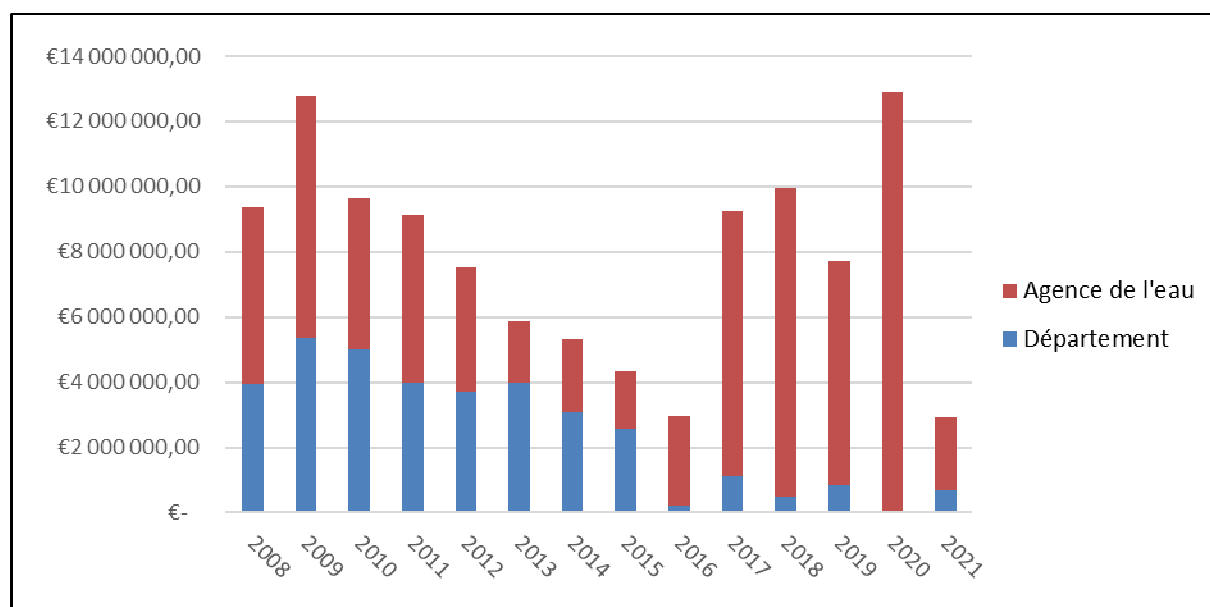
ici la capacité des agents de cette direction à travailler avec les satellites du Département et tout autre organisme dans un esprit de respect et constructif dans l'intérêt des collectivités et des tiers.

Le service se tient à disposition des collectivités pour répondre à leurs questionnements mais également aux Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pouvant être confrontés à des problématiques d'assainissement collectif (bac dégraisseur de restaurateur connecté à l'assainissement collectif, réglementation sur la raccordement d'abonné non domestique ...).

En 2021, huit dossiers ont été subventionnés pour un montant total 696 610 € (91 % pour les créations) : deux études diagnostiques, trois créations d'assainissement collectif, une réhabilitation de station d'épuration et une extension de réseau de subvention.

Sur les contrats de projets communaux et territoriaux 2016-2021, l'assainissement collectif représente un total de subvention de 3 391 393 € soit 4,5% de l'enveloppe globale.

Le tableau suivant montre depuis 2008 les montants des subventions du Département et de l'AEAG. Désormais, la contribution de l'AEAG est plus importante que la nôtre. Il faut aussi rappeler que le montant des subventions est au plus haut depuis dix ans.



SITES DEPARTEMENTAUX

L'assainissement du site de SAINT-ESTEPHE est exploité par la Communauté de Communes du PERIGORD NONTRONNAIS dans le cadre d'une prestation de service renouvelée pour la période 2021 à 2023 et dont la charge s'élève à 5 507 € TTC par an (payée l'année suivante).

La station d'épuration de Saint-Estèphe fait état de bon résultat pour l'année 2021. Certains billions présentent néanmoins un colmatage. L'exploitant les a mis au repos et devra scarifier la surface pour replanter du gazon ainsi permettre de nouveau

l'infiltration. Un poste de refoulement présente une accumulation de graisse. Un curage sera fait.

Sur les autres sites, les systèmes d'assainissement sont exploités par les gardiens. Ils s'appuient sur l'assistance technique du service des Politiques de l'Eau et de l'ATD-SATESE. Les analyses permettant de définir les rendements de ces stations sont effectuées par le LDAR. Le montant de la surveillance réglementaire de l'assainissement des sites s'élève à 11 450 €.

La station d'épuration de la JEMAYE fonctionne correctement mais la filière ne permet pas de connaître le rendement épuratoire. Il y a une présence récurrente de graisses, générées par les activités de restauration. Il a été demandé à la SEMITOUR, exploitant du restaurant, et également à la Direction du Patrimoine Routiers, Paysagers et des Mobilités, gérant des locations des deux snacks, que les locataires fournissent les bons de vidange des bacs dégraisseur et les documents d'élimination des huiles de fritures. Une étude devra être faite pour déterminer si les bacs dégraisseurs en place sont adéquats. Il est proposé de communiquer auprès des restaurateurs les bonnes pratiques concernant l'entretien de leur bac dégraisseur. Un hydrocurage du poste de relevage sera réalisé par le Département.

La station d'épuration de GURSON ne reçoit que très peu de pollution, compte tenu de la fréquentation limitée du camping. Une canalisation cassée sous le snack draine la nappe et apporte une quantité considérable d'eau à la station avec une durée de fonctionnement importante des pompes de relevage (PR plage et PR général). La station reçoit de juin à septembre en moyenne 435 m³/mois. Pendant la période hivernale, le débit est en moyenne à 2 000 m³/mois. Des travaux sont donc à prévoir pour corriger cette anomalie.

La station d'épuration de ROUFFIAC fonctionne correctement. Néanmoins, une fuite a été observée au niveau de la chasse n°2 sur son fond. L'entreprise Vigier est intervenue. L'opération a colmaté la fuite de base mais a créé des nouveaux problèmes. L'entreprise doit reprendre ses travaux.

MISSIONS SPECIFIQUES

Opération « Rivières propres » :

Le suivi de l'impact bactériologique des stations d'épuration sur les principaux cours d'eaux de la Dordogne s'est poursuivi sur 16 stations d'épuration, 19 haltes nautiques et dix points supplémentaires répartis sur la Dordogne, l'Isle et la Vézère, avec une implication forte du service.

- Accompagnement sur le terrain avec le préleveur du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches (LDAR) sur l'ensemble d'une série pour connaître le terrain et l'environnement proche.
- Suppression de trois suivis de stations pour répartir les points sur la Dordogne, l'Isle et la Vézère afin d'avoir un maillage plus fin.

Les résultats de la campagne 2021 ont montré un nombre de dépassements très important par rapport aux années précédentes. Les conditions climatiques différentes des dernières années, la forte pluviosité et les températures basses, peuvent expliquer cette hausse de dépassement.

L'augmentation de la fréquence des prélèvements aux haltes nautiques ainsi que les points supplémentaires, les analyses faites par la communauté d'agglomération du Grand Périgueux et les résultats de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont permis d'avoir une meilleure lecture de la qualité de certains tronçons de rivières (Dronne, Dordogne amont, Ilse et Vézère).

Les analyses rivières propres et ARS n'ont pas pu être faites les mêmes semaines. Il sera demandé au laboratoire de faire coïncider les deux prélèvements pour l'année 2022.

Schéma Départemental d'Assainissement :

Le Schéma Départemental d'Assainissement est en cours de finalisation. Il a été présenté au Vice-Président et au Directeur Général Adjoint en vue d'une présentation à l'assemblée départementale. L'adoption du schéma s'accompagnera d'une priorisation des actions afin de pouvoir les mener à terme.

Les frais du personnel engagé dans l'élaboration du schéma départemental d'assainissement sont subventionnés par l'AEAG à hauteur de 50%.

MISSIONS COMMUNES EN ASSAINISSEMENT 5 COLLECTIF ET NON COLLECTIF)

Hébergements touristiques :

L'animation se poursuit sur l'assainissement en partenariat avec l'AEAG, l'Etat, EPIDOR et le Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air. Le service a organisé la réunion annuelle pour faire le bilan sur les mesures réalisées par le LDAR sur les installations durant la période estivale 2021.

Ainsi, le service reste à disposition des propriétaires de campings pour les accompagner dans leur projet d'assainissement. Le partenariat technique étroit développé avec les agents des communautés de communes en charge du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), acteurs essentiels sur le territoire, a permis une meilleure communication autour de ces projets.

Une base de données commune, en cours de finalisation, a été créée. Il s'agit de mettre en ligne cette base de données, unique et plus lisible, pour que l'ensemble des partenaires puissent en bénéficier.

Enfin, le service a assisté à l'Assemblée Générale du syndicat de l'hôtellerie de plein air afin de présenter à l'ensemble des adhérents la réglementation et leurs obligations concernant l'assainissement. Suite à cette réunion, le service s'est vu sollicité par des propriétaires de campings.

Avis

Dans le cadre de la politique de contractualisation, le technicien est mené à donner des avis sur des dossiers autres que l'assainissement comme des aménagements de bourg, de parking ou autre, soit une centaine pour l'année 2021.

Ces avis sont adressés aux collectivités lorsque cela semble pertinent. Cela permet de les sensibiliser sur l'assainissement collectif, mais également de faire un rappel réglementaire et de souligner les enjeux de la dés imperméabilisation des sols.

Ces échanges sont fructueux et l'envoi des avis aux collectivités se poursuivra en 2022 pour garder des contacts techniques avec les territoires.

Gestion des eaux pluviales

Afin de répondre à une forte demande des collectivités, les deux techniciens ont suivi une formation de deux jours sur la gestion des eaux pluviales. Cette formation, qui demande à être complétée pour approfondir les aspects techniques et juridiques, permettra à terme d'étendre les compétences des services départementaux et de compléter l'ingénierie mise à disposition des collectivités.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'animation à destination des acteurs de l'Assainissement Non Collectif (ANC) s'est poursuivie et s'est élargi au fil des années à l'ensemble des acteurs et plus seulement les collectivités.

Réunions InterSPANC

Deux réunions InterSPANC ont été réalisées. La première s'est déroulée en visioconférence compte tenu des impératifs sanitaires, elle a permis de remettre en place le réseau d'échanges, la transmission d'informations et l'harmonisation des pratiques des techniciens.

La seconde réunion a pu avoir lieu en présentiel et s'est déroulée sur une journée entière. La matinée a été consacrée à une réunion InterSPANC classique. L'après-midi s'est déroulée avec la participation du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et a été l'occasion d'inviter les bureaux d'études et les installateurs adhérant aux chartes qualité pour rappeler l'état de la couverture assurantielle et présenter les différents documents nationaux en cours d'élaboration.

Le service s'efforce de conserver un lien très fort avec les techniciens des différentes structures via de nombreux échanges (téléphoniques, mails, ...) en parallèle des nouvelles sollicitations.

Formation continue

Afin d'améliorer la qualité de l'animation et maintenir le niveau de connaissance et de compétence attendues, l'animateur ANC a effectué un stage d'une semaine au sein du SPANC de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

Ce stage a permis d'être au plus près des réalités du métier de technicien SPANC et d'objectiver les différentes problématiques remontées par les techniciens.

Charte qualité études de conception

La charte qualité pour la bonne réalisation des études de définition de filière en ANC n'a pu être mise à jour : en fin d'année, le comité de suivi, réuni pour étudier les rapports présentés par les bureaux d'études, a constaté une dégradation de la qualité générale des études. Néanmoins, il a été décidé de ne pas publier une liste trop restreinte, pénalisante pour les acteurs économiques, dans le contexte particulier de cette année.

En effet, l'impact de la charte est extrêmement important sur le chiffre d'affaire des sociétés. Si l'exigence de qualité doit demeurer afin de garder l'intérêt de cette charte, il faut s'attendre à ce que les sociétés qui ne sont pas inscrites fassent de plus en plus appel, au départ à une médiation interne mais aussi aux tribunaux dans les années à venir.

Il conviendra de sécuriser juridiquement les chartes pour pallier ce problème.

Charte qualité installateurs

La charte qualité pour la bonne réalisation des travaux d'ANC destinée aux terrassiers a été mise à jour.

Compte tenu de la situation sanitaire, il n'a pas été possible d'organiser de nouvelle journée d'information spécifique comme par le passé. Afin de répondre à la demande des entreprises elles ont donc été invitées à participer à la seconde réunion InterSPANC, ce qui a permis aux SPANC, bureaux d'études et installateurs de se rencontrer dans un cadre différent et de discuter entre eux.

Participation aux travaux de l'Association Française de Normalisation (AFNOR)

L'Association Régionale des Techniciens Assainissement Non Collectif Adour-Garonne (ARTANC) a pour objet de mettre en réseau les techniciens SPANC et de réaliser une veille technique et juridique. Cette mission est parfaitement complémentaire avec l'animation départementale. L'animateur départemental est donc membre du conseil d'administration.

Depuis 2020 l'ARTANC est représentée au sein du groupe d'expertise sur l'assainissement au sein de l'AFNOR. Les deux experts mandatés par l'ARTANC au sein de l'AFNOR sont l'animateur de Gironde et celui de Dordogne. Ils représentent à la fois l'ARTANC et leur collectivité. Cela prouve la reconnaissance nationale de l'expertise locale et permet de défendre les intérêts des usagers au sein du comité de normalisation.

Le lien très fort entre les SPANC et le Département permet d'avoir des retours très précis sur les différents ouvrages permettant d'alimenter les débats au sein des différents comités.

Les travaux au sein de l'AFNOR, auxquels participe le Département, concernent notamment la rédaction du futur Document Technique Unifié 64-1. Cette norme définit le mode de réalisation des filières d'assainissement traditionnelles et est validée par les assureurs. Ils concernent également la rédaction des normes sur la réutilisation des eaux de pluie, les filières d'assainissement préfabriquées (type micro-stations) et la gestion des eaux de ruissellement.

Expertises nationales

Le service a continué sa participation à la rédaction de l'e-cahier de l'ANC en partenariat avec le CSTB. Il s'agit, comme pour tous les ouvrages du bâtiment, d'un document détaillant toutes les étapes de l'ouvrage, de la conception à l'entretien en passant par la réalisation. Il est associé à une méthodologie d'aide au choix des dispositifs d'épuration. Il permet de définir les exigences nécessaires à la construction des ouvrages dans une logique de stabilité, de pérennité et de simplicité d'usage. En effet, les éléments constitutifs des ouvrages doivent intégrer cet objectif de préservation du patrimoine immobilier.

Le Département s'est enfin investi dans une étude visant à mettre au point un filtre à sable optimisé, en partenariat avec le CSTB, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et l'Association des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif (ATANC) Loire Bretagne, avec un accompagnement financier et technique.

Deux filtres ont déjà été installés sur la plateforme du CSTB, les premiers résultats ont permis de finaliser le cahier des charges de l'étude. Sur les onze installations pilotes devant être réalisées au niveau national, quatre sont implantées en Dordogne. Les quatre filtres ont été réalisés en fin d'année. L'objectif de l'étude est d'optimiser le dimensionnement en maintenant le bon fonctionnement du filtre à sable traditionnel afin de réduire son coût et son empreinte environnementale. Il s'agit d'une filière robuste ayant de grandes qualités et des performances épuratoires excellentes, dont le parc installé en Dordogne est conséquent. Pouvoir en réduire le coût permettrait aux ménages de profiter de cette excellente filière dans des conditions financières plus avantageuses.

Le service a rédigé, en partenariat avec le CSTB et deux techniciens SPANC du bassin Loire Bretagne, un article scientifique sur la conception qui a été publié dans la revue de référence Techniques Sciences Méthodes.

Toutes ces sollicitations nationales montrent la reconnaissance de l'expertise du Département en matière d'ANC. Localement, le service est sollicité pour son ingénierie technique et juridique et rédige notamment des rapports d'expertise pour aider les Communautés de Communes à répondre sur des

9.4 MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

Le service des Milieux Naturels et de la Biodiversité, composé de 8 agents dont une personne en arrêt de longue durée, participe à différentes politiques :

- Gestion des sites départementaux, avec la double compétence milieux naturels et ouvrages hydrauliques ;
- Espaces naturels et éducation à l'environnement : accompagnement technique et financier des acteurs du territoire;
- Rivières et milieux aquatiques : soutien aux collectivités, animation du réseau des techniciens rivière, surveillance de la qualité des cours d'eau, en partenariat étroit avec l'Agence de l'Eau, et expertise.

GESTION DES SITES DEPARTEMENTAUX

Le service s'applique à la mise en œuvre d'une gestion exemplaire des milieux naturels des sites départementaux et contribue à l'accueil du public en toute sécurité.

Il s'agit d'actions très variées, en transversalité avec les autres services départementaux (patrimoine routier, patrimoine bâti, tourisme, sports...).

Le service s'occupe des opérations suivantes sur les sites départementaux : élaboration et suivi des plans de gestion des milieux naturels, aménagements et valorisation des sites, suivi et exploitation des barrages, acquisitions foncières et mise en œuvre de prestations diverses (analyse des eaux de baignades et de suivi des vidanges, surveillance et exploitation des barrages, études et gestion des milieux naturels, animation...).

GESTION DES MILIEUX NATURELS

Un partenariat appliqué...

Le service s'attache à travailler avec les partenaires qui apportent conseils et assistance technique : Office National des Forêts (ONF), Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CENNA), Fédération de Pêche, Office Français pour la Biodiversité (OFB)...

Le service s'attache aussi à répondre aux sollicitations des autres services, des élus, des riverains, des acteurs locaux et accompagne des projets (gestion des pigeons à Campagne, chasse, coupes forestières, organisation de manifestations...).

Toutes ces médiations, pour être objectives, doivent s'appuyer sur une bonne connaissance des milieux naturels et la mise en œuvre de mesures de gestion. Elles nécessitent donc la réalisation d'études, de plans de gestion et elles profitent des outils de connaissance et médiation mis en place depuis 2021 par la Maison Numérique de la Biodiversité.

Cette année le Service a mené avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, animateur du site Natura 2000 « Vallée de la Double » une réflexion sur la **mise en œuvre de Contrats Natura 2000 sur les sites de La Jemaye et du Parcot**. Ces contrats permettent aux exploitants agricoles, aux propriétaires forestiers ou aux propriétaires privés et publics dont le Conseil départemental de bénéficier d'aides financières importantes de l'Etat et l'Europe pour mener des actions de gestion favorable à la biodiversité.

Ainsi 2 contrats ont été signés qui visent à restaurer ou maintenir les milieux ouverts de ces sites. En effet ces milieux accueillent des espèces d'intérêt communautaire ciblées dans le Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 (Fadet des laîches, Damier de la Succise ou bien encore le Gomphe de Graslin). D'une manière générale le maintien d'une mosaïque d'habitats engendre une diversité écologique.

Ces contrats sont signés pour 4 ans (2021-2024). Le montant total des travaux est de 8 283 euros financés à hauteur de 8 206 euros.



Un fauchage tardif a été réalisé à la Ferme du Parcot

En s'appuyant sur le partenariat privilégié (**accords-cadres pour une assistance technique**) avec **le CENNA et la LPO**, le service travaille à la définition de plans de gestion et à la mise en œuvre de mesures afférentes.

Ainsi la somme allouée à ces mesures nécessitant assistance technique est de 11 495 € en 2021 (18 225 € en 2020).

Sur le site de la forêt de Campagne, par exemple, un inventaire a permis de mettre en évidence la présence de la Bacchante (Lopinga achine), papillon rare en Dordogne. Des mesures de gestion favorisant ce papillon sont engagées en concertation avec le Pôle Paysage et l'ONF dans le cadre de la gestion de la Réserve Biologique.

Une participation à l'enseignement éducatif

Comme chaque année, sur la base des préconisations de nos partenaires, un **chantier école** a été organisé, en respectant les contraintes sanitaires, au Grand étang de La Jemaye et sur la Ferme du Parcot **avec le Lycée Agricole de Sigoulès. Les 10 ans de cette belle collaboration ont été mis en avant.**

GRAND ÉTANG DE LA JEMAYE

FERME DU PARCOT

10 ANS
DE CHANTIER ÉCOLE

+ DE 300 ÉLÈVES ACCUEILLIS + DE 250 HEURES DE CHANTIER



Landes à Molnie bleue - Roselières - Le radeau des Cistudes - Zones de pontes - La Grassette du Portugal
Palissades d'observation - Plateforme Balbuzard - Restauration d'une zone humide - Elimination du chêne rouge



+ DE 30 ESPÈCES BIOLOGIQUES VISÉES
+ DE 25 INTERVENTIONS DE PARTENAIRES



Le Département a pris en charge les repas pour un montant de 3 168 euros. Le Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité a assuré une partie de l'encadrement et la coordination.

En 2021 le chantier a permis de continuer la restauration de plusieurs landes humides pour la préservation du Fadet des laïches, l'aménagement d'une mare pour l'accueil pédagogique au Parcot, la création de « ruches tronc » à destination du site de Gurson ou bien encore la lutte contre le Chêne rouge d'Amérique.

Ces actions ont permis d'atteindre les objectifs de gestion mais aussi d'apprentissage pour les élèves.



Le fadet des laïches et la mare du Parcot aménagée

Des **projets tutorés** pour les BTS GPN du **Lycée Agricole La Peyrouse de Coulounieix** ont également été encadrés par les techniciens du service.

Enfin, **malgré la situation sanitaire, le service a accueilli comme chaque année de nombreux stagiaires** (9 élèves stagiaires de la seconde au Master, et reconversion) participant aux mesures prévues dans les plans de gestion des sites, comme le suivi du Fadet des Laïches sur le site du Grand Etang de La Jemaye, des inventaires dans la réserve biologique de Campagne

ou à des projets particuliers comme l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la retenue de Rouffiac.

Ce travail engagé avec le milieu scolaire s'inscrit dans la volonté de développer des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Une conscience à éveiller

L'éducation à l'environnement est un axe fort pour la compréhension des enjeux environnementaux.

Manifestations

Malgré les contraintes sanitaires, plusieurs actions ont pu être maintenues et/ou aménagées : journées Sport-Environnement, soirées conférences, animations nature grand public et scolaire. Le concours photo organisé habituellement en amont de la journée nature à la ferme du Parcot a été maintenu à distance.

Aménagements

Le service supervise la réalisation d'aménagements pédagogiques sur les sites. L'ensemble des investissements réalisés en 2021 s'élèvent à **46 223,88 €** (44 136,70 € en 2020).

Une plateforme et un sentier de découverte nature ludique ont été mis en œuvre autour de la zone humide du Bigousset, au Grand étang de La Jemaye ; le sentier de découverte du grand étang de Saint-Estèphe a fait l'objet d'une rénovation et, au château du domaine de Campagne, une animation autour des chauves-souris a été lancée : visite virtuelle des combles qu'elles occupent et salle d'exposition.



Une plateforme permet d'observer une zone humide sur La Jemaye et un cabinet de curiosités vous attend au château de Campagne

GESTION DES BARRAGES ET PLANS D'EAU

En 2021 le service a accueilli et formé un nouvel agent en renfort pour le suivi et l'entretien des ouvrages hydrauliques afin de pallier l'absence d'un agent en arrêt de longue durée.

L'exploitation, la surveillance et l'entretien

Le service assure directement la gestion, la surveillance et la maintenance des barrages des sites de Rouffiac, Saint-Estèphe, La Jemaye et Gurson, en collaboration avec l'ensemble des

services départementaux qui œuvrent sur ces sites et notamment avec les gardiens des sites. Il s'occupe également des autres ouvrages hydrauliques comme les Forges de Savignac-Lédrier ou le seuil du Pôle International de la Préhistoire.

L'exploitation, la surveillance et l'entretien du barrage de Miallet, compte-tenu de ses caractéristiques et de son rôle particulier de soutien d'étiage, a été confié à la SOGEDO dans le cadre d'une prestation de service pour la période 2019-2023. Le service assure quant à lui la gestion générale et la coordination.

Les barrages départementaux, classés au titre de la réglementation, nécessitent un contrôle effectué par un prestataire agréé pour ce type de mission. Le Département a confié cette prestation de surveillance réglementaire au bureau d'études SAFEGE pour la période 2020-2024. En 2021, en plus de la surveillance régulière des barrages, SAFEGE a effectué la Visite Technique Approfondie (VTA) du barrage de Saint Estèphe ainsi que les rapports réglementaires de surveillance et d'auscultation.

Pour l'année 2021, le coût des prestations de la SOGEDO, de SAFEGE (exploitation et surveillance) et des diverses autres dépenses de gestion s'est élevé à **un peu moins de 78 000 €** dont 9 060 € de travaux de renouvellement programmé d'équipement à Miallet (débitmètre en 2021).

Le soutien d'étiage

En 2021 le soutien d'étiage de la Côte et le Dronne via la retenue de Miallet n'a pas été nécessaire compte tenu l'hydrologie exceptionnelle : c'est la première fois depuis la mise en service du barrage que l'on ne lâche pas d'eau.

Toutefois un lâcher technique a été réalisé entre le 19 août et le 20 octobre, avec un abaissement du niveau d'environ 1 m, afin de permettre au Pôle Paysages Espaces Verts (PPEV) d'arracher des foyers de jussie sur le parement amont du barrage et les berges de la retenue. En effet les conditions particulières de 2021, avec peu de stress hydrique, en ont favorisé le développement.

Le maintien de l'abaissement jusqu'à début décembre et les gelées significatives de novembre auront conduit à contenir naturellement cette prolifération. Cependant notre service, en collaboration avec le PPEV, poursuit la surveillance de cette espèce invasive sur ce site et décidera de mesures correctives adaptées pour limiter son évolution.

La gestion environnementale et sanitaire

La gestion des étangs départementaux nécessite l'organisation de vidanges avec pêche de sauvegarde du poisson ainsi que le suivi des baignades.

a) Vidange et pêche

En 2021, la programmation des travaux de réhabilitation du barrage du Grand étang de Gurson, a nécessité la vidange préalable du plan d'eau. Cette opération été une première depuis sa création en 1972, mettant en difficulté le Service Milieux Naturel et Biodiversité (SMNB) dès la préparation : nous avons eu besoin de changer, en urgence, la vanne de vidange existante dès le premier essai de manœuvre... elle s'est avérée non ouvrable (casse d'une pièce interne) et non réparable.

La vidange a débuté le 27 septembre et s'est achevée avec la pêche de sauvegarde le 3 novembre, confiée à l'entreprise Delmarès avec le soutien des services et de la fédération de pêche.

A noter que le service a surveillé la qualité de l'eau durant toute la période, a réalisé des prélèvements analysés par le LDAR et a assuré des astreintes durant les périodes critiques.

Les prestations nécessaires à cette vidange s'élèvent à 411 € pour les analyses et 54 600 € pour la pêche, dont la deuxième phase se fera en 2022 : La récupération du poisson temporairement stocké dans le Petit étang de Gurson, pour sa réintroduction dans le Grand étang est prévue en mars 2022, dès que les conditions seront favorables.

a) Suivi qualité et baignade sur les sites départementaux

Le service assure le suivi de la qualité des eaux de baignade des étangs départementaux en lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) ainsi que la mise à jour des « profils de baignade » et l'information des baigneurs. En 2021 le suivi de l'efficacité des émetteurs à ultrasons disposés sur la retenue de Rouffiac pour lutter contre les cyanobactéries a nécessité la réalisation d'analyses complémentaires. Le montant total des analyses réalisées par le LDAR en 2021 s'est élevé à 11 270 €.

Sur le plan d'eau de Rouffiac, une étude pour la **révision du profil de baignade** a été engagée en 2021. Elle sera menée par le bureau d'études GEONAT pour 6 100 € HT et par le LDAR pour 25 810 €. Cette étude comprend un état des lieux actualisé du bassin versant et de la retenue, une campagne de mesures sur une année (qui débutera en 2022), un diagnostic et doit aboutir à un programme d'actions à court, moyen et long termes afin de garantir la qualité de l'eau pour la baignade.

PRINCIPAUX TRAVAUX ET ETUDES 2021

Réhabilitation du barrage du Grand étang de Gurson



Barrage du Grand étang de Gurson

Cette opération qui se poursuit sur 2022, comprend la remise en état du parement amont, la réfection de l'évacuateur de crue et de son coursier, la réalisation d'un nouvel ouvrage de dissipation d'énergie ainsi qu'un nouveau regard pour la vanne de vidange qui a été remplacée.

Suite à la vidange, il a également été décidé d'ajouter une petite pêcherie.

Le service assure la conduite d'opération, la mission de maîtrise d'œuvre est confiée au bureau d'études SOCAMA et les travaux sont réalisés par l'entreprise DOYEUX SABLIERE MONTAPONAISE. Le coût total de l'opération s'élève à 295 000 €.

Poursuite d'opérations lancées en 2020

Le service assure la conduite d'opération de plusieurs projets mais quand il s'agit de barrages classés en catégorie B ou C, les missions d'étude ou de maîtrise d'œuvre doivent être confiées à des bureaux d'études agréés.

Plusieurs opérations engagées en 2020 se sont poursuivies en 2021, voire en 2022 pour certaines :

a) Dossier d'incidence pour l'autorisation environnemental de la vidange de la retenue de Miallet

La réglementation a changé en 2021 et dans l'attente de la publication des nouvelles procédures, le Département a suspendu l'élaboration du dossier d'autorisation de vidange de la retenue de Miallet.

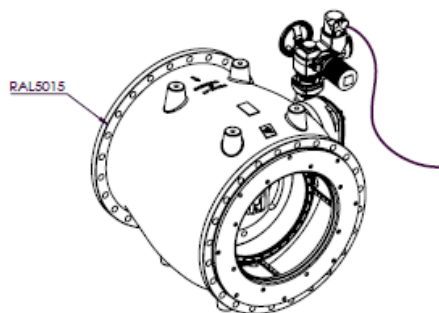
Le bureau d'études IES assiste le Département pour l'établissement du dossier d'incidence qui portera sur l'élaboration d'un nouveau protocole de vidange et sur la gestion des boues du bassin de décantation.

Il est prévu de déposer avant mi-2022 la demande d'autorisation auprès des services de l'Etat en vue de la délivrance d'un nouvel arrêté et ainsi projeter en 2023 les travaux préalables à la vidange de 2024.

b) Remplacement de la vanne jet du barrage de Miallet

La vanne de régulation du barrage de Miallet, qui est l'organe principal pour la gestion du débit de soutien d'étiage, présentait des dysfonctionnements de plus en plus fréquents, c'est pourquoi en 2020 il a été décidé de son remplacement.

La mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux a débuté fin 2020, la consultation des entreprises a permis de confier les travaux de remplacement de la vanne à l'entreprise MECAMETO en 2021 pour un montant de 137 340 €. L'entreprise John Cockerill est quant à elle chargée de la motorisation du système de manœuvre des vannes de la prise d'eau. Le montant total de l'opération s'élève à 104 400 €.



Vanne annulaire DN 800 mm

Compte-tenu du délai de fabrication de la vanne, et des difficultés d'approvisionnement en matière première, l'installation de ces équipements est programmée courant 2022.

c) Travaux d'aménagement du bief, du seuil et des coursiers des Forges de Savignac Lédrier

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée en 2020 à un groupement : le cabinet Joudinaud pour le volet architectural et SAFEGE pour les aménagements hydrauliques.

Les relevés topographique et bathymétrique nécessaires à leurs études n'ont pu se faire normalement compte tenu des débits particulièrement exceptionnels de l'Auvézère en 2021, la mission a pris du retard et l'avant-projet sommaire devrait être transmis début 2022, probablement trop tard pour une réalisation de l'ensemble des travaux en 2022. Mais notre service veille à ce que les aménagements soient effectifs en 2023 pour garantir la continuité du débit minimum et aussi préserver le site des crues les plus fréquentes.

d) Travaux d'aménagement de l'étang des Cygnes

Pour les mêmes raisons de débits trop importants, les études confiées au bureau d'étude IES ont pris du retard. Le diagnostic du barrage et de ses ouvrages hydrauliques qui avait débuté en mars 2021 se poursuit en 2022 avec un relevé bathymétrique effectué fin 2021 étang plein... La vidange de l'étang pour terminer le diagnostic sera réalisée dès que les conditions hydrauliques seront favorables avec un an de décalage.

Les travaux prévus dans le cadre du protocole d'accord signé entre le Département et la société ARTEMISIA – propriétaire de l'étang des Cygnes (mesures compensatoires à la pollution 2016 en marge de la vidange de l'étang de Saint Estèphe) seront donc couplés avec ceux à réaliser sur le barrage du Grand étang de Saint Estèphe en 2023.

Travaux d'entretien et d'équipements des sites

Divers autres travaux d'entretien ou d'équipement ont également été réalisés, soit en régie par le service, soit confiés à des prestataires. Il s'agit par exemple :

- Du curage du bassin de décantation de l'étang de Rouffiac, en prévision de sa vidange en 2022, pour un montant de 13 248 € ;
- Des travaux de pontage des fissures
- de la voie d'exploitation du barrage
- de Saint Estèphe et de peinture des garde-corps pour un montant de 10 985 € ;
- Du reprofilage des fossés en pied de barrage de l'étang de Petitionne et de la réalisation d'un passage à gué pour un montant de 7 522 € ;
- La réfection des grilles de la pêcherie du barrage de Rouffiac pour un montant de 24 890 € ;
- Ainsi que diverses petites opérations...



Nouvelle grilles de la pêcherie de Rouffiac

ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE

Le Département développe des outils et des partenariats afin de permettre une meilleure prise en compte de la nature et de la biodiversité dans le développement des activités.

La Maison Numérique de la Biodiversité en est un exemple, qui met à disposition des partenaires, des collectivités et des services différents outils numériques :

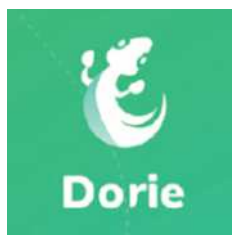
C'est ainsi que depuis 2021 de nombreuses cartographies sont disponibles sur le site [Eco-indices](#) (visualisation grand public des données produites), sur Périgéo (système d'information géographique que l'ATD met à disposition des collectivités) et, dès 2022, sur le site d'open-data du Département.



De plus, pour que chacun puisse exercer la prise en compte de la biodiversité, la Maison Numérique de la Biodiversité propose trois applications dont les deux première fonctionnent depuis 2021.



BioMétéo, pour découvrir les espèces animales et végétales qui nous entourent en consultant quotidiennement la météo et s'informant sur la qualité de l'air, le niveau des nappes et des rivières...

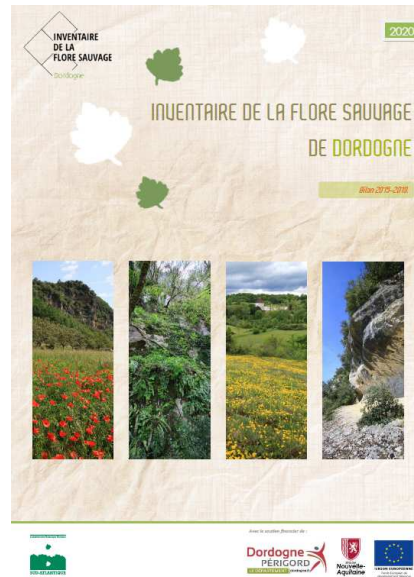


Dorie, pour accompagner la découverte du patrimoine naturel lors de randonnées, pour inciter les périgourdins et les touristes à parcourir le Département à la découverte des richesses environnementales...



Aux actes !, pour impliquer les citoyens et professionnels en diffusant de l'information et en permettant de réagir et répondre à des campagnes de collecte d'information. L'outil pourra servir à tout partenaire ou collectivité, il s'adaptera à la demande.

Le service Milieux Naturels et Biodiversité propose une ingénierie et des outils, travaille en transversalité avec les partenaires et outils départementaux (ATD, CAUE, EPIDOR) pour que chaque collectivité, chaque association, chaque acteur puisse être accompagné dans ses projets en participant à la protection ou la reconquête de la biodiversité. Un nouveau partenariat a été conclu avec le CBNSA (Conservatoire Botanique national Sud-Atlantique) afin de poursuivre le travail que le Département avait soutenu, d'inventaire de la flore sauvage qui a été présenté en 2021 et d'aller plus loin dans l'usage des données et travaux menés par le CBNSA à l'échelle régionale afin de nourrir les réflexions départementales sur les espaces naturels sensibles. Ce partenariat représente 15 000 € par ans durant trois années.



ASSOCIATIONS : CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE

Le Département soutient les acteurs qui œuvrent pour la connaissance des espèces et des milieux présents en Dordogne et pour l'éducation à l'environnement.

En 2021, l'aide financière a été de 183 576 € (investissement et fonctionnement confondus). En 2020 les dépenses étaient de 189 660 €.

Les associations « naturalistes » regroupent la majorité des experts et scientifiques du territoire en matière de milieux naturels. Elles sont souvent « sources » et « ressources » pour les projets et à ce titre incontournables. Il s'agit pour l'essentiel du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine, de Cistude Nature et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux. A noter une nouveauté en 2021, la réalisation de formations naturalistes sur le site du domaine de Campagne par la LPO : un partenariat a été conclu avec cette dernière pour permettre aux périgordins d'en profiter. Les données collectées sur le site servent à enrichir les inventaires de la réserve biologique.

D'autre part, des **associations spécialisées dans l'éducation à l'environnement** sollicitent le Département dans le cadre de leurs projets. Ces actions correspondent aux objectifs de la politique départementale pour atteindre l'excellence environnementale. On peut citer notamment le GRAINE Aquitaine, la Double en Périgord pour son programme d'animations sur le site du Parcot, le Centre d'Etude et de Découverte de Varaignes avec le festival nature « La Chevêche » ou bien l'association pour les Enfants du Pays de Beleyme et son travail sur l'ensemble de la vallée de l'Isle.

Le service instruit les dossiers de ces différentes associations en coordination avec le service de la vie associative et suit les projets.

Les partenariats engagés avec ces associations ont facilité leur implication dans la réflexion pour la construction des différentes outils pédagogiques ou participatifs de la Maison Numérique de la Biodiversité.

Enfin, l'aide au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) s'élève, comme l'an dernier à 649 800 € pour mener ses actions, à destination des collectivités, des partenaires associatifs et institutionnels ainsi que des particuliers, dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme respectueux de l'environnement et des paysages, de la transition énergétique ou de la préservation de la biodiversité.

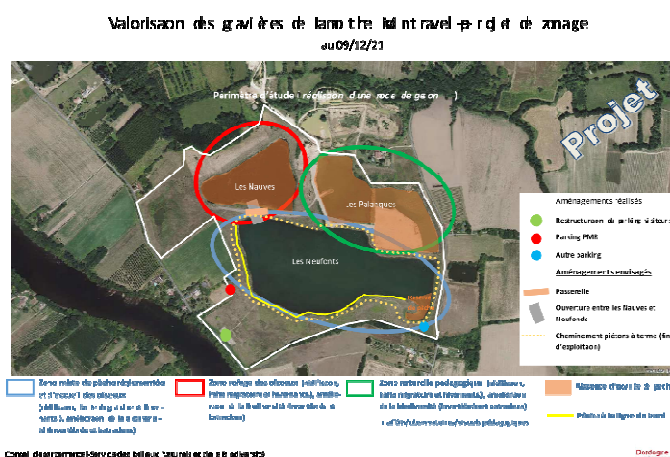
APPUI AUX COLLECTIVITES

Milieux naturels

Le service répond aux besoins de conseils des collectivités (assistance technique, recherche de financement, montage de dossiers, mise en œuvre de zones de préemptions...) et donne des avis au service des politiques territoriales et européennes.

Les quelques exemples présentés ci-dessous illustrent ces actions :

En 2021, le service a notamment accompagné techniquement la commune de Saint Aquilin dans la restauration d'une zone humide suite à son remblaiement dans le cadre de travaux mal maîtrisés, la commune de Saint-Félix-de-Villadeix pour la valorisation d'un bois communal et celles de Lamothe-Montravel et Moulin-Neuf dans la valorisation de gravières.



Projet de gestion différenciée aux gravières de Lamothe Montravel



Un étang effacé et reconverti en zone humide

Dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles, le service maintient son rôle de veille foncière pour l'amélioration de la qualité des eaux du bassin versant de la Doue. Il informe notaires, propriétaires et services de l'Etat dans le cadre des transactions réalisées sur l'emprise de la zone de préemption. Ainsi en 2021, 117 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) ont été traitées sur les 8 communes concernées par la zone de préemption autour de St Estèphe.

Milieux aquatiques

La CATERZH a pour mission l'accompagnement technique et financier du territoire, pour la restauration, la gestion et la valorisation des milieux aquatiques et humides. La reconquête ou le maintien du bon état écologique des cours d'eau est l'axe structurant de l'action tout en garantissant les usages et la libre circulation des eaux.

Dans ce cadre, le **service anime le réseau des acteurs** (Agence de l'eau Adour Garonne délégations de Brive et de Bordeaux, Région Nouvelle-Aquitaine, Office Français de la Biodiversité, Direction Départementale des Territoires, Fédération de Pêche de la Dordogne, EPIDOR, Parc Naturel Régional Périgord Limousin) et **assiste les collectivités dans le montage et l'exécution de leurs missions GEMAPI** (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

La CATERZH s'attache aussi à **mettre en réseau les Techniciens Rivières et à favoriser l'échange d'expérience et de savoir-faire à l'échelle du département.**

Il a ainsi été organisé le 4 octobre 2021 **une journée d'échanges** à l'attention des techniciens Rivières. Des conseillers de la filière Bois (Chambre d'Agriculture et Centre Régional de la Propriété Forestière) étaient invités pour débattre avec les techniciens rivières des préoccupations et contraintes de chacun. La soirée s'est prolongée sur le terrain avec une formation sur les Ecrevisses à Pattes Blanches animée par un spécialiste national, Théo DUPERRAY du bureau d'études Saules et Eaux. C'est le travail partenarial engagé cette année entre la CATERZH et le CENNA qui a permis l'organisation de cette formation.



Présentation des différentes espèces d'écrevisses



Prospection nocturne sur un petit ruisseau

De plus, en 2021, la CATERZH a mis en place un **site d'échanges TEAMS dédié aux Techniciens Rivières** : de la documentation leur est mise à disposition ainsi qu'un espace de discussion leur permettant d'échanger sur les problématiques rencontrées et de faire part de leurs retours d'expériences.

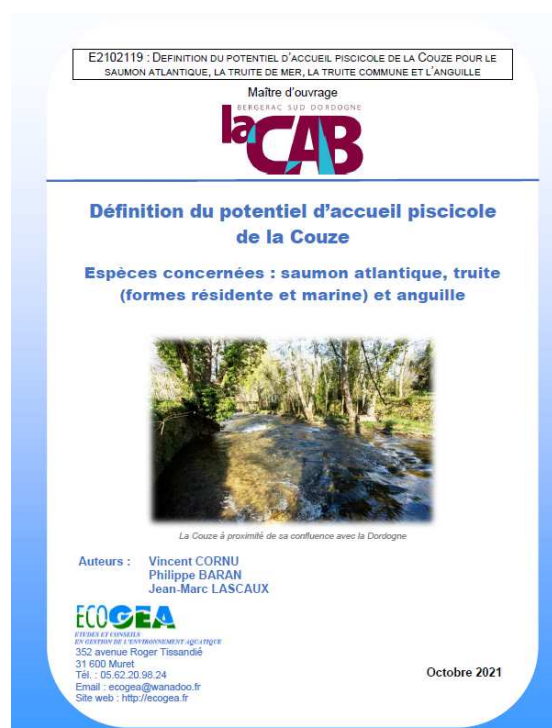
Pour exemple, la CATERZH a assisté à des formations sur l'archéologie préventive, les odonates et sur le vision d'Europe auxquelles participaient aussi certains techniciens Rivières. La documentation correspondante a été mise sur le site d'échanges et elle est ainsi accessible à l'ensemble des techniciens Rivières.

Le Département poursuit aussi son **accompagnement financier auprès des collectivités GEMAPI tant pour les frais d'animation que pour les travaux en régie et par entreprise.**

Voici l'état des dépenses pour 2021, comparé à celui de 2020 :

Années	Investissement				Fonctionnement	Total des CP
	Études		Restauration			
	Autorisation de programme	Crédits de paiements	Autorisation de programme	Crédits de paiements	Animation et régies	
2020	52 153 €	5 542 €	46 641 €	49 791 €	138 197 €	193 530 €
2021	8 168 €	6 627 €	82 965 €	31 703 €	140 940 €	179 270 €

A titre d'exemple, il est à noter parmi les opérations financées en 2021 :



- L'étude sur les potentialités piscicoles de la Couze engagée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise afin d'adapter au mieux les préconisations en matière de rétablissement de la continuité écologique.
- Les travaux de renaturation et de plantation de ripisylve de La Massoulie, affluent de l'Enéa, par la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir. Cette action a été menée avec les « Enfants du Pays de Beleyme » et la Main Forte

De plus, le Département est membre et participe au fonctionnement d'EPIDOR (226 0337 €), d'EPIDROPT (15 748 €) et de l'EPTB Charente (18 756 €) pour des actions portant essentiellement sur les études et l'animation pour une gestion équilibrée des milieux aquatiques (SAGE). Dans le cadre de la politique de restauration des poissons migrateurs, le Département soutient aussi les actions d'EPIDOR et MIGADO (9 000 € pour le suivi des poissons migrateurs sur le bassin de la Dordogne (saumon, alose, lamproie, anguille...)).

Enfin, **concernant le volet « zones humides » de la MNB**, la CATERZH a finalisé **le guide utilisateur** et a fait la **promotion de cet outil auprès des collectivités GEMAPI**. Lors de chaque entretien, il a été fait une présentation de la méthode d'élaboration des données ZH, de leur interprétation et des usages possibles. Un jeu de données cartographiques des ZH (potentielles, effectives et efficaces) et des indicateurs associés (durée d'inondation, production primaire annuelle nette, mois d'activité photosynthétique maximale, saisonnalité des flux de carbone) correspondant au territoire concerné a aussi été transmis à chaque collectivité GEMAPI.



Il a pu être constaté l'intérêt de ces données pour la phase d'état des lieux des programmes pluriannuels de gestion qui sont en cours actuellement sur certains bassins versants (Vézère, Côte...).

Dans la continuité, la CATERZH envisage avec l'Agence de l'Eau et le CENNA de développer en 2022 une méthode départementale de priorisation des zones humides qui s'appuierait sur les données de la MNB et permettrait aux collectivités de cibler leur priorités d'actions en matière de préservation et de restauration des ZH.

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

Le Conseil départemental dispose d'un réseau complémentaire départemental (RCD) de suivi de la qualité des eaux superficielles, en complément de celui de l'Agence de l'Eau. Il est constitué de 25 points de mesures en rivières répartis sur l'ensemble du département.

Les prélèvements et analyses sont confiés au LDAR. Ce sont chaque année 6 campagnes de mesures qui sont effectuées et les paramètres analysés concernent la physico-chimie, les pesticides, les métaux dissous et l'hydrobiologie. Avec les pêches électriques réalisées

chaque année sur ces mêmes points par la Fédération de Pêche, nous disposons d'un état annuel des cours d'eau et de leur évolution depuis plus d'une dizaine d'années.

La CATERZH transmet ces informations aux techniciens Rivières et de recueille leurs interprétations de terrain.

Chaque année dans le cadre du RCD, un plan d'eau départemental fait aussi l'objet d'une étude de sa qualité phytoplanctonique : c'est la retenue de Rouffiac qui a été étudiée en 2021 par le bureau d'études ARTEMIS. Ces données viendront aussi alimenter les études lancées pour la révision du profil des eaux de baignade de la retenue.

ACCOMPAGNEMENT DES AUTRES SERVICES

En interne, la notion d'environnement au sein des projets évolue. De « contrainte », elle commence à être perçue comme une composante à part entière, voire un outil de développement.

Le service répond ainsi aux sollicitations de nombreux services du fait de la dimension transversale de l'environnement.

Le Pôle des Paysages et Espaces Verts (PPEV) s'appuie par exemple sur les compétences et partenaires du service dans différentes actions :

- *La labellisation « Pavillon bleu » qui nécessite la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement (mise en place d'expositions), le suivi et l'étude de nouvelles actions pour l'amélioration de la qualité des eaux de baignade ;*
- *La gestion des forêts départementales, en lien avec l'ONF ;*
- *L'étude et la gestion du ruisseau Le Fongive dans l'enceinte du parc de Campagne. Courant 2021, la CATERZH a suivi avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne une étude engagée par le PPEV visant à restaurer de manière pérenne les écoulements et le transport de sédiments de ce cours d'eau fortement envasé. Les conclusions sont attendues début 2022 et la CATERZH accompagnera le PPEV pour les travaux à venir (élaboration du dossier au titre de la Loi sur l'Eau, consultation d'entreprises et suivi de chantier).*

Le service participe également à l'organisation de journées estivales d'animation sur la biodiversité pour l'Aide Sociale à l'Enfance et s'est impliqué de manière importante dans l'organisation de la Foire du Gabarier aux côtés du service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Ecologique (AETE).

Enfin, en 2021 le service a mis en œuvre avec l'unité d'aménagement du Bugue, en 2021, la première opération de sauvetage de batraciens sur la RD 703. Près de 400 batraciens ont été capturés. Le dispositif est renouvelé en 2022 dans le but de jauger l'intérêt de mettre en œuvre des ouvrages définitifs type « crapauduc ».



Des filets de sauvetage et des panneaux d'information ont été posés

9.5 SERVICE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

ENERGIE

LE PLAN BOIS ENERGIE (PBE)

A ce jour, 72 chaufferies bois énergie fonctionnent et sont alimentées par des Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA), des entreprises d'exploitation forestières, agricoles et des scieries locales pour la plaquette forestière, pour les granulés de bois par des intermédiaires locaux.

Le Département cofinance avec la Région et l'ADEME un poste d'animatrice multi-énergies renouvelables thermiques à la Fédération départementale des CUMA ce qui a, entre autres, permis en 2021 :

De réaliser sept études de d'opportunité pour les communes de Fouleix, Lamonzie Saint Martin, Hautefort, Saint André d'Allas, Saint-Geniès, Saint Léon sur Vézère et l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Saint Médard de Mussidan. Sept autres études d'opportunité sont en cours de réalisation.

De suivre trois études de faisabilité bois énergie

De communiquer : lors du salon Elevage et Territoire au Bugue et de la troisième Foire du Gabarier. En raison de la situation sanitaire, les ateliers Energies co-animés avec le Syndicat Départemental des Energies (SDE24) et le Conseil Départemental de la

Dordogne (CD24) ainsi que les portes ouvertes de chaufferies bois n'ont pas pu avoir lieu.

De suivre les installations existantes : L'ensemble des chaufferies bois du département ont bénéficié d'un suivi par le biais d'un sondage envoyé à la fin de la saison de chauffe (mai 2021) dans le but de relever les pannes rencontrées, les consommations de combustibles, la qualité de l'approvisionnement bois et faire remonter les besoins des agents.

En 2021, il n'y a pas eu de création de nouvelle chaudière, car les porteurs de projets attendent la mise en place du Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables Thermiques sur le territoire de la Dordogne pour de bénéficier de financement pour l'investissement de leur projet.

LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (CDT) DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

En 2021, Le Conseil départemental, la Fédération Départementale des CUMA (FD CUMA) et le SDE 24 ont réalisé une étude de préfiguration pour candidater au contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables Thermiques auprès de l'ADEME.

La candidature à ce contrat met fin au dispositif « Plan Bois Energie ». Le nouveau dispositif va permettre l'accompagnement technique et financier de porteurs de projets publics et privés, qui souhaitent développer un projet de chaleur renouvelable (bois énergie, solaire thermique et géothermie avec ou sans réseau de chaleur).

Un travail commun a été réalisé entre les trois partenaires pour éditer une plaquette « pour un Contrat de Développement Territorial chaleur renouvelable en Périgord », afin de faire la promotion de ce contrat et de recenser les projets de chaleur renouvelable pour les trois années à venir. L'étude de préfiguration a recensé quarante-cinq projets de chaleur renouvelable devant se réaliser d'ici trois ans.

En décembre 2021, le Conseil Départemental, en tant qu'opérateur territorial de ce contrat, a déposé en lien avec la FD CUMA et le SDE 24, sa candidature à ce contrat auprès de l'ADEME.

DECHETS

Dans le cadre de l'accompagnement en interne de la mise en œuvre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) par le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3), le service conseille et accompagne l'ensemble des services du Département qui le sollicitent :

Pour l'ensemble des services, le service a préparé et coordonné plusieurs réunions de la direction générale afin de faciliter la mise en œuvre de la REOMI de manière transversale. Dans le cadre de l'ingénierie interne, le service accompagne l'ensemble

des services pour optimiser la gestion des déchets produits par le Département, notamment dans le cadre de la future redevance incitative.

Grâce au lien technique permanent avec le SMD3, le service partage au quotidien avec l'ensemble des services et directions, l'évolution de la mise en œuvre de la REOMI sur le parc de bâtiments et des sites de loisirs départementaux.

Collèges : cette année le service a été très largement mobilisé par les audits des collèges sur les déchets, audits réalisés en partenariat avec les directions de l'éducation et du patrimoine. Ces visites sur place d'une demi-journée ont permis d'expliquer le dispositif évolutif du SMD3, de rassurer les acteurs et de leur proposer des solutions de prévention et d'optimisation des collectes.

A l'issue de chaque audit des collèges, une simulation économique a été réalisée afin de comparer pour chaque établissement le coût actuel de la gestion des déchets et le futur coût dans le cadre de la mise en œuvre de la REOMI par le SMD3.

De plus, suite aux audits, le service a lancé le compostage in situ sur le collège de Saint Astier en réemployant des locaux techniques inutilisés et relancé le compostage abandonné sur les collèges de Thenon et Tocane. Il a formé en interne au compostage les collèges de Thiviers, La Coquille, Thenon et Saint-Astier en les équipant aussi de matériel de compostage adapté (thermomètres, crocs, pelles, seaux, bâches).

Sites naturels départementaux : Suite au succès de l'opération pilote du Lac de Gurson équipé l'année précédente, le service a commandé et équipé de nouvelles bornes de collecte aériennes, pour les sites de La Jemaye et Rouffiac en collaboration avec PPEV qui réalisait en amont les plateformes d'implantation. La signalétique d'accompagnement de changement de mode de collecte a également été conçue, commandée et installée.

Suite à l'expérimentation de la collecte des biodéchets au Lac de Gurson, le service a équipé de nouveaux composteurs, les sites de La Jemaye, Rouffiac et Saint Estephe, formé les agents et emplois d'été sur place avec l'appui du SMD3, sensibilisé les restaurateurs et commerçants producteurs de biodéchets et suivi sur toute la saison le développement du compostage in situ.

Manifestations

Pour la Foire du Gabarier, le service a organisé la gestion des déchets de l'ensemble de la manifestation, en lien avec les syndicats locaux.

Lors de la journée départementale des biodéchets, le service a organisé comme chaque année, en partenariat avec l'association les enfants du pays de Beleyme, un atelier présentant l'état du compostage dans les collèges suite à l'audit, 60 % des collèges compostent à 100 %.

ECONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre de l'ingénierie territoriale, le service accueille, conseille, oriente et accompagne les porteurs de projet développant de nouvelles activités dans le domaine de l'économie circulaire :

Accompagnement des porteurs de projet : entreprises et associations dans le domaine de l'économie circulaire ; chaque nouveau porteur de projet fait systématiquement l'objet de toute l'attention du service, de l'écoute et de la bienveillance du service.

Conseils, mise en réseaux, information leur sont apportés pour leur faciliter la compréhension des enjeux du territoire départemental et des jeux d'acteurs, ainsi que la possibilité de candidater à certains outils départementaux comme l'Appel à projet départemental Economie Circulaire.

Foire du Gabarier : Le service a assuré l'organisation du « village » Economie Circulaire de la foire, avec une dizaine d'associations présentes sur les stands et nombreuses animations organisées dans ce cadre : atelier réparation vélos, confection de produits d'entretiens naturels, création de vêtements design à partir de chutes de textiles. Le « village » de l'Economie Circulaire permet aux acteurs de se rencontrer tout au long de la journée, tout en présentant leur activité au grand public.

Le **collectif COOP 'Actions** a été accompagné dans ses premiers pas par le service en impulsant notamment le groupe de travail du Grand Bergeracois sur les biodéchets, en participant à la première démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale du Département, portée par ce collectif qui a beaucoup mobilisé l'ingénierie du service, et en participant au nombreux ateliers autour des deux projets de L'Attache Rapide sur ce territoire.

Journée Départementale de l'Economie Circulaire : cette première journée a été organisée avec succès aux dires des participants cette année à Bergerac en co-organisation avec RECITA, le réseau régional des acteurs de l'Economie Circulaire et Coop'actions, collectif d'une quinzaine d'associations du Grand Bergeracois œuvrant dans le domaine de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale. Une dizaine de porteurs de projet emblématiques de la Dordogne se sont présentés sous formes de pitches dynamiques et concis, suivi d'un apéro dinatoire favorisant les échanges et rencontres entre acteurs associatifs et entreprises

APPELS A PROJETS « ECONOMIE CIRCULAIRE » ET « ENERGIES RENEUVELABLES

Suite au lancement de deux Appels à Projets (AAP) sur les thématiques de l'économie circulaire et des énergies renouvelables destinés aux associations et aux entreprises désireuses de développer des actions innovantes en faveur de la lutte contre le changement climatique, de soutenir des acteurs locaux, de développer les territoires et de favoriser la transition énergétique et écologique plusieurs associations et entreprises et ont candidaté en 2021.

Appel à Projets « Economie Circulaire »

En 2021, parmi la trentaine de projets suivis par le service, 9 associations ont candidaté à l'appel à projet « Economie Circulaire » pour un total de budget d'investissement des projets de 618 273 €, parmi lesquels Cheval Nature en Périgord Vert, Au Ras du Sol, La Tresse, La Récréathiv', Arteec, Les Jardins de Valojoux, Du beurre dans les Haricots, L'Attache Rapide, Le Pied allez Triez.

L'ensemble de ces candidats ont présenté un projet concret en matière d'économie circulaire : recycleries spécialisées, collecte douce des biodéchets en milieu urbain, retour de la consigne du verre au niveau départemental, optimisation du tri des textiles,

pépinière de maraichage, tiers lieux combinant épiceries solidaires, bio et locales, ateliers récup et de réparation, relooking.

En 2021, les membres du Comité de sélection se sont réunis deux fois pour examiner les candidatures des appels à projets économie circulaire, la dernière Commission Permanente de décembre a attribué 14 550 € de subvention aux projets portés par Au Ras du Sol, La Tresse et La Récréathiv'.

Appel à Projets « Energies Renouvelables »

En 2021, 4 entreprises ont candidaté à l'appel à projet « énergie renouvelable », un camping, une distillerie, une entreprise de commerce de noix et une entreprise de construction métallique.

L'ensemble de ces candidats ont présenté un projet d'autoconsommation.

En 2021, les membres du Comité de sélection se sont réunis deux fois pour examiner les candidatures des appels à projets économie circulaire et énergies renouvelables.

A ce jour, les candidatures à l'appel à projet « énergies renouvelable » n'ont pas été présentées en commission permanente car une question de compétence du Département doit être éclaircie quant à sa possibilité d'apporter un financement à des entreprises.

PLAN CLIMAT DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental de la Dordogne s'est engagé dans l'élaboration d'un nouveau Plan Climat départemental. Selon sa feuille de route, le Département souhaite prioritairement poursuivre et amplifier son engagement en faveur du climat. La démarche de ce Plan Climat se veut être également participative.

Les actions réalisées en 2021 sont :

Animations avec les collèges : six animations sur la thématique du changement climatique ont été organisées auprès de quatre collèges. 233 collégiens ont été sensibilisés. L'équipe du Département s'appuie sur l'outil pédagogique et collaboratif : « La Fresque du Climat » pour réaliser ces animations. A la fin de ces animations, les collégiens réfléchissent aux actions à mettre en place au sein de leur établissement puis sur le territoire pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Autre animation : la sensibilisation sur le changement climatique s'est poursuivie lors de la Foire du Gabarier de septembre 2021. Pour cela, l'équipe du Département s'est de nouveau appuyé sur l'outil « La Fresque du Climat » mais en version quizz. Cette version a permis d'attirer l'attention du public et ensuite d'échanger autour des actions pour le territoire.

Rencontre interservices du Département : afin de prendre en compte les actions réalisées ou projetées en lien avec les thématiques abordées dans le Plan Climat Départemental, un échange a été réalisé avec les services du Département. Ces échanges se sont appuyés sur l'outil « Climat Pratic » qui répertorie l'ensemble des actions possibles à mettre en place pour agir sur le climat. Ces rencontres ont permis d'impliquer les agents du Département à la construction du programme d'actions de ce Plan.

Animation auprès du réseau des ambassadeurs Développement Durable du Département : en juin 2021, un atelier Fresque du Climat a été proposé aux ambassadeurs présents de ce réseau. A la suite de cet atelier, des propositions d'actions en sont ressorties pour l'organisation interne du Département puis pour le territoire de la Dordogne.

En Avril 2021, les élus ont validé le document d'orientation et opérationnel du Plan Climat Départemental. Ce document dresse le diagnostic et le profil territorial du département en matière d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) et d'énergie.

Il propose des objectifs pour le Département, le territoire et ses habitants et présente les objectifs retenus par l'Etat et les Collectivités territoriales. Il présente la méthode utilisée pour construire ces orientations et actions qui repose sur de la concertation avec les élus, les citoyens, les acteurs du territoire et les services départementaux.

Ce document présente un programme d'actions qui s'articule autour de six orientations et plus de cinquante actions, la plupart agrégeant des politiques départementales et locales en cohérence avec les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux dans le département.

Zoom sur le Challenge national CUBE.S

Afin de répondre à l'action anticipée N°9 de la feuille de route du Plan Climat « réduire les consommations d'énergie et des émissions de GES dans les collèges », il a été proposé que le Département accompagne les collèges du territoire souhaitant s'engager dans le dispositif national CUBE.S.

Ce dispositif permet une amélioration de la qualité environnementale des bâtiments et une réduction des émissions de CO2. Il permet également de sensibiliser l'ensemble des usagers (collégiens, équipe enseignante, personnel administratif et technique...).

En mars 2021, un appel à candidature a été lancé auprès de l'ensemble des collèges du territoire pour se lancer dans ce dispositif. Six collèges ont répondu favorablement :

- Collège Jules Ferry à Terrasson-Lavilledieu
- Collège Clos-Chassaing à Périgueux
- Collège Olympe de Gouges à Vélignes
- Collège Jacques Prévert à Bergerac
- Collège Plaisance à Lanouaille
- Collège La Roche Beaulieu à Annesse et Beaulieu

Depuis le mois d'octobre 2021, ces collèges participent à différentes formations, organisées par des animateurs du Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) de Bordeaux.

Le Département qui prend en charge les frais d'inscription de ces établissements, co-anime également ce challenge afin d'accompagner au mieux les collèges participants cette année et d'amener d'autres collèges à y participer les prochaines années.

FORET

FONDS DE SOUTIEN

Le soutien aux actions des organismes de développement s'est concrétisé par une convention d'un montant de 10 000 € au Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine (CRPFNA) pour ses actions de communication (mémento du sylviculteur, gazette des forêts), d'accompagnement des actions foncières du Département et de conduite d'expérimentations et démonstrations visant à mettre à la disposition des forestiers des outils adaptés aux spécificités de la Dordogne (acacias, régénération naturelle, plantations avec accompagnement...).

FONDS DE DEVELOPPEMENT

Le fonds de développement finance les mesures d'aide aux travaux forestiers dans le cadre du Plan départemental forêt-bois 2016-2020, prorogé en l'état en 2021.

Cette année, **18 hectares de taillis secs** sur pied ont été validés, **84 dossiers** ont été déposés pour près de **212 ha de travaux** (contre 138 dossiers et 373 ha en 2020) pour un montant de **128 097 €**. La Région intervient à hauteur égale avec des aides dont le taux d'intervention est de 20 % (sauf pour l'aide à l'aide à l'exploitation déficitaire, le reboisement robinier et l'élagage résineux pour lesquelles de Département intervient seul). Ces dossiers sont instruits et contrôlés en totalité par le service.

POLITIQUES FONCIERES

LES ECHANGES ET CESSIONS AMIABLES

En 2021, la somme de **10 262 € a été versée à 26 bénéficiaires**, dont 19 pour les échanges amiables d'immeubles ruraux et 7 pour l'acquisition de parcelles boisées (8 705 € pour 29 bénéficiaires en 2020).

LES OPERATIONS COLLECTIVES D'AMENAGEMENT FONCIER

L'opération d'aménagement foncier en zone forestière de la commune de Saint Crépin de Richemont (Brantôme en Périgord) portant sur un périmètre d'une surface de 2 556 ha s'est poursuivie.

- Le 8 avril 2021, la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) s'est réunie pour étudier les observations déposées contre l'avant-projet et le programme prévisionnel des travaux connexes.
- Le 27 mai 2021, la CCAF s'est réunie pour la présentation et la validation de l'étude d'impact. Les modalités d'organisation de l'enquête publique portant sur le projet définitif d'aménagement foncier ont été alors définies.
- L'enquête publique s'est tenue du 25 octobre au 3 décembre 2021. A cette occasion, 27 observations ont été enregistrées sur le registre.

Dans son rapport, Monsieur le Commissaire enquêteur s'est déclaré favorable à un aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental sur la commune de Saint Crépin de Richemont.

AFAFE DE SAINT CREPIN DE RICHEMONT		
ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET		
CHIFFRES CLES		
Surface du périmètre	Nombre de comptes de propriété	Nombre d'observations à l'avant-projet
2 556 ha	430	54
Surface du périmètre vue en enquête publique	Nombre de comptes de propriété rencontrés	Nombre d'observations au projet
2 050	247	27
80%	60%	-50%
27 observations pour un périmètre de 2 556 ha = 1,06 % de surface concernée et 6,2% de comptes de propriété.		

Sur la commune de Saint Jory de Chalais, une opération d'aménagement foncier en zone forestière a été ordonnée par délibération de la Commission permanente datée du 29 mars 2021 sur un périmètre de 532 hectares.

- Le marché de géomètre a été attribué au cabinet DEVOUGE de Royan pour un montant de 154 280 € HT (soit 185 136 € TTC).
- Le 28 septembre 2021, la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) s'est réunie pour présenter les différentes étapes opérationnelles de l'aménagement foncier.
- La CCAF s'est à nouveau réunie le 16 novembre 2021 pour élaborer la grille d'évaluation des parcelles. Du 16 novembre au 15 décembre 2021, plusieurs journées de classement ont été organisées avec l'appui et le concours des membres de la Commission mais également de propriétaires concernés par l'AFAFE.

Etudes d'aménagement foncier en cours :

Une étude d'aménagement foncier a été ordonnée le 29 mars 2021 par délibération de la Commission Permanente sur une partie du territoire des communes de **Vaunac – Négrondes – Lempzours et Eyzerac soit un périmètre de 2 910 hectares**. Une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) a été instituée à cette même occasion et constituée par arrêté du Président du Conseil départemental daté du 7 avril 2021. Le volet foncier des études a été confié au Cabinet de géomètres experts ECTAUR de Blaye pour un montant de 24 980 € HT (soit 29 976 € TTC). Le volet environnement a quant à lui été attribué au bureau d'études BKM Environnement de Bordeaux pour un montant de 40 780 € HT (soit 48 936 € TTC). La CIAF s'est réunie pour la première fois le 14 octobre 2021.

Une étude d'aménagement foncier a été ordonnée le 3 mai 2021 par délibération de la Commission Permanente sur une partie du territoire de la commune de **Jumilhac le Grand soit un périmètre de 2 650 hectares**. Une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) a été instituée à cette même occasion et constituée par arrêté du Président du Conseil départemental daté du 20 octobre 2021. Le volet foncier des études a été confié au Cabinet de géomètres experts ECTAUR de Blaye pour un montant de 22 780 € HT (soit 27 336 € TTC). Le volet environnement a quant à lui été attribué au bureau d'études VERDI

CONSEILS MIDI ATLANTIQUE de Mérignac pour un montant de 56 560 € HT (soit 67 872 € TTC). La CCAF s'est réunie pour la première fois le 23 novembre 2021.

UN PARTENARIAT FORT AVEC LA SAFER NOUVELLE AQUITAINE

- **Soutien à l'installation foncière agricole**

Dans le cadre d'une convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'outils fonciers destinés à faciliter l'installation d'agriculteurs en Dordogne (2020-2026), le Département a permis en 2021, l'installation progressive, hors cadre familial, d'un jeune agriculteur sur la commune de Jumilhac le Grand.

- **Mise en œuvre d'un outil départemental de veille foncière**

En 2021, toutes les intercommunalités ont bénéficié de l'outil départemental de veille foncière sur la base d'un engagement financier annuel de 1 000 € chacune et de 20 000 € à la charge du Département.

- **Participation à un dispositif innovant en matière de lutte contre la propagation du virus de la tuberculose bovine**

Le Département a participé à un dispositif innovant de lutte contre la Tuberculose Bovine. Dans ce cadre, le Département a alloué une subvention d'un montant de 6 630 € TTC à la SAFER pour mener une mission d'animation foncière sur une partie du territoire de trois communes particulièrement touchées par ce virus (St Martin de Fressengeas – St Saud Lacoussière – St Jory de Chalais). Le bilan de cette pré-étude foncière a été présenté par la SAFER aux partenaires le 6 avril 2021 en visioconférence et le rapport final a été communiqué par mail, le 5 mai 2021.

Une restitution de ce bilan a été organisée le 9 juillet à Saint-Saud-Lacoussière, auprès de l'ensemble des partenaires et des exploitants concernés. La SAFER a ensuite adressé par mail daté du 22 juillet 2021, sa proposition de plan d'action concernant la suite à donner à la pré étude réalisée. La SAFER préconise ainsi de cibler une animation foncière mobilisant des outils permettant « de mener de manière souple, ciblée et relativement rapide une restructuration foncière. Parmi ces outils, ceux relatifs aux échanges de fermiers et en jouissance présentent de nombreux avantages. Il s'agit d'une procédure bien adaptée au fait que les foyers de la maladie se déplacent ». Ces modalités pourraient être associées selon la SAFER à « des échanges de type ECIR sans périmètre (Echanges et Cessions d'Immeubles Ruraux), procédures volontaires et amiables, sur les structures foncières des propriétés morcelées et/ou dispersées, et dont les propriétaires et exploitants sont volontaires. ». Dans la mesure où ces restructurations foncières n'empêchent pas tous les contacts entre troupeaux au sein d'un même secteur, des mesures en faveur de la biosécurité devront également être engagées :

- Aménagements spécifiques pour réduire les contacts entre troupeaux, « fil à fil »,
- Des aménagements des points d'abreuvement,
- Des aménagements spécifiques pour limiter les contacts avec la faune sauvage

S'agissant des modalités pratiques de ce dispositif, la SAFER propose l'accompagnement des éleveurs et des propriétaires par un animateur foncier de la SAFER, interlocuteur unique en charge du volet foncier et assurant le lien avec les différents partenaires et/ou financeurs (GDS, Chambre d'Agriculture, Département de la Dordogne, Communautés de communes concernées, Région, État...) pour la mise en place des mesures de biosécurité associées.

En parallèle, il est proposé la mobilisation d'un volant foncier grâce aux outils développés par la SAFER (veille, stockage et gestion foncière). Pour ce faire, la SAFER préconise la mise en place d'une convention opérationnelle avec les partenaires. La SAFER a chiffré cette mission foncière à **100 000 € TTC** sur une durée **d'au moins douze mois**. Le montant de la subvention demandée au Département est de **22 500 € TTC**.

Partenaires	Montant (€ TTC)	Part
ETAT	35 000.00 €	35 %
dont FNADT :	20 000.00 €	
et DRAAF :	15 000.00 €	
Département de la Dordogne :	22 500.00 €	22.5 %
Région Nouvelle - Aquitaine :	22 500.00 €	22.5 %
SAFER Nouvelle - Aquitaine :	20 000.00 €	20 %
Total	100 000.00 €	100 %

LA POLITIQUE FONCIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le décret du 5 mai 2017 crée l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine dont le périmètre de compétences s'étend désormais à la Dordogne.

Entre mai 2017 et décembre 2021, 18 intercommunalités ont conclu une convention cadre avec l'EPF afin de permettre la réalisation d'opérations foncières sur leurs territoires et 81 communes ont conclu des conventions opérationnelles.

MISSION ETUDES GENERALES ET URBANISME

Cette mission suit l'état d'avancement des documents dans leur procédure d'élaboration en tant que Personne Publique Associée (PPA), les demandes d'avis d'urbanisme, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les déclarations de projets, ainsi que les demandes des bureaux d'études concernant les permis de construire pour le photovoltaïque et l'éolien. A noter que les demandes concernant le photovoltaïque prennent beaucoup d'ampleur.

Il a été traité, en 2021, une cinquantaine dossiers d'urbanisme en cours d'élaboration ou de révision y compris les déclarations de projet, une vingtaine d'avis officiels a été donné en

tant que Personne Publique Associée concernant les Plan Local d'Urbanisme (PLU)/Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

A noter une très forte augmentation des demandes de permis concernant le photovoltaïques, d'études d'opportunités de bureaux d'études. Une moyenne de 5 dossiers par mois.

Un Porter-à-connaissance à la demande des services de l'Etat a été élaboré afin de lancer le PLUi « Isle Loue Avezère ».

Un suivi des SCoT se poursuit pour le Bergeracois, la Vallée de l'Isle, le Périgord Noir et le Périgord Vert.

De plus, il y a eu 10 Commissions Départementales de Préservations des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), soit 4 de plus qu'en 2020. Cette augmentation s'explique par la demande croissante de parcs photovoltaïques en Dordogne.

9.6 SERVICE DE L'HABITAT

Les missions du Service de l'habitat reposent sur la mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre, la coordination des actions définies dans les plans logement, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ainsi que l'évaluation des politiques conduites en matière d'habitat par l'Observatoire Départemental de l'Habitat.

LES AIDES A LA PIERRE

LA DELEGATION DE COMPETENCE DES AIDES A LA PIERRE

La délégation de type 2 a pris fin en 2020 avec une évolution vers une délégation de type 3 à partir du 1^{er} janvier 2021. Pour rappel, la délégation précédente (2006-2020) a permis de générer plus de **729 M€ de travaux** et de soutenir plus de **2 000 emplois dans le BTP** chaque année.

BILAN DE LA DELEGATION DE TYPE 2 DE 2006-2020				
Résultats - Délégation 2006-2020	Logements financés en parc public	Logements financés en parc privé (PO+PB)	Total logements financés	M€ investis Etat+Anah+CD24
1/ 2006-2011	1 968	3 170	5 138	48,5
2/ 2012-2017	1 769	3 572	5 341	54,5
3/ 2018-2023 :				
Année 2018	328	704	1 032	10,42
Année 2019	513	1 102	1 615	11,11
Année 2020	576	1 043	1 619	10,54
Sous-total	1 417	2 849	4 266	32,07
évolution 2019/2020	+ 12,28%	- 5,35%	+ 0,25 %	- 5,13 %
TOTAL depuis 2006	5 154 logts	9 591 logts	14 745 logts	135,07 M€

Avec la prise de délégation des aides à la Pierre de type 3, les services du Département assurent en régie l'instruction de tous les dossiers, en parc public comme en parc privé. **Au total près de 15 M d'€ de subventions ont été attribuées, les 2 parcs confondus en 2021.**

LE PARC PUBLIC

Avec une instruction réalisée en régie depuis le 1^{er} janvier 2021, la prise de délégation de type 3 est une réussite pour le parc public :

- **Une programmation exceptionnelle** avec un niveau de réalisation jamais atteint en 15 ans de délégation : les objectifs ont été dépassés dans tous les produits.
- **Une production qui a bien progressé en zone détendue** puisqu'elle représente 25 % de la production de 2021 avec 200 logements dont 48 logements communaux, ce qui montre également que les maires se sont approprié la politique habitat.
- **Les logements financés sur les deux communautés d'agglomération représentent près de 66 % de la production 2021.**
 - 291 logements ont été produits sur la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux, dont 4 logements en location/accession
 - 240 logements ont été produits sur la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, essentiellement sur la ville de Bergerac
- *Le financement de la reconstruction de l'EHPAD de Neuvic (75 PLS) représente 9 % de la production 2021.*

BILAN ANNUEL DE LA DELEGATION 2021					
	PLUS	PLAI	PLS	PSLA	TOTAL
OBJECTIFS AVENANT 1	154	126	68	0	348
REALISATIONS	430	274	98	4	806
Pourcentage sur avenant 1	+ 179 %	+ 117 %	+ 44 %	+ 400 %	+ 131 %
Montant délégué	2.003.500 €				
Montant engagé hors démolitions et plan de relance	2.003.500 €				

LE PARC PRIVE

Pour le parc privé, la prise de délégation est également une grande réussite :

- Une enveloppe financière engagée supérieure de 54 % à celle de 2020 : 12 364 828 € contre 8 010 694 €
- Des résultats de 28 % supérieurs aux objectifs fixés
- Une délégation locale de l'Anah qui a su faire face à l'afflux de dossiers tout en rattrapant le retard accumulé par la Direction Départemental des Territoires (DDT) (450 dossiers en attente d'instruction à fin 2020). Pour mémoire, recrutement de 5 agents par redéploiement interne ou recrutement externe.

- Des relations de confiance qui se sont installées entre les opérateurs des programmes et la délégation locale
- Un partenariat et un accompagnement qui se sont renforcés avec les maîtres d'ouvrages des programmes
- La participation au 2ème salon de l'immobilier de Boulazac en fin d'année 2021 organisé par la Chambre des Notaires et le journal Sud-Ouest

<u>BILAN 2021</u>	Objectifs	Réalisations	Enveloppe financière
Consommation de crédits Anah (y c doubles comptes)	732	1 298	12 364 828 €
Propriétaires occupants, dont :	646	1 278	11 194 825 €
- <i>Amélioration de la performance énergétique</i>	330	889	
- <i>Prime Basse Consommation</i>	-	20	257 401 €
- <i>Prime sortie de passoire</i>	-	261	3 663 810 €
- <i>Autonomie</i>	249	388	
- <i>Logements indignes</i>	46	15	
Propriétaires bailleurs, dont	86	20	207 923 €
- <i>dont amélioration de la performance énergétique</i>		7	
- <i>dont lutte contre l'habitat indigne</i>		13	
- <i>dont conventionnement sans travaux</i>		4	
Syndicat de copropriétaires	21	-	
Ingénierie			962 080 €
TOTAL ENVELOPPE			12 364 828 €

LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DU LOGEMENT

LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL

➤ LA CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET L'OPH PERIGORD HABITAT

Le Département et l'office ont renouvelé leur convention partenariale sur la période 2018-2020. L'enveloppe globale pour ces 3 années est de 2 400 000 €, soit 800 000 €/an. Cette convention a été transférée, à compter du 1^{er} janvier 2020, au nouvel Office Public de l'Habitat (OPH), Périgord Habitat, dans les mêmes conditions pour l'année 2020. Un avenant a été voté lors du BP 2021 pour valider la reconduction de la convention pour une durée d'une année supplémentaire, d'un montant de 800 000€ supplémentaires.

Sur les différentes lignes budgétaires du service affectées à l'OPH Périgord Habitat :

- 1 223 074,67 € ont été payés en 2021 sur les opérations antérieures
- 500 000 € sur l'enveloppe « Plan d'urgence de l'Office »
- 250 000 € sur l'enveloppe « Plan de relance »

1

➤ LE SMOLS

Le SMOLS, Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social, nouvelle collectivité de rattachement de l'OPH Périgord Habitat, présidée par Germinal Peiro, a été créé par arrêté préfectoral le 5 juillet 2019. A l'heure actuelle, il est composé de 10 membres :

- le Département,
- la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux,
- la Communauté d'Agglomération Bergeracoise,
- 7 Communautés de Communes (Isle Double Landais, Pays de Fénelon, Isle Loue Auvézère en Périgord, Périgord Ribéracois, Isle et Crempse en Périgord Dronne et Belle et Périgord Limousin).

Les membres du SMOLS ont adopté un règlement d'intervention financier spécifique :

- En investissement, à hauteur de 1 500 €/logement pour toute construction, acquisition amélioration, rénovation, démolition de leur logement sur leur territoire,
- Les garanties d'emprunt à l'OPH Périgord Habitat sont intégralement assumées par le Département.

➤ LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE COULOUNIEIX- CHAMIERES 2019-2025

C'est un projet ambitieux, estimé à près de **51 M€**, qui est largement accompagné : OPH Périgord Habitat (37%), Etat (27%), Mairie de Coulounieix-Chamiers (11%), Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (9%), Département (4% sur fonds propres), Europe (4%), Région (2%), autres financeurs (6% CAF, Pays...).

La participation de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) à ce programme est exceptionnelle : 14 M€ dont 11,5 M € de subvention et 2,5 M € de prêts. Elle est liée à la grande qualité du programme proposée et à un large partenariat reconnu au niveau national. La mobilisation sur ce projet a permis à l'OPH Périgord Habitat d'obtenir le soutien de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS).

Un avenant n°2 à la convention générale devrait être acté début 2022 et proposé à l'ANRU afin de pouvoir émarger à l'enveloppe nationale de 2 milliards d'€. Une subvention complémentaire permettrait notamment d'intégrer au programme la réhabilitation de la résidence Jean Macé (50 logements).

Le projet porte sur plusieurs thèmes

- **VOLET 1 - habitat (34 M€)** dont 8 M€ de démolition, 9 M€ d'intervention sur le bâti existant et 17 M€ pour la production d'une offre nouvelle
 - 562 logements sont concernés pour 1 seul bailleur social maître d'ouvrage : l'OPH Périgord Habitat (dont 312 à réhabiliter, 201 à démolir et 49 à reconstruire sur le site)
 - 166 logements nouveaux seront également reconstruits sur site et hors site

Réalisations :

- Relogement des ménages effectué
 - Démolition du bâtiment C réalisée fin 2021
 - Les opérations de reconstruction sur site ont débuté fin 2020
 - Réhabilitation / résidentialisation des bâtiments A et B – 30 logements : travaux en 2021 et **début 2022**
 - Réhabilitation / résidentialisation des bâtiments D et E – 124 logements : travaux en 2021 et **début 2022**
 - Reconstitution sur site Cité Jean Moulin 1ère tranche – 20 logements : étude de maîtrise d'œuvre en 2021 et **début 2022**
travaux 2022/2023
- **VOLET 2 - équipements publics (6,5 M€) et espaces publics (5,2 M€) : 11,7 M€**

Travaux réalisés :

- démolition des maisons de l'îlot Crabanat, et aménagement de l'esplanade Arnaud Beltrame
- Maison du Projet
- démolition du Mutant + construction du pôle des solidarités + aménagements urbains

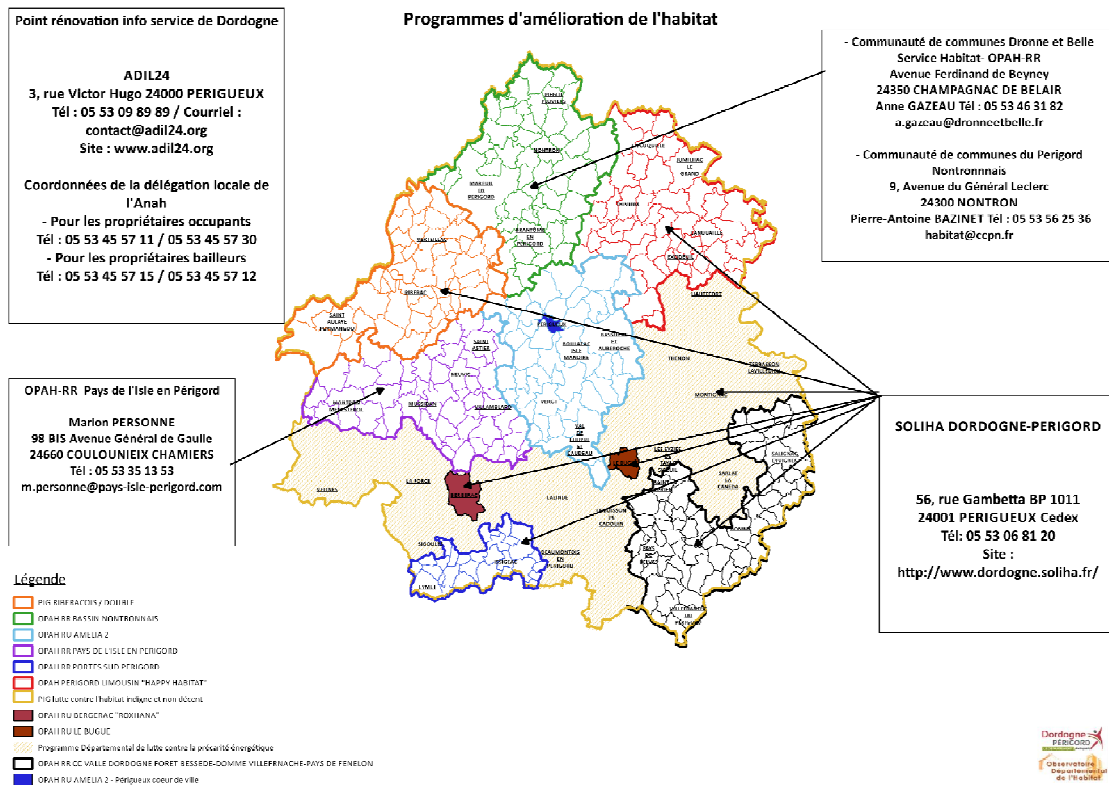
Mesures d'accompagnement :

- Campagne de communication de proximité autour des chantiers apaisés engagée
 - Travail artistique « ça déménage ! »
 - Mise en place d'ateliers solidaires portés par les Compagnons Bâisseurs
 - Ateliers GUSP...
- **VOLET 3 - économie et emploi (4,1 M€)**
 - **VOLET 4 - ingénierie (1,1 M€)**

LES ACTIONS DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DU PARC PRIVE

➤ LE SOUTIEN AUX OPAH ET PIG

Le Département a maintenu son soutien aux collectivités et associations qui mettent en œuvre des programmes de type Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou Programme d'Intérêt Général (PIG) sur leur territoire. **En 2021, les subventions versées par le Département pour le suivi animation de ces programmes se sont élevées à 88 265,06 €.**



➤ LE DISPOSITIF FRANCE RENOV' : LES PLATEFORMES DE RENOVATION ENERGETIQUE

Le contexte juridique initial

La loi de 2015 sur la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) positionne les Régions comme chef de file de la transition énergétique et de l'adaptation au climat. Dans ce cadre, elles ont, pour mission de réaliser un Programme Régional de l'Efficacité Énergétique (PREE). La Région Nouvelle Aquitaine a voté son PREE le 29 mai 2020.

Ce programme entre dans le cadre de la mise en œuvre du Programme « Service d'Accompagnement de la Rénovation Énergétique » (SARE) de la part de l'Etat et du porteur du pilote du programme au niveau national, l'ADEME. Il doit se décliner à l'échelon local en plateforme de rénovation énergétique et la loi TEPCV et le SARE incitent à ce que l'échelon des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soit favorisé pour cette mise en œuvre.

Les communautés de communes de Nouvelle Aquitaine ont reçu un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) publié par la Région Nouvelle Aquitaine intitulé « déploiement des plateformes de rénovation énergétique en Nouvelle Aquitaine » en juin 2020. Les EPCI pouvaient se positionner avant le 30 septembre 2020. Les plateformes devaient couvrir l'ensemble de la Région d'ici le 1er janvier 2021. Le territoire d'une plateforme devait couvrir une population d'environ 100 000 habitants.

Missions des plateformes

Ces plateformes ont pour mission d'informer, animer et mobiliser les propriétaires de résidences principales ou secondaires, locataires, propriétaires ou utilisateurs de petits locaux du tertiaire privés, syndicats de copropriétés et professionnels du bâtiment à entrer dans un parcours de rénovation énergétique globale et performante. Les informations et conseils délivrés sont neutres, gratuits et personnalisés.

Financement des plateformes

Ces plateformes sont les guichets uniques des territoires pour la rénovation énergétique financés en partie par la Région (20 à 30%) et le programme SARE (50%) basé sur des Certificats d'économie d'énergie (CEE). Restent 30% financés par les EPCI et/ou le Département. Les financements concernent des actes (prestations) réalisés à destination des publics précités.

Mise en œuvre sur le territoire de la Dordogne

Dans les territoires où les EPCI n'ont pas été prêts à porter une plateforme au 1er janvier 2021, le service public a pu être assuré de façon transitoire par une structure parapublique ou privée portant actuellement un espace info énergie (EIE). Dans ce cas, l'EIE répondait à la partie « plateforme en devenir de l'AMI ». Le territoire pouvait par la suite répondre à l'AMI « Plateforme de la rénovation énergétique » avant le 30 juin 2021 pour une mise en place au 1er janvier 2022.

En 2021, pour le département de la Dordogne, la plateforme transitoire a été portée par le CAUE et Soliha en partenariat avec l'ADIL24, la porte d'entrée de la plateforme au numéro 05.53.09.89.89., **avec le soutien technique et financier du Département.**

Evolution du contexte juridique

La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a défini les principes d'un service public de la performance de la rénovation énergétique de l'habitat, animé au niveau national par l'Anah sous la marque « France Rénov' ». France Rénov' sera dès le 1^{er} janvier 2022 le point d'entrée unique de tous les parcours de rénovation de l'habitat, dont les projets de rénovation énergétique portés par les propriétaires privés et les copropriétés, avec la création des Espaces Conseil France Rénov'. Les conseillers France Rénov' informent, conseillent et accompagnent l'utilisateur dans son parcours afin qu'il réalise les travaux de

rénovation de son logement. Ce dispositif est porté par l'Anah et par l'Ademe. Deux plates formes de la rénovation énergétiques coexisteront en Dordogne au 01.01.2022 :

- la plateforme de la rénovation Énergétique Dordogne Périgord portée par le Département et déployée sur 14 EPCI grâce aux associations départementales ADIL, SOLIHA et le CAUE,
- la plateforme de rénovation énergétique couvrant 6 EPCI sur le territoire du Pays Périgord Noir.

➤ **LE PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE (PDLPE)**

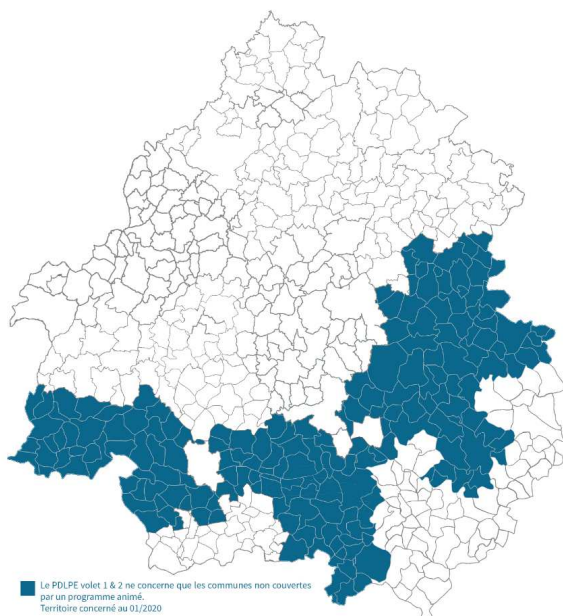


Le Programme départemental de lutte contre la précarité énergétique « ECONOMIE D'ÉNERGIE & VOUS » a pris fin en juillet 2021 en raison du déploiement de la plateforme de rénovation énergétique FranceRénov. Il concernait les territoires non couverts par des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Bilan global du PDLPE

De 2013 à 2021 ce sont environ 5 600 ménages qui ont bénéficié de conseils en matière de rénovation énergétique.

- 744 visites à domiciles ont été réalisées.
- 382 ménages ont fait une demande de subvention



En 2021, le programme DEPAR de la Poste devait compléter le dispositif de détection des ménages éligibles mais ce programme n'a été mis en œuvre par la Poste.

Toutefois, la progression du nombre de nouveaux contacts ainsi que les visites à domiciles ont ralenti pour les 3 raisons suivantes :

- La Covid
- L'aide « Habiter Mieux Agilité » remplacée par MaPrimeRénov'. Cette aide capte de potentiels bénéficiaires.
- Les nouveaux programmes sortis en 2019 qui impactent la taille du territoire en diffus (Happy Habitat, Amélia 2 débutés en 2019) et réorientent les contacts enregistrés dans le cadre du PDLPE vers les nouveaux programmes pour la réalisation de visites à domicile.

De juillet 2020 à juillet 2021, 489 ménages ont été renseignés, 142 visites à domicile réalisées. 80% des ménages n'auraient pas fait appel au prestataire (Soliha) si la visite avait été payante. Suite aux visites, 37 ménages ont fait une demande de subvention pour réaliser leurs travaux.

➤ **LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL POUR L'ADAPTATION DES LOGEMENTS (PDAL) DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP**



Ce nouveau programme a débuté au 1^{er} octobre 2020. Il prendra fin au 30 septembre 2022.

L'objectif du programme est d'encourager les personnes concernées à faire des travaux pour anticiper la perte d'autonomie et donc rester le plus longtemps possible à leur domicile. En effet, on constate qu'à ce jour, en dépit des aides de l'ANAH et des aides des caisses de retraite, il y a assez peu de dossiers réalisés en Dordogne (environ 200 par an sur la totalité du Département).

Ce programme s'intitule « **ADAPT&VOUS** ». Il est animé par un ergothérapeute de Soliha.

Une plaquette de communication a été réalisée et diffusée à l'ensemble des communes du secteur diffus.

Les objectifs du PDAL sont les suivants :

- **Pour le volet 1 : MUTUALISATION des acteurs et dispositifs et COMMUNICATION sur le territoire**
 - 4 réunions par an avec tous les acteurs de l'adaptation (visioconférences acceptées)
 - 4 réunions d'animation au niveau communal et intercommunal pour faire connaître le programme
- **Pour le volet 2 : CONSEIL gratuit pour tous les ménages de DORDOGNE**
 - L'information **600 propriétaires occupants** (sans conditions ressources) sur 12 mois
- **Pour le volet 3 : VISITE TECHNIQUE GRATUITE pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources ANAH**
 - La réalisation au minimum **de 450 visites** de logements (visites virtuelles acceptées) sur 12 mois de ménages sous conditions de ressource de l'Anah.
 - L'objectif est d'aboutir la première année à **200 dossiers autonomie Anah**.

Le coût du programme par année est de 59 940 € TTC pour un bilan très faible : 136 contacts depuis le début du programme, 15 visites à domicile et seulement 2 dossiers déposés.

LES AIDES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DES PROPRIETAIRES PRIVES

➤ **LES AIDES A LA RENOVATION ENERGETIQUE**

Il s'agit de l'aide directe de 500 € votée lors du BP 2014 aux propriétaires occupants sous plafond de ressource Anah réalisant des travaux d'amélioration de leur logement, permettant un gain énergétique **d'au moins 35 % sur la consommation énergétique de leur logement**.

BILAN au 31/12/2021 :

- **4 254 demandes** de propriétaires occupants ont été reçues au service,
- **4 069 dossiers** ont été engagés en Commission permanente, représentant un montant d'AP de 2 034 500 €
- **2 900 aides** ont déjà été mandatées (représentant un montant total de CP mandatés de 1 450 000 €)

➤ LES AIDES A LA RENOVATION DE L'HABITAT ANCIEN

Dans le contexte lié à la crise sanitaire de la COVID 19, et dans la perspective de soutenir et encourager l'économie locale, le Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance de l'économie a voté un budget exceptionnel au BS 2020 d'un montant de **1 M€ pour des aides à la rénovation de l'habitat pour aider les propriétaires occupants et bailleurs à réhabiliter leurs logements.**

4 domaines de travaux ont été ciblés afin de palier ou de compléter les aides existantes (Anah, collectivités) :

⇒ Pour les propriétaires occupants

- La mise aux normes d'assainissement individuel
- La mise au norme électrique
- La rénovation des toitures/façades

⇒ Pour les propriétaires bailleurs

- La sortie de non-décence

Au 31 décembre 2021, **551 dossiers** ont été reçus par le service de l'Habitat pour un montant total de travaux H.T. de 4 M € et de **825 792 € de subventions** engagés et **246 677,36 €** ont été versés aux propriétaires occupants. Sur l'ensemble de ces dossiers :

- 50 % concernent des travaux de rénovation de toiture et de façades,
- 34 % des mises aux normes électriques
- 16 % des travaux de mise aux normes d'assainissement.

Ces aides ont un effet important sur l'économie locale : **1€ de subvention départementale engagée correspond à environ 4,8 € de travaux générés.**

LES PLANS LOGEMENT DORDOGNE

L'articulation des trois dispositifs des politiques publiques en matière de logement et d'habitat suivants permettent de donner la cohérence nécessaire aux politiques du Département, en associant au plus près les collectivités locales. Ils sont animés et copilotés avec les services de l'Etat. **Tous les axes et actions de la politique de l'habitat découlent du Plan Départemental de l'Habitat 2019-2024.**

LE PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT 2019-2024

Il est le document stratégique cadre qui définit toutes les orientations du Département, de l'Etat et des EPCI en matière d'habitat sur 6 ans.

Co-élaboré par le service habitat du CD24 et la DDT24, avec une large consultation des partenaires sous forme d'ateliers territorialisés et de réunions thématiques, le PDH 2019-2024 a été approuvé lors du BP 2019 et par arrêté préfectoral en date du 12/08/2019.

Le document est composé de 3 parties :

- Partie 1 : diagnostic stratégique à l'échelle des SCOT, décliné par thématiques (démographie, évolutions sociales et sociétales, marché du logement parc social HLM). Cette partie laisse apparaître des **communes de plus de 1000 habitants ayant un indice de fragilité de leur parc ancien élevé, générant un indice de vulnérabilité** certain pour le territoire.
- Partie 2 : évaluation détaillée de la stratégie engagée en matière d'habitat par l'ensemble des acteurs en parc privé et parc public,
- Partie 3 : elle repose sur **4 orientations** à engager en matière de :
 - **Cohésion territoriale** : notamment en direction des agglomérations, des bourgs centres, du patrimoine ancien,
 - **Cohésion sociale** : pour sécuriser les parcours résidentiels des plus vulnérables (maintien à domicile, jeunes publics en mobilité, en lien avec les autres plans et schémas départementaux existants),
 - **Gouvernance** : pour conforter et territorialiser davantage la politique de l'habitat, et renforcer les partenariats déjà engagés,
 - **Développement durable et transition énergétique** : pour accompagner la mise en œuvre du PREB, développer le recours aux énergies renouvelables, renforcer les filières de production locales, accompagner le changement climatique tout en réduisant les impacts sur la santé des ménages.

Chacune des 4 orientations se décline en 3 axes spécifiques, détaillés en un programme de 50 actions à mettre en œuvre durant les 6 prochaines années.

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2018-2023

Le Département copilote avec l'Etat le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV). **La Dordogne est actuellement dotée de 16 équipements d'accueil spécifiques pour les gens du voyage dont 13 aires d'accueil (258 places) et 3 aires de grands passages (300 places).**

En 2021, le Conseil départemental, au-delà d'assumer le pilotage du schéma a souhaité apporter son soutien technique et financier aux EPCI concernées par le biais de plusieurs actions, il a donc alloué 250 000 € aux actions suivantes :

- 195 000 € au titre du financement du fonctionnement des aires d'accueil,
- 25 000 € au titre du financement du marché de l'accompagnement technique de l'habitat adapté mis en œuvre par Soliha,

- 30 000 € au Centre Social Saint-Exupéry pour l'accompagnement social et médiation des gens du voyage bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD) 2018-2023

Ce plan est copiloté par les services de l'Etat et du Département. L'objectif global est d'accompagner les personnes dans leur parcours résidentiel en les aidant, grâce à des outils adaptés, à lever les freins auxquels elles peuvent être confrontées.

L'ambition du PDALHPD 2018-2023 va plus loin, en impliquant fortement les territoires, les réponses apportées aux situations deviennent alors davantage individualisées et pérennes.

En 2021, 4 missions de Maîtrises d'Œuvre Urbaines et Sociale (MOUS) ont été mises en œuvre pour réaliser des actions adaptées aux besoins, pour un montant total de 139 250 € dont 52 000€ versés par le Conseil départemental.

Opérateur	MOUS 2020	Etat	CD24	CAF	MSA	TOTAL
APARE	Appui au Relogement et à l'Insertion par le Logement (ARIL) 24 mesures	30 000 €	30 000 €			83 250 €
ADIL	Prévention des expulsions locatives - prise en charge juridique 130 mesures	8 500 €	8 500 €	5 000€	1 000 €	23 000 €
UDAF	Prévention des expulsions locatives- prise en charge sociale 34 mesures	8 500 €	8 500 €	5 000€	1 000 €	23 000 €
Centre Social Saint Exupéry	Gens du Voyage – 8 mesures	5 000 €	5 000 €			10 000 €
TOTAL		52 000 €	52 000 €	10 000 €	2 000 €	139 250 €

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), est également un outil financier du PDALHPD 2018-2023 : il est piloté par la DGASP et géré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Dordogne.

L'Association l'Atelier basée à Bergerac participe également à la politique d'insertion territoriale mise en œuvre par le Département. Ainsi, elle mène une action d'insertion relative à l'accueil, l'hébergement temporaire d'urgence et l'insertion sociale par le logement de toute personne privée de logement, en situation de crise. Dans ce cadre et après avis favorable de la Commission Départementale du RSA, **une subvention annuelle de 34 000 € a été allouée en 2021 en fonctionnement à l'association pour la réalisation de l'action.**

Enfin, suite à l'arrêt prématuré au 31.12.21 du Programme de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non Dément (PIG LHI ND) 2019-2022, porté initialement par CAF de la Dordogne, le Département a proposé de devenir, à titre expérimental, le maître d'ouvrage en 2022 de cette action et de soutenir un projet **de convention auprès de l'Association SOLIHA Dordogne-Périgord pour l'action Lutte contre la Non Décence** des logements en Dordogne, dont le montant est fixé à **118 000€**. Ce dispositif historique du PDALHPD, relève du droit privé. Mais avec l'ensemble des partenaires institutionnels, cette action permet de soutenir les locataires, d'œuvrer contre le mal logement, et de lutter contre les marchands de sommeil. Elle ne pouvait donc pas s'arrêter subitement, laissant sans solution des ménages dans la plus grande difficulté.

Cette action sera financée à compter de 2022, conjointement par le **Département (90 000 €)**, la CAF (26 000 €) et la MSA (2 000 €).

LES ACTIVITES TRANSVERSALES DU SERVICE

L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (ODH)

Le site internet a été mis en ligne en septembre 2020 : [Observatoire Départemental de l'Habitat \(dordogne.fr\)](http://Observatoire_Departemental_de_l'Habitat_(dordogne.fr))

Ce site a été élaboré en lien avec la DSIN et le prestataire SMART ORIGIN. Il se décline en plusieurs thématiques et comporte notamment des données quantitatives territorialisées sur l'habitat, des données sur les aides mobilisables ainsi qu'un simulateur des aides au niveau local, des données liées aux plans et dispositifs départementaux et partenariaux, et enfin des données destinées aux professionnels.

De plus, 3 études et réflexions ont été menées par l'ODH en 2021 :

- Une étude sur la rénovation énergétique des logements en Dordogne réalisée par la Cellule économique régionale de la construction : [Etude Rénovation Énergétique - Cellule Economique Régionale de la Construction - Observatoire Départemental de l'Habitat \(dordogne.fr\)](#)
- **Une étude sur l'adaptation des logements au vieillissement – étude gratuite réalisée par le Céréma.** Le Département de la Dordogne s'est porté volontaire pour être site pilote du volet qualitatif d'une étude menée actuellement au niveau national par le Ministère en charge du logement : [Étude sur l'adaptation des logements privés au vieillissement CEREMA 2021 - Observatoire Départemental de l'Habitat \(dordogne.fr\)](#)
- Un travail **sur l'habitat inclusif** réalisée en lien avec la **Conférence des financeurs** : [L'habitat inclusif - Observatoire Départemental de l'Habitat \(dordogne.fr\)](#)

La Chaire Reset n'a pas rendu d'éléments sur la commande inscrite dans sa convention 2021 sur la revitalisation des bourgs centres et ce, en dépit de relance de la part du service.

Toutes ces études sont publiées sur le site de l'ODH dans la rubrique l'habitat de demain/études : [Etudes - Observatoire Départemental de l'Habitat \(dordogne.fr\)](#)

LA COMMUNICATION

En 2021, le service a contribué à alimenter et à mettre à jour le site internet et l'intranet départemental.

Les actions de communication ont porté notamment sur :

- La participation du service au **Salon de l'Immobilier de Boulazac** et à la **Foire du Gabarier de Castelnaud la Chapelle**
- les plans départementaux et notamment les programmes : **Economie d'Energie&Vous** et **Adapt&Vous**

LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT (MDH)

Un projet de MDH est en cours au niveau départemental. Le projet sera réalisé dans le quartier de la Gare de Périgueux pour regrouper les outils départementaux en un seul et même site, pour apporter un service public efficient et innovant aux périgourdins. Les services concernés sont : l'ADIL, SOLIHA, le CAUE, l'ATD, l'OPH Périgord Habitat, la SEMIPER, le Service habitat du Département.

Le nouveau bâtiment, construction de très haute qualité environnementale E3C2, constituera un ensemble de près de 250 personnes et sera construit en R+5 :

- l'étude faisabilité a été réalisée par ATD,
- la **maîtrise d'ouvrage du bâtiment est portée par la SEMIPER**,
- un co-financement est apporté par la Banque des Territoires,
- la **livraison du bâtiment est envisagée pour 2023**.

10 LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE (LDAR)

LES MISSIONS DU LDAR

Les missions du Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche sont :

- Pour partie des missions de service public d'intérêt général, exercées à la demande de l'Etat, du Département, de la Région ou de l'Europe,
- Egalement des aides au développement, décidées par le Conseil départemental au profit des acteurs de notre Département. Ces actions ont pour objectif d'entraîner des retombées économiques et sociales dans une zone géographique déterminée,
- Des activités dans le domaine concurrentiel, complémentaires aux deux premières catégories, permettant d'amortir économiquement des investissements matériels et humains.

Les collaborations avec d'autres laboratoires publics, dont le laboratoire de la Gironde, de la Charente et de la Haute-Vienne, ont élargi l'aire géographique sur laquelle nous intervenons.

Une convention de collaboration a été signée entre les quatre départements afin d'apporter un service plus large tout en sécurisant nos structures.

Le laboratoire est également amené à gérer des situations de crises sanitaires dans chacun des services. La diversité des agréments dans les différents services nous permet d'intervenir sur un grand nombre de domaines.

Il faut noter des interventions importantes pour l'industrie agro-alimentaire du département, l'élevage, le suivi de la sécurité sanitaire et de la qualité des eaux.

L'agrément Crédit Impôt Recherche a été reconduit et nous permet d'établir des collaborations avec des industriels et de continuer à progresser

L'ACTIVITE GENERALE DU LDAR

Le développement des analyses proposées et la satisfaction de nos clients ont permis une forte progression de l'activité du LDAR depuis des années jusqu'au sinistre de décembre 2018 qui a très fortement impacté l'année 2019 et a encore un effet mais plus limité aujourd'hui.

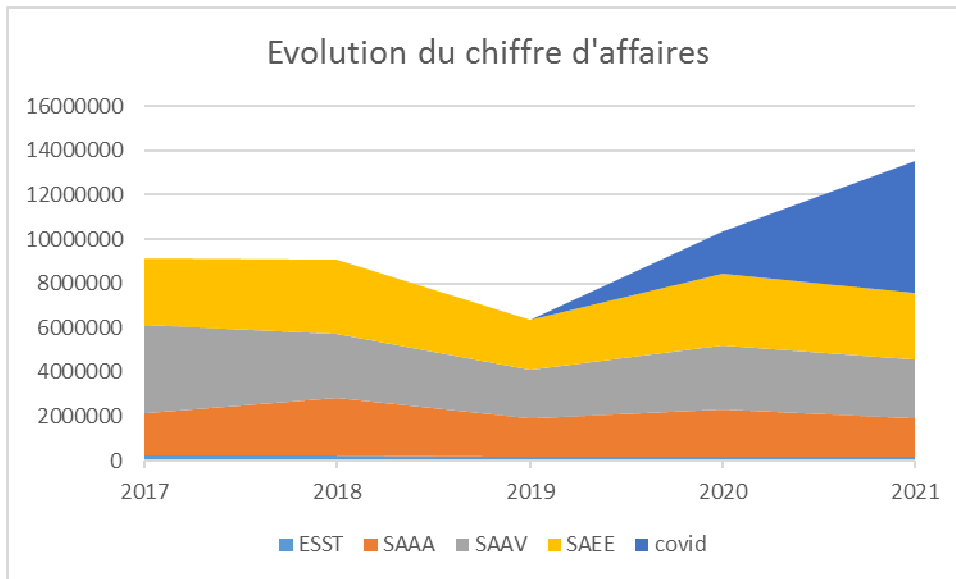
Le tableau ci-dessous reprend les chiffres d'affaires par année sur base des factures et non de l'émission des titres. Ces valeurs ont été celles présentées à l'assurance.

<i>Année</i>	<i>Chiffres d'affaires (en €)</i>
2017	9.1 Millions d'euros
2018	9.1 Millions d'euros
2019	6.4 Millions d'euros
2020	10,4 Millions d'euros*
2021	13,7 Millions d'euros

(*) Le chiffre d'affaire 2020 inclus les recettes rattachées mais pas le remboursement de l'assurance correspondant à la perte d'activité de 2019.

Secteurs / Année	2017	2018	2019	2020	2021
ESST	228.736	208.719	197.533	191 501	152 815
SAAA	1.890.474	2.644.532	1.696.795	2 093 037	1 742 416
SAAV	4.007.015	2.898.114	2.182.899	4 811 689*	8 675 467*
SAEE	2.990.328	3.327.683	2.279.772	3 267 038	2 979 937
TOTAL	9.116.553	9.079.048	6.356.999	10 363 266	13 682 181

*Dont 5 997 730 € de COVID en 2021 en augmentation par rapport à 2020 (1 902 831€)



Le graphe ci-dessus montre la reprise d'activité en 2021 dû principalement au COVID et que les chiffres des autres services sont en décroissance par rapport à 2020 et en légèrement augmentation par rapport à 2019.

Santé animale :

L'activité du service a augmenté par le très gros volume d'analyses de recherche du Sars Cov2 mais également par une forte activité en PCR Tuberculose et BVD (+40% hors analyse COVID par rapport à 2019) et en sérologie (+17% par rapport à 2019) interféron dans le cadre de la tuberculose. L'activité d'aide au diagnostic reste stable par rapport à 2019 mais avec toujours une perte d'activité par rapport à 2018 en autopsie en raison des locaux mal adaptés et d'une diminution des analyses sur les blaireaux dans le cadre du réseau de surveillance de la Tuberculose dans la faune sauvage. Par ailleurs, le surplus d'activité par les analyses Trichine des abattoirs du Département des Deux Sèvres s'est arrêté en Aout 2020, ce qui explique une moins bonne année 2021.

Hygiène alimentaire :

La poursuite de la crise COVID a fortement impacté certains de nos clients avec réduction des plans de contrôles, négociations de tarifs et quelques arrêts d'activités. L'activité est toujours stable et l'organisation du service est restée sans modification. De nouveaux contacts fin 2021 devraient permettre de maintenir le bon fonctionnement des unités en 2022.

ESB/tremblante :

Le suivi de 11 abattoirs reste régulier même si le nombre de tests ESST régresse toujours. Les volumes en équarrissage sont stables et la révision des tarifs permettent de réduire la chute du chiffre d'affaire.

Eaux/environnement :

L'activité de l'année 2021 a été similaire à celle de 2017, même si certaines activités n'ont toujours pas pu être remises en place dans les locaux provisoires.

PERSONNEL

- 5 personnes ont été recrutées dont 2 préleveurs, 1 préleveur spécialisé SAEE, 1 vétérinaire, 1 responsable parasito.
- 5 personnes ont quitté la Direction soit suite à une fin de contrat, une mutation.

Le laboratoire a accueilli 12 stagiaires école soit 2 800 heures et 10 emplois saisonniers sur la période du 01 juillet au 31 aout 2022.

Au 31 décembre 2021, le nombre d'agents au laboratoire est de 119 (titulaires, stagiaires, CDD longs, apprentis).

Les formations ont été très limitées suite à la crise de la Covid. (105 heures).

QUALITE

116 textes de référence ajoutés à la base en 2021.

72 procédures révisées en 2021, contre 101 procédures révisées en 2020, en baisse par rapport à l'année précédente.

Tous les secteurs ont maintenant levé leur suspension d'accréditation. Au 31 décembre 2021, nous avons 1535 paramètres accrédités.

LES SERVICES DU LDAR

LE SERVICE ANALYSES AGRICULTURE ET VETERINAIRE (SAAV)

Le service assure une assistance au diagnostic pour les éleveurs et les vétérinaires, une surveillance de l'état sanitaire des cheptels, un dépistage des maladies bactériennes, virales et parasitaires au moyen d'autopsies, d'analyses d'organes, de prises de sang ou de fèces, et enquêtes épidémiologique. Les interventions se font sur les animaux de rente (y compris grands animaux adultes), les animaux de compagnie ou la faune sauvage.

La notion de service public y est particulièrement forte car une partie importante des analyses est réalisée en dessous du prix de revient pour garantir la sécurité sanitaire. En effet, le prix réel aurait un effet dissuasif sur la réalisation d'analyses conduisant potentiellement à un retard de détection de pathologies majeures.

L'activité du service est sujette à de fortes variations en fonction des crises sanitaires. Ces dernières années, l'activité avait connu une très forte hausse liée aux éléments suivants :

- Crise FCO (Fièvre Catarrhe Ovine), crise Influenza aviaire
- Augmentation des analyses pour la surveillance de la tuberculose bovine,
- Réalisation des analyses d'aide au diagnostic pour la Gironde.

L'année 2020 avait été marquée par la mise en place des analyses PCR de recherche du virus Sars Cov2 en sous-traitance pour les laboratoires médicaux. Cette activité a encore

augmenté en 2021. Ce très gros volume d'activité a fortement impacté le fonctionnement du service nécessitant :

- Embauches
- Polyvalence entre services
- Travail le weekend
- Achat d'appareils pour faire face au volume exceptionnel d'échantillons
- Très grosses dépenses en consommables

Malgré ces adaptations cette activité hors norme a nécessité des efforts particuliers des techniciens d'autant que les locaux temporaires sont de taille insuffisante et ne permettent pas d'augmenter plus les ressources humaines et matérielles.

On peut noter également un gros volume d'analyses de recherche du virus BVD pour le Laboratoire Départemental d'Analyse de la Haute-Vienne et des arrivées en augmentation d'échantillons liés à l'influenza aviaire et la tuberculose.

LE SERVICE ANALYSES AGRO-INDUSTRIE ET ALIMENTATION (SAAA)

Les domaines d'action de ce service reposent sur les analyses microbiologiques et physico-chimiques. Elles concernent les contrôles de matrices alimentaires (humaines et animales), de l'environnement, des produits cosmétiques, du secteur hospitalier et la vérification et détermination des activités bactéricide et fongicide des désinfectants.

Parmi les analyses physico-chimiques on peut noter le dosage des métaux lourds, la recherche de mycotoxines, de substances antibiotiques, la détection et la quantification des allergènes alimentaires dans les produits et l'environnement, et les analyses de conserves.

L'activité du service 2021 correspond sensiblement à 2020. On note une stabilisation de nos activités dans l'attente de nos nouveaux locaux prévus en 2022. La poursuite de la crise Covid a fortement impacté certains de nos clients avec réduction des plans de contrôles et quelques arrêts d'activités. L'organisation du service est restée sans modification. L'effectif technique et administratif a été maintenu, ce qui a permis d'assurer quelques missions complémentaires et un soutien aux autres services. L'année 2021 a été globalement positive.

UNITE BACTERIOLOGIE ALIMENTAIRE

L'activité analytique du service avait encore très fortement progressé jusqu'à l'incendie.

La chute a été brutale en 2019 malgré le redémarrage rapide des analyses. Quelques rares clients importants nous avaient quitté faute d'accréditation. En 2020 la crise de la Covid a amplifié le phénomène. Le gain réalisé en 2018 a été perdu malgré la reprise de plusieurs clients.

<i>Objet / Année</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Nombre de dossiers	29.865	35.796	31.089	30 160	33048
	11.2%	19,9%	-13,1%	-3%	9.6%
Nombre d'échantillons	74.023	92 546	67 408	69 269	70.494
	20,1%	25,0%	-27,2%	2,8%	1.8%

Les clients restent nombreux et dans des domaines diversifiés, par exemple :

- Restauration collective,
- Traiteurs, boulangers-pâtisseries,
- Industriels (départementaux, nationaux et internationaux), dont une très forte activité dans le domaine des poudres de lait pour l'alimentation infantile,
- Contrôles officiels pour l'Etat,
- Contrôle en Afrique et en Inde pour le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

UNITE BACTERIOLOGIE DE L'EAU

<i>Objet / Année</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Nombre d'échantillons	10.445	10.051	10.054	10.421	11.143

L'unité a su s'organiser pour répondre aux demandes de nos clients. L'activité a progressé de l'ordre de 7%. Le développement dans le secteur hospitalier peut être un axe de progression majeur.

La polyvalence de l'équipe permet de répondre à l'ensemble des missions et de s'adapter aux périodes de très fortes activités.

UNITE ESB

Cette unité a parfaitement répondu aux demandes de nos abattoirs et du centre d'équarrissage. L'équipe a été modifiée pour maintenir un effectif minimum de techniciens habilités.

Elle a été impactée par les crises Covid mais elle a toujours été en mesure de répondre aux demandes des abattoirs.

<i>Objet / Année</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Nombre d'échantillons :					
- Bovins Abattoirs	2.159	1.206	567	319	161
-Ovins / Caprins Abattoirs	154	125	140	127	182
- Equarrissage	5.348	4.952	5.186	5.128	4.767
Recettes activité HT	227.230 €	208.719 €	194.031 € (incluant la sous- traitance)	191501€	170.000 €

MICROSCOPIE ALIMENTAIRE

La reconnaissance par l'INAO a pu être récupérée assez rapidement après le sinistre et l'activité a pu reprendre. Malgré cela une partie de l'activité n'a pu être récupérée.

L'activité de cette unité a de nouveau été fortement impactée par les crises Covid et grippe aviaire (prélèvements suspendus dans les élevages). Nous avons pu maintenir le contact avec tous nos clients pour poursuivre leur plan de contrôles. L'équipe a répondu favorablement à une diversification de missions en soutien aux autres unités

<i>Objet / Année</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Nombre d'analyses	996	1137	1127	747	609
Recettes activité HT	57.000 €	59.223 €	56.160 €	37.730€	32.045€

LE SERVICE ANALYSES EAU ET ENVIRONNEMENT (SAEE)

Les domaines d'action de ce service concernent le contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine et de loisirs (piscines et baignades). Les études environnementales (qualité des rivières, des eaux souterraines, Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)...), la mesure de la pollution des rejets des eaux résiduaires, la détermination des valeurs agronomiques ou des éléments toxiques dans les boues de station d'épuration ou dans les sédiments, l'auto-surveillance des sociétés fermières et des sociétés industrielles. Les études bactériologiques (suivi des légionnelles sur l'eau chaude sanitaire ou dans les tours aérorefrigérantes, dénombrements des cyanobactéries, suivi de potabilité, ...) et le contrôle pour les particuliers. Les activités de recherche se poursuivent sous la forme de contrats auprès d'industriels.

Les efforts entrepris depuis le milieu de 2020 ont permis de régler une grande partie des problèmes de facturation, principale insatisfaction de nos clients ces dernières années.

L'année 2021 a été marquée par le démarrage de la construction du futur laboratoire. Ce nouvel outil devrait être livré courant du second trimestre 2022. Il a été conçu pour permettre l'amélioration de la qualité des prestations fournies tout en permettant au laboratoire de poursuivre le développement de ces activités.

Le marché des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation ainsi que celui des eaux de Loisirs de la Dordogne a été attribué pour 4 ans au SAEE, ainsi que les analyses de micropolluants organiques et minéraux des eaux destinées à la consommation du département de la Gironde.

Les indicateurs de l'activité et son évolution sont repris dans le tableau ci-dessous :

<i>Objet / Année</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Nombre d'échantillons	32.100	33.320	27.140	29 054	29 900
Recettes activité HT	3.022.166 €	3.327.684 €	2.155.000 €	3 267 038€	2 975 000€

LE PARTENARIAT AVEC LES LABORATOIRES DES DEPARTEMENTS DE LA CHARENTE, DE LA GIRONDE ET DE LA HAUTE-VIENNE

La convention entre nos quatre départements perdure et a permis quelques actions en concertation.

Ceci permet de répondre à certains marchés, notamment pour conserver les analyses de la CDAAS87 (GDS) au LDA87 en réalisant pour eux la sous-traitance des analyses PCR BVD le temps de mettre en place la méthode au sein de leur laboratoire.

Différents échanges techniques, documentaires ou qualité ont lieu préférentiellement entre nous.

AVANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION

L'incendie survenu le 16 décembre 2018 avait totalement détruit les locaux d'analyse et le matériel.

Depuis, le LDAR a progressivement récupéré ses accréditations et les activités ont pratiquement retrouvé leur niveau de 2018 grâce à l'installation des activités dans les locaux modulaires, des locaux mis à disposition et l'occupation des locaux administratifs non détruits. Les efforts du personnel ont permis de retrouver ces activités malgré ces locaux plus petits, éclatés et moins bien adaptés.

Les entreprises choisies en fin d'année 2020, ont débuté les travaux en janvier 2021.

Le démarrage des travaux est donc une très bonne chose pour tous d'autant que la Covid a rendu encore plus compliqué la situation déjà tendue dans ces locaux temporaires

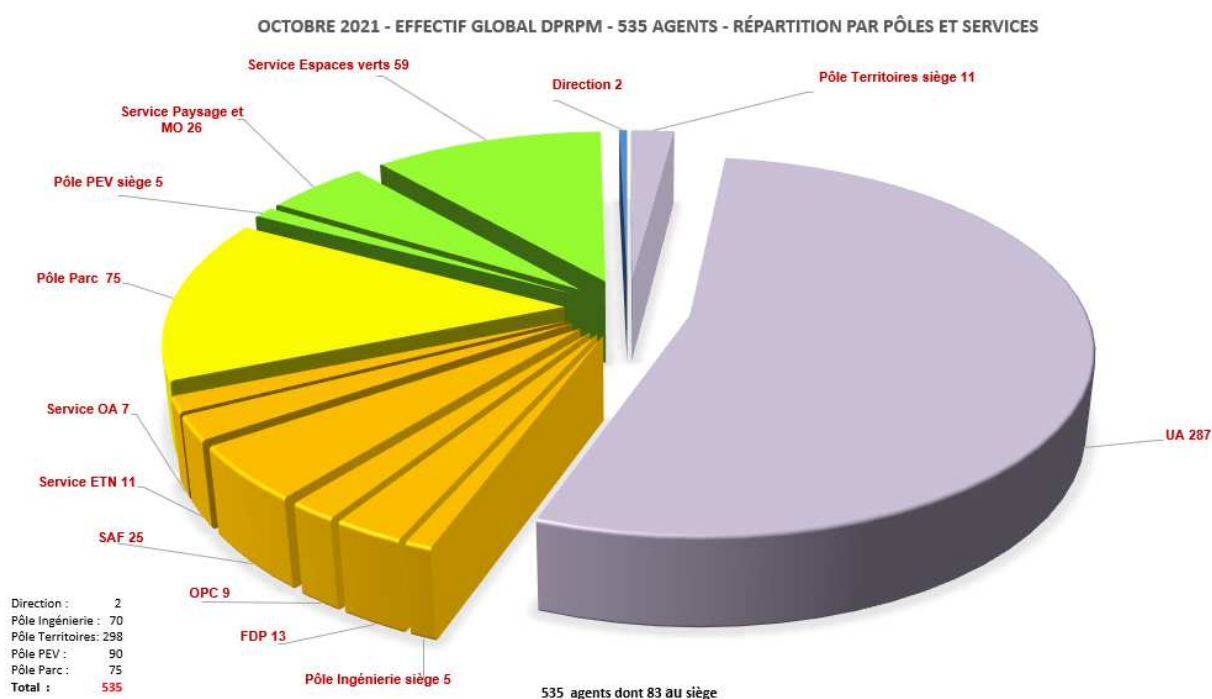
Le moral des agents, la reprise des analyses restant et le développement urgent des analyses qui seront exigées demain et impossible dans les locaux actuels dépendent de la rapidité à laquelle ces travaux seront menés à bien.



DGA DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES

11 DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITES

Le rapport d'activité 2021 présente l'activité générale des services de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM). La Direction compte 535 agents répartis en 4 pôles comme suit :



Le réseau routier départemental comprend 4 960 km, hiérarchisé en trois classes, réseau structurant (690 Km), réseau principal (729 km) et réseau ordinaire (3 541 km).

Dans un contexte de maîtrise budgétaire et de rationalisation des dépenses, le budget primitif voté consacré aux missions de la DPRPM s'est élevé à **31,45 M€** et a été réparti de la manière suivante :

En investissement : 22,72 M€

- Chapitre 908 – Réseaux et Infrastructures (investissement direct) : **21,36 M€**
- Chapitre 908 – Réseaux et infrastructures (investissement indirect) : **0,66 M€**
dont mobilité aérienne et ferroviaire
- Divers chapitres - Equipements départementaux

et autres opérations financières (900, 902, 904, 906, et 923) :	0,7 M€
En fonctionnement : 8,73 M€	
• Chapitre 938 - Réseaux et Infrastructures :	6,61 M€
• Chapitre 938 - Mobilité aérienne :	0,94 M€
• Autres chapitres 930, 932,933 ,934, 935, 937, 943	
(Patrimoine immobilier, tourisme et opérations financières) :	1,18 M€

Les reports de crédits de paiement en investissement se sont élevés en 2021 à **19,43 M€**.
(Dont 15,19 M€ concernant le contournement de BEYNAC)

Après le vote des décisions budgétaires, des ajustements financiers ont été réalisés :

- en investissement pour un montant de 7,04 M€,
- en fonctionnement pour un montant de 0,17 M€.

Ainsi, le budget total consacré aux missions de la DPRPM s'établit dès lors pour 2021 comme suit :

• en investissement (<i>hors reports de crédits de 19,43 M€</i>) :	29,76 M€
• en fonctionnement :	8,90 M€
soit un budget global 2021 de	38,66 M€

La consommation des crédits s'élève à **38,54 M€** :

• en investissement (<i>y compris consommation sur crédits reportés</i>) :	29,70 M€
• en fonctionnement :	8,84 M€

La perception des recettes s'élève à **2,62 M€** :

• en investissement :	1,40 M€
• en fonctionnement :	1,22 M€

La DPRPM a maintenu en 2021 sa forte capacité d'adaptation lors des différentes phases de la pandémie, en assurant la continuité de ses missions de sécurité, en s'investissant pleinement dans le télétravail, en déployant ses effectifs pour la réalisation de quasiment la totalité de ses objectifs initialement fixés en début d'année 2021 ainsi qu'en service support pour de nombreuses missions départementales spécifiques en lien avec la COVID19. L'engagement des différentes équipes de la Direction doit être souligné.

11.1 LE PÔLE INGENIERIE

Le Pôle Ingénierie est organisé en cinq services et un bureau rattachés au chef de pôle :

- le service Foncier Domaine Public pour la maîtrise foncière des emprises nécessaires aux projets de construction ou de sécurisation routières, la gestion immobilière et la gestion du domaine public routier départemental ;
- le service Ordonnancement Pilotage et Coordination pour le pilotage des études et procédures, la passation des contrats et marchés, la coordination des intervenants et la programmation budgétaire ;
- le service Administratif et Financier pour la gestion des moyens, la liquidation financière des dépenses et la perception des recettes ;
- le service Etudes et Travaux Neufs – Routes, pour la maîtrise d’œuvre des projets de construction ou d’amélioration des infrastructures routières ;
- le service Ouvrages d’Art, pour la maîtrise d’œuvre des projets de construction, de réparation ou d’entretien des ouvrages d’art routiers ;
- le bureau Maîtrise d’œuvre administrative qui accompagne les services de maîtrise d’œuvre du pôle dans la gestion administrative de leurs missions.

Il dispose également d’un référent NTIC (Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication) aux fins d’une communication dynamique valorisant l’action du Département au service des administrés.

Cette organisation qui regroupe toutes les compétences d’ingénierie nécessaires à l’élaboration et à la mise en œuvre d’un projet routier, constitue un atout pour le Département, au titre notamment de conseils et d’assistance pour d’autres collectivités sur notre territoire (communautés d’agglomération du Grand Périgueux et du Bergeracois notamment).

A ce titre, un récent décret en date du 18 juin 2020 offre désormais la possibilité pour le Département d’assurer des missions de maîtrise d’œuvre dans le cadre de son assistance aux Communes et Intercommunalités dans le domaine de la mobilité.

Éléments marquants de l’année 2021 :

- concernant l’opération du contournement de BEYNAC :
 - a. la mise en évidence par le bureau d’études EGIS de risques d’atteintes majeures à l’environnement en cas de démolition des éléments construits et de remise en état des lieux suite à l’injonction de la Cour Administrative d’Appel du 10 décembre 2019,
 - b. la délibération du 13 novembre 2021 par laquelle l’Assemblée départementale a décidé de demander un nouvel arrêté d’autorisation des travaux dûment motivé, pour achever la réalisation du contournement de Beynac au regard de la complexité de la situation et des risques majeurs identifiés ou à craindre ;

c. l'engagement de la procédure juridictionnelle par la Cour administrative d'appel de Bordeaux dans le cadre de la demande des opposants d'aide à l'exécution de l'arrêt rendu par cette juridiction le 10 décembre 2019.

- La mise en service du Contournement de SAINT AULAYE (RD 5) et de l'aménagement du schéma de circulation de BEAUMONTOIS EN PERIGORD (RD660) – Aménagement du carrefour Sud,
- L'achèvement des travaux de reconstruction du pont de JAVERLHAC (RD 93) et l'engagement de travaux de réhabilitation des ponts maçonnés de CUBJAC et de Verneuil sur la Commune de CHAMPAGNAC DE BELAIR.

Une nouvelle organisation professionnelle réussie au sein du pôle ingénierie avec la mise en place du télétravail par unité fonctionnelle, sur la base du volontariat et dans le cadre de la charte signée avec les organisations syndicales (hors cadre pandémique). Ainsi, 51 agents sur 70 ont pu signer une convention de télétravail soit 73% des agents du Pôle Ingénierie.

SERVICE FONCIER ET DOMAINE PUBLIC

Les procédures engagées et gérées par le Service Foncier et Domaine Public concernent l'ensemble du patrimoine immobilier du Département et comprennent :

- les procédures de maîtrise foncière, par voie amiable (acquisitions, cessions et échanges), par voie d'expropriation, les créations de servitude, les conventions d'occupation temporaire ou de dommages travaux dans le cadre des projets routiers et de l'ensemble des opérations immobilières hors domaine routier (environnement, bâtiments),
- la gestion locative du patrimoine public et privé départemental (baux d'habitation, commerciaux, conventions de mise à disposition pour ou par la Collectivité),
- la gestion fiscale des propriétés départementales (taxes foncières, taxes d'habitation...),
- la propriété immatérielle (principalement les marques),
- la gestion du domaine public routier au sens large comprenant notamment les dossiers d'occupation du domaine public, de responsabilité civile et de dommages au domaine public, en lien avec les Unités d'Aménagement,
- les avis sur l'urbanisme prévisionnel et opérationnel, les avis sur les PAVE (Plans de mise en Accessibilité Voirie et Espaces publics) réalisés par les Communes, également en lien avec les Unités d'Aménagement.

Elles sont réparties entre d'une part le bureau des Affaires Foncières et d'autre part le bureau de la Gestion du Domaine Public.

LES AFFAIRES FONCIERES

Le bureau Affaires Foncières est le référent en matière foncière au sein de la Collectivité.

Dans le cadre de la certification des comptes, le travail de recensement du patrimoine immobilier non bâti de la Collectivité s'est poursuivi, comprenant la vérification des origines de propriété. Ce travail contribue à une gestion fiscale efficiente.

Egalement, en 2021, le bureau a su s'organiser avec la mise en place du télétravail contractuel avec 3 agents sur 7 inscrits dans cette nouvelle démarche professionnelle.

Depuis septembre 2021, le bureau accueille pour deux années, une apprentie dans le cadre d'un Brevet de Technicien Supérieure « Professions Immobilières ».

➤ Transactions foncières :

Par voie amiable (acquisition, cession, échange, constitution de droits réels)

Les délais pour traiter une opération foncière sont d'environ 6 mois, certaines demandant une attention plus particulière. En effet, la question de leur qualification juridique peut s'avérer délicate, s'agissant d'en cerner la problématique et d'y apporter la solution adéquate.

Pour l'année 2021, **286 dossiers étaient en cours de traitement** dont **73 ouverts** au cours de l'année (soit une augmentation d'environ 62 % par rapport à l'année 2020) et **49 clôturés** au 31 décembre avec notamment :

✓ **36 acquisitions** pour un total de **39ha61a50ca** et pour un volume financier de **319 487 €** dont :

- 206 797 € au titre des routes dans le cadre du projet d'aménagement de la route départementale 704, déviation Nord de SARLAT et des mesures compensatoires suite à l'aménagement de la route départementale 709 – déviation de Mussidan,
- 112 380 € pour les bâtiments départementaux notamment avec l'acquisition des terrains à TERRASSON LAVILLEDIEU pour la construction du futur Centre d'exploitation routier et un terrain à PERIGUEUX aux abords de l'Espace François Mitterrand,
- L'acquisition d'un volume immobilier a eu lieu à titre gratuit pour l'extension de l'Unité territoriale à NONTRON.

✓ **9 reventes** pour un total de **1ha86a18ca** dont **1ha60a20ca à titre gracieux** au profit de Communes.

Dans le cadre de la zone d'activité économique de Saint Lizier à CREYSSE un compromis de vente a été signé en 2021 pour un montant de 280 208 € TTC, la vente reste à être finalisée en 2022.

Le bureau Affaires Foncières intervient également pour le compte d'autres Collectivités telles que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (CA Le Grand Périgueux) pour son projet d'aménagement des itinéraires alternatifs de l'agglomération.

En amont de ces procédures foncières et pour parer à l'urgence de certains travaux routiers ou dans l'attente de règlement de transactions foncières complexes, des autorisations de prises de possession anticipée ou des conventions d'occupation temporaire de propriétés privées ont été rédigés.

Par voie d'expropriation

Les procédures d'acquisitions par voie d'expropriation se déroulent sur plusieurs années. Ainsi en 2021, le bureau Affaires Foncières a été mobilisé sur les projets ci-dessous, tant pour la procédure administrative que pour la négociation avec les différents propriétaires. Il est également précisé que les contentieux liés à la procédure d'expropriation sont gérés en interne par le bureau Affaires Foncières.

RD N°704 - DEVIATION NORD DE SARLAT LA CANEDA

Pour le projet d'aménagement de la route départementale n°704, déviation nord de SARLAT LA CANEDA, liaison entre la route départementale n°6 et la route départementale n°704 sur le territoire de la commune de SARLAT LA CANEDA, au cours de l'année 2021 dans le cadre de la fixation des indemnités par le Juge de l'expropriation, des mémoires valant offre ont été rédigés et notifiés aux derniers propriétaires à indemniser soit à la suite de leur refus de l'indemnisation initiale proposée soit dans le cadre de successions non réglées. Cette procédure sera finalisée en 2022.

RD N°5 – CONTOURNEMENT DU BOURG DE SAINT AULAYE

Pour le projet d'aménagement de la route départementale n°5, contournement du bourg de SAINT AULAYE, cette opération s'est achevée en 2021 par :

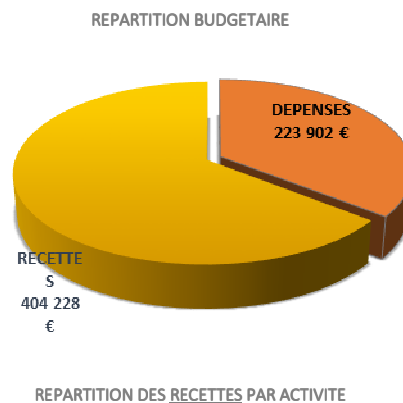
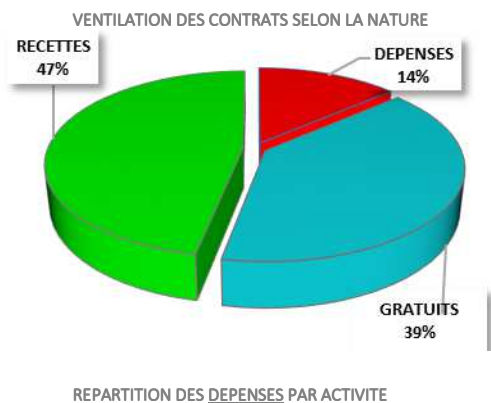
- o la signature d'un protocole d'accord transactionnel le 3 mars 2021, en vue d'évincer le locataire d'un immeuble départemental,
- o la signature de 3 conventions d'indemnisation de propriétaires au titre des nuisances sonores induites par la nouvelle route pour un montant total de 31.332 €.

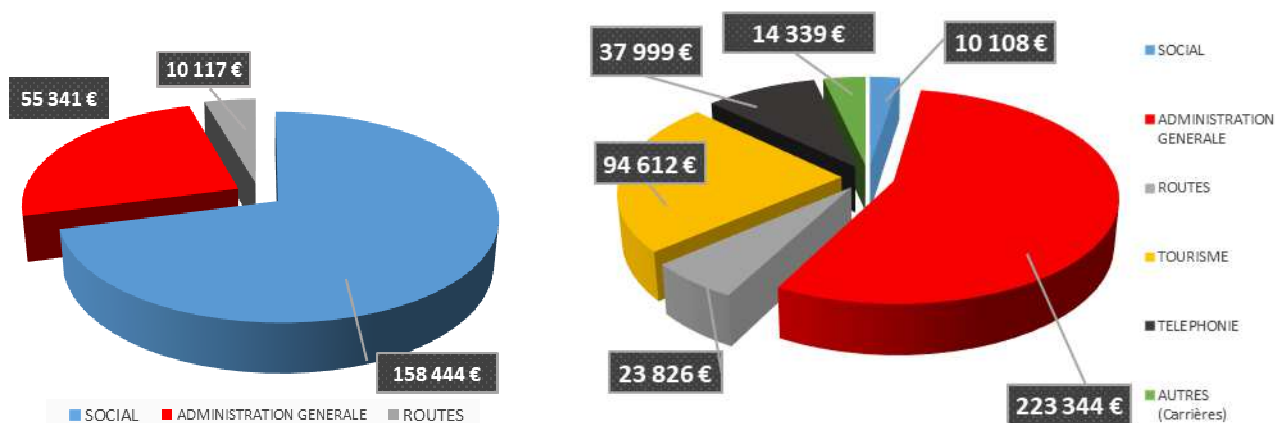
RD N°706 - AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE PARKING AUX ABORDS DU CHATEAU DE CAMPAGNE

Pour ce projet d'aménagement, dont la maîtrise foncière est réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de CAMPAGNE, le bureau Affaires Foncières, après avoir préparé l'état parcellaire et le dossier d'enquête parcellaire, a accompagné le commissaire enquêteur lors de l'enquête parcellaire les 9, 17 et 23 décembre 2021. Le reste de la procédure d'expropriation se déroulera en 2022.

➤ Gestion locative

Le bureau affaires foncières a géré en 2021, **292 contrats (dont 53 % pour la DG-ASP)**, soit une augmentation d'environ **6%**, cartographiés de la manière suivante :





➤ Gestion fiscale

Un travail de vérification et de contrôle à l'aide du croisement des données contenues dans les tableaux de bord de la gestion fiscale, de la gestion des baux, de l'inventaire du patrimoine non bâti et du logiciel ASPIC, a permis de traiter pour l'année 2021, un total de **115 taxes** toutes confondues (Taxes foncières, Taxe d'habitation et Taxes logements vacants) pour un montant global de **623.251 €** ventilé comme suit :

- à la charge de la Collectivité..... **188.656 € (30,27 %)**
- à la charge de la SEMITOUR PERIGORD 427.940 € (68,66 % dont LASCAUX IV)
- à la charge de l'Auberge de jeunesse..... 1.064 € (0,17 %)
- à la charge du Budget Annexe ST LIZIER 5.591 € (0,90 %)

Il est précisé que pour l'année 2021 des **dégrèvements** ont été obtenus auprès des services fiscaux pour un montant total de **31.739 €** (pour rappel en 2020 les dégrèvements accordés représentés 14.885 €).

A la suite de ce traitement, le bureau affaires foncières a sollicité le **remboursement de sommes** dues par les locataires, au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour un montant total de **9.433 €**.

En amont et en vue de préparer la taxation 2022, le bureau a vérifié et renseigné 25 questionnaires des services fiscaux concernant les occupants au 1^{er} janvier de biens immobiliers départementaux.

Depuis 2016, la gestion des taxes a fait l'objet d'un travail d'identification et de vérification qui a permis à la Collectivité de réduire les dépenses à ce titre. Le cabinet CTR (cabinet conseil en optimisation budgétaire) qui souhaitait travailler à l'amélioration de la gestion fiscale de ces taxes pour la collectivité n'a pas conclu à l'intérêt de poursuivre sa mission après analyse et étude sommaire du dossier.

➤ Propriété immatérielle

Le tableau d'inventaire des marques détenues par la Collectivité, et initié en 2020, a été mis à jour avec le renouvellement de la marque verbale « GROTTES DU GRAND ROC » pour 10 ans auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI).

Le bureau gère un contrat de licence exclusive avec redevance concernant la mise à disposition des marques « Lascaux ».

En 2021, le bureau a initié une démarche de gestion des marques au sein de la Collectivité, notamment avec une 1^{ère} étape : la définition du *Qui fait quoi ?* qui officialise sa mission de déposant des marques au nom et pour le compte de la Collectivité.

Au 31 décembre 2021, le Département compte 14 marques au titre de ses actifs immatériels, dont 5 font l'objet d'un contrat de licence exclusive assujetti à redevance.

Aucune nouvelle marque n'a été déposée en 2021.

LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Les missions du bureau de la Gestion du Domaine Public ont pour objectif la protection et la conservation du domaine public routier départemental, ainsi que l'identification de l'ensemble des redevances dues pour l'occupation du Domaine Public routier départemental.

L'activité du bureau de la Gestion du Domaine Public (GDP) repose sur les principales missions suivantes : autorisations d'occupation du domaine public, la responsabilité civile de la collectivité vis-à-vis des tiers lors de sinistres, le recouvrement des sommes dues au titre des dommages causés au domaine public, les avis donnés pour les opérations d'urbanisme et le respect des règles de la domanialité publique.

En outre, le bureau a finalisé la réécriture des modèles de documents utilisés dans le logiciel Géomap, pour la délivrance des arrêtés de circulation temporaire, les permissions de voiries ainsi que les alignements.

Les autorisations d'occupation temporaire (AOT)

Cette année, 120 permissions de voirie ont été délivrées directement par le siège, et 23 accords techniques concernant les travaux d'Enédis.

Le bureau gère aussi le suivi des conventions d'occupation du domaine public (37 dossiers) et le transfert ou l'annulation de permissions de voirie (31 dossiers). En 2021, 567 permissions de voirie pour occupation du Domaine Public Routier (DPR) accordées à des particuliers sont répertoriées et soumises à redevance.

La responsabilité civile

La responsabilité de la collectivité peut être mise en cause, pour défaut d'entretien normal de la voirie. En 2021, 84 dossiers ont été instruits et l'assureur du Département a dû verser pour 42 101,85 € d'indemnités à des tiers.

Les dommages au domaine public

Les infractions constatées sur le domaine public routier, dont les auteurs sont connus, font systématiquement l'objet de poursuites, pour recouvrer les frais de réparation engagés par la collectivité. En 2021, 161 dossiers pour infraction à la conservation du Domaine Public Départemental ont fait l'objet d'un suivi et d'une instruction. Parmi ces dossiers, 95 ont été soldés occasionnant 97 243,68 € de créances recouvrées par la collectivité.

Les transferts domaniaux

Conformément à une politique élaborée depuis quelques années, le Département procède au déclassement du domaine public routier des sections qui n'ont plus vocation à rester dans la voirie départementale ou qui sont désaffectées. Un reclassement peut être opéré dans les voiries communales, sous réserve de l'accord express des communes concernées.

Ce travail, réalisé en lien étroit avec les Unités d'Aménagement, permet de mettre à jour le SIG (Système d'Information Géographique) routier afin de tenir à jour le tableau de classement des routes départementales.

Les avis émis en matière d'urbanisme opérationnel

Le bureau GDP donne des avis sur les certificats d'urbanisme, les permis d'aménager et les permis de construire, concernant les activités commerciales, artisanales, industrielles, ainsi que les lotissements à usage d'habitation de plus de cinq lots.

Ces avis concernent les accès sur la voirie départementale et sont traités en liaison avec les Unités d'Aménagement et le référent sécurité de la DPRPM.

Cette mission rend parfois nécessaire la rédaction de conventions de participation, pour le financement d'équipements publics routiers exceptionnels.

En 2021, 131 dossiers ont été traités dont 12 dossiers relatifs à des refus d'accès sur la voirie départementale.

Les avis émis en matière d'urbanisme prévisionnel

Le Président du Conseil départemental est amené à émettre des avis en qualité de personne publique associée lors de la mise en œuvre de documents d'urbanisme (Plan local d'Urbanisme (PLU), carte communale, dérogation au recul de 75m par rapport aux routes départementales classées à grande circulation, Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), zones d'activités et touristiques, Porter à Connaissance (PAC) ...).

Ces avis sur les documents d'urbanisme sont traités en liaison avec les Unités d'Aménagement et le service Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique (DEDD) (Mission urbanisme), de manière à assurer une cohérence entre les évolutions de l'occupation des sols des territoires communaux et intercommunaux et les conditions de desserte des futurs aménagements par le réseau départemental.

En 2021, 18 avis sur les PLU, PLUI, SCOT RLP et cartes communales ont été donnés et concernent 136 communes.

Les contentieux en matière de gestion du Domaine Public routier

Lors de dégradations ou d'atteintes à la conservation du Domaine Public Routier, les agents assermentés des Unités d'Aménagement procèdent à l'établissement de procès-verbaux de constatation d'infraction.

Dans la plupart des cas, des accords interviennent avec les personnes (ou leur assurance) qui font l'objet de poursuites par le remboursement des frais occasionnés à la voirie départementale et ses accessoires, ou par la remise en état des lieux lorsqu'il s'agit de travaux non autorisés. Néanmoins, chaque année, des dossiers nécessitent la saisie du Procureur de la République par l'intermédiaire du Service des Affaires Juridiques. Pour l'année 2021, 4 dossiers ont été transmis faute d'avoir pu trouver une solution amiable.

SERVICE ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION

Le service Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) est le représentant du Maître d’Ouvrage et le garant de ses intérêts en termes de respect des procédures, des coûts et des délais. A ce titre, il a en charge la préparation et la mise en œuvre des programmes routiers, la gestion budgétaire des crédits d’investissement routier, la prévision des coûts d’opération, le pilotage des opérations d’investissement, la sécurisation juridique des procédures et la maîtrise des délais.

Il est organisé en trois bureaux, le bureau « des marchés routiers et conventions » d’une part et les bureaux « Pilotage et Procédures » et « Gestion et Ordonnancement » d’autre part, dont les activités seront analysées ensemble.

LE BUREAU DES MARCHES ROUTIERS ET CONVENTIONS

Ce bureau élabore, en lien avec les services de la DPRPM qui assurent la fonction de maître d’œuvre et avec le Service des Marchés et de la Commande publique, les pièces administratives des marchés ainsi que les conventions liant le Département à d’autres collectivités ou plus ponctuellement à des particuliers, concernant le domaine routier départemental : déplacements de réseau, délégation de maîtrise d’ouvrage, conventions de financement, conventions d’aménagement notamment de traverse d’agglomération, gestion des sites départementaux (labellisation, occupation du domaine public, manifestations diverses,...).

Il prépare également les rapports d’analyse des offres pour le compte de la maîtrise d’ouvrage et plus particulièrement du responsable du pôle ingénierie, pour tous les marchés d’un montant supérieur à 15 K€ HT afin d’éclairer les commissions des marchés et d’appel d’offre.

Il a également une mission de conseil et de veille juridique vis-à-vis des autres services de la DPRPM.

Les nombres de dossiers traités sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Marchés	61	59	47	57	60	68	79	84
Conventions	112	95	62	42	55	48	25	30

LE BUREAU PILOTAGE ET PROCEDURES – LE BUREAU GESTION ET ORDONNANCEMENT

Les missions du bureau Pilotage et Procédures et du bureau Gestion et Ordonnancement portent sur les travaux neufs, les opérations de sécurité (OS), les traverses d’agglomération, les grosses réparations d’ouvrages d’art, la sécurisation des falaises, des talus de grandes hauteurs et des digues, les démolitions, les aménagements paysagers relatifs aux routes ainsi que les opérations réalisées en co-maîtrise d’ouvrage en lien avec les différents services maîtres d’œuvre. Ces bureaux assurent en outre, le suivi financier des marchés (accords-cadres) d’entretien et d’exploitation routière en collaboration avec le Pôle Territoires.

Programme d'Investissement Routier Départemental

➤ *RD 703 – Contournement de BEYNAC :*

a - CONTENTIEUX DE L'EXECUTION

L'arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux (CAA) en date du 10 décembre 2019 a fait l'objet de plusieurs demandes d'exécution forcée.

Le contentieux de l'exécution se déroule en 2 phases.

⇒ **Une phase administrative**

Conformément aux dispositions de l'article R.921-6 du Code de justice administrative, le Président de la Cour administrative d'appel de Bordeaux pouvait s'il estime nécessaire ouvrir une procédure juridictionnelle à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de sa saisine en exécution forcée. Un délai supplémentaire de 4 mois pouvait être décidé par le Président de la CAA s'il estimait que les diligences accomplies étaient susceptibles à court terme de permettre l'exécution de la décision.

Le 16 décembre 2020, Madame la Présidente de la CAA, a informé le Département que l'association Demeure historique, l'association Sepanso Dordogne, la société Newell Enterprises, Mme Newell et M. d'Eaubonne avaient saisi la Cour d'une demande tendant à obtenir l'exécution de l'arrêt du 10 décembre 2019.

En l'espèce, la demande d'exécution forcée des opposants ayant été enregistrée le 16 décembre 2020, le délai de procédure de la phase administrative arrivait à son terme le 16/06/21 puis le 16/10/21.

Le 13 janvier 2021, par courrier le Département a exposé à la CAA les enjeux techniques et juridiques ainsi que l'ensemble des diligences accomplies depuis la notification de l'arrêté de la CAA du 10 décembre 2019.

⇒ **Une phase juridictionnelle**

Le 21 juillet 2021, par ordonnances, la Présidente de la CAA de Bordeaux a ouvert une procédure juridictionnelle en vue de prescrire, s'il y a lieu, les mesures qui seraient nécessaires à l'exécution de l'arrêt du 10 décembre 2019.

Le 22 septembre 2021, le Département a reçu les notifications concernant la procédure d'exécution pendante devant la CAA de Bordeaux.

Le 14 octobre 2021, les mémoires de la société NEWELL, Madame Natalee NEWELL et Monsieur Philippe d'EAUBONNE ont été enregistrés par la CAA.

Au mois de décembre 2021, un échange de mémoire entre les parties est intervenu.

L'audience de cette affaire n'est pas fixé à ce jour.

b - LES DILIGENCES ACCOMPLIES POUR EXECUTER LA DECISION DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL ANNULANT L'AUTORISATION DE TRAVAUX

Par lettre du 12 avril 2019, le Préfet de la Dordogne soulignait « L'ampleur, la complexité et l'impact des opérations de remise en état du site que certaines d'entre elles ne manqueront pas d'avoir sur le milieu naturel, qui doit bien sûr être préservé à tous les stades du dossier, constituent des enjeux majeurs que l'ensemble des parties prenantes observera avec la plus grande attention. Aucune d'entre elles ne pourra être entreprise avant la délivrance des autorisations nécessaires. »

Malgré la crise sanitaire qui perdure depuis mars 2019, et le renouvellement de l'exécutif départemental à l'été 2021, le calendrier annoncé par le Président du Département au Préfet dans son courrier du 23 décembre 2019 est globalement respecté.

En effet, pour attribuer le marché d'études en respectant les règles de la commande publique puis pour réaliser lesdites études il a fallu procéder aux démarches suivantes :

- ⇒ **s'agissant du marché de maîtrise d'œuvre**, les différentes phases de la passation du marché se sont déroulées comme suit :
 - de janvier à mars 2020 : la phase « candidatures » ;
 - de mars à juillet 2020 : la phase « offres » ;
 - de juillet à septembre 2020 : le contrôle de légalité et le respect des délais de recours ;
 - le 06 octobre 2020 : le démarrage des études.

- ⇒ **s'agissant des études**, les études d'avant-projet (AVP) ont été conduites d'octobre 2020 à avril 2021 et les études de projet (PRO) se sont déroulées de mai 2021 à octobre 2021.

Parallèlement, **l'état initial de l'environnement** a fait l'objet d'une actualisation : d'octobre 2020 à septembre 2021.

Le **dossier d'autorisation des travaux de déconstruction** dont la livraison provisoire a été faite par EGIS le 22 octobre 2021 a fait l'objet d'un ajournement par ordre de service en date du 15 novembre 2021 pour demande de pièces et d'éléments complémentaires.

c - LES COMITES DE SUIVI

L'ensemble des diligences exposées ci-dessus ont été relatées aux membres du Comité de suivi durant les 8 réunions qui se sont déroulées à intervalles réguliers et dont les comptes rendus ont fait l'objet de publication sur le site institutionnel du Département accessible à tous, et ce conformément à l'arrêté préfectoral du 3 à juin 2020 portant prescriptions relatives aux travaux de démolitions des éléments construits.

Le comité de suivi s'est réuni :

- 1ère réunion le 3 août 2020
- 2ème réunion le 28 septembre 2020

- 3ème réunion le 23 novembre 2020
- 4ème réunion le 25 janvier 2021
- 5ème réunion le 1er avril 2021
- 6ème réunion le 1er juin 2021
- 7ème réunion le 13 septembre 2021
- 8ème réunion le 29 novembre 2021

Les comptes rendus de ces Comités sont disponibles sur le site institutionnel du Département. Ils font notamment état de la divergence d'appréciation entre le Département et l'Etat concernant la nécessité de respecter les dispositions du code de l'Environnement.

En effet, d'une part, l'Etat considère « qu'en vertu de l'autorité de la chose jugée, les travaux de déconstruction et de remise en état ne nécessitent aucune autorisation administrative ».

Le Département, quant à lui, a régulièrement réaffirmé sa volonté de respecter l'autorité de la chose jugée ainsi que la nécessité d'obtenir des autorisations préalables, notamment la dérogation « espèces protégées ».

Le Département a été transparent quant à la durée des opérations en faisant évoluer le calendrier prévisionnel au fur des études pour une fin des travaux prévue en 2026.

d - LES DIFFICULTES VOIRE LES IMPOSSIBILITES D'EXECUTION SANS RISQUE MAJEUR POUR L'ENVIRONNEMENT

Le Département, au fil des études techniques, a régulièrement attiré l'attention des services de l'Etat notamment lors des Comités de suivi, sur les nombreuses difficultés voire impossibilités d'exécution identifiées qu'elles soient d'ordre juridique ou technique.

1. Nécessité d'une autorisation environnementale

L'injonction de la CAA ne dispense pas du respect du Code de l'environnement.

Les travaux de remise en état relèvent du champ d'application de plusieurs autorisations au titre du Code de l'environnement (Natura 2000, dérogation espèces protégées, loi sur l'eau). **L'arrêté préfectoral du 30 juin 2020** portant prescriptions au Conseil départemental de la Dordogne relatives aux travaux de démolitions des éléments construits dans le cadre du projet de contournement du bourg de Beynac-et-Cazenac-30062020 (14 pages) n'est pas constitutif d'une autorisation et ne peut être considéré comme une dispense du respect de la réglementation idoine.

Il a été démontré par les nouvelles études environnementales que la démolition portera atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats. Dès lors, il est impossible de respecter les prescriptions de l'arrêté du préfet du 30 juin 2020 et notamment celle relative à l'obligation pour le Département de s'assurer que les travaux de démolition et de remise en état ne portent pas atteinte aux habitats et aux espèces protégées.

Le Président du Conseil départemental et le Département s'exposent à des sanctions pénales en procédant à la réalisation des travaux sans autorisation.

2. Les risques majeurs pour l'environnement inhérents à la démolition

Trois niveaux de risques ont été identifiés au stade des études réalisées en fonction du degré de connaissance du risque. Ces risques présentent pour certains des enjeux majeurs d'atteinte à l'environnement.

a) Des risques clairement identifiés

⇒ Destruction des habitats et espèces protégées terrestres

Une centaine d'espèces, celles identifiées avant les travaux et quelques espèces supplémentaires sont présentes sur l'emprise du chantier. Les inventaires réalisés dans le cadre de l'actualisation de l'état initial de l'environnement le confirment.

La démolition va détruire les individus présents sur le site et leurs gîtes.

⇒ Dégradations du niveau de service

La déconstruction de la route départementale (RD) n°53 va générer une dégradation de la sécurité pour les usagers, des nuisances nouvelles pour les riverains (nuisances acoustiques liées au rapprochement de la route vers certaines maisons, non traitement des eaux de ruissellement de la plateforme routière).

Deux bassins d'orage ont également été réalisés dans le cadre des travaux pour pallier les risques d'inondations identifiés sur la commune de CASTELNAUD LA CHAPELLE. Les déconstruire augmente l'exposition des populations locales au risque d'inondation.

⇒ Impossibilité de démolition complète des fondations profondes exigée dans la décision de la CAA

Le maître d'œuvre EGIS alerte sur l'impossibilité technique de retirer 100% des matériaux et ferrailages dans les fondations profondes jusqu'à 13 mètres de profondeur.

b) Des risques majeurs identifiés à consolider par de nouvelles études

⇒ Fracturation du toit calcaire

Si la construction a été de nature à consolider le toit calcaire, la démolition risque de le fracturer.

La méthode de démolition définie par EGIS, suite à la réalisation d'une étude géotechnique, par brise roche hydraulique (BRH), va générer de multiples risques :

- des risques de fracturation du toit calcaire dans laquelle les fondations des piles sont ancrées (calcaire déjà fracturé à multiples horizons, comme mis en évidence lors des sondages effectués pour la construction),

- des risques de déstabilisation du fond de lit de la rivière, de résurgence et de pollution de la nappe souterraine,
- des risques de mise en danger des biens et des personnes riveraines dont les risques directs d'accident pour les plongeurs lors de la mise en œuvre de la déconstruction et les risques d'affaissement ou d'effondrement affectant les propriétés et infrastructures riveraines (telle que la ligne ferroviaire).

Le bureau d'études EGIS a alerté le Département sur la probabilité forte de rupture du toit calcaire en cas de démolition des piles et a insisté sur son côté déraisonnable, tant au niveau environnemental que technique.

Ce risque est conforté par une étude réalisée par le Professeur LIEGEOIS.

M. LIEGEOIS, Docteur en Sciences géologiques et Minéralogiques, chef de la section de Géologie isotopique au Musée Royal de l'Afrique Centrale de Tervuren, Maître de conférences à l'Université de Liège et à l'Université libre de Bruxelles est intervenu lors du 8^{ème} Comité de suivi.

M. LIEGEOIS indique que le secteur de Beynac et la zone de travaux sont marqués par une abondance des failles et de karsts (cavités) invisibles et difficiles à localiser liés à la circulation d'eau au travers des différentes failles verticales et horizontales.

Le secteur des opérations de démolition abrite donc de nombreuses zones karstiques dans lesquelles circulent d'importantes masses d'eau qui rend la roche friable et le sous-sol instable. Par conséquent si le toit calcaire venait à être déstabilisé et fragilisé, cela engendrerait des mouvements d'eau entraînant un phénomène d'érosion et l'agrandissement des cavités. Le déséquilibre ainsi formé entre les zones pourrait être vecteur d'affaissement de terrains, effondrements parfois spectaculaires.

Par conséquent, si la mise en place des pieux des piles de pont a eu pour effet le renforcement de la structure rocheuse par ajout de structures rigides et de béton, l'enlèvement des pieux de piles va générer un affaiblissement de la structure rocheuse, qui sera plus faible qu'avant la mise en place des pieux.

L'utilisation de brise-roches hydrauliques (BRH), mode opératoire défini par EGIS, MOE de la démolition, va provoquer des vibrations importantes transmises à la structure calcaire fortement fragilisée par le passage d'une faille importante et va favoriser son altération dans une zone de discordance.

Les éléments actuellement disponibles sont insuffisants pour prévoir les conséquences mais elles pourraient être importantes : affaissement, éboulement des cavités karstiques dans un avenir immédiat, proche ou à moyen terme (augmentation de la circulation de l'eau).

La destruction, même partielle, de cette structure calcaire pourrait avoir des conséquences très préjudiciables à l'environnement immédiat, à la Dordogne elle-même et à sa nappe d'accompagnement essentielle à l'agriculture et à la nappe karstique plus profonde.

Dans un tel environnement tectonique, lithologique et hydraulique, le rapport bénéfices/risques de l'enlèvement des pieux est très défavorable tant globalement que pour l'environnement.

⇒ **Impact d'une intervention en basses eaux**

EGIS préconise que les interventions en lit mineur aient lieu durant la période de basses eaux (l'été) pour limiter la pénétration des eaux dans les batardeaux, assurer la sécurité des plongeurs, permettre la décantation des eaux de pompage dans des bassins réalisés sur les berges inondables, ...

De la même façon, la 3ème campagne piscicole réalisée fin 2021 met en exergue qu'en période de hautes eaux, le cours d'eau est connecté avec des habitats en berges de la Dordogne, c'est-à-dire des zones de reproduction rivulaires (habituellement exondées) qui alimentent des zones de reproduction piscicole.

Cela confirme les études de EGIS sur la nécessité de faire les travaux de déconstruction en période de basses eaux pour éviter la colonisation par la faune et éviter les impacts sur les espèces concernées.

Or, il s'agit de la période de sensibilité (reproduction, étiage) pour les espèces aquatiques. L'autorisation environnementale initiale imposait la réalisation des travaux de fondations des ouvrages dans le lit mineur de la Dordogne entre le 1er septembre et le 28 février pour éviter la période biologique favorable à la faune aquatique (article 6 de l'arrêté du 29 janvier 2018).

L'intervention de déconstruction en basses eaux va donc plus fortement impacter les espèces piscicoles.

⇒ **Destruction des écosystèmes aquatiques et des espèces protégées de poissons**

La démolition des ouvrages en rivière et sur berges, impactera les écosystèmes aquatiques, en détruisant le substrat, support des herbiers à renoncules et de la faune hyporhéique (sédiments), à la base de la chaîne trophique des espèces protégées de poissons présents sur la zone.

En effet, la démolition des ouvrages nécessite des affouillements sur des emprises bien supérieures à celle des ouvrages eux-mêmes.

Une étude sur l'échantillonnage des invertébrés par la Maison de l'eau et de la Pêche 19 (MEP19) restituée début 2022 permet de confirmer que le peuplement en fond de rivière est sensible aux pollutions et constitue un enjeu fort.

e - DEMANDE D'UN NOUVEL ARRETE DE TRAVAUX VALIDEE PAR L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

La nouvelle Assemblée délibérante, informée de la complexité de la situation, des risques connus et/ou éventuels, a délibéré et décidé de solliciter un nouvel arrêté préfectoral en cas d'obstacles insurmontables, **sans pour autant suspendre l'exécution de l'arrêt de la cour administrative d'appel.**

C'est ainsi que le 13 novembre 2021, l'Assemblée départementale a décidé de demander un nouvel arrêté d'autorisation des travaux dûment motivé, pour achever la réalisation du contournement de Beynac en mettant notamment en exergue :

- l'insuffisance de motivation de l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2018 autorisant les travaux du contournement de Beynac notamment sur les aspects liés à la sécurité et la santé des usagers et riverains, et les raisons impératives d'intérêt public majeur du projet, sur laquelle se sont fondés le Tribunal administratif de Bordeaux le 9 avril 2019 puis la Cour administrative d'appel le 10 décembre 2019 pour annuler l'arrêté d'autorisation des travaux du 29 janvier 2018 et enjoindre le Département de démolir les éléments de construction déjà réalisés et de remettre les lieux en l'état ;

- les résultats du nouvel inventaire faune/flore faisant clairement apparaître :
 - que les espèces protégées sont toujours présentes voire plus nombreuses et que la construction n'a pas eu les atteintes catastrophiques supposées par les motivations des décisions contentieuses ;
 - que l'impact environnemental des travaux de démolition sera beaucoup plus impactant pour le milieu que l'achèvement du chantier, et porte atteinte aux espèces protégées ;
- les risques environnementaux liés aux techniques de démolition des fondations des piles qui sont susceptibles de générer des risques majeurs de fracturation du toit calcaire, une communication avec la nappe phréatique et une vaste pollution associée, (éléments confortés par l'étude de M. Jean-Paul LIEGEOIS, géologue);
- le caractère manifestement déraisonnable de l'obligation de démolition qui conduirait le maître d'ouvrage à consacrer 15 M€ à démolir, en plus de 26 M€ de travaux (soit au total 41 M€ pour rien) alors qu'il s'est strictement conformé aux autorisations délivrées par l'Etat ;
- la volonté populaire d'achever le chantier clairement exprimée lors des élections municipales de 2020 et réaffirmée lors des élections départementales de 2021 ;
- le caractère incontestable de l'utilité publique du projet de contournement routier du bourg de Beynac, l'utilité publique du projet ayant été confirmée par toutes les instances administratives, du Tribunal administratif jusqu'au Conseil d'Etat, entre 2007 et 2010.

f - LE PLANNING

Compte tenu des aléas et risques ci-avant précisés, le calendrier prévisionnel prévoit une période de 3 ans de travaux de déconstruction à l'issue des études complémentaires et des autorisations administratives notamment environnementales.

g - LE BILAN FINANCIER

A la date du 31 décembre 2021, le montant total des dépenses d'investissement réglées par le Département sur l'opération est de **25.142.756 € TTC**, ventilé comme suit :

<i>Dépenses d'investissement antérieures à 2016 :</i>	<i>1 543 190,48 € TTC</i>
<i>Dépenses d'investissement 2016 :</i>	<i>1 698 954,29 € TTC</i>
<i>Dépenses d'investissement 2017 :</i>	<i>731 598,76 € TTC</i>
<i>Dépenses d'investissement 2018 :</i>	<i>10 841 660,67 € TTC</i>
<i>Dépenses d'investissement 2019 :</i>	<i>9 371 946,69 € TTC</i>
<i>Dépenses d'investissement 2020 :</i>	<i>578 155,48 € TTC</i>
<i>Dépenses d'investissement 2021 :</i>	<i>377 249,18 € TTC</i>

A ce montant s'ajoute le montant prévisionnel des dépenses d'études et travaux de déconstruction estimé à 15 M€ TTC.

➤ **ITINERAIRES ALTERNATIFS du GRAND PERIGUEUX**

Suite à la réalisation, présentation et livraison de l'étude de faisabilité par le Département en septembre 2015 au GRAND PERIGUEUX, la communauté d'agglomération du GRAND PERIGUEUX a sollicité le Département pour la réalisation des études d'avant-projet, de projet et l'engagement des travaux sur les sections prioritaires d'itinéraires suivants :

- SAINT LAURENT SUR MANOIRE Entrée Est d'ATUR,
- Marival / Les 4 routes à COULOUNIEUX,
- Paumarélie – Le Pouyaud,
- Traverse du bourg de CORNILLE.

Une seconde convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux relatifs à ces quatre sections prioritaires a été signée le 13 septembre 2016. Un avenant n°1 du 11 août 2017 a permis d'ajouter une 5^{ème} section prioritaire sur l'itinéraire Nord Est (section RD8 – entrée du bourg de Cornille).

L'année 2021 a permis de réaliser :

✚ *les études préalables nécessaires à la réalisation des opérations suivantes:*

- Itinéraire Sud Est : RD2 carrefour des 4 routes – section urbanisée
Acquisitions, autorisation de défrichement, déplacements de réseaux
- Itinéraire Nord Est :
 - Giratoire entre l'IA et la RD69 – Communes de CORNILLE et de SORGES LIGUEUX ; arrêté de déclaration au titre de la LEMA obtenu en Mars 2021 et dépôt de la demande défrichement,
 - Section comprise entre le bourg de Cornille et la RD 69 ; études préalables au titre de la LEMA,

✚ *Les travaux de mise en sécurité de l'itinéraire alternatif Sud-ouest – liaison giratoire de Marival – carrefour des 4 routes. La chaussée a fait l'objet de réparations ponctuelles d'urgence visant à garantir la sécurité des usagers dans l'attente de la réalisation de l'aménagement définitif de cette section.*

- ✚ Le démarrage des travaux de l'itinéraire Sud Est – section urbanisée entre le carrefour avec la RD2 et Moulin à vent. Les travaux ont consisté à démolir une maison et réaliser le dégagement des emprises (abattage, dessouchage d'arbre, déplacements de réseaux). Les travaux se poursuivront en 2022.

BILAN FINANCIER ITINERAIRES ALTERNATIFS

Montant mandaté en 2021 : **207 050 €**

Mandaté/Itinéraire :

- ✓ SUD-EST 29 950 €
- ✓ NORD-EST 18 560 €
- ✓ SUD-OUEST 158 540 € (Enrobés Marival Eurovia)

➤ **ITINERAIRES STRUCTURANTS du GRAND PERIGUEUX**

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée le 25 novembre 2016 pour la réalisation d'études (niveau Avant-projet), pour trois itinéraires structurants :

Itinéraire 1 : liaison RD 4 (A89) à RD 6089 (RD3): liaison entre la RD 4 à COULOUNIEIX-CHAMIERES à la RD 6089 à MARSAC SUR L'ISLE (à proximité du lieu-dit La Cave) avec raccordement éventuel à la RD 3 à ANNESSE ET BEAULIEU. Il s'agit d'un aménagement sur 9 km constitué pour partie d'aménagement de voies nouvelles et comprenant un franchissement de l'Isle (OA existant).

Des investigations environnementales ont été réalisées en 2018 et 2019.

Une étude de faisabilité a été présentée aux techniciens et élus de la Communauté d'Agglomération du GRAND PERIGUEUX en mai/juin 2019. Une délibération du GRAND PERIGUEUX du 28 novembre 2019 valide la poursuite des études sur cet itinéraire.

L'année 2021 a été consacrée au démarrage de l'étude d'évaluation préalable du projet par la réalisation de modélisations et d'analyse comparative de différents scénarios incluant les paramètres de trafic et socio-économiques. Le CEREMA assure une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de cette étude.

Ainsi, une enquête origine – destination par interviews et par relevés de plaques minéralogiques a été réalisée entre les 05 et 13 octobre 2021.

Les modélisations et résultats de cette étude seront connus au printemps 2022 et permettront de vérifier l'opportunité du projet de liaison envisagée.

Itinéraire 2 : liaison RD 6089 au lieu-dit Beauronne (RD 710) : liaison entre la RD 6089 à MARSAC SUR L'ISLE ou COULOUNIEIX-CHAMIERES à la RD 710 à Beauronne, communes de CHANCELADE et MARSAC SUR L'ISLE – aménagement sur 1,5 à 2 km constitué essentiellement d'aménagement de voies nouvelles avec construction d'un ou deux ouvrages pour franchir la rivière Isle et la voie SNCF.

Une étude de faisabilité a été établie sur la base de comparaison de différentes variantes possibles et a été présentée aux services de la Communauté d'Agglomération du GRAND PERIGUEUX en juin 2019. Compte tenu des contraintes environnementales fortes, le GRAND

PERIGUEUX a délibéré le 28 novembre 2019 en faveur de l'arrêt des études du fait de son inacceptabilité environnementale.

Itinéraire 3 : liaison RD 6021 au Boulevard du Petit Change : liaison entre la RD 6021 Boulevard Saumande à PERIGUEUX et TRELISSAC jusqu'au Boulevard du Petit Change à PERIGUEUX, avec la traversée de l'Isle par la création d'un futur Pont au lieu-dit l'Arsault. Les études de faisabilité de cet itinéraire ont été présentées en 2018. Les études ont été arrêtées depuis en raison notamment des contraintes de transparence hydraulique inhérentes à cette opération.

BILAN FINANCIER ITINERAIRES STRUCTURANTS

Montant mandaté en 2021 : **10 200 €**
(AMO Etude trafic Céréma)

➤ **PRU de CHAMIERES**

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour la période 2014-2024 est dédié à des projets régionaux déterminés dans le cadre des plans Etat/Région.

La convention avec l'ANRU a été signée officiellement le 24 juin 2019.

L'opération d'un montant de 48.324.000 € est décomposée selon 4 volets :

- le volet Habitat 32,9 M€ HT,
- le volet Economie et emploi 4,1 M€ HT,
- le volet Ingénierie 1,1 M€ HT,
- le volet Equipements et Espaces publics 10,3 M€ HT.

La Commune de COULOUNIEIX et le Département ont signé le 21 décembre 2018 une convention de co-maîtrise d'ouvrage permettant de réaliser en commun une partie du Volet Equipements et Espaces Publics correspondant aux aménagements suivants :

- l'aménagement du futur Pôle social (Centre Communal d'Action Sociale + Centre Médico-Social + Maison de Quartier + Centre Social) est prévu pour 2,8 M€ HT ;
- la requalification et la création des Espaces Publics pour 4,5 M€ HT sur l'ensemble du périmètre du programme de renouvellement urbain de Chamiers (Parc nature, voies modes doux, requalification et création d'espaces publics, dont voiries et stationnements).

La DPRPM assure la maîtrise d'ouvrage de la partie requalification et création des Espaces Publics jusqu'en 2026.

L'année 2021 a été consacrée :

- au démarrage des travaux en septembre 2021 de l'opération relative aux voiries d'accompagnement du Pôle Social (Rue Tananarive, Rue de Lattre de Tassigny, Avenue du Général de Gaulle).

- à la finalisation de l'Avant-projet Global relatif à l'aménagement des espaces publics (voiries, parkings, cheminements, parc paysager ...) qui a été livré début août 2021.

La DPRPM travaille sur ce dossier en collaboration avec la Commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES, co-maître d'ouvrage, le GRAND PERIGUEUX, porteur de projet et l'OPC-U désigné sur cette opération.

➤ **AUTORISATIONS ET PROCEDURES PREALABLES A TRAVAUX**

Les études menées concernent majoritairement la mise en œuvre du programme d'investissement routier en matière de travaux neufs :

Obtention d'autorisation de défrichement pour diverses opérations :

- ✓ Opération de sécurité RD 65 SERGEAC : défrichement pour aménagement d'un dégagement de visibilité

Obtention d'autorisation d'urbanisme pour diverses opérations :

- ✓ RD 65 Opération de Sécurité à SERGEAC : Déclaration préalable
- ✓ RD 936E1 BERGERAC - Pont Pimont – réfection des garde-corps : Déclaration préalable
- ✓ RD 6 – MARQUAY – Pont de la Tache – travaux de réparation : Déclaration préalable
- ✓ RD 8 – LALINDE Passage supérieur voie SNCF ; travaux de réparation : Déclaration préalable
- ✓ RD 41 – St ASTIER – pont canal – réfection des garde-corps : Déclaration préalable
- ✓ RD 65 - SERGEAC – Réfection garde-corps ; Déclaration préalable
- ✓ RD 66 - St LEON / VEZERE – réfection garde-corps ; Déclaration préalable
- ✓ RD 47 - Ste NATHALENE – Réfection garde-corps ; Déclaration préalable
- ✓ RD 936^{E1}– BERGERAC – Pont Pimont – réfection des trottoirs ; Déclaration préalable

Obtention d'autorisation au titre des sites inscrits ou sites classés pour diverses opérations :

- ✓ Travaux de sécurisation de la Falaise du Grand Roc aux EYZIES : Obtention de l'autorisation ministérielle spéciale de travaux en site classé; décision du 05 Mars 2021.
- ✓ RD48 TAMNIES – dégagement de visibilité – obtention de l'autorisation de travaux en site inscrit le 25 novembre 2021.

Obtention d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques et du Code de l'Environnement :

Préparation / réalisation de dossier au titre de la Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques et du Code de l'Environnement, en vue de l'obtention de l'autorisation correspondante :

- ✓ RD 88 Rectification de virages à BUSSEROLLES
- ✓ Itinéraire alternatif Nord-Est Carrefour RD69 à CORNILLE
- ✓ Itinéraire alternatif Nord-Est. SECTION BOURG DE CORNILLE – RD 69
- ✓ RD50 – restauration du pont de la Mouline à GROLEJAC
- ✓ RD 706 – CONTOURNEMENT DU BOURG DE CAMPAGNE

- ✓ RD°65E – élargissement des accès au pont de THONAC

Réalisation d'investigations environnementales dans le cadre des travaux de sécurisation de la falaise :

- RD29 BADEFOLS D'ANS

Pilotage d'opérations en phases pré-opérationnelle ou opérationnelle :

- ✓ RD 78 - contournement de BOURDEILLES
- ✓ RD704 - déviation Nord de SARLAT
- ✓ RD 51/29 – giratoire U-Express au BUISSON DE CADOUIN
- ✓ RD 82 et RD 83 – aménagement du carrefour à CHAMPAGNAC DE BELAIR
- ✓ RD 88 - rectification des virages à BUSSEROLLES
- ✓ RD 710 – traverse de TOCANE SAINT APRE
- ✓ RD 31^E1 – parking collège du BUGUE
- ✓ RD705/RD68 carrefour de SAVIGNAC LES EGLISES
- ✓ RD 703 – carrefour de LALINDE
- ✓ RD 709 – talus de GINESTET
- ✓ RD 19 - dévoiement pour servitude de l'aéroport de BERGERAC
- ✓ RD 706 - contournement de CAMPAGNE
- ✓ RD 47 - travaux de sécurisation de la falaise du Grand Roc aux EYZIES
- ✓ RD 93 – réfection de l'ouvrage de JAVERLHAC
- ✓ RD72E – confortement du pont du Moulin de Pervendoux sur GENIS
- ✓ RD 83 – confortement du pont de Verneuil sur CHAMPAGNAC DE BELAIR
- ✓ RD 68 - confortement du pont de CUBJAC

SUIVI DES MESURES A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE / MESURES COMPENSATOIRES

Dans le cadre des projets routiers, en cas d'impossibilité d'évitement des impacts sur l'environnement, la mise en œuvre de mesures de réduction ou compensation peut être nécessaire.

Les autorisations administratives préalables à travaux fixent les mesures à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage.

- ✓ Plan de Gestion « ASTER AMELLE » : mesures compensatoires et d'accompagnement consécutives à la réalisation de l'aménagement de la RD 704 – Déviation de SARLAT, conformément à l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2009 portant autorisation de destruction de spécimens d'espèces végétales protégées « ASTER AMELLE». Mise en œuvre en 2021 des actions définies dans la convention triennale n°2, pour la période 2019-2021, pour la réalisation du plan de gestion.
- ✓ Plan de gestion « ZONES HUMIDES » : l'arrêté interdépartemental du 17 août 2010 relatif à la LEMA a prescrit la gestion durable des zones humides et l'établissement d'un Plan de gestion pour une durée de 15 ans, dans le cadre de l'aménagement de la RD 939 et de la déviation de la RD 12, sur le territoire des Communes de LA

ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE en Dordogne (24) et d'EDON et COMBIERS en Charente (16).

Le plan de gestion a été défini puis approuvé par la commission permanente du 11 juillet 2016 et a donné lieu à la signature de conventions avec le PNR-PL (Parc Naturel Régional Périgord Limousin) et le Syndicat de Rivière Nizonne.

La mise en œuvre des actions et du suivi du plan de gestion ont été poursuivis en 2021. Une nouvelle convention quinquennale pour la période 2022-2026 doit être proposée.

➤ **LES CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS LIÉS AUX AUTORISATIONS LOI SUR L'EAU ET DUP**

La DPRPM apporte sa contribution technique au profit de la défense des intérêts du Département dans les contentieux liés aux autorisations administratives inhérentes aux opérations routières. Il s'agit principalement d'apporter au Service des Affaires Juridiques du Département et à l'éventuel avocat en charge du dossier, les arguments en défense sur des recours en annulation des D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) ou des autorisations au titre de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

Contentieux administratifs qui ont fait l'objet d'un suivi en 2021 concernant l'aménagement de la RD 78 - contournement du bourg de BOURDEILLES :

✓ Contre l'arrêté de DUP :

Requête de l'Association BOURDEILLES Environnement, la SEPANSO Dordogne ainsi que 28 requérants contre la D.U.P. du 11 mars 2013. Décision du Tribunal Administratif de BORDEAUX du 14 janvier 2016 concluant au rejet de la requête des requérants.

Les requérants ont déposé un nouveau recours devant la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX le 14 mars 2016.

L'ordonnance du 31 décembre 2018 a rejeté la requête des associations ABE et SEPANSO.

En 2019, les requérants ont sollicité un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat.

Le pourvoi a été admis par le Conseil d'Etat au premier trimestre 2020.

Par décision du 06 août 2021, le Conseil d'Etat a confirmé l'utilité publique du projet.

Le projet nécessite cependant une autorisation environnementale dont le dossier est en cours d'établissement suite à l'annulation de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

➤ LA CONSOMMATION DES CREDITS

Travaux Neufs

En 2021, les crédits dépensés pour la réalisation du programme d'investissement Travaux Neufs se sont élevés à environ **4 369 220 €** (hors Itinéraires Alternatifs et opération de BEYNAC).

Ouvrages d'art

En 2021, le montant des dépenses **réalisées** sur les grosses réparations d'ouvrages d'art s'élève à **2 156 315 €** (en investissement et hors plan de sauvegarde économique).

Déplacement des réseaux

Les travaux réalisés ont fait l'objet de **2 conventions** avec les concessionnaires de réseaux pour le déplacement des réseaux situés en domaine privé afin de dégager les emprises pour un montant total de **81 906 €** (Contournement de SAINT AULAYE)

Réparation des dégradations sur les falaises

En 2021, le montant des dépenses sur les dégradations de falaise s'élève à **235 955 €** pour la RD47 Falaise du Grand Roc et RD 703 Falaise de BEYNAC.

En 2021, les dépenses sur chaussée au titre de l'aménagement des traverses, s'élèvent à **1 541 759 €** (à comparer à **1 628 916 €** en 2020, **2 394 642 €** en 2019, **1 330 029 €** en 2018, **1 774 441 €** en 2017) et ont permis l'engagement et/ou l'achèvement des travaux départementaux de 28 opérations.

Frais d'études routières

Le montant des dépenses pour le règlement des études nécessaires à la réalisation des différentes opérations routières (travaux neufs, OS, aménagements de traverses...) s'élève à **838 923 €** (à comparer aux **496 417 €** en 2020) et concerne notamment les études géotechniques, les levés topographiques, les études liées aux ouvrages d'arts et les diagnostics amiante.

Plan de sauvegarde économique 2020

Le plan de sauvegarde économique 2020, qui comporte 77 opérations, s'est poursuivi en 2021. Le montant des dépenses 2021 pour le plan de sauvegarde économique s'élève à **921 596 € TTC**

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le service organise et gère les moyens généraux de la Direction du Patrimoine Routier Paysager et des Mobilités.

Il assure :

- des missions comptables pour l'ensemble des services de la Direction, y compris la gestion des lignes transférées relatives à la gestion des baux et des redevances du domaine public,
- des missions administratives transversales dont la mise en forme et le suivi des rapports présentés en commissions permanentes et en sessions budgétaires,
- depuis le 4 janvier 2021, la gestion du standard de l'Hôtel du Département.

Il intervient en liaison avec la Direction des Ressources Humaines sur les champs de la formation et de la gestion du personnel.

Il a bénéficié d'un budget primitif de 2.617.221 € (dont 1.597.121 € pour la gestion des mobilités).

BUREAU ADMINISTRATIF ET DES MOYENS GENERAUX

➤ *La présentation des rapports en Commission Permanente et en Session Budgétaire*

Le Bureau est chargé d'assurer la liaison avec le Service de l'Assemblée pour la transmission de l'ensemble des rapports de la DPRPM. Un travail de coordination interne avec l'ensemble des services et notamment avec le Bureau des Marchés et Conventions, le Service Foncier et Domaine Public est assuré ainsi qu'une mise en forme des documents en conformité des procédures définies sur le logiciel GEDELIB (nouvellement AIRSDELIB). Avant visa hiérarchique, un contrôle juridique de l'ensemble des rapports et délibérations est assuré par un agent dédié, de formation juridique, en lien avec le responsable du Pôle Ingénierie.

Le Bureau intervient dans le suivi administratif des contrats et des conventions entre le Département et ses partenaires.

	2020	2021
Commission Permanente : nombre de rapports	105	93
Session Budgétaire : nombre de rapports	21	21
Nombre de conventions présentées en Commission Permanente	75	51

➤ ***La gestion de l'accueil, du standard mutualisé, des véhicules en pool et des salles de réunion du siège***

A compter de janvier 2021, le Service assure la gestion du standard mutualisé (CD24 et DPRPM) en lien avec le Parc départemental. Cette nouvelle mission est assurée par une équipe qui démontre au quotidien ses qualités d'adaptation. L'équipe d'accueil gère également via le logiciel SYRES les réservations de véhicules et les réservations de salles de réunion. A noter, l'intégration de deux véhicules électriques dans le Pool de véhicules de service de la DPRPM Siège, en 2021.

➤ ***La gestion des moyens généraux***

Ce bureau assure la gestion des achats des fournitures administratives, des vêtements de travail et des Equipements de Protection Individuelle (EPI), des produits d'entretien, l'approvisionnement des trousseaux de secours et du petit équipement. Il intervient sur les opérations d'entretien et de maintenance. Il contrôle les véhicules de service en liaison avec le Parc départemental. Il assure la gestion de l'inventaire (hors Parc).

➤ ***Les interventions sur les bâtiments de la DPRPM***

Les interventions sur les bâtiments font l'objet de réunion de concertation avec la Direction du Patrimoine Bâti. Les travaux sont réalisés par des entreprises extérieures ou en régie, par les agents de la direction.

Un seul agent est chargé de la maintenance. Il permet de réaliser des économies substantielles par rapport au recours à une prestation externalisée.

Il intervient sur tous les bâtiments de la DPRPM et assure la coordination des équipes des Unités d'Aménagement lors de la réalisation de certains chantiers, notamment organisation des déménagements et réaménagements de locaux.

De multiples interventions sur les différents sites de la DPRPM ont été faites dont les plus importantes sont les suivantes : travaux de remise en état de centres d'exploitation (plomberie, électricité, carrelage), étude et réalisation de diverses installations électriques et remises en conformité et réparations diverses et adaptations de l'alimentation des locaux (fuites d'eau et modifications de câblages informatiques et téléphoniques).

En 2021, il peut être noter la mise en œuvre des travaux suivants : réalisation d'une cuisine à l'UA de RIBERAC, accompagnement de travaux de peinture (dépose de luminaire, de radiateurs) à l'UA du BUGUE, réfection de canalisation d'eau au centre de MONTPON, pose d'éclairage sur les aires de chargement de sel et raccordement de cuves à carburant sur divers sites.

BUREAU DE LA COORDINATION

Ce bureau intervient dans deux domaines : la formation et les ressources humaines.

➤ *La formation : 4 types de formation*

- les formations organisées par le Bureau relèvent d'un champ prioritaire et obligatoire car elles sont liées aux conditions de sécurité à respecter par les agents d'exploitation dans l'exercice de leur métier. Notamment, les autorisations de conduire les engins, les permis lourds et super lourds, la formation post-recrutement des nouveaux agents,
- les stages spécifiques en intra organisés par la Direction des Ressources Humaines,
- les stages de formation continue organisés par le CNFPT,
- les stages payants organisés par des prestataires privés.

Bilan de l'activité Formation DPRPM

	2020		2021	
	Nbre de participants	Nbre de jours	Nbre de participants	Nbre de jours
Formations internes	440	382,5	374	571
Formations CNFPT	37	128,5	20	92
Formation Intra CG	52	63	202	276
Formations Intra DPRPM/CNFPT	33	69,5	28	28
Formations Prépa concours et examens	75	267	109	241.5
Formations externes	176	353,5	354	529
TOTAL	813	1264	1087	1737.5

Il convient de préciser que l'organisation des sessions de formation a été très fortement pénalisée en 2021, du fait des contraintes sanitaires. A titre indicatif, en 2021, le coût des formations payantes s'élève à 76.377.00 € + location des engins du Parc Départemental 8.402.80 € soit un total de 84.779.80 € (Rappel : le coût des formations est imputé sur le budget formation géré par la Direction des Ressources Humaines.)

Les Ressources Humaines

Un accompagnement administratif est assuré en lien avec la Direction des Ressources Humaines pour le personnel de l'ensemble de la Direction sur toute question concernant : les droits aux congés, les états de frais de déplacements, les astreintes et les heures supplémentaires.

La DPRPM comprend au total 535 agents principalement issus de la filière technique (470). Les missions administratives et comptables sont assurées par 65 agents de la filière administrative.

A noter, l'engagement de la Direction dans le cadre de la formation des apprentis : 13, en 2021.

Ce bureau intervient sur le suivi des mouvements internes, des demandes de mutation, des demandes d'avis pour les renouvellements de contrat, pour les nominations suite à la réussite d'un concours ou d'un examen professionnel, la mise à jour de l'organigramme et la gestion des situations particulières.

Toutes les questions relatives au personnel de la DPRPM sont centralisées par le service pour une meilleure coordination avec la Direction des Ressources Humaines.

	2020	2021
Nombre de réunions point de situation DPRPM-DRH	4	4
Nombre de mouvements internes	25	35
Nombre de notes particulières	61	60

BUREAU COMPTABILITE

➤ *La gestion comptable de la DPRPM*

▼ *Sur l'organisation,*

Dans le cadre de la démarche de certification des comptes engagée par le Département et plus particulièrement de la professionnalisation de la fonction comptable pilotée par la Direction des Finances, le Pôle Maîtrise d'ouvrage devenu en cours d'année 2019 le Pôle Ingénierie est chargé de réaliser l'ensemble des tâches comptables d'engagements et de mandatements pour les dépenses comme pour les recettes, et ce pour l'ensemble des services métiers de la DPRPM (PEV, le Pôle TERRITOIRE dont les UA, FDP).

Les deux services référents (SAF et OPC) ont poursuivi et consolidé la mise en œuvre des nouvelles procédures comptables établies en lien avec les obligations dues à cette démarche tout au long de l'année 2021.

▼ *La liquidation des dépenses de l'ensemble des services de la DPRPM*

Nombre de mandats émis pour le compte des services gestionnaires : 3433 en 2020 (3973 en 2019). 4098 en 2021

▼ *Le suivi financier des Marchés Publics*

	2020	2021
--	------	------

Type de marché	Nombre	Montant mandaté	Nombre	Montant mandaté
Accords-cadres à bons de commande	18	15.611.797 €	16	18.449.077 €
Marchés particuliers	82	3.154.580 €	107	8.421.659€
TOTAL	100	18.766.377 €	123	26.870.736,60

▼ **Les recettes de la DPRPM**

Le service assure le suivi et la liquidation des recettes :

	2021
Diverses Conventions	508.201,55 €
Révisions de prix négatives accords-cadres à bons de commande	740.664,61 €
Co-Maitrise d'ouvrage Itinéraires Alternatifs (GRAND PERIGUEUX)	153.779,76 €
Total des recettes d'Investissement	1.402.645,92 €
Redevance d'occupation du domaine départemental	619.783,33 €
Produit exceptionnel dont dommages au Domaine Public	170.790,05 €
Redevances photovoltaïques	33.088,92 €
Gestion des baux	256.237,32€
Remboursement de frais (dont taxes ordures ménagères)	21.542,39 €
Vente de marchandises et autres produits divers	30.288,92 €
Autres droits de stationnement et de location	79.181,40 €
Autres recettes diverses	5.000 €
Total des recettes de fonctionnement	1.215.912,33 €
TOTAL GENERAL	2.618.558,25 €

SERVICE ETUDES ET TRAVAUX NEUFS - ROUTES

Ce service assure la maîtrise d'œuvre des grands projets routiers départementaux, tant en termes de conception que de réalisation.

Il est composé d'ingénieurs, de techniciens, de dessinateurs, de projeteurs et de contrôleurs travaux qui assurent le suivi des opérations depuis les études de faisabilité jusqu'à la réception des travaux, en intégrant les phases intermédiaires que sont les avant-projets, les études détaillées, la préparation des pièces techniques des dossiers de consultation des entreprises, l'analyse technique des offres et le suivi des travaux (direction de l'exécution des travaux, opérations de réception).

ETUDES EN REGIE

En 2021, le service a réalisé en régie les études des projets routiers suivants, selon des objectifs opérationnels différents :

➤ Comparer, choisir ou étudier un tracé en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique ou de vérifier la faisabilité d'une opération :

- ✓ AVP de l'aménagement de la traverse de TOCANE sur la RD710
- ✓ Contournement EST de PERIGUEUX - faisabilité
- ✓ Itinéraires alternatifs, études prospectives CHAMPCEVINEL RD8/RD3, route de Marival à MARSAC et COULOUNIEIX-CHAMIERES
- ✓ Faisabilité du giratoire de la gendarmerie de MONTIGNAC
- ✓ Démarrage de la faisabilité de l'accès au parcours d'eaux vives et aménagement RD936 BERGERAC
- ✓ RD 6089 – études préalables d'un giratoire SAINT ASTIER Beauty Succès
- ✓ RD 660 BEAUMONTOIS EN PERIGORD – aménagement double tourne à gauche ZA
- ✓ RD 703 – études préalables d'un giratoire à LALINDE Intermarché
- ✓ RD 675 – études préalables du carrefour VDL BRANTOME
- ✓ RD 49 – DCE études hydrauliques et géotechniques pour la réparation effondrement DOMME
- ✓ RD 704 – DCE Conception/réalisation pont de GROLEJAC (en lien avec le service OA)
- ✓ RD 709 – études préalables de reprise du remblai de la Ressègue BERGERAC

➤ Poursuivre les avants projets ou les projets détaillés :

- ✓ PRU Chamiers – PRO de l'aménagement de la tranche 2 des rues Tananarive et De Lattre de Tassigny à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- ✓ PRU Chamiers – AVP de l'aménagement de la tranche 3 du quartier de Chamiers à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- ✓ RD 707 – études préalables reprise RD ST JEAN DE COLE
- ✓ RD 88 – BUSSEROLLES – DCE Rectification de virages
- ✓ RD 8/RD 44 – AVP aménagement du carrefour à EGLISE NEUVE DE VERGT

- ✓ RD 5E2 – AVP aménagement du giratoire Firmin Bouvier à BOULAZAC ISLE MANOIRE
 - ✓ Itinéraires alternatifs – Carrefour des 4 routes à ATUR, Giratoire RD 69 à CORNILLE, VC1 à Cornille, contournement Ouest de Périgueux (ISA)
 - ✓ RD 19 – études préalables dévoiement au droit de l’aéroport - BERGERAC
 - ✓ RD 8 – études préalables aménagement d’un giratoire à CORNILLE
 - ✓ RD 15/RD 933 – études préalables aménagement d’un giratoire à MESCOULES et SIGOULES
 - ✓ RD 12 – études préalables accès au SMD3 à SAINT LAURENT DES HOMMES
 - ✓ RD 78 – PRO contournement de BOURDEILLES
 - ✓ RD 704 AVP giratoire de « Prends toi garde », déviation Nord de SARLAT
 - ✓ RD 704 – AVP déviation Nord de SARLAT
 - ✓ RD 64 et 704 – AVP aménagement d’un giratoire Papeteries à CONDAT SUR VEZERE
 - ✓ RD 706 – PRO contournement de CAMPAGNE
 - ✓ RD 6021 – DCE aménagement du giratoire des Coquelicots à TRELISSAC
 - ✓ RD 709 – DCE reprise des talus à BERGERAC et GINESTET
 - ✓ Itinéraires alternatifs, études prospectives Sortie Nord de CORNILLE VC1 au carrefour de la RD 69
 - ✓ RD 936 – AVP aménagement d’un double Tourne à gauche à MONTCARET
 - ✓ RD 13 – DCE déviation du cours d’eau du Rieuchaud à RIBERAC
 - ✓ RD 82 et RD 83 – AVP aménagement du carrefour à CHAMPAGNAC DE BELAIR
 - ✓ Diverses petites opérations.
- **Définir les emprises nécessaires aux enquêtes parcellaires et aux acquisitions foncières :**
- ✓ Itinéraires alternatifs, aménagement du giratoire de la RD 69 – Communes de CORNILLE et de SORGES LIGUEUX
 - ✓ Itinéraires alternatifs – aménagement de la VC1 à CORNILLE,
 - ✓ RD 704 - déviation Nord de SARLAT
 - ✓ RD 5E2 – aménagement du giratoire Firmin Bouvier à BOULAZAC ISLE MANOIRE
- **Lancer les appels d’offres :**
- ✓ RD 29 et RD 51E – aménagement du giratoire au BUISSON DE CADOUIN
 - ✓ RD 6021 – aménagement du giratoire des Coquelicots à TRELISSAC
 - ✓ Itinéraires alternatifs, aménagement du giratoire de la RD 69 – Communes de CORNILLE et de SORGES LIGUEUX
 - ✓ PRU Chamiers – aménagement de la tranche 2 des rues Tananarive et De Lattre de Tassigny à COULOUNIEIX-CHAMIERES
 - ✓ RD 707 – reprise talus et chaussée NONTRON
 - ✓ Itinéraires alternatifs – Carrefour des 4 routes à ATUR,
 - ✓ RD 709 - reprise des talus à BERGERAC et GINESTET
 - ✓ RD 8/RD 44 – aménagement du carrefour à EGLISE NEUVE DE VERGT

ETUDES EXTERIEURES

Les études demandant une spécificité particulière (études environnementales, études acoustiques, études « Loi sur l'Eau ») ou des moyens que n'a pas la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (enquêtes de circulation, géotechniques, levés topographiques) ont été confiées au laboratoire départemental ou à des Bureaux d'Etudes extérieurs en lien avec le responsable du Pôle Ingénierie et le service OPC.

MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX NEUFS

En 2021, le service Etudes et Travaux Neufs Routes a assuré la surveillance des chantiers suivants :

- ✓ RD 660 – fin des aménagements du schéma de circulation de BEAUMONTOIS EN PERIGORD
- ✓ RD 5 – fin des travaux du contournement de SAINT AULAYE
- ✓ RD 6021 – aménagement du giratoire des Coquelicots TRELISSAC
- ✓ RD8/RD44 – aménagement du carrefour EGLISE NEUVE DE VERGT
- ✓ ANRU phase 2 – aménagement de la rue Tananarive COULOUNIEIX-CHAMIERES
- ✓ RD 707 – reprise talus et chaussée NONTRON
- ✓ RD 703 – suivi entretien chantier contournement BEYNAC

ILLUSTRATIONS DE CERTAINS CHANTIERS REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2021

- ✓ RD 5 - contournement de SAINT AULAYE



- ✓ RD 660 – carrefour Sud BEAUMONTOIS EN PERIGORD



- ✓ RD8/RD44 – carrefour EGLISE NEUVE DE VERGT



- ✓ RD 6021 – giratoire des Coquelicots TRELISSAC



- ✓ ANRU rue Tananarive COULOUNIEIX-CHAMIER



SERVICE OUVRAGES D'ART

Ce service assure, à l'exception d'ouvrages d'art de grand gabarit (BEYNAC ET GROLEJAC par exemple) requérant des compétences particulières, la maîtrise d'œuvre des ouvrages d'art inclus dans les grands projets routiers départementaux, tant en termes de conception que de réalisation.

Il gère avec les Unités d'Aménagement, la surveillance et l'entretien du patrimoine ouvrages d'art départemental qui se compose, tel qu'il est actuellement recensé dans la base de données AREO de la DPRPM, de **8.913 aqueducs** (< 1,50m) et **1.157 ponts** (>1,5 m), dont **176 grands ouvrages** faisant l'objet d'inspections détaillées par des bureaux d'études extérieurs spécialisés tous les 6 ans.

Ce patrimoine vieillissant nécessite une vigilance et des interventions accrues. Bien que fort heureusement le patrimoine départemental soit essentiellement constitué d'ouvrages maçonnés résistants mieux aux affres du temps, 15% des grands ouvrages souffre de pathologies structurelles qu'il convient de traiter en urgence.

Le budget d'investissement dévolu aux ouvrages d'art est ainsi passé de 1 M€ en 2019, à 1,5 M€ en 2020 puis 3 M€ en 2021.

Les attentes également évoluent et le service OA doit aujourd'hui dépasser les aspects techniques, financiers et sécuritaires pour intégrer les obligations de protection de l'environnement et les évolutions de la demande de mobilité (piste cyclable, PMR,...).

ETUDES AVANT PROJET

- ✓ RD 48 - mise en sécurité du pont du Garrit à SAINT CYPRIEN : phase 2 : démolition trottoirs et mise en place de garde-corps
- ✓ RD 31^{E1}- remplacement platelage bois de la passerelle du BUGUE
- ✓ RD 3^{E2} - Réhabilitation du pont de MENESPLET
- ✓ RD 939 - Réhabilitation du pont de MAREUIL
- ✓ RD 704 – Réhabilitation du pont de CUBAS
- ✓ RD 5 – Confortement du pont du CHANGE

- ✓ RD 66 – Mise en sécurité du pont de ST LEON SUR VEZERE
- ✓ VC - remplacement joint Canteliver sur le pont de SAINT CAPRAISE DE LALINDE
- ✓ RD 32E1 - remplacement joint Canteliver sur le pont du FLEIX
- ✓ RD 50 - reconstruction du pont de La Mouline à GROLEJAC
- ✓ RD 21 - élargissement du pont de MOULEYDIER
- ✓ RD 92 – Réhabilitation du pont des Forges à JAVERLHAC
- ✓ RD 29 - Sécurisation falaises de BADEFOLS SUR DORDOGNE
- ✓ RD 710 – Sécurisation des falaises de LAVAUUR
- ✓ RD 3 – Digue d’ETOUARS
- ✓ RD 704– Réhabilitation du pont de GROLEJAC sur la Dordogne



Le pont de GROLEJAC sur la RD 704

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX

Le Service a assuré la surveillance des chantiers suivants engagés et/ou achevés en 2021 :

- ✓ RD 936^{E1} - Remplacement des Garde- Corps du pont PIMONT à BERGERAC
- ✓ RD 5 - Confortement du pont de LA ROQUETTE à BASSILLAC
- ✓ RD 72^{E4} - Confortement du pont du pont du PERVENDOUX à GENIS
- ✓ RD 93 - reconstruction du pont de JAVERLHAC
- ✓ RD 68 - Réhabilitation du pont de CUBJAC



Le Pont de CUBJAC sur la RD 68

- ✓ RD 83 – Réhabilitation du pont de VERNEUIL à CHAMPAGNAC DE BEL AIR



Le Pont de Verneuil sur la RD83

- ✓ RD 47 - Sécurisation de la Falaise du GRAND ROC aux EYZIES
- ✓ RD 709 – Réfection et étanchéité des trottoirs du pont de MUSSIDAN

BUREAU MAITRISE D'ŒUVRE ADMINISTRATIVE

Le Bureau Maîtrise d'Œuvre Administrative, pour les deux services Etudes et Travaux Neufs Routes et Ouvrages d'Art, effectue :

- ✓ la veille juridique en matière de marchés publics,
- ✓ la rédaction des rapports en Commission d'Appel d'Offre (CAO) du Maître d'œuvre (MOE),
- ✓ l'ensemble de la gestion administrative des marchés d'études et de travaux dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les services ETNR et OA,
- ✓ les tâches administratives des services ETNR et OA (rédaction des rapports, classement/archivage, intégration GECCO, ...)
- ✓ le suivi financier et budgétaire des commandes et marchés suivis par les services ETNR et OA,
- ✓ l'accompagnement de l'amélioration continue des procédures formalisées dématérialisées relatives aux missions de maîtrise d'œuvre en lien avec la référente GECCO jusqu'en septembre 2021.

11.2LE PÔLE TERRITOIRES

Le Pôle Territoires comportait début 2021, 298 agents répartis entre :

- Les huit Unités d'Aménagement
- Le siège organisé autour de deux bureaux « Entretien Routier » et « Exploitation Routière et SIG » et de deux missions « Sécurité Routière » et « Suivi d'activité », mission ayant rejoint le bureau « Exploitation Routière et SIG » au 1^{er} juillet.

Ses missions principales, au sein de la DPRPM, sont la mise en œuvre et l'application de la politique routière départementale, la gestion, l'exploitation et l'entretien des 4 982 km du réseau routier, la gestion des crises routières, la maîtrise d'œuvre de petites opérations d'aménagement, des opérations de sécurité, la gestion du domaine public et la gestion du système routier d'information géographique en étroite concertation avec la DSIN, le suivi de l'activité « Exploitation » des Unités d'Aménagement, des mobilités ferroviaire et aérien et l'expertise « Sécurité Routière » .

LES UNITES D'AMENAGEMENT

Les Unités d'Aménagement, à dominante routière, ont pour missions d'assurer la représentation du Conseil départemental pour l'application des politiques routières départementales et de les décliner à l'échelon territorial.

Elles constituent la porte d'entrée privilégiée pour toute demande des élus en termes d'aménagement de traverses, d'opérations de sécurité, de signalisation routière, de gestion du domaine public et d'une manière générale de toute réclamation relative au réseau routier départemental.

Elles effectuent les propositions en termes de programmations annuelles (entretiens chaussées, ouvrages d'art, signalisation verticale et horizontale, glissières et matériels).

Leur effectif oscille entre 34 et 40 agents soit un total de 287 agents pour les 8 unités.

Elles gèrent un linéaire moyen de routes d'environ 600 km compris entre 523 km pour l'unité d'aménagement de PERIGUEUX et 765 km pour celle de NONTRON. Il convient toutefois de relativiser ces linéaires en fonction du type de voirie, de la topographie et de la nature des sous-sols, voire des contraintes d'exploitation aux abords de PERIGUEUX ou BERGERAC, sans omettre l'afflux touristique estival dans le Périgord noir.

→ LES MISSIONS :

1-Entretien routier et exploitation :

Outre la mise en œuvre de la politique routière départementale, les Unités d'Aménagement ont pour missions la gestion, l'exploitation et l'entretien du réseau routier départemental, soit 4 969 km répartis en 1 419 km de réseau structurant et principal et 3 541 km de réseau ordinaire.

210 personnes sont directement affectées sur ces tâches d'entretien et d'exploitation, 185 agents se répartissent au sein de 24 secteurs, comprenant 33 centres d'exploitation.

Les interventions en entretien se font sous plusieurs formes :

- travaux en régie avec le matériel qui est affecté à chaque Unité d'Aménagement, pour le fauchage, le débroussaillage, l'égavage, l'entretien des aires d'arrêt et des aires de pique-nique, l'entretien ponctuel des chaussées, l'entretien des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales (fossés, ouvrages d'arts, saignées, cunettes, bassins), la reprise des marquages au sol (intersection), l'entretien et la pose de dispositifs neufs en termes de signalisation directionnelle et de police.

- travaux en chantiers mixtes avec le Parc, point à temps, gros égavage, curage de fossés,

- travaux confiés au Parc : réalisation de marquage au sol, implantation de glissières,

- travaux confiés à l'entreprise (notamment programme d'entretien routier, opérations de sécurité...).

2-La gestion évènementielle :

Les Unités constituent un maillon très important lors de la gestion opérationnelle d'événements de crise, d'accident ou d'incident affectant le réseau routier départemental.

Au regard de l'évolution climatique de ces dernières années, la période de viabilité hivernale (du 30 novembre 2020 au 8 mars 2021) mobilise de moins en moins de moyens. En 2020-2021 cette mission a induit 1866 heures de sortie et l'utilisation de 275 tonnes de sel.

Les équipes d'astreintes des Unités d'Aménagement peuvent intervenir sur accidents et incidents 24h/24, 365j/365, des mises en place de déviations, du nettoyage de chaussée, tronçonnages d'arbres, sécurisation de chaussée, etc.

Au cours de l'année 2021, cette activité a engendré 10 320 heures supplémentaires dont 3 480 h de nuit et 1 062 h de dimanche et jours fériés.

3-Gestion du domaine public :

La quasi-totalité des demandes d'occupation du domaine public routier départemental est instruite et délivrée au niveau des Unités d'Aménagement. Pour les dossiers à enjeu, elles rédigent des avis à l'attention du service Foncier Domaine Public en charge de la réponse.

Les statistiques 2021 font apparaître un chiffre total de l'ordre de 22 961 dossiers en hausse de +30% par rapport à celle de 2020. Cette forte hausse est essentiellement due à la montée en puissance du déploiement de la fibre conduit par le SMPN.

- Les avis émis dans le domaine de l'Urbanisme opérationnel (645) et des outils de planification de type P.L.U. et cartes communales (22).
- L'instruction et rédaction d'arrêtés de circulation temporaires (3120)
- L'instruction et délivrance de **permissions de voirie** pour l'occupation du Domaine Public, au profit de particuliers, ou de réseaux divers (1424) **en hausse de 47%**
- La réponse aux **DT/DICT** regroupant toute intervention dans les emprises publiques (14 111) **en hausse de 30%**
- La préparation des arrêtés permanents de circulation prise en charge par les UA courant 2020 (93)
- Le recadrage en termes d'affichage publicitaire
- Les nombreux courriers adressés aux riverains pour l'entretien de leurs plantations en limite avec le domaine public, l'emploi inapproprié de produits phytosanitaires, ...

La gestion administrative des dégâts au domaine public, la préparation des estimatifs en vue du recouvrement des sommes engagées pour la réparation des dégâts ainsi que le suivi technique des réparations sont également effectués par les Unités d'Aménagement.

Dans le cadre des transports scolaires, les Unités d'Aménagement sont amenées à émettre des avis sur les circuits et points d'arrêt, ceci en liaison étroite avec la Direction des Transports Routiers de Voyageurs de la Région Nouvelle Aquitaine, y compris sur voies communales ou communautaires, sur la base d'une convention signée entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département.

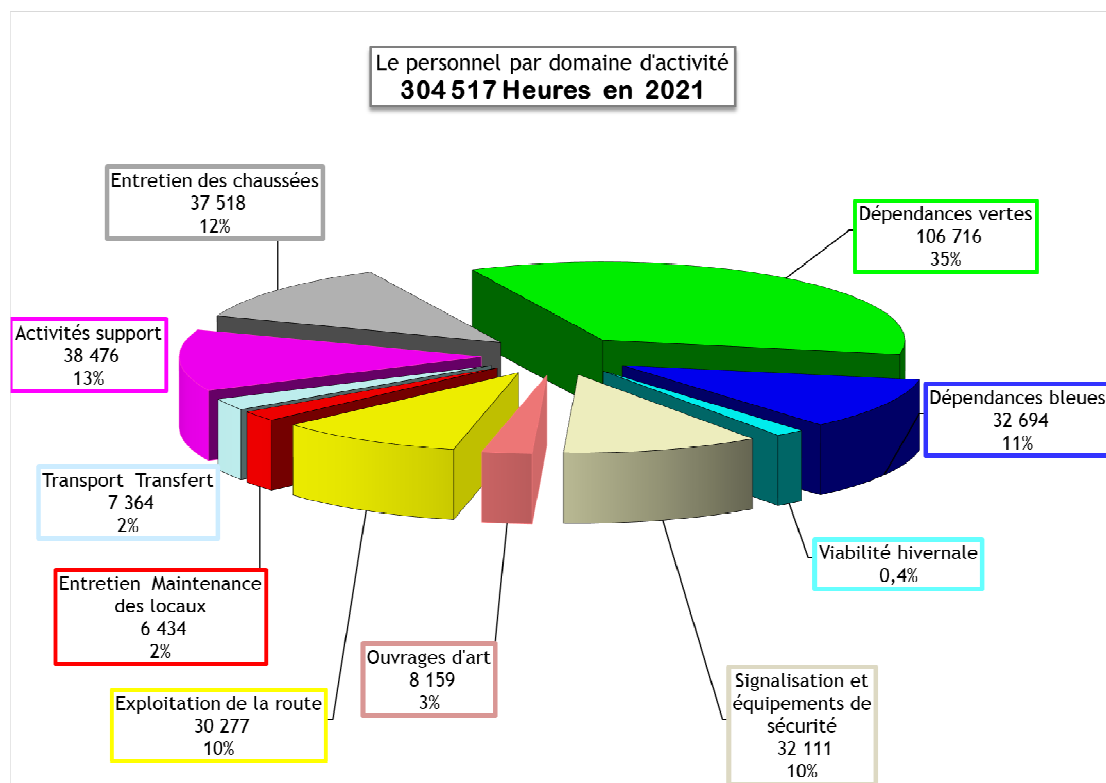
4-La maîtrise d'œuvre :

Les Unités d'Aménagement ont assuré des missions de maîtrise d'œuvre (études + travaux) des petites opérations d'investissement, des Opérations de Sécurité, des travaux d'entretien programmés ou courants (chaussées et ouvrages d'art), des démolitions ainsi que des travaux sur chaussées en traverses d'agglomération. Une activité particulière est à noter en 2021 avec le vote d'un Programme de Sauvegarde Economique voté par l'Exécutif comme soutien à l'activité destiné aux petites et moyennes entreprises en accompagnement de la pandémie.

Elles ont également répondu à de nombreuses sollicitations de la part des collectivités en matière de gestion de domaine public, de signalisation, de données techniques...

5-Bilan de l'activité globale de la filière exploitation des unités d'aménagement en 2021 :

Source Trust.CHA 2021



LE BUREAU ENTRETIEN ROUTIER

Les missions :

Etablissement, pilotage et suivi des programmes d'entretien routier et des équipements routiers (signalisation horizontale, verticale, dispositifs de retenue, signalisation dynamique ...).

Accompagnement technique des Unités d'Aménagement et des bureaux d'études et travaux neufs.

Arrêtés permanents en lien avec les Unités d'Aménagement.

Instruction des transports exceptionnels.

L'entretien programmé :

La politique de remplacement des enduits superficiels traditionnels par des enrobés coulés à froid de type coulis, plus onéreux, mais aussi plus sécurisants lors de leur mise en œuvre car moins de rejet de gravillons, et plus confortables à l'usage, a été poursuivie. Il n'en reste pas moins que la technique des enduits superficiels reste la moins onéreuse pour des routes départementales faiblement circulées. En parallèle, certains itinéraires structurants du réseau routier ont été revêtus en enrobés bitumineux tièdes.

En 2021, comme en 2020 la pandémie a été présente tout au long de l'année. L'efficacité des équipes départementales de terrain ainsi que celles des entreprises qui nous accompagnent, a permis de réaliser la totalité des programmes d'entretien routier.

Une partie des routes a fait l'objet d'interventions plus légères, au travers notamment de la mise en œuvre d'enrobés à froid ou de diverses interventions effectuées en régie par les équipes des Unités d'Aménagement.

A travers la « Convention d'Engagement Volontaire » initiée dans le cadre du « Grenelle 2 » et approuvée par l'Assemblée Départementale en 2012, le Département a confirmé son engagement dans une politique d'entretien routier plus respectueuse de l'environnement en augmentant le tonnage d'enrobés bitumineux tièdes et la surface de retraitement en place.

Les crédits d'investissement et de fonctionnement dépensés en 2021 pour l'entretien des routes se répartissent de la manière suivante :

Investissement

Revêtements sur la voirie départementale	13 712 559 €
Opérations sécurité.....	307 747 €
Travaux divers de voirie	1 093 885 €
Covid	206 998 €
Révisions de prix.....	835 €
	<u>15 322 024</u>

€

Fonctionnement

Travaux connexes liés aux revêtements programmés.....	939 757 €
Entretien courant et réparations de la voirie (y compris : location de matériel)	4 253 663 €
Marquage, signalisation horizontale verticale, comptages.....	1 010 729 €
Révision des prix	12 114 €
	<u>6 216 263</u>

€

Ces différentes sommes ont notamment permis de réaliser les linéaires suivants :

Enrobés Bitumineux.....	62 km
Matériaux bitumineux coulés à froid de type coulis.....	154 km
Enduits superficiels	110 km

L'ensemble de ces travaux a été réalisé soit par application de marchés généraux (accords-cadres), soit par la passation de marchés particuliers.

Les transports exceptionnels :

Suite à la réorganisation de l'instruction des transports exceptionnels à la Direction Départementale des Territoires, la DPRPM est systématiquement destinataire pour avis, hors convention avec les services de l'état des demandes concernant les routes départementales. Cette activité, dévolue au Bureau Entretien, a représenté une instruction de 305 dossiers. Il est à noter, le caractère de plus en plus surdimensionné des camions comportant des caractéristiques (longueur, largeur et poids) vraiment exceptionnelles.

LE BUREAU EXPLOITATION ROUTIERE ET LE SIG

Les missions :

Suivi et développement de l'exploitation routière (comptages routiers, plans de gestion des trafics, viabilité hivernale, information routière, suivi météo).

Développement et gestion du système d'information géographique routier (SIG), cartographie.

Les crédits d'investissement et de fonctionnement dépensés en 2021 pour Le Bureau Exploitation Routière et SIG se répartissent de la manière suivante :

Fonctionnement :

Comptages routiers/IPG/Logipro/Stations météos	141 365 €
Prévisions Météos	23 187 €

Investissement :

Nouvelles stations de comptages	85 512 €
---------------------------------	----------

La viabilité hivernale (VH) :

La saison 2020-2021 a été caractérisée par un hiver doux et pluvieux donc une activité hivernale classique, soit un coût de 629 459 €, montant supérieur d'environ de 18% à l'hiver précédent (à comparer aux 1 000 000 € de l'hiver 2012-2013) répartis en charge de personnel (astreintes et heures supplémentaires), location de matériel de VH, en achat de sel et maintenance d'Indicateur de Profondeur de Gel (IPG). Cette augmentation est dû à un hiver moins clément que l'an passé, qui a entraîné une augmentation des sorties de patrouillages et de traitements VH plus importante par rapport à la VH 2019/2020.

Les IPG sont relevés automatiquement depuis le Bureau Exploitation tous les matins à partir de 9h et transmis au Laboratoire départemental pour analyse.

Le Système d'Information Géographique (SIG) :

Le développement du Système d'Information Routier (SIR) a continué tout au long de l'année, avec une forte augmentation de nouvelles applications et de ce fait une progression à l'utilisation de celles-ci par les agents de la DPRPM. Une assistance technique permanente de la part des deux référents SIR a permis de résoudre rapidement les problèmes rencontrés par ses utilisateurs.

Dans le cadre du développement de la mobilité, l'application de remontée d'information, type accident ou incident mais également patrouillage, via SMARTPHONE a été mise en production dans toutes les unités d'aménagement.

La mise en place de groupes de travail GDP (Gestion du Domaine Public) permet de remettre à jour les modèles d'arrêtés pour les uniformiser dans chaque Unité d'Aménagement.

L'assistance GDP par les deux référents SIR a permis une évolution rapide de l'application et la résolution des problèmes.

Les comptages routiers :

395 comptages routiers ont été réalisés et analysés par le Bureau Exploitation Routière. Ces comptages sont de différents types :

-79 sont permanents, 13 nouvelles stations de comptage ont été installées sur la Dordogne,

-160 sont des comptages tournants (1 semaine / trimestre) soit 640 compteurs posés,

-156 comptages ont permis de répondre à 88 demandes ponctuelles d'analyse de trafic et/ou de vitesse.

L'ensemble de ces données est utilisé en interne pour justifier d'aménagements spécifiques, pour affiner nos politiques d'investissement et sont accessibles au public sur le site internet du Département

MISSION SECURITE

Mission de conseil, de formation et d'audit.

Cette mission a pour vocation d'apporter des réponses aux problèmes de sécurité non courants, principalement rencontrés par les services études et travaux neufs et les Unités d'Aménagement. Elle assure de surcroît une veille réglementaire :

- Assistance technique des services routiers départementaux,
- Validation des programmes d'opérations de sécurité et d'aménagement de traverses,
- Avis techniques, pistes cyclables et autres vélos routes,
- Avis sur certificats d'urbanismes et permis de construire au titre de la sécurité des accès,
- Audits des travaux avant ouverture à la circulation publique,
- Participation aux actions de prévention routière menées par les services de l'Etat (PDASR, enquêtes « agir »),
 - Animation de formations internes à la D.P.R.P.M,
 - Participation au « Conseil Départemental junior »,
 - Suivi de l'accidentalité départementale (bulletin semestriel + fiches thématiques),
- Mission « Qualité des Etudes », procédure d'autocontrôle concernant tous les projeteurs routiers et visant à s'assurer du respect des règles en matière de géométrie et sécurité.

LE SUIVI D'ACTIVITE ROUTIERE

L'objectif est de connaître le coût des travaux réalisés en régie par les unités d'aménagement afin d'être en capacité de justifier du bon emploi des crédits délégués.

Le logiciel Trust.CHA de la société GFI permet :

- D'enregistrer les activités des agents sur les secteurs d'exploitation,
- De gérer les coûts relatifs aux activités du pôle Territoires,
- De construire des statistiques d'analyses et des bilans de ces activités,

- De produire des états relatifs au paiement des heures supplémentaires et des astreintes pour le personnel.

La mise en œuvre d'une interface TRUST/ GEOMAP permet, par une remonté dans GEOMAP des données saisies dans TRUST, de suivre cartographiquement l'évolution de certaines tâches.

Les analyses statistiques produites sont fortes d'enseignement en matière d'utilisation de nos moyens et produisent des critères objectifs servant de base à nos réflexions sur l'optimisation de nos moyens, dont le matériel.

LES MOBILITES

L'aérien :

L'aéroport de BERGERAC-DORDOGNE-PERIGORD

Le SMAD a concédé l'exploitation de l'aéroport BERGERAC-DORDOGNE-PÉRIGORD à EGC AERO à compter du 1^{er} février 2020.

En 2019, le trafic était de 271.027 passagers, suite à la pandémie il s'est limité en 2020 à 55.028 passagers, soit l'équivalent d'une forte activité d'un mois d'août en année « normale ».

EGC AERO prévoit un trafic de l'ordre de 70.000 passagers pour l'année 2021. L'amorce de reprise constatée à partir de juin a été très impactée par les obligations de quatorzaine mises en place par le Royaume-Uni. Ainsi, les trafics de la fin de l'été et de l'automne se sont effondrés et ont conduit à l'annulation des vols sur Londres pour le programme hiver.

Lors du Comité Syndical du 20 décembre 2021, le Président du SMAD a rappelé que depuis 18 mois la pandémie COVID-19 impacte la fréquentation de l'aéroport de BERGERAC-DORDOGNE-PÉRIGORD et a conduit à dégrader la situation financière de la plateforme. Dès le début de la crise, le SMAD a assumé ses responsabilités en accompagnant EGC AERO par l'octroi de subventions exceptionnelles, afin d'assurer sa pérennité.

Au regard des difficultés rencontrées par l'exploitant, le SMAD propose de renégocier le contrat de Délégation de Service Public (DSP) qui le lie pour une durée de 12 ans à EGC AERO.

La Société IENAIR associé à M. Reynald BRIEC du Cabinet d'avocats EY ont été mandatés par le SMAD pour le conseiller et l'assister dans cette gestion de crise.

La Société IENAIR a présenté le 20 décembre 2021, au Comité Syndical, un état de la situation actuelle et propose une méthode de travail pour la modification du contrat de DSP, avec l'objectif de conclure, au premier semestre 2022, un avenant.

Toutefois, des opportunités sont à saisir compte tenu des mutations qui s'opèrent entre les différents acteurs aéronautiques et notamment du changement de stratégie de certaines compagnies aériennes sur les courts courriers. L'intérêt plus important de compagnies telles que British Airways sur les aéroports régionaux de la taille de celui de BERGERAC ou les approches actuelles plus positives avec la compagnie VOLOTEA (destination LILLE et/ou STRASBOURG), ou encore la recherche des destinations low-costs vers le Portugal et le Maroc peuvent offrir de nouvelles perspectives. Par ailleurs, il est constaté sur cet aéroport une vraie fidélité de la part des compagnies aériennes.

Dans ce contexte, l'objectif du SMAD est de conserver l'outil stratégique que constitue l'aéroport et le maintien des 50 emplois sur la plate-forme, de mettre en valeur sa réelle

attractivité tout en démontrant une capacité à s'adapter aux changements en cours. Dans ce cadre, une boutique a été rouverte en 2021. Le projet de création d'une école de pilotage est à l'étude pour 2022.

L'aéroport de PERIGUEUX-BASSILLAC

Lors du Comité Syndical du SMAD du 18 décembre 2019, il a été arrêté que l'élargissement du champ d'intervention du SMAD prendrait la forme de la création d'une compétence additionnelle, exercée à la carte par le Conseil départemental et Le Grand Périgueux, avec création d'un Budget annexe.

Ainsi, depuis le 1^{er} mars 2020, le SMAD est compétent pour exercer les fonctions d'exploitation aéroportuaire, étant précisé que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Dordogne est propriétaire de l'infrastructure.

Pour la période transitoire s'échelonnant du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2021, durant laquelle le sous-traité de gestion demeure en vigueur, les concours financiers d'équilibre du Grand Périgueux et du Conseil départemental nécessaires à l'exploitation de l'aéroport de PÉRIGUEUX-BASSILLAC ont été maintenus, à hauteur de 50 % pour chacun des deux partenaires.

Par courrier en date du 18 octobre 2021, Monsieur le Préfet de la Dordogne a validé le principe d'une prolongation de deux ans du sous-traité de gestion pour l'aérodrome de PÉRIGUEUX-BASSILLAC dans l'attente du choix et de la mise en place d'un nouveau mode de gestion de l'aérodrome par son propriétaire, la CCI de la Dordogne.

Un avenant n° 6 a été approuvé en ce sens le 20 décembre 2021 par le SMAD, pour proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2022, entre le SMAD et la CCI.

Le financement

Concernant les charges liées au fonctionnement courant des aéroports ainsi qu'aux investissements relatifs au maintien du potentiel déduction faite des subventions reçues et des autres recettes de fonctionnement du Syndicat Mixte, la quote-part des membres est fixée à :

- *Pour l'aéroport de Bergerac Dordogne Périgord :*
 - *Département de la Dordogne :* 43 %
 - *La Région Nouvelle Aquitaine :* 25 %
 - *La Communauté d'Agglomération Bergeracoise :* 26 %
 - *La Communauté d'Agglomération « Grand Périgueux » :* 6 %

- *Pour l'aéroport de Périgueux-Bassillac :*
 - *Département de la Dordogne :* 50 %
 - *La Communauté d'Agglomération « Grand Périgueux » :* 50 %

Pour l'année 2021, Le montant de la contribution départementale au Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD) s'est élevé à **1 258 238,20 €** se répartissant comme suit :

- **935 468 €** au titre de la participation statutaire (section fonctionnement).
794 468 € pour l'aéroport de BERGERAC-DORDOGNE-PERIGORD
141 000 € pour l'aéroport de PERIGUEUX-BASSILLAC
- **322 770,20 €** au titre du remboursement des annuités d'emprunt. (section investissement)

11.3LE PÔLE PARC DEPARTEMENTAL



Ses missions :

- *Il achète, gère et assure la maintenance du parc automobile de l'ensemble de la collectivité.*
- *Il achète, gère et assure la maintenance de l'ensemble véhicules et engins de travaux routiers mis à disposition des Unités d'Aménagement et du Pôle Paysage Espaces Verts.*
- *Il possède un laboratoire routier en charge des analyses de sols, des matériaux constitutifs des chaussées, des bétons hydrauliques et bitumeux. Il procède à des études de structures, il assure de l'assistance technique et des expertises auprès de nos différents services routiers.*

- *Il effectue des travaux routiers avec son équipe d'exploitation routière : Signalisation horizontale, poses et réparations de glissières de sécurité, comptages routiers, entretien de la signalisation dynamique, affichage dans les abribus, et autres travaux divers de voiries, majoritairement pour la collectivité mais aussi ponctuellement pour des tiers*



- *Il effectue des travaux routiers en chantiers mixtes, en venant en appui des UA : élagage, travaux de Point A Temps Automatique (PATA), curage de fossé et terrassement.*
- *En 2021, le Parc s'est investi dans la rédaction des pièces techniques du marché de location longue durée pour des véhicules afin d'équiper les Services d'Aides à Domicile, sur l'ensemble du territoire départemental. Ce marché établi sur la base d'un groupement de commande, en concertation avec la Direction Générale Adjoint de la Solidarité et de la Prévention et le Service de la Commande Publique et des Marchés porte sur 4 lots, dont 3 lots géographiques pour véhicules thermiques et un lot électrique à l'usage des services départementaux et totalise 1.338 véhicules.*

Son organisation :

Le Parc est doté d'une relative autonomie fonctionnelle et financière, de par l'institution d'un budget annexe au budget principal du Département

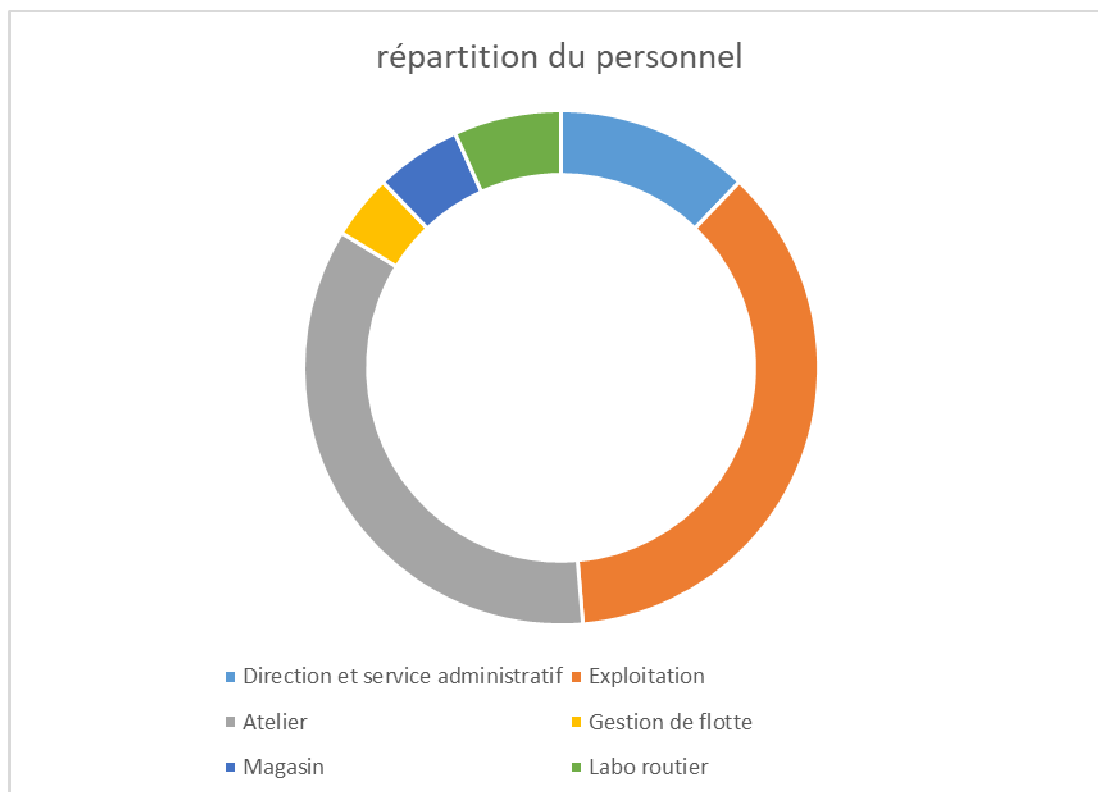
Le Parc agit comme prestataire de services de la Collectivité et ponctuellement pour les tiers.

Les locations et travaux sont facturés sur la base d'un barème dont les prix unitaires sont la résultante d'une comptabilité analytique incluant l'ensemble des charges, dont le salaire des personnels.

Son personnel :

Il est composé de 74 agents se répartissant de la manière suivante :

- *Direction et service administratif* : 9 agents
- *Exploitation* : 27 agents
- *Atelier* : 26 agents
- *Gestion de flotte* : 3 agents
- *Magasin* : 4 agents
- *Laboratoire routier* : 5 agents



Le Parc supporte l'intégralité des charges de son personnel (OPA (Ouvrier Parc et Atelier), fonctionnaires et apprentis). Au 31 décembre 2021, un seul agent conservait encore son statut d'OPA, ce dernier n'ayant pas opté pour celui proposé par la collectivité.

Son budget de fonctionnement 2021 :

Ses recettes, s'établissant à **8.397.450.16 €**, se composent de :

- ✚ *Produit des locations pour 4.885.449.64 €,*
- ✚ *Travaux entrepris en régie et en chantiers mixtes avec les unités d'aménagement, travaux exécutés pour le compte d'autre collectivités (curage de fossés, élagage, signalisation horizontale, glissières, PATA...) pour 1.748.875.56 €*
- ✚ *Prestations diverses atelier et laboratoire pour 609.904.86 €,*
- ✚ *Activité commerciale pour 182.787.09 €,*

- ✚ Redevance pylône ORANGE pour 8 318.84€
- ✚ Annulation de mandats pour 193.205.43€
- ✚ Remboursements assurances : 61.599.89 €
- ✚ Produits de cessions : 56.859.89 €
- ✚ Stock fin d'exercice : 627.693.40 €
- ✚ Divers (remb. Personnel, différences sur réalisations) : 22.755.56€



Ses dépenses, s'établissant à 9.197.716.21 €, se composent :

- ✚ Dotation aux amortissements 1.630.318 €,
- ✚ Fourniture et service 3.957.504.05 €,
- ✚ Charges de personnel 2.927.202.10 €
- ✚ Annulation de titres année antérieure : 23. 181.21 €
- ✚ Stock début d'exercice : 591 897.29 €.
- ✚ Cessions : 33 186.60 €
- ✚ Différence sur réalisation : 34 426.89€

On notera que pour la seconde année consécutive l'activité a été affectée par la pandémie COVID 19 à la fois sur les recettes et sur les dépenses, et notamment :

- Baisse des dépenses de personnel liée à la diminution de déplacements.
- Augmentation de la dotation aux amortissements consécutive aux rattrapage des retards accumulés sur les deux programmes d'acquisition antérieurs et l'accélération de la politique de renouvellement du matériel.

- Augmentation des dépenses de gaz pour chauffage, électricité et surtout carburants pour la flotte automobile inhérente à la forte hausse du coût des énergies
- Baisse des produits de travaux liée à l'arrêt de certains travaux en équipe, au printemps, en prévention du risque de contamination à la COVID19,



A noter que l'augmentation de ces dépenses est compensée pour grande partie, par le **report des résultats des années antérieures à hauteur de 701.315.69 €**

Son budget d'investissement 2021 :

Le montant des investissements réalisés par le Parc Départemental en 2021 est de 3.184.697.66 € comprenant les reports de 2021 à hauteur de 1.135.246.83 €. Il se compose en grande partie des dotations aux amortissements, du fond de compensation de la TVA et des produits de cession.

La pénurie mondiale de matières premières a eu pour conséquence de différer la livraison de certains véhicules et matériels.

La veille technologique et les actions de développement durable :

Programme pluriannuel de renouvellement de sa flotte

Avec la fluctuation des cours du pétrole, et la volonté de s'inscrire dans une démarche de développement durable et au vu des conclusions de l'audit de la flotte des véhicules légers et utilitaires de la collectivité lancée en 2020, le parc s'est engagé dans un programme pluriannuels de substitution des véhicules diesels par des véhicules électriques (pour déplacements de courtes distances) et des véhicules thermiques essence (pour ceux qui roulent le plus).



Equipements de stockage photovoltaïques :

En 2021 Le parc et la Direction des bâtiments ont étudié et lancé un appel d'offres pour la construction d'un bâtiment de stockage de matériel et engins et des ombrières photovoltaïques pour protéger les véhicules légers des intempéries.

Une partie de l'énergie produite sera autoconsommée, l'autre sera revendue. Les travaux démarreront au second trimestre 2022.



Ombrières qui seront situées à l'arrière du bâtiment administratif



Bâtiment de stockage de matériel et autres engins de TP

11.4 LE PÔLE PAYSAGES ET ESPACES VERTS

➤ LES MISSIONS

- **Mettre en œuvre la politique paysagère du Département** dans les domaines des routes, parcs et jardins, sites naturels et forestiers, collèges, en termes d'expertise, d'aménagement et d'entretien pour une gestion durable.
- **Proposer et développer des actions novatrices en matière de paysage** : gestion différenciée, création de jardins éphémères et pédagogiques, interventions ciblées sur les habitats naturels, formations spécifiques, organisation d'événementiels, fabrication de mobiliers, etc.
- **Animer les dispositifs départementaux** Charte zéro pesticide, Charte de l'arbre, Villes et Villages Fleuris, Coordination des sites, Gestion raisonnée des dépendances Vertes.

Le Pôle Paysage et Espaces Verts est un "outil" de partenariat au service de tous les acteurs pour une meilleure prise en compte de la dimension paysagère dans les projets et actions départementales (patrimoine, culture, environnement, sport, etc.).

En quelques chiffres :

- 88 agents dont 8 apprentis,
- 2 ateliers : menuiserie et mécanique,
- 1 magasin (gestion centralisée du matériel, des stocks et des approvisionnements),
- 1 parc matériel d'environ 250 véhicules routiers et engins de chantier.

Environ 110 sites dont :

- 40 ha de Parcs et jardins, 1.000 ha d'espaces naturels, 10.000 arbres d'alignement, 2 centres de vacances, 36 collèges, 17 km de voie verte.

Ces missions se traduisent par les compétences suivantes :

- **La conception et la Maîtrise d'œuvre des aménagements paysagers** : Un outil de la collectivité unique en son genre, fort de son expérience et de ses compétences (4 dessinateurs infographistes, 3 techniciens, 1 référent arbres, 1 contrôleur, 3 apprentis BTS et 1 apprentie Licence, des stagiaires) au service des Routes, des Sites, des Arbres et des Collèges du Département, mais également des autres collectivités. Le Bureau d'Etudes assure le suivi de l'intégralité des démarches paysagères en amont et en aval de la définition du projet et en assure la Maîtrise d'Œuvre.

- **La gestion et la coordination des Sites Départementaux** : Le Pôle Paysage Espaces Verts dispose d'une régie de 50 jardiniers, 10 gardiens de Sites et 80 emplois saisonniers. Une équipe logistique assure l'achat, l'approvisionnement en fournitures et matériels de l'ensemble des sites et équipes ainsi que l'organisation des manifestations.

La diversité des Sites, l'augmentation des surfaces, des moyens qui se stabilisent et l'intégration des enjeux environnementaux renforcent notre implication dans la gestion

différenciée. L'optimisation de l'utilisation de nos moyens est un enjeu fort avec un objectif de qualité qui pourra se traduire par la proposition d'un projet de labellisation à court terme. Cette formalisation sera pour le service un cadre important dans l'organisation et un outil d'aide au management.

Une action de coordination des Sites est déjà engagée sur les Grands Sites Départementaux :

- Grands Sites de Baignade : Le Grand Etang de SAINT-ESTEPHE, Le Grand Etang de LA JEMAYE, la Base de Loisirs de ROUFFIAC, le Lac de GURSON,

- Sites Culturels et Patrimoniaux : La Ferme du PARCOT, Le Domaine Départemental de CAMPAGNE,

- Sites de Sports de Pleine Nature : Le Barrage de MIALLET, la Voie Verte THIVIERS – SAINT PARDOUX LA RIVIERE, la Base Nautique de TREMOLAT.

▪ **L'ingénierie verte au service des collectivités :**

- L'expertise du Pôle Paysage et Espaces Verts est reconnue et proposée sur le territoire à travers **le Guide de l'Ingénierie, le Label Villes et Villages Fleuris, la Charte Zéro Pesticide, la Charte de l'Arbre ...** Il est tourné vers l'avenir et doit poursuivre son développement en s'adaptant à l'évolution des pratiques et des besoins.
- Sa réussite passe par sa capacité d'innovation en proposant des techniques nouvelles, en développant des outils de communication, en travaillant avec des logiciels métiers performants et en accompagnant la formation des agents.
- Une étape déjà engagée et à poursuivre qui en fait un partenaire incontournable pour la prise en compte de la dimension paysagère dans les projets et actions départementaux (l'expertise des traverses dans le cadre du financement départemental, la prise en compte des éléments de contexte et d'identité territoriale ...).

Une démarche confortée par des Marques et Labels de Qualité :

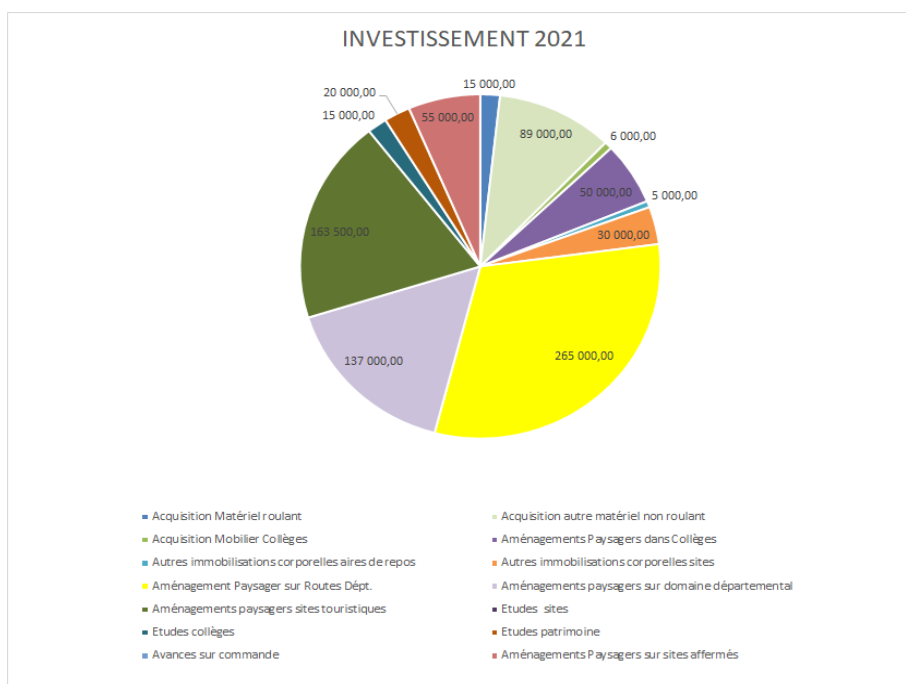
- MARQUE Tourisme & Handicap : elle garantit l'accessibilité des Sites et équipements touristiques en prenant en compte tous les types de handicaps, garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins des personnes handicapées. Elle a été acquise sur le site de SAINT-ESTEPHE en 2015 pour 5 ans puis reconduite en 2019 pour 5 ans ; sur les sites de LA JEMAYE et GURSON acquise une première fois en 2016 pour 5 ans et reconduite en 2021 pour 5 ans, et ROUFFIAC en 2017 pour 5 ans,
- LABEL Eco-Jardin,
- LABEL Refuge Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : le Parc François Mitterrand a fait l'objet d'un aménagement spécifique : plantation de fruitiers, d'arbustes à petits fruits et de plantes vivaces pour améliorer l'attractivité du jardin,
- LABEL de Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification) pour les forêts exploitées,
- Classement de la Forêt de Campagne en RESERVE BIOLOGIQUE MIXTE,
- LABEL Pavillon Bleu : récompense et valorise chaque année, les communes, ports de plaisance ou gestionnaires de plages engagés dans une démarche de gestion

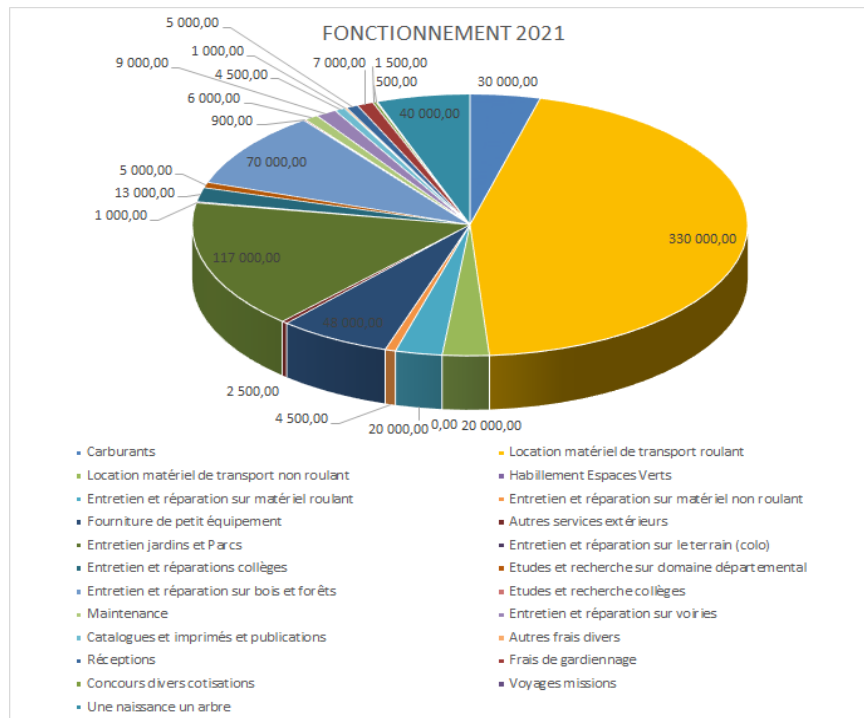
environnementale, répondant à des critères spécifiques pour un service public de grande qualité. En 2021, il a été attribué sur les sites de LA JEMAYE et de GURSON,

- o Label « Tourisme Pêche » - Parcours famille, acquis sur le Site de ROUFFIAC en 2017,
- o Label « Tourisme Pêche » - Parcours passion, acquis sur SAINT-ESTEPHE en 2020,
- o LABEL Handiplage : sur le site de SAINT-ESTEPHE, reconduit en 2020 pour 5 ans,
- o LABEL Jardin remarquable : Parc de CAMPAGNE,
- o Prix, Charte, Classement, Récompense.....Une évolution naturelle dans notre démarche de qualité, un besoin pour poursuivre nos actions et rester mobilisés.

Le Budget

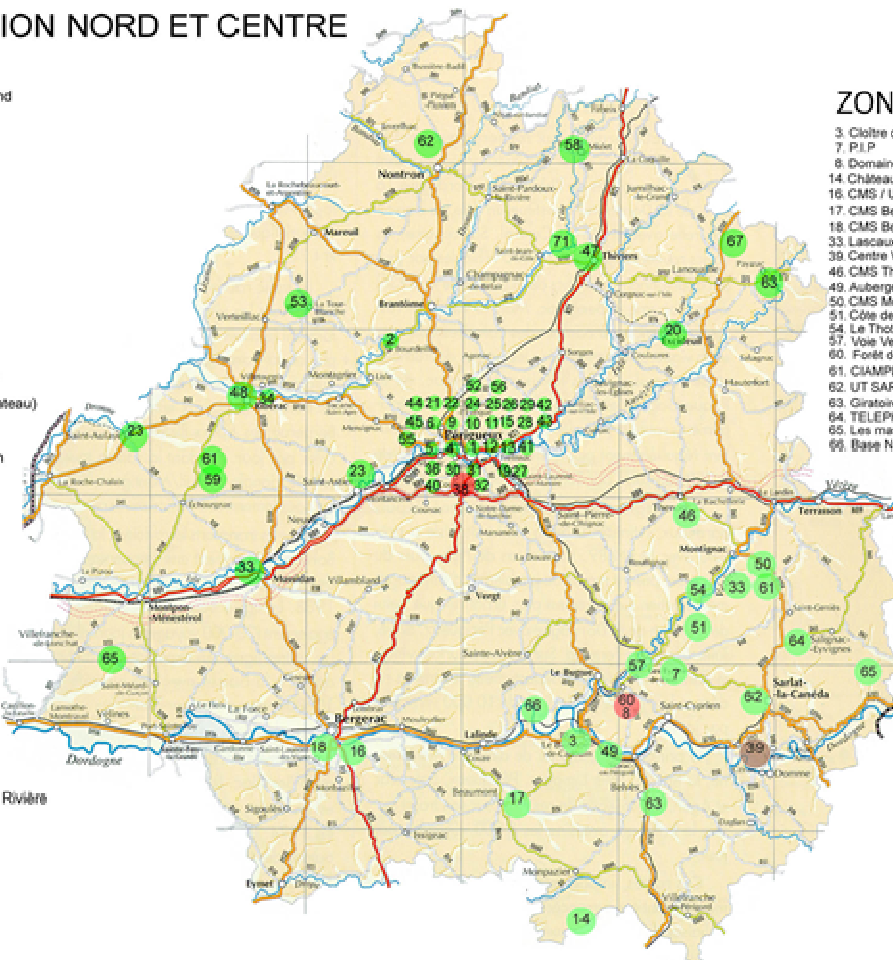
Répartitions des budgets d'investissement et fonctionnement 2021





ZONE DE GESTION NORD ET CENTRE

1. Archives Départementales
2. Château de Bourdailles
4. Espace Culturel François Mitterrand
5. France Bleu Périgord
6. Hotel du Département
9. Terrasse informatique
10. Villa les Cèdres
11. Annexe hotel du département
12. Bibliothèque DP
13. Centre de Documentation DP
15. CIO
19. CMS Boulazac
20. CMS Excideuil
21. CMS Gour de l'Arche
22. CMS rue la Boeëbe
23. CMS Saint Astier
23. CMS Saint Aulaye
24. CMS Saint Georges
25. Communication interne
26. DDSP PMI
27. Direction des bâtiments Boulazac
28. Direction des Sports
29. Direction des sports(logement, plateau)
30. DOJO Départemental
31. DPRPM Avenue Churchill
32. Laboratoire Départemental
33. Maison du Département Mussidan
34. Maison du Département Ribérac
36. Maison du Handicap
38. PPEV Coulouvieix
40. Service Archéologie Chamiers
41. Service de l'Archéologie D
42. Syndicats et mutuelle
43. Tourisme
44. UT Périgueux ouest
45. Agence Culturel Marsac
47. Ancienne Subdi de Thiviers
48. Ancienne Usine Albany
52. Faculté Bordeaux IV
53. Grotte de Jovelle
55. Plateforme Parc Départemental
58. Village de l'Enfance
59. Barrage de Miallet
59. Ferme du Parcot
61. Forêt de la Jemaye
62. Forêt de Saint Estèphe
63. Forge de Savignac Lédrier
65. Lac de Gurson
67. Base de loisirs de Rouffiac
71. Voie Verte Thiviers /St Pardoux la Rivière



ZONE DE GESTION SUD

3. Cloître de Cadouin
7. P.I.P.
8. Domaine de Campagne (futur centre secteur Sud)
14. Château de Biron
16. CMS / UT Bergerac Est
17. CMS Beaumont
18. CMS Bergerac ouest
33. Lascaux Révélé
39. Centre Vézac
46. CMS Thenon
49. Auberge de jeunesse Cadouin
50. CMS Montignac
51. Côte de Jord
54. Le Thor Village de Maillol
57. Voie Verte Les Eyzies
60. Forêt de Campagne
61. CIAMPL
62. UT SARLAT
63. Giratoire Fongauffer
64. TELEPHONIE (Meyrals, St Alvière, Archignac, Couze, St Génies)
65. Les massifs de rouffiac
66. Base Nautique de Trémolat

SERVICE PAYSAGE–BUREAU D'ETUDE-MAITRISE D'ŒUVRE

AMENAGEMENT SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

➤ Les études

En concertation avec le Pôle Ingénierie et lors des revues de projet, le service intervient le plus en amont possible sur les projets pour une meilleure prise en compte du paysage. Participation aux revues de projet :

- *Projet GRAND PERIGUEUX Itinéraires Alternatifs,*
- *Projet Plan de Rénovation Urbain commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES*
- *Participation aux groupes de travail, (Engazonnement Hydraulique, perméabilité des sols),*
- *Suivi du plan de gestion des Aires de repos et Aires de covoiturage,*
- *Conseil commune de MILHAC DE NONTRON*
- *Parking collège du BUGUE*
- *RD68/705 Entrée SAVIGNAC LES EGLISES*
- *OS RD65 SERGEAC*
- *RD710 Traverse de TOCANE SAINT APRE*
- *Aire de covoiturage BRANTOME et BERGERAC*
- *Elaboration de documents de communication (collectivités locales),*
- *Travail en partenariat avec l'ATD, le service de l'Archéologie, la SEMITOUR,*
- *Travail en collaboration avec des artistes.*

➤ Les chantiers les plus significatifs

- *Déviation de SAINT AULAYE*
- *Contournement de BEAUMONT*
- *PRU Rue Tananarive COULOUNIEIX CHAMIERES*

➤ Le suivi des plantations durant la garantie et la remise des aménagements aux collectivités locales

Durant la période garantie, il est procédé au suivi et maintien qualitatif des aménagements. En concertation avec les communes et les UA, il est procédé à la remise des ouvrages espaces verts par le biais de convention.

➤ Végétalisation par ensemencement hydraulique

Cette technique pratiquée depuis 20 ans sur les chantiers routiers neufs du Département a montré toute son efficacité pour le traitement des délaissés et des accotements ainsi que pour la lutte contre l'érosion des talus et la prolifération des espèces invasives. Elle permet également la réintroduction d'essences ligneuses, de plantes à fleurs (rééquilibrage des mélanges plantes à fleurs/poacées en 2019) et le développement de la biodiversité. Les mélanges de semences sont adaptés à chaque nature de sol. Le CCTP a évolué en 2020 pour favoriser l'utilisation de semences labellisées "végétal local".

Programmée sur deux campagnes (au printemps et en automne), elle a permis de traiter pour l'année 2021 une surface avoisinant les 15 ha.

➤ **Les Conseils – l'expertise**

Le Service Paysage est sollicité assez régulièrement par les Communes pour des missions de conseils notamment pour le traitement des entrées de bourg et des traverses. En 2021, ont également été étudiés les dossiers suivants :

- Aire de repos de SAINT-PARDOUX -LA-RIVIERE,
- Parking du Château de BIRON,
- *Travail en collaboration avec les UA pour des chantiers d'entretien et de plantation en régie,*
- *Travail en collaboration avec le GRAND PERIGUEUX pour les secteurs d'ATUR et de CORNILLE.*

Le Service Paysage travaille en collaboration avec l'ATD, les UA et le Pôle Ingénierie dans les projets transversaux.

AMENAGEMENTS SUR SITES DEPARTEMENTAUX ET CENTRES DE VACANCES

L'activité de Maîtrise d'Œuvre sur les Sites Départementaux (Parcs, Jardins, Sites et Forêts, Centres de Vacances) représente une part importante de notre activité avec un développement transversal tout particulièrement avec les services de l'Environnement, des Bâtiments Départementaux, de la Culture, du Tourisme, des Sports et de l'Eau.

➤ **Les études**

Un travail de transversalité avec les autres services permet d'intervenir le plus en amont possible sur les projets : En 2021, le service a notamment réalisé des études concernant :

- Rampe de mise à l'eau sur le site du Grand Etang de SAINT ESTEPHE,
- Aménagement de la base nautique de TREMOLAT,
- Aménagement du CMS d'EXCIDEUIL,
- Aménagement de la ferme du PARCOT,
- Aménagement du site de LASCAUX IV (reprise dalles engazonnées P1 et création d'un espace de stockage sur le parking P2,
- Belvédère sur le domaine de campagne,
- l'obtention des Labels :
 - « Tourisme et Handicap » pour les 4 Sites de baignade,
 - « Pavillon bleu » pour LA JEMAYE et SAINT-ESTEPHE.

➤ **Les chantiers les plus significatifs (travaux programme 2021)**

- **Grand Etang de La JEMAYE :**
 - Aménagement d'une aire de jeux,
 - Fourniture et mise en place d'un Parcours Fitness
 - Réalisation d'une plateforme d'observation à l'étang Schmitz
 - Plantations de bosquets
 - Reprise des pontons de pêche
- **Ferme du PARCOT :**
 - Reprise Eclairage extérieur
 - Pose de mobilier bois (tables et bancs)

- **Barrage de MIALLET :**
 - Fourniture et mise en place d'un Parcours Fitness
 - Aménagement du parking pêcheur
 - Reprise du système de fonctionnement des toilettes sèches

- **Etang de SAINT ESTEPHE:**
 - Pose de mobilier bois (tables et bancs)
 - Plantation arbres d'alignement
 - Aménagement atelier

- **Domaine de CAMPAGNE :**
 - Fourniture de végétaux (gros sujets) pour la plantation de la serpentine,

- **Lac de GURSON :**
 - Reprise des clôtures extérieurs et aménagement du parking Pêcheur,
 - Rampe de mise à l'eau
 - Plantations de bosquets

- **Base de loisirs de ROUFFIAC :**
 - Travaux d'aménagement de la plage et du poste de secours.

- Suivi et gestion **des aires de jeux** (SAINT ESTEPHE, ROUFFIAC, LA JEMAYE, GURSON et TREMOLAT)

- **Les chantiers PSE 2021**
 - Grand Etang de St Estèphe : PSE 74 – Parking PMR.
 - Base de Loisirs de Rouffiac : PSE 73 – Travaux d'assainissement.
 - Domaine de Campagne : PSE 67 – Travaux de maçonnerie.
 - PPEV – Centre d'exploitation : PSE 78 - Barrières et clôture pour moutons.

AMENAGEMENT DANS LES COLLEGES

➤ **Les projets d'aménagement**

- BELVES : réfection du théâtre de verdure
- VELINES : création d'un théâtre de verdure
- TOCANE : aménagement de l'espace entrée des élèves

Création d'un jardin d'aromatiques pour accompagner la démarche 100% bio dans les cantines et labellisation Ecocert : NONTRON, COULOUNIEIX-CHAMIERES, CLOS CHASSAING et LA COQUILLE.

➤ **Les projets d'amélioration**

- Fourniture de mobiliers extérieurs aux collèges de PIEGUT, SAINT AULAYE et THIVIERS.
- Pose clôture PIEGUT, aménagement espaces verts MUSSIDAN et SAINT-ASTIER

PLAN DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORE

28 années d'existence du Plan de Gestion des Arbres d'Alignement

Afin d'assurer un maximum de sécurité sur les routes départementales, 550 arbres ont été taillés par des entreprises spécialisées. Pour l'équipe d'Elagueurs/Grimpeurs du Pôle Paysage et Espaces Verts, 900 arbres ont fait l'objet d'une taille d'entretien et 150 sujets ont nécessité un abattage dont 36 dans les collèges. De nombreuses interventions ont été aussi réalisées sur une dizaine de sites départementaux cette année (Bourdeilles, Miallet, St Estèphe, Trémolat, La Jemaye..). L'équipe intervient sur l'ensemble du patrimoine arboré du Département (collèges, sites, routes) pour des interventions de taille, d'élagage, d'abattage et d'haubanage. Son action s'inscrit dans le cadre du programme pluriannuel de diagnostic d'arbres et de mise en sécurité de son patrimoine. Ce suivi permet notamment de vérifier le bon état phytosanitaire des arbres d'alignement du Département.

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites a validé le 16 octobre 2019, la demande d'abattages de 289 arbres sur 3 ans suivis de 350 replantations. En 2021, 220 arbres ont été replantés pour le renouvellement des alignements en bord de route avec 7 essences sélectionnées.

A l'automne, le suivi des arbres d'alignements a fait l'objet d'un marché. Cette prestation a été réalisée prioritairement dans 3 secteurs (Le Bugue, Ribérac et Bergerac). C'est en tout, 276 sujets qui ont fait l'objet d'un suivi et d'une taille d'entretien.

Les dernières expertises (routes, collèges, sites) lancées en hiver 2021/2022 ont concerné :

- *pour les routes (158 arbres) : Coubjours, Port-Sainte-Foy, Javerlhac-et-La-Chapelle, Varaignes, Jumilhac.*
- *Pour les collèges (78 arbres) : Périgueux, Vélines, Terrasson, Piégut-Pluviers, Nontron, Belvès, Beaumont-du Périgord, La Coquille.*
- *Pour le parc arboré du Château de Campagne : 110 sujets dont le séquoia labélisé « arbre remarquable de France » et une quinzaine d'arbres âgés de 1 à 2 siècles.*

➤ LA CHARTE DE L'ARBRE DORDOGNE PERIGORD

La charte de l'arbre a été approuvée par l'Assemblée Départementale le 29 mars 2019.

Elle est diffusée à l'ensemble des communes, communautés de communes via le site internet de Conseil Départemental.

La Charte de l'Arbre DORDOGNE PERIGORD propose aux collectivités du département d'adhérer par délibération à une démarche d'excellence environnementale pour préserver et entretenir le patrimoine arboré en respectant le cahier des charges départemental en matière d'élagage et d'entretien. En contrepartie, le Pôle Paysage et Espaces Verts accompagne ces communes (plan de gestion, formations, suivi d'expertises, conseils, labélisation..).

Dans le cadre des labélisations, un séquoia giganteum (44 m) estimé à près de 200 ans situé dans le parc arboré du château de Campagne, a été labélisé « arbre remarquable de France » en novembre 2021 portant au nombre de 7, les arbres primés en Dordogne sur les 762 enregistrés sur le territoire national.

La charte de l'arbre fera l'objet d'une version actualisée en 2022 et sera présentée à l'occasion d'une journée dédiée en lien avec la labélisation du séquoia.

Depuis l'été 2021, l'adhésion à la charte compte 8 nouvelles communes (Beynac, Coulounieix-Chamiers, Eglise Neuve-de-Vergt, Exideuil, Mansac-sur-Vern, Saint-Aquilin, Saint-Aulaye, Saint-Martial d'Albarède) et une quinzaine ont été visitées. 8 sont toujours candidates mais n'ont pas encore voté la délibération d'adhésion.

COORDINATION DES SITES

➤ Bilan d'activité sur les Sites :

➤ Les Grands Sites de Baignade :

La vie des sites a été impactée par la crise sanitaire liée au COVID-19. Des protocoles sanitaires adaptés ont été mis en place afin de garantir la sécurité des agents du département mais aussi des visiteurs des sites.

Durant l'été 2021, les sites ont vu leurs fréquentations diminuer par rapport à 2020 de 2,5% en moyenne sur l'ensemble des 4 sites de loisirs et de baignade (-5% en 2019).

Malgré le contexte sanitaire, le déroulement de la saison sur les Sites de baignade a été satisfaisant avec une bonne implication du personnel saisonnier (129 sur les 4 sites : surveillants de baignade, entretien et surveillance des sites, techniciennes de surface, canoë...) et un respect des consignes sanitaires par les visiteurs.

Le phénomène d'incivilité de certains visiteurs envers notamment le personnel départemental a été contenu : aucune agression significative n'est à relever en 2021.

La qualité de l'eau a été classée excellente par l'Agence régionale de Santé (ARS) d'un point de vue bactériologique, sauf sur SAINT-ESTEPHE où, du fait d'un relevé défavorable début août, elle a été classée bonne.

Il n'a par ailleurs pas été observé de présence de cyanobactéries nécessitant de fermeture partielle de baignade sur les sites.

En 2021, 49 manifestations ont été traitées et réalisées sur les sites de baignade (10 en 2020 et 54 en 2019). Ceux sont plutôt des manifestations à caractère sportif et majoritairement sur GURSON (hors demandes de baignade, pique-nique et programme «été actif»). Quelques annulations et désistements ont été observées encore cette année du fait du contexte sanitaire.

La qualité d'accueil et la gratuité de ces sites sont des critères qui restent très appréciés du public, comme cela a été confirmé par les retours de satisfaction émis sur les réseaux sociaux et applications (google, tripadvisor, ...).

➤ Les Sites Culturels et Patrimoniaux :

La Ferme du PARCOT :

Le contexte sanitaire a également impacté la vie du site de la Ferme du Parcot. Le site a été fermé du 03/04 au 03/05/2021.

La fréquentation recensée par l'association "La Double en Périgord", animatrice du site, a toutefois fortement augmentée : 7 913 personnes (4.226 en 2020 (+84%) et 4.821 personnes en 2019 (+61%)).

Les journées les plus fréquentées furent :

- 1/ Fêtons l'automne avec 600 participants,
- 2/ Les Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20/09 : 300 participants sur les 2 jours,
- 3/ A la chasse aux champignons le 25/10 : 126 participants.

Activités et animations de 2021 : 11 journées thématiques, 3 soirées, 4 stages d'artisanat, 23 ateliers jeune public, 5 expositions, 3 journées bénévoles, 2 spectacles et 1 charbonnière. Mais aussi 1 tournage, 1 chantier école, 2 reportages photo, 12 interviews radio et 2 marchés de Noël.

39 groupes (adultes, scolaires et centres de loisirs) sont venus en 2021 (6 en 2020 et 35 en 2019).

105 enfants sont venus pour des ateliers lors des vacances scolaires. 11 ateliers pédagogiques leur ont été proposés sur des thématiques de peinture végétales, des contes...).

Le Domaine Départemental de CAMPAGNE :

En 2021, la fréquentation annuelle du site s'élève à 55.123 visiteurs (34.299 en 2020 et 49.183 en 2019).

Le contexte sanitaire a nécessité la mise en place de protocoles sanitaires adaptés pour l'accès au parc et au château. Mise en place du pass sanitaire le 21 juillet pour accéder aux salons (exposition) et aux manifestations dans le parc.

Mise en place d'une nouvelle exposition "La forêt des autres" de l'artiste Christian LAPIE du 10 avril au 3 octobre. Une oeuvre monumentale était présentée dans le parc et des tableaux et sculptures dans les salons du château. 8 000 entrées ont été enregistrées.

La programmation culturelle estivale "Un été à CAMPAGNE" a pu être réalisée. Seuls une soirée concert et un repas gourmand n'ont pas pu se tenir pour cause de pass sanitaire à appliquer.

En 2021, 20 demandes ont été traitées (10 en 2020). Toujours un engouement du site pour des photos de mariage. Par ailleurs, la salle de réunion est de plus en plus sollicitée pour des formations par des services du CD24 ou des partenaires (LPO, CNFPT...). Le site est propice aux thématiques sur la biodiversité.

La qualité d'accueil et la gratuité du domaine sont des critères qui restent très appréciés par le public.

➤ **Les Sites de Sports de Pleine Nature :**

Le Barrage de MIALLET

3 manifestations (randonnée téléthon, course pédestre et journée sport/nature) programmées sur le site ont été organisées en 2021.

La Voie Verte THIVIERS-SAINT PARDOUX LA RIVIERE

Dans le cadre de l'aménagement et de l'accompagnement du projet de la Véloroute V92 FLOW VELO une étude de signalisation d'accessibilité et de comptage a été réalisée avec une demande de financement FEADER et REGION.

SERVICE ESPACES VERTS

L'ORGANISATION DES EQUIPES DE TRAVAUX EN REGIE

- Poursuite de l'optimisation de nos achats et gestion des stocks fournitures et matériels,
- 1.300 références en inventaire sur ATAL,
- Renforcement des interventions de l'Atelier de mécanique,
- Convention avec la ville de PERIGUEUX pour les décorations florales,
- 80 % du matériel espaces verts portatifs à usage quotidien fonctionne avec des batteries au lithium,
- La totalité du matériel thermique fonctionne avec des carburants sans plomb et benzène,
- Des équipements spécifiques sont utilisés pour améliorer l'ergonomie au travail,
- L'éco-pâturage se développe sur tous nos sites de baignade. (SAINT ESTEPHE en 2021)

➤ **Poursuite de la Gestion Durable**

- Révision de nos modalités d'interventions, zonages et répartition des tâches sur l'ensemble des sites,
- Elaboration d'un Guide de gestion,
- Optimisation du coût d'entretien et du temps d'intervention,
- Généralisation du suivi d'activité sur ATAL.

➤ **Suivi de la biodiversité (Parc François Mitterrand) :**

- Inventaire ornithologique (protocole LPO Aquitaine – Ligue de Protection des Oiseaux),
- Inventaire des invertébrés (protocole OAB – Observatoire Agricole de la Biodiversité).

➤ **Plan régional « Pollinisateurs » / Semences locales**

- Utilisation de semences (mélanges mellifères) et de plants labellisés "Végétal local" pour les aménagements réalisés sur les sites de Campagne, PIP et Lascaux IV (Semis en plein et semis de pieds de murs),
- Construction de pièges sélectifs pour frelons asiatiques.

➤ **Domaine de CAMPAGNE (Réserve Biologique et Parc)**

- Entretien des pelouses sèches par gyrobroyage annuel.
- Poursuite du projet de réouverture du plateau au niveau de l'éperon barré, restauration des **anciennes terrasses** au droit de l'Escalier des Dames et reprise du **belvédère**.
- Nettoyage de la Serpentine (problème de sédimentation et d'envahissement du lit mineur par la végétation aquatique) et lancement d'une **étude hydraulique sur le Fongive**.

➤ **Les chantiers les plus significatifs**

- Suivi des travaux liés aux plans de gestion sur les sites départementaux,
- Parc François Mitterrand à PERIGUEUX/Château de BOURDEILLES/Domaine de CAMPAGNE : des sites d'exceptions qui génèrent du fleurissement, de l'évènementiel, des animations, de la coordination ...
- Création du Jardin des Troubadours et du Jardin en scène à l'Espace Culturel François MITTERRAND (ECFM) en lien avec la Félibrée.
- LASCAUX 2 et 4 : poursuite des aménagements et des travaux DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie)
- Entretien des zones humides, en partenariat avec le CEN et le Service des Milieux Naturels,
- Eco-pâturage : de très bons résultats (2 troupeaux en régie actuellement) et des projets à venir,
- Travaux sur les sites en transversalité avec les services des Sports, du Tourisme, des Milieux naturels, du Patrimoine Bâti.
- Travaux de mise en sécurité de la Voie Verte Thiviers – St Pardoux La Rivière
Abattage et élagage



DEPENDANCES VERTES ROUTIERES (DVR)

➤ **Participation active à la Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières :**

- Poursuite de la mise en place du programme,
- Suivi des actions menées,
- Partenariat actif avec les autres départements, Communautés de Communes et Communes de Dordogne qui souhaitent mettre en place ce type de gestion,
- Poursuite de la révision du Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières avec l'animation de quatre groupes de travail :

Fauchage / Débroussaillage : poursuite de l'optimisation de nos moyens et de l'objectif de « faucher moins - faucher mieux ». Fauche sur une seule largeur de machine au printemps avec entretien de la signalisation verticale et définition commune des dégagements de visibilité. Hauteur de coupe fixée à 8 cm minimum avec un objectif de 10 à 15 cm. Priorisation du petit lamier en entretien de lisières.

Elagages et déchets Verts : mécanisation de l'atelier d'élagage avec un broyeur haut rendement (BHR) et valorisation des produits de broyage : 1.300 tonnes de plaquettes et 1.500 m³ de bois sont valorisés en chaufferie bois, 800 m³ en aménagements paysagers, 180 m³ dans le cadre des projets de compostage avec différents établissements publics de Dordogne. Nous sommes le 1^{er} département en France à mettre en œuvre cette technique, nous sommes donc très sollicités par les autres collectivités.

Espèces exotiques invasives : intégrer cette problématique dans toutes les interventions et participer activement à contenir le développement de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (problème de santé publique), de la Renouée du Japon et de la Berce du Caucase principalement. Validation de l'arrêté préfectoral le 23 mai 2018 à VERTEILLAC visant à lutter contre l'ambroisie.



➤ **Intervention sur les ouvrages d'art**

- Dévégétalisation des ouvrages d'art, murs de soutènement, falaises, toitures terrasse,
- Petite maçonnerie sur ouvrages (joints, etc.),
- Surveillance visuelle des ouvrages,
- Dégagement des embâcles au pied des piles de pont,
- Déviation de BEYNAC : suivi des estacades et de la signalisation fluviale, enlèvement des encombres, veille sécurité.



LA CHARTE «0 PESTICIDE» DANS NOS VILLES ET VILLAGES

La Charte «0 Pesticide» implique un engagement fort des Collectivités, une démarche non seulement à l'échelle de leur territoire, mais aussi envers tous les acteurs de celui-ci (habitants, associations, scolaires, commerces spécialisés en espaces verts ...).

La charte propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics (parcs, jardins, voiries, cimetières, terrains de sport, ...) en supprimant définitivement les pesticides. C'est un changement de pratique qui ne se limite pas uniquement à l'arrêt des herbicides mais permet également d'étendre la démarche aux autres traitements insecticides et fongicides utilisés pour maîtriser certains ravageurs ou les herbes indésirables sur les terrains de sport.

Toutes les Communes et les EPCI du Département engagées sont accompagnées et continuent à évoluer dans leur pratique.

180 cimetières sont enherbés ainsi que des parkings, trottoirs ...

Des réunions techniques sont organisées pour la gestion des terrains de sport.

La Charte zéro pesticide, une dynamique Départementale qui évolue :

Le Département a décidé également depuis le 1^{er} janvier 2019 et la loi Labbé d'accompagner les particuliers dans cette démarche environnementale par le biais de l'opération « jardiner au naturel ». Celle-ci s'est déclinée sous différentes formes : édition d'une plaquette, d'une exposition sous forme de Roll-up, d'un site internet dédié, communiqués de presse... Pour l'année 2021, une nouvelle exposition a vu le jour. Cette dernière plus interactive est animée par l'association "Les Enfants du Pays de Beleyrne" et sera présente sur tout le territoire à la demande des collectivités. C'est un outil supplémentaire à disposition des collectivités pour communiquer auprès du grand public. Les sites départementaux vont également servir d'outils de communication. Les vergers et potagers du Domaine de CAMPAGNE, de l'ECFM, des Forges de SAVIGNAC LEDRIER, de la Ferme du Parcot en sont un bon exemple et d'autres vont suivre.



MISE EN ŒUVRE DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

2021 RENOUVELLEMENT DU LABEL DEPARTEMENT FLEURI (5 ANS)

Depuis 2012, le Pôle Paysage & Espaces Verts assure la mission « Villes et Villages Fleuris » au sein du Département de la Dordogne. Le label permet de renforcer le programme « 0 Pesticide » et d'aborder d'autres notions que la dimension environnementale :

- La qualité de vie (le cadre de vie, le bien-être, le patrimoine ...),
- Le lien social (l'intégration, la participation, la pédagogie ...),
- L'attractivité (le tourisme, l'économique, le résidentiel).

C'est un levier « accélérateur des stratégies locales » au service des territoires :

- **un outil d'accompagnement et d'ingénierie** pour favoriser la mise en œuvre de politiques locales,
- **un outil de motivation** par une dynamique de progression au sein du Label,
- **un outil de mobilisation** des communes et des acteurs locaux autour d'une mission transversale,
- **un outil d'évaluation** pour observer, référencer et comparer les stratégies et les actions locales,
- **un outil de valorisation** auprès des habitants, visiteurs, nouveaux administrés, entreprises, commerces,
- **un outil d'échanges**, de partages, de savoir-faire, de compétences, d'idées, de plaisir autour d'objectifs communs,
- **un outil pour mettre en valeur des initiatives**, des actions, mais aussi des bénévoles, des jardiniers, des élus qui œuvrent pour améliorer le cadre de vie des habitants, des touristes et valoriser leur territoire, leur ville, leur village.

Aujourd'hui, en Dordogne, 115 communes sont engagées dans la démarche. Cette implication croissante des villes et villages est avant tout liée à l'engagement d'un réseau d'acteurs locaux fort : collectivités, Agence Technique Départementale, CNFPT, Comité Départemental du Tourisme, professionnels du paysage, paysagistes, pépiniéristes, arboristes, Agence de l'Eau Adour Garonne qui accompagnent et soutiennent les communes.

LE LABEL VVF, UNE « DEMARCHE QUALITE » AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

50 communes sont labellisées VVF en Dordogne dont certaines d'entre elles font figure de référence et d'exemple à l'échelle départementale, régionale voire nationale grâce à une dynamique d'amélioration continue de mise en valeur de leur territoire.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

Désormais trois niveaux d'accompagnement sont proposés par le Pôle Paysage & Espaces Verts, en fonction des objectifs, du niveau et des ambitions des communes.

Des rendez-vous communs sont proposés à l'ensemble des communes engagées dans le Label (labellisées ou non) :

- *Journées techniques en partenariat avec le CNFPT,*
- *Réunions d'informations et d'échanges,*
- *Voyage d'études,*
- *Rencontre annuelle avec remise des Prix Départementaux « Villes et Villages Fleuris » et distinctions d'initiatives remarquables.*

Quelques exemples de propositions et de réalisations :

- *Esquisse d'aménagements paysagers (Commune d'ABJAT SUR BANDIAT ...),*
- *Proposition de végétalisation de bas de mur en milieu urbain avec contrat fleuri "collectivité/habitants" (Communes de NEGRONDES et d'AUGIGNAC),*
- *Définition d'une palette végétale et réflexion sur la mise en place d'une signalétique thématique et pédagogique (Commune de DAGLAN),*

- *Conseils, accompagnement végétalisation cimetièrre (Communes de BLIS ET BORN, BUSSEROLLES ...), projet de forêt cinéraire (Commune de TOCANE)*

En 2021, 206 projets ont été réalisés par le Pôle Paysage & Espaces Verts dans le cadre du Label Villes et Villages Fleuris.

Le Pôle Paysage & Espaces verts est également en contact avec l'Office International de l'Eau et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne afin de pouvoir améliorer, dans son approche des espaces verts et du paysage, les notions de gestion intégrée des eaux pluviales et orienter les collectivités vers le 11^{ème} programme d'aides 2019-2024 lancé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne soit « 250 millions d'aides/an en moyenne déployés au service des territoires pour financer de nouveaux projets concourant à l'atteinte des objectifs de reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines, le maintien de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique ».

A ce jour, plusieurs communes ont déposé des demandes d'aides suite à notre accompagnement et sont en attente des retours de l'Agence de l'Eau.

MANIFESTATIONS (LIMITEES PAR LE COVID)

Une Naissance / un Arbre : 2948 naissances et 1354 arbres distribués sur 10 sites pour un budget de 40 000 €

Foire du Gabarier : Participation à la logistique et organisation des stands sur la mobilité et Jardiner au Naturel

12 DIRECTION DU PATRIMOINE BATI

La Direction du Patrimoine Bâti dépend de la Direction Générale de l'Aménagement et des Mobilités. Elle est composée d'une équipe de 34 agents comprenant, outre le Directeur :

- 1 service technique de 23 personnes dont 1 équipe mobile de 5 ouvriers et une équipe de 3 agents chargés de l'organisation matérielle et du suivi des manifestations programmées au Centre Joséphine BAKER (ex Centre Départemental de la Communication) à PERIGUEUX,
- 1 service administratif et comptable de 11 personnes.

Cette direction assure la gestion immobilière et l'exploitation d'un total de 342 sites, avec entre autres, le suivi des contrats de maintenance, de vérifications périodiques obligatoires, d'approvisionnement des fluides, du suivi des consommations ainsi que des petits travaux d'entretien.

Elle assure par ailleurs la maîtrise d'ouvrage des opérations de restructuration, de construction ou de grosses réparations en ce qui concerne notamment :

- 38 collèges ou cités scolaires propriétés du Département (soit 120 bâtiments au total),
- 50 bâtiments affectés au tourisme répartis notamment dans les 5 bases de loisirs (Gurson – La Jemaye – Rouffiac – Saint Estèphe –Trémolat) ; la ferme du Parcot à ECHOURGNAC ; le centre d'accueil du pôle international de la préhistoire aux EYZIES, le centre international d'art pariétal Lascaux 4,
- 7 bâtiments affectés au sport dont le dojo départemental à COULOUNIEIX CHAMIERES, le plateau sportif de la Grenadière à PERIGUEUX, les locaux abritant la Direction des Sports rue Kléber à PERIGUEUX,
- 88 bâtiments affectés au social : centres médico-sociaux, unités territoriales ou permanences sociales,
- 91 bâtiments affectés aux routes répartis dans les centres d'exploitations ou unités d'aménagements,
- 27 bâtiments à vocation culturelle tels que les châteaux de BOURDEILLES, BIRON ou CAMPAGNE ; les forges de SAVIGNAC LEDRIER ; 2 centres départementaux de vacances ; la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord ou les Archives départementales à PERIGUEUX,
- 38 bâtiments dits administratifs comme l'Hôtel du Département, le Centre Départemental de la Communication, l'espace administratif Pierre Mauroy à PERIGUEUX, les maisons du Département.

LES CHIFFRES CLEFS DE LA DIRECTION EN 2021

INVESTISSEMENT

Dépenses	16.333.865,84 €
Recettes	1.421.951,52 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2.794.460,64 €
Recettes	309.731,30 €

PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2021

LES COLLÈGES

Une somme 6 019 854,70 € a été consacrée en 2021 aux divers travaux dans les collèges départementaux. Les travaux les plus représentatifs ont été les suivants.

RENOVATION THERMIQUE DES COLLEGES

Le Département a, tout d'abord et à ce titre, engagé des travaux d'isolation par l'extérieur des façades des établissements scolaires. Sont notamment concernés les collèges Aliénor d'Aquitaine à BRANTOME, Clos Chassaing à PERIGUEUX, Jacques Prévert à BERGERAC, Léonce Bourliaguet à THIVIERS et les Châtenades à MUSSIDAN.

Les travaux concernant ce dernier collège ont été réceptionnés en juin 2021 pour un montant total de 1 235 112,59 € TTC. Ils ont été réalisés sous la maîtrise d'œuvre du cabinet ATD (SAINT-CYPRIEN).

Le programme va se poursuivre en 2022 sur les collèges Clos Chassaing à PERIGUEUX, Léonce Bourliaguet à THIVIERS et Jacques Prévert à BERGERAC.

Les études d'Avant-Projet Sommaire (APS) ont été menées en 2021 sur ces 3 établissements. Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre du cabinet RAGAVEN à BOULAZAC en ce qui concerne le collège Clos Chassaing. Ces travaux sont estimés à 686 616 € TTC. Les travaux concernant le collège de THIVIERS seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre de M. FABICH (PERIGUEUX). Ils sont estimés à 1 434 000 € TTC. Ceux concernant le collège Jacques Prévert seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre du cabinet ATB (SAINT-CYPRIEN). Ils sont estimés à 1 217 160 €.

Ensuite, la rénovation thermique concerne également le collège La Roche Beaulieu à ANNESSE ET BEAULIEU. En effet, sur la base d'une étude de faisabilité réalisée en juin 2021, le Département a décidé de la construction d'une chaufferie-bois dans l'établissement, à la place de la chaudière fioul. Le maître d'œuvre de cette opération est le cabinet DEJANTE ENERGIES SUD-OUEST (MALEMORT-19). Le montant des travaux est estimé à 540 000 € TTC.

Les études se poursuivront en 2022.

Il est ici précisé que ces opérations bénéficient du concours de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Département (DSID) pour un montant total de 707 558,70 €.

COLLEGE DE VERGT – REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES ET DES VOLETS ROULANTS - REFECTION DU PLATEAU SPORTIF

Un montant total de 312 330,165 € a été réglé au titre des travaux dans cet établissement. Le plateau sportif a été réceptionné en septembre 2021 pour un montant de 78 132 € TTC. Les travaux de remplacement des menuiseries, d'un montant de 204 324 € TTC, seront réceptionnés en février 2022.

CITE SCOLAIRE DE NONTRON –RENOVATION COMPLETE DES LABORATOIRES DES SALLES DE SCIENCES

La maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des laboratoires des salles de sciences est assurée par le cabinet CESTI (BOULAZAC). Cette opération, d'un montant de 165.000 € TTC, sera réceptionnée début 2022.

En 2021 un montant de 370 660,32 € a permis de plus à finaliser les travaux de démolition du bâtiment à usage de stockage partiellement démoli ainsi que la pose de volets roulants.

RENOVATION DES SALLES DE CLASSE DU COLLEGE CLOS CHASSAING A PERIGUEUX ET AU COLLEGE HENRI BRETIN A NEUVIC

C'est une somme de 208 076,55 € qui a été mandatée en 2021 sur Clos Chassaing. Pour mémoire, ces travaux se sont répartis en 3 tranches en fonction des étages. Cette opération, débutée en mai 2020, a été réceptionnée en mars 2021 et se sera élevée à 475 200 € TTC.

Une somme de 208.017,51 € a été mandatée sur le collège de NEUVIC. L'opération de création d'une salle de classe a été réalisée sous la maîtrise d'œuvre du cabinet ACTEBA (PERIGUEUX). Elle s'est élevée à 170 000 € TTC ; les travaux ont été réceptionnés en mars 2021.

ISOLATION DES FACADES, L'AMENAGEMENT D'UN ATELIER ET LA CONSTRUCTION DU GYMNASSE AU COLLEGE LEROY GOURHAN AU BUGUE – SOLDE DE L'OPERATION

Le coût d'objectif de l'opération a été arrêté à 4 400 000 € TTC réparti entre 1 400 000 € TTC pour les façades des bâtiments d'enseignement et l'atelier et 3 000 000 TTC pour le gymnase (travaux et honoraires). La Communauté de communes de la Vallée de l'Homme a participé forfaitairement à hauteur de 615 000 € à la construction du gymnase. Ces travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'œuvre du cabinet ATELIER ATB (SAINT-CYPRIEN) et réceptionnés en juin 2021.

Un montant de 568 810,92 € a été réglé en 2021 à ce titre.

LES TRAVAUX DIVERS DE GROSSES REPARATIONS ET L'ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIEL

Les autres grosses opérations ont notamment concerné la rénovation des vestiaires de la section SEGPA du collège de LA FORCE ; la réfection du plateau sportif du collège de LALINDE ; la rénovation du réfectoire du collège de PIEGUT-PLUVIERS ; la construction d'un préau, le solde des travaux d'aménagement d'un plateau sportif au collège de SARLAT ; la réfection des sanitaires des collèges de SAINT-AULAYE et TOCANE ; la mise en conformité du système de sécurité incendie du collège de VELINES.

En parallèle Département a procédé en 2021 à l'acquisition de mobilier et matériel scolaire pour les collèges pour 254.503,34 € dont l'acquisition de 76 capteurs CO² (21 795,60 €). 38 nouveaux capteurs seront commandés en 2022. Ces acquisitions, qui s'inscrivent dans les recommandations du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, bénéficient d'un soutien financier exceptionnel de l'Etat.

LES MONUMENTS HISTORIQUES

A ce titre, les travaux 2021 se sont élevés à 333 417,64 € TTC et ont notamment concerné : les travaux de mise en sécurité du Château de BIRON et la sécurisation du donjon du Château de BOURDEILLES.

LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Un montant total de 1 685 624,93 € TTC a été mandaté en 2021. L'opération principale dans ce cadre est la suivante.

AMENAGEMENT DU BATIMENT HEBERGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC

Cette opération est menée sous la maîtrise d'œuvre de M. SAILLOL. Elle consiste en la création dans un premier temps, d'une extension de 74 lits afin de pouvoir accueillir 120 personnes au total puis en la rénovation de la partie existante dans un second temps (46 lits).

Elle est estimée à 3.200.000 € TTC. Les travaux de l'extension ont débuté en février 2020 et ont été réceptionnés en avril 2021. La rénovation de la partie existante sera engagée en suivant.

Un montant de 1 322 234,54 € a été mandaté dans ce cadre en 2021.

LES AUTRES SITES

TRAVAUX DANS LES BATIMENTS ADMINISTRATIFS – CULTURELS - SPORTIFS ET LES CENTRES DEPARTEMENTAUX DE VACANCES

En 2021, les travaux dans les bâtiments administratifs se sont élevés à 1 145 795,30 € et ont principalement concerné l'achèvement de la démolition du silo à grains de RIBERAC, l'engagement des travaux d'aménagement de la Maison du Département de TERRASSON ainsi que les travaux d'aménagement du Centre départemental Joséphine Baker à PERIGUEUX. Ce dernier site fait l'objet d'un réaménagement global afin d'adapter la salle aux besoins actuels, notamment par la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Cette

opération est soutenue par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID).

Les travaux dans les bâtiments à vocation culturelle et sportive (924 956,27 €) ont principalement concerné

- l'aménagement des locaux de la Bibliothèque Départementale Dordogne Périgord à PERIGUEUX, réalisé sous la maîtrise d'œuvre de M. SAILLOL (PERIGUEUX) et réceptionné en juin 2021
- l'aménagement de la Maison des Sports rue Victor Hugo qui accueille depuis février 2021 la Direction des Sports et de la Jeunesse. Cette opération a été menée sous la maîtrise d'œuvre du cabinet Mévin RAGAVEN (BOULAZAC). Elle s'est élevée à 615 000 € TTC
- l'engagement des travaux d'extension et de réhabilitation du Centre départemental de tennis de TRELISSAC, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet BREL (BORDEAUX)
- les travaux d'étanchéité et de pose de panneaux photovoltaïques sur le gymnase de la Grenadière à PERIGUEUX.

Enfin, les travaux dans les Centres Départementaux de Vacances ont concerné quant à eux les Centres d'UZ et de MURAT LE QUAIRE pour 43 558,27 €.

TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITES

Un crédit de 872 765,05 € a permis tout d'abord notamment l'aménagement de locaux pour les bureaux de l'Unité d'Aménagement et du centre d'exploitation à RIBERAC. L'ensemble de cette opération est réalisé sous la maîtrise d'œuvre du cabinet HALLER ARCHITECTURE à SAINT-MEARD-DE-DRONE. Les travaux ont été réceptionnés en avril 2021. L'Unité d'Aménagement occupe ces nouveaux locaux depuis le 18 janvier 2021. L'opération s'élève à 685.000 € TTC.

Cette enveloppe a également permis la réalisation de nombreux travaux sur l'unité d'aménagement du BUGUE : remplacement de menuiseries, de revêtements de sols, etc.

TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS A VOCATION SOCIALE

En 2021, les dépenses concernant les travaux dans les centres médico-sociaux (CMS) se sont élevées à 749 085,51 € et ont concerné principalement l'aménagement de l'Unité Territoriale de NONTRON. Cette opération, d'un coût d'objectif de 875.000 € TTC, est menée sous la maîtrise d'œuvre du cabinet Mévin RAGAVEN (BOULAZAC). Les travaux ont débuté fin janvier 2020 et réceptionnés en mai 2021.

OPERATIONS REALISEES POUR LE COMPTE DE TIERS

REHABILITATION ET EXTENSION DES LOCAUX UNIVERSITAIRES SUR LE SITE DE LA GRENADIERE A PERIGUEUX

Pour mémoire, cette opération, menée sous la maîtrise d'ouvrage déléguée par l'État au Département, est estimée à 6 800 000 € TTC (5 700 000 € HT). Elle est portée financièrement par l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, Le Grand Périgueux et le Département.

Elle consiste d'une part, en la réhabilitation et l'extension des bâtiments du Campus, la construction d'une bibliothèque et de salles d'enseignement et, d'autre part, en la construction d'un espace de restauration pris en charge par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de BORDEAUX.

Le Maître d'œuvre de ce chantier est le Cabinet SAS TLR ARCHITECTURE ET ASSOCIÉS (Mandataire) de BORDEAUX avec le Cabinet PAUL SEGURA (PÉRIGUEUX) en tant qu'Architecte d'exécution. Le Département a par ailleurs délégué la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la SEMIPER.

Les travaux ont débuté en mars 2020. La bibliothèque universitaire était opérationnelle à la rentrée 2021. L'intégralité des travaux se poursuivra en 2022, la réception finale étant fixée pour la rentrée 2022.

En 2021, le Département a réglé la SEMIPER pour un montant de 2 482 433,39 € (préfinancement des travaux et honoraires).

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) DE COULOUNIEX-CHAMIERES (VOLET AMENAGEMENT ET ESPACES PUBLICS)

Le Département est mandataire d'une co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de COULOUNIEX-CHAMIERES dans le cadre de cette opération de renouvellement urbain du secteur de CHAMIERES. Il avance à ce titre les fonds et se charge de récolter les participations de tous les cofinanceurs.

L'aménagement de la Place Arnaud Beltrame a été réalisé fin 2019 - début 2020. Au cours du second semestre 2021 ont été lancés les travaux d'aménagement des voiries d'accompagnement du Pôle des Solidarités (Rue Tananarive et Rue de Lattre de Tassigny).

Par ailleurs, les travaux d'aménagement du Pôle des Solidarités comprenant la Maison de Quartier et le Pôle social ont débuté en octobre 2020 sous la maîtrise d'œuvre du Cabinet ARCHI STUDIO (SIGOULÈS). Cette phase sera réceptionnée fin 2022. A suivi l'aménagement du Centre Médico-Social et du Centre Communal d'Action Sociale dans les locaux de l'ancienne école. Cette seconde phase sera livrée en septembre 2022.

Un montant de 3 070 260,57 € a été réglé dans le cadre de cette opération en 2021.

LES DIVERS CONTRATS ET MARCHES

La Direction gère l'ensemble des contrats de maintenance, de vérifications périodiques (340 601,57 en 2021 contre 333 418,40 € en 2020), ainsi que les consommations de fluides (1 027 348,35 € en 2021 contre 1 013 157,17 € en 2020) de l'ensemble des bâtiments départementaux. Cette hausse est légère eu égard aux hausses sensibles du coût des fluides.

Elle gère également l'ensemble des contrats d'assurances des bâtiments départementaux (679 552,97 € en 2021 contre 682 172,33 € en 2020) et le planning de réservation du Centre Départemental de la Communication à PERIGUEUX avec son équipe de 5 agents sur place.

Par ailleurs, cette année, la Direction a exécuté 242 marchés publics.

LES ACTIONS DE L'ÉQUIPE MOBILE

L'équipe mobile est chargée de répondre aux diverses demandes de petits travaux d'entretien ou les déménagements dans les locaux départementaux. 2 agents interviennent par ailleurs régulièrement pour former les agents des collèges aux travaux électriques les plus courants.

L'équipe a géré cette année plus de 1 000 demandes d'intervention via intranet auxquelles s'ajoutent les demandes téléphoniques pour les travaux les plus urgents ainsi que le traitement des rapports de vérifications. Elle a consommé un budget de 68 704,76 € pour l'acquisition des fournitures indispensables à leurs interventions.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION

EVOLUTION BUDGETAIRE

ANNÉES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
2020	13 857 808,71 €	631 170,45 €	2 664 118,24 €	399 744,03 €
2021	16 333 865,84 €	1 421 951,52 €	2 794 460,64 €	309 731,30 €
Variation entre 2020 et 2021	+ 17,86 %	+ 125,28 %	+ 4,89 %	- 22,51 %

L'augmentation des dépenses et recettes d'investissement est notamment due :

- aux travaux dans les collèges départementaux
- à la poursuite des travaux d'extension des locaux universitaires de la Grenadière
- à l'engagement des travaux d'extension et de rénovation des bâtiments de la base de loisirs de ROUFFIAC
- à l'engagement de l'opération du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain à COULOUNIEIX-CHAMIERES.

La section de fonctionnement a pu être maintenue en dépenses.

13 DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE

Les grandes actions menées en 2021 sont présentées par rapport aux objectifs définis dans le Schéma Directeur du Numérique du Département.

ORIENTER LE SYSTEME D'INFORMATION VERS LE CITOYEN-USAGER ET LES PARTENAIRES

➤ SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE DES COLLEGES

Les technologies numériques amènent un changement sociétal important, dans tous les secteurs d'activité et notamment dans l'éducation. En 2016, le département a lancé un schéma directeur pour accompagner les établissements scolaires dans leur transition

numérique avec pour objectif de favoriser les nouvelles pédagogies et l'innovation.

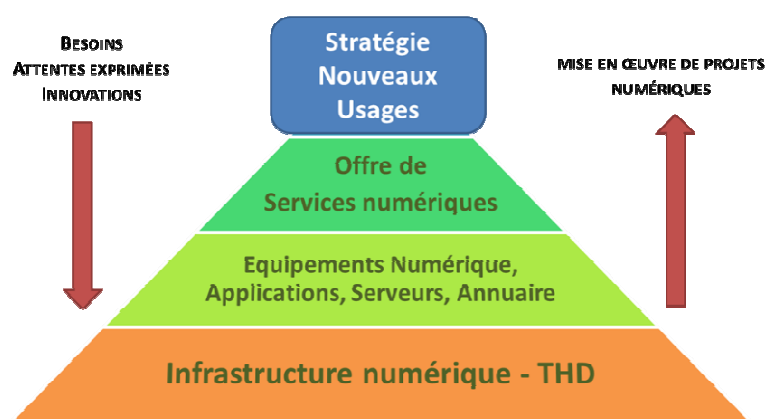
Le schéma directeur est composé de 4 étapes :

- 1 Le déploiement du très haut débit ;
- 2 La mise en œuvre d'un nouveau socle de Système d'information (SI) nécessitant la modernisation des infrastructures réseaux, serveurs et sécurité ;
- 3 Le développement de nouveaux usages (objets connectés, utilisation d'équipements mobiles).
- 4 La migration de la téléphonie des établissements sur les réseaux (Téléphonie sur IP).

L'année 2021 a vu le plan de migration des établissements se poursuivre en migrant 5 collèges supplémentaires sur les architectures numériques du Département :

- Collège Yvon Delbos – Montignac
- Collège Les Chatenades - Mussidan
- Collège Jean Rostand - Montpon
- Collège Henri Bretin – Neuvic
- Collège Léonce Bourliaguet – Thiviers

Fin 2021 plus de 50 % des collèges départementaux ont été migrés (20 collèges sur 38).



Ce nouvel environnement construit par les équipes de la DSIN en collaboration avec le rectorat de Bordeaux, permet une gestion automatisée des comptes élèves et professeurs, du parc informatique, des applications et des ressources, tout en offrant une vision globale du fonctionnement du collège à travers les outils de supervision.

Les gains pour l'établissement sont immédiats :

- *Mise en place d'un catalogue de logiciels commun à tous les établissements, ce dernier comptait plus de 200 applications fin 2021;*
- *Suppression des tâches chronophages avec l'automatisation de l'installation des postes informatiques et des applications ;*
- *Développement des usages mobiles avec la couverture généralisée en Wifi ;*
- *Gestion de la sécurité de bout en bout avec l'ingénierie du département ;*
- *Optimisation des coûts de fonctionnement avec la mise en œuvre notamment de la téléphonie sur IP*

Depuis deux ans, la DSIN maintient la migration de 5 à 6 établissements tout en s'assurant en parallèle que les établissements migrés continuent à bénéficier d'un suivi rapproché que ce soit pour les résolutions des incidents ou le maintien à jour des systèmes mis en œuvre (systèmes d'exploitation, supervision, mises à jour notamment de sécurité, évolutions techniques, etc.).

En anticipation des migrations à venir sur 2021 et 2022, le département a poursuivi :

- *La modernisation des infrastructures réseaux pour 2 collèges : Collège Jean Ladignac à Saint Cyprien, Collège Olympes de Gouge à Velines. Cette modernisation est le prérequis pour la mise en œuvre du wifi et la migration complète sur le SI du département ;*
- *Le déploiement du WIFI pour les 5 collèges migrés.*
- *La mise en œuvre de la téléphonie sur IP sur les infrastructures du département : 4 établissements ont été migrés en 2021 (Les Marches de l'Occitanie à Piégut, Max Bramerie à La Force, Leroi Gourhan Le Bugue, Jean Monnet Lalinde. Les établissements confirment la grande satisfaction apportée par ces opérations de migration téléphonique, qui supprime la gestion coûteuse des abonnements et de la maintenance des autocommutateurs (en moyenne les coûts sont divisés par 3 en fonctionnement).*

➤ **ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES COLLEGES (ENC) :**

En 2021, la collectivité a poursuivi ses efforts en votant 646.000€ afin de poursuivre la modernisation des équipements numériques dans les établissements.

Les attributions ont été réalisées par la commission ENC en cohérence avec les projets pédagogiques des établissements et l'état du parc informatique des établissements.

Un volume d'achat conséquent a encore été réalisé cette année :

- 482 Postes de travail
- 500 écrans 22 pouces
- 112 ordinateurs portables
- 120 portables hybrides
- 1 classe mobile
- 1 chariot mobile
- 127 vidéoprojecteurs (dont 75 courtes focales et 32 interactifs)
- 3 caméras interactives
- 86 tablettes

Soit pour 2021 un total de **1432 équipements numériques** acquis permettant de remplacer près de 20 % du parc informatique actuel.

Sur cette dotation il a été également demandé au prestataire d'augmenter la mémoire des ordinateurs livrés les années précédentes afin de les passer à 8 Gigas et ainsi assurer une meilleure performance et une meilleure pérennité.

➤ **STRATEGIE NUMERIQUE ET SUIVI OPERATIONNEL CENTRE INTERNATIONAL DE L'ART PARIÉTAL MONTIGNAC-LASCAUX (CIAPML)**

Poursuite du suivi de la mise en œuvre de la stratégie numérique par l'exploitant (SEMITOUR) :

- *Suivi des enjeux de continuum de visite ; d'expérience utilisateur ;*
- *Accompagnement et suivi des marchés sur l'évolution de l'offre numérique de Lascaux.*

➤ **SUIVI ET EVOLUTION DU SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE**

Lors des comités de pilotage et comités de projet, les sujets principalement abordés sont :

- La mise en œuvre du projet de Gestion de la Relation Usager (GRU) à l'échelle territoriale,
- La dématérialisation des procédures administratives (OPADE),
- Les enjeux de la gouvernance de la donnée,
- Les profils métiers avec les outils mis à disposition notamment pour développer la mobilité et le télétravail,
- Les pratiques collaboratives,
- Les projets du social et la mise en œuvre du Centre Départemental de Santé de St Médard de Mussidan,

- Les enjeux de Sécurité des Systèmes d'Information avec le volet « Qualité – Homologation »

Pour entrer plus précisément dans le détail, les principales opérations sont décrites en suivant.

- **OPERATION DEMATERIALISATION ET DEPLOIEMENT DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE**

- **Dématérialisation des dossiers d'affaire**

Le déploiement de Gecco (dématérialisation des procédures administratives, de bout en bout, courriers, dossiers, parapheur) continue :

- A la Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Education et des Sports (DGA-CES) : mise en place de la procédure Achat et reprise des procédures dans les différentes directions,
- A la Direction des Ressources Humaines : du fait de la charge des services, les avancées ont été limitées mais reportées ultérieurement,
- A la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM), un audit des procédures est en cours,
- Au service des Affaires Juridiques, 3 nouvelles procédures ont fait l'objet d'une étude en vue de leur dématérialisation.

La généralisation des dématérialisations a soulevé de nouveaux besoins d'interface avec nos applications métier:

- Avec Progos pour les dossiers de subventions,
- Avec la GRU, pour les demandes des usagers afin de les instruire dans GECCO,
- Avec Atal, pour les bons de commande,
- Avec Trust et ASTRE RH, pour les heures supplémentaires des agents des unités d'Aménagement.

La signature sécurisée du Président a été mise en œuvre. Un nouveau workflow a été développé par l'éditeur.

A la demande des Archives Départementales, 2 assistances à maîtrise d'ouvrage avaient été initiées : une pour questionner le Système d'Archivage Electronique et une pour auditer la chaîne de numérisation afin de détruire les originaux papier.

La première a été faite par la société Mintika. Il a été acté de la nécessité de travailler par flux et de les tester avec nos outils, notamment le connecteur entre GECCO et As@lae, pour l'archivage intermédiaire,

La seconde, l'audit par l'AFNOR de la chaîne de numérisation, nécessitant une intervention en présentiel, a été reportée plusieurs fois et aura lieu en 2022.

- **Dématérialisation des dossiers du Social**

La dématérialisation des dossiers du social est un chantier très attendu, important qui questionne l'organisation, les pratiques et se fait techniquement en lien étroit avec la plateforme logicielle IODAS.

En effet, c'est à partir de cette application que les agents pourront accéder aux documents dématérialisés à travers :

- *un dossier transverse associé à chaque individu,*
- *et à un ou plusieurs dossiers dit de Procédure, selon les domaines (ASE, Insertion, PA, MDPH, etc.)*

Le 1^{er} domaine choisi est l'APA à dans une approche d'expérimentation « POC : *Prof Of Concept* » qui vise à créer une dynamique rassurante, encourageante pour les autres domaines. L'étude a continué en 2021 pour une mise en œuvre en 2022.

- **Dématérialisation des frais de déplacement**

Poursuite du développement d'une application pour gérer les frais de déplacement de façon entièrement dématérialisée (saisie agent, contrôle et gestion par la RH, envoi à la paie) avec pour objectif une mise en production courant 2022.

- **OPERATION SOCIAL**

- **Mise en œuvre du SI MDPH**

La CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) impose un nouveau Système d'Information (procédures, paramétrages, éditions bureautiques) afin de récolter des indicateurs au niveau national. L'impact sur l'organisation de la MDPH a été important. Le logiciel IODAS pour la MDPH a été largement modifié et est labellisé par la CNSA. En 2021, les travaux ont été poursuivis avec la consolidation du Palier 1, avec l'implantation des échanges automatisés avec la CAF et le SNGI pour l'identité des usagers, ainsi que la mise en œuvre d'un 1^{er} niveau d'indicateurs.

- **Apurement des données de IODAS : mise en conformité RGPD**

L'apurement des données du domaine APA à domicile a été effectué. L'étude sur le domaine de l'ASE, plus complexe, a démarré sous l'égide de la responsable des données personnelles, en collaboration avec les archives.

- **Projets terminés :**

- *Migration de l'application de vaccinations en web : WebVax,*
- *1er échange de données avec l'administration fiscale pour l'APA à domicile : remplacement des avis d'imposition des usagers,*
- *ASE : l'ONPE demande aux départements un certain nombre d'indicateurs. Afin d'automatiser ces extractions de données, une harmonisation du paramétrage IODAS et nécessaire, nommée Référentiel ASE. Un diagnostic des écarts avec ce référentiel a été fait avec l'éditeur,*

- ASE : migration de l'agrément des candidats à l'adoption en web,
 - ASE : Etude pour mise en œuvre des Chèques Accompagnement Personnalisés afin de remplacer les lettre-chèques pour les Allocations Mensuelles et les Secours d'Urgence, les trésoreries ne délivrant plus de liquidités,
 - La mise en œuvre du Centre de Santé de St Médard de Mussidan.
- **Projets engagés en 2021, finalisation prévue en 2022 :**
 - Passage en web de l'agrément des assistants maternels et familiaux : refonte des procédures,
 - ASE : suite au diagnostic des écarts avec le Référentiel, sa mise en œuvre va se faire sur 2022,
 - Apurement des données de l'application IODAS : après les données de l'APA à domicile, l'étude porte maintenant sur les données de l'Aide Sociale à l'Enfance
 - RSA : une étude sur le Parcours Insertion a débuté fin 2021 pour une 1ere phase de mise en œuvre en 2022.

- **OPERATION SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)**

Les travaux sur le SIG cherchent à satisfaire les demandes des différentes directions métiers. Celles-ci agrègent des informations et souhaitent les restituer sur des cartes ou sur des tableaux de bord facilitant leur compréhension et leur interprétation.

Deux projets structurants ont été réalisés cette année :

- Le lancement de la migration de la plate-forme SIG du Département :
 - o Changement de la base de données Oracle vers Postgres/Postgis,
 - o Préparation de la migration des solutions Métier Geomap vers des solutions Arcopole et accompagnement des Directions Métier impactées;
 - o Mise en place d'une stratégie de renforcement des infrastructures SIG, qui se concrétisera en 2022.
- Le développement de la mise en œuvre d'interfaces entre logiciels métiers et SIG, et entre SIG et publications Web.

Les principales autres réalisations de cette année sont :

- La réalisation et la publication de contenus pour l'observatoire départemental de l'habitat (ODH) ;
- La réalisation de certains jeux de données pour le site OpenData ;
- La création de contenus pour le site pleine-nature.dordogne.fr ;

Toujours dans un souci de transversalité et de mutualisation, le SIG départemental a continué à intégrer des données et créer des contenus et des applications pour l'ensemble des Directions Métier (notamment DGACES, BDDP, DEDD,...) ou dans le cadre du développement ou du déploiement d'outils comme le portail GRU, le site institutionnel... ;

- **OPERATION OUTILS COLLABORATIFS**

En 2021, la DSIN a maintenu un accompagnement utilisateurs régulier autour des outils collaboratifs.

Compte-tenu d'un contexte contraint lié à la situation sanitaire, seules quelques formations ont pu être proposées (contexte pandémique tendu et interdiction des rassemblements physiques dans les locaux).

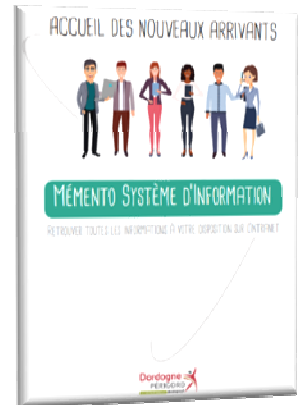
Pendant toute la période de confinement et de télétravail, la DSIN a continué néanmoins à accompagner les utilisateurs autour des outils et des usages. La visioconférence a notamment contribué à maintenir un lien ténu avec les utilisateurs.

La DSIN participe aux journées d'accueil des nouveaux arrivants mises en place en 2021. Cette journée est l'occasion de sensibiliser dès leur arrivée les nouveaux agents départementaux en leur présentant de manière exhaustive l'ensemble des outils transverses et collaboratifs mis à leur disposition. Un fascicule leur est également distribué afin de les aider à retrouver ces outils a posteriori.

La DSIN a poursuivi son travail de communication via la rubrique Numérique de l'intranet en mettant régulièrement en ligne des informations incitant les utilisateurs à adopter les bonnes pratiques collaboratives et de sécurité.

En parallèle, la DSIN a systématiquement sollicité le réseau de référents numériques afin qu'il assure son rôle de relais d'accompagnement de proximité dans les directions respectives.

Plus spécifiquement, la DSIN a également repensé l'organisation des informations en adoptant le point de vue de l'utilisateur de l'intranet. En ce sens la nouvelle page d'accueil de la rubrique numérique est orientée utilisateurs du système d'information afin de faciliter l'accès aux informations en fonction de la situation des intranauts (nouvel arrivant, changement de poste, stagiaire, départ de la collectivité...)



Bienvenue dans la rubrique numérique

Le système d'information (SI) est l'ensemble des ressources de la collectivité qui permettent la gestion de l'information. Le SI est associé aux technologies (matériel, logiciel et communication), aux processus qui les accompagnent, et aux hommes et femmes qui les supportent. Vous êtes

■ MA SITUATION

Tout au long de votre carrière, vos équipements informatiques et vos accès aux applications, ressources et données évoluent. Ces évolutions peuvent nécessiter des procédures particulières en fonction de la nature du changement lié à votre carrière.

J'arrive dans la collectivité	Je change de service	J'effectue un stage	Je change de nom	Je quitte la collectivité
--------------------------------------	-----------------------------	----------------------------	-------------------------	----------------------------------

■ MES OUTILS

Portail Utilisateurs GUS	Centre de logiciels	Charte d'utilisation du Système d'Information	Trouver où rester connecté
---------------------------------	----------------------------	--	-----------------------------------

■ MES ACCÈS RAPIDES

PORTAIL OFFICE 365	SITE INTERNET	PORTAIL APPS
---------------------------	----------------------	---------------------

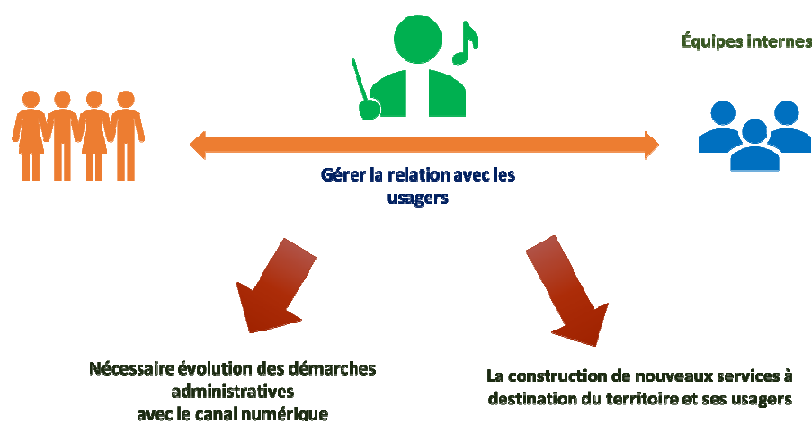


Enfin la DSIN participe au groupe de travail autour des bonnes pratiques liées à la sobriété numérique. Une nouvelle rubrique a été créée sur l'intranet toujours dans l'optique d'inciter les utilisateurs à s'inscrire dans des usages durables et responsables.

- **OPERATION GESTION DE LA RELATION USAGER (GRU)**

Depuis 2018, l'opération GRU incarne l'ambition et la complexité du schéma directeur car elle recouvre à la fois les projets visant à faire évoluer la manière d'adresser le service aux usagers quel que soit le canal concerné (accueil téléphonique, courrier, sites internet, accueil physique) et aussi la mise en œuvre de solutions techniques complexes.

Cette opération ne vise pas qu'à dématérialiser les démarches administratives sur le canal numérique, mais aussi à construire de nouveaux services pour le territoire et ses usagers (faire évoluer l'accès à la culture, renforcer l'attractivité et l'offre touristique, favoriser les circuits courts, etc.)



Projets GRU menés en 2021 :

- Enrichissement de la plateforme territoriale de la Gestion de la Relation Usager : <https://demarches.dordogne.fr>.

Ce projet de long terme a été intégré au Schéma départemental d'inclusion numérique en 2019, le CD24 avec l'Agence Technique Départementale (ATD24) ont ainsi co-construit une plateforme centralisant un maximum de démarches proposées par les collectivités sur le territoire :

Les objectifs :

- *Rassembler pour faciliter l'accès des citoyens aux téléservices,*
- *Simplifier la recherche et la réalisation des démarches sur le territoire,*
- *Penser aux pérégrinations numériques et utiliser les outils d'authentification nationaux : FranceConnect – AidantConnect,*
- *En face de chaque service numérique, systématiser la possibilité d'un recours à un*



accueil physique ou téléphonique : où peut se rendre l'utilisateur physiquement ? qui peut-il appeler pour être renseigné ?

Travaux terminés en 2021 sur la plateforme :

- *Intégration du formulaire spécifique « Demande d'information en lien avec le réseau routier départemental » pour la DPRPM*
- *Mise en ligne du formulaire d'inscription « Campus connecté »*
- *Intégration des formulaires de contact et demandes d'information pour le SMPN*
- *Intégration des formulaires spécifiques aux communes en lien avec l'ATD*
- *Intégration des demandes de prêts d'honneur*
- *Intégration d'un formulaire spécifique de demande de stage*

Travaux engagés en 2021 sur la plateforme :

- *Préparation d'une version 2 de demarches.dordogne.fr : La base de données inclusion étant terminée, l'ATD a envisagé d'ajouter plus d'une centaine de procédures pour les communes sur la plateforme, ce qui a enclenché une réflexion pour revoir l'ergonomie et la présentation globale des téléservices. Le groupe de travail a dans ce cadre engagé des travaux de fond dès Juin 2021 pour repenser la présentation graphique et le réagencement des téléservices dans une démarche orientée utilisateur. Ces travaux devraient aboutir mi-2022.*
- *Afin de permettre une fluidité du traitement des demandes qu'elles arrivent par courrier ou par le canal numérique, il est nécessaire de faire communiquer la plateforme demarches.dordogne.fr (PUBLIK) avec la solution de gestion des courriers et des dossiers (GECCO). Pour cela la DSIN a créé une interface (API : Application Programming Interface) permettant depuis une demande sur PUBLIK de créer un dossier dans GECCO. Cette interface constitue la première brique d'interopérabilité entre ces deux applications essentielles et permettra de simplifier le traitement des demandes des usagers par les services départementaux.*
- **Accueil téléphonique** : Evolution Accueil téléphonique : qu'avec les équipes du social et aussi dans le cadre du projet de Maison Départementale de l'Habitat, des groupes de travail ont été menés pour repenser l'accueil et notamment l'accueil téléphonique.

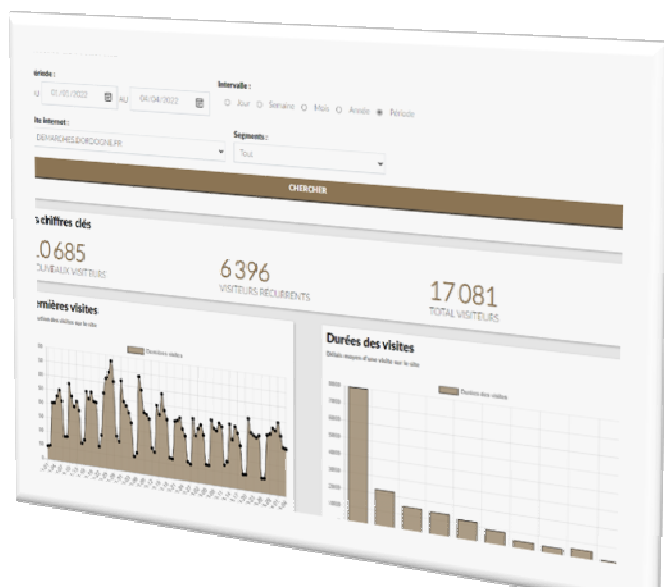
- **Mise en place d'un tableau de bord « Relations Usagers »**

Les directeurs, services pour qu'ils puissent appréhender avec objectivité le nombre de sollicitation en fonction des différents canaux avaient besoin des statistiques sur la fréquentation des sites internet du département, du nombre de courriers et appels téléphoniques reçus.

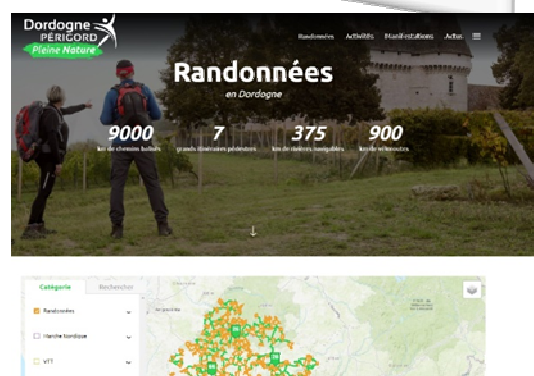


Ce tableau de bord a été concrétisé avec le site <https://statistiques-usagers.dordogne.fr/> développé en interne, fin 2021 il permet l'accès aux statistiques des sites internet du Département et du courrier.

L'objectif est de pouvoir permettre aux directions de s'adapter si nécessaire progressivement en fonction des changements de sollicitations par les usagers mais aussi d'assurer un suivi de la qualité de service sur le traitement des demandes.



- **Site pleinenature.dordogne.fr: Pour simplifier l'accès aux informations sur les sports de pleine**



nature et l'accès aux 1000 randonnées de Dordogne, il a été décidé de rassembler les deux sites internet : rando.dordogne.fr et sportnature.dordogne.fr en un seul site pleinenature.dordogne.fr plus ergonomique et plus adapté aux attentes des usagers. Les travaux menés sur 2021 ont abouti à l'ouverture du site en Mars 2022.

- **Fréquentation des étangs** : Evolution de l'application mobile utilisée par les gardiens des étangs départementaux, afin qu'ils puissent indiquer la température et la qualité de l'eau et la jauge de fréquentation. Cette évolution permet aux usagers de retrouver les informations en temps réel sur le site institutionnel.


Fréquentation de la plage en temps réel

Ce compteur indique le niveau de fréquentation de la plage à un instant donné...

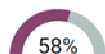
La zone de baignade surveillée ne peut dépasser **600 personnes maximum**, limite liée aux consignes de distanciation sociale nécessaire dans le cadre du Virus COVID-19.

En cas de forte affluence en rouge sur la jauge, vous ne pourrez pas accéder à la plage mais de nombreuses autres activités en plein air sont à votre disposition (cf ci-dessous)

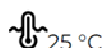
La baignade est actuellement non surveillée.
La plage est surveillée tous les jours de 11:00 jusqu'à 19:00.

 Baignade autorisée
Dernier relevé le : dimanche 29 août 2021, 16:20

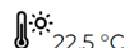
Jauge de fréquentation



Température de l'eau

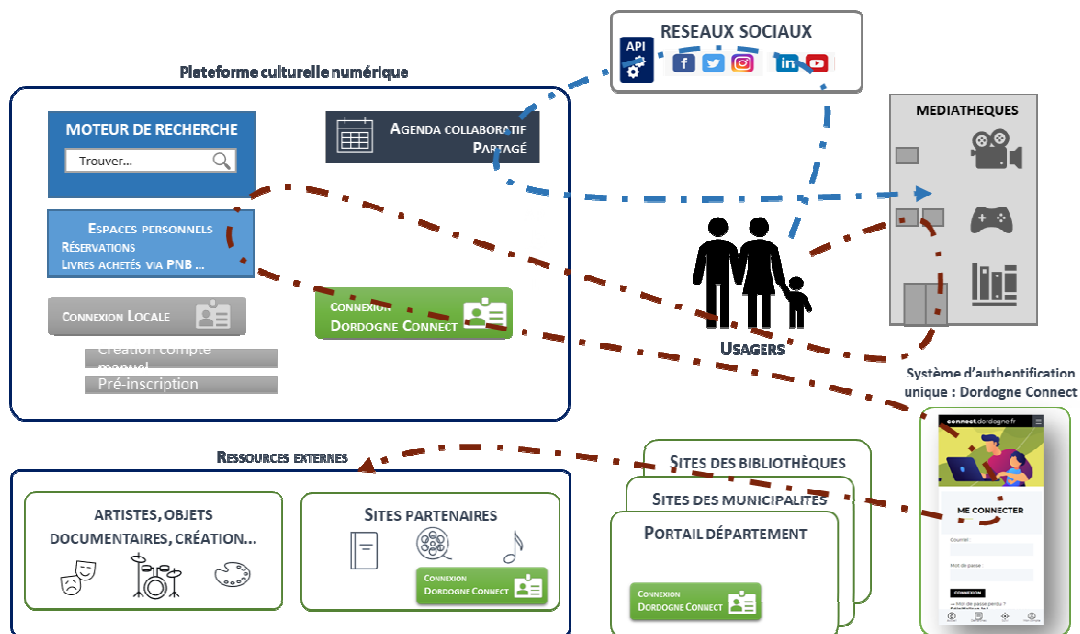


Température de l'air



- De nouveaux enjeux se dessinent derrière l'opération GRU avec notamment la réflexion sur les pérégrinations de nos usagers : Construire les services de demain, **s'inscrire dans les parcours utilisateurs**. Pour cela il a été réalisé en 2021 des formations et ateliers Design de Service en transversalité dans la collectivité.

La DSIN a contribué avec la Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Éducation et des Sports et plus spécifiquement la Direction Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord à l'élaboration du projet Bibliothèques Numérique de Référence (BNR). Ce projet a obtenu en 2021 la labellisation par le ministère de la Culture et préfigure pour le Département une nouvelle manière de construire et d'adresser une offre de service à destination des usagers et du territoire.



Un des objectifs consiste à faire le lien entre le territoire et le web en utilisant le numérique comme un levier d'amélioration de l'accès à l'offre culturelle.

Ce projet s'inscrit pour la DSIN dans la poursuite :

- Simplification de l'accès aux sites et applications web : Mise en œuvre d'une identité unique avec le Compte Unique Territorial « Dordogne Connect »,
- Assurance de prise en compte des attentes des utilisateurs finaux,
- Mode projet prenant en compte une vision globale au-delà du spectre technique.

Cette ambition et ces travaux seront renforcés en 2022.

OPERATION METIERS

Cette année, aucun grand projet pour ce portefeuille de projets, mais de nombreux développements et mises à jour des logiciels :

- Développement d'interfaces autour du logiciel ATAL : Authentification sur annuaire centralisé, interface avec l'application de gestion financière Coriolis et avec l'application de gestion des courriers et des dossiers GECCO ;
- Développement d'une interface de gestion des heures supplémentaires entre TRUST/GECCO et ASTRE ;
- Déploiement du module de gestion de l'habillement à la Direction des Sports avec ATAL ;
- Développement d'une application de suivi de l'assainissement dans les campings.

OPERATION GESTION DES DONNEES ET OUTILS DECISIONNELS

Le Département, souhaitant contribuer à la réussite de la création d'une licence BigData sur Périgueux, a accueilli au sein de l'équipe Projets une apprentie pour l'année scolaire 2021-2022 dont la mission a été la poursuite du développement de la plateforme Open data du département.

Cette dernière a donc été enrichi avec des nouveaux jeux de données, et de nouveaux contenus :



- **Données routières:** réseau routier départemental, restrictions, réglementations...

- **Touristiques :** itinéraires PDIPR, points de départs sur l'ensemble du territoire départemental

Ces travaux s'inscrivent dans les enjeux de transparence sur les politiques publiques, de participation citoyenne.

Au-delà de cette plate-forme OpenData, un travail préparatoire important de réflexion a été entrepris afin de proposer dans le cadre du prochain Schéma Départemental de la Transformation et de la Sobriété Numérique une véritable politique départementale de gouvernance de la donnée, et notamment, de la donnée référentielle.

OPERATION GESTION (APPLICATIFS FINANCIER, RH, DELIBERATION)

- **Migration CORIOLIS V5** : Mise à jour majeure de l'application de gestion financière, travaux préparatoires et paramétrage pour une migration effective en Septembre 2022;
- **Etude de la migration de gestion des subventions PROGOS** en version V9 : La société arrêtant la maintenance de l'application, il devient indispensable de migrer l'application. En 2021, un audit avec la société MGDIS a été réalisé pour évaluer le coût de cette opération;
- **Subventions** Mise en œuvre des opérations Chèque-sport et aide sociale exceptionnelle à l'intention des habitants de Dordogne, aides directement liées aux difficultés engendrées par la COVID;
- **Certification des comptes** : poursuite du travail pour l'homologation des applications CORIOLIS, ASTRE, IODAS, en particulier sur le suivi des habilitations ;
- **Refonte du SI Délibérations** : Paramétrage et mise en œuvre de la solution AIRSDELIB;
- **Gestion des dossiers Contentieux** : Paramétrage et mise en œuvre du logiciel LEGISWAY pour la gestion des contentieux du service des Affaires Juridiques;
- **Refonte du SI RH**, poursuite de la mise en œuvre de Gfi4RH pour :
 - La formation (remplacement de l'application INSER)
 - Le suivi des postes et des effectifs (GPEC) ;
 - *Dématérialisation des **arrêtés de nomination et de délégation de signature** signés par le président*
 - *Etude pour la mise en œuvre de badgeage en télétravail : projet abandonné suite à cette étude*
 - *Chèque déjeuner LOGIWEB : Mise en œuvre d'une nouvelle version et d'une interface chèque déjeuner pour intégrer la part salariale dans la paye*

• OPERATION MOBILITE

D'une manière générale, au sein de la collectivité, les équipements de mobilité sont déployés en fonction des missions et des nécessités.

En 2021, La DSIN a poursuivi le travail engagé en s'attachant à proposer aux agents des outils adaptés.

Ainsi 180 agents travaillant en distanciel et ayant un fort besoin de téléphonie, telle que par exemple des secrétaires, se sont vus proposer l'installation d'un logiciel de téléphonie sur leur ordinateur et la dotation d'un casque/micro sans fil.

➤ Les impacts du télétravail pour la DSIN :

Du fait de la poursuite de la crise sanitaire il a fallu gérer 2 types de télétravail :

- Le télétravail lié au Plan de Continuité d'Activité dû aux confinements ;
- Le télétravail 'officiel ' à la demande de l'agent en suivant les conditions validées par l'exécutif.

1- le télétravail type 'confinement' :

Poursuite de l'organisation mise en place avec la DRH pour suivre les demandes de télétravail et mettre à disposition des agents les matériels, les logiciels et les accès nécessaires au travail en distanciel.

- Un travail conséquent a été fait par la DSIN pour récupérer tous les équipements qui avaient été mis à disposition des agents lors du dernier et des précédents confinements.

2- le télétravail 'officiel' :

La mise en place du télétravail en 2021 a nécessité le déploiement d'un suivi des demandes avec circuit de validation sous GUS. 574 demandes de télétravail ont été traitées en 2021. Ainsi les agents ont pu être équipés et utiliser un accès à distance pour permettre de continuer leurs activités professionnelles.

- Toutes les demandes sont initiées via GUS par l'agent puis validées par le supérieur hiérarchique et sont ensuite transférées à la DRH pour le suivi administratif et la signature de la convention.

➤ **AMELIORIER LA QUALITE DES PRESTATIONS DESTINEES AUX SERVICES**

▪ **DEPLOIEMENT DES TECHNOLOGIES RESEAUX SANS-FIL (WIFI)**

Afin de développer de nouveaux usages et simplifier la mobilité sur les sites départementaux, la DSIN procède au déploiement d'une infrastructure réseau sans fil sécurisée qui couvre fin 2021 la quasi-totalité des bâtiments. Pour cela des études de couvertures Wifi ont été réalisées sur les sites de l'agglomération et en coordination avec la Direction du Patrimoine Bâti (DPB) des travaux de câblage ont été menés.

Fin 2021, 83 % des sites départementaux et 56% des collègues étaient couverts en Wifi.

▪ **POURSUITE DE LA MODERNISATION DES RESEAUX INFORMATIQUES**

La DSIN a poursuivi la modernisation des infrastructures réseaux afin de déployer la téléphonie par le réseau (TOIP). Ces migrations ont permis de continuer à réduire les coûts de fonctionnement par la suppression des autocommutateurs distants, la résiliation d'abonnements opérateurs, et la suppression des coûts de communications téléphoniques intersites. Plus de 2200 agents peuvent téléphoner sans surcoût au travers du réseau informatique de la collectivité.

▪ **ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE AUX UTILISATEURS**

- *Fin de la migration et de la mise jour globale du parc informatique vers le système d'exploitation Windows 10 dans une version récente (20H2)*
- *Support et assistance aux utilisateurs :*
 - o *Plus de 8.200 appels reçus au 2129 par les techniciens de l'assistance utilisateur,*
 - o *10.049 fiches GUS traités,*
 - o *1983 équipements installés dont 552 ordinateurs et 233 smartphones.*

- *Gestion des Déchets Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : 541 matériels ont été sortis de l'inventaire en 2021 dont 390 matériels de téléphonie mobile. 29 matériels ont fait l'objet d'un don (associations ou Micro-récup).*

195 matériels ont été vendus via le site agora.store pour un montant de 7 290,00€.

▪ SOLUTION DE VISIO-CONFERENCE

Les demandes d'équipement en matériel de visioconférence ont explosé en 2021. Une trentaine de salles de réunions réparties sur le département nécessiteraient d'être équipées. Au cours de l'année un état de l'art de solutions de visio a été fait avec l'aide d'une AMO (MTCE) et plusieurs solutions ont été testées afin de répondre aux exigences que nous nous étions fixées : avoir un système audio/vidéo performant et facile à mettre en œuvre pour l'utilisateur et si possible sans connectique filaire.

La solution retenue s'orienterait sur un écran mural à affichage dynamique, une barre de son audio/vidéo et un système de transmission sans fil. Le déploiement sera effectué à compter de 2022.

➤ GARANTIR LA SECURITE, L'EXPLOITATION ET L'EVOLUTION DU SYSTEME

Maintenir des outils informatiques fiables, performants et sécurisés est une priorité pour la DSIN. La continuité Informatique et la disponibilité du Système d'information dépasse les 99 % et a été encore améliorée avec l'évolution globale et le remplacement des architectures critiques, réseaux et serveurs des centres de données, durant le 1er semestre 2021.

Du fait de l'augmentation des usages numériques dans les métiers et de la mise à disposition de moyen d'infrastructure de Système d'Information auprès de partenaires, la DSIN a continué d'améliorer ses infrastructures numériques avec en 2021 :

- *Modernisation des centres de données : renouvellement des cœurs de réseaux et de l'ensemble de l'infrastructure serveurs et stockage (doublement de la capacité de stockage, augmentation des capacités de calculs, mécanismes de résilience renforcés)*
- *Mise en œuvre de mesures globales de renforcement de la Sécurité du SI (Segmentation, processus de gestion des identités, renforcement de la sécurisation de la messagerie électronique) ;*
- *Poursuite de la démarche d'homologation technique des applications métiers (Iodas, Gecco, Astre, Coriolis) dans le but de renforcer la protection des données ;*
- *Evolution des procédures de mises en production pour mise en conformité vis-à-vis des attentes pour la certification des comptes ;*
- *Refonte importante de nos procédures de contrôle et mise en œuvre de processus de sécurisation supplémentaires, nécessaires dans le cadre de la certification des comptes ;*
- *Optimisations du système de supervision et métrologie (automatisation) ;*

- Poursuite de la modernisation de l'infrastructure de téléphonie pour répondre aux enjeux à venir de Gestion Relations Usagers et de nomadisme ;
- Evolution du système de sauvegarde : sanctuarisation, augmentation de la volumétrie, et automatisation des tests de restauration ;
- Poursuite des Audits de l'annuaire central (Active Directory) auprès de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) dans une démarche d'amélioration continue ;

➤ POLITIQUE DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Le contexte cybersécurité sur le territoire national a permis au département d'être une des premières collectivités, à bénéficier du parcours cybersécurité du plan France Relance initié par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

Ce parcours était constitué de 3 grandes étapes :

- o **Auditer les briques techniques** du système d'information de la collectivité : cette étape terminée a permis d'identifier une liste de mesures spécifiques à mettre en place pour élever le niveau de sécurité,
- o **Réaliser un état des lieux organisationnel** de la sécurité des systèmes d'information et établir une cartographie globale des zones de vulnérabilité avec les métiers,
- o **Construire un plan de sécurisation sur les 3 années à venir** et identifier 3 sujets majeurs et structurants pour tendre vers le niveau de sécurité requis pour le département, ses partenaires et ses usagers.

Ce parcours cybersécurité s'inscrit donc dans la poursuite des travaux menés avec notre Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) avec les sessions de sensibilisation à la sécurité informatiques notamment pour les nouveaux agents de la collectivité.

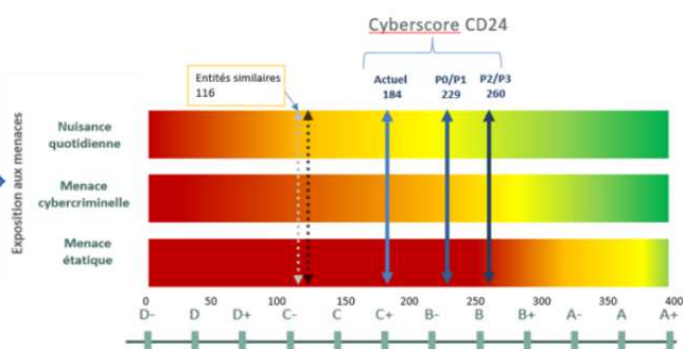
En complément, dans le cadre du passage de la certification par la Cour des Comptes, un processus d'homologation technique a été initié permettant de tendre vers un

Evolution Maturité SSI 2016-2021

ISO 27002 – CIBLE MATURETE : 3	2016	JUIN 2018	JANVIER 2019	JANVIER 2020
Chapitre 5 - Politiques de sécurité de l'information	1,00	3,00	4,00	4,00
Chapitre 6 - Organisation de la sécurité et mobilité	1,75	2,65	2,75	3
Chapitre 7 - La sécurité des ressources humaines	3,94	4,06	4,17	4,28
Chapitre 8 - Gestion des actifs	1,72	2,00	2,11	2,33
Chapitre 9 - Contrôle d'accès logique	1,92	2,13	2,48	2,48
Chapitre 10 - Cryptographie	2,00	2,00	2	2
Chapitre 11 - Sécurité physique et environnementale	2,81	2,86	2,92	3,22
Chapitre 12 - Sécurité liée à l'exploitation	2,32	3,04	3,57	3,61
Chapitre 13 - Sécurité des Communications	2,75	2,88	3,00	3,25
Chapitre 14 - Acquisition, Développement et maintenance des SI	2,41	2,81	2,81	3
Chapitre 15 - Relation avec les fournisseurs	1,00	2,17	2,33	2,33
Chapitre 16 - Gestion des incidents liés à la sécurité de l'information	0,14	0,71	0,86	0,86
Chapitre 17 - Gestion de la continuité de l'activité	2,00	2,17	2,17	2,33
Chapitre 18 - Conformité	1,47	1,83	1,83	2,1
TOTAL	1,94	2,45	2,64	2,77

Nouvelle méthode d'évaluation

Evolution Maturité 2022 France Relance



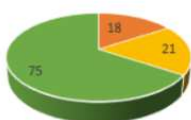
Avancement « Chantier de la culture sécurité »

Actions	Etat	Avancement
PSSI	🟡🟡	Validée - En cours de mise à jour pour 2022
Charte des utilisateurs	🟡🟡	Validée - En cours de mise à jour pour 2022
Charte des administrateurs	🟡	Validée et signée
Charte Prestataires	🟡	Validée et en cours de diffusion
Sensibilisation des nouveaux agents	🟡	Journée de sensibilisation mensuelle
Plan de Reprise Informatique	🟡🟡	Dernier test juin 2021

Mesures : Audits réalisés	2021	2022
A planifier	52	76
En cours	28	25
Terminé	23	23
Non concerné	2	2
TOTAL	105	126

Mesures : Plan de Sécurisation - FR	2022
P0/P1 = 2022	45
P2 = 2023	16
P3 = 2024	16
TOTAL	75

Avancement PSSI



● Non démarrée ● En cours ● Terminée

Sessions de Sensibilisation	2019	2020	2021	2022
Nombre de sessions	30	4	8	2
Nombres de personnes	916	104	160	24

cloisonnement des différents composants des applications, de sécuriser les données métiers de la collectivité et d'initier un processus de revue des habilitations sur le périmètre audité (Social, Finance et Ressources Humaines).

➤ **POUR LES USAGERS ET NOS PARTENAIRES :**

POURSUITE DES MUTUALISATIONS AVEC LE SYNDICAT MIXTE PERIGORD NUMERIQUE

Dans le cadre des conventions de mise à disposition d'infrastructures de Système d'information, la DSIN maintient la qualité des services mis à disposition :

- Raccordement du SMPN dans les nouveaux locaux à ATUR
 - Mise à disposition des services numériques : Réseaux, serveurs, téléphonie, sécurité
- Raccordement en Fibre Optique de la Maison Départementale de Santé de Saint Médard de Mussidan

PLATEFORME MUTUALISEE : <https://territoires-numeriques.dordogne.fr>

L'année 2021 a confirmé la position du département en tant que fournisseur de services numériques, avec la poursuite du développement du portail à destination des adhérents de l'Agence Technique Départementale.

Ce portail fournit un point d'entrée unique pour les collectivités et un accès à l'ensemble des outils et informations mis à leur disposition :

- Bureau Virtuel Sécurisé
- Applications Métiers (gestion financière, RH ...)
- Télétransmission, flux Pes
- Parapheur électronique
- Cartographie
- Informations règlementaires
- Marchés Publics
- Accès à l'assistance ATD24

La DSIN a observé une poursuite de la montée en puissance du nombre de communes et d'agents (980 agents communaux en 2018 et plus de 3500 fin 2021).

A noter la SEMIPER a migré son Système d'Information sur la plateforme et bénéficie de l'offre de Bureau Virtuel Sécurisé leur permettant de sécuriser et de fiabiliser leurs outils et faciliter le développement de la mobilité et du télétravail pour leurs équipes.

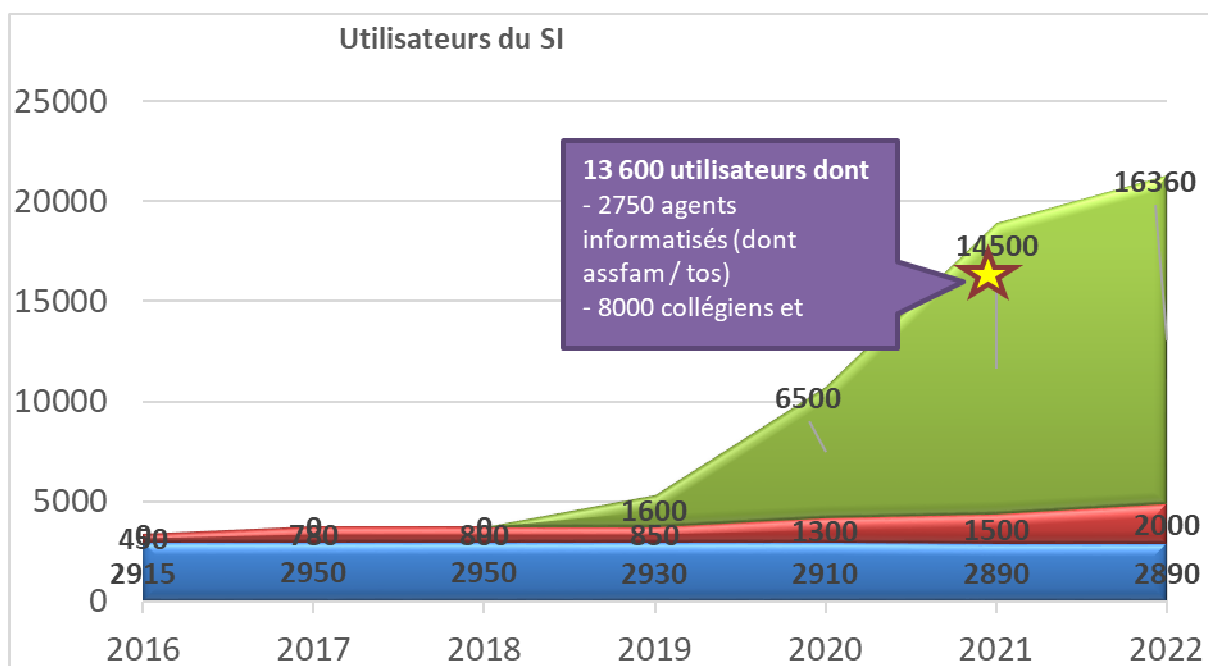


MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE DIRECTION : #DSIN

La Direction des Systèmes d'Information a élaboré un projet de direction en 2018 visant à faire évoluer son organisation pour mieux accompagner la transition numérique de la collectivité et répondre aux nouveaux périmètres d'intervention. Les grands axes du projet de direction :

- **Une organisation centrée sur les usagers** : agents de la collectivité, citoyens et partenaires
- **Une volonté de simplification des outils de travail** : plus simples pour les utilisateurs, plus ergonomiques
- **Une posture d'accompagnement et de transfert des compétences** auprès des directions métiers
- **Une réflexion aboutie sur la stratégie de la Direction et l'évolution des missions** des 3 services dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Numérique
- **La mise en œuvre de niveaux de service SI**
- **Une exigence d'exemplarité sur l'incarnation de la dynamique collaborative et de transformation par le numérique**
- **Evolution des locaux et des méthodes de travail pour favoriser les échanges**

Ce projet de direction s'inscrit dans une dynamique globale où la DSIN élargie son domaine d'intervention aux collègues, aux partenaires, aux communes et communautés de commune et voyait ainsi le nombre d'utilisateurs du Système d'information fortement augmenter. Fin 2021, la DSIN comptait plus de 13 600 utilisateurs sur ses annuaires et prévoit de rapprocher de 22 000 utilisateurs fin 2022.

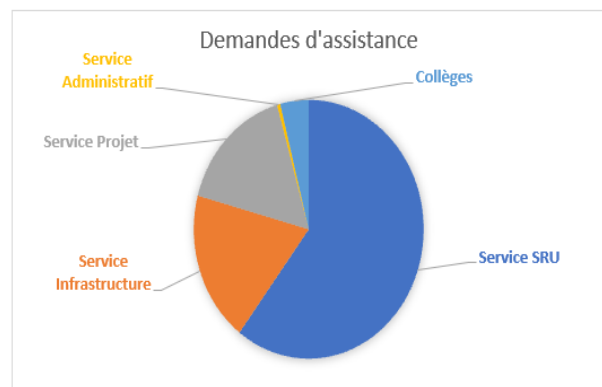
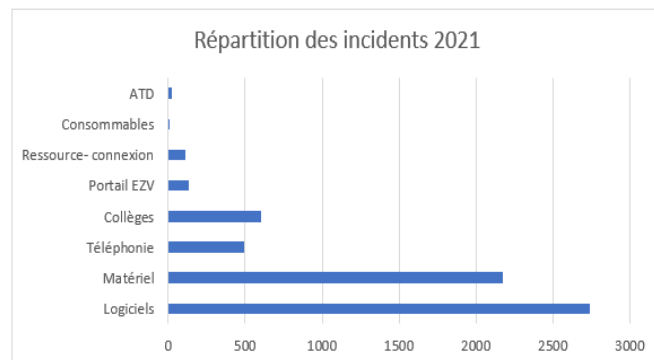
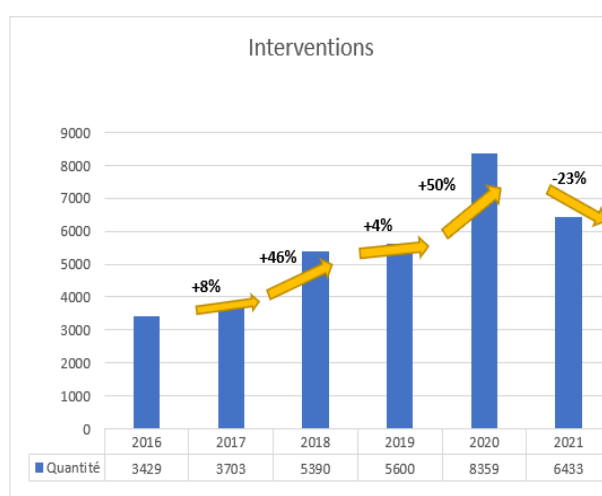
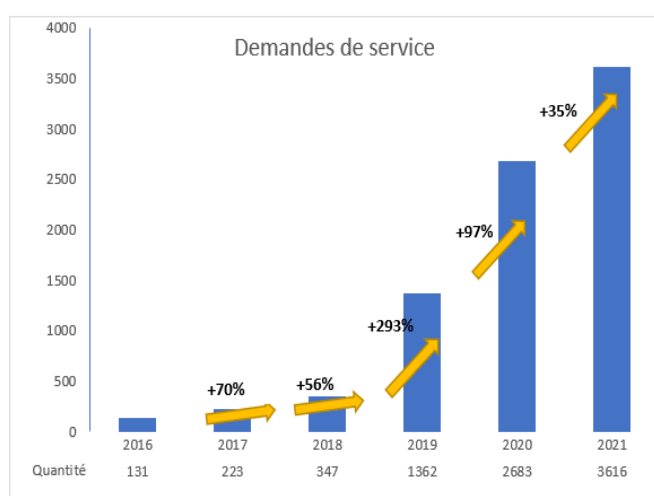


CHIFFRES-CLES ET INDICATEURS FINANCIERS

Tableau de bord – Activité de support :

Les outils de pilotage mis en œuvre par la DSIN permettent de mettre en exergue une augmentation globale de l'activité due notamment à la prise en charge des collèges départementaux et les travaux de plateforme numérique pour les communes et communautés de communes.

Sur le tableau de bord ci-dessous, les demandes de services correspondent à la forte appropriation du Guichet Unique de Service (GUS) pour réaliser les demandes de télétravail, de mobilité, de création des espaces collaboratifs et toutes les demandes liées à l'environnement informatique de l'utilisateur.



Traitements et indicateurs du SI :

Traitements informatiques - Exploitation		2021
Journaliers		15
Mensuels		600
Autres : SMS envoyés aux usagers		9048 rappels RDV(20180 agents MFA)
Type de traitements (moyenne mois / annuel)		2021
PAYES		95 (mensuel)
Budgets / interfaces		130 / 6
Téléchargement : Wetransfer ou autres		165 annuels
Coripes/DGFIP		0
Banque de France (récupération données bancaires / Coriolis)		44 (annuel: 1 par semaine)
Synchronisation annuaire RH - AD		55 (étape 2 en + en fin année)
Aide Sociale		210 (mensuel)/ 9 journalier
Gestion incident CDAU Eiffage		22 (annuel)
GPS de terrain (transfert des données)		1
SAFE		29 campagnes
Création compte WIFI invité		5
Retour fichier OCRE Coriolis		48 (annuel)
Ouverture VPN pour partenaires extérieurs		315 annuels
Demande de restauration (Veeam)		22 annuel
Gestion LTO		20 annuel
Incident télécom (Orange/Céleste)		5 (mensuel)

Indicateurs	2021
Utilisateurs du Système d'Information : CD24	3405
Utilisateurs partenaires hébergés (ATD;ACD)	148
Utilisateurs plateforme territoires-numeriques.dordogne.fr	3735
Serveurs physiques (dont Hyperviseurs)	13
Serveurs virtuels	326
Nombre de sites interconnectés	154
Collectivité - Fibrés %	22%
Collectivité - Couvert Wifi %	83%
Collectivité - Convergés TOIP	95%
Collèges - Fibrés %	77%
Collèges - Couvert Wifi %	56%
Collèges - Réseaux modernisés %	92%
Collèges - Migrés (livre blanc) % (dont 2 cité scolaires)	56%
Lignes mobiles	929
Smartphones déployés	262

Inventaire du parc informatique :

Parc informatique	Acquis en 2021	neufs et Installés en 2021	Ré-Installé
PC bureautiques	100	91	340
PC Dessinateurs	9	9	
PC portables	68	46	243
PC client léger			
Ipad et tablettes	61	58	70
Ecrans (> 20 pouces)	225	61	661
Imprimantes	6	6	
Ecran affichage dynamique	3	3	
Smartphone			235

Dépenses réalisées en 2021 et évolution par rapport à 2020

Dépenses d'Investissement			
Nature	2021	2020	Evolution %
Logiciel	748 703,46 €	938 561,18 €	-20,23
Matériel	1 032 728,01 €	780 425,56 €	32,33
ENC (matériel + logiciel)	66 403,70 €	659 701,48 €	-89,93
Etude transformation numérique		42 204,00 €	-100,00
Subvention au Syndicat Mixte Périgord Numérique	4 500 000,00 €	6 370 000,00 €	-29,36
Dépenses de Fonctionnement			
Entretien, réparation, abonnements et consommables	90 055,37 €	94 256,06 €	-4,46
Prestations de service (cybersécurité, collègues)	171 082,40 €	124 004,86 €	37,96
Maintenance	515 161,07 €	521 701,38 €	-1,25
Télécommunication (tous services confondus)	897 026,07 €	895 329,65 €	0,19
Participation au fonctionnement du SMPN	586 589,53 €	578 047,04 €	1,48
Recettes de Fonctionnement			
Remboursement frais téléphonie SPL/SMPN/Agence culturelle/ATD-SATESE	8 249,57 €	5 271,68 €	56,49
Redevance utilisation du système d'information (Partenaires hébergés)	76 836,90 €	76 322,60 €	0,67
Recettes d'investissement			
Subvention CDC Collèges Numériques et Ruralité-solde	49 994,10 €	0,00 €	
Plan France Relance - Cybersécurité	40 000,00 €		

MOYENS HUMAINS

Fonction	Effectif 2021
- Directeur	1
- Directrice adjointe	0
- Chargée de communication et d'assistance numérique	1
- Chargé de Coordination Collèges Numériques	1
- Apprenti ingénieur – Chargé du développement des usages numériques dans les collèges	1
<u>Bureau de l'Administration</u>	
- Administration/secrétariat/comptabilité/façonnage/ Accueil CDAU	3
<u>Service Projets</u>	
- Adjoint chef de service	2
- Analystes-programmeurs chargés de projets	9
- Animateur SIG	1
<u>Service infrastructure numérique</u>	
- Chef de service	1
- Gestion des serveurs et bases de données	3*
- Pupitreurs	1
- Réseaux et téléphonie	3
- Technicien support chargé de cyber sécurité	1
<u>Service Relations Utilisateurs</u>	
- Chef de service	1
- Adjoint responsable gestion de parc	1
- Techniciens micro	5,5
- Assistance utilisateurs	1,5
TOTAL DE L'EFFECTIF	38 ETP

* A noter qu'un des agents, administrateurs systèmes consacre 0,5ETP à la mission de Responsable de la Sécurité des SI (RSSI à 0,5 ETP)

DGA DE LA SOLIDARITE ET DE LA PREVENTION

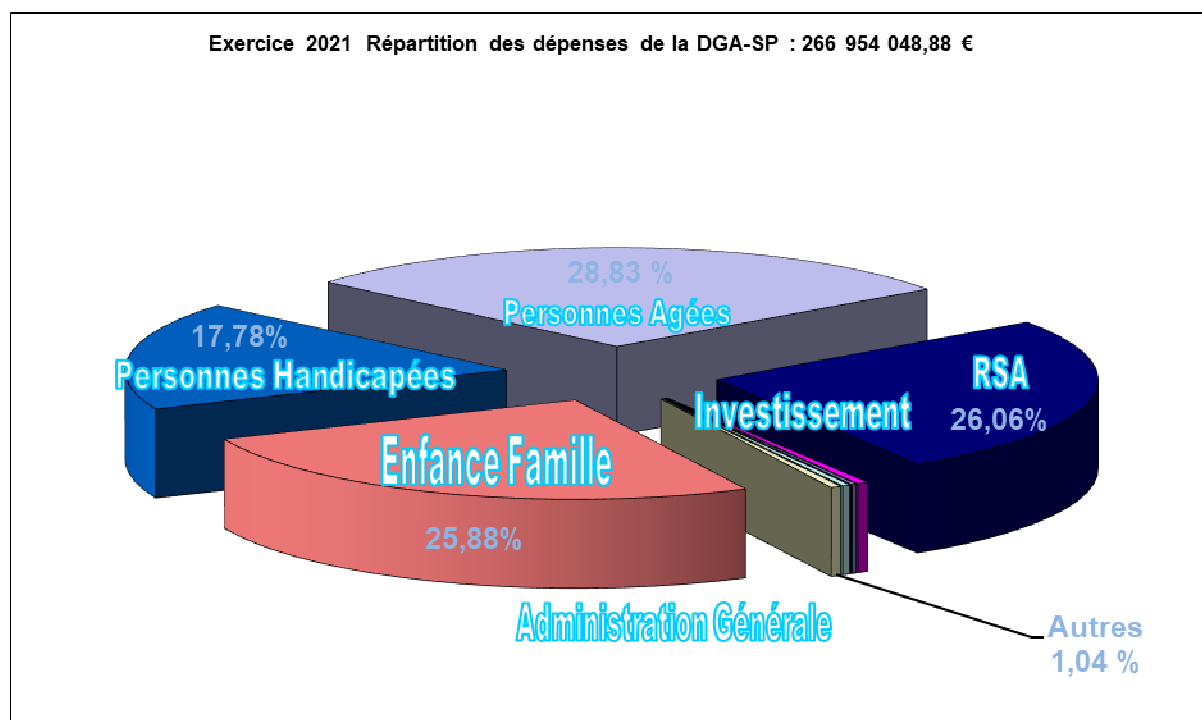
14- INTRODUCTION

Les dépenses 2021 atteignent en fonctionnement 266 816 € soit une augmentation de plus de 8,7 millions d'euros.

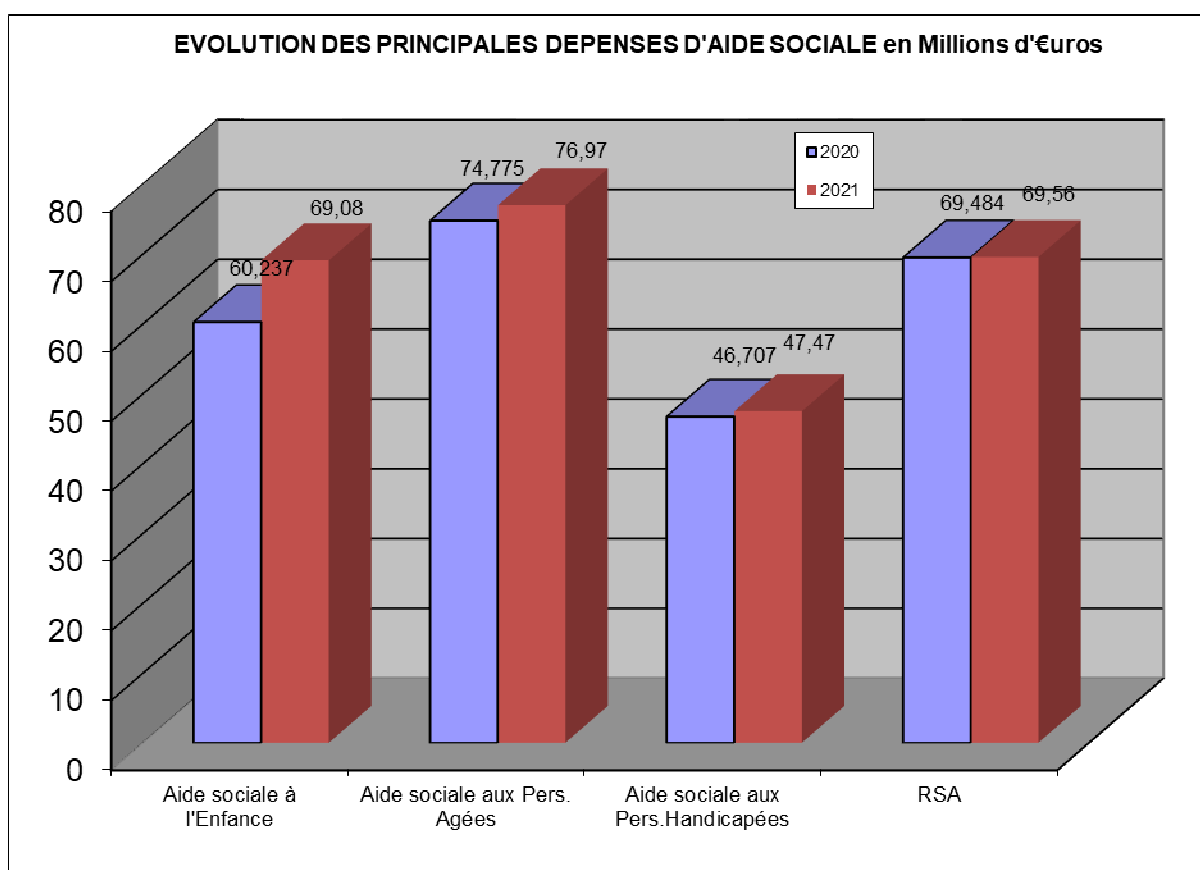
A l'exception du Revenu de Solidarité Active (RSA), dont le nombre d'allocataires et le coût de l'allocation diminuent progressivement au niveau de l'avant pandémie, l'ensemble des politiques d'action sociale enregistrent une augmentation des demandes.

La mise en place progressive et fractionnée des mesures du Ségur de la Santé impacte 2021 pour partie et pèsera significativement sur 2022.

Les questions relatives à la santé : vaccinations COVID, vaccinations obligatoires, ouverture d'un second Centre Départemental de Santé, déploiement des missions médicales déléguées aux sages-femmes, s'intensifient et nécessitent un élargissement des activités départementales sans doute durablement.



CHAPITRES	SOUS-FONCTIONS	DEPENSES	POIDS %
Investissement	Equipements non Départementaux	507 016,28	0,19%
	Equipements Départementaux	82 255,34	0,03%
Fonctionnement			
Prévention médico-sociale		881 552,79	0,33%
Action sociale :	265 483 224,47 €		
dont	Administration générale	1 154 404,95	0,43%
	Famille et Enfance	69 078 454,58	25,88%
	Personnes handicapées	47 471 541,28	17,78%
	Personnes Agées	76 972 276,16	28,83%
	RSA	69 568 312,46	26,06%
	Autres actions	1 238 235,04	0,46%
TOTAL		266 954 048,88	100,00%



L'ACTION SOCIALE CONCERNE TOUS LES PERIGOURDINS A TOUS AGES DE LA VIE.

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

Le Pôle Personnes Agées a été mis en place le 1^{er} février 2010 pour piloter l'ensemble des actions proposées aux personnes âgées tant à domicile qu'en établissement. En 2016, le Pôle a fait l'objet d'une réorganisation pour mener à bien ses missions et intégrer les dispositions issues de la loi du 28 décembre 2015 d'Adaptation de la Société au Vieillessement.

La compétence du Pôle recouvre la prise en charge des personnes âgées dépendantes (Allocation Personnalisée d'Autonomie), l'accueil familial des personnes âgées et personnes handicapées, la mise en œuvre du schéma gérontologique, la tarification administrée des services d'aide à domicile habilités à l'aide sociale. Depuis le 1er janvier 2017, il assure également les missions jusqu'à lors confiées aux Comités Locaux d'Information et de Coordination (CLIC).

Enfin, le Pôle assure la tarification des Etablissements d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (EHPAD), la gestion du Fonds Départemental des Equipements Sanitaires et Sociaux (FDESS) et le contrôle des structures (EHPAD, Résidences Autonomie).

I – LES PERSONNELS

➤ Personnel social et médico-social : 85,8 ETP

II – LES MOYENS UTILISABLES

➤ Lits médicalisés installés : 6 259
↳ Lits hébergement permanent : 6 025
↳ Lits hébergement temporaire : 110
↳ Lits accueil de jour : 124
➤ Places en famille d'accueil : 485

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

➤ Nombre de demandes traitées : ND
↳ Nombre de bénéficiaires : 13 494 (moyenne mensuelle)
- Dont APA à domicile : 8 538
- Dont APA en établissement : 4 955
↳ Aide sociale à l'hébergement : 1 092 (moyenne mensuelle)
↳ Aide-ménagère : 54 (moyenne mensuelle)

IV – LES ASPECTS FINANCIERS

➤ Coût global	: 75 972 276 €	} Coût moyen / bénéficiaire des prestations : 5 177 €/an
↻ APA en établissement	: 21 753 874 €	
↻ APA à domicile	: 37 136 990 €	
↻ Aide sociale à l'hébergement	: 16 794 506 €	
- Prestations à domicile (Serv. ménagers / Port. de repas)	: 86 614 €	
↻ Autres	: 1 199 160 €	
➤ Concours de la CNSA aux dépenses d'APA	: 25 692 945 €*	, soit 43,63 %
* Y compris les versements consacrés aux incidences de la loi ASV		

V – NOMBRE D'EMPLOIS GENERES : 4 756

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES

Le Pôle Personnes Handicapées est en charge de l'autorisation, de la tarification et du contrôle des établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées, ainsi que de l'instruction et du paiement de l'aide sociale aux personnes handicapées, de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). Il intègre également la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). La MDPH est chargée d'accueillir et d'informer les personnes handicapées, d'instruire les demandes de droits et prestations et de gérer le fonds de compensation du handicap.

I – LES PERSONNELS

➤ Personnel administratif et médico-social	: 61 personnes pour 58 ETP (dont 3,10 mis à disposition par l'Etat ou d'autres organismes)
--	--

II – LES MOYENS UTILISABLES

➤ Nombre de places en établissements et services	: 1 508
↻ Foyers occupationnels	: 341
↻ Foyers hébergement	: 214
↻ Foyers d'accueil non médicalisés	: 229
↻ Foyers d'accueil médicalisés	: 198
↻ Etablissements d'accueil médicalisés	: 159
↻ Autre hébergement	: 32
↻ Services d'accompagnement à la personne (SAVS et SAMSAH)	: 296
↻ Sections d'accueil de jour	: 39

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

➤ Nombre de demandes : 25 797 (MDPH : 25 361 + 436 pour l'aide sociale)

↳ Décisions de la CDAPH et avis de la MDPH : 30 461

- PCH	: 1 382
- Enfants	: 4 456
- AAH – cplt de ressources	: 3 845
- RQTH- orient. professionnelle	: 6 291
- Cartes	: 7 848
- Affiliation assurance vieillesse	: nc
- Orientations établissement	: 775
- ACTP	: nc

↳ Décisions com. d'aide sociale : 614

IV – LES ASPECTS FINANCIERS

➤ Coût global	:	47 471 541 €
➤ Coût moyen d'un hébergement	:	2 533 €/mois
➤ Coût moyen plan d'aide humaine PCH	:	616 €/mois
➤ Coût moyen aide-ménagère	:	74 €/mois
➤ Coût moyen famille d'accueil	:	1 290 €/mois
➤ Coût moyen ACTP	:	535 €/mois

V – NOMBRE D'EMPLOIS GENERES : 725 ETP (EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES)

ACTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Dans le cadre de la protection de l'enfance, le Pôle Enfance Jeunesse assure les missions suivantes :

- ✓ Recueil des informations préoccupantes au sein d'une Cellule dédiée (CRIP) ;
- ✓ Prise en charge et accompagnement éducatifs des mineurs confiés au Pôle Enfance Jeunesse par les familles ou sur décision judiciaire ;
- ✓ Prise en charge des jeunes majeurs sur leur demande ;
- ✓ Prise en charge des femmes enceintes ou des mères avec un enfant de moins de trois ans (Centre maternel du Village de l'enfance) ;
- ✓ Traitements des demandes d'adoption et de consultation des dossiers en recherche des origines (accompagnement des personnes qui souhaitent consulter leur dossier) ;
- ✓ Gestion de la paye des assistantes familiales ;
- ✓ Gestion des dossiers des enfants accueillis ;
- ✓ Tarification, le contrôle et le suivi des établissements d'accueil des mineurs (placement provisoire et assistance éducative) ;
- ✓ Mandatement des factures et contrôle des dépenses relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- ✓ Animation de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance.

I – LES PERSONNELS

- Personnel administratif et intervenant du Public : 95 personnes pour 93,73 ETP

II – LES MOYENS UTILISABLES

➤ Agréments Assistantes Familiales (nb de places): 922 places (pour 431 assistants familiaux)

- MECS : 564 places
- Village de l'Enfance : 60 places
- PEAD : 92 places
- Lieux de vie : 35 places
- Structure expérimentale : 11 places
- A.E.M.O. : 600 mesures

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

- Enfants confiés à l'ASE (moyenne mensuelle) : 582 en placement familial
: 687 en MECS
: 33 au Village de l'Enfance
: 33 en Lieux de vie

- Informations Préoccupantes : 1 523 procédures
 - Transmises au Parquet : 476 dossiers (307 en 2020)
- Instructions de dossiers d'agrément d'adoption : 23 dossiers (10 agréments)

IV – LES ASPECTS FINANCIERS

- Coût moyen Placement Familial : 2 597 €
- Coût moyen Etablissement : 4 415 €
- Coût moyen Village de l'Enfance : 5 259 €

V – NOMBRE D'EMPLOIS GENERES : 1093,44 ETP

POLITIQUE D'INSERTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Le Pôle a pour mission la gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA), la mise en œuvre du dispositif d'insertion en lien étroit avec les Unités Territoriales (référents dédiés) et le Pôle Emploi, l'appui technique auprès des structures d'insertion et l'animation de la politique de lutte contre l'exclusion. Cette dernière mission inclut la gestion et le pilotage des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé et du Fond Solidarité Logement.

I – LES PERSONNELS

- Personnel administratif et intervenant du Public : 22,21 ETP

II – LES MOYENS UTILISABLES

- Associations subventionnées dans diverses activités
 - ↳ Mise en activité professionnelle : 19
 - ↳ Remobilisation sociale : 8
 - ↳ Mobilité (transport) : 1
 - ↳ Autre domaine : 8
(culture, vacances, savoirs de base et santé...)

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

- Part des foyers avec un RSA versable orientés au 31 décembre 2021 : 91 %
 - ↳ Orientations Professionnelles (Pôle emploi) : 21 %
 - ↳ Orientations sociales et socio-professionnelles (Conseil Départemental) : 79 %
- Nombre de bénéficiaires avec un RSA versable au 30 septembre 2021 suivis (orientés et contractués) par le Conseil Départemental (données consolidées en M+3) : 5 961 foyers soit 7 485 individus.
- Nombre de Décisions d'opportunité prises : 1 814
- Valeur des indus traités (transmis à la Paierie départementale) : 319 337 €
- Nombre de Mesures d'Accompagnement Social : 274

Personnalisé (MASP, MAESF, AEB) exercées sur l'année 2021

IV – LES ASPECTS FINANCIERS

- Total Allocation RSA : 65 413 930 €
- Coût moyen RSA/bénéficiaire CAF (septembre 2021) : 497,33 €
 - Coût moyen RSA/bénéficiaire MSA (septembre 2021) : 457,44 €
- Fond Départemental d'Insertion : 2 517 500 €
 - Crédits engagés / Fond Social Européen : 742 100 €

V – NOMBRE D'EMPLOIS GENERES : 188,29 ETP (PERMANENTS DANS LES STRUCTURES D'INSERTION)

ACTION EN FAVEUR DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET DE LA SANTE

Le Pôle PMI-Promotion de la Santé organise les missions de PMI légales : actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes, consultations médicales des enfants de moins de 6 ans, bilans de santé en écoles maternelles pour les 3-4 ans, actions de prévention et de dépistage, planification et éducation familiale, informations en épidémiologie et santé publique, agrément des assistants maternels et familiaux, contrôle et surveillance des assistants maternels et des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, recueil et traitement d'informations en épidémiologie et santé publique.

Par convention avec l'Etat, le Pôle a également en charge des compétences en actions de santé (vaccination, lutte contre la tuberculose, dépistage du cancer).

Le Département assure également la gestion et une partie du financement du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP).

I – LES PERSONNELS

➤ Personnel administratif et intervenant auprès du Public : 114 agents soit 106 ETP (dont 43 ETP rattachés aux services d'unités territoriales)

II – LES MOYENS UTILISABLES

- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) : 3 antennes
- Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) : 5 centres
- Centre Départemental de Vaccination : 1 centre
- Centre de Lutte Antituberculeuse : 2 centres (jusqu'au 31/08/2021-arrêt CLAT)

- Consultations PMI : 39 centres
- Etablissement d'Accueil pour Jeunes Enfants : 1 449 places / 60 établissements
- Agréments ASSMAT/ASSFAM : 4 602 places / 919 places

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

➤ Consultations ou suivi pré et postnatal	: 932 visites à domicile / 549 femmes vues
naissance	: 362 femmes vues lors des séances préparation à la
➤ Consultations ou suivi pédiatrique	: 7 096 consultations médicales / 2 841
enfants	: 2 969 visites à domicile / 1 075 enfants
enfants	: 907 permanences puéricultrices / 1 011
➤ Consultations ou suivi CPEF	: 1 568 examens cliniques / 1 150
personnes	: 1 304 entretiens conseil conjugal/ 575
personnes	: 185 interventions scolaires / 3 133 élèves
➤ Bilans et dépistages en écoles maternelles	: 5 637 actes / 1 412 enfants vus
enfants	: 450 séances éducation pour la santé / 1 648
➤ Suivi au CAMSP	: 5 826 actes / 430 enfants suivis
➤ Actions de santé / Cancer	: 1 111 consultations / 639 dépistages

IV – LES ASPECTS FINANCIERS

➤ Coût PMI	: 199 557 €
➤ Coût CPEF	: 29 302 €
➤ Coût Actions de Santé	: 131 033 €
➤ Financement du CAMSP par le Conseil Général	: 234 916 €
➤ Recettes générées par le Pôle	: 354 881 €

V – NOMBRE D'EMPLOIS GENERES DEPARTEMENTAL

: 2 453 (HORS EMPLOIS DIRECTS CONSEIL

ACTION SOCIALE TERRITORIALISEE

I – LES PERSONNELS

- Personnel administratif social et médico-social : 367 personnes

II – LES MOYENS UTILISABLES

- Unités Territoriales : 7
- Centres Médico-Sociaux : 33
- Permanences Sociales : 40

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

- Données sur l'Activité des Unités Territoriales (UT)
 - ↳ Total des aides financières octroyées : 8 674
 - ↳ Total des personnes reçues par un travailleur social : 35 378

REPARTITION DE L'ACTIVITE PAR UT :

	BERGERAC E	BERGERAC O	PERIGUEU X	RIBERAC	MUSSIDAN	NONTRON	SARLAT
Aides financières	1 492	708	2 058	1 011	890	816	1 699
Personnes reçues	4 764	1 670	6 766	4 096	4 973	5 017	8 092

IV – LES ASPECTS FINANCIERS (PRESTATIONS DIRECTEMENT INSTRUITES PAR LES UT)

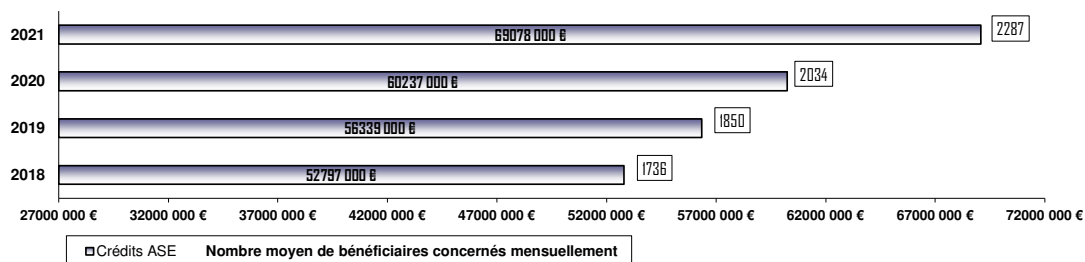
- Fonds d'Aide aux Jeunes : 69 427 €
- Fonds Solidarité Logement : 646 244 €
- Fonds d'Aide à l'Énergie : 577 065 €
- Allocations Mensuelles / Secours d'Urgence : 306 092 € / 74 210 €

DEPENSES 2021 : ANALYSE GLOBALE ET PAR GRANDE POLITIQUE

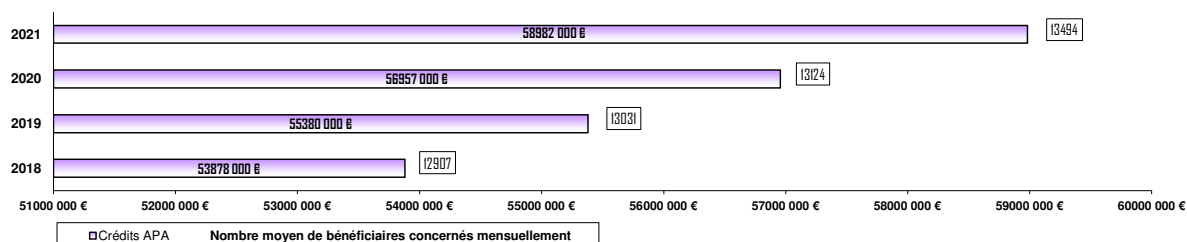
En 2021 les dépenses d'action sociale ont généré : 9 216 Emploi Temps Plein (ETP)

Personnes Agées	PMI	Personnes handicapées	Enfance	Insertion
4 756 ETP	2 453 ETP	725 ETP	1093,44 ETP	188,29 ETP

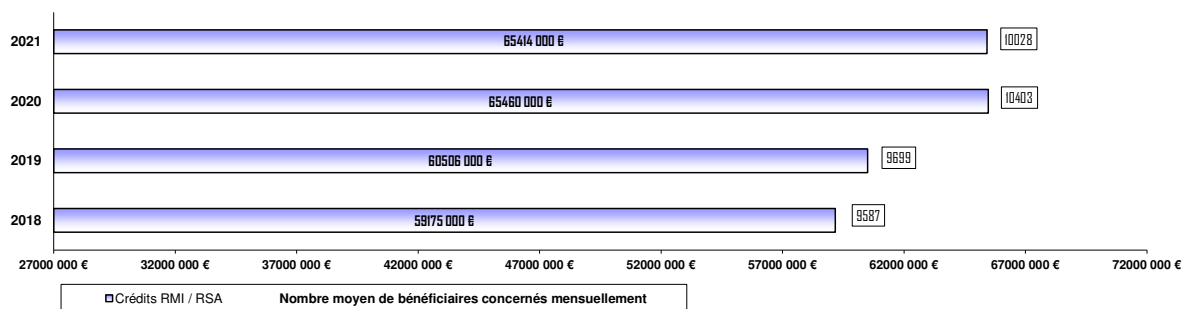
Evolution annuelle des crédits engagés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et nombre moyen de bénéficiaires concernés mensuellement



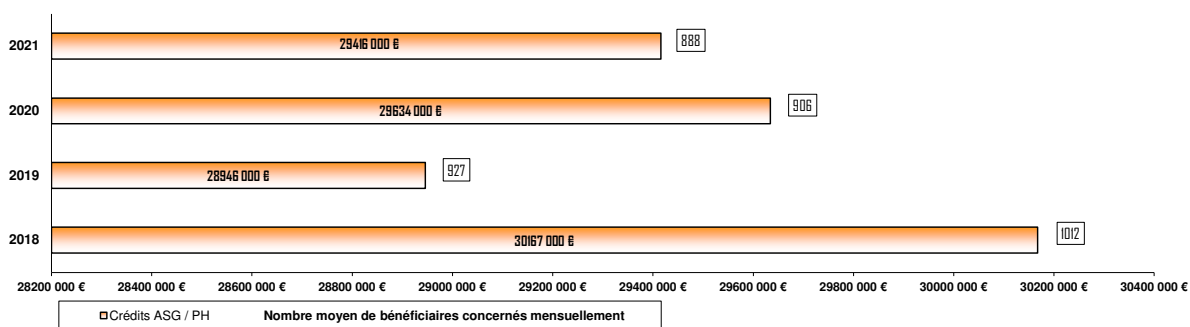
Evolution annuelle des crédits engagés au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et nombre moyen de bénéficiaires concernés mensuellement



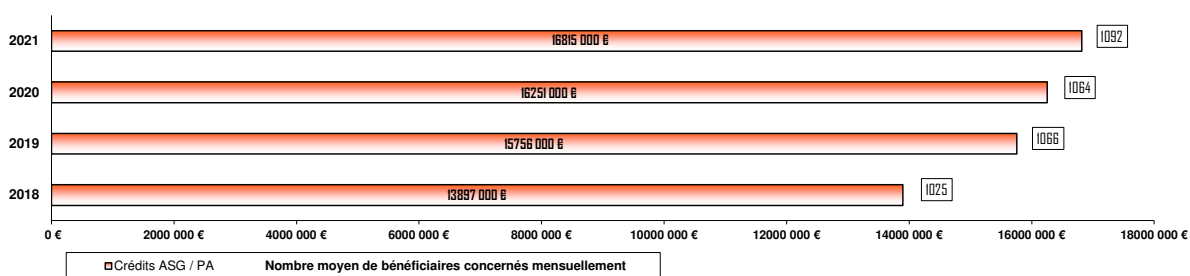
Evolution annuelle des crédits engagés au titre du Revenu de Solidarité Active et nombre moyen de bénéficiaires payés mensuellement



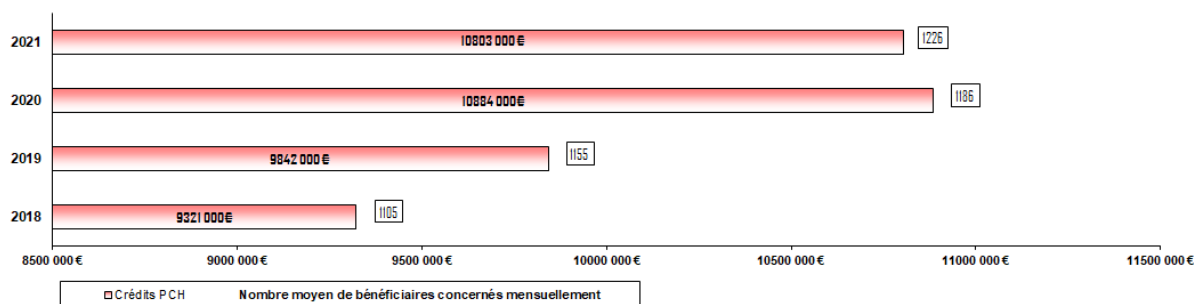
Evolution annuelle des crédits engagés au titre de l'Aide Sociale Générale / Personnes Handicapées et nombre moyen de bénéficiaires concernés mensuellement



Evolution annuelle des crédits engagés au titre de l'Aide Sociale Générale / Personnes Agées et nombre moyen de bénéficiaires concernés mensuellement



Evolution annuelle des crédits engagés au titre de la Prestation de Compensation du Handicap et nombre moyen de bénéficiaires concernés mensuellement



15 - CELLULE FORMATION

L'activité de la Cellule Formation de la DGASP, en 2021, s'est poursuivie, dans le respect des règles sanitaires imposées, autour de **7 axes principaux** :

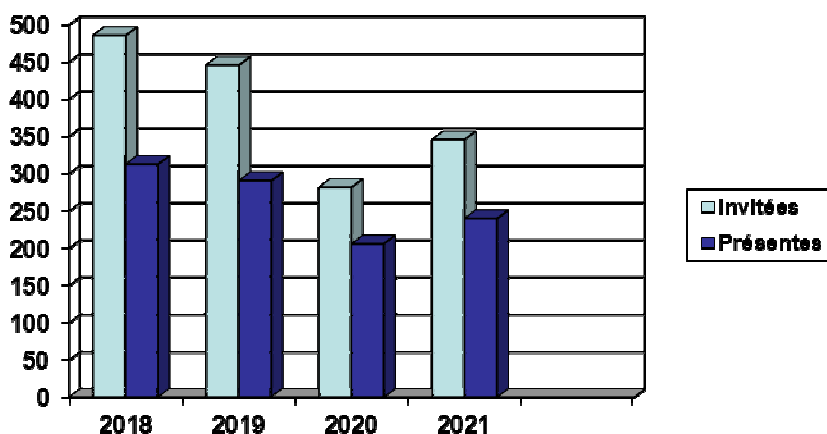
- L'information préalable des personnes souhaitant déposer une demande d'agrément comme assistant maternel ou familial,
- La formation obligatoire des assistants maternels et familiaux,
- La formation professionnelle des assistants familiaux salariés du Pôle Aide Sociale à l'Enfance,
- L'information des particuliers souhaitant déposer une demande d'agrément comme accueillant familial,
- La formation obligatoire et professionnelle des accueillants familiaux,
- Pour le compte du Pôle Aide Sociale à l'Enfance : accompagnement des personnes à la consultation de leur dossier au Pôle ASE, information des particuliers ayant déposé une demande d'agrément pour adopter un enfant et participation à la commission d'agrément pour l'adoption, rencontre et accompagnement des femmes souhaitant accoucher dans le secret, bilan de projet de vie de l'enfant et d'adoptabilité.

INFORMATION PREALABLE A L'AGREMENT D'ASSISTANT MATERNEL OU FAMILIAL

La loi du 12 juillet 1992 prévoyait des séances d'information préalables à l'agrément d'assistant maternel ou familial. Le décret n°2006-1153 du 14 septembre 2006 en a confirmé la nécessité. Celles-ci doivent être organisées, de façon régulière, par le Département pour informer toutes les personnes intéressées par ces professions.

Depuis novembre 1999, la Cellule Formation de la DGASP coordonne l'ensemble de cette action se déroulant, hors confinement, sur une journée, dans différents lieux du Département, afin d'éviter aux personnes intéressées de trop longs déplacements.

C'est grâce, comme en 2020, à une grande souplesse d'adaptation aux contraintes sanitaires 2021 que **29 réunions** d'information ont été organisées, certaines, en période de confinement, sous forme d'entretien téléphonique individuel de 1h30 à 2h. **346** personnes ont été invitées et **240** y ont participé.



FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS FAMILIAUX ET MATERNELS

FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS FAMILIAUX RECRUTES PAR LE PÔLE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Depuis la loi du 27 juin 2005, la durée de la formation obligatoire des assistants familiaux est de 300 heures avec la possibilité de se présenter aux épreuves du diplôme d'Etat d'assistant familial. Ces 300 heures se décomposent en un stage préparatoire à l'accueil du 1^{er} enfant de 60 heures puis une formation, en cours d'emploi de 240 heures.

◆ STAGE PREPARATOIRE A L'ACCUEIL D'ENFANT :

Dans les 2 mois précédant l'accueil du premier enfant, l'assistant familial qui a signé son premier contrat de travail, doit bénéficier d'un stage préparatoire à l'accueil d'enfant d'une durée de 60 heures, organisé par son employeur.

2 stages de ce type ont été organisés avec le Pôle Aide Sociale à l'Enfance et le concours d'autres intervenants de la collectivité, en avril et septembre 2021, pour **16 assistants familiaux** nouvellement recrutés par le Pôle ASE ou le Village Départemental de l'Enfance.

Sur le plan financier, le coût de cette formation s'élève à **4 854 €** pour le remboursement des frais de déplacement et de repas des assistants familiaux concernés.

◆ FORMATION EN COURS D'EMPLOI :

Cette formation obligatoire pour le renouvellement de l'agrément est de 240 heures. Elle permet aux assistants familiaux qui le souhaitent de se présenter aux épreuves du Diplôme d'Etat d'Assistant Familial (DEAF) et ne peut être dispensée que par un organisme de formation, agréé à ce titre.

Les contraintes sanitaires de 2021 ont bouleversé, comme en 2020, le fonctionnement de ces groupes, certaines journées de formation ont été reportées, d'autres dispensées en visio-conférence.

7 assistants familiaux du bergeracois recrutés par le Pôle Aide Sociale à l'Enfance ont poursuivi la formation de 240 heures, débutée en 2020, à **BERGERAC**.

3 assistants familiaux du nord du département ont débuté, en avril 2021, la formation de 240 heures, assurée par **POLARIS**, à **ISLE** (87).

1 assistante familiale, recrutée par le CD 24 mais résidant en CHARENTE, a intégré un groupe de formation des 240 heures débutant en avril 2021, à **LA COURONNE** (16).

Le groupe de formation de 240 heures pour **14 assistants familiaux** recrutés par le PASE, débuté en septembre 2019, à **ST CYPRIEN** puis à **COULOUNIEIX**, avec la **Croix-Rouge Française** (partenariat CNFPT) s'est terminé en avril 2021. **9 assistantes familiales** ont obtenu le DEAF.

Un nouveau groupe de formation de 240 heures pour **13 assistants familiaux** recrutés par le PASE a commencé en mars 2021, à **BOULAZAC**, avec la Croix-Rouge Française (partenariat CNFPT).

Sur le plan financier, le coût de ces formations s'élève à **37 552€ (17 414 €** pour les frais de formation et **20 138 €** pour les frais de déplacement et de repas des participants).

FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS MATERNELS

Les assistants maternels agréés depuis le 1^{er} janvier 2007 bénéficiaient jusqu'en 2018 d'une formation de 120 heures (60 heures avant l'accueil du 1^{er} enfant + une initiation aux gestes de secourisme puis 60 heures en cours d'emploi), organisée et financée par le département.

Un décret du 23 octobre 2018 a modifié cette organisation, à partir de 2019, en fixant à 80 heures minimum la durée du stage préalable à l'accueil avec une validation à effectuer et à 40 heures minimum la formation complémentaire en cours d'emploi à suivre avant l'échéance du premier agrément.

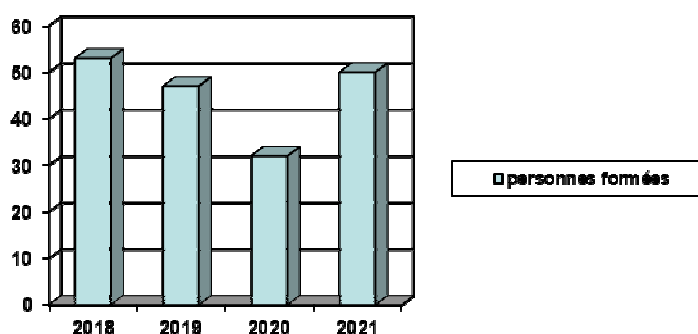
◆ STAGE PREALABLE A L'ACCUEIL :

Cette formation a été fixée à 85 heures en DORDOGNE, dont 7 heures destinées à la délivrance du PSC1 (Prévention et Secours Civiques 1).

Elle doit obligatoirement être suivie et validée par les stagiaires pour pouvoir commencer à accueillir.

Pour les personnes agréées titulaires de certains diplômes dans le domaine de la petite enfance, des dispenses partielles de ce temps de formation sont accordées.

5 stages préalables à l'accueil ont été assurés, à PERIGUEUX, pour 50 nouveaux assistants maternels formés.



La majorité de la formation est dispensée par la cellule formation.

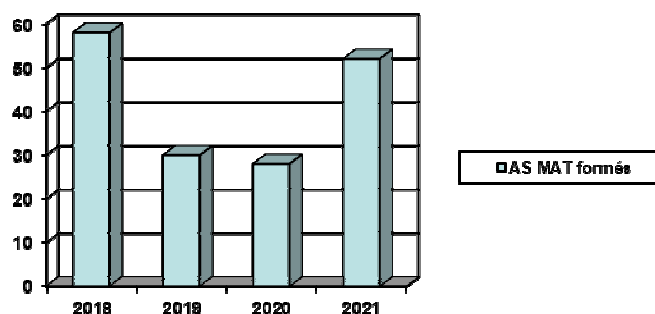
Sur le plan financier, le coût de la formation s'élève à 4 050 € pour la rémunération des intervenants extérieurs.

◆ **FORMATION OBLIGATOIRE EN COURS D'EMPLOI** :

Pour les assistants maternels agréés depuis le 1^{er} janvier 2007 et avant le 1^{er} janvier 2019, la seconde partie de la formation obligatoire de 60 heures minimum est à suivre 2 ans après l'accueil du premier enfant.

Ce sont **6 groupes** de formation obligatoire en cours d'emploi (20h + 42h) qui ont été organisés, en 2021, pour les assistants maternels concernés.

52 assistants maternels ont suivi ce temps de formation obligatoire, à PERIGUEUX.



Sur le plan financier, le coût de la formation s'élève à 4 877 € (4 050 € pour la rémunération des intervenants extérieurs et 1 232 € pour les frais de garde des enfants pendant la formation).

FORMATION PROFESSIONNELLE DES ASSISTANTS FAMILIAUX

ANALYSE ET REFLEXION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'analyse des pratiques professionnelles, ouverte à l'ensemble des assistants familiaux ayant achevé leur formation obligatoire, s'est poursuivie, hors périodes de confinement, à raison de 1 journée par trimestre. Un groupe de réflexion des pratiques professionnelles est proposé, également, aux assistants familiaux n'ayant pas encore suivi la formation obligatoire des 240 heures, à MARSAC/L'ISLE.

3 à 6 groupes, géographiquement différents, comprenant chacun de 3 à 13 assistants familiaux, se sont réunis sur le département.

Sur le plan financier, le coût de ces journées s'est élevé à **6 432 € (4 980 €** pour la rémunération des intervenants extérieurs et **1 452 €** pour les frais de déplacement et de repas des participants)

FORMATION PROFESSIONNELLE

La majorité des formations professionnelles prévues sur l'année 2021 n'a pu être organisée en raison du contexte sanitaire.

2 assistants familiaux ont suivi une formation de 2 journées, en novembre, mise en place en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, à PERIGUEUX, sur le thème de *la cyber-radicalisation*.

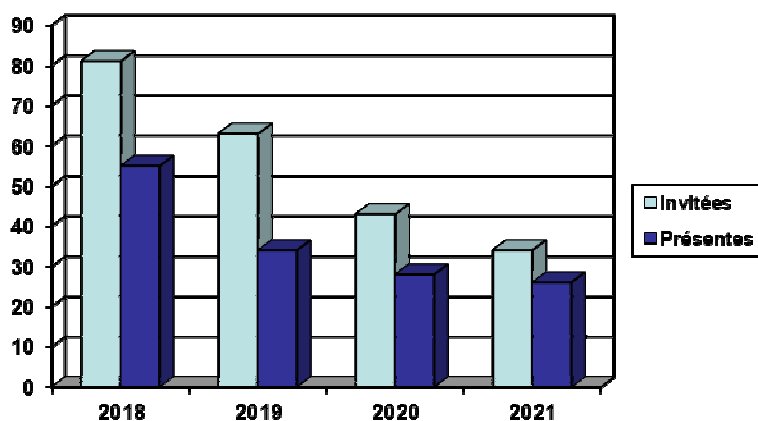
8 assistants familiaux ont bénéficié d'une formation, en juin, sur le thème des *comportements sexuels problématiques des enfants et des adolescents en accueil familial*.

La prise en charge financière de ces actions s'est élevée à **2 420 €** pour les frais de formation et **401 €** pour les frais de déplacement et de repas.

INFORMATION DES PARTICULIERS DEMANDANT UN AGREMENT D'ACCUEILLANT FAMILIAL

Au cours de l'année 2021, **4 réunions** d'information ont pu être organisées à destination des particuliers souhaitant faire une demande en vue de l'obtention d'un agrément pour accueillir, à leur domicile, des personnes âgées ou handicapées.

Ces séances ont été suivies par **26 personnes** sur 34 invitations.



FORMATION OBLIGATOIRE DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Cette action, prévue par la loi n° 89-475 du 10 juillet 1989, a débuté en DORDOGNE en 1999. Cette formation est devenue obligatoire, en 2007, pour les accueillants familiaux souhaitant renouveler leur agrément au terme de celui en cours.

Pour les accueillants familiaux agréés à partir du 1^{er} juillet 2017, un stage préalable au premier accueil, d'une durée de 30 heures (5 x 6 heures) + une journée d'initiation aux premiers secours, est obligatoire.

2 groupes de 30 heures de stage préalable à l'accueil a été mis en place, à PERIGUEUX, en mars et octobre, pour **18 nouveaux accueillants familiaux**.

Un groupe de formation aux premiers secours pour des accueillants familiaux en activité a pu être organisé, à PERIGUEUX. **4 accueillants familiaux** ont été formés sur les 10 convoqués.

1 groupe de formation obligatoire en cours d'emploi (24 heures) a été organisé, en avril 2021 pour **7 accueillants familiaux**.

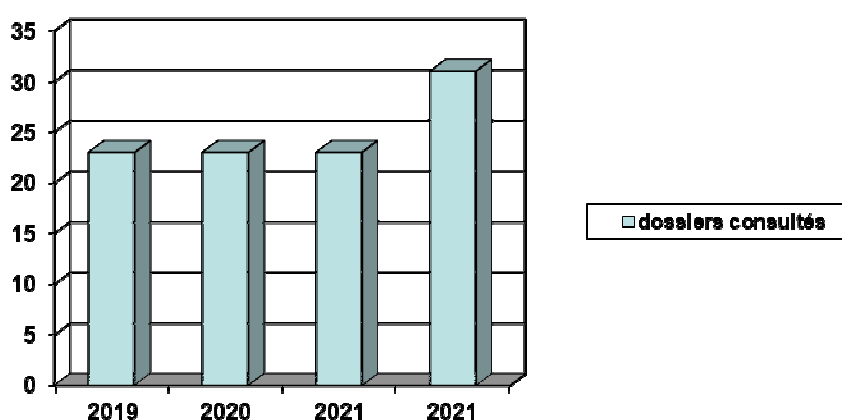
Sur le plan financier, le coût de ces formations s'élève à **5 309 €** pour la rémunération des intervenants extérieurs à la DGASP et **370 €** pour la prise en charge des déjeuners des stagiaires au Restaurant Inter Administratif sur PERIGUEUX.

ACTIONS POUR LE COMPTE DU PÔLE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES A LA CONSULTATION DE LEUR DOSSIER AU POLE ASE

Depuis janvier 1999, les psychologues de la Cellule Formation accompagnent les personnes qui le souhaitent, venant consulter leur dossier au Pôle Aide Sociale à l'Enfance. L'accès aux documents contenus dans les dossiers de l'ASE est bien autre chose qu'une simple collecte d'informations. Cette quête des origines est à relier avec l'assurance que son histoire a un sens avec un passé, un présent et un avenir. C'est pour cela qu'il a paru essentiel de proposer un accompagnement professionnel aux personnes faisant cette démarche.

31 dossiers ont été pris en charge par les psychologues de la Cellule Formation dont 3 n'ont pas été consultés.



4 interventions dans le cadre de médiations demandées par le Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) ont été réalisées.

INFORMATION DES PARTICULIERS DEMANDANT UN AGREMENT D'ADOPTANT ET PARTICIPATION A LA COMMISSION D'AGREMENT A L'ADOPTION

Depuis janvier 2013, des réunions d'information, prévues règlementairement, pour les personnes souhaitant demander un agrément en vue d'adopter un enfant ont été mises en place par la cellule formation, en liaison avec le Pôle Aide Sociale à l'Enfance.

6 réunions ont eu lieu, suivies par **40 personnes**.

Membres de la commission d'agrément des personnes qui souhaitent adopter un enfant (1 titulaire, 1 suppléante), une psychologue de la Cellule Formation a participé à **9 commissions d'agrément** et examiné **31 dossiers** de candidature.

RENCONTRE ET ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES SOUHAITANT ACCOUCHER DANS LE SECRET

2 interventions des psychologues de la cellule formation, en tant que correspondant CNAOP (Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles), ont été réalisées pour recueillir les informations que souhaitaient laisser des mères ayant demandé à accoucher dans le secret.

BILAN DE PROJET DE VIE DE L'ENFANT ET D'ADAPTABILITE

2 bilans, nécessitant beaucoup de temps et d'implication pour les psychologues de la cellule formation ont été conduits.

16 - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) – PROMOTION DE LA SANTE

Le Pôle PMI-Promotion de la Santé est en charge des missions suivantes :

- promotion de la santé auprès des futurs parents, de la mère et du jeune enfant ainsi que prévention précoce, particulièrement auprès des enfants de 0 à 6 ans,
- modes d'accueil petite enfance : agrément des assistants maternels et familiaux, Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE),
- gestion du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF),
- gestion du Centre départemental de Vaccination et du Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT) jusqu'au 31 aout 2021,
- gestion du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP).

PERINATALITE PLANIFICATION FAMILIALE

PERINATALITE : ACTIVITE DES SAGES-FEMMES

		2019	2020	2021
Avis de grossesse saisis		2 871	2 729	2751
Visite à domicile (VAD)	VAD prénatales effectuées	588	480	584
	VAD postnatales effectuées	213	249	348
	Femmes vues au moins une fois en VAD	293	183	549
Suivi (en VAD ou/et CMS)	Femmes vues au moins 3 fois	340	434	487
Actes réalisés en CMS	Consultations (Cs) pré et postnatales, EPP, PNP	945	824	1415
Actes réalisés par téléphone	Cs pré et postnatales, EPP, PNP, accompagnement de grossesse	/	968	323
Entretien Prénatal Précoce (EPP)	Femmes ayant bénéficié d'un EPP	234	338	453
Préparation à la naissance et à la parentalité (PNP)	Femmes ayant bénéficié de séances de PNP	257	277	362

L'équipe des 10 sages-femmes territoriales portant à **9,5 ETP l'effectif réel** à compter de septembre 2021, a adaptée son activité aux contraintes sanitaires en vigueur au cours de l'année en **réalisant 2 587 actes** (+2,5%) dont **54%** sont effectués en **CMS** (dont 22% par téléphone) et **46% en VAD**. Globalement, le **nombre de VAD a augmenté de 27%** malgré une stabilité du nombre d'avis de grossesse (+0,8%) saisis sur le département.

Dans le cadre du **suivi**, les sages-femmes de PMI ont vu **17% des femmes enceintes (+ 1%)** du département et **13%** (+3%) des parturientes ont bénéficié d'une préparation à la naissance et à la parentalité en PMI.

En 2021, **16,5% des femmes enceintes** ont bénéficié de l'Entretien Prénatal Précoce devenu obligatoire auprès d'une sage-femme de PMI (+ 4,5%).

223 parturientes ont bénéficié de VAD durant la période postnatale à raison de **1,5 visites** en moyenne par couple mère-enfant de J2 à J28 après l'accouchement.

Une convention de partenariat avec les 3 hôpitaux a été signée en Mai 2021 officialisant les liens entre le service PMI, les 3 maternités et les services de néonatalogie et pédiatrie du département. Le dépistage précoce des situations vulnérables étant renforcé par l'EPP obligatoire, on note une **augmentation de 40% du nombre de grossesses évoluant dans un cadre médico-psychosocial compliqué** (235 liaisons prénatales sur la maternité du Centre Hospitalier de Périgueux).

A compter de janvier 2022, les sages-femmes vont bénéficier de séances d'analyses de pratiques mensuelles.

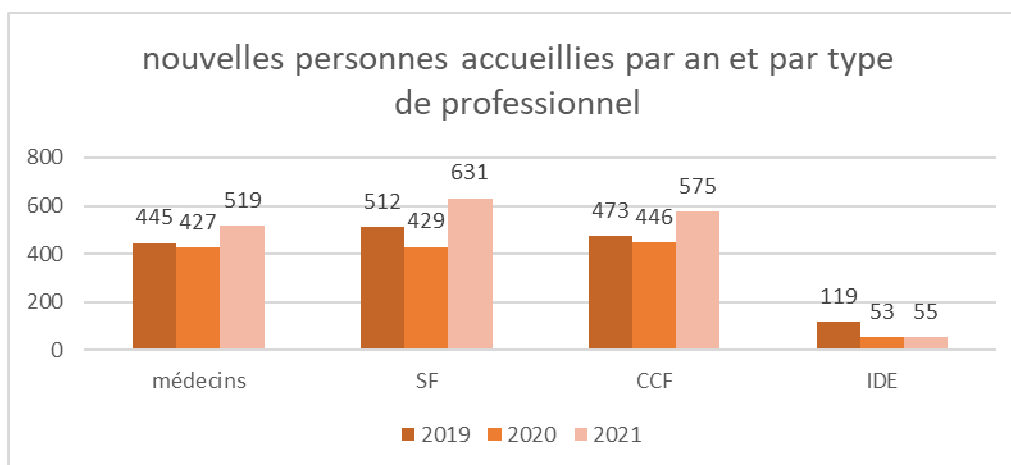
Par ailleurs, les sages-femmes ont participé aux séances **de vaccination COVID dans les résidences pour personnes âgées et centres de vaccination temporaires.**

PLANIFICATION FAMILIALE

Le Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) est composée de **13 professionnels**, médecins, conseillères conjugales et familiales, infirmières, secrétaire soit **5,91 ETP** intervenant dans les 5 antennes réparties sur le département, plus du temps de secrétariat sur les UT. Cette équipe est complétée **par 6 sages-femmes de PMI** à hauteur de **0,5 ETP**.

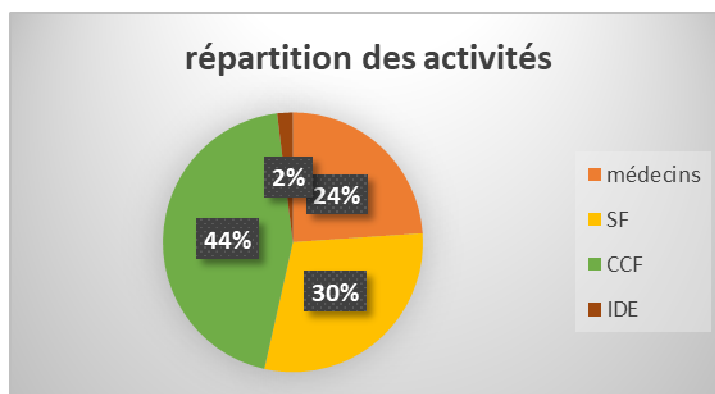
Malgré le contexte sanitaire et les absences de médecins, **447 demi-journées de consultations médicales** ont été proposées (+ 56%) permettant la réalisation de **1 568 examens cliniques** (+40,7%) et l'accueil de **1 075 nouvelles personnes** (+30%).

Les consultations concernant le dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et du cancer du col de l'utérus, mission facultative du CPEF, représentent maintenant **37% (+12%)** de l'activité médicale.



Les conseillères conjugales et familiales ont accueilli **1039 personnes** soit une **augmentation de 22%** et ont réalisé **1 304 entretiens** (+ 19,5%).

278 séances d'informations collectives sur la vie affective et sexuelle ont été dispensées dans les établissements scolaires et les établissements médico-sociaux au bénéfice de 3 500 participants. Cette activité est essentiellement assurée par les Conseillères Conjugales et Familiales (CCF), mais aussi par les infirmières, les sages-femmes et les médecins.



En 2021, le CPEF a retrouvé une activité similaire à **2019**, malgré l'obligation de prise de RDV qui limite l'accès au public (- 22% par rapport à 2019) par le **développement de son offre de soin** et son accompagnement. L'organisation de **123 séances** de consultations médicales supplémentaires a généré une **augmentation de 29% d'exams** cliniques réalisés et une augmentation de **40% du nombre d'entretiens** de conseil conjugal par rapport à 2019. On relève une stabilité du nombre de mineurs reçus soit 30,5% des bénéficiaires.

PETITE ENFANCE

SUIVI DES ENFANTS

– ACTIVITE DES INFIRMIERES PERICULTRICES

Une équipe de **24 infirmières-puéricultrices (= 2020)**, soit **18,2 ETP** réalise les missions de PMI et participe à l'évaluation des informations préoccupantes (IP).

		2019	2020	2021
Avis de naissances enregistrés		2 937	2 975	2914
Visites à domicile (VAD)	VAD effectuées	2 809	2 265	2969
	Enfants vus au moins une fois lors des VAD	1 043	1 038	1075
Permanences	Permanences assurées	835	685	907
	Enfants vus au moins une fois	1 045	808	1011
Agrément	VAD :	1 124	922	899
	- dont nouvelle demande, renouvellement, modification	829	732	716
	- dont suivi, accompagnement, suite de plaintes	295	190	183

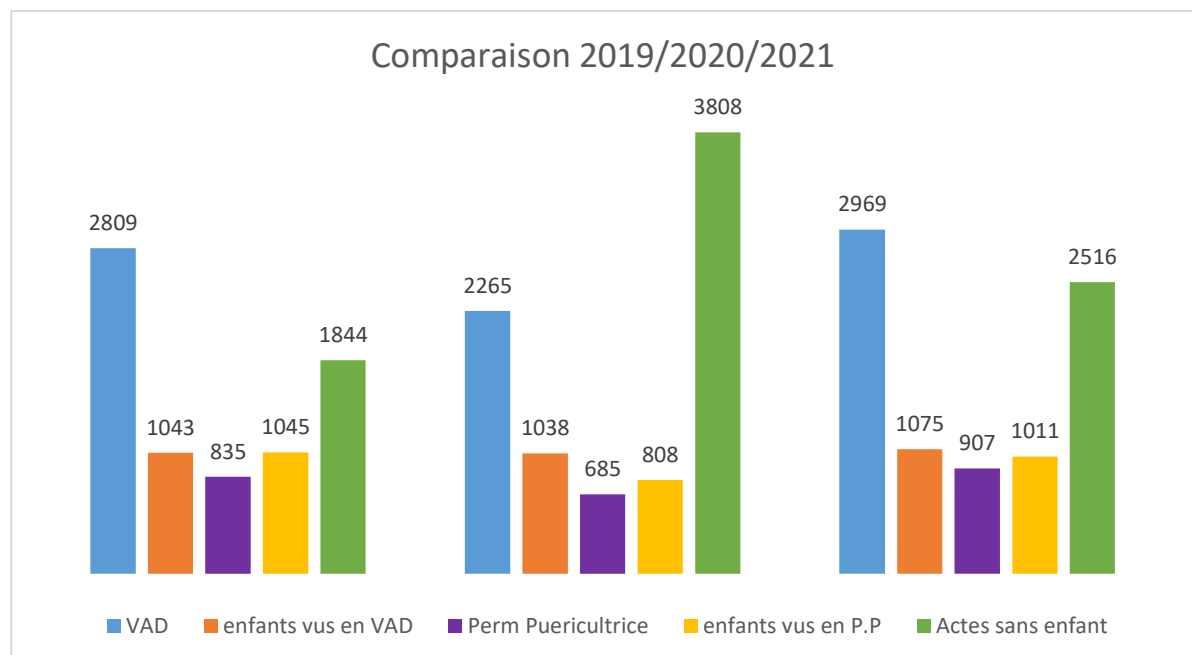
Dans la continuité de l'année 2020 qui a été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19, les puéricultrices ont maintenu une réorganisation de leur travail en adaptant le suivi des familles et des assistants maternels aux conditions sanitaires. Sur certains temps, les suivis ont eu lieu par téléphone / visio téléphonie et les permanences puéricultrice ont été maintenues sur rendez-vous individuels.

Le nombre de permanences puéricultrices a augmenté de 32,4% avec une augmentation de 14% par rapport à 2019. **Le nombre d'enfants vus en permanences puéricultrices a augmenté de 25%.**

Les visites à domicile ont augmenté de 31% (+5,7% par rapport à 2019) cependant **le nombre d'enfants vus en VAD reste sensiblement le même (+ 3.5%)** avec une moyenne de **2,8 VAD par enfant** (+0,6).

Le nombre d'actes sans enfant a diminué de 34% (suivis des familles à distance), mais reste tout de même élevé comparativement à 2019 (+36%).

Le nombre d'actes avec enfant a augmenté de 19.5%. Cette inversion des tendances est liée à la reprise des actes en présentiel après l'année 2020 de confinement.



Concernant le nombre de **VAD dans le cadre de l'agrément**, on enregistre une **baisse de 2,5%** (- 18% en 2020), **6,2% des VAD réalisées concernent des plaintes** (- 0,8%), **14% concernent des suivis professionnels** (- 2,6%) et **79,8% concernent des visites relatives à une instruction d'agrément**. **Le nombre de suivis téléphoniques a nettement diminué** vu l'amélioration du contexte sanitaire avec un nombre similaire à 2019 avec 210 assistants maternels concernés par un accompagnement professionnel (210 sur 1359 assistants maternels).

Les **informations préoccupantes** traitées par les infirmières/puéricultrices ont concerné **348 enfants (+16%)** alors que le nombre d'informations préoccupantes et de soit-transmis traités par les puéricultrices a diminué (-10%). Ces IP et soit-transmis ont généré **910 interventions (+28,4%)** dont 27% de VAD (-9%).

Les **écrits professionnels** représentent 114 heures de travail annuel par infirmière-puéricultrice en 2021, **soit 5h de moins par professionnelle** qu'en 2020, **48,7% pour l'agrément (-4,3%) et 51,3% pour les IP (+4,3%)**. A noter que courant 2021 a été mise en place des grilles d'évaluation de l'agrément des assistantes maternelles qui ont permis de gagner du temps à la rédaction des écrits.

Parmi les **activités spécifiques** des infirmières-puéricultrices : interventions sur des lieux d'accueil enfants-parents, ateliers massage bébé, aide au départ en vacances, liaisons pluri-mensuelles avec l'hôpital de Bergerac et Sarlat, interventions prénatales auprès de femmes enceintes en binôme avec la sage-femme de PMI.

– ACTIVITE DES MEDECINS PMI EN UNITES TERRITORIALES (UT)

L'équipe des médecins PMI en UT est composée au 31 décembre 2021 de **9 médecins** pour 7,55 ETP soit 22% des postes vacants par manque de recrutement.

		2019	2020	2021
Enfants de 0 à 6 ans (chiffres INSEE 2021)		23 060		
Consultations de prévention	Lieux de consultations	36	36	30
	Séances de consultations	1 215	1 253	1 492
	Examens cliniques effectués	6 646	6 222	7 096

L'activité médicale a augmenté avec une **hausse de 19% des séances de consultations** et de 14% des actes médicaux. Cette hausse est liée à une adaptation de l'offre de soins face à la demande de la population en période de crise sanitaire et devant l'accentuation de la désertification médicale.

Le **nombre d'enfants vus au moins une fois a augmenté de 11%** (2 841 enfants en 2021 et 2 561 en 2020). Ainsi 12,5% des enfants de moins de 6 ans du département sont vus en consultation de PMI (+ 1,5% vs 2020).

Le nombre des **rendez-vous non honorés a explosé**, passant de 55 à 423 absences à la consultation médicale sans prévenir, malgré le dispositif de rappel des rendez-vous par SMS. Ce phénomène pourrait être lié au contexte sanitaire pendant lequel les parents ont dû gérer beaucoup d'imprévus liés à la scolarisation irrégulière et les absences des enfants dans l'application des protocoles nationaux.

Le nombre **d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance** vus en consultations est de 176, soit une **hausse de 37%**, avec une répartition par tranche d'âge de 57% pour les 0-6 ans, 25% pour les 7-11 ans et 18% pour les plus de 12 ans.

Dans le cadre des Informations Préoccupantes les médecins ont participé à 168 synthèses (+63%) et à 161 réunions de coordination (+ 96%).

Les médecins participent aux **commissions d'agrément** (7 par médecin par an, chiffre stable). Ils ont effectué 4 visites de MAM (Maisons d'Assistants Maternelles), 1 visite de RAM (Relai

Assistantes Maternelles). Les médecins ne sont plus sollicités pour les **contrôles des structures d'accueil** depuis que le service PMI-Modes d'accueil a été en capacité de les assurer.

Les **écrits professionnels** représentent un total de 272 heures pour les médecins, soit une moyenne de **27h/médecin** (+81%) avec une proportion de 99% pour les IP.

Les médecins ont administré **5 183 doses de vaccin** (+4%). Cette reprise est corrélée à l'augmentation des consultations et actes médicaux.

FORMATIONS

		2019	2020	2021
Formations en nombre de ½ journées	Sage-femme	76	21	51
	Infirmière - puéricultrice	118	23	128
	Médecin	74	43	53

La formation des professionnels de PMI s'inscrit dans l'obligation légale de Développement Professionnel Continu (DPC) pour tous les professionnels de santé. Ce temps de formation représente en moyenne annuelle **3 jours pour les médecins** (+1j) et **2,5 jours pour les infirmières-puéricultrices et les sages-femmes**.

ECOLES MATERNELLES

Le Département a l'obligation légale d'organiser les bilans de santé pour les élèves de 3-4 ans inscrits en écoles maternelles. Cette mission a été assurée pendant l'année scolaire 2020/2021 par une équipe de 2 médecins (0,9 ETP), 5 orthoptistes (2,4 ETP), 3 infirmières (2,2 ETP) et la participation de 6 médecins PMI et de puéricultrices en Unité Territoriale.

	2019	2020	2021
Nombre d'enfants de 4 ans inscrits en moyenne section d'école maternelle	3618	3 472	2 368
▪ Evaluation Sanitaire Générale			
Nombre actes de santé (enfants de 4 ans)	7025	4735	5 637
Nombre d'enfants de 4 ans ayant bénéficié d'un bilan médical	1879	1290	1 412
▪ Dépistages Spécifiques			
Nombre d'enfants de 4 ans ayant bénéficié d'un bilan visuel	2 553	1851	2 200
% enfants dépistés – bilan ophtalmologique conseillé	20,3%	21,2%	15,5%
Nombre d'enfants de 4 ans ayant bénéficié d'un bilan auditif	2593	1594	2 025
% enfants dépistés – bilan ORL conseillé	7,2%	7,15%	5%

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les bilans de santé en écoles maternelles ont été perturbés par les fermetures de classes liées à l'épidémie liée à la COVID.

5 637 actes de santé (bilans médicaux, auditifs et visuels) ont été réalisés auprès des enfants de 4 ans, soit une **hausse de 19%** par rapport à 2019/2020.

60% des élèves de moyenne section ont bénéficié d'un **bilan médical** complet (+62%), 93% d'un bilan visuel (+79%) et 68% d'un dépistage infirmier seul.

Par ailleurs, un bilan visuel est également réalisé par les orthoptistes auprès des élèves de petite et très petite section. Ainsi 93% des élèves de petite section et 80% des élèves de très petite section ont bénéficié d'un dépistage visuel avec respectivement 14% et 9% d'orientation vers un ophtalmologue.

Des **séances d'éducation pour la santé** sont organisées dans les écoles maternelles sur les secteurs de Bergerac, Mussidan, Sarlat, Ribérac et Périgueux. D'une durée de 20 à 30 minutes, elles ont été animées par une infirmière ou une infirmière-puéricultrice. Un choix de 5 thèmes est proposé aux enseignants : le sommeil, l'alimentation, les accidents domestiques, la santé bucco-dentaire, les écrans.

Comme pour les bilans de santé, la réalisation des séances d'éducation pour la santé a été tributaire des fermetures de classes liées à l'épidémie de COVID. L'activité a pourtant bien repris depuis l'année précédente, sans pour autant atteindre le niveau des années 2019 et 2018.

1 648 enfants (+41%), soit **69% des élèves** de moyenne section du département (+102%) et 73% des élèves sur les secteurs concernés, ont bénéficié de séances d'éducation pour la santé au cours des 450 séances réalisées (+50%). Ainsi 42% des écoles du département sont concernés par cette action de prévention.

MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Le service PMI-Modes d'accueil sous la responsabilité d'une puéricultrice chef de service (1 ETP) est composé comme suit :

- Pour le bureau agrément : 1 chef de bureau (1 ETP) et 3 secrétaires (3 ETP)
- Pour les MAM : 1 puéricultrice (0,3 ETP)
- Pour la cellule EAJE : 1 puéricultrice depuis septembre 2021 (0,8 ETP) et 1 secrétaire (1 ETP)

Participation à la gestion de la crise sanitaire :

Le chef de service est référent COVID départemental concernant la petite enfance. Elle accompagne ainsi tous les établissements d'accueil du jeune enfant à résoudre les situations individuelles liées au COVID sur orientation de l'ARS.

Missions transverses :

- La puéricultrice référente Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et le chef de service PMI modes d'accueil ont participé à 6 consultations nourrissons afin de contribuer à pallier à l'absence de puéricultrice sur l'UT de Ribérac.
- Des liaisons hebdomadaires entre le service de pédiatrie / urgences pédiatriques de l'hôpital de Périgueux ont été mises en place dès novembre 2021 et réalisées par le chef de service PMI modes d'accueil.
- 10 réunions de régulation ont eu lieu entre la direction du pôle ASE et le service PMI
- 8 réunions de puéricultrices ont été organisées, par teams ou en présentiel selon les recommandations départementales relatives à la crise sanitaire.

L'ACCUEIL COLLECTIF

– ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (EAJE)

✦ Données quantitatives

Au 31/12/2021, le Département de la Dordogne compte **60 EAJE** (=2020) pour 1 449 places (+ 5).

Le nombre total d'enfants accueillis au sein des EAJE du département s'élève à 2 879 (-130).

Le nombre d'enfant accueilli à la pouponnière a diminué passant de 18 à 16.

Mouvements :

- *Ouverture de la micro-crèche « Gambada crèche éveil et nature » à MARCILLAC ST QUENTIN le 3 novembre 2021 (10 places).*
- *Fermeture de la crèche familiale de Montignac en septembre 2021 (9 places).*
- *Transformation de la micro-crèche de Razac de Saussignac en petite crèche passant de 10 à 14 places.*

Trois commissions techniques d'étude des nouveaux projets se sont réunies en 2021 pour l'étude de 2 projets de micro-crèches (+2/2020).

✦ Accompagnement et appui du service auprès des professionnels et gestionnaires des EAJE :

- Appui technique et accompagnement :

Accompagnement spécifique COVID-19 : Tout au long de l'année, les EAJE ont été accompagnés dans la mise en place des différentes recommandations COVID spécifiques à la petite enfance, transmises par la DGCS. Cet accompagnement s'est caractérisé par l'envoi de 28 mails génériques, de la réponse donnée à 71 emails de questions en lien direct avec le COVID-19, et d'un soutien technique téléphonique soutenu auprès des structures qui sollicitent le service PMI modes d'accueil quotidiennement.

3 crèches ont interrompu l'accueil des enfants durant 7 jours suite à la découverte d'au moins 3 cas de COVID parmi les enfants accueillis en 7 jours, dont 2 structures qui ont été obligées d'interrompre les accueils à 2 reprises.

Accompagnement professionnel : l'année 2021 a été marquée par la réforme des modes d'accueil :

- **7 visites d'EAJE** ont été réalisées relatives à des modifications.

- 1 visite de lieu d'accueil enfant parent

- 1 rencontre entre partenaires a rassemblé les services de PMI, la CAF, les animatrices de relais petite enfance et les directeurs d'EAJE sur le secteur du sarladais. Ces rencontres seront programmées sur l'ensemble du département dès l'amélioration de la situation sanitaire.

- Contrôle diligenté sur plainte :

1 visite de contrôle a été diligentée dans une micro-crèche suite à la réception d'éléments d'inquiétudes émanant de l'ARS Nouvelle Aquitaine. Cette visite a été effectuée par le chef de service et la secrétaire EAJE du service PMI modes d'accueil. Cette enquête administrative a été classée sans suite.

– ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

9 visites d'ALSH ont eu lieu pour avis, suite sollicitation du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sport (SDJES anciennement DDCSPP).

L'AGRÉMENT DES ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX (AM) (AF)

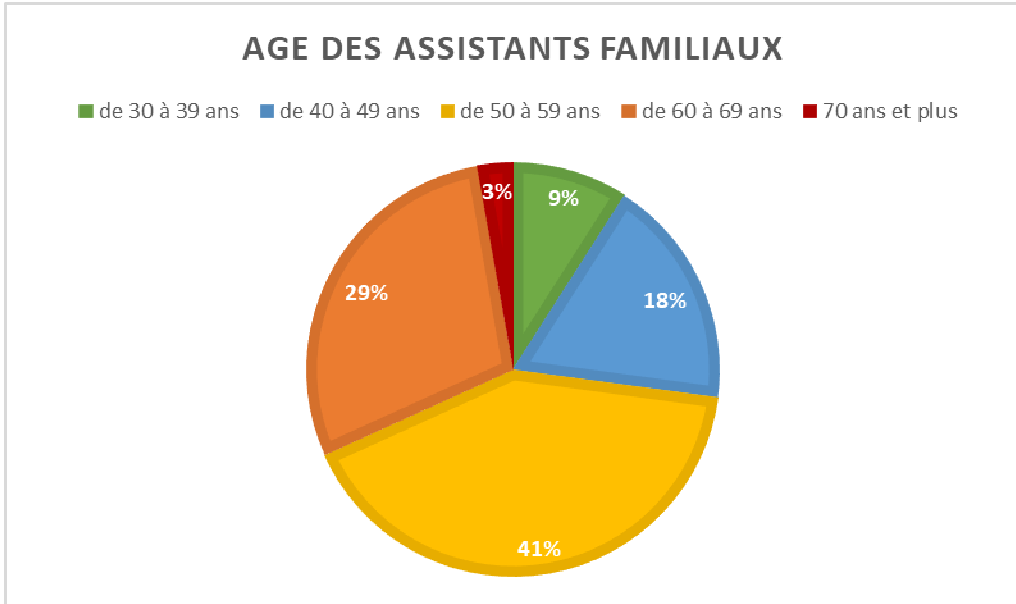
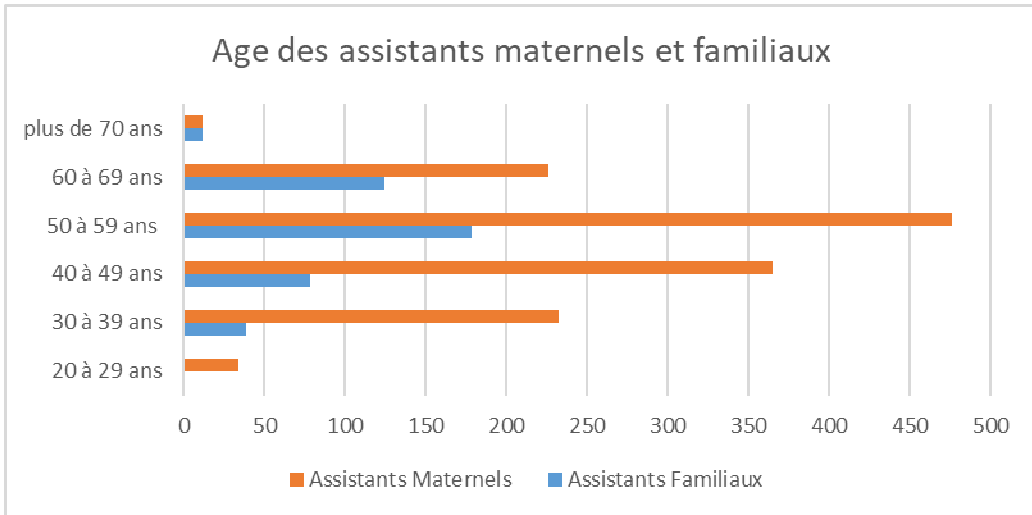
✦ Données quantitatives

Données globales : assistants maternels et familiaux

Au 31/12/2021, sur l'ensemble du Département, 1 795 personnes sont agréées (tous agréments confondus) pour une capacité totale d'accueil individuel de 5 507 places :

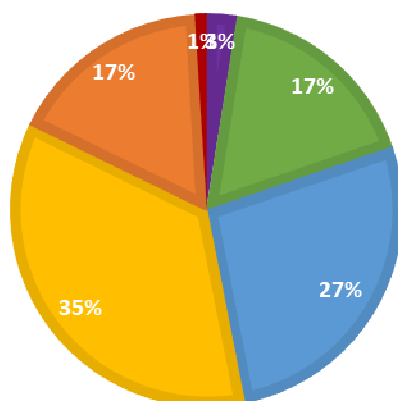
- **1 359 assistants maternels** (- 90 AM/20 et - 87 AM/ 2019) pour une capacité d'accueil de **4 584 places** (- 208 places/2020 et - 262 places/ 2019). Sur 2 ans, on observe une diminution de 11,5 % du nombre d'assistants maternels et de 9,1 % du nombre de places d'accueil.

- **436 assistants familiaux** (- 17 AF/ 2020 et - 15 AF/2019) pour une capacité d'accueil de **923 places** (- 24 places/ 2020 et - 29 places /2019). Sur 2 ans, on observe une diminution de 6,8 % du nombre d'assistants familiaux et 5,8 % du nombre de places d'accueil.



AGE DES ASSISTANTS MATERNELS

■ de 20 à 29 ans
 ■ de 30 à 39 ans
 ■ de 40 à 49 ans
■ de 50 à 59 ans
 ■ de 60 à 69 ans
 ■ 70 ans et plus



Au regard des graphiques ci-dessus et du nombre constant de diminution des agréments, il se profile dans les 10 années à venir, un manque évident de places d'accueil, aussi bien chez les assistants maternels que familiaux, nécessitant une réflexion sur la promotion des métiers d'assistants maternels et familiaux à mener afin de répondre aux besoins projetés/ envisagés de places d'accueil.

	PERIGUEUX	SARLAT	MUSSIDAN	BC OUEST	BC EST	NONTRON	RIBERAC
NOMBRE AM	321	124	216	163	132	126	141
NOMBRE AF	68	83	81	65	55	42	42
TOTAL	389	207	297	218	187	168	183

Les assistants maternels

Seulement **44 nouveaux agréments** ont été accordés (- 6 par rapport à 2020). 13 nouvelles demandes d'agrément ont été rejetées.

Les assistants familiaux

22 nouveaux agréments ont été accordés (- 1/2020). 16 nouvelles demandes ont été rejetées (-7/2020).

Recours

6 recours gracieux, soit 10 de moins qu'en 2020.

1 recours contentieux a été déposé sur une décision de retrait d'agrément d'assistante familiale (-1 par rapport à 2020).

Enquêtes administratives et contrôles

44 enquêtes administratives ont été diligentées sur demande du service PMI-Modes d'accueil pour évaluer les conditions légales de l'agrément (35 pour des AM / 9 pour les AF) 10 de plus que 2020 (25 AM et 9 AF).

7 visites de contrôle ont été réalisées par le chef de service PMI modes d'accueil (2 AF, 2 AM, 2 MAM, 1 famille déclarée accueil jeunesse et sport).

11 visites conjointes programmées Pôle ASE/PMI ont été réalisées auprès des assistants familiaux.

✦ Données qualitatives : Accompagnement du service auprès des professionnels de l'agrément

Organisation de **8 réunions de puéricultrices** par teams ou en présentiel durant lesquelles est assuré un point sur l'agrément des assistants maternels et familiaux.

✦ Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Au 31/12/2020, le Département compte **34 MAM** (+ 4) pour une capacité théorique maximale d'accueil de 365 places (+37/2020). **5 MAM ont été créées, 1 MAM a fermé.**

La **commission technique** d'étude des Nouveaux Projets composée des partenaires CAF et MSA s'est réunie 5 fois en mars 2021.

Organisation de 5 **réunions d'informations** spécifiques aux MAM, animées par la puéricultrice référente technique des MAM, à l'attention de 49 personnes ayant un projet d'ouverture de MAM, déjà agréées ou non.

✦ Les Relais Petite Enfance (RPE anciennement RAM)

La Dordogne compte à ce jour 14 RPE. 2 rencontres ont été organisées entre le service PMI modes d'accueil et les RPE du département afin de travailler ensemble sur des projets communs.

Le montant de la subvention versée par le Département aux gestionnaires des RAM s'élève à 136 315 € pour 2021 (+ 0,4 %).

Perspectives 2021

Finaliser la refonte du guide départemental des procédures d'agrément et des EAJE suite aux modifications réglementaires intervenues sur la compétence Modes d'Accueil et adapter les procédures le cas échéant,

Finaliser les grilles d'évaluation de l'agrément des assistants familiaux,

Finaliser le référentiel métier des puéricultrices de PMI

ACTIONS DE SANTE

VACCINATION

Le Centre Départemental de Vaccination, agréé pour les vaccinations internationales, assure une mission de vaccination, d'information et de conseil aux voyageurs. L'équipe du service est composée de **5 professionnels**, soit **1,62 ETP** : médecins, infirmière, secrétaires.

En 2021, l'activité du Centre Départemental de Vaccination a continué d'être impactée par la crise sanitaire. En effet, l'activité du Centre a été réduite en nombre de consultations jusqu'à fin avril (1/semaine) puis a été augmentée (2/semaine). L'activité est essentiellement basée

sur la vaccination du voyage et les conseils aux voyageurs ; or les voyages ont été limités selon les destinations. Les **consultations vaccinales ont chuté de 33%** par rapport à 2020 :

- 78 séances de vaccination,
- 608 injections vaccinales réalisées auprès de 410 personnes, dont 84% résident dans le département,
- 62% des usagers fréquentant le Centre sont des voyageurs,
- La vaccination fièvre jaune avec 246 doses de vaccin (+ 6% par rapport à 2020) reste cependant la vaccination la plus pratiquée au Centre. Les principales destinations ont été la Tanzanie et la Guyane.

La régie de recettes du Centre Départemental de Vaccination a réalisé **une recette de 29 679 €** (+ 48%).

Le partenariat avec le Centre d'Examens de Santé, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne s'est poursuivi avec la fourniture de 649 doses de vaccin ayant généré une recette de 8 144 €.

L'ensemble des manifestations et actions prévues au niveau régional et départemental dans le cadre de la Semaine européenne de la Vaccination ont été limitées à la communication sur l'importance de la vaccination.

Perspectives 2022 :

- Mettre en œuvre la réorganisation des consultations au Centre Départemental de Vaccination,
- Elaborer les protocoles de vaccination médecin-infirmier,
- Développer le carnet de vaccination électronique auprès du public,
- Organiser des campagnes concertées dans le cadre du Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine.

LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

Le Centre de Lutte Antituberculeuse assure une mission de dépistage de la tuberculose, réalisation d'enquêtes autour des cas de tuberculose, pratique de la vaccination BCG, information du public et des professionnels sur la tuberculose.

Suite à la loi n°2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 qui a modifié l'organisation du dispositif de lutte contre la tuberculose, le Département n'a pas souhaité poursuivre la mission de lutte antituberculeuse. Cette dernière a été transférée au Centre Hospitalier de Périgueux à compter du 1^{er} septembre 2021.

En 2021, le Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT) a enregistré une activité en baisse en raison de l'arrêt de la compétence:

L'équipe du service est composée de **4 professionnels**, soit **1,95 ETP** : médecins, infirmière, manipulatrice en radiologie, secrétaires.

- Participation à **12 enquêtes autour d'un cas de tuberculose** :
 - o 9 déclarations de tuberculose maladie pour des personnes résidant dans le département concernant 159 sujets contacts
 - o 3 cas index résidant hors département pour lesquels le CLAT 24 a participé à l'enquête concernant 3 sujets contacts

- **639 actes médicaux**,

- **257 actes infirmiers** auprès des patients ou sujets contact,

- **577 radiographies pulmonaires**, soit une baisse de 40%. 258 ont été réalisées par les Services d'Imagerie Médicale des Centres Hospitaliers de Périgueux et Bergerac, et 319 réalisées en milieu carcéral, auprès des détenus de la Maison d'Arrêt de Périgueux et du Centre de Détention de Neuvic.

- 62 tests tuberculiques ont été pratiqués et 78 vaccins BCG réalisés.

CENTRE D'ACTION MEDICO SOCIALE PRECOCE (CAMSP)

Le CAMSP de la Dordogne est composé de 3 antennes : Périgueux, Bergerac et Sarlat. Malgré un contexte sanitaire particulier, un protocole adapté a permis la continuité du service et des soins pour les enfants inscrits et leurs familles.

PERSONNEL

Depuis novembre 2021, le CAMSP s'est enrichi d'un deuxième médecin directeur technique, qui intervient plus spécifiquement sur l'antenne de Bergerac ; l'autre médecin intervient sur les antennes de Périgueux et Sarlat. L'équipe pluridisciplinaire du CAMSP Départemental est constituée de **22 professionnels** : directrice administrative, pédiatres, psychologues et neuropsychologue, psychomotriciens, puéricultrices, orthophonistes, assistantes sociales, secrétaires, agents d'entretien.

17,78 ETP étaient présents au 31/12/2021. 2 postes d'orthophonistes sont à pourvoir : celui de Périgueux à temps plein et le poste d'orthophoniste de Sarlat à 0,6 ETP.

PROJETS MENES DANS L'ANNEE

L'année 2021 a été marquée par :

- La crise sanitaire COVID19. L'équipe s'est adaptée aux différents protocoles sanitaires afin de poursuivre l'accueil des enfants et de leurs parents dans les meilleures conditions,

- La finalisation du projet d'établissement,

- L'arrivée d'un deuxième médecin pédiatre, progressivement à partir d'octobre, sur l'antenne de Bergerac, ce qui a permis le glissement du médecin déjà en place, sur les antennes de Périgueux et Sarlat,
- L'antenne de Sarlat a pu fonctionner grâce à la venue en renfort d'un médecin 20H/mois de Septembre à Décembre,
- La révision et mise en place d'une convention avec les professionnels libéraux ; Malgré des difficultés dans sa mise en place en 2020, un réseau de partenaires a pu émerger mais reste fragile au vu des démarches administratives qu'elle leur impose.

ACTIVITES STATISTIQUES

La file active prend en compte l'ensemble des enfants vus au moins une fois dans l'année, y compris les enfants dont le dossier est clôturé dans l'année, dans le cadre d'arrêts de prise en charge et/ou d'orientations.

Depuis la crise sanitaire, le délai d'attente vers les structures relai a sensiblement augmenté auprès des structures relais post CAMSP., ce qui peut amener à prolonger certaines prises en charges.

En 2021, le CAMSP a accompagné **430 enfants** au cours de l'année 2021. La **file active était de 305 enfants** au 31/12/2021 (+ 17,5).

FILE ACTIVE 2020	PERIGUEUX	BERGERAC	SARLAT	TOTAL 2021	TOTAL 2020
Entrants	93	71	32	196	162
Sortants	79	60	17	156	149
Nombre d'enfants inscrits au 31/12/21	133	125	47	305	260

Les motifs de consultation sont principalement des retards de parole ou de langage (24%), des troubles du comportement (18%), des suspicions de TSA (11%) des risques neuro-développementaux (prématurés) (10%) et des retards globaux (9%).

En 2021, l'éducation nationale est le **1^{er} prescripteur vers le CAMSP** (17,5%), devant le secteur hospitalier (14,9% y compris les maternités), la PMI (13 %) et les professionnels libéraux (12,3%). On note une forte hausse des enfants arrivés directement au CAMSP (13,6 %), sans prescripteur autre que la famille ou l'entourage 13,6% contre 4,4 % en 2021).

5 826 interventions au total ont été réalisées auprès des familles et/ou des enfants sur les sites du CAMSP, au cours de l'année.

Au 31 décembre 2021, 90 enfants étaient en bilan, 186 en soin et 55 en suivi-surveillance.

PERSPECTIVES 2022

- Mise en Œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et des fiches actions qui s'y rattache, avec l'Agence Régionale de Santé,
- Mise en place et ouverture de la PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation) des TND (Troubles du Neuro-Développement),
- Travailler à la pérennisation du réseau de partenaires libéraux (en particulier les orthophonistes) pour les prises en charge des soins externes des enfants,
- Elaboration et mise en œuvre du projet de relais territorialisés CAMSP-PMI initié en 2020,
- Poursuite ou renouvellement, en lien avec les partenaires, des projets nationaux de repérage précoce : Troubles Neuro Développementaux (TND), Troubles Syndrome Autistique (TSA), nouveau-nés vulnérables.

RECETTES DES PRESTATIONS ET ACTES MEDICAUX

LE DISPOSITIF

Le dispositif de recettes, basé essentiellement sur la télétransmission via Sésame Vitale, s'appuie sur un conventionnement avec les caisses d'assurance maladie pour le remboursement des actes des médecins et sages-femmes **PMI**, de certains actes **CPEF** (contraception et dépistage des infections sexuellement transmissibles), des actes du Centre de Lutte Antituberculeuse (**CLAT**), de la prise en charge des vaccins du **Centre Départemental de Vaccination** et du CLAT.

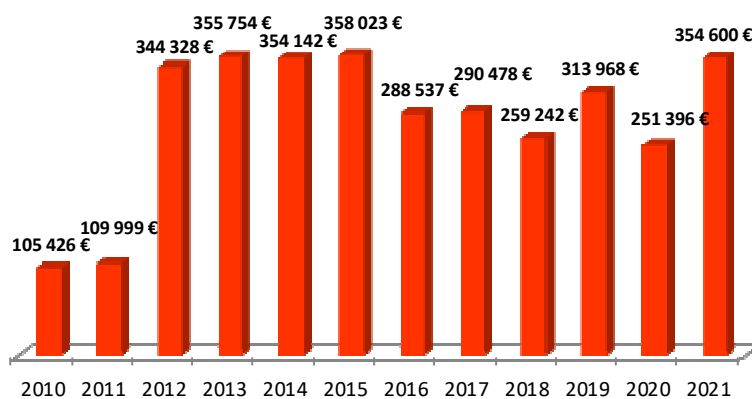
BILAN 2021

En 2021, le dispositif a contribué à la facturation de :

- **7 236 actes médicaux** réalisés par les professionnels de santé PMI et CPEF, dont 6 636 facturés par voie électronique, soit une hausse de 19% liée à la reprise des consultations. 600 actes ont été facturés par feuille papier.
- **1 182 vaccins** au titre des consultations infantiles de PMI, soit une baisse de 11%.
- **338 vaccins** au titre du Centre Départemental de Vaccination, soit une hausse de 60% en raison d'une reprise plus importante de l'activité.
- **412 radiographies pulmonaires** au titre du Centre de Lutte Antituberculeuse (+26%).

Les recettes 2021 s'élèvent à **354 600 €**, soit une **hausse de 41%** comparativement à 2020.

Evolution des recettes



ACTIVITES EXCEPTIONNELLES

Au cours de l'année 2021 les professionnels de santé de PMI, CPEF et du centre départemental de vaccination (médecins, sages-femmes, infirmières, infirmières-puéricultrices), ont participé aux **campagnes de vaccination contre le COVID**, tant dans les résidences autonomie que dans les centres de vaccination éphémères sur l'ensemble du département.

17 – POLE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE) VILLAGE DE L'ENFANCE (VDE) - CELLULE DEPARTEMENTALE DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES (CDIP)

Les enfants confiés à l'ASE	Les enfants suivis sous forme de prestations à domicile	Les enfants suivis sous forme d'aides financières	TOTAL
1 596	3 161	305	5 062

LES USAGERS DU DISPOSITIF

En 2021, les prises en charge au titre du placement ont augmenté de 9,69 % par rapport à 2020. 81 % le sont sur Décision Judiciaire.

LES ENFANTS CONFIES A L'ASE (HEBERGES EN DORDOGNE)

	Nombre d'enfants confiés	Ratio mesures judiciaires / mesures administratives
Mesures judiciaires	1 293	81,0 %
Mesures administratives	214	13,4 %
Sous-total	1 507	
Tiers Digne de Confiance	86	5,4 %
MPC	3	0,2 %

LE PROFIL DES USAGERS (HEBERGES EN DORDOGNE)

		Tranches d'âge					Total	Totaux		
		0 – 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 17 ans	18 ans et +		2021	2020	2019
Mineurs 24	Garçons	125	156	247	244	772	1 301	1 220	1 054	
	Filles	103	152	176	98	529				
Jeunes majeurs	Garçons					154	206	226	179	
	Filles					52				
Total	Garçons	125	156	247	244	154	890	1 446	1 263	
	Filles	103	152	176	98	52				556

La plus forte progression par rapport à 2020 concerne la tranche d'âge 6-10 ans (+12,4%)

CONTRATS JEUNES MAJEURS

Les adolescents arrivant à majorité peuvent bénéficier d'un contrat jeune majeur pour leur permettre de mener à terme leur scolarité et formation professionnelle et de finaliser leur insertion sociale et professionnelle. Ainsi 220 jeunes majeurs ont été pris en charge en 2021, pour 182 en 2020.

Le mode d'accueil privilégié est celui en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) car il permet de travailler l'autonomie via l'accès à des logements indépendants ou semi indépendants

	Accueil Provisoire Jeune Majeur				
	F	M	Total 2021	Total 2020	Total 2019
Placement familial	16	21	37	36	53
Etablissement	1	0	1	110	94
En Foyer Jeunes Travailleurs	16	81	97	29	-
En lieux de vie	2	17	19	7	5
Total	35	119	154	182	152

MINEURS NON ACCOMPAGNES (MNA)

Evaluation			Prise en charge			Nombre total de prise en charge		
2021	2020	%	2021	2020	%	2021	2020	2019
173	99	+74%	56	45	+24%	168	152	239

Le nombre d'évaluations de minorité est en forte augmentation en 2021, toutefois le nombre de prises en charge augmente légèrement.

LE DISPOSITIF ET SA MOBILISATION

ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Forme d'intervention	2021		2020	
	Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24	Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24
Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)	1 196	1 133	1 185	1 123
Actions Educatives à Domicile (AED)	176	257	152	216

Forme d'intervention	2021			2020		
	Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24	Nombre d'heures	Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24	Nombre d'heures
Technicien d'Interventions Sociales et Familiales (TISF)	517	1 771	52 934	502	1 572	43 419
Allocations Mensuelles (AM)		3 954			3 457	
Secours d'Urgence (SU)		1 916			1 804	
Tiers Digne de Confiance (TDC)		86			87	
Mesure sous Protection Conjointe (MPC)		3			9	

Le nombre d'AEMO se stabilise cette année (1 133 enfants suivis contre 1 123 en 2020, soit +0,89%).

Le dispositif des TISF continue sa progression cette année encore tant en nombre d'heures (+9 515 heures soit +22%) qu'en terme de mesures (+15 mesures soit +3%) ainsi qu'en nombre d'enfants (+199 enfants soit +12,5%).

Les placements directs (MPC) diminuent d'année en année alors que le nombre de Tiers Digne de Confiance (TDC) se stabilise.

HEBERGEMENT PAR TYPE

	2021					2020		2019	
	Capacité installée (théorique) en 24	Nombre d'enfants de la Dordogne	% d'occ. des enfants Dordogne	Nombre d'enfants hors 24	TOTAL	Nombre d'enfants de la Dordogne	% d'occ. des enfants Dordogne	Nombre d'enfants de la Dordogne	% d'occ. des enfants Dordogne
Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)	642	822	128 %	11	833	772	120,2%	619	96%
Village de l'Enfance	60	40	66,67 %	3	43	47	78,3%	34	57%
Lieux de vie et d'accueil	35	31	88,57 %	5	36	36	102,9%	34	97%
Assistants familiaux		540		58	598	537		540	
Sous total		1 433		77	1 510	1 392		1 227	
Total		1 510							

1 510 jeunes ont bénéficié d'un hébergement dans le cadre de la protection de l'enfance, soit une augmentation de 3,78% par rapport à 2020.

Nous connaissons toujours une saturation des dispositifs d'accueil. Nous rencontrons toujours des difficultés à recruter des assistants familiaux.

CELLULE DEPARTEMENTALE DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES (CDIP)

	2021	2020	% d'évolution
Total des procédures	1 523	1 273	+ 19,50 %
Nombre d'enfants concernés	1 494	1 267	+ 18 %
Nombre d'évaluations DGA-SP (IP + Soit-transmis)	1 238	1 020	+ 21 %
Signalement direct Parquet	232	194	+ 19,50 %
Nombre de signalements en vue d'une MAE	244	297	- 17%
Nombre total de signalement	476	307	+ 55 %
Transmissions Juge des enfants	36	67	- 46 %
Classements sans suite	130	186	- 30 %

Une activité globale en augmentation, notamment en ce qui concerne les évaluations des situations préoccupantes suite à une information préoccupante et un soit-transmis.

Le nombre total de signalements a également cru (+55%), notamment au regard de la hausse des situations relevant d'une enquête pénale.

ADOPTION

Demande d'information administrative	39
Réunions d'informations collectives	6
Personnes reçues lors de ces réunions	40
Agréments délivrés	14
Rejets d'agréments	1
Nouveaux dossiers déposés	19
Dossiers examinés en commission	31
Nombre d'agréments en cours de validité	72
Nombre de pupilles de l'Etat au 31/12/2018	16
Nombre de réunion CFPE*	14
Enquêtes adoptabilité demandées par le CFPE	2
Nombre de placements en vue d'adoption de pupilles de l'Etat <ul style="list-style-type: none"> • chez famille agréée • dont protocole apparemment progressif (enfant grand)/ protocole enfant confié par un autre département 	6 1
Nombre d'enfants arrivés en adoption internationale	3
Nombre de rapports de suivi post-adoption	3

*Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat

– ACCES AUX ORIGINES PERSONNELLES

Demandes de consultations de dossier ASE	38
Demandes d'attestations, d'actes d'état civil	9
Demande d'information du CNAOP*	2
Médiation à la demande du CNAOP*	4
Réponses pour enquête de personnalité	0

* Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles

31 personnes ont été accompagnées dans la consultation de leur dossier d'admission au service de l'Aide Sociale à l'Enfance en 2021.

4 demandes ont fait l'objet d'une réponse négative :

- 3 en raison de l'inexistence d'un dossier dans les listings d'archive,
- 1 demande concernant un placement MPC.

– ACCOUCHEMENT DANS LE SECRET

1 accouchement dans le secret a été suivi d'une admission définitive à l'Aide Sociale à l'Enfance dans les deux mois.

3 accouchements dans le secret ont été suivis d'une rétractation de la mère dans les deux mois.

2 femmes ont été accompagnées durant leur grossesse, 4 ont accouché dans le secret en 2021.

LES ASPECTS BUDGETAIRES ET LES INDICATEURS DE GESTION

INDICATEURS DE GESTION (COUTS DE REVIENT REELS)

Coût moyen de placement mensuel par enfant	Mois
Maisons d'Enfants à Caractère Social Dordogne	4 415 €
Village de l'Enfance : <i>(dotation globale / 12 / nombre d'usagers au mois)</i>	5 259 €
Assistants familiaux employé par le Pôle ASE : <i>((paie + prestations) / nombre d'enfants)</i>	2 597 €

ASPECTS BUDGETAIRES (NOMENCLATURE "CORIOLIS") SUR LAQUELLE LE POLE ASE EST SERVICE GESTIONNAIRE

Détail des dépenses par nature	Budget exécutoire	Niveau dépense cumulé fin de mois
<u>Hébergement</u>		
Maisons d'Enfants à Caractère Social	27 286 000 €	35 458 778 €
Lieu de Vie et d'Accueil	2 280 000 €	2 216 809 €
Village de l'Enfance	3 830 000 €	3 855 081 €
Tiers Digne de confiance	400 000 €	491 103 €
Assistants familiaux	16 565 500 €	16 492 382 €
Total Hébergement	50 361 500 €	58 514 154 €
<u>Maintien à domicile</u>		
AEMO	2 700 000 €	2 756 824 €
Aide-Ménagère Famille	15 000 €	23 252 €
Secours d'urgence	115 000 €	108 030 €
Allocation jeunes majeurs	320 000 €	275 118 €
Allocations mensuelles	300 000 €	306 272 €
TISF/AEMO/Aide-Ménagère	1 012 000 €	1 042 377 €
Clubs de Prévention	2 000 000 €	2 160 680 €
Total Maintien à domicile	6 462 000 €	6 672 552 €
<u>Allocations</u>		
Transport	120 000 €	201 787 €
Santé	37 000 €	51 328 €
Loisirs + régie AED	1 518 000 €	1 553 831 €
Scolarité	53 000 €	48 909 €
Autres allocations	143 500 €	127 039 €
Total Allocations	1 871 500 €	1 982 894 €
<u>Autres *</u>	2 050 002 €	1 871 062 €
TOTAL	60 745 002 €	69 040 662 €

** Frais de formations Assistants Familiaux, subventions Foyer Jeunes Travailleurs, frais d'internat, Allocation versées relatives aux enfants confiés hors 24*

L'augmentation du nombre d'enfants confiés au Département se poursuit. Le Placement dit à domicile (PEAD) se développe fortement en 2021.

VILLAGE DE L'ENFANCE (VDE)

LA CAPACITE D'ACCUEIL

Le Village de l'Enfance est le foyer d'accueil d'urgence départemental de la Dordogne.

Pouponnière	Petite Enfance	Adolescents	Centre Maternel	Famille Accueil Relais (FAR)
5 places	15 places	10 places	15 places	5 places
50 places financées en 2021				

LE NOMBRE GLOBAL DE JOURNEES REALISEES

Sur les 5 dernières années, l'évolution du nombre global de journées réalisées est de :

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Journées réalisées	11 978	12 394	13 639	14 070	12 187

ADMISSIONS

Sur les 5 dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021
Entrées	143	216	159	146	174

Au 31 décembre 2021, il y avait 34 résidents présents dans l'établissement. Additionnés aux 174 admissions en 2021, il y a eu 208 résidents pris en charge par le Village de l'Enfance en 2021.

TAUX D'OCCUPATION

Comparaison du taux d'occupation sur les 5 derniers exercices :

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'occupation	58,60 %	62,89 %	77,78 %	72,73 %	66,99 %

ORIGINE DES PLACEMENTS

Comparaison des origines de placements sur les 5 derniers exercices :

	Aide Sociale Enfance (ASE)		Justice		Pupille		Mineurs Non Accompagnés		TOTAL
2017	25	14,71 %	142	83,53 %	3	1,76 %	-	-	170
2018	31	12,30 %	132	78,75 %	5	1,98%	84	33,33%	252
2019	14	8,80 %	112	70,44 %	0	0,00 %	33	20,75 %	159
2020	21	14,38%	103	70,55%	4	2,74%	18	12,33%	146
2021	11	10,07%	92	85,98%	6	5,67%	78	41,71%	187

DUREE MOYENNE DES SEJOURS (DMS)

Par unité (en jours) :

	Adolescents	Petite Enfance	Pouponnière	Centre Maternel	FAR	Moyenne
2017	55	80	127	123	46	75
2018	25	98	65	81	35	60
2019	48	99	121	168	57	99
2020	72	105	79	305	117	136
2021	96	102	78	231	62	114

ORIENTATIONS

La répartition des sorties du VDE se détaille comme suit :

MOTIFS	Pouponnière	Petite enfance	adolescents	Centre Maternel (mères- enfants)	FAR	%
Famille naturelle	6	10	4	5	2	31%
Famille d'Accueil	8	9	8	3	1	33%
Établissements/Lieu de vie		6	6	2	1	17%
Adoption	2					2%
Décès						
Accueil Protection Judiciaire Jeunesse						
PEAD	1		1	1		3%
Retour milieu origine / domicile : résidentes Centre Maternel						
Majeur						
Fugue			4			5%
Accueil autre unité	2		5			8%

CONSTATS - TENDANCES

– MISSIONS LIEN D'ATTACHEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

L'Unité de la Pouponnière dispose d'une capacité d'accueil de 5 lits. Elle a accompagné 23 enfants et nourrissons soit 1 611 journées réalisées. Son taux d'occupation a diminué mais reste élevé. Il a diminué de 7% et s'est établi à 88%. Depuis plusieurs mois nous enregistrons une forte pression sur cette unité.

Les motifs principaux des décisions de placement sont : négligences graves, maltraitance et incapacité des parents. 2 nourrissons ont été accompagnés vers l'adoption sur les 5 accouchements dans le secret accueillis.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné la famille naturelle pour 6 situations, des familles d'accueil pour 8 situations, l'adoption pour 2 situations

L'unité de la Petite Enfance dispose d'une capacité d'accueil de 15 places. Elle a accompagné 39 enfants soit 3665 journées réalisées. Son taux d'occupation est resté stable et se maintient à 66%.

Les motifs principaux des décisions de placement sont : négligences graves, maltraitance, incapacité des parents.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné la famille naturelle pour 10 situations, des familles d'accueil pour 9 situations, un établissement ou un lieu de vie pour 6 situations.

– MISSION AUTONOMIE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

L'unité des adolescents dispose d'une capacité d'accueil de 10 places. Elle a accompagné 115 adolescents dont 78 MNA soit 3332 journées réalisées. Son taux d'occupation reste très élevé. Il s'élève à 91 %. Avec la mise en place du dispositif d'urgence des MNA par l'ADSEA, le VDE intervient peu dans l'accueil des MNA. Pour autant, le taux d'occupation reste élevé. Par ailleurs, la forte augmentation du taux d'occupation en MECS explique l'allongement des durées de séjour pour certaines situations complexes pour lesquelles il est difficile de trouver une orientation après des parcours marqués par de nombreuses ruptures. 6 adolescents sont restés sur l'unité pendant plus de 6 mois.

Les motifs principaux des décisions de placement sont les violences physiques, les fugues, les mésententes familiales et le fait d'être étranger sans ressource.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné la famille naturelle pour 4 situations, des familles d'accueil pour 6 situations, un établissement ou un lieu de vie pour 9 situations.

Le centre maternel dispose d'une capacité d'accueil de 15 places mères et enfants. Il a accompagné 3 couples, 9 mères et 12 nourrissons soit 5209 journées réalisées. Son taux d'occupation s'est établi à 89 % soit une augmentation de 17 % par rapport à 2020. Aucun accueil hors département n'a été réalisé. Cette progression est liée à l'accueil des couples dans le cadre du centre parental.

Les motifs principaux des décisions de placement sont l'évaluation de la relation mère enfant ou le fait d'être mineure enceinte.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné l'installation dans un nouveau logement.

– LE SERVICE DE FAMILLES D'ACCUEIL RELAIS (FAR)

Ce service a une capacité d'accueil de 5 places budgétées. Il a accompagné 6 situations soit 325 journées réalisées. Son taux d'occupation s'établit à 20 % ce qui représente une diminution de 47% par rapport à 2020. 3 familles d'accueil ont rejoint les services de l'ASE et une celui de l'Institut Médico Educatif (IME) de Neuvic

Les motifs principaux des décisions de placement sont les mésententes familiales, les négligences graves et pour alléger les problématiques des unités du Village par des accueils séquentiels en famille.

18 - PÔLE PERSONNES AGEES

Le pôle personnes âgées regroupe un bureau en charge de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) et du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), et 3 services : Service Evaluation Médico-Sociale et Accueil Familial (SEMS-AF), Service Administratif Allocation Personnalisée d'Autonomie et Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAPA-SAAD) et le Service Personnes Agées en Etablissement (SPAÉ).

En 2021, le Pôle comprenait **85,8 Equivalent Temps Plein (ETP)** soit :

- 1 Médecin : 1 ETP
- Bureau conférence des financeurs et CDCA : 2 ETP
- Service Evaluation Médico-Sociale et Accueil Familial : 34,80 ETP
- Service Administratif Allocation Personnalisée d'Autonomie
et Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile : 29 ETP
- Service Personnes Agées en Etablissement : 19 ETP

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Réunissant des représentants des usagers et familles, des professionnels et des institutions, le conseil assure la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département.

Sur proposition du Département, le conseil en place a défini des thèmes de travail en lien avec les orientations de la politique départementale : l'habitat inclusif et plus largement les alternatives entre le domicile et l'établissement, ainsi que la pair-aidance.

La crise sanitaire a cependant fortement limité l'activité du CDCA, dans l'impossibilité de réunir ses membres.

La prorogation du Schéma Gérontologique

Le schéma départemental en faveur des personnes âgées avait été prorogé d'un an par l'Assemblée départementale, dans l'attente du projet de loi « Grand âge et autonomie », susceptible de faire évoluer la répartition des compétences, les financements et les dispositifs du champ de l'autonomie. Cette réforme a finalement été annulée.

Le contexte sanitaire ne permettant pas de tenir des réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs, l'assemblée départementale a acté une nouvelle prorogation d'un an. Les travaux de renouvellement du schéma doivent débuter en 2022.

La Conférence des Financeurs

La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

En 2021, 76 projets, portés le plus souvent par des acteurs locaux, ont été retenus et 930 364€ de financements ont été attribués, contre 82 actions pour 1 013 197 € en 2020.

Ils concernent des actions collectives qui concourent à l'éducation à la santé, au bien vieillir, à la lutte contre l'isolement, à la lutte contre la fracture numérique, au soutien aux aidants, ou encore à la prévention en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), mais aussi des actions portant sur l'accès aux aides techniques. La crise sanitaire liée à la COVID-19 a fortement impacté les actions collectives de prévention. Ce qui a eu notamment comme conséquence la prorogation de 28 actions de prévention qui n'avaient pas pu être réalisées en 2020.

Par ailleurs, un financement de 322 673 € a été attribué au titre d'un forfait autonomie à 21 résidences autonomie du département. Ces crédits sont consacrés à des actions de prévention.

Conformément à la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN, la conférence des financeurs de l'habitat inclusif a été installée en décembre 2020. Elle comprend les mêmes membres que la CFPPA, auxquels s'ajoutent les représentants des services de l'Etat compétents en matière d'habitat et de cohésion sociale. En Dordogne, le Département étant délégataire de l'aide à la pierre, le service Habitat siège également.

En 2021, la conférence des financeurs de l'habitat inclusif a mis en place un comité technique auquel participent des membres de cette instance. Les travaux de ce comité technique avaient pour objet de co-construire le diagnostic territorial partagé. Le document élaboré servira de référence pour les travaux de la Conférence des financeurs de l'habitat inclusif. Des mises à jour seront par la suite réalisées, en fonction des travaux du comité technique et des informations collectées par ses membres.

Le dossier unique de demandes d'aide à l'autonomie

Destiné à simplifier les démarches des personnes âgées et de leurs familles, ce dossier a été déployé en Dordogne à partir de novembre 2021. Il permet de solliciter, grâce à un formulaire unique, des aides à domicile financées, selon le niveau d'autonomie du demandeur, soit par le Département à travers l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), soit par les caisses de sécurité sociale (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et Mutualité Sociale et Agricole (MSA)). Une procédure de transfert de dossiers entre les services départementaux et ces organismes a été élaborée, afin de s'assurer que les usagers n'aient pas à renouveler leur demande en cas d'erreur d'orientation.

La dématérialisation de l'APA à domicile

Les opérations de dématérialisation des dossiers de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention ont débuté par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile. Il a en effet été décidé de procéder progressivement par grands domaines, en commençant par ceux relevant de la compétence exclusive du Département et gérés uniquement à la direction centrale.

Les travaux préalables à cette opération ont été réalisés en 2021 : finalisation des procédures, plan de classement, habilitations et accompagnement des équipes au changement, pour une mise en œuvre début 2022.

SERVICE ADMINISTRATIF APA ET SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Ce service assure la mise en œuvre des responsabilités du Département dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes, le suivi organisationnel et financier des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES

Le Département compte, au 31 décembre 2021, 9 096 bénéficiaires ayant des droits ouverts à l'APA à domicile, soit une augmentation de 1,29 % en un an.

Au 31 décembre 2021, 29 ETP œuvrent au sein du service tant sur l'instruction, le suivi administratif et financier de l'APA, le contrôle, la tarification et le suivi des SAAD, l'encadrement et le secrétariat.

- L'INSTRUCTION DE L'APA

En 2021, 3 186 dossiers de demande ont été réceptionnés et traités par le service (contre 2 829 en 2020 soit une augmentation de 12,62 %). 2 800 demandes de révisions ont été enregistrées soit une baisse de 4 % par rapport à 2020 et 3 350 renouvellements de droits à l'allocation ont été assurés soit + 22,49 % par rapport à 2020.

Il a également été instruit 591 modifications de plan d'aide sur cette année soit + 59,76 % par rapport à 2020.

Sur cette même période, le suivi de l'effectivité de l'APA a généré 2 192 contrôles réalisés par les instructeurs, soit une augmentation de + 77,35 % par rapport à l'année précédente (1 236).

- MAILLAGE DU TERRITOIRE ET QUALITE DES PRESTATIONS

L'APA constitue un important levier de création d'emplois et contribue à la professionnalisation du secteur de l'aide à domicile.

Au 31 décembre 2021, 52 structures composent l'offre locale de l'aide à domicile et « maillent » le territoire offrant une diversité et une proximité des réponses à leurs usagers.

Le nombre de structures habilitées par le Président du Conseil départemental représente, fin 2021, 63 % de l'ensemble des services opérant sur le territoire départemental. Les prescriptions APA en aide à domicile représentent 1 156,74 ETP au niveau départemental.

- GESTION FINANCIERE DE L'APA

Sur 2021 :

- 70 786 versements aux bénéficiaires, soit 4,12 % de plus par rapport à 2020 (67 983),
- 83 436 versements aux SAAD, soit 25,89 % de plus par rapport à 2020 (66 279).

Titres de recettes : 943 titres soit 1,18 % de plus par rapport à 2020 (932 titres) pour un montant de 410 249,49 € (+ 56,21 % par rapport à 2020)

Le non-respect des plans d'aide est de plus en plus constaté sur les prestations en gré à gré notamment par un défaut de déclaration des salariés par l'utilisateur employeur.

- LE CONTROLE-CONSEIL DE L'APA

Il a été en 2021 réalisé par 1 ETP contrôleur conseil.

Le contrôle s'est réalisé pour une grande partie sur les prestations versées aux bénéficiaires. Compte tenu de la crise sanitaire, et comme en 2020, le contrôle par échantillonnage qui nécessite des visites à domicile a dû être stoppé.

A ce titre, 260 contrôles sur pièces ont été réalisés en complément de ceux établis par les instructeurs APA.

- LE SUIVI ORGANISATIONNEL ET FINANCIER DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

L'année 2021 représente la cinquième année de tarification administrée pour les services habilités et la quatrième année d'étude des comptes administratifs (2020).

A ce titre, le service a étudié et négocié pour 2021, 27 budgets et a déterminé un tarif moyen pour chaque structure. Le service a également analysé 27 comptes administratifs au titre de l'exercice comptable 2020, dans le but d'arrêter les résultats devant faire l'objet d'une affectation sur l'exercice 2022.

Début 2021, le Département a procédé à un bilan (objectif par objectif) des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2018-2020 liés à la mise en œuvre du Fonds d'Appui aux Bonnes Pratiques (FABP) dans le champ de l'aide à domicile.

Par ailleurs, une orientation nationale a impacté l'année 2021 : la mise en œuvre de **l'avenant n°43** à la convention collective de l'aide à domicile (concernant exclusivement les SAAD associatifs habilités à l'aide sociale soit 12 structures pour le Département de la Dordogne).

Ce texte, opposable à l'autorité de tarification, prévoit une refonte complète des grilles de rémunération des personnels, qui se traduit par une augmentation significative de la masse salariale des services concernés.

L'avenant 43 étant mis en œuvre à compter du 1^{er} octobre 2021 pour les 12 services associatifs, des arrêtés de tarification modificatifs ont entériné à compter de cette date et jusqu'à la mise en place effective de la tarification 2022, le maintien du tarif moyen pondéré arrêté en 2021 pour chaque structure et une dotation complémentaire couvrant la mise en œuvre de l'avenant. Selon les déclarations des structures concernées, le coût de l'avenant 43 représentait en moyenne 3,22€/heure.

En outre, dans le cadre de l'attractivité des métiers, le Département a travaillé en 2021 sur la mise en place du plan "1 000 voitures pour les aides à domicile".

Il a proposé aux SAAD habilités à l'aide sociale de s'associer avec lui dans le cadre d'un groupement de commandes en vue de constituer des flottes de véhicules de service qui seront mis à la disposition des aides à domicile. 25 SAAD habilités à l'aide sociale ont adhéré à ce groupement.

La procédure de passation d'appel d'offres a abouti et les lots (3 selon des zones géographiques préalablement définies) portant sur la location des véhicules ont été attribués par la commission d'appel d'offres le 16 décembre 2021.

1 327 véhicules ont été commandés dans le cadre du groupement.

Le Département assurera en totalité la prise en compte du surcoût lié à la mise en œuvre de cette flotte (le cout définitif devrait avoisiner les 4 millions d'euros). Un conventionnement sera réalisé avec chaque structure au moment de la livraison des véhicules et le financement sera réalisé sous forme de dotations.

Les premières livraisons devraient avoir lieu courant de l'été 2022.

Enfin, en lien avec le moratoire du schéma de l'aide à domicile 2018-2022, il est à souligner qu'aucune nouvelle autorisation n'a été délivrée. Seule l'autorisation d'un SAAD habilité a été reconduite pour une durée de quinze ans (deux renouvellements avaient déjà été effectués en 2020).

SERVICE DE L'ÉVALUATION MEDICO-SOCIALE APA ET ACCUEIL FAMILIAL

Ce service a assuré la mise en œuvre des responsabilités du département dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes (5.2.1), l'accueil familial des personnes âgées et des adultes handicapés (5.2.2), la coordination gérontologique (5.2.3) et la gestion de la plateforme d'évaluation des GIR 5 et 6 (5.2.4).

LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES

En 2021, 34,80 ETP ont œuvré au sein du service. Il est à noter la contribution technique du médecin territorial du pôle « Personnes Agées ».

Comme en 2020, et en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, les modalités organisationnelles du service ont dû être adaptées. Le télétravail, pour une partie des agents du service et pour les seules missions compatibles, a été maintenu voire renforcé.

Le personnel infirmier du service a été mobilisé et a participé à la campagne de vaccination (première dose et rappels) contre la COVID 19, pour notamment les résidents des Résidences Autonomie et pour les centres de vaccination éphémères en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours

Enfin, les référents autonomie, le chef de service ainsi que le chef de bureau de l'évaluation médico-sociale en raison des spécificités de leurs missions, doivent attester d'un schéma vaccinal complet contre la COVID 19 depuis le 15 septembre 2021.

- EVALUATION ET PLAN D'AIDE

L'évaluation médico-sociale réalisée à domicile aboutit au classement de la personne âgée dans un Groupe Iso-Ressources (GIR) et à la définition d'un plan d'aide qui lui sera proposé par le Département si elle est éligible à l'APA (GIR 1 à 4).

En début d'année 2021 du fait du contexte sanitaire tendu, les déplacements au domicile des personnes âgées ont été limités et rationalisés. Le recours aux évaluations téléphoniques a été systématisé pour certaines procédures (demandes de révision, par exemple). Concernant les situations qualifiées de prioritaires (caractère urgent, information préoccupante, évaluation des professionnels), les visites ont été maintenues. La reprise des visites à domicile sans aucune restriction et pour l'ensemble des procédures a été autorisée au 19 mai 2021.

Des masques chirurgicaux ont été fournis autant que de besoin pour les référents autonomie pour réaliser les visites au domicile des bénéficiaires.

5 448 évaluations (+ 18 % par rapport à 2020) ont été réalisées par le service.

L'évaluation médico-sociale donne lieu à l'élaboration d'un plan d'aide à domicile qui est proposé à la personne âgée, qui peut comprendre en fonction de ses besoins:

- des aides humaines : comme en 2020, *le mode prestataire*, qui garantit un accompagnement professionnel par des services autorisés, concerne plus de 81 % des aides humaines prescrites. Le mode « *gré-à-gré* » représente 16 % (en légère augmentation par rapport à 2020 en lien direct avec la crise sanitaire). Le mode *mandataire* reste marginal avec 0,08 % d'interventions.
- des protections à usage unique,
- la téléassistance confiée par délégation de service public à CASSIOPEA : 3 501 personnes bénéficiaires en 2021 (+ 3,40 % par rapport à 2020),
- des aides dites techniques qui concourent à l'adaptation du logement et l'amélioration de l'Habitat,
- des réponses favorisant le répit des aidants familiaux tels que l'accueil de jour, l'hébergement temporaire.

En dehors du plan d'aide, d'autres dispositifs peuvent permettre aux bénéficiaires et à leurs aidants d'obtenir un soutien pour l'hospitalisation du proche aidant (32 demandes en 2021 quasi stable par rapport à 2020), l'attribution de la Carte Mobilité Inclusion (CMI), 110 sur l'année 2021, soit 14 cartes en moins qu'en 2020.

- REVISIONS, MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES, LITIGES, RECOURS

2 307 dossiers ont été étudiés en commission de révision (+ 10,6 % par rapport à 2020). 2 135 dossiers (92,5 %), ont fait l'objet d'un accord. Des révisions « *directes sans passage en commission* » font l'objet d'une évaluation suite à des accidents de la vie (décès du conjoint(e) ou changement d'adresse (entrée ou sortie de famille d'accueil).

590 dossiers (+ 56 % par rapport à 2020) ont donné lieu à une procédure de révision-modification administrative.

L'ensemble de ces différents types de révisions fait apparaître une augmentation de 43,5 % du montant global de l'APA versée.

21 Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) ont été déposés

1 recours contentieux est actuellement en cours de traitement par le Tribunal Administratif de Bordeaux.

- MAILLAGE DU TERRITOIRE ET QUALITE DES PRESTATIONS

Les référents autonomie participent et organisent des réunions de coordination autour de situations avec les services d'accompagnement et de soutien à domicile, SAAD et SSIAD, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes et d'envisager, le cas échéant, les correctifs aux plans d'aide personnalisés. Ces échanges et partenariats ont pris plus de sens encore en période de crise sanitaire pour cibler et prioriser au mieux les actions.

- PREVENTION DE LA MALTRAITANCE

Les référents autonomie sont intervenus tout au long de l'année 2021 auprès de personnes âgées bénéficiaires de l'APA ayant fait l'objet d'informations ou de situations préoccupantes. 48 situations qualifiées de complexes ont été recueillies et traitées par le service dont 26 en accueil familial et 22 au domicile.

10 situations au domicile ont fait l'objet d'une transmission au Parquet.

L'ACCUEIL FAMILIAL DES PERSONNES AGEES ET ADULTES HANDICAPES

Dans le cadre de la stratégie vaccinale, le Conseil départemental, après acceptation de l'Agence Régionale de Santé (ARS,) a obtenu que les accueillants familiaux soient considérés comme publics prioritaires et puissent se faire vacciner dans l'un des cinq centres opérationnels de vaccination (janvier 2021).

Au 31 décembre 2021, 195 accueillants familiaux étaient agréés pour une capacité totale de 485 places, soit une baisse de 2,98 % (- 6 personnes) du nombre d'agrément et de 2,02 % de la capacité d'accueil (- 10 places).

Le service a assuré le traitement administratif et l'instruction de 18 premières demandes d'agrément (+ 10 demandes par rapport à 2020), de 14 modifications (- 8 demandes par rapport à 2020) et de 52 renouvellements d'agrément (- 8 demandes). Sur les 18 premières demandes d'agrément instruites, 15 agréments ont été délivrés (+ 10 par rapport à 2020).

1 retrait d'agrément en urgence a été prononcé en 2021.

En raison du contexte sanitaire et des restrictions liées aux réunions le groupe de travail sur les procédures et les écrits relatifs à l'accueil familial n'a pu se réunir que 3 fois sur l'année 2021.

Une procédure contentieuse pour réparation du préjudice moral et financier a été initiée en 2021 auprès du tribunal Administratif de Bordeaux, suite à une décision de retrait d'agrément datée du 27 mars 2013.

LA GESTION DE LA PLATEFORME CARSAT

Depuis le 1er mars 2015, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) Aquitaine a confié au Département de la Dordogne la gestion d'une plateforme d'évaluation et l'élaboration des Plans d'Aide Personnalisée (PAP) des ressortissants relevant du Régime Général et de la Fonction Publique d'Etat. Le Département a également conventionné avec la Caisse Mutuelle Complémentaire d'Actions Sociales (CMCAS) (Gaz et électricité).

En 2021, 1 917 évaluations ont été réalisées par les évaluateurs (+ 15% par rapport à 2020). Ces évaluations, au niveau budgétaire, se traduisent par une recette de 219 589 €.

L'année 2021 a permis de finaliser les outils de l'expérimentation ICOPE et la mise en œuvre du "Rendez-vous Prévention" à destination de retraités ressortissants CARSAT (âgés de 68 ans et exonérés de la Contribution Sociale Généralisée (CSG). L'évaluation du dispositif sera réalisée en 2022.

SERVICE DES PERSONNES AGEES EN ETABLISSEMENT

Le service a la charge le suivi des établissements pour personnes âgées (autorisation, contractualisation, tarification) et la gestion des prestations légales délivrées à leurs résidents (APA en établissement et aide sociale).

DOSSIERS DE CREATION, D'EXTENSION OU DE TRANSFORMATION D'ETABLISSEMENTS

Depuis la réforme du régime d'autorisation et au regard du schéma gérontologique et du Plan Régional de Santé, le Département n'a pas mis en œuvre d'appel à projet pour créer de nouvelle structure pour personnes âgées. En 2021, le Président du Conseil départemental a cependant pris 21 arrêtés d'autorisation :

- 13 arrêtés de renouvellement d'autorisation (dont 1 rectificatif),
- 2 arrêtés de modification d'autorisation,
- 1 arrêté d'autorisation de fusion des EHPAD Parrot et Beaufort-Magne à Périgueux,
- 2 arrêtés abrogeant des autorisations (maison de retraite d'Echourgnac et résidence autonomie Le Clos Saint Roch à Montpon-Ménéstérol),
- 1 arrêté d'habilitation à l'aide sociale (+ 3 lits) à l'EHPAD de La Madeleine à Bergerac,
- 2 arrêtés d'extension (8 places de l'accueil de jour de Lamothe-Montravel et 10 places d'hébergement permanent à Neuvic).

La capacité totale des établissements de la Dordogne au 31 décembre 2021 est de **7 072** places ou logements (**6 025** lits d'EHPAD et d'USLD, **32** lits d'Etablissements Hébergeant des Personnes Agées (EHPA) en hébergement permanent, **110** lits en EHPAD en hébergement temporaire, **124** places en accueil de jour et **781** logements en Résidences Autonomie.

LA CONTRACTUALISATION AVEC LES ETABLISSEMENTS

Depuis 2017, le département contractualise avec les EHPAD au travers de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Fin 2021, 45 CPOM étaient signés, dont 14 dans l'année et il reste à signer 9 CPOM de programmes antérieurs (2020 et 2021). L'étude d'un CPOM de première génération a été reportée en 2022. Ce sera le dernier.

Par ailleurs, les 22 CPOM relatifs au forfait autonomie versé aux résidences autonomie ont été de nouveau modifiés en 2021 pour des raisons comptables.

BILAN DE LA CAMPAGNE TARIFAIRE 2021 DES EHPAD ET USLD

Le service a notifié 120 arrêtés tarifaires en 2021 contre 99 en 2020. Cet écart vient essentiellement du fait que la tarification de la dépendance des EHPAD commerciaux pour 2021 n'a pas été faite sur l'exercice antérieur, soit en 2020, comme c'était le cas jusqu'alors, mais en 2021.

Les crédits alloués pour ces structures sont les suivants :

Section	Enveloppe nette	Recettes en atténuation	Résultats	Enveloppe nette
Hébergement	90 053 475,76 €	5 484 285,46 €	-4 100,00 €	84 573 290,29 €
Dépendance	36 763 558,08 €	16 400,00 €	0,00 €	36 747 158,08 €

L'enveloppe nette en dépendance progresse de 0,95 %, celle de l'hébergement de 0,51 %. L'enveloppe nette globale (hébergement + dépendance) augmente de 0,64 %. Cette hausse est due pour l'essentiel :

- au taux directeur alloué en 2021 qui était de 0,8 % tant sur la section hébergement que sur la section dépendance, mais aussi à la hausse de la valeur du point GIR départemental en dépendance (+ 0,6 %) à 6,68 €,
- aux incidences des plans pluriannuels d'investissement et des CPOM pour 351 512 €,
- à des rebasages de crédits pour 23 182 €.

Ces mesures nouvelles sont largement compensées par des économies sur d'autres dépenses.

Le reste à charge journalier moyen est le suivant : 59,53 € (hors USLD). Celui-ci comprend le prix de journée hébergement et le tarif dépendance pour les personnes classées dans les Groupes Iso-Ressources (GIR) 5 et 6. Il progresse de + 1,22 %. Cela représente un écart par rapport au tarif moyen de 2020 de 0,72 € de plus par jour.

LES AIDES A L'INVESTISSEMENT AU BENEFICE DES EHPAD

Créé en 1986, le Fonds Départemental des Equipements Sanitaires et Sociaux (FDESS) a été supprimé en 2016. Pour autant, trois opérations étaient encore en cours en 2021.

Les crédits de paiement mobilisés sur cette ligne se sont élevés à 300 000 € en 2021. Ils ont été consommés à hauteur de 17 %, les opérations ayant subi d'importants retards.

Une nouvelle aide a été votée par le Conseil départemental en 2021 pour 1 050 000 € dont 525 000 € ont été affectés aux reconstructions des EHPAD de Neuvic et de La Coquille, sur lesquels 292 500 € ont été réglés sur l'exercice.

LES PRESTATIONS SERVIES PAR LE DEPARTEMENT

Le Président du Conseil départemental a prononcé 3.040 décisions en 2021 : 1.043 au titre de l'aide sociale et 1.997 relatives à l'APA en établissement. Cela représente une augmentation globale de 35,1 % par rapport à 2020 qui provient essentiellement de l'APA (+ 59,76 %).

Cela s'explique par le fait que les révisions annuelles des décisions concernant les résidents des établissements privés non habilités à l'aide sociale prononcées habituellement en décembre, pour le calcul de la dotation globale versée directement à chaque EHPAD, sont intervenues en janvier 2021 pour l'année 2021 et celles pour l'année 2022 ont été réalisées en décembre 2021.

Les dépenses au titre des prestations délivrées par le service sont les suivantes :

Nature de la prestation	Nombre moyen mensuel de bénéficiaires			Dépenses du 01/01/ au 31/12		
	2020	2021	Evolution	2020	2021	Evolution
Aide sociale	1.100	1.169	6,27%	16.337.759,02 €	16.936.009,49 €	3,66%
APA en établissement	4.965	4.956	-0,18%	21.633.651,79 €	21.753.874,45 €	0,56%
Total	6.065	6.125	0,99%	37.971.410,81 €	38.689.883,94 €	1,89%

En 2021, pour tenir compte de l'avenant 43/2020 à la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile, le service verse, depuis le 4^{ème} trimestre 2021, une dotation aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sur la base des heures budgétées au titre de l'aide-ménagère.

En 2021, le nombre global de bénéficiaires a augmenté de 1 % par rapport à 2020 (+ 60 bénéficiaires) alors que les dépenses ont progressé, quant à elles, de 1,89 % (+ 718 473,13 €).

Cet écart quant aux dépenses tient au fait que, pour l'aide sociale, les restes à payer récurrents chaque année ont été fortement réduits en 2021 et, pour l'APA, l'évolution des dépenses est ascendante eu égard à l'évolution à la hausse du degré de dépendance.

LES RECOURS

Depuis le 1^{er} janvier 2019, avant tout recours contentieux, les plaignants doivent déposer un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès du Département.

Pour l'APA en établissement, 2 RAPO ont été déposés en 2021 et ont fait l'objet de rejet. Il y a eu 25 RAPO concernant l'aide sociale en 2021 contre 15 en 2020, soit + 67 %. Au global, le taux de rejets des RAPO en 2021 (16/27) est de 59,3 % alors qu'il était, en 2020, de 76,5 % (13/17), soit - 17,2 %.

Les écarts entre 2020 et 2021 peuvent s'expliquer en partie par les effets de la crise sanitaire puisque les chiffres de 2021 sont proches de ceux de 2019.

LES CONTROLES

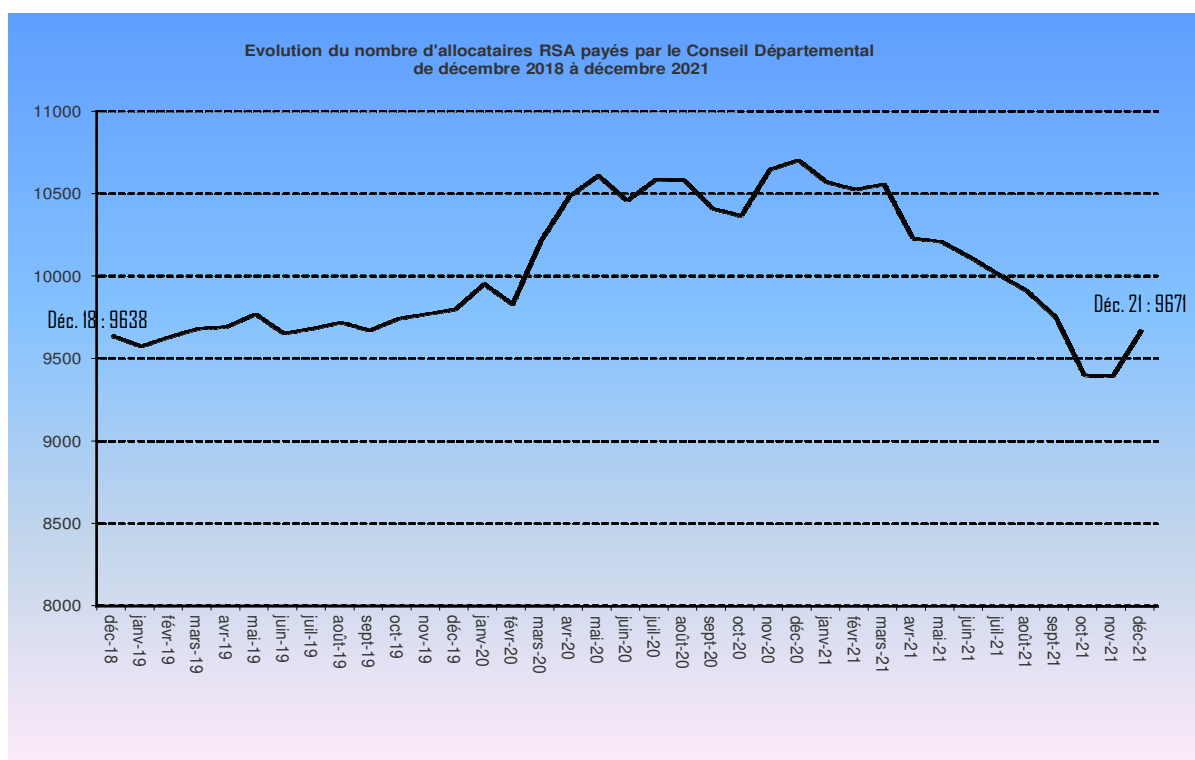
Le service contrôle le domicile de secours des bénéficiaires de l'APA en établissement, donnée entrant dans le calcul de la part du forfait global dépendance à la charge de la collectivité départementale. En 2021, les contrôles ont été multipliés pour compenser ce retard pris du fait de la crise sanitaire. Les 24 contrôles effectués ont mis en lumière que 21 résidents ne devaient pas être pris en compte pour le calcul de la dotation globale. L'économie en résultant sur la dotation versée par le département est évaluée à 90 443,35€.

De plus, les indus d'APA en établissement du fait d'une hospitalisation d'un bénéficiaire ont été récupérés en 2021 à hauteur de 3 784,55 €.

19- PÔLE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE - LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (RSA-LCE)

PRINCIPAUX ELEMENTS LIES A L'ALLOCATION

Si l'année 2020 s'était caractérisée par la survenue avec le COVID 19 d'une crise sanitaire hors norme et sa rapide transmission à la sphère économique et sociale, 2021 marque un retour aux équilibres d'avant crise. A situation atypique, résultat atypique : à forte hausse du nombre de foyers allocataires du RSA en Dordogne en 2020, + 9%, a succédé en 2021 une très forte baisse, - 10% (sortie de plus de 1 000 allocataires), portée par une situation économique nationale exceptionnellement favorable.¹



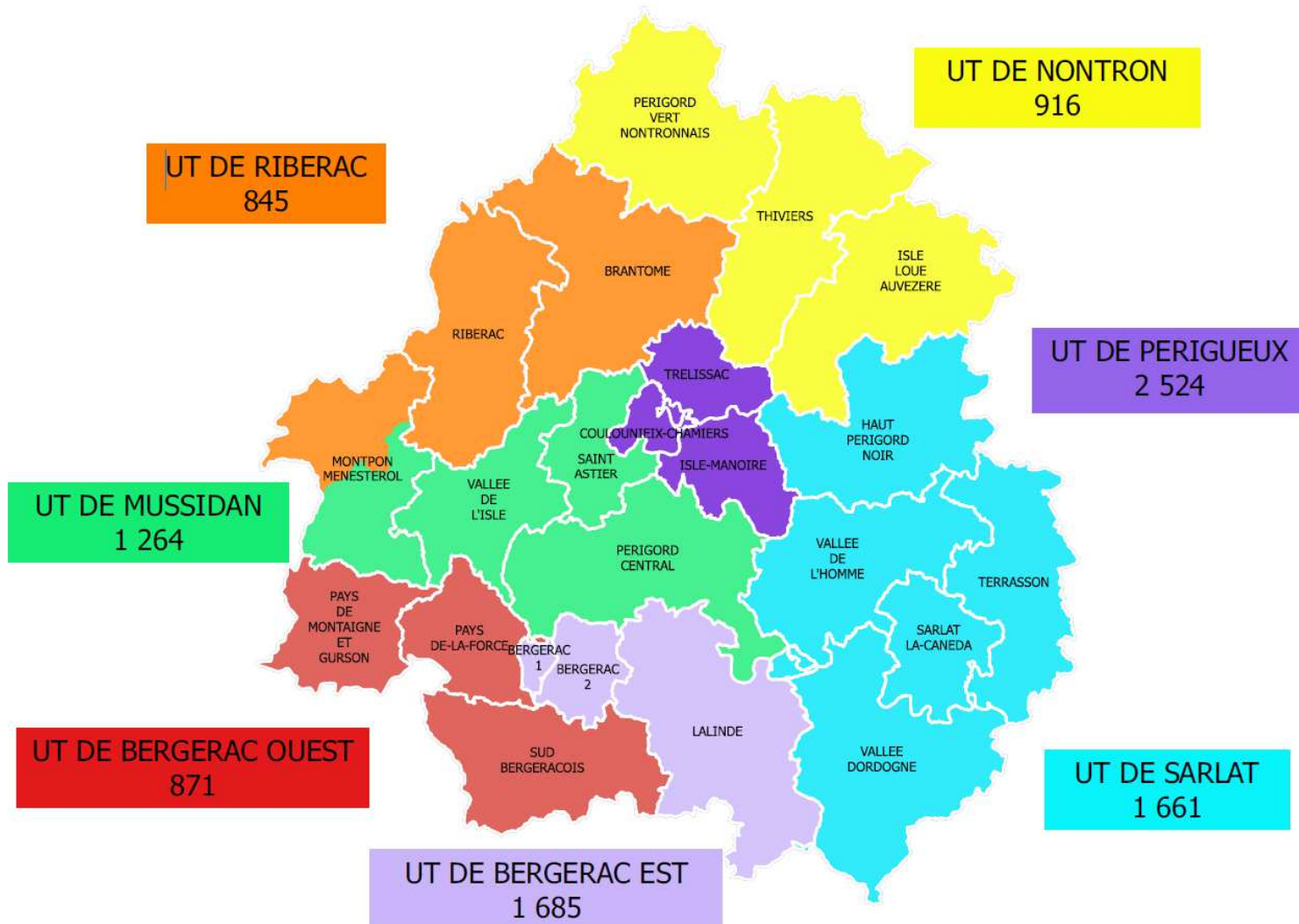
Globalement, le reste à charge de l'allocation RSA peut s'établir comme suit :

Années	Montant de la dépense RSA et RSA majoré versé par le Département	Montant de la compensation par l'État : transferts de compétences et avances TICPE *	Reste à charge pour le Département
2015	51 963 123 €	40 396 236 €	11 566 887 €
2016	56 442 726 €	40 654 794 €	15 787 932 €
2017	57 798 532 €	40 769 220 €	17 029 312 €
2018	59 175 191 €	40 023 512 €	19 151 679 €

¹ Malgré les nombreuses reprises épidémiques survenues au cours de l'année la croissance s'est établie à 7 % et le taux de chômage s'est retrouvé au plus bas depuis 2008 (7,4 % de la population active).

2019	60 505 783 €	40 321 119 €	20 184 664 €
2020	65 460 155 €	39 738 789 €	25 721 366 €
2021	65 413 930 €	40 524 283 €**	24 889 647 €**
2022	64 187 005 €**	40 500 000 €**	23 687 005 €**
* TICPE : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques ** Données prévisionnelles			158 018 492 €**

REPARTITION EN DECEMBRE 2021 PAR UNITE TERRITORIALE
DES FOYERS ALLOCATAIRES RSA AVEC UN DROIT VERSABLE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL



PRINCIPAUX ELEMENTS LIES A LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA, réforme les politiques d'insertion, réaffirme la compétence des départements en matière d'action sociale et fait expressément du Président du Conseil départemental le pilote des politiques d'insertion et donc des actions déclinées sur le territoire départemental : [...] « les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité des départements » (article L.115-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles - CASF).

Deux documents cadres regroupent et proposent une stratégie de la politique départementale d'insertion : le Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit les orientations stratégiques de la Collectivité et le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) qui définit les modalités de coordination avec les partenaires.

La politique départementale d'insertion, qui est en grande partie une politique volontariste financée par le Département, s'adresse aux allocataires ou à leurs ayants droits.

Elle est portée par la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention (DGA-SP) et mise en œuvre par le Pôle RSA – Lutte contre l'exclusion (Pôle RSA-LCE).

Elle a pour objectif de permettre à tous les allocataires de pouvoir construire un parcours et un processus d'insertion sociale et professionnelle dont la finalité est la reprise d'emploi ou d'activité, que ceux-ci bénéficient d'un accompagnement de Pôle emploi ou du Département.

Cette politique s'articule autour de 4 axes d'intervention :

- **Le lien social et la mobilisation** sociale et socioprofessionnelle :
 - retissage du lien social et reprise de confiance,
 - valorisation et évaluation des capacités, des savoir-faire et savoir-être.

- **L'accompagnement** vers l'autonomie et l'emploi :
 - réapprentissage des savoirs de base dans le contexte d'un projet professionnel,
 - mobilisation de l'outil de formation et notamment celui proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine,
 - accompagnement individuel renforcé et structuré permettant d'articuler accompagnement social et accompagnement professionnel.

- **La mise en activité et en emploi** :
 - l'insertion par l'activité : Ateliers et Chantiers d'Insertion et Associations Intermédiaires,
 - l'accompagnement des créateurs d'entreprise,
 - l'accompagnement des travailleurs indépendants (agriculteurs, commerçants, artisans, professions libérales, professions artistiques),
 - la mobilisation de la clause d'insertion,
 - la prospection, la mise en emploi et le maintien dans cet emploi.

- **L'accès à différents droits essentiels :**

- le logement,
- la santé,
- la gestion budgétaire,
- la mobilité,
- la pratique numérique,
- la culture,
- les vacances et les loisirs,
- l'activité physique.

Autour de ces 4 axes, la politique départementale d'insertion se décline sur tout le département en différentes actions, notamment d'accompagnement renforcé, en faveur d'allocataires du RSA très éloignés de l'emploi et cumulant des difficultés importantes.

Le contenu des actions s'appuie sur une analyse des besoins des allocataires du RSA, réalisée à l'échelle des 7 Unités Territoriales par les 8 Responsables d'Unités Territoriales – Adjoints d'Insertion (RUT-AI) et les 33 référents d'insertion, mais également au regard des résultats obtenus.

De plus, des actions peuvent se décliner spécifiquement pour répondre aux attentes de certains publics. Il en va ainsi pour :

- les personnes issues de la communauté des gens du voyage, notamment ceux qui pratiquent encore l'itinérance et stationnent sur les aires d'accueil du Département,
- les jeunes 16-25 ans,
- les personnes reconnues « travailleurs handicapés »,
- les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection internationale.

Pour mettre en œuvre ces actions, il est fait appel :

- soit à des opérateurs externes, souvent associatifs,
- soit à certains services du Département : service de l'agriculture et de l'agroalimentaire, service du tourisme, etc.

Elle mobilise également des agents affectés au Pôle RSA-LCE : infirmiers d'insertion et conseillères en économie sociale et familiale.

Ces différents intervenants sont encadrés dans leur mission par des agents du siège mais également, sur chacune des UT, par les RUT-AI.

Enfin, en 2021, le financement de cette politique a mobilisé :

- des crédits du Département :
 - le fonds départemental d'insertion (FDI) : **2 517 500 €**,
Comme indiqué précédemment, ce fonds est abondé, de manière volontariste, par des crédits consacrés à accompagner des actions d'insertion,
 - le fonds de solidarité pour le logement (FSL) : **1 020 000 €**,
Le FSL demeure un outil majeur de la politique du logement en faveur des personnes défavorisées,
 - une enveloppe de **181 000 €** pour déléguer des accompagnements budgétaires complexes,
 - une enveloppe de **515 014 €** en contrepartie d'actions financées dans le cadre de la programmation du fonds social européen (FSE),

- par des crédits de l'Europe : le fond social européen (FSE) : **742 100 €**
Depuis 2007, le Conseil départemental de la Dordogne a été retenu dans le cadre d'une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) qui vient cofinancer la politique d'insertion du Programme Départemental d'Insertion (PDI). Cette intervention a permis, dans un même temps, de compléter territorialement l'offre d'insertion et d'expérimenter de nouveaux outils pour l'améliorer.

- par des crédits d'État : le plan d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (PALPAE) : **531 470 €**
Il vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion dans le cadre d'une convention conclue entre l'État, d'une part et le Conseil départemental et ses partenaires, d'autre part.

Si l'ensemble des actions qui constituent la politique départementale d'insertion traduit l'engagement constant et massif du Département dans la lutte contre la pauvreté, il rappelle avant tout que la logique de « solidarité active », basée sur l'incitation individuelle du retour à l'emploi, ne peut se suffire à elle-même surtout aujourd'hui en période de pandémie.

Comme le montre l'évolution comparée depuis janvier 2010 du nombre de demandeurs d'emploi et du nombre de foyers d'allocataires du RSA payés par le Département, lutter contre la pauvreté et augmenter la part de la population en emploi ne peut s'abstraire d'un véritable redressement économique.

Une dernière donnée le rappelle d'ailleurs : celle de l'ancienneté des allocataires pris en charge par le Département. Si en 2008 (fin du dispositif Revenu Minimum d'Insertion – RMI) 24 % d'entre eux avaient une ancienneté supérieure à 5 ans dans le dispositif d'insertion, fin 2021 ils étaient 42 %. C'est la preuve que la pauvreté de longue durée, sur 2 crises économiques (2008 et 2020), a progressé et s'est au mieux maintenue à des niveaux élevés.

20 SERVICE P@STEL - VIE SOCIALE

PRESENTATION DU SERVICE

Le service P@stel- Vie Sociale, à vocation d'intervention transversale, est rattaché à la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention (DGASP), il intervient auprès des Pôles et des Unités Territoriales de la DGASP, en lien avec la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) en cas de dysfonctionnement informatique, d'installation et/ou de mise à jour de logiciels et matériels informatiques et numériques.

Conjointement, il gère l'instruction financière des dossiers de demandes de subvention de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne et les dossiers de demandes de subventionnement des associations à caractère social autres que ceux qui sont instruits par le service de la Vie Associative, il gère également le fonds des périodiques de la Documentation.

PRINCIPALES ACTIONS DU SERVICE

P@STEL

- L'EXPLOITATION ET LA PRODUCTION

Le Pôle Assistance Soutien Technologique et Logistique a généré des requêtes régulières, préalablement créées et/ou adaptées à partir des données du logiciel social IODAS pour permettre les liquidations et les mandatements mais aussi pour répondre aux demandes de statistiques des services de la DGASP ou de sollicitations extérieures telles que:

- les traitements hebdomadaires et mensuels pour l'Aide Sociale à l'Enfance (Secours d'urgence, argent de poche, cadeaux d'anniversaire et de Noël et allocations mensuelles) et pour l'aide sociale générale Personnes Agées/Personnes Handicapées (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées et Dépendantes (EHPAD), aide-ménagère, portage de repas...),
- le bilan pour les rapports annuels et trimestriels (Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Cellule Départementale des Informations Préoccupantes (CDIP), Revenu de Solidarité Active – Lutte contre l'Exclusion (RSA), Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé (PMI) avec la réalisation de tableaux statistiques et des cartes,
- les traitements journaliers des services d'aide à domicile,
- les extractions et les traitements pour l'APA (notamment APA à domicile et en établissement, Dotation Globale), la PCH et l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne),
- la production des états de contrôle : le contrôle, la validation des traitements, la vérification de la base de données et la production des états d'allocations signés par les responsables des services et/ou des Pôles des différentes politiques de la DGASP,
- la préparation mensuelle des échéanciers pour les Pôles des Personnes Agées (PPA) et Handicapées (PPH) et le Pôle Aide Sociale à l'Enfance (PASE),
- les sollicitations de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour les statistiques de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA),

- les demandes de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) concernant les décisions et les rejets des Aides Financières,
- la conception et/ou la mise à jour des données cartographiques, l'élaboration des supports visuels pour les différents services de la DGASP,
- la mise en place, le suivi et l'actualisation des tableaux de bord mensuels des différents pôles (PASE, PA, PH, PMI et du Service Budget- Bureau des Moyens Généraux de la DGASP).

- L'ASSISTANCE ET LE SOUTIEN

Dans le but d'optimiser l'utilisation et l'efficacité des outils informatiques et des logiciels informatiques et « métiers » par les agents de la DGASP, le service P@stel, épaulé dans ses actions par les Référents Numériques de la DGASP répartis dans chaque Unité Territoriale (UT) :

- les assiste sur le plan matériel (primo-dépannage informatique et numérique, téléphonie, installation des ressources et du prêt de matériel),
- les forme et/ou assure l'assistance à l'utilisation des technologies informatiques, techniques et communication (Iodas Web, Teams, One Note, One Drive...),
- et les soutient et/ou les représente en participant au Comité de Pilotage, au Comité de PROjet (COPRO) et aux différents groupes de travail traitant des données sociales émanant des différents services et/ou Pôles.

- DIVERS

Le service fournit également de nombreuses statistiques pour la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), la Chambre Régionale des Comptes (CRC) ainsi que pour d'autres organismes publics (comme les communes ou les intercommunalités) et pour les autres services de la DGASP. A ce titre, il a aussi contribué à la mise à jour et à la préparation de l'extraction des données statistiques sociales concernant les communes, les cantons, les intercommunalités et autres collectivités.

Il a mis à disposition des données sociales aux services demandeurs dans le cadre du schéma départemental d'accessibilité aux services du public en lien étroit avec les services de la DSIN.

Le service poursuit la gestion, pour le Département, du dispositif « Mon Compte Partenaire » de la CAF. Il a aussi été associé à la poursuite de la « webisation » des applications métiers (installation, formation et professionnalisation) dans différents services. Il participe, pour la DGASP, à la mise en effectivité de la dématérialisation des process pour le Pôle Personnes âgées.

En collaboration avec les services de la DSIN, il a contribué aux déploiements des outils informatiques et numériques auprès des collaborateurs de la DGASP qui ont travaillé en télétravail durant les périodes pandémiques.

Durant l'exercice 2021, le service Pastel a dispensé 20 jours de formation de proximité ou sur site externe (logiciel Iodas : initiation et/ou professionnalisation, exploitation du nouveau logiciel Airs Delib ou du logiciel DUDE), a été sollicité plus de 4 900 fois (courriel, téléphone) et a produit, industrialisé, exploité, finalisé et vérifié plus de 3 200 requêtes informatiques.

VIE SOCIALE

- LES ASSOCIATIONS

Le service P@stel-Vie Sociale a traité en 2021 les demandes de subventions de fonctionnement émanant :

- des innovations sociales,
- des structures associatives et des collectivités territoriales dont les dossiers ont été retenus par le Comité Technique de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne,
- des structures n'étant pas éligibles auprès du Service de la Vie Associative.

Il en a assuré le suivi administratif et comptable ; des conventions entre celles-ci et le Département ont défini notamment les modalités de versement de financement et/ou le cadre de réalisation des opérations financées.

Les demandes de subvention à caractère social (environ 110 dossiers traités au cours de l'exercice 2021 par le Service de la Vie Associative) ont fait l'objet d'une instruction particulière afin de délivrer un avis technique, par le service, avant d'être présentées à la commission spécialisée du Conseil départemental ou à la Commission Permanente.

Le service a procédé au versement de 560 439 €, dans le cadre d'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relatif à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) : la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne. Celle-ci a pour objectif de coordonner, dans le département, les financements accordés autour d'une stratégie commune, à 42 structures publiques et associatives (en 2021), en conformité avec l'avis de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA 24) de la Dordogne; cette somme étant reversée au Département par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Le montant total des lignes budgétaires gérées et mandatées par le service (hors budget dédié à la Conférence des Financeurs de la Dordogne et autres lignes budgétaires sociales diverses) s'élève, pour l'exercice 2021, à 217 865 €.

- LA DOCUMENTATION

Le service gère une trentaine d'abonnements aux revues d'actualité sociale, les achats des nouveaux codes juridiques et ouvrages pour la Direction de la DGASP, les différents pôles, les Unités Territoriales (UT), les Centres Médico-Sociaux (CMS). Les ouvrages n'étant plus disponibles, seules sont dorénavant proposées, à la consultation et au prêt, les revues sociales.

21 POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (PAF)

Le PAF assure la préparation et le suivi budgétaire de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention (DGASP) mais aussi l'exécution budgétaire de l'Administration Générale (AG), du Pôle Revenu de Solidarité active (RSA), des recettes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), des subventions sociales (Conférence Des Financeurs (CDF), Fonds de Solidarité Logement (FSL), Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD), Comité Local de Coordination des Aides (COLCA), Foyers des Jeunes Travailleurs (FJT)) et du Centre de santé Départemental qui a fait l'objet de la création d'un budget annexe et qui est entré en activité en octobre 2019. D'autre part le PAF est en charge de la gestion des dispositifs de l'administration générale pour les services centraux et déconcentrés de la DGASP.

Les crédits de fonctionnement ont été exécutés à hauteur de 266 364 777 € et se répartissent de la manière suivante : 881 553 € consacrés à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et la prévention pour la santé, 1 154 405 € aux services communs 69 078 454 € à la famille et l'enfance, 47 471 541 € aux personnes handicapées, 76 972 276 € aux personnes âgées, 69 568 312 € au Revenu de Solidarité Active (RSA), et 1 238 235 € à diverses actions. Les dépenses d'investissement ont représenté 589 272 € dont 342 716 € à destination des établissements médico-sociaux sous forme de subventions d'équipements. Les crédits restants ont été consacrés à l'équipement en mobilier de bureau des services de la DGASP.

PREPARATION ET EXECUTION BUDGETAIRE DE LA DGASP

Chaque année le service élabore les propositions budgétaires :

1. Budget Primitif (BP),
2. Budget Supplémentaire (BS),
3. Décisions Modificatives (DM),

ainsi que les rapports liés à ces budgets.

412 lignes budgétaires sont gérées par la DGASP. Elles ont fait l'objet des mouvements suivants :

DESIGNATION	2020	2021	% d'évolution 2021/2020
Engagements	1 504	1 437	-4,45 %
Propositions mandatement	102 544		%
Proposition de titres de recettes	5 982	6 034	0,87 %
Total des mouvements	110 030		0,46 %

Le budget de la DGASP a été exécuté à hauteur de :

	2020	2021
DEPENSES	99,79 %	99,83 %
Dépenses d'investissement	91,28 %	51,99 %
Dépenses de fonctionnement	99,80 %	99,83 %
RECETTES	94,77 %	97,93 %

BILAN DE L'EXECUTION DU BUDGET

Evolution des dépenses d'Aide Sociale par grandes missions (Voir annexe 1).

➤ Aide sociale à l'enfance (M€)

DESIGNATION	2020	2021	% 2021/2020
<u>PREVENTION</u> (Allocations mensuelles, secours d'urgence, travailleuses familiales, clubs de prévention, Action Educative en Milieu Ouvert-AEMO)	6,328	6,374	0,73 %
<u>HEBERGEMENT</u> (Maison d'Enfants à Caractère Social-MECS, placement familial et lieux de vie, Village de l'enfance, tiers dignes de confiance, autres hébergement Foyers de Jeunes Travailleurs-FJT, séjours de vacances))	51,759	60,103	16,12 %
<u>SCOLARITE, LOISIRS</u>	0,076	0,079	3,95 %
<u>ALLOCATIONS</u> (Allocations jeunes majeurs, habillement, fournitures scolaires, argent de poche, cadeaux de Noël)	0,813	0,833	2,46 %
<u>DIVERS</u> (Santé, transport, formation, frais de déplacement, SUB)	1,261	1,689	33,94 %
TOTAL	60,237	69,078	14,68 %

NOMBRE DE BENEFICIAIRES (MOYENNE MENSUELLE)	2020	2021	% 2021/2020
<u>PREVENTION</u>			
AEMO	814	952	16,95 %
<u>HEBERGEMENT</u>			
MECS	569	687	20,74 %
Placement familial	580	582	0,34 %
Lieux de vie	34	33	-2,94 %
Tiers dignes de confiance	86	93	8,14 %

➤ *Aide sociale aux personnes handicapées (M€)*

DESIGNATION	2020	2021	% 2021/2020
Aide-ménagère	0,070	0,087	24,29 %
Hébergement	29,634	29,416	-0,74 %
Allocations compensatrices	2,045	1,970	3,67 %
Prestation de Compensation du Handicap	10,884	11,803	-8,44 %
Divers (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale-SAVS et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés - SAMSAH, Tutelles, Fond de compensation et contrib. Fonct. Maison Départementale des Personnes Handicapées-MDPH)	4,074	4,195	2,97 %
TOTAL	46,707	47,471	1,64 %

NOMBRE DE BENEFICIAIRES (MOYENNE MENSUELLE)	2020	2021	% 2021/2020
Aide-ménagère	75	83	10,67 %
Hébergement	942	888	-5,73 %
Allocations compensatrices	301	289	-3,99 %
Prestation de Compensation du Handicap	1187	1226	3,29 %

➤ *Aide sociale aux personnes âgées (M€)*

DESIGNATION	2020	2021	% 2021/2020
Aide-ménagère	0,084	0,087	3,57 %
Hébergement	16,251	16,814	3,46 %
Financement des Centres Locaux d'Information et de Coordination	0	0	0
APA à domicile	35,323	37,138	5,14 %
APA versée aux bénéficiaires en établissement	0,829	0,749	-9,65 %
APA versée aux établissements (dont dotation globale)	20,805	21,005	0,96 %
Divers (dont Conférence des Financeurs)	1,483	1,178	-20,57 %
TOTAL	74,775	76,972	2,94 %

NOMBRE DE BENEFICIAIRES (MOYENNE MENSUELLE)	2020	2021	% 2021/2020
Aide-ménagère	50	54	8 %
Hébergement	1 064	1 092	2,62 %
Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	8 156	8 538	4,68 %
APA versée aux bénéficiaires en établissement	594	582	-2,02 %
APA Dotation Globale versée aux établissements	4 372	4 374	0,05 %

➤ *Revenu de Solidarité Active (M€)*

DESIGNATION	2020	2021	% 2021/2020
Allocations RSA	65,680	65,632	-0,07 %
Fonds Social Européen (FSE)	1,721	1,480	-14,00 %
Fonds Départemental d'Insertion (FDI)	1,332	1,706	28,08 %
Contrats aidés	0,750	0,750	0
Autres	0,001	0	-100 %
TOTAL	69,484	69,568	0,12 %

NOMBRE DE BENEFICIAIRES (MOYENNE MENSUELLE)	2020	2021	% 2021/2020
Allocataires Revenu Minimum d'Insertion (RMI)/ RSA socle (ex RMI) et RSA majoré (ex : Allocation Parent Isolé)	10 403	10 028	-3,60 %

➤ *Autres dépenses sociales (M€)*

DESIGNATION	2020	2021	% 2021/2020
Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés (FAJD)	0,100	0,100	0
Subventions	1,612	0,178	-88,96 %
Fonds de Solidarité Logement (FSL)	0,870	0,870	0
Allocation Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE)	0	0	0
Autres actions	0,001	0	-100 %
Foyer Jeunes Travailleurs Périgieux	0,090	0,090	0
TOTAL	2,673	1,238	-53,68 %

ADMINISTRATION GENERALE

Pour assurer le bon fonctionnement de tous les services de la DGASP, le Pôle Administratif et financier :

- procède à l'acquisition de mobilier de bureau et de matériel, à la location/maintenance de 82 photocopieurs, 7 télécopieurs,
- engage les dépenses et contrôle les factures des fournisseurs (fournitures de bureau, produits d'entretien, carburant pour 180 véhicules, affranchissement, ...).

L'ensemble de ces dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 154 405 € soit une hausse de 5,69 % par rapport à 2020.

Pour assurer l'ensemble de l'activité ci-dessus décrite, le service était doté en 2021 des moyens humains suivants :

- 1 Directeur,
- 1 chef de bureau,
- 2 agents pour l'administration générale,
- 3 agents au courrier,
- 2 agents au standard,
- 5 techniciennes de surface,

Soit 14 personnes.

22 POLE PERSONNES HANDICAPEES

MISSIONS ET EFFECTIFS

Le pôle intègre tout d'abord la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), groupement d'intérêt public placé sous la tutelle administrative et financière du département. Son activité fait l'objet d'un rapport spécifique dans le recueil consacré aux organismes extérieurs.

Le Service des Etablissements et des Prestations composé de 13 personnes est en charge :

- de la tarification et du contrôle des établissements et services médico-sociaux ;
- de l'instruction et du paiement des demandes d'aide sociale ;
- du paiement de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Les objectifs généraux fixés au pôle en 2021 prévoyaient de :

- Poursuivre l'adaptation de l'organisation,
- Déployer la démarche d'amélioration de la qualité de service rendu à l'utilisateur,
- Renforcer la coordination entre la MDPH et le Service des Etablissements et Prestations,
- Poursuivre la construction de la démarche Réponse accompagnée pour tous (RAPT),
- Renforcer l'information et les formations des partenaires sur le territoire.

Les objectifs spécifiques fixés à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) prévoyaient de :

- Engager la feuille de route des MDPH 2022,
- Mettre en œuvre et garantir l'effectivité de l'opération dite de déstockage et notamment atteindre les objectifs suivants :
 - o Réduire de moitié les délais de traitement et les stocks de demandes,
 - o Mettre en place les circuits de traitement simplifié et rapide des demandes,
- Assurer le suivi de l'activité (indicateurs), déployer la culture de la satisfaction (amplifier la mesure de la satisfaction des usagers) et de la transparence (communiquer sur les indicateurs),
- Mettre en place les nouveaux outils (Système d'information harmonisée palier 2, Téléservice, Viatrajectoire, ...),
- Poursuivre la dynamique partenariale et conventionner avec les acteurs du territoire (secteur sanitaires, Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées, Dispositifs intégrés, ...)

- Participer à la mise en place de la Communauté 360 en Dordogne, clarifier les missions et fonctions de chacun et assurer sa coordination avec la démarche RAPT,
- Structurer et outiller la démarche RAPT pour une réelle efficacité dans la résolution des situations,
- Formaliser les procédures.

Les objectifs spécifiques fixés au Service des Etablissements et Prestations prévoyaient de :

- Formaliser et mettre à jour les procédures comptables et tarification,
- Renforcer les contrôles à domicile,
- Poursuivre la contractualisation en y intégrant une dimension stratégique.

LA POURSUITE DE L'ADAPTATION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE VIA LA CONTRACTUALISATION

Les lois n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ont généralisé les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyen (CPOM) dans le secteur médico-social.

Au travers de ces CPOM, le Département et les gestionnaires conviennent d'établir leurs relations dans le cadre d'une démarche volontaire et conjointe de transparence et d'engagement réciproque tant dans les actions entreprises, l'attribution et la gestion des moyens budgétaires que dans l'évaluation des résultats atteints en fonction des objectifs définis en commun.

Les CPOM constituent ainsi un levier efficace de déclinaison de la politique départementale du handicap. Un socle commun d'objectifs, liés aux orientations du schéma départemental et de la politique nationale, a pu être défini : mettre en œuvre la réponse accompagnée pour tous, contribuer à la construction de parcours de vie sur un territoire, renforcer la place de la personne handicapée dans la définition de son projet, favoriser l'ouverture sur l'extérieur et l'inclusion des personnes handicapées dans la vie de la cité, rechercher l'efficacité.

Au cours de l'année 2021, le service a négocié le CPOM de l'association APF France Handicap – Délégation de Dordogne - qui gère un Service d'Accueil Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) ainsi qu'une Institut d'Education Motrice (IEM) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD).

Ce CPOM a été finalisé, approuvé et signé fin 2021. Ils ont été l'occasion pour les gestionnaires de porter des projets d'inclusion conformément à l'axe 4 du Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2017-2022. Les fiches-actions suivantes ont ainsi été retenues :

- Garantir l'accompagnement favorisant l'inclusion
 - o Fiche action n°1 : Consolidation de l'Offre de Service
 - o Fiche action n°2 : Appui aux aidants dans le cadre du répit des parents
 - o Fiche action n°3 : Soutien par les pairs
 - o Fiche action n°4 : Accompagnement et prévention à la santé
 - o Fiche action n°5 : Accompagnement à la scolarisation
- Favoriser une approche populationnelle par type de handicap
 - o Fiche action n°6 : Répondre aux besoins du polyhandicap sur le territoire
- Contribuer à la démarche « Réponse accompagnée pour tous »
 - o Fiche action n°7 : Dispositif d'Orientation Permanent et anticipation des ruptures de parcours
- Maintenir une gestion performante et un management de la qualité
 - o Fiche action n°8 : Poursuivre la structuration du pôle 24
 - o Fiche action n°9 : Qualité du service rendu

LA REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS (RAPT)

L'objectif de la démarche est de proposer une réponse individualisée à chaque personne dont la situation le nécessite. Pour atteindre cet objectif, la démarche nécessite un partenariat fort afin d'identifier les besoins de la personne et d'y répondre. En cela, elle a pour ambition de faciliter la coordination et la coresponsabilité de tous les acteurs.

Les évolutions attendues portent sur l'organisation des institutions concernées, les pratiques professionnelles d'élaboration des réponses et d'accompagnement, les coopérations entre les acteurs et les échanges d'information.

La démarche est articulée autour de 4 axes :

- Mise en place du dispositif d'orientation permanent pilotée par la MDPH,
- Déploiement d'une réponse territorialisée piloté par l'ARS NA et le Département,
- Création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs,
- Accompagnement au changement des pratiques, de la MDPH, des partenaires.

En 2021, le Département a participé aux actions suivantes :

- Dispositif d'orientation permanent ;
- Comité stratégique de la RAPT ;
- Comité opérationnel de la RAPT ;
- Intégration de fiches-actions RAPT dans la contractualisation avec les ESSMS rédigées en partenariat avec l'ARS.

LE COMITE STRATEGIQUE

Le comité stratégique s'est réuni le 18 novembre 2021 en présence de représentants de la CPAM, de la MSA, de la CAF, de l'Education Nationale ainsi que de l'ARS, du Conseil départemental et de la MDPH.

Lors de cette réunion, un bilan des actions menées en 2021 a été dressé ainsi que celui du Dispositif d'Orientation Permanent (DOP). Les outils et les acteurs de la RAPT ont été présentés avant de finir sur la feuille de route 2022.

Parmi les éléments présentés et débattus, plusieurs ont été soumis à la validation des membres du COSTRAT (COMité STRATégique) dont la fiche de saisine, la décision de recevabilité à l'entrée dans le DOP, la convention cadre départementale concernant le dispositif ITEP (Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques) ainsi que la Convention constitutive de la Communauté 360 en Dordogne.

La feuille de route suivante a été validée pour 2022 :

- Ouverture du Comité opérationnel à de nouveaux membres ;
- Ouverture de la Communauté 360 à de nouveaux acteurs ;
- Courrier tripartite pour rappeler l'esprit de la RAPT, dans lequel tous les acteurs des secteurs enfance et adulte sont impliqués ;
- Meilleure coopération entre les gestionnaires afin de créer des projets départementaux territorialisés répondant à des problématiques identifiées depuis la création de la RAPT.

LE COMITE OPERATIONNEL

Pensé dans la continuité de la convention du 4 mai 2018 relative à la mise en place de la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), le comité opérationnel est composé de la Délégation Départementale de la Dordogne de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental, de la MDPH, de l'Éducation Nationale et de

représentants des établissements ou services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap.

Le comité opérationnel assure le bon déroulement de la démarche à travers une revue périodique de l'avancement des différents axes de travail et actions à mener. Il participe également à la résolution des problèmes opérationnels pouvant être rencontrés lors du déploiement des différents axes et, enfin, s'assure du respect du calendrier défini.

Le comité s'est réuni par deux fois en 2021 en février et en juin. Afin de rendre la démarche plus vivante, il a été donné une plus grande place aux interventions des membres gestionnaires d'établissements. Les principaux thèmes abordés ont été le dispositif d'orientation permanent et l'habitat inclusif.

AIDE SOCIALE PH – BILAN 2021 EN CHIFFRES

UNE EVOLUTION TARIFAIRE CONTENUE POUR LES ETABLISSEMENTS

La campagne de tarification 2021 s'est traduite par une procédure budgétaire classique qui n'a pas donné lieu à une procédure contradictoire, et 40 procédures budgétaires simplifiées dans le cadre de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Le prix de journée moyen - avec mesures nouvelles - a été arrêté à 98,32 € en hausse de 0,44 % par rapport à 2020. Hors mesure nouvelle, ces prix de journée s'établissent à 97,52 € en baisse de 0,37 %. Pour mémoire, le taux directeur était fixé à 0,40 % pour l'ensemble des établissements et services, secteurs public et privé confondus.

L'enveloppe brute des dépenses autorisées a été arrêtée à 48 875 939 €, en hausse de 0,76%. Les mesures nouvelles sont identifiées principalement au niveau des établissements ayant bénéficié d'un PPI approuvé à savoir le Foyer Occupationnel (FO) et le Foyer d'Accueil Médicalisé Les Deux Séquoias à Bourdeilles, ainsi que la Section d'Accueil de Jour (SAJ) de Brousse Saint Christophe à Bergerac.

NOMBRE DE BENEFICIAIRES D'AIDE SOCIALE ET D'ALLOCATIONS

<i>Type d'aide</i>	<i>Déc. 2020</i>	<i>Déc. 2021</i>	<i>Variation</i>	<i>%</i>
ACTP	317	301	- 16	- 5,05 %
PCH	1 830	1 932	+ 102	+ 5,57 %
Aide sociale à l'hébergement	901	960	56	+ 6,55 %
Services d'accompagnement (SAVS et SAMSAH)	243	243	0	0 %
Aide-ménagère, portage de repas, famille d'accueil	89	118	+ 20	+ 32,58 %
TOTAL	3.380	3.554	+ 174	+ 5,15 %

Le nombre de bénéficiaires ayant des droits ouverts augmente cette année de près de 5,15%. Cette augmentation concerne l'ensemble des prestations hormis l'ACTP (entrées en établissements -EHPAD et décès). A noter en particulier :

- La forte progression du nombre de bénéficiaires de PCH (+5,57 %) et d'aide sociale à l'hébergement (+6,55 %) ;
- Une multiplication par 3 du nombre de bénéficiaires « Amendements CRETON » : la crise sanitaire est responsable puisque les établissements pour enfants indiquent avoir eu des difficultés à faire réaliser des stages à ces jeunes dans l'optique d'une sortie de leur structure et d'une intégration dans un établissement pour adultes ;
- Une augmentation de 31,08% du nombre de bénéficiaires d'aide-ménagère suite à une année 2020 en berne. Le Pôle PH a reçu beaucoup plus de dossiers de demandes : Cela peut s'expliquer notamment par l'impact de la crise sanitaire générant un isolement social.

L'activité de la commission consultative d'aide sociale a maintenu un rythme soutenu:

<i>Nombre :</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Dossiers présentés en commission	534	555	525	633	581
Recours en départementale	2	2	NS	NS	NS
RAPO	NS	NS	4	5	2

- Le nombre de dossiers de demandes d'aide sociale aux personnes handicapées présentés en Commission a diminué de 8,21% en 2021 après avoir connu une augmentation de 20,57% en 2020. Pour rappel, en 2020, le Service des Etablissements et des Prestations

(SEP) avait rattrapé le grand retard accumulé en 2019 suite à de nombreuses vacances de postes.

- Le rythme de traitement des dossiers reste cependant soutenu comparativement aux années antérieures à 2020 grâce au suivi d'une équipe complète et opérationnelle qui a retrouvé son équilibre et sa cadence de travail. L'opération de déstockage menée au sein de la MDPH a également engendré un effet « rattrapage » pour le traitement des demandes d'admission à l'aide sociale.

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, en cas de litige avec l'administration, toute personne a la possibilité de contester la décision prise par ladite administration. C'est ce que l'on appelle le Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO), c'est une première étape avant de saisir le juge administratif d'un recours contentieux. Il s'agit de rechercher le règlement amiable du différend avec l'administration. En 2021, le Service des Etablissements et des Prestations a présenté 2 RAPO pour lesquels les décisions de M. le Président ont été confirmées.

EVOLUTION DES DEPENSES D'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES (EN M€)

<i>Type d'aide</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>Variation</i>	<i>%</i>
ACTP	2,047	1,970	- 0,077	- 3,76 %
PCH	10,884	11,803	+ 0,919	+ 8,44 %
Aide sociale à l'hébergement	29,484	29,184	-0,300	- 1,02 %
Autres (services, aide-ménagère, contribution fonctionnement et fonds de compensation MDPH, ...)	4,292	4,511	+ 0,219	+ 5,10 %
TOTAL	46,707	47,469	+ 0,762	+ 1,63 %

Les dépenses d'ACTP continuent de baisser parallèlement au nombre de bénéficiaires.

L'augmentation des dépenses de PCH est essentiellement due à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, à la mise en place de la PCH parentalité (+ 113 400 € de dépenses en 2021) ainsi qu'aux revalorisations successives du tarif horaire suite à l'augmentation du SMIC, à des avenants aux conventions collectives du secteur de l'aide à domicile et notamment à l'Avenant 43 relatif aux emplois et rémunérations de la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile. Suite à l'entrée en vigueur au 1er octobre 2021 de l'Avenant 43, le Département a attribué une dotation aux services d'aide à domicile au titre de la PCH. Ces dotations ont représenté un surcoût de 42 875 €.

A noter également qu'en 2020, au plus fort de la crise sanitaire du Covid-19 et au regard des contraintes liées à cette dernière, les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) n'avaient pas été en mesure de réaliser leur activité habituelle auprès des usagers en situation de fragilité. Cela n'a pas été le cas en 2021 où les plans ont été utilisés de manière plus complète.

Le paiement des établissements a quelque peu diminué – l'année 2020 avait été une année de « rattrapage » dans les paiements pour le Service des Etablissements et des Prestations. Le montant des paiements avait donc été particulièrement élevé.

Les autres dépenses augmentent également parallèlement à l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

LE CONTROLE DES DISPOSITIFS

UNE VERIFICATION SYSTEMATIQUE DE L'EFFECTIVITE DES PLANS D'AIDE PCH

Les procédures de contrôle en amont et le renforcement de l'information des bénéficiaires sur leurs obligations permettent d'améliorer le suivi des dossiers et de limiter les indus.

Les contrôles concernent principalement, les entrées/sorties d'établissements (médico-sociaux ou sanitaires), les changements de situation personnelle et familiale (état civil, adresse, déménagement hors département), de dispositif d'aide (modification du plan personnalisé, attribution de la MTP, non cumul avec une autre aide sociale...), et des décès.

Le Service des Etablissements et des Prestations du Pôle Personnes Handicapées a la charge du dispositif PCH mais également ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne). Si les procédures liées au paiement ont été bien intégrées au nouveau service, les procédures de contrôle doivent encore être renforcées.

Le montant total des titres émis en récupération des indus PCH (défaut de justificatifs de dépenses, trop-perçus suite à hospitalisation, décès, changement de département) s'élève à 229 754 € (+ 137 070 € par rapport à 2020). 229 % des recettes prévisionnelles ont été réalisées. Les recettes en ACTP s'élèvent à 30 259 € pour toute l'année 2021.

Le nouveau contrôleur du bureau PCH a réussi sur une année à rattraper le gros retard accumulé depuis 2019.

UN CONTROLE EFFECTIF DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

La campagne des comptes administratifs et ERRD (Etat Réalisés des Recettes et des Dépenses) 2021 a donné lieu à 40 contrôles sur pièces. Ces contrôles ont entraîné la rectification des résultats présentés par les gestionnaires, représentant 277 357 € de dépenses écartées.

CONTROLES SUR PLACE

Le Service des Etablissements et des Prestations réalise des contrôles sur place dans le cadre de deux missions :

- Les visites suite aux demandes d'aide-ménagères afin de pouvoir estimer le besoin de l'utilisateur ;
- Les contrôles sur place dans le cadre de la tarification des établissements et services et plus particulièrement des comptes administratifs.

Dès 2020, la crise sanitaire avait mis un coup d'arrêt à ces déplacements, il avait été fait le choix de réaliser ces contrôles essentiellement par voies électronique et téléphonique. En 2021, hors périodes de confinement imposés, les activités ont repris pour partie en présentiel.

23 – LES UNITES TERRITORIALES

La pandémie a eu un effet socio-économique particulièrement dévastateur sur des groupes de population déjà vulnérables.

La crise sanitaire a accru l'insécurité alimentaire, a réduit l'accès à l'éducation et aux services d'aide aux personnes, tout en exacerbant toutes les formes de violences (verbales, physiques).

Les effets secondaires destructeurs de cette pandémie ont « endommagé » le tissu social générant un besoin grandissant d'accompagnement relationnel et de solidarités de proximité.

Le travail social nécessite du temps pour aller à la rencontre des usagers.

Construire un projet d'émancipation nécessite une confiance réciproque inscrite dans la durée.

Sur l'ensemble du territoire on constate que les usagers sont en recherche d'un interlocuteur en présentiel. Des secrétaires de primo-accueil aux assistants sociaux, ces professionnels sont unanimes pour expliciter leurs difficultés à joindre des organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et les bailleurs sociaux. Le temps consacré aux démarches administratives est décuplé. Les retards de traitement de ces organismes génèrent angoisse et revendications des usagers et impactent de ce fait nos enveloppes d'aide budgétaire.

La population accueillie dans les Centres Médico-Sociaux est majoritairement féminine (60 %) ; la part des personnes retraitées continue d'être importante.

On note sur Bergerac une légère augmentation du nombre d'étudiants reçus.

Une attention particulière est portée aux usagers sur l'accès aux services numériques en particulier la prise de rendez-vous citée comme un obstacle difficile à franchir ou bien le règlement de dossiers liés aux indemnités journalières.

Le logement reste une des préoccupations centrales dans le quotidien des personnes en précarité. Une part croissante de leurs ressources étant dédiée au logement, ce qu'il leur reste pour vivre se réduit de plus en plus : les dépenses « ajustables » sont de plus en plus contraintes.

Les enveloppes d'aides financières sont utilisées en totalité ce qui confirme la paupérisation de la population. Les usagers sont en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement et pour leurs déplacements contraints.

Les ménages déménagement beaucoup plus souvent. Mais l'évolution la plus marquante est désormais la solution de l'hébergement temporaire à titre gracieux (Bergerac, Périgueux, Ouest, Mussidan, Nontron, Ribérac). Cela induit une nécessaire vigilance sur la situation d'enfants déscolarisés qui suivent leurs parents engagés sur un parcours migratoire national.

Le contexte sanitaire a également eu un impact sur l'arrivée de nouveaux foyers (néoruraux) qui souhaitent un changement de vie. Ce phénomène s'observe sur des zones bien spécifiques avec des regroupements communautaires autour de projets divers sur le territoire départemental (Nontron).

Le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active a baissé. La tendance haussière de 2020 en lien avec le début de la crise COVID s'est infléchi dès le mois de mars 2021.

Ce retour à une situation stabilisée s'explique par la mise en équation de plusieurs facteurs :

- La bonne articulation de nos interventions avec la prise en charge dans le cadre de l'accompagnement global (en dehors du secteur de Bergerac).
- La mobilisation générale du service insertion sur l'orientation et l'accès des nouveaux entrants (stratégie pauvreté).

Les évaluations concernant les personnes vulnérables sont en légère diminution cette année mais les situations sur lesquelles nous sommes saisis sont de plus en plus dégradées. On peut observer une vigilance accrue de la part des collectivités locales, des infirmiers libéraux à ce public essentiellement vieillissant ou en situation de handicap mais le service reste devant une équation impossible à résoudre quand la problématique de l'accès au soin s'additionne à celle de la mobilité et de l'isolement familial.

Le nombre d'informations préoccupantes continuent à augmenter. Elles concernent davantage de fratries et d'enfants de moins de 6 ans. La part conséquente de jeunes mineurs nécessite de mobiliser et de développer des moyens en terme de prévention auprès de jeunes parents. L'engagement des psychologues de prévention est à souligner dans l'évaluation mais aussi l'accompagnement à la parentalité.

L'expérimentation sur Bergerac de la mesure Aide Educative à Domicile petite enfance menée depuis mai 2021 donne des résultats encourageants. Cette mesure financée initialement dans le cadre de la contractualisation protection de l'enfance va être pérennisée sur ce territoire en 2022.

L'ensemble des professionnels ont eu à cœur d'apporter la réponse la plus adaptée aux besoins du public en modifiant si besoin leurs pratiques professionnelles.

UNITE TERRITORIALE DE BERGERAC-EST

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Accompagnement
CMS de Bergerac	1 372	2 847
CMS de Creysse	375	612
CMS de Lalinde	3 445	1 351
CMS de Beaumont	1 335	176
TOTAL	6 527	4 986

L'Unité Territoriale de Bergerac Est se compose d'un secteur urbain avec la ville de Bergerac et d'un secteur rural avec une partie du Canton 2 de Bergerac et le Canton de Lalinde qui est très étendu. (St Felix de Villadeix – Biron : 47 kms).

Les Centres Médico-sociaux du service : Bergerac Ville, Creysse, Lalinde et Beaumontois en Périgord, ainsi que les permanences sociales de Monpazier et du Buisson de Cadouin permettent aux usagers d'avoir une réponse de proximité à leurs demandes.

Le nombre d'accompagnements recensé est plus élevé qu'en 2020 mais en deçà de 2019.

L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS Traités en accueil	Nombre de contacts	2020	2019
Accès aux prestations	1 455	416	99
Aide administrative	1 955	938	675
Aide à la saisie	463	168	114
Autonomie PA/PH	239	0	56
Election de domicile	5	3	
PUMA/CMU/CMUC	129	101	55
Retraite	155	123	60
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	4 401	1 749	1 059

THEMATIQUES Traitées en accompagnement	Nombre de contacts	2020	2019
Accès aux droits – accompagnement	2 005	1 749	2 575
Autonomie	1 045	818	135
Budget	1 462	1 301	1 397
Enfance	1 030	939	1 273
Insertion professionnelle	1 409	1 391	2 115
Logement	1 163	796	1 458
Problématique relationnelle	1 375	838	
Protection judiciaire	296	234	287
Santé	1 577	1 526	1 846
TOTAL	11 362	9 589	3 634

Dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits, toutes les thématiques ont fortement augmenté. Les principales demandes sont l'accès aux prestations (33 % des demandes) et une aide administrative (44 %).

Dans le cadre des accompagnements réalisés, les thématiques s'équilibrent : Accès aux droits (17 %), Santé (14 %), Budget (13 %), Insertion professionnelle (12 %).

CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts	2020	2019
Agriculteur	19	8	12
Demandeur d'emploi	1 276	1 048	1 932
Etudiant, en formation professionnelle	75	30	52
Personne au foyer	283	150	352
Retraité	555	473	595
Salarié	815	570	930
Sans	1 516	1 422	1 849
Travailleur indépendant	225	165	358

La population accueillie dans les Centre Médico-sociaux est majoritairement féminine (60%). La répartition des caractéristiques socio-économiques du public accueilli est sensiblement la même que les années précédentes : personnes sans emploi et demandeurs d'emploi, suivis des salariés et retraités.

On note une légère augmentation du nombre d'étudiants reçus certainement en raison de la crise sanitaire.

LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts	2020	2019
Accession à la propriété	176	132	218
Habitat Alternatif	84	129	218
Hébergé à titre gratuit	711	606	810
Hébergement collectif	83	47	0
Locataire Parc privé	2 113	1 976	2 868
Locataire Parc public	1 324	1 169	1 448
Propriétaire	470	456	539
Sans logement	138	177	231
TOTAL	5 009	4 692	6 332

A l'instar des précédentes années, la grande majorité des personnes reçues sont locataires (69 %) avec 42 % dans le parc public et 26 % dans le parc privé ; Les personnes hébergées à titre gratuit représentent 14 % et les propriétaires 9 %.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	390	60 942,35
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	112	53 091,86
Fonds de Solidarité au Logement Energie	258	62 586,73
Fonds de Solidarité au Logement Eau	177	29 118,94
Accompagnement Social Lié au Logement	97 demandes	

Le nombre d'aides financières liées au logement a augmenté par rapport à 2020 (+ 15 %) et par rapport en 2019 (+5 %).

Les montants accordés concernant le maintien dans le logement, l'énergie et l'eau ont fortement progressé. Ces chiffres montrent une paupérisation de la population.

A compter de septembre 2021, de nouvelles dispositions en matière d'impayés de loyers (majoration du plafond de ressources, montant de l'aide non plafonné, reprise de paiement non demandé) ont permis de soutenir plus d'utilisateurs avec des aides conséquentes.

On note enfin que les demandes d'aide pour EDF (74 %) et ENGIE (77 %) et les autres énergies (73 %) sont concentrées sur la ville de Bergerac alors que pour l'eau, la tendance est presque à l'équilibre entre l'urbain et le rural.

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1 491
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	1 640
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	441
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	6
Nombre de personnes convoquées en EP	208
Nombre de personnes reçues en EP	77
Nombre de décisions de maintien suite EP	108
Nombre de décisions de réduction suite EP	44
Nombre de décisions de suspension suite EP	56

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
Bergerac Est	277	631	20	175	88	189	50	14 430

Selon les chiffres départementaux, le nombre de bénéficiaires RSA a baissé en raison de la reprise économique. Certes courant octobre-novembre 2021, le chiffre sur Bergerac Est a diminué en raison de la reprise d'emploi mais jusqu'à cette période, le nombre d'allocataires du RSA étaient exponentiels.

L'Unité Territoriale compte 232 « Nouveaux Entrants » sur l'année. (Un Nouvel Entrant étant une personne qui n'a jamais été dans le dispositif du Revenu de Solidarité Active (RSA))

Nous avons pu constater que les nouveaux entrants sur la période d'Août à décembre 2021 sont très rapidement sortis du RSA soit pour emploi, soit suite à une ouverture de l'Allocation Retour à l'emploi. Ces personnes ont été toutefois rencontrées par les référentes et des actions d'insertion socioprofessionnelles leur ont été proposées.

En 2021, la baisse du nombre de Contrats d'Engagements Réciproques (CER) s'explique par le fait que deux des cinq référentes insertion ont eu des longues périodes d'arrêt de travail.

Le Comité de Coordination et d'Information (CCOI) continue de bien fonctionner sur le bergeracois. Il permet l'échange et le partage des informations entre les partenaires sur l'offre d'insertion et tente ainsi d'apporter une réponse adaptée à la personne qui est accompagnée par les différentes structures.

Concernant les actions portées par le Département :

Le Plan Local d'Insertion Economique (PLIE) : outil qui existe sur le bergeracois depuis 2015. Les référents proposent cet accompagnement au public en recherche d'emploi avec quelques freins sociaux. Des personnes ont pu trouver des emplois ou entrer en formation. 45 prescriptions dont 27 par les référents.

Le Service d'Action Médico Psycho Social (SAMPS) : Cette action a débuté fin 2020 et s'est terminée en mars 2021. L'objectif était de permettre aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre psychologique de pouvoir être rencontrées par un psychologue clinicien pour les accompagner et les soutenir à la levée de leurs freins liés à la santé ; d'amener ces personnes vers une prise en charge santé dans le droit commun. 14 personnes ont pu bénéficier de cette action.

Action Tremplin : Action expérimentale de janvier à juin 2021, portée par l'Association Formation Avenir Conseil 24 (AFAC24) dont l'objectif était de soutenir les référentes dans l'analyse de certaines situations nouveaux entrants ou déjà accompagnés et pour lesquelles de nombreuses actions avaient pu déjà être réalisées mais qui n'avait pas été concluantes en raison de certains freins sociaux dont l'usager n'a pas toujours conscience. Ainsi la réalisation d'une évaluation globale de la situation a pu être réalisée et permettre au regard du diagnostic effectué, d'envisager un accompagnement le plus adapté et ce en accord avec le bénéficiaire.

Cette action a été concluante. Nous avons demandé la reconduction sur 2022. 16 personnes ont été orientées.

Action de Remobilisation portée par l'association Demain Faisant : 10 allocataires du secteur de Beaumontois en Périgord ont pu en bénéficier. Ces personnes se sont énormément mobilisées. La municipalité a mis à disposition des locaux pour permettre une activité cuisine. La référente, très impliquée, a permis la bonne réalisation de cette action.

Le Comité Local d'Accompagnement Global (CLAG) porté par le Pôle Emploi et le Département : 167 prescriptions pour l'année 2021 dont 54 émanant du Conseil Départemental et 113 de Pôle Emploi. Le travail de partenariat avec le Pôle Emploi est de qualité sur notre secteur. Un travail coordonné entre le conseiller dédié et le travailleur médico-social permet de sécuriser les parcours.

50 secours ont été accordés. Sur une enveloppe de 6290 euros, il a été consommé 5 721 euros. (90%)

L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	83	83	6 210 €
Secours d'Urgence	153	277	12 000 €
Allocation Mensuelle	319	532	51 502 €
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	61	227	6 026 Heures
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	41	61	
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé	20	35	
Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	1	2	
Aide Educative Budgétaire	18	228	

Le nombre de FAJ est quasi identique depuis plusieurs années, pour des jeunes qui habitent très majoritairement sur la ville de Bergerac.

Le nombre d'aides financières pour la famille a fortement progressé et les enveloppes attribuées ont été utilisées en totalité ; ce qui confirme une certaine paupérisation de la population. Il faut noter que certaines aides ont été octroyées en raison du retard de traitement de certains organismes (Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)...) .

Le service a accordé 6 026 heures de Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) en 2021, alors qu'en 2020, nous en avons accordé 5 143.

Le temps de confinement total en 2020 peut en partie expliquer le différentiel entre ces deux années, mais, globalement, le contexte socio-économique se précarisant toujours plus, en autres, la nécessité d'un soutien à la parentalité dans le quotidien des familles est indispensable.

L'équipe de l'Aide Educative à Domicile, en souffrance en 2020, est au complet depuis mars 2021 avec deux éducateurs. Ainsi 41 mesures (concernant 61 enfants) ont pu être exercées en 2021, dont 35% (14 mesures/20 enfants concernés) émanent d'une évaluation d'une Information Préoccupante. A ces mesures, s'ajoutent 14 permanences éducatives.

Dans le cadre de la Prévention, les deux Unités Territoriales de Bergerac ont expérimenté à compter de mai 2021, une action d'Aide Educative à Domicile Jeune Enfants pour les enfants de 0 à 6 ans (AED EJE) avec l'intervention d'une éducatrice Jeunes Enfants.

Sur le secteur 4 mesures ont été exercées pour 5 enfants. Les familles ont été orientées principalement par les puéricultrices et les assistantes sociales de secteur.

Le premier retour de cette action est très positif car il permet un accompagnement soutenu au plus près des besoins des familles.

	Nombre de dossiers	2020	2019	Nombre de mineurs concernés	2020	2019
IP et Soit transmis	161	110	122	174	153	178
Personnes vulnérables	13	16	11			

Le nombre d'Informations Préoccupantes et le nombre d'enfants concernés sont sensiblement les mêmes que les précédentes années :

- Informations Préoccupantes : 126 demandes d'évaluations, concernant 134 mineurs.
- Soit-Transmis : 35 demandes d'évaluations, concernant 40 mineurs. Il faut remarquer que sur 161 demandes d'évaluations, 68 sont pour des familles non connues du service.

Le nombre d'enfants correspond à celui de ceux indiqués sur la demande initiale d'évaluation, dans les faits, il est plus important, puisque l'évaluation peut permettre d'indiquer qu'il y a d'autres enfants présents au domicile, c'est souvent le cas dans des familles recomposées.

L'UT a sollicité 60 transmissions au Parquet dont 18 demandes pour le service ASE (Placement ou Placement à domicile).

A noter que la Cellule départementale de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) comptabilise 201 dossiers pour notre territoire. Cet écart peut s'expliquer par des transmissions directes à la justice ou par des demandes d'évaluation à d'autres services que le service social.

La psychologue prévention, compte-tenu de sa charge de travail et de son intervention sur les deux UT bergeracoises n'a pas été sollicitée. A la différence, les deux sages-femmes ont réalisé chacune une évaluation, dont une prénatale.

Sur cette année, nous pouvons noter un nombre plus important d'évaluations rapprochées dans le temps pour une même famille, des sollicitations pour notre intervention alors qu'il y a des prises en charge ASE en cours et une augmentation des évaluations sur plusieurs UT.

Enfin, le service a été sollicité pour 4 évaluations Majeurs Vulnérables. La transmission de demandes de mesures de protection hors cadre évaluation est en constante augmentation (notamment profil avec des troubles psychiatriques, souvent peu pris en soins).

ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	226
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	224
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	158
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	4
Nombre de familles en difficulté rencontrées	36

Le nombre de naissance sur le secteur continue de croitre : 437 en 2021, 395 en 2020 et 386 en 2019.

Le médecin de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de l'UT, parti à la retraite fin septembre, a été remplacé mais à mi-temps ; de ce fait les consultations sont concentrées uniquement sur la ville de Bergerac ; ce qui génère une liste d'attente importante sur Bergerac et une absence de consultations sur le secteur rural (Beaumontois en Périgord et Lalinde).

L'activité des puéricultrices, précieuse pour les familles, est très lourde et, il devient urgent qu'elles puissent bénéficier d'un soutien.

Le nombre d'enquêtes d'adoption réalisées par la psychologue reste stable. Par contre, il devient difficile pour ce seul professionnel d'intervenir auprès des équipes des deux UT de Bergerac et de rencontrer des familles.

ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

En raison des absences de l'agent concerné, l'aide à la mobilité n'a été quasi inexistante cette année.

DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

En raison de la crise sanitaire, les actions collectives envisagées n'ont pu se mettre en place. Cependant il faut noter que le lieu d'accueil Parents/Enfants n'a repris qu'en fin d'année sur le secteur du Beaumontois en Périgord. La puéricultrice du secteur intervient régulièrement

et l'Unité Territoriale a financé quelques heures de TISF afin que ce lieu d'accueil puisse fonctionner dans de bonnes conditions au profit des familles.

UNITE TERRITORIALE DE BERGERAC-OUEST

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Accompagnement
CMS La Force	733	178
CMS Sigoulès	1 163	165
CMS Port Ste Foy	4 288	1 312
TOTAL	6 184	1 655

Comme en 2020, l'activité de l'année 2021 est marquée par la pandémie de la COVID 19. Cependant, les professionnels ont pu majoritairement maintenir **leur activité en présentiel** afin de garantir une réponse aux besoins du public. Nous notons une reprise de l'activité tendant à se rapprocher de celle de 2019.

Le CMS La Force a connu une année particulièrement difficile en terme de personnel (absences d'au moins 3 mois pour 4 professionnels sur toute l'année). Ces vacances de poste ont eu un impact sur le délai de traitement des demandes, la qualité des réponses apportées aux usagers, et le nombre d'accompagnements réalisés. Il est à noter la mobilisation des professionnels présents et le soutien des autres professionnels de l'Unité Territoriale (UT) intervenus en renfort.

L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS Traités en accueil	Nombre de contacts	2020	2019
Accès aux prestations	1 024	196	63
Aide administrative	2 097	310	1 038
Aide à la saisie	40	29	106
Autonomie PA/PH	545	289	418
Election de domicile	19	1	12
PUMA/CMU/CMUC	109	86	293
Retraite	163	49	188
TOTAL des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	3 997	960	2 690

THEMATIQUES Traités en accompagnement	Nombre de contacts	2020	2019
Accès aux droits – accompagnement	859	613	1 981
Autonomie	268	162	627
Budget	293	165	552
Enfance	505	331	863
Insertion professionnelle	304	253	606
Logement	345	200	718
Problématique relationnelle	287	265	806
Protection judiciaire	66	32	76
Santé	319	294	679
TOTAL	3 246	2 315	6 908

Le nombre de contacts reçus dans le cadre de l'accueil des différents CMS est en augmentation sur 2021 (+ 48% par rapport à 2019).

L'essentiel des contacts concerne l'aide administrative (52 %) apportée aux usagers puis l'accès aux prestations sociales (25.6 %) avec une très nette augmentation de ces types de demandes. L'autonomie des personnes âgées/personnes handicapées constitue la 3^{ème} « porte d'entrée » en CMS (13 %).

Les chiffres des accompagnements réalisés par les assistants sociaux de secteur ne correspondent pas à la réalité de l'activité, faute de saisie régulière.

CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts	2020	2019
Agriculteur	20	52	22
Demandeur d'emploi	418	787	324
Etudiant, en formation professionnelle	2	30	8
Personne au foyer	54	122	20
Retraité	245	612	165
Salarié	384	651	234
Sans	448	756	262
Travailleur indépendant	99	144	82

La typologie du public reçu reste identique sur les 3 dernières années, marquée en 2021 par une majorité de personnes sans emploi et sans revenus d'activité.

54 % des personnes reçues vivent seules et 61 % sont des femmes.

LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts	2020	2019
Accession à la propriété	157	75	274
Habitat Alternatif	111	90	204
Hébergé à titre gratuit	303	196	535
Hébergement collectif	12	14	NC
Locataire Parc privé	812	568	1 558
Locataire Parc public	284	207	616
Propriétaire	376	269	763
Sans logement	11	7	36
TOTAL	2 066	1 426	3 986

Ce sont toujours les locataires du parc privé (39 %) qui sollicitent le plus le service social de secteur suivis des propriétaires (18 %).

Ces chiffres illustrent les difficultés, pour les propriétaires privés bailleurs, à entretenir leurs logements régulièrement, avec des répercussions pour les locataires. Les logements sont inadaptés en terme de décence, de salubrité ou d'adaptation à la situation personnelle (adaptation au vieillissement) ou familiale. De nombreux propriétaires occupants, avec de faibles ressources, se retrouvent confrontés aux mêmes difficultés.

	Nombre d'accord 2021	Montant accordé 2021
Fonds de Solidarité au Logement Accès	150	36 542
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	54	24 506
Fonds de Solidarité au Logement Energie	138	38 083
Fonds de Solidarité au Logement Eau	73	11 673
Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)	39	1 annulée

Nous notons une augmentation constante des demandes de Fonds de Solidarité au Logement (FSL)- Accès (+ 40 % en 2 ans) : les usagers déménagent beaucoup plus, souvent sur le même canton (fait notable sur le canton de Pays de Montaigne et Gurson) afin d'accéder à un logement plus adapté.

Le FSL permet également aux usagers de se maintenir dans leur logement en aidant au règlement de dettes de loyers (98 demandes soit + 33 % en 2 ans, à mettre en lien avec la baisse d'activité/de ressources liées au confinement COVID 19). Les accompagnements liés au logement (ASLL) ont repris.

En terme de dépenses énergétique, les aides financières concernant le gaz ou l'électricité auprès d'ENGIE ont augmenté de 66 % en 2 ans.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	2021
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1 197
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	871
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	243
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	7
Nombre de personnes convoquées en EP	134
Nombre de personnes reçues en EP	46
Nombre de décisions de maintien suite EP	77
Nombre de décisions de réduction suite EP	57
Nombre de décisions de suspension suite EP	0

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement
Bergerac Ouest	187	314	327	152	107	59

L'Unité Territoriale de Bergerac Ouest comptabilise au 31/12/2021, 871 foyers (chiffre en légère baisse par rapport à 2020 : - 5,3%). Les allocataires suivis par Pôle Emploi sont en augmentation constante au fil des années, pour 2021 : 22,3%.

Les trois référents insertion assurent en moyenne 290 suivis mais il existe une disparité dans la charge de travail : Pays Montaigne et Gurson → 331 ; Pays de la Force → 289 ; Sud Bergeracois → 251

L'accueil des usagers se fait au plus près, ainsi deux référents insertion reçoivent chacun sur trois lieux différents.

Le public se caractérise par un pourcentage plus élevé que la moyenne du Département de moins de - de 26 ans (7, 35 %), de bénéficiaires du RSA majoré (10,91 %) et de femmes

(57,18 %). Pour autant, la durée de présence dans le dispositif à plus de 10 ans est plus faible que la moyenne départementale (16,07 %).

Le nombre de contrats d'engagements réciproques a augmenté en 2021. L'insertion professionnelle est l'axe majeur des contrats réalisés avec 32,28 % (importance des emplois saisonniers à lier à la procédure de cumul RSA/Activité) même si la problématique santé est importante : 26,8 % ainsi que l'autonomie sociale : 24,5 %. Cette prépondérance de l'insertion professionnelle s'accroît au fil des années.

L'accompagnement professionnel s'appuie sur divers outils :

- Les ateliers chantiers insertion : 19 recrutements pour 46 prescriptions
- L'accompagnement global : 59 parcours engagés dont 47 sur prescription de Pôle Emploi et 12 du Conseil Départemental
- Le Plan Local d'Insertion Economique (PLIE) : 33 parcours validés
- Le Plan Régional de formation : 9 parcours validés pour 18 prescriptions

En amont de l'emploi les allocataires ont bénéficié d'accompagnements permettant de lever les freins personnels, de mobilité ou d'organisation familiale : Action Dynamique Vers l'Emploi (ADVE) : 56 accompagnements (à noter la réception du public sur 8 sites) / Service d'Actions Médico-Psycho-Sociales (SAMPS) : 8 suivis / Ateliers de remobilisation : 33 personnes accompagnées dont 16 sur Vélines et 17 sur Cunèges.

Certains allocataires ont bénéficié d'accompagnements spécifiques : travailleurs indépendants en lien avec le Service Economique du Département et la Chambre des Métiers, exploitants agricoles avec le Service Agriculture du Département, artistes avec la Main Forte.

Nous avons mobilisé la régie insertion en faveur de 27 bénéficiaires afin de soutenir les accompagnements engagés pour un montant global de 2 030 € soit une aide moyenne de 75 euros/personne. Ces interventions concernaient très majoritairement une aide à la mobilité.

L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	22	22	1 080 € en aide d'urgence pour 11 jeunes + 3 222€ en FAJ complémentaire
Secours d'Urgence	68	129	5 800
Allocation Mensuelle	203	384	32 101
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	31	100	3 188 heures accordées pour 1 735 heures réalisées
Aide Educative à Domicile (AED) + AED avec Educateur Jeunes Enfants Aide Educative en Milieu Ouvert	22 + 5 AED EJE	31 + 7 en AED EJE	-
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	10	-	-

L'utilisation des aides financières, Secours d'Urgence et Fond d'Aide aux Jeunes, a été identique à 2020. Cependant, nous observons une nette augmentation du nombre de demande d'Allocations Mensuelles (+32 %) expliquée par l'accompagnement de familles en grandes difficultés sociales et professionnelles, inconnues du service social jusqu'à lors ou, se retrouvant avec une baisse de ressources liées au COVID-19.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Prévention et de la Protection de l'Enfance, l'expérimentation de l'intervention d'une Educatrice de jeunes enfants (EJE), à 50, a été actée sur le territoire des 2 Unités territoriales du Bergeracois à compter de mars 2021. Elle exerce des mesures éducatives pour les jeunes enfants (0-6 ans) : sur l'UT Bergerac Ouest, 2 mesures sur 3 font suite à une évaluation d'information préoccupante, en AED EJE comme en AED. Le nombre de mesures AED se maintient et nous soulignons le dynamisme de l'équipe.

En ce qui concerne les Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale (TISF), par rapport à 2020, il existe une augmentation du nombre d'interventions (et de demandes non satisfaites) ainsi que d'enfants concernés mais l'activité de 2021 correspond approximativement aux heures réalisées en 2019.

	Nombre de dossiers	2020	2019	Nombre de mineurs concernés	2020	2019
IP et Soit transmis	83	65	83	119	97	121
Personnes vulnérables	3	6	8	2 majeurs	6 majeurs	8 majeurs

Le nombre d'Informations Préoccupantes (IP) et de Soit-Transmis (ST) évalués par les travailleurs sociaux a fortement augmenté en 2021. A noter que **30 % des évaluations IP / ST** ont abouti à la saisine de l'autorité judiciaire au regard des situations de danger ou de risques de danger auxquelles les mineurs sont exposés (3 demandes de placement ont été effectuées dont 1 pour un enfant de moins de 6 ans). A cela, il faut ajouter le traitement des avis d'ouverture du Juge des Enfants (43 en 2021). Les cantons Sud Bergeracois et Pays de Montaigne et Gurson enregistrent une augmentation significative de leur activité en Protection de l'Enfance, alors que celle du Pays de La Force se maintient.

ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	319
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	115
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	133
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	400 enfants de Moyenne Section vus dont 374 PS et 30 TPS
Nombre d'enfants vus en école	400
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	2
Nombre de familles en difficulté rencontrées	25 familles

En 2021, il y eu 341 naissances sur le territoire de l'UT Bergerac Ouest. Le nombre d'enfants vus en consultations PMI a augmenté sur 2021, toutefois la mutation du médecin PMI et son remplacement ponctuel, a marqué un coup d'arrêt notamment sur le canton Sud Bergeracois. Les permanences assurées par les puéricultrices ont pris le relai (+ 40%) tout comme les visites à domicile, en hausse.

Concernant l'accueil du petit enfant, 154 assistants maternels disposent de 455 places. Le territoire compte 6 Maisons d'Assistants Maternels (MAM), pour une capacité d'accueil de 44 places.

La psychologue a rencontré et accompagné 25 familles, plus qu'en 2020 et 2019, pour des problématiques éducatives ou de violences conjugales. Elle participe aux temps de réunions des 2 UT (synthèses, IP, AED ...) en soutien aux équipes.

ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

Notre territoire est dans l'attente de la validation du remplacement de l'agent mobilité qui n'est plus en poste depuis avril 2021.

DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

L'année 2021 n'a pas permis la mise en œuvre d'actions collectives mais une action a débuté dès janvier 2022 sur le canton Pays de Montaigne et Gurson, animée par l'assistante sociale de secteur et celle de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

UNITE TERRITORIALE DE PERIGUEUX

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Accompagnement
CMS de Boulazac	4 621	1 998
CMS de Coulounieix-Chamiers	2 611	2 012
CMS du Gour de l'Arche	3 606	670
CMS la Boétie	1 831	215
CMS les Chaudronniers	193	1 110
CMS Périgueux-ville	3 207	1 878
TOTAL	16 069	7 883

L'activité de l'année 2021 a été impactée par la situation sanitaire et sur certains Centres Médico-Sociaux (CMS), par l'absence de personnels pour raison de santé ou par l'absence de saisies des données. Néanmoins, l'activité tant en accueil du public, qu'en accompagnement par un travailleur social est en augmentation par rapport à l'année 2020.

L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS Traités en accueil	Nombre de contacts	2020	2019
Accès aux prestations	1 233	1 719	1 200
Aide administrative	2 859	2 955	3 092
Aide à la saisie	212	620	231
Autonomie PA/PH	265	178	143
Election de domicile	18	27	16
PUMA/CMU/CMUC	81	74	29
Retraite	251	136	112
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	4 919	5 709	4 823

THEMATIQUES Traitées en accompagnement	Nombre de contacts	2020	2019
Accès aux droits – accompagnement	2 540	1 659	3 124
Autonomie	2 077	1 266	1 561
Budget	3 737	3 592	5 123
Enfance	1 062	1 081	1 291
Insertion professionnelle	4 416	4 139	4 904
Logement	2 704	2 810	3 629
Problématique relationnelle	832	906	1 344
Protection judiciaire	77	72	102
Santé	727	744	967
TOTAL	18 172	16 269	22 135

On note une évolution des demandes concernant les dossiers de retraite auprès des CMS. Cela est la conséquence de la dématérialisation d'un certain nombre de démarches et de la recherche par le public d'un interlocuteur en présentiel. Les questions liées à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées sont également en augmentation de fréquence. Il en va de même, pour les thématiques telles que, l'insertion professionnelle, les problématiques relationnelles et la protection judiciaire.

La question de l'autonomie concerne principalement l'insertion professionnelle, la mobilité, et dans une moindre mesure, le maintien à domicile.

CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts	2020	2019
Agriculteur	15	6	9
Demandeur d'emploi	2 637	1 575	2 387
Etudiant, en formation professionnelle	107	63	114
Personne au foyer	349	38	168
Retraité	292	310	655
Salarié	853	548	1 132
Sans	2 141	2 298	2 956
Travailleur indépendant	372	128	235

Les demandeurs d'emploi et les personnes sans profession représentent la majorité du public reçu. Notons toutefois, une augmentation importante de la proportion des travailleurs indépendants (+190,6 %), des salariés (+55,6 %), des étudiants ou des personnes en formation professionnelle (+69,8 %).

LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts	2020	2019
Accession à la propriété	184	69	152
Habitat Alternatif	334	263	207
Hébergé à titre gratuit	954	654	937
Hébergement collectif	177	109	5
Locataire Parc privé	2 669	2 318	2 922
Locataire Parc public	3 046	2 350	3 521
Propriétaire	408	191	405
Sans logement	112	142	248
TOTAL	7 884	6 096	8 397

On note une augmentation des demandes provenant des accédants à la propriété. Le nombre de locataires du parc public dépasse celui provenant du parc privé. L'évolution la plus marquante concerne les personnes hébergées à titre gratuit (+45.87 %), signe d'une précarité croissante pour certains publics, au regard du maintien ou de l'accès au logement.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	316	47 662
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)(*)	167	70 022
Fonds de Solidarité au Logement Energie (**)	298	74 509
Fonds de Solidarité au Logement Eau	130	11 640 et 7 012 en Abandon de créances
Accompagnement Social Lié au Logement	147	Sans objet

On note une augmentation générale du nombre d'accords en accès au logement et un accroissement des prêts. Le nombre de subventions en maintien reste sensiblement le même. Pour ce qui concerne les impayés de loyers et les charges locatives, le dispositif transitoire mis en place, a permis de répondre aux difficultés d'un grand nombre d'utilisateurs. Le montant global d'aide est passé de 52 103€ en 2020 à 70 022€ en 2021.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	2 767
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	2 423
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	1 567
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	7
Nombre de personnes convoquées en EP	298
Nombre de personnes reçues en EP	74
Nombre de décisions de maintien suite EP	108
Nombre de décisions de réduction suite EP	183
Nombre de décisions de suspension suite EP	0

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
PERIGUEUX	582	1 035	310	259	213	304	177	2 880

L'année 2021 est marquée par une stagnation du nombre des Allocataires du Revenu de Solidarité Active (ARSA), 3 970 en 2020 pour 3 992 en 2021.

Nous notons toutefois, une augmentation du nombre d'ARSA suivis par Pole Emploi : 1 569 suivis Pôle Emploi (+15 % par rapport à 2020) et 2 423 suivis Conseil départemental (-8 % par rapport à 2020). Le nombre de suivis par référents demeure élevé avec certaines disparités en fonction des secteurs (de 255 à 355 suivis). Une augmentation du nombre d'allocataires sur les CMS de Chamiers et du Gour de l'Arche est à noter.

L'infirmière insertion est toujours extrêmement sollicitée par les référents. 88 personnes sont en suivi santé renforcé. 36 nouvelles personnes ont intégré cet accompagnement. 13 Allocations Adultes Handicapées (AAH) ont été accordées. 420 entretiens téléphoniques ou physiques ont été effectués. La problématique santé demeure très présente dans les Contrats d'Engagement Réciproque (CER). Une quarantaine de demandes de suivi renforcé sont en attente, faute de disponibilité de l'infirmière. Un demi-poste supplémentaire apparaît nécessaire.

L'année 2021 a encore été marquée par des mouvements et absences de personnels (référents et secrétaires) impactant l'activité, l'organisation et le fonctionnement du service.

Le nombre d'allocataires en situation de domiciliation reste élevé (250 personnes).

La convention départementale avec Pôle Emploi se poursuit : 208 prescriptions (137 de Pôle Emploi et 71 du Conseil départemental). Après validation, 146 personnes ont intégré ce dispositif d'accompagnement renforcé.

En raison du contexte sanitaire actuel, aucune action collective n'a été mise en place.

Plusieurs chantiers avec des heures Clauses Insertion (20 450h) ont été réalisés sur le territoire. Sur les 58 personnes positionnées, 33 ARSA ont pu effectuer 8 653h et bénéficier du dispositif départemental concernant le cumul RSA, grâce au repérage et à l'accompagnement des référents.

Concernant les aides financières : 79 demandes de Fonds Départemental Insertion (FDI) ont été instruites. 80,5 % concernent la mobilité (permis, achat, réparation véhicule, assurance), 13 % le co-financement de formation et 6,5 % la création d'activité. 105 demandes de secours Régies Insertion et Chèque Accompagnement Personnalisé (CAP) ont été accordées : 61 % pour l'aide à la mobilité, 20 % pour la vie quotidienne, 5 % pour la santé et 14 % pour la formation.

Cette année encore, en raison du contexte sanitaire particulier, il a été difficile pour les référents de mettre en place un accompagnement régulier et dynamique (télétravail, entretiens téléphoniques, jauges dans les CMS...). Toutefois, les délais concernant la procédure des nouveaux entrants, les rendez-vous pour les nominations et les cas particuliers (Décisions d'Opportunité (DO)), levées de sanctions, réouvertures de droits...) ont tous été réalisés rapidement et physiquement.

Les Equipes Pluridisciplinaires ont pu être maintenues assez régulièrement, malgré les jauges.

Enfin, le lien avec les partenaires de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) a retrouvé toute sa dynamique et sa régularité, conformément aux conventions départementales (recrutements, bilans, rencontres tripartites...)

L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	134 soit 83 en urgence, 33 compléments 18 insertions	134	Urgence : 6 740€ Complément + insertion 14 557€
Secours d'Urgence	343	622	19 360€
Allocation Mensuelle	670	1 258	88 090€
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	96	212	Enveloppe 5 100h 4 807h engagées 3 369h réalisées
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	73	99	Sans objet
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	MASP/MAESF : 40 mesures AEB : 25 accompagnements	Sans objet	Sans objet

Le nombre de Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ) est resté constant comparativement à l'année 2020.

L'enveloppe allouée aux secours d'urgence a augmenté de 11 % en 2021 mais n'a pas permis une hausse du montant moyen attribué aux familles qui demeure de 31 euros par enfant. Ceci s'explique par une augmentation de 12% du nombre de bénéficiaires.

Le nombre d'Allocations Mensuelles (AM) a augmenté de 15% en 2021. Malgré une augmentation de l'enveloppe initiale (+14%) le montant moyen accordé par enfant, a de nouveau diminué en 2021, soit 70 euros par bénéficiaire. L'enveloppe de l'Unité Territoriale (UT) a représenté 28,7% de l'enveloppe départementale.

Concernant les interventions des Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), on constate une baisse du nombre d'heures sollicitées par les travailleurs sociaux. En effet, depuis plusieurs années, les heures engagées n'étant pas réalisées, les professionnels se résignent à limiter leurs demandes (moitié moins d'heures sollicitées en 2021 qu'en 2019). Pour autant, cette année 34% des heures demandées n'ont pas été réalisées soit 20% de plus que pour l'année 2020. Le nombre d'heures réalisées est en baisse constante depuis 2018.

Même si le nombre de mesures éducatives demeure stable, nous constatons une hausse de 22,2 % du nombre d'enfants accompagnés en 2021 (augmentation des fratries). La tranche d'âge des 0-6 ans a représenté 12 % des suivis.

Le nombre de familles ayant sollicité la permanence éducative a doublé comparativement à 2020. Les éducatrices ont également été davantage mobilisées sur les évaluations des Informations Préoccupantes (IP).

19% des mesures d'Aides Educatives à Domicile (AED) ont fait l'objet d'une transmission aux autorités judiciaires, 50% d'entre elles étaient des demandes de placement. Ces mesures nécessitent une mobilisation conséquente : réactivité, multiples liens partenariaux, rédaction d'écrits en urgence.

	Nombre de dossiers	2020	2019	Nombre de mineurs concernés	2020	2019
IP et Soit transmis	231	218	285	309	327	389
Personnes vulnérables	24	19	21	24	19	24

En 2021 nous constatons une augmentation de 5.5 % du nombre d'évaluations d'IP et de Soit transmis, comparativement à l'année 2020. A l'issue de ces évaluations, 22,9 % ont fait l'objet de demande de clôture, 12,5 % ont abouti à une mesure AED effective et 55 % ont conduit à une demande de saisine des autorités judiciaires.

20 % de l'ensemble des évaluations concernent les 0-6 ans. Le taux de transmission aux autorités judiciaires pour cette tranche d'âge est légèrement inférieur au taux moyen, 50 % contre 55 % pour les 0-18 ans.

Les situations ayant fait l'objet d'une demande de clôture ne sont pas nécessairement, non préoccupantes. En effet, dans la grande majorité des situations, les clôtures ont été motivées par l'adhésion de la famille aux objectifs de travail proposés par nos services : mise en place de TISF, suivi social, suivi Protection Maternelle et Infantile (PMI), orientation vers le soin.

A la lecture de ces chiffres, il s'avère que la plupart des situations nécessitaient une intervention des travailleurs médico sociaux et/ou de la justice.

Au cours de l'année 2021 plusieurs demandes d'évaluations de soit transmis sont apparues inadaptées, relevant ainsi de l'unique compétence judiciaire.

ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	640
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	231
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	281
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	16
Nombre d'enfants vus en école	407
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	4
Nombre de familles en difficulté rencontrées	81

On note une légère augmentation du nombre d'enfants vus en consultation, en permanence et en visite à domicile, par rapport aux années précédentes, avec une tendance à ajouter de nouveaux temps de consultation pour répondre aux demandes. Nous pouvons donner comme explication, la diminution des prises en charge des suivis par la médecine de ville.

En éducation pour la santé, l'intervention de l'infirmière a concerné 21 écoles, 506 enfants au cours de 144 séances, sur les 40 écoles maternelles du secteur. Avec 714 naissances sur le territoire de l'UT de Périgueux, on note une baisse de 5,4% par rapport à 2020. Concernant l'accueil du petit enfant, 321 assistants maternels disposent de 1 095 places. Le territoire compte également 6 Maisons d'Assistants Maternels (MAM), pour une capacité d'accueil de 64 places.

UNITE TERRITORIALE DE RIBERAC

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Accompagnement
CMS de Brantôme	1 065	1 487
CMS de Ribérac	4 990	811
CMS de Saint-Aulaye	4 200	1109
CMS de Tocane	1 617	813
Accueil Maison Du Département	13 944	-
TOTAL	25 816	4 220

Après une baisse de presque 50 % de nos contacts physiques et téléphoniques en 2020, la fréquentation repart à la hausse.

Les cantons Nord-Montpon et Ribérac se rapprochent de la fréquentation 2019. Quant au canton de Brantôme, si le nombre de contacts a continué de décroître, il repose sur le seul fait d'absences d'agents sur ce canton. 2 travailleurs médico-sociaux y ont été respectivement absents 9 et 6 mois.

L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS Traités en accueil	2021	2020	2019
Accès aux prestations	203	175	2 191
Aide administrative	1 904	2 017	5 200
Aide à la saisie	30	50	817
Autonomie PA/PH	215	207	191
Election de domicile	222	220	231
PUMA/CMU/CMUC	174	143	501
Retraite	163	122	361
TOTAL	2 911	2 934	9 496

THEMATIQUES Traités en accompagnement	2021	2020	2019
Accès aux droits – accompagnement	4 740	3 750	1 915
Autonomie	480	518	1 222
Budget	937	986	1 764
Enfance	722	535	899
Insertion professionnelle	411	413	1 415
Logement	555	384	850
Problématique relationnelle	689	949	1 408
Protection judiciaire	133	168	136
Santé	789	1 075	1 647
TOTAL	9 456	8 778	11 256

L'aide administrative et les démarches pour l'accès aux droits sont des thématiques dominantes sur l'ensemble du territoire. Les professionnels, des secrétaires primo-accueil aux assistants sociaux, font état de leur difficulté à joindre des organismes tel que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), les bailleurs sociaux décuplant le temps consacré aux démarches administratives. De plus, les retards de traitement de ces organismes impactent nos enveloppes d'aide budgétaire.

Au fil des ans, la question de la santé demeure une préoccupation majeure, accrue sur les secteurs de Tocane St Apre et de Ribérac en écho à la désertification médicale.

Certaines particularités de territoire se dessinent : les démarches liées aux élections de domicile sur Ribérac et Tocane. Cette année, l'Unité Territoriale (UT) aura accordé 30 premières demandes en élection de domicile concordant avec un profil d'usagers hébergés chez des tiers toujours plus nombreux.

Les problématiques enfance sur les secteurs des CMS de St Aulaye, Ribérac et Brantôme sont prégnantes et confirmées par le nombre de mineurs concernés par une procédure d'IP ou ST. Les mineurs sont de fait impactés par les problématiques de santé, de logement, administratives de leur parent.

CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts	2020	2019
Agriculteur	32	19	35
Demandeur d'emploi	827	600	1 394
Etudiant, en formation professionnelle	8	18	40
Personne au foyer	92	82	119
Retraité	662	470	847
Salarié	690	242	864
Sans	1 563	1 432	2 323
Travailleur indépendant	222	93	323

COMMENTAIRES :

Si la majeure partie de notre public est allocataire du RSA et autres prestations familiales, les retraités et salariés ont davantage fait appel à nos services.

LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts	2020	2019
Accession à la propriété	101	111	222
Habitat Alternatif	65	108	182
Hébergé à titre gratuit	514	490	810
Hébergement collectif	26	11	1
Locataire Parc privé	1 857	1 631	3 144
Locataire Parc public	688	493	837
Propriétaire	904	658	949
Sans logement	96	80	56
TOTAL	4 251	3 582	6 201

COMMENTAIRES :

Sur tous les cantons de l'UT, une même photographie : notre public est d'abord locataire du parc privé, puis propriétaire et enfin locataire du parc public. Pour autant, nous sommes vigilants à la propension de personnes sans logement hébergées à titre gracieux.

La problématique liée au logement rencontrée par nos usagers révèle parfois d'autres besoins comme un soutien budgétaire : nous avons soutenu 11 situations par le biais d'Aide Educative Budgétaire, 21 par le biais d'ASLL, 14 par des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé.

La thématique du logement permet également de travailler d'autres besoins comme la parentalité, la remobilisation sociale. Ainsi 5 Auto-Réhabilitations Accompagnées (ARA) ont été mises en place sur notre territoire sur les 11 mises en œuvre sur l'ensemble du Département.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	316	38 014
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)(*)	62	46 363
Fonds de Solidarité au Logement Energie (**)	211	65 463
Fonds de Solidarité au Logement Eau	93	11 243
Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)	21	-

COMMENTAIRES :

En 2021, au titre du FSL Accès, nous avons déposé 316 demandes dont 25 provenant d'autres départements contre 287 en 2020. Une dépense de 38 014 € dont 15 740 € en prêt. Le canton de Brantôme est celui qui a le plus sollicité ce fonds.

366 demandes au titre du FSL Maintien pour une dépense totale de 123 069€. Concernant les aides à l'énergie, nous notons une augmentation de la dépense de +7 027€ et au titre des impayés de loyer, une hausse de + 31 656€ en comparaison à notre consommation de 2020. L'augmentation des aides concernant les impayés de loyer est imputable à un assouplissement des conditions d'éligibilité à ce dispositif du fait d'un dispositif exceptionnel de l'Etat pour agir en terme de prévention des expulsions locatives.

Sur notre UT rurale et majoritairement en zone de revitalisation rurale (ZRR), avec un parc locatif privé surreprésenté, notre dépense FSL maintien énergie est quasi identique entre EDF et Autres Energies (fuel, bois etc...).

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE								
Nombre de CER élaborés en cours d'année							866	
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental							908	
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi							147	
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)							9	
Nombre de personnes convoquées en EP							83	
Nombre de personnes reçues en EP							21	
Nombre de décisions de maintien suite EP							33	
Nombre de décisions de réduction suite EP							50	
Nombre de décisions de suspension suite EP							0	
UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
Ribérac	151	154	128	30	32	45	15	555

COMMENTAIRES :

Sur 3 référents insertion, 2 ont cumulé respectivement 4 mois d'arrêt de travail. Le nombre de Contrats d'Engagements Réciproques (CER) est de fait en baisse car même si l'encadrement a assuré le renouvellement des CER des personnes les plus en besoin, nous avons dû proroger les CER d'autres allocataires.

A été maintenu le cap de répondre à l'objectif fixé par le Plan Pauvreté d'orienter plus rapidement les nouveaux allocataires du RSA. Ainsi, 144 allocataires du RSA ont été reçus dans le cadre des Entretiens d'Orientation et d'Accompagnement (EOA).

L'autre objectif est de proposer aux allocataires un panel d'activités les aidant et les préparant à une reprise d'activité : L'infirmière insertion, en 2021, comptait une file active de

minimum 60 allocataires du RSA ; 21 allocataires sont inscrits dans une action de remobilisation sociale, 55 personnes ont pu bénéficier de l'Accompagnement Global dont 18 orientées par notre service ; près de 70 d'un Accompagnement Dynamique Vers l'Emploi ; d'autres positionnées en emploi aidé auprès d'Associations Chantier d'Insertion (ACI).

En soutien financier, 10 760€ ont été attribués au titre du Fonds Départemental d'Insertion (FDI) et 3 245€ au titre de la régie d'urgence insertion.

Des partenariats ont pu se renforcer et faire émerger, avec un ACI de Charente, un projet mobilité inclusive pour l'emploi et la formation validé en commission paritaire le 15 novembre 2021. Cette expérimentation ajoutera 2 contrats à durée déterminée Insertion (CDDI) en équivalent temps plein (ETP) au 4 CDDI déjà en cours.

Un accès à la citoyenneté par des actions inclusives pour la famille comme l'accès de 7 enfants d'allocataires du RSA au conservatoire de musique à rayonnement départemental (55 sur le Département).

L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	32	32	3 100 €
Secours d'Urgence (SU)	134	283	10 460 €
Allocation Mensuelle (AM)	163	309	22 050 €
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	52	103	3 334 H
Aide Educative à Domicile (AED) / Aide Educative en Milieu Ouvert	23	29	-
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	14	20	-

COMMENTAIRES :

Au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), toutes les mesures administratives demandant un temps long d'accompagnement pour évaluer la problématique et recueillir l'adhésion à un plan d'aide ont diminué en 2020. En 2021, ces aides repartent à la hausse sans pour autant retrouver l'équivalent de l'année 2019. Comparé à 2020, nous notons de légères hausses : + 2 395€ dépensés en AM. L'AED aura concerné + 13 mineurs et les TISF + 46 mineurs.

Les aides d'urgence sont en hausse continue depuis 2019. Comparé à 2020, 25 mineurs de plus ont été concernés par un SU, soit + 910€. Le FAJ d'urgence a également concerné 11 jeunes supplémentaires.

	Nombre de dossiers	2020	2019	Nombre de mineurs concernés	2020	2019
Informations Préoccupantes (IP) et Soit transmis (ST)	73	71	89	136	114	146
Personnes vulnérables	10	9	-	14	10	-

COMMENTAIRES :

Le repérage des mineurs en risque de danger a lieu principalement au sein des établissements scolaires. Du fait de la pandémie de 2020, les nombreuses fermetures d'établissements ont freiné les IP et ST issus de l'Education Nationale. En 2020, nous comptons 18 procédures de moins. Si la hausse des procédures est très modérée cette année 2021, + 2, le nombre des mineurs concernés par les IP et ST s'est lui accru : + 22 mineurs.

Il est majoré sur certaines communes : 28 mineurs concernés à Ribérac – 3 992 habitants ; 23 mineurs concernés à La Roche Chalais – 3 074 habitants.

Les évaluations de vulnérabilité chez les majeurs augmentent légèrement. L'isolement induit par la situation de pandémie ou les situations de repli familial ont pu accroître les difficultés de majeurs déjà en situation de fragilité.

ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)– PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	244
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	79
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	59
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	81
Nombre d'enfants vus en école	743
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	2
Nombre de familles en difficulté rencontrées	19

COMMENTAIRES :

La tendance nationale se confirme sur le territoire de l'UT de Ribérac qui recense 24 naissances de plus qu'en 2020.

Notre territoire recense 147 assistants maternels pour une capacité d'accueil de 471 places. Nous recensons 6 Maisons d'Assistants Maternels (MAM) réparties sur les cantons du Nord-Montpon et Ribérac pour une capacité d'accueil de 80 places.

Si le médecin de PMI n'a pu intervenir sur le CMS de Brantôme en raison d'une absence de plusieurs mois pour des raisons de santé puis par l'absence de la puéricultrice du canton de Brantôme, elle aura effectué 129 consultations sur les CMS de Tocane St Apre, Ribérac et St Aulaye soit 24 consultations supplémentaires sans puéricultrice, pour répondre au besoin croissant des familles confrontées à la désertification médicale de notre secteur. Le médecin de PMI aura effectué sur ces trois lieux de consultations 546 examens cliniques.

Au titre du protocole ASE-PMI et des procédures d'IP, le médecin a consulté 17 mineurs.

La psychologue qui intervient à mi-temps sur l'UT de Ribérac a également un rôle important sur les temps de synthèse où en 2021, elle aura contribué à l'élaboration du plan d'aide de 31 situations concernant 49 mineurs.

En terme d'accueil des enfants confiés à l'ASE, nous recensons 40 assistants familiaux pour une capacité d'accueil de 86 mineurs.

ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

Après une baisse de nombre de transport en 2020, le chiffre repart à la hausse en 2021 : nous avons assuré 281 transports soit + 64 transports principalement pour des démarches de santé.

Ce service facultatif reste crucial sur notre territoire où de nombreux axes sont dépourvus d'offre de transport public et où nombreux usagers sont privés de moyen de déplacement.

DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

Les travailleurs médico-sociaux ont enclenché un travail de réflexion pour répondre au besoin de soutien à la parentalité sur le territoire. Un questionnaire a été adressé au public par le biais des CMS et de la page Facebook du Conseil Départemental. Un autre questionnaire a été adressé à nos partenaires.

- Diagnostic réalisé auprès des familles :

64% des familles ayant répondu sont en couple, 36% en situation de monoparentalité. Pour l'ensemble des participants, 70% ont à leur charge 1 à 2 enfants. Les familles plus nombreuses demeurent minoritaires : 16% d'entre elles ont 3 à 4 enfants à charge ; 4% ont plus de 4 enfants. Les difficultés rencontrées par ces familles s'expriment comme suit :

Pour les enfants âgés entre 0 et 6 ans : Le sommeil (23%), les écrans (19%), les repas (15%), l'hygiène (5%).

Pour les 7 à 12 ans : Les devoirs (34 %), les écrans (26%), les difficultés financières (8%).

Pour les plus de 13 ans : Les écrans (28%), les devoirs (28%), le sommeil (16%).

- Des difficultés repérées par nos partenaires, certaines font écho à celles décrites par les familles : Le numérique, le rythme de vie : 21 %, les difficultés financières : 18 %, le décrochage scolaire : 15%, les difficultés avec les pairs : 9%, les addictions et les violences intrafamiliales : 8%.

La poursuite de ce travail se traduira par des réponses adaptées aux besoins nommés par les familles et les partenaires.

Sur le champ de l'insertion, nous participons à la démarche TZCLD (Territoire Zéro Chômeur Longue Durée) initiée sur la communauté de commune Périgord Ribéracois.

UNITE TERRITORIALE DE MUSSIDAN

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Accompagnement
CMS de MONTPON	3 036	437
CMS de MUSSIDAN	1 840	1 660
CMS de NEUVIC	2 086	478
CMS de ST ASTIER	2 569	1 674
CMS de VERGT	2 663	958
Accueil Maison Du Département	2 685	922
TOTAL	14 879	6 129

Le nombre de contacts est en baisse, ce qui reflète davantage un manque d'investissement dans l'outil statistique par les professionnels qu'une baisse d'activité. Les deux dernières années d'exercice, dans un contexte de crise sanitaire, ont nécessité d'adapter constamment l'activité à l'évolution des consignes, de réorganiser le service en fonction des absences et de pallier à l'absence de réponse des partenaires auprès des usagers, générant de l'agressivité, le tout mettant à mal les professionnels et les conduisant à délaisser le recensement de leur activité.

L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS Traités en accueil	2021	2020	2019
Accès aux prestations	3 689	4 530	2 834
Aide administrative	1 879	1 567	1 078
Aide à la saisie	92	71	79
Autonomie PA/PH	458	414	321
Election de domicile	152	106	90
PUMA/CMU/CMUC	123	161	110
Retraite	127	150	68
Total	6 520	6 999	4 580

THEMATIQUES Traitées en accompagnement	2021	2020	2019
Accès aux droits – accompagnement	3 393	3 843	5 229
Autonomie	776	997	1 766
Budget	1 237	1 337	1 528
Enfance	1 224	1 593	2 031
Insertion professionnelle	563	622	1 424
Logement	1 447	1 534	1 905
Problématique relationnelle	576	889	1 805
Protection judiciaire	558	575	485
Santé	1 660	2 329	2 873
TOTAL	11 434	13 719	19 046

Selon les saisies, la thématique de l'accès aux droits reste prédominante à hauteur de 80 % des entretiens, puis viennent celles de la santé, du logement et du budget. L'enfance arrive en 4^{ème} position, ce qui n'est pas en adéquation avec les autres indicateurs de l'enfance et vient corroborer l'hypothèse d'un défaut de saisie statistique par les travailleurs sociaux.

CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts	2020	2019
Agriculteur	12	45	84
Demandeur d'emploi	889	1 096	1 676
Etudiant, en formation professionnelle	65	43	97
Personne au foyer	675	492	556
Retraité	729	970	1 417
Salarié	761	1 097	1 685
Sans	1 603	2 360	3 550
Travailleur indépendant	239	253	352

Selon le nombre de contacts recensés, les caractéristiques socio-professionnelles sont similaires à celles des années précédentes. Le profil des personnes accueillies est plutôt féminin, sans emploi et percevant le RSA.

Le nombre de personnes âgées ayant des difficultés pour le maintien de l'autonomie ne cesse d'augmenter.

LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts	2020	2019
Accession à la propriété	119	277	292
Habitat Alternatif	154	280	316
Hébergé à titre gratuit	821	941	1 376
Hébergement collectif	12	19	NR
Locataire Parc privé	2 153	3 163	4 428
Locataire Parc public	1 186	1 524	2 051
Propriétaire	737	853	1 168
Sans logement	45	44	89
TOTAL	5 227	7 001	9 720

Fonds de Solidarité au Logement Accès	157	36 910
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	61	33 631
Fonds de Solidarité au Logement Energie	237	70 476
Fonds de Solidarité au Logement Eau	61	10 200
Accompagnement Social Lié au Logement	55	-

A l'image des années précédentes le public reçu est majoritairement locataire du parc privé. On note cette année une augmentation conséquente des aides en matière d'énergie (34.6 %), d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) (27 %) et de maintien (+27 %). L'augmentation du coût de l'énergie pèse sur les ménages, déjà impactés par des charges élevées liées à un parc locatif énergivore et accentue les situations de précarité.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1 461
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	1 355
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	396
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	10
Nombre de personnes convoquées en EP	151
Nombre de personnes reçues en EP	38
Nombre de décisions de maintien suite EP	89
Nombre de décisions de réduction suite EP	62
Nombre de décisions de suspension suite EP	25

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation
Mussidan	299	412	540	180	137	111	34

Au 31/12/2021, l'UT de Mussidan compte 1 355 allocataires du RSA dans le dispositif pour ¼ d'entre eux depuis moins de 3 ans, âgés de moins de 40 ans pour 51.5 % et pour 60 % de femmes.

Pour la 2^{ème} année, l'autonomie est la 1^{ère} thématique des Contrats d'Engagements Réciproques (CER) en progression constante : 31,54 %.

58 allocataires ont pu participer aux ateliers d'activités pour sortir de l'isolement. La santé est la 2^{ème} thématique pour 24 % malgré la vacance successive des postes d'infirmiers durant plus de 6 mois, les professionnels ont accompagné 101 personnes dont 21 nouvelles en fin d'année.

L'Emploi suivi de la création d'entreprise représentent ensemble 28 % des CER, 108 personnes tout accompagnements confondus (Accompagnement Dynamique Vers l'Emploi, Accompagnement Global, Insertion par l'Activité Economique, cumul RSA/emploi saisonnier) ont bénéficié d'un suivi dont 11 un accompagnement renforcé avec la Chambre des Métiers pour développer leur activité et sortir du dispositif RSA. Les orientations pôle emploi ont représenté 29.22 % en augmentation de 6 % en un an.

Les aides financières régie et le Fonds Départemental Insertion (FDI) aides individuelles ont été mobilisées pour 34 095 € essentiellement pour favoriser la mobilité.

L'UT de Mussidan dispose d'une offre d'insertion variée, elle permet aux référents d'insertion de s'y adosser pour favoriser l'avancée des parcours. Néanmoins, le nombre d'allocataires à suivre sur les cantons Vallée de l'Isle et Montpon au-delà des 400, génère épuisement et Turn-Over des professionnels ; le renfort d'un poste pour ces 2 territoires apparaît souhaitable.

L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	14	14	2 697€
Secours d'Urgence	105	206	8 520 €
Allocation Mensuelle	255	483	44 000 €
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	51	115	6 164 H
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	54	81	-
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	14	-	-

Le nombre des allocations mensuelles a augmenté de 42 %, concernant 44 % de mineurs supplémentaires. Ces aides en soutien aux familles reviennent à leur niveau avant la crise sanitaire. En effet, au cours de l'année 2020, les aides de la Caisse d'Allocations Familiales, exceptionnelles et conséquentes, ont été sollicitées en priorité.

L'adhésion des familles aux mesures d'aide à la gestion, a augmenté, leur nombre passant de 4 à 14 en une année.

	Nombre de dossiers	2020	2019	Nombre de mineurs concernés	2020	2019
IP et Soit transmis	137	121	122	184	158	163
Personnes vulnérables	12	6	8	-	-	-

Le nombre d'IP a augmenté de 12 % sur 2021. 41 % des évaluations ont fait l'objet d'une transmission à l'autorité judiciaire. Sur 70 situations transmises, 48 ont donné lieu à une mesure de protection et 12 sont en attente de décision. La part des mineurs de moins de 6 ans est conséquente : 44.5%. Ils représentent près de la moitié des 30 placements ordonnés en 2021. Les situations sont de plus en plus complexes et dégradées, le soutien de la psychologue est régulièrement sollicité pour aider à l'analyse.

Le nombre de familles bénéficiaires d'interventions d'une Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) est également en augmentation (+21 %). 1/3 sont réalisées auprès des moins de 6 ans.

Quant aux mesures d'Aide Educative à Domicile, elles restent stables mais concernent davantage de fratries et d'enfants de moins de 6 ans.

Le nombre de placements a diminué de 13 en 2021 : l'investissement massif des professionnels, y compris de la psychologue, contribuent à expliquer en partie cette donnée. Cependant, les chiffres font apparaître une part conséquente de très jeunes mineurs et nécessitent de mobiliser et développer des moyens en terme de prévention auprès des jeunes parents. Les professionnels de Protection Maternelle et Infantile (PMI), assistants sociaux et la psychologue sont particulièrement engagés dans ces accompagnements qui impliquent une mobilisation conséquente pour laquelle il est primordial de maintenir une équipe au complet.

Le nombre d'Informations Préoccupantes (IP) concernant les majeurs vulnérables, peu élevé sur l'UT de MUSSIDAN, a doublé en 2021.

ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	277
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	162
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	104
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	11
Nombre d'enfants vus en école	78
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	5
Nombre de familles en difficulté rencontrées	44

L'UT recense 431 naissances, réparties de manière homogène sur les secteurs des 4 puéricultrices.

L'absence d'une puéricultrice durant six mois sur le secteur de ST ASTIER et le mi-temps thérapeutique d'une seconde jusqu'en juillet, puis à 80%, marquent une forte diminution du nombre global d'enfants vus par les puéricultrices cette année. Mobilisées par les évaluations soumises à des impératifs en terme de délais (IP, agréments), seul un accompagnement des situations les plus préoccupantes a pu être maintenu, au détriment d'un réel travail de prévention.

Depuis Octobre 2021, et l'arrivée du second médecin de PMI sur le territoire, des bilans en écoles maternelles ont débuté et 7 écoles ont été rencontrées pour 78 enfants. Ces interventions favorisent les relations avec les professeurs des écoles et permettent de développer la prévention précoce.

L'intervention de la psychologue de prévention au sein de l'équipe assoit sa dimension pluridisciplinaire, tant par sa participation aux différentes instances de réflexion (38 synthèses) que sur le terrain en permettant de proposer aux familles des accompagnements

au plus près de leurs besoins (44 familles ont bénéficié de 164 entretiens). Elle apporte un soutien régulier auprès des professionnels dans des situations très complexes. Actuellement à mi-temps sur l'UT, un renfort de poste de psychologue s'avère nécessaire.

Concernant l'agrément, l'UT compte 8 Maisons d'Assistants Maternels (MAM), 212 assistants maternels pour 720 places et 83 assistants familiaux pour 173 places.

157 enquêtes d'agrément ont été réalisées, soit une dizaine de plus que l'an passé. Pour autant, le nombre de professionnels diminue chaque année et avec lui le nombre de places d'accueil disponibles.

ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

L'agent de mobilité a réalisé 84 transports sur l'UT, soit le double de l'année précédente et 17 de plus qu'en 2019. Pour 79 % il s'agissait de rendez-vous médicaux.

DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

L'action « objectif vacances » a été maintenue et a permis le départ de 40 enfants avec 23 adultes, poursuite de 2 éditions du Canard à Ressort, et mise en œuvre de 4 séances de remobilisation par l'activité sportive proposées aux bénéficiaires du RSA.

UNITE TERRITORIALE DE NONTRON

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Accompagnement
CMS de Nontron	5 070	1 872
CMS de Thiviers	3 156	2 227
CMS d'Excideuil	1 684	1 143
UT	772	-
TOTAL	10 682	5 242

Le nombre de personnes reçues en Centres Médico-Sociaux (CMS) reste toujours aussi important, en raison notamment de la proximité des lieux d'accueil de services départementaux et de l'absence ou la disparition sur les territoires ruraux de certains partenaires ou administrations. Le nombre de contact en orientation, en hausse, se rapproche de l'activité de 2019 avec une amplitude hebdomadaire plus importante qu'en 2020 de nos services (exercice de l'ensemble des missions avec moins de restrictions sanitaires). Il est cependant à noter l'absence d'une professionnelle non remplacée sur environ 5 mois ainsi que les différentes absences liées au contexte sanitaire.

L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS Traités en accueil	Nombre de contacts	2020	2019
Accès aux prestations	3 034	2 498	2 235
Aide administrative	2 673	1 725	1 736
Aide à la saisie	419	329	372
Autonomie PA/PH	410	274	209
Election de domicile	20	18	24
PUMA/CMU/CMUC	211	182	205
Retraite	322	169	161
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	7 089	5 195	4 942

THEMATIQUES Traités en accompagnement	Nombre de contacts	2020	2019
Accès aux droits – accompagnement	3 410	2 201	4 302
Autonomie	784	411	648
Budget	1 544	894	1 713
Enfance	1 074	671	994
Insertion professionnelle	1 203	512	797
Logement	711	506	872
Problématique relationnelle	1 563	531	768
Protection judiciaire	346	243	306
Santé	969	607	732
TOTAL	11 604	6 576	11132

Après une année 2020 compliquée du fait du contexte sanitaire, l'activité des CMS a repris en 2021 pour revenir au même niveau qu'en 2019, notamment pour les accompagnements. Il est à noter une forte augmentation de l'accès aux droits. Une des priorités de notre collectivité est de garantir l'accès aux droits des publics les plus fragiles. Les CMS, en restant accessibles, ont permis d'apporter un premier niveau de réponse ou d'accompagner les personnes dans l'ouverture ou le rétablissement de leurs droits.

L'accès aux prestations et l'aide administrative représentent toujours plus des trois quarts de l'activité des secrétariats en CMS, nécessitant aussi selon la complexité des situations, un accompagnement en complément par les travailleurs sociaux. L'accompagnement réalisé auprès des publics est cependant de plus en plus difficile. Les problématiques peuvent souvent relever de la compétence propre d'autres institutions sans que nous puissions apporter de réponses au public, générant ainsi incompréhension et agressivité.

La part des problématiques relationnelles a doublé en 2 ans. Les conflits intrafamiliaux prennent une part importante dans les demandes de soutien et des informations préoccupantes portées à notre connaissance, qu'il s'agit de violences familiales, conjugales ou de conflit parentaux.

CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts	2019	2020
Agriculteur	94	6	42
Demandeur d'emploi	1 211	774	1 294
Etudiant, en formation professionnelle	59	38	56
Personne au foyer	129	144	81
Retraité	766	604	1 186
Salarié	902	510	920
Sans	1 452	850	1 367
Travailleur indépendant	404	171	241

Les personnes qui sollicitent le service de l'Action Sociale restent principalement sans activité professionnelle. Les salariés souvent précaires et/ou impactés par la crise sanitaire représentent également une part importante. Pour 2021, on observe une augmentation du nombre d'agriculteurs mais également de travailleurs indépendants. Le contexte sanitaire a eu un impact non négligeable sur l'activité professionnelle et les revenus dégagés qui étaient globalement à la baisse mais on assiste également sur le territoire à une arrivée de nouveaux foyers (néoruraux) qui souhaitent un changement de vie et créer une activité indépendante (maraîchage, activité artistique, création et vente sur les marchés...). Ce phénomène peut s'observer sur les 3 cantons et sur des zones bien spécifiques avec des regroupements communautaires autour de projets divers.

LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts - 2021	2020	2019
Accession à la propriété	215	163	228
Habitat Alternatif	65	41	52
Hébergé à titre gratuit	695	419	556
Hébergement collectif	7	8	0
Locataire Parc privé	2 283	1 456	2 470
Locataire Parc public	834	554	1 073
Propriétaire	1 097	745	1 089
Sans logement	46	38	67
TOTAL	5 242	3 424	5 535

Les locataires du parc privé représentent toujours la majeure partie des publics rencontrés ce qui, avec les propriétaires, reste caractéristique du secteur rural. On observe toujours l'arrivée de familles venant de tout le territoire national en grande précarité. Sur le nombre total de personnes accueillies, la proportion des personnes hébergées à titre gratuit est en augmentation de 60 %. Comme observé en 2020, de nouvelles personnes sont arrivées sur le territoire avec une période d'hébergement familial ou amical. Ce sont souvent des femmes seules avec ou sans enfants qui après une séparation compliquée souvent empreinte de violences cherchent une mise à distance avec le soutien de leur réseau.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	109	22 176
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	34	20 213
Fonds de Solidarité au Logement Energie	345	64 036
Fonds de Solidarité au Logement Eau	71	9 275
Accompagnement Social Lié au Logement	25	-

Les demandes pour l'accès à un logement restent conséquentes, ce qui confirme le déplacement des populations sur le territoire. Depuis plusieurs années les aides pour les énergies (mode de chauffage au fioul, bois, ...) représentent une part importante des demandes et des aides accordées d'autant que ces fournitures ne peuvent faire l'objet de mensualisation. L'augmentation des demandes pour la fourniture d'eau (frais réseaux et assainissement notamment) se confirme encore cette année sur l'ensemble du territoire. Le

nombre de demande pour des impayés d'énergie a plus que doublé ce qui s'explique par l'augmentation du coût des énergies et la sollicitation de nouvelles familles que le contexte sanitaire a fragilisé.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	2021
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1202
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	756
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	296
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	14
Nombre de personnes convoquées en EP	194
Nombre de personnes reçues en EP + nombres observations	66 + 16
Nombre de décisions de maintien suite EP	96
Nombre de décisions de réduction suite EP	37
Nombre de décisions de suspension suite EP (après réduction de 50% pour les foyers d'une personne)	61
Nombre de réorientations du CD vers PE	98
Nombre de réorientations de PE vers le CD	15

Concernant les dispositifs, l'accompagnement favorisant « l'autonomie sociale » est central dans les parcours des Allocataires RSA. La problématique « santé » reste à un niveau important et demande que nous développions des actions en ce sens.

Sur le volet « emploi », 30 demandes de « cumul RSA-emplois saisonniers/aide à domicile/clause d'insertion » ont été sollicitées sur notre UT. 27 demandes concernaient l'emploi saisonnier tous secteurs confondus (agriculture, tourisme, restauration, hôtellerie, loisirs), 3 sur la clause d'insertion et aucune demande de cumul pour les Services d'Aide à Domicile. 3 demandes ont été rejetées car les emplois ne correspondaient pas au dispositif voté par les élus départementaux.

Nous faisons le constat depuis 4 ans d'une augmentation constante du nombre d'Allocataires RSA inscrits depuis plus de 3 ans dans le dispositif. Ainsi de 394 Allocataires RSA (en 2018) ayant cette ancienneté, nous sommes aujourd'hui à 524, à savoir plus de la moitié des allocataires. Ce chiffre s'explique pour partie par le nombre important de travailleurs indépendants (TI) n'ayant pas atteint l'autonomie financière et que nous continuons à accompagner dans leur projet entrepreneurial. Sur le canton Périgord Vert Nontronnais : 108 TI dont 26 agriculteurs / sur le canton Thiviers : 73 TI dont 19 agriculteurs / sur le canton Isle-Loue-Auvezère : 104 TI dont 32 agriculteurs. Ainsi, en 2021, 285 allocataires RSA (soit 37,7 %) en accompagnement Conseil Départemental est sur une activité TI. Notre politique d'insertion doit donc leur apporter des réponses tout en accompagnant les nouveaux entrants afin de les mobiliser rapidement dans des démarches d'insertion.

La procédure en lien avec les nouveaux entrants reste chronophage pour les référentes de l'UT car elles rencontrent l'ensemble des allocataires RSA ce qui n'était pas le cas précédemment avec le filtre des réunions d'informations collectives et d'orientation co-animées par le Responsable adjoint et son secrétariat. Ainsi, parce que certaines situations ne relèvent pas de leur accompagnement, le nombre de réorientations vers le Pôle Emploi est en augmentation de 117,7 % en 3 ans (en valeur de 45 à 98).

Nous pouvons nous féliciter globalement de la légère baisse du nombre d'allocataire RSA bien que, sur 1 an, 400 nouveaux entrants ont été accueillis sur l'UT. Cela signifie clairement qu'autant de personnes sont sorties du RSA (retraite / déménagement / emploi / formation / déclaration de vie maritale / contrôle).

Concernant les Equipes Pluridisciplinaires, l'année 2021 est historique puisque 194 allocataires RSA ont été convoqués sur le volet sanction ce qui correspond à une augmentation de 32,87 % du nombre de dossier depuis 2017. Malheureusement, nous faisons le constat d'une baisse du taux de présents car de 60 % en 2017, nous sommes en 2021 à 42 %. La conséquence directe de cette baisse de la fréquentation est une augmentation du nombre de sanctions proposées (+ 76,36 % entre 2017 et 2021).

L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	52	52	12 074 €
Secours d'Urgence	65	131	6 160 €
Allocation Mensuelle	140	258	21 265 €
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	37 familles	83	3 690 H 30
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	21 familles 3 familles	36 3	-
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	AEB 14 MAESF 2 MASP 14 MJAGBF 1	-	-

Le nombre de dossier a sensiblement augmenté notamment au niveau des demandes de Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Outre le contexte sanitaire ayant amené des familles à venir vers nos services pour des demandes ponctuelles (alimentaire ou rééquilibrage budgétaire), un certain nombre de demandes a également été motivé par l'absence ou la suspension de ressources (Attente de régularisation des prestations Caisse d'Allocations Familiales-(CAF) Indemnités journalières). Si nos services peuvent apporter un premier niveau de réponse à titre alimentaire (Secours d'Urgence (SU) – FAJ), il est également nécessaire de se projeter sur

plusieurs semaines en l'absence de perspective sur les délais de traitement des dossiers CAF et Caisse Primaire d'Assurance Maladie entre-autres (Allocations mensuelles). Certaines familles ont pu également se trouver en difficulté suite à la réforme de l'Aide au logement avec des suspensions ou des variations de droits ayant des conséquences immédiates sur le budget.

Les interventions TISF sont en augmentation, se traduisant par des plans d'aide plus soutenus et réguliers. Bien que ce soit un outil de prévention, il est largement utilisé en complément des mesures d'Aide Educative en Milieu Ouvert.

Il est à noter également l'augmentation des mesures d'accompagnement budgétaire et notamment les Aides Educatives Budgétaires, outil aussi de prévention dont les travailleurs sociaux se sont saisis.

	Nombre de dossiers	2020	2019	Nombre de mineurs concernés	2020	2019
IP et Soit transmis	82	69	112	135	117	159
Personnes vulnérables	20	15	10	-	-	-

Le nombre d'Informations Préoccupantes et signalements est à nouveau en hausse en comparaison d'une année 2020 compliquée. La proportion de familles non connues initialement des services départementaux reste importante. La mobilisation des équipes reste soutenue au regard des situations souvent complexes et nécessitant un étayage multiple. Les thématiques de conflits parentaux exacerbés et de violences conjugales avec des conséquences directes sur le bien-être et les conditions de vie des enfants sont de plus en plus prédominantes. Les équipes médico-sociales doivent souvent intervenir en amont notamment pour des situations connues avec une naissance à venir, nécessitant plus une évaluation relevant de la Protection de l'Enfance que du travail de prévention.

ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	441
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	36
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	172
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	42
Nombre d'enfants vus en école	207
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	5
Nombre de familles en difficulté rencontrées	92

Le nombre de naissance sur le territoire est légèrement en hausse (+ 12), ce qui augmente le nombre d'enfants vus dans l'année par les services de Protection Maternelle et Infantile. L'ensemble des équipes a souvent été sollicité pour des situations complexes, notamment sur les sorties de maternité, nécessitant une réactivité et un accompagnement plus soutenu sur du long terme. Le nombre d'assistants maternels et familiaux a sensiblement augmenté. Dans le suivi d'agrément, le nombre des enquêtes (modification, extension, visites de suivis, ...) est plus importants. Les équipes ont pu maintenir les bilans en école, malgré un calendrier compliqué à tenir du fait de la fermeture de certaines écoles en raison de la COVID.

Bien que le nombre de familles en difficulté rencontrées par la Psychologue soit légèrement en baisse, une mise à disposition plus soutenue des familles déjà suivies a été nécessaire, en raison de leurs problématiques accentuées par le contexte sanitaire.

ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

OBJET	Nombre de Prescriptions	%	Nombre de Kilomètres	%
Budget	1	1%	72	1%
Insertion sociale et professionnelle	0	0%	0	0%
Administration	3	3%	290	3%
Santé	91	78%	7 056	76%
Educatif	0	0%	0	0%
Autres	21	18%	1 900	20%
TOTAL	116	100%	9 318	100%

Avec l'évolution de la crise sanitaire, l'agent de mobilité a été à nouveau mobilisé. La sollicitation pour des rendez-vous médicaux reste prédominante (plus des trois quarts des prescriptions et des kilomètres) avec toujours un rayonnement qui va au-delà du territoire de l'UT mais également du département pour des consultations et suivis spécialisés.

DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

Les évolutions sanitaires ont permis de ré-ouvrir les Lieux d'Accueil Enfants Parents sur des périodes plus importantes qu'en 2020. Afin de respecter les différentes consignes, une mobilisation en amont avec les porteurs de projet était nécessaire mais l'ouverture répondait à un réel besoin et une attente des familles.

Les difficultés de mettre en œuvre des temps d'échanges et la mobilisation des professionnels sur certaines tâches n'ont pas permis de travailler sur des projets d'actions collectives.

UNITE TERRITORIALE DE SARLAT

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS de BELVES	797	947
CMS de HAUTEFORT	504	865
CMS LE BUGUE	177	937
CMS MONTIGNAC	4 196	1 761
CMS ST CYPRIEN	533	1 064
CMS SARLAT	11 064	4 153
CMS TERRASSON	2 208	573
CMS THENON	894	1 157
Accueil Maison Du Département	2 315	7
TOTAL	22 688	11 464

L'année 2020 avait bousculé nos pratiques, en 2021 les adaptations se sont muées en principe de fonctionnement (réception sur rendez-vous uniquement, visio-conférence, télétravail) et ont ainsi permis aux professionnels d'offrir une réponse en continu sur tout le territoire.

Cette logique de normalisation s'exprime particulièrement dans les données « orientation » en hausse de 8 % par rapport à 2019, véritable année de référence. Cette augmentation marque à la fois des situations nécessitant une évaluation sociale fine et la nécessité de « prendre le temps » avec les usagers, de recueillir leur sentiment sur la période.

Au mouvement structurel engagé depuis plusieurs années sur le territoire de désengagement des services publics s'est conjugué le repli conjoncturel en lien avec le contexte sanitaire de toutes les institutions partenaires positionnant sur l'année les CMS comme les seuls services publics de proximité ouverts.

L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS Traités en accueil	2021	2020	2019
Accès aux prestations	690	657	501
Aide administrative	4 890	4 396	4 663
Aide à la saisie	402	300	230
Autonomie PA/PH	877	655	786
Election de domicile	61	20	39
PUMA/CMU/CMUC	378	346	356
Retraite	329	265	289
Total	7 627	6 639	6 864

THEMATIQUES Traitées en accompagnement	2021	2020	2019
Accès aux droits – accompagnement	7 510	5 313	7 627
Autonomie	1 638	1 052	1 812
Budget	2 445	1 258	1 799
Enfance	2 299	1 203	1 690
Insertion professionnelle	2 970	1 567	2 726
Logement	1 513	1 048	1 445
Problématique relationnelle	1 664	1 688	2 118
Protection judiciaire	488	250	351
Santé	2 817	2 037	2 938
TOTAL	23 344	15 416	22 506

Nos services, déjà positionnés en première ligne concernant l'accès aux droits sur les territoires ont été sur-sollicités en 2021 sur le volet de l'aide à la saisie, l'aide administrative et l'accès aux prestations. Cette hausse significative dans ces secteurs est en lien direct avec les difficultés de gestion administrative des organismes payeurs (Caisse d'Allocations Familiales (CAF)/Mutualité Sociale Agricole (MSSA)) d'une part, la généralisation de la e-administration d'autre part.

Les Maisons France Services bien qu'implantées et connues sur le territoire n'ont pas une fréquence d'ouverture adaptée et un niveau d'intervention ou de délégation suffisant pour répondre aux besoins des usagers.

CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	2021	2020	2019
Agriculteur	58	32	57
Demandeur d'emploi	2 128	1 353	2 164
Etudiant, en formation professionnelle	98	39	84
Personne au foyer	245	222	417
Retraité	840	834	1 170
Salarié	1 472	791	1 386
Sans	2 734	1 878	2 630
Travailleur indépendant	517	241	477
TOTAL	8 092	5 390	8 385

Le public accueilli ou accompagné reste majoritairement sans emploi au regard des ressources les plus représentées : RSA, prestations familiales et indemnités chômage. On constate toutefois que la part de salariés (+5 %) augmente comme celle des Travailleurs Indépendants (+9 %) en lien direct avec le contexte sanitaire et l'inéligibilité de certains aux aides de l'Etat.

La proportion de retraité est stable sur l'année, en recul par rapport à 2019 mais la déclinaison d'accompagnements qui en découle est bien plus chronophage (demande de protection, dossier de surendettement etc.)

Enfin les femmes représentent toujours 61 % du public accueilli.

LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	2021	2020	2019
Accession à la propriété	335	207	303
Habitat Alternatif	110	123	230
Hébergé à titre gratuit	1 626	1 062	1 623
Hébergement collectif	-	-	-
Locataire Parc privé	4 731	2 910	4 381
Locataire Parc public	2 804	1 688	2 395
Propriétaire	1 602	1 056	1 568
Sans logement	121	72	128
TOTAL	11 329	7 163	10 625

On constate sur le plan du logement une augmentation des sollicitations concernant des accédants à la propriété et des propriétaires en lien direct avec l'arrivée désormais dans nos services d'un public de travailleurs pauvres aux revenus réguliers frappés par un accident de la vie ou un déséquilibre ponctuel de leur budget. Pour ce public, les interventions ont une valeur préventive essentielle.

La majorité de notre public est logée dans le parc privé dont l'offre est assez inégale sur le territoire (très peu d'offre locative sur le canton de Sarlat). Les logements proposés, malgré les diagnostics de performance énergétique, sont anciens, vétustes et synonymes de factures énergétiques importantes et donc d'un turn-over important et à court terme des locataires.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	352	60 916
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	122	60 684
Fonds de Solidarité au Logement Energie	447	110 080
Fonds de Solidarité au Logement Eau	194	28 168
Accompagnement Social Lié au Logement	104	

Si le nombre d'accords comme les montants baissent cette année au titre de l'Accès, le chapitre du maintien augmente de 30 % en accords, le montant total a presque doublé. Le levier de la relève des plafonds de ressources et du déplafonnement des aides a certainement joué, permettant à un public exclu du périmètre de ces interventions jusqu'ici d'être accompagné financièrement dans le premier poste de dépenses de foyers.

On constate 31 % d'augmentation sur l'énergie en corrélation totale avec une hausse de même valeur du nombre de demandes et malheureusement de l'état du parc locatif sur le territoire.

Le contexte géopolitique actuel et les tensions induites sur le coût des énergies est particulièrement inquiétant pour 2022 : à enveloppe constante avec une explosion des demandes le montant des aides proposées pourrait être tellement peu significatif qu'intervenir perdrait tout intérêt.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1 989
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	1 661
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	486
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	10
Nombre de personnes convoquées en EP	287
Nombre de personnes reçues en EP	32
Nombre de décisions de maintien suite EP	93
Nombre de décisions de réduction suite EP	143
Nombre de décisions de suspension suite EP	51

Le nombre total de bénéficiaires du RSA sur l'Unité Territoriale de Sarlat baisse de 13,5 % au 31/12/2021. La tendance haussière de 2020 en lien avec le début de la crise COVID s'est infléchi dès le mois de mars 2021. Le canton de la vallée de l'Homme reste toutefois à un niveau particulièrement élevé (+ 10% entre le 1/01/2019 et le 1/01/2022).

Ce retour à une situation stabilisée s'explique par la mise en équation de facteurs exogènes : un public nouveau en 2020 plus proche de l'emploi et une reprise de l'activité très forte dès le mois d'avril 2021 tous secteurs confondus associés à des éléments endogènes : mobilisation générale du service sur le retour à l'emploi en lien avec tous les outils à notre disposition.

D'avril à Septembre 2021, 600 bénéficiaires ont repris une activité professionnelle sur l'Unité Territoriale de Sarlat.

La bonne articulation de nos interventions avec Pôle Emploi dans le cadre de l'accompagnement global a largement concouru à ce résultat avec 12 Commissions Locales d'Accompagnement Global (CLAG) pour 177 prescriptions (96 Pôle Emploi / 81 Conseil Départemental) pour 153 validations.

Dans ce contexte de focus sur le retour à l'emploi le public a été soutenu sur des dépenses contraintes et notamment l'achat de carburant, ainsi 70 Secours en Urgence ont été servis pour 5 930€.

L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	47	45	10 787 €
Secours d'Urgence	184	360	12 770 €
Allocation Mensuelle	353	640	46 085 €
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	118	226	3 049 H
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	64	73	-
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) + AEB l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	28	-	-

Les dépenses au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance sont stables sur l'année tant en nombre d'interventions que sur les montants. Il faut toutefois noter que nous sommes dans la continuité d'une année 2020 à la faveur de laquelle ces dépenses avaient augmenté de 11 %. Les demandes individuelles ont concerné pour plus de 62 % des situations très tendues sur le plan de l'alimentaire au regard de prestations bloquées, des retards de traitement ou de paiement par les organismes payeurs CAF et MSA.

Les aides financières de l'ASE n'ont pas vocation à pallier durablement les défaillances d'autres institutions car les montants alloués à ce titre ont obéré d'autant les plans de décisions d'autres situations particulièrement dégradées.

Les dépenses liées au Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés sont en légère baisse et sont essentiellement à titre alimentaire.

Les interventions au titre des TISF : après l'explosion prévue et confirmée de 2020 se normalisent, -35 % en nombre de dossiers et -31 % en nombre d'heures pour revenir aux valeurs du bilan de 2019.

Les séquelles du confinement et de la fermeture des écoles sont encore importantes pour des familles déjà connues mais ont également permis d'intervenir dans de nouvelles situations (50 % des interventions sont des nouvelles demandes) très carencées. Cet outil de prévention /protection est plus que jamais indispensable dans la politique de protection de l'enfance du territoire.

Enfin sur 28 Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé /Accompagnement Educatif Budgétaire en 2021 (43 en 2020), 8 bénéficient, en complémentarité de l'accompagnement éducatif, d'interventions de TISF.

Aide Educative à Domicile(AED) – Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO) Pôle Sud

Le service éducatif a vu ses accompagnements diminuer fortement (- 50 %) en comparaison avec 2020.

Pendant six mois, une seule éducatrice a œuvré sur l'ensemble du secteur. Il a été nécessaire de revoir les situations prioritaires. Au 1^{er} octobre 2021, une nouvelle éducatrice a été recrutée et une autre a fait le choix de baisser sa quotité à 80 %.

Cette baisse peut être mise en lien également avec des situations plus dégradées qui ont donné lieu à des transmissions à la justice.

Les éducatrices ont été davantage positionnées sur les évaluations d'information préoccupantes, un renfort auprès des travailleurs médico-sociaux nécessaire (4 IP chacune en fin d'année).

L'année 2022 augure une augmentation notable des mesures AED au regard de l'activité observée sur les deux derniers mois de 2021.

Il conviendra de faire un travail de lisibilité concernant les mesures AED auprès des différents partenaires (Centres MédicoPsychologique, Centres MédicoPsychologique Pédagogique, Etablissements médico-sociaux, éducation nationale...)

AED-AEMO Pôle Nord

Sur le Nord de l'UT de Sarlat, 2 éducateurs sont en poste à raison de 1,6 ETP. Ces professionnels exercent des mesures d'AED, d'AEMO, et évaluent conjointement avec les assistants sociaux de secteurs, des Informations Préoccupantes (IP) et Soit Transmis. En plus des mesures exercées, ils ont évalué respectivement 7 et 11 IP chacun (soit 27 enfants). Ainsi, en 2021, 59 enfants ont été accompagnés en AED et AEMO pour 1,6 ETP. (Pour comparaison en 2019, 46 enfants étaient accompagnés pour 1,3 ETP).

Il est à noter que l'activité 2021 de ce service est en nette augmentation en administratif comme en judiciaire.

De plus, le territoire reste assez étendu et chronophage en déplacements, ce qui impacte davantage la charge de travail.

En outre, à la suite d'une évaluation d'IP ou d'un bilan AED, donnant lieu à une demande de judiciarisation et d'assistance éducative, les éducateurs se rendent en audience au Tribunal de Périgueux et au Tribunal de Bergerac.

Outre les temps d'analyse des pratiques et les réunions départementales AED, les éducateurs participent sur l'UT Sarlat Nord à des temps de régulation mensuels, en présence du secrétariat AED et de l'Adjoint Enfance-Famille.

	Nombre de dossiers	2020	2019	Nombre de mineurs concernés	2020	2019
IP (158) et Soit transmis (28)	186	126	156	311	197	211
Personnes vulnérables	24	37	32	-	-	-

L'explosion du nombre d'IP (+ 47 %) et du nombre de mineurs concernés (+ 58 %) a pesé toute l'année sur le quotidien des professionnels mobilisés en évaluation (AS, Educateurs, Puéricultrices, Psycho et plus marginalement les médecins).

Le traitement des IP dans son balisage nécessite du temps, de l'investissement, des moments de synthèse et de réflexion aux différents stades de l'évaluation. Il s'agit d'une priorité du service sur laquelle se greffent les urgences du quotidien.

Il est évident que l'étude de la charge de travail de l'évaluation des IP permettra de mesurer le retentissement de cette compétence dans l'activité des agents concernés.

Pôle Sud : En 2021, la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes a été à l'initiative de la transmission de 69 demandes d'évaluation d'informations préoccupantes (IP) (144 mineurs concernés) et 14 demandes dans le cadre de soit-transmis (29 mineurs auprès du secteur sud de l'Unité Territoriale de Sarlat).

Cette activité d'évaluation est en augmentation de 32 % concernant le nombre de demandes et de 55 % concernant les mineurs concernés par rapport à 2020. Si l'on se réfère à 2019, nous retrouvons une charge de travail similaire.

Au 1^{er} juillet 2021, le secteur du Bugue a été rattaché à la Maison du Département en Sarladais. Les IP en cours sur ce secteur ont été traitées par le pôle nord.

Plus globalement, nous constatons l'arrivée sur le territoire de familles jusqu'alors inconnues, l'installation de jeunes couples ou mères isolées et/ou de passage avec une problématique psychiatrique importante. Au regard de ces profils, il a été nécessaire de revoir les modalités d'intervention, par exemple, transmission régulière de notes pré natales pour « sécuriser » les suivis de grossesse. De même, un travail partenarial soutenu auprès des maternités et des départements d'origine a été nécessaire.

Ces situations, au-delà des préoccupations légitimes peuvent générer un fort investissement émotionnel des équipes. Tout le travail de coordination, d'accompagnement et de soutien technique prend son sens.

Pôle Nord : En 2021, nous dénombrons 89 évaluations d'IP sur les 3 cantons réunis et 14 évaluations en Soit Transmis, soit 103 évaluations au global.

Les évaluations sont effectuées en binômes d'équipes pluridisciplinaires à chaque fois que possible. Ainsi, lorsqu'une problématique éducative apparaît à la réception de la demande d'évaluation, un éducateur est associé à une assistante sociale, dans la perspective de mutualiser les compétences, mais aussi de travailler en amont à une AED. Rappelons qu'en 2021, les deux éducateurs (1,6 ETP) ont rencontré 27 enfants en évaluation en plus de leurs mesures.

Les assistants sociaux (AS) ont évalué de 9 à 20 IP/ST, la moyenne étant à 13 par AS.

De même, dès lors que les IP concernent de jeunes enfants et des risques identifiés en terme de santé et de développement physique et psychique, toutes les collègues de PMI sont associées, sous différentes formes (évaluations – Rendez-vous en soutien à la parentalité – Consultations de nourrissons – Accompagnement psychologique des enfants, en lien avec le plan d'aide global).

En conclusion, il est important de noter que la hausse d'activité est là encore à mettre en lien avec la difficulté de trouver des réponses adaptées en Prévention.

Ainsi, on note que l'Education Nationale (1^{er} et 2^{ème} degrés) est le plus gros pourvoyeur d'IP en 2021, à la fois en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences sur la baisse de fréquentation des élèves.

On relève également la dramatique pénurie de professionnels de santé – pédopsychiatres et psychologues en CMP notamment – ne permettant pas de prendre en charge les enfants du point de vue du soin, avec des problématiques récurrentes de comportement au sein des écoles, qui amènent le personnel de l'Education Nationale à rédiger de nouvelles IP, compte-tenu de l'aggravation des situations et de leurs difficultés à répondre aux besoins de chacun, sur le temps scolaire.

De plus, la permanence des difficultés rencontrées par les parents face à leur enfant présentant des troubles du comportement et des listes d'attentes comprises entre 6 mois et 1 an (CMS – CAMSP), est un facteur de risque majeur de violences intra familiales.

Les évaluations concernant les personnes vulnérables sont en légère diminution cette année mais les situations sur lesquelles nous sommes saisis sont de plus en plus dégradées. On peut observer une vigilance accrue de la part des collectivités locales, des infirmiers libéraux à ce public essentiellement vieillissant ou en situation de handicap mais le service reste devant une équation impossible à résoudre quand la problématique de l'accès au soin s'additionne à celle de la mobilité.

ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	460
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	176
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	215
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	37
Nombre d'enfants vus en école	215
Psychologues	
Nombre d'enquêtes adoption	1
Nombre de familles en difficulté rencontrées	52 (209 entretiens)
Nombre d'assistantes familiales	3

D'un point de vue général, l'activité de la PMI renoue avec sa dynamique d'avant COVID malgré des absences de puéricultrices sur de longues périodes.

L'offre de service qu'il s'agisse des consultations ou des permanences de puéricultrices est non seulement clairement identifiée mais répond également pour partie à la problématique de la désertification médicale particulièrement criante s'agissant de la pédiatrie (+ 33% de visites à domicile).

Si l'objectif d'interventions précoces reste une priorité pour l'équipe d'encadrement il a été obéré cette année par les absences de puéricultrices contraignant le service à tenir sur les missions à échéances, l'agrément notamment.

La force de cette équipe tient dans sa pluridisciplinarité, sa couverture territoriale et donc son lien avec les travailleurs sociaux et surtout sa capacité à décliner des propositions d'accompagnement au plus près des problématiques rencontrées.

Avec une baisse de 40 % du nombre de familles rencontrées cette année, les psychologues de prévention ont réalisé un nombre d'entretiens qui ne suit pas cette tendance dans les mêmes proportions (209 entretiens). Les situations en post confinement mais avec une persistance du contexte sanitaire ont exigé un suivi particulièrement renforcé.

Il est évident par ailleurs que l'offre d'accompagnement sur le territoire par les psychologues libéraux comme la psychiatrie hospitalière, fortement carencée, contraint les psychologues à accompagner des familles repérées ou déjà suivies sur des problématiques de parentalité.

ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

Avec 259 transports sociaux pour 36 827 kms les agents de mobilité n'ont pas pu renouer avec l'intégralité des prises en charge qu'ils pouvaient proposer en avant la crise au regard des règles sanitaires imposées toute l'année 2021.

Les deux agents se sont toutefois tenus à la disposition de l'équipe d'encadrement pour assurer un soutien logistique : acheminement des masques/plexis, entretien des véhicules de service.

Ce service de transport mobilisé tant par le service social, les référents insertion que l'ASE garde toute sa pertinence sur un territoire rural sur lequel les démarches de soins ou encore juridiques impliquent de parcourir des distances importantes.

DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

L'animatrice a ajusté tout au long de l'année ses interventions au contexte sanitaire portée par un diagnostic partagé avec les travailleurs médico-sociaux afin d'offrir un espace/temps pour rompre avec l'isolement et par l'exigence de sécuriser ses temps collectifs.

Trois actions ont été engagées en 2021 :

- Un groupe « Bougeons ensemble » co-animé avec l'infirmière Insertion dès le mois de Mars,
- Un groupe ados : le mercredi après-midi de mars à juin 2021 pour les jeunes suivis par les travailleurs sociaux du CMS de Montignac. Les mesures, liées au Covid-19, ont augmenté la surconsommation et la dépendance aux écrans. Ces jeunes sont sédentaires souvent en surpoids et en décrochage scolaire,
- Deux stages ados sportifs ont été mis en place au Château de Campagne en avril et en Octobre 2021 en partenariat avec les éducateurs sportifs du Conseil Départemental. L'animatrice et l'agent de mobilité ont accompagné une dizaine de jeunes de Montignac et Thenon sur les journées,
- Action de soutien à la parentalité à la faveur de sorties culturelles : visites de Lascaux 4 et du Thot ainsi qu'une sortie Cinéma pour 30 adultes et 20 enfants.

24 - SERVICE INSPECTION - EXPERTISE

PRESENTATION DU SERVICE

Le Service Inspection - Expertise est directement rattaché à la Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité et de la Prévention. Il a pour finalité d'apporter une aide à la décision sur les dossiers complexes mobilisant des compétences plurielles. Dans ce but, 2 Equivalents Temps Plein interviennent dans 2 domaines distincts et multiformes :

L'Inspection : s'entend comme une investigation approfondie sur place et sur pièces de la structure, de sa gouvernance, du fonctionnement et du service rendu par les Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (ESSMS). Elle s'exerce notamment dans le cadre des pouvoirs de police administrative conférés par la loi au Président du Conseil départemental. A cet effet, les agents inspecteurs reçoivent une habilitation écrite sous la forme d'une lettre de mission.

Sur sollicitation du Président du Conseil départemental, le service peut également intervenir dans le cadre d'un soutien aux établissements sociaux et médico-sociaux. Le périmètre de l'intervention est alors défini en considération de la nature de l'intervention et de la problématique (mission d'appui, mission d'audit-diagnostic, d'audit-conseil, d'évaluation-action...)

L'Expertise : couvre un vaste champ d'intervention allant de la veille / du conseil juridique, à la réalisation d'études statistiques / d'outils de pilotages, en passant par l'analyse qualitative ou la participation du service à des projets transversaux. Le champ d'intervention de l'expertise s'étend aussi à l'assistance au pilotage et à la conduite de projets d'intérêt départemental.

Dans tous ces domaines, l'activité s'accompagne de liens ponctuels ou réguliers avec les autres directions et services du Conseil départemental voire des partenaires extérieurs. Il convient ici de souligner la qualité et l'importance d'un travail d'équipe au quotidien.

EXECUTION DES MISSIONS DU SERVICE

L'INSPECTION

Depuis 2011, une mission d'inspection des établissements et services sociaux et médico-sociaux se veut totalement transversale et pluridisciplinaire tant dans ses méthodes que dans ses capacités d'analyse. Les inspections dépassent ainsi le cadre strict des personnes « missionnées » par la mobilisation des différentes compétences du service.

L'inspection concerne l'investigation du fonctionnement d'un établissement ou d'un service (gouvernance, management, accueil et service rendu, gestion administrative, fonctionnement financier, sécurité et gestion des risques...).

Vu les méthodologies, connaissances, moyens, temps mobilisés dans la récolte, la validation, l'interprétation qualitative des données, ce champ d'intervention se limite aux inspections extraordinaires sur demande de la Direction Générale Adjointe et de la Direction Générale

des services ; ce travail se focalisant sur les structures identifiées comme étant les plus en difficultés.

Dans ce cadre, en 2021, le service a initié (octobre 2021), conjointement avec les Pôles Personnes Handicapées et Aide Sociale à l'Enfance, une inspection auprès d'un important gestionnaire associatif du Département gérant de nombreux établissements et services médico-sociaux.

La mission d'inspection avait pour objectif de faire un état des lieux des conditions de fonctionnement d'un foyer expérimental spécialisé à la fois par une prise en charge éducative et médicale d'enfants, adolescents et jeunes adultes, ne pouvant être maintenus dans leur milieu familial et relevant à la fois de la Protection de l'Enfance et d'une orientation en tant que personnes en situation de handicap.

Cette mission est toujours en cours et s'étend désormais à certaines fonctions support du Siège administratif de cette association, dont les Finances et les Ressources Humaines.

Le service a également participé à des missions de contrôle auprès de particuliers accueillant sans agrément, à titre habituel, permanent, des enfants relevant de la protection de l'Enfance.

L'EXPERTISE

Le service dans cette activité essaye de répondre à une triple demande institutionnelle : aider à la décision (par l'élaboration d'indicateurs de pilotage, l'analyse qualitative par l'usage de méthodologies issues des sciences sociales en lien avec l'inspection, l'appui dans le cadre de dossiers complexes), alimenter le débat public (par la construction de statistiques, l'étude juridique), apporter son concours sur des projets transversaux.

- ELABORATION D'OUTILS DE PILOTAGE

Cette activité constante d'expertise s'est toujours maintenue à un niveau conséquent. Elle intègre la production de plusieurs types de documents :

- Un document synthétique regroupant par « grands domaines » les données importantes du rapport d'activité de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention. Il est mis à jour de manière annuelle en concertation avec les Pôles ;
- Le tableau de bord mensuel du Revenu de Solidarité Active (pour plus de détails Cf. 11.2.2.2) ;

Une mise à jour annuelle complète des statistiques du Programme Départemental d'Insertion (PDI). Elle contribue à mesurer l'impact du revenu de solidarité active dans le département (évolution, structuration sociodémographique des « publics » suivis) dans la perspective notamment de la mise en œuvre du Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

Ces chiffres peuvent de surcroît être régulièrement mis à jour et enrichis sur une base cantonale voire intercommunale ou communale, afin de répondre aux besoins spécifiques des Unités Territoriales (UT), Centre Communaux et intercommunaux d'Action Sociale, de la Direction, du Président ou des élus du Conseil départemental ...

Comme l'année dernière, du fait de la crise sanitaire toujours en cours, peu de diagnostics territoriaux RSA (moins d'une dizaine) ont été réalisés durant l'année.

En revanche, l'implication de la cellule dans la mise en œuvre depuis fin 2018 d'une politique de santé publique s'est poursuivie donnant lieu à des études sur le périmètre d'intervention / d'accessibilité de centres départementaux de santé, à la quantification et l'analyse des besoins en santé des personnes en situation de précarité.

Ce travail, qui s'est accompagné également d'un appui permanent en conduite de projet, a permis notamment l'ouverture effective d'un second Centre Départemental de santé fin 2021 à Saint Médard de Mussidan (Cf. 11.2.2.5) et le (re)positionnement en lien avec le Pôle Action Sociale Territorialisée de personnels spécialisés (infirmiers d'insertion) chargés de lutter contre le renoncement aux soins parmi les bénéficiaires du RSA.

Pour finir, en 2021, la cellule, tant dans sa fonction d'expertise statistique (extraction traitement de données), sociologique (échanges sur l'interprétation des résultats obtenus), que juridique (mise en œuvre d'une convention dédiée à la protection des données personnelles), a apporté son concours à un cabinet d'études extérieur chargé d'évaluer la pertinence du dispositif de cumul d'un emploi saisonnier avec celui d'un RSA à taux plein. Elle participe désormais à la préconisation des mesures permettant de mieux suivre et piloter ce dispositif de bonification de l'allocation et d'insertion par l'emploi.

- CONSTRUCTION D'INDICATEURS STATISTIQUES ET STRATEGIES D'EXTRACTION

Cette activité est au cœur de l'expertise statistique car rarement un chiffre « parle de lui-même ». Il est le résultat d'une construction basée à la fois sur des connaissances techniques, des pratiques administratives et une « réalité de terrain ».

Depuis 2010, le service dans sa partie « études statistiques » est fortement impliqué sur la problématique du Revenu de Solidarité Active (RSA), qui illustre parfaitement une telle démarche.

Cette dernière a permis d'élaborer un tableau de bord mensuel complété de « points de situation » qui peuvent aborder des données spécifiques, et/ou analysent la situation départementale au regard de la conjoncture régionale et nationale.

Depuis 2018, les flux comptables RSA transmis par la Direction Générale des Finances Publiques sont également analysés au sein de la cellule. Ils permettent notamment une territorialisation détaillée par canton de l'allocation brute versée sur l'année aux allocataires via les organismes payeurs.

Autre objet d'attentions : les extractions des données essentielles au fonctionnement des Unités Territoriales. Jusque-là, ces extractions étaient en partie assurées par le service en lien étroit avec l'informatique sur le dispositif RSA global. Elles permettaient une meilleure prise en charge des bénéficiaires (gain de temps dans le traitement administratif).

Cette activité visait aussi à pallier l'absence d'un d'outil informatiques proprement dédié au suivi des parcours d'insertion à grande échelle.

En 2021, la cellule, en lien avec le Pôle RSA et la DSIN, a apporté son soutien à la recherche d'une solution informatique spécifique de suivi mieux à même de concilier sur le terrain l'insertion, actions d'essence individuelles et la « masse » conséquente des situations à gérer.

- L'APPUI DANS LE CADRE DE DOSSIERS COMPLEXES ET TRANSVERSAUX

Sur demande de la Direction ou des Pôles, dans le cadre de l'appui à la décision ou d'un soutien technique de partenaires départementaux, cette activité a pour objet de fournir une réponse à des problématiques juridiques et techniques complexes qui n'ont pu être traitées dans le cadre du fonctionnement ordinaire.

Il s'agit d'apporter, dans un souci de pertinence, un éclairage ainsi qu'une réponse partagée, adaptée et circonstanciée au plus près de la réalité et/ou des besoins des services.

Cette approche ne se résume donc pas à de simples « consultations juridiques », mais vise à une co-construction, avec les services, de solutions à des problématiques, conjointement identifiées, afin de définir les enjeux, les attentes, les risques contentieux et les moyens d'y remédier.

150 questions ont été ainsi traitées en 2021, dont :

- 40 questions au stade précontentieux et contentieux, ou de défense des intérêts départementaux.

En lien avec les pôles et services de la DGA-SP et, autant que de besoin, la Direction du Droit et de la Commande publique, ces dossiers ont porté, par exemple, sur :

- L'appui dans le traitement d'un nombre important de Recours administratifs préalables obligatoires en matière de refus, de suspension, de réduction ou de radiation au titre du bénéficiaire au RSA (en lien avec une sanction administrative prise par Pôle Emploi, l'importance de capitaux placés, la situation du conjoint de nationalité étrangère du bénéficiaire, la régularité du séjour en France...);
- Des questions procédurales (effet non suspensif des requêtes en annulation d'un acte administratif, l'incidence de la preuve obtenue par un procédé déloyal...);
- Des questions d'application du droit, en toutes matières (interdiction de licenciement d'une assistante familiale pendant son congé maternité; régime fiscal applicable aux Etablissements sociaux et médico-sociaux...);
- La prévention de différends en matière de règles budgétaires, financières et comptables (modalités de facturation des absences des usagers en application du règlement départemental d'aide sociale du domicile de secours; régime légale des reprises de résultat des services d'aide et d'accompagnement à domicile sous tarification administrée...).

- 75 études de cas d'espèces posant difficulté(s) particulière(s) dans le quotidien des services, par exemple :

- Les conséquences d'une position de conflit d'intérêt d'un curateur, en emploi direct à domicile, par rapport à son protégé, bénéficiaire d'un plan d'aide APA;
- La conséquence de l'application des privilèges et immunités des fonctionnaires relevant des organismes de l'Union Européennes pour l'octroi d'une prestation d'aide sociale;

- L'étude sur les exigences du décret de 2016 s'agissant des pièces comptables à produire dans le cadre d'un marché public non formalisé ;
- Les conditions de validité d'une signature électronique dans la mise en œuvre d'un télé service à destination de usagers.

- 19 études générales et particulières portant sur l'évolution du droit positif et de la jurisprudence ; notamment l'ordonnance relative aux « services aux familles », la loi « Protection des Enfants », la loi « Différenciation, Déconcentration, Décentralisation, Simplification. »

Comme en 2020, une part non négligeable de l'activité d'expertise (16 questions abordées) a concerné l'accompagnement des services pour faire face aux régimes juridiques dérogatoires mis en place dans le cadre de la crise sanitaire en lien avec l'épidémie de la COVID-19.

- L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ORIENTATION DES POLITIQUES D'ACTION SOCIALE

En lien avec la Direction, les Pôles, des partenaires extérieurs, le service contribue activement à la concrétisation de projets en matière de politique d'action sociale. A cet effet, il prend part à de multiples rencontres, réunions, comités de pilotage, groupes de travail et des conférences. Malgré la crise sanitaire on peut ici retenir notamment :

- o La participation de la cellule à la négociation et la mise à jour en lien avec le Pôle RSA, des conventions de gestion entre le Conseil départemental, la Caisse d'Allocations Familiales(CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ;
- o La mobilisation de la cellule dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID 19, en lien avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour le mise en œuvre de 2 centres temporaires de vaccination au plus près des populations fragiles.
- o La participation du service à la formation des assistants maternels portant sur l'environnement juridique autour de leur métier (11 sessions de formation sur l'année) ;
- o La participation du service à la mise en œuvre de la Convention 2019-2021 d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi en lien avec le Pôle RSA, le Pôle Action Sociale Territorialisé (évaluation critique des indicateurs attendus par l'Etat dans le cadre de la contractualisation et de leur conséquence sur l'organisation du dispositif d'insertion) ;
- o En lien avec la DRH, la poursuite de la sécurisation des procédés d'attribution de délégations de signature au sein de la DGA-SP ;
- o La poursuite de la participation du service à la lutte contre les accueils familiaux à titre onéreux sans agrément ;
- o L'appui juridique à la conduite de projets d'intérêt départementaux. On peut citer à cet effet, la restructuration de l'EHPAD de BOURDEILLES et la reconstruction de

l'EHPAD public autonome de TERRASSON, le projet de relocalisation du Foyer de Vie pour Adultes de la FONDATION DE SELVES et surtout le projet de fusion sanitaire entre les CH de PERIGUEUX ET LANMARY et d'autonomisation de l'EHPAD de LANMARY.

– LA CONDUITE ET LA MISE EN OEUVRE DE CENTRES DE SANTE DEPARTEMENTAUX

Dans le prolongement de la délibération n°18-07 du 15 janvier 2018, l'ensemble du service a été en charge en 2021 de participer à la mise en œuvre de centres de santé de proximité. L'un de ces projets a abouti fin 2021 sur l'ouverture d'un établissement sur Saint Médard de Mussidan.

Ce centre, propose, notamment en coordination avec les services sociaux du Département, des consultations et soins en médecine généraliste pour l'ensemble de la population. 2 centres sont désormais déployés (St Médard de Mussidan, Excideuil), et emploient des médecins et personnels salariés du Département.

Pour 2021, une part très importante de l'activité du service a consisté en lien avec la Direction de la DGA-SP et le coordonnateur, responsable administratif des 2 structures d'apporter son aide au quotidien au 2 structures départementales (suivi en lien avec la DSIN et les personnels du Centre de la mise en œuvre des outils informatiques, suivi d'avancement de travaux, mise en place de la formation des médecins au logiciel médical dédié, référencement du Centre et lien avec l'Assurance Maladie, déclaration des indicateurs de fonctionnement et d'activité sur la Plateforme de l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH), études statistique ou juridique spécifiques, etc.).

La cellule restera fortement mobilisée sur ce secteur d'activité ; un troisième centre de santé devant d'ailleurs ouvrir fin 2022 à Ribérac.

25 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE.

Dans le cadre de sa compétence de solidarité territoriale et conformément au Schéma Départemental d'Accès aux Soins de Proximité, le Département a ouvert un premier Centre de Santé à EXCIDEUIL le 1^{er} septembre 2019, puis un second à SAINT MEDARD DE MUSSIDAN au 1^{er} novembre 2020.

UNE REPONSE SANITAIRE DE PROXIMITE

Le Code de la Santé définit un Centre de Santé comme :

- « une structure sanitaire de proximité, dispensant des soins de premier recours (...) et pratiquant à la fois des activités de prévention, de diagnostic et de soins, au sein du centre (...) ou au domicile du patient,

- (...) Tout centre de santé (...) réalise à titre principal des prestations remboursables par l'assurance maladie. »

Les Centres Départementaux de Santé ont été autorisés à fonctionner par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la base d'un diagnostic territorial et d'un projet de santé.

Chaque centre est sous la responsabilité d'un médecin coordinateur et dispose d'un numéro Siret spécifique.

Il offre avec le Centre Médico-Social (CMS), des réponses plurielles de santé publique.

Les objectifs poursuivis par le Conseil départemental sont pluriels :

- ✓ Offrir un accès aux soins aux habitants des zones sous dotées en médecine générale afin de lutter contre le phénomène de non recours aux soins ;
- ✓ Contribuer à lutter contre la déprise et la relégation des territoires ruraux qui sans, médecins généralistes, perdent leur attractivité ;
- ✓ Contribuer à l'accompagnement et la prise en soin des publics âgés ou fragiles dont les besoins sanitaires sont prégnants.

UNE OFFRE EN MEDECINE GENERALE SUR DES TERRITOIRES SOUFFRANT DE DESERTIFICATION

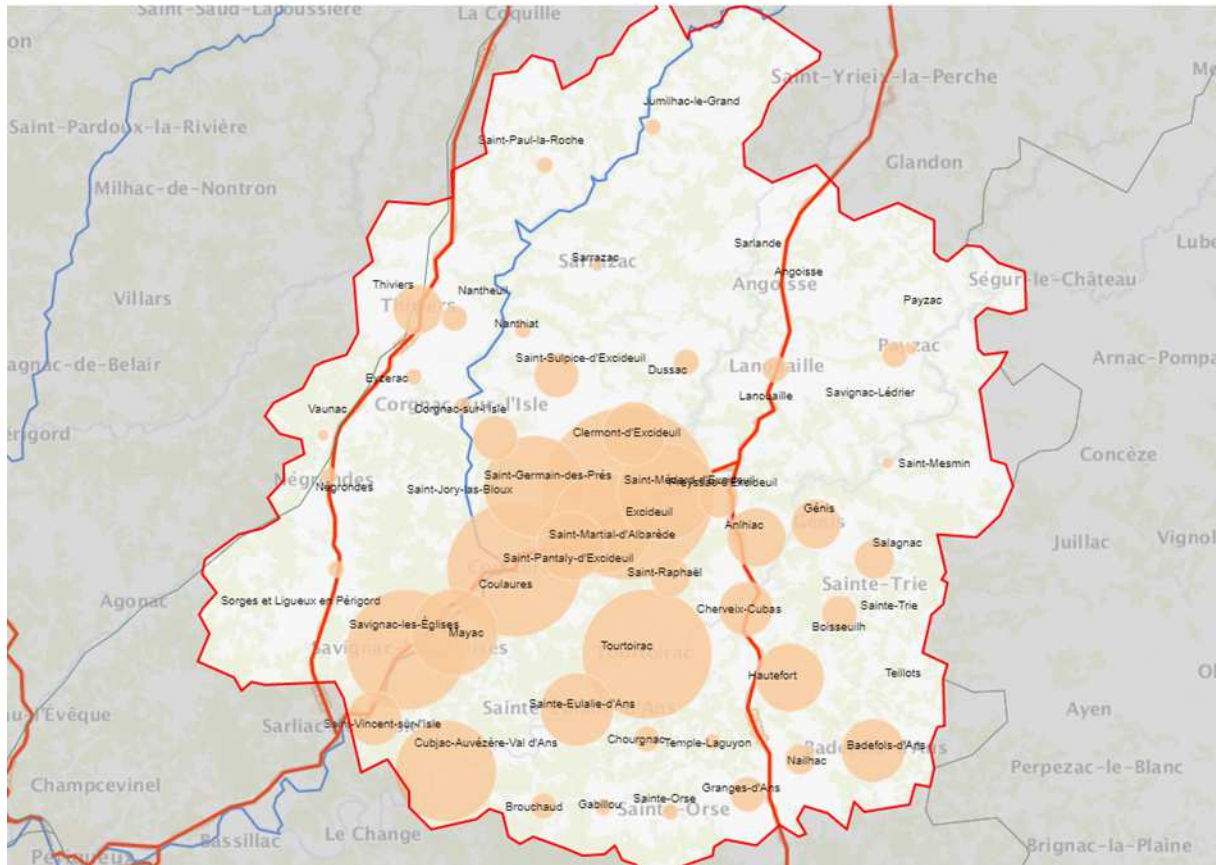
CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE D'EXCIDEUIL

Les éléments statistiques disponibles concernant l'activité de l'antenne d'Excideuil démontrent que 86 % de la patientèle de l'antenne d'Excideuil réside sur le périmètre d'accessibilité idéal de la structure (15 minutes de trajet maximal en voiture).

14 % des patients pris en charge en 2021 résidaient donc hors de ce périmètre (2 % parmi eux hors département).

C'est au sud de ce périmètre idéal d'accessibilité que proviennent la plupart des personnes soignées (Cf. Carte ci-dessous), principalement au sud-ouest, le long d'un axe de communication allant de St Vincent sur l'Isle à St Médard d'Excideuil.

4 Communes se distinguent par un nombre important de patients pris en charge : Excideuil (nombre de patients supérieur à 200), Coulaures, Tourtoirac et Saignac les Eglises (nombre de patients supérieur à 100).



Origine des patients pris en charge par le CDS d'Excideuil sur le périmètre d'accessibilité idéal de la structure (15 minutes de trajet en voiture)

1 025 consultations ont été assurées et 3 % des patients ont déclarés le Centre de Santé comme « médecin traitant ».

De nombreuses absences pour maladie ont impacté le fonctionnement de manière permanente, 1 médecin à 0,5 ETP et 1 médecin à 0,1 ETP ont assuré les consultations, épaulés par 1 infirmier en pratique avancée à 0,5 ETP.

Celui-ci a contribué fortement à la vaccination anti COVID 19 et au suivi, par délégation médicale, des patients en affection longue durée.

Un renfort de secrétariat a été mobilisé pour faire face à un arrêt longue durée.

En 2022, 2 nouveaux médecins à temps plein, dont un médecin coordonnateur, prendront leurs fonctions au 15.01.2022 puis au 01.04.2022.

CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE DE ST MEDARD DE MUSSIDAN

A St Médard de Mussidan, 3 ETP de médecins généralistes, un 0,1 de pneumologue, 2 ETP de secrétariat composent l'équipe du centre dès son ouverture.

Un interne est également accueilli. Le centre est ouvert du lundi au samedi de 8h à 19h.

En 2021, en un mois d'activité, l'antenne a réalisé 970 consultations, pour une patientèle médecin traitant selon la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), de 500 patients. Il faut noter que ce dernier chiffre est sous-estimé puisque l'enregistrement effectif par la Caisse de la totalité des patients désireux d'avoir l'un des médecins généralistes de l'antenne comme médecin traitant connaît du retard.

Concernant le nombre de personnes reçues au sein de l'antenne, il faut ajouter que nombre d'entre elles se sont présentées directement au secrétariat médical pour être suivi à l'avenir par l'un des professionnels de santé de la structure.

En décembre 2021, c'est un total de 1 200 personnes qui ont été accueillis pour consultation et/ou enregistrement au sein de cette structure de santé depuis son ouverture (Cf. répartition territoriale de cette patientèle dans la partie suivante). En mars 2022, ce chiffre est désormais de 2 700 personnes accueillis.

L'attractivité de l'antenne de Saint Médard de Mussidan s'étend bien au-delà de son périmètre d'accessibilité idéal puisque 25% de sa patientèle réside sur une commune située à plus de 15 minutes de trajet en voiture.²

Ces communes hors périmètre sont principalement situées au nord, sur le secteur ribéracois. (Cf. Carte ci-dessous).

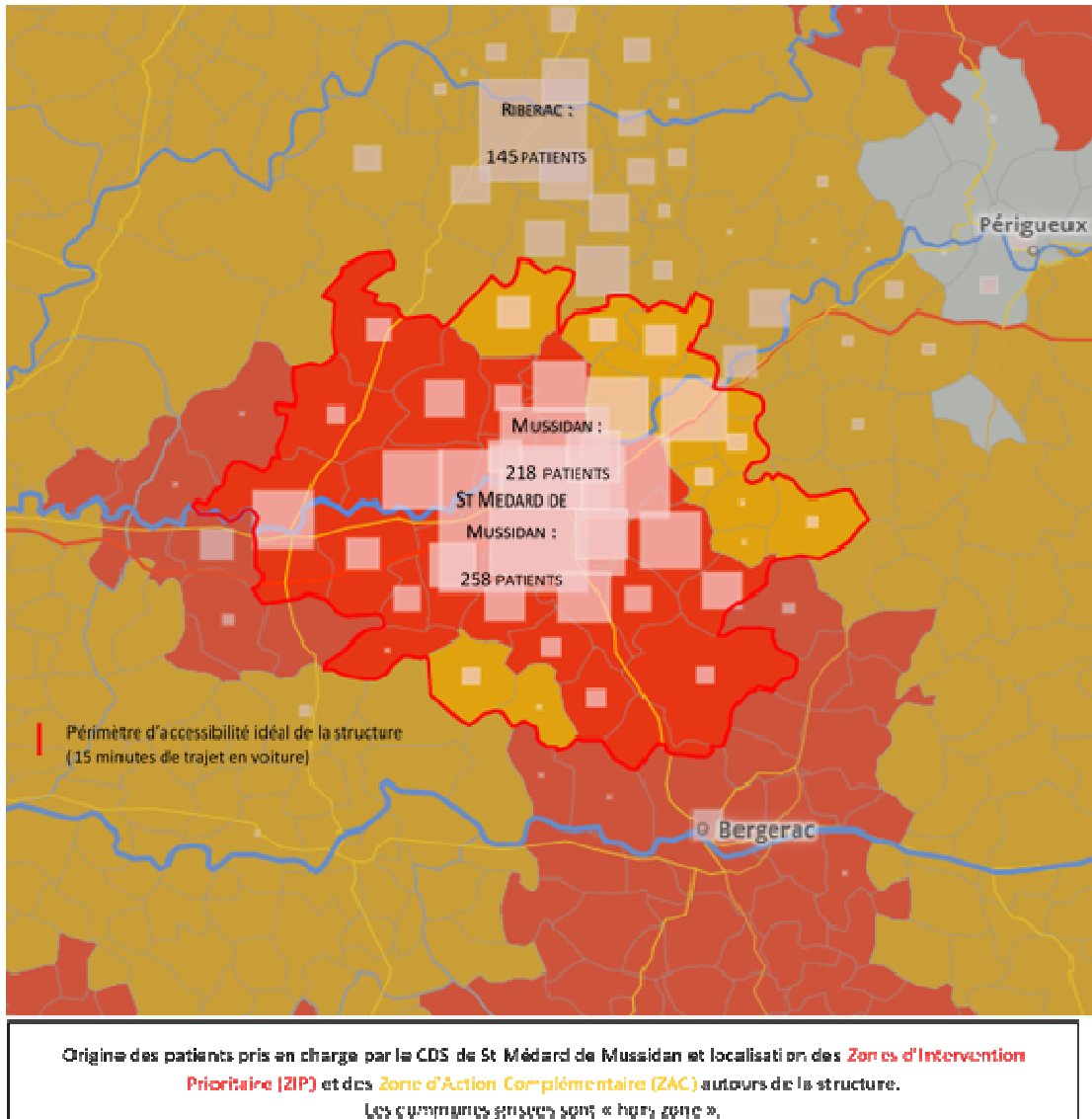
Ribérac se présente d'ailleurs comme la troisième commune où sont domiciliés les patients du Centre Départemental de Santé après Saint Médard de Mussidan et Mussidan.

Cette répartition territoriale de la patientèle est sans doute l'indice que ce territoire est durement confronté au manque de médecins généralistes et à ce titre devrait être requalifié par l'ARS en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP).³

² Les communes de résidence de nombreux patients se situent donc de manière récurrente à presque 30 km voire plus de la structure !

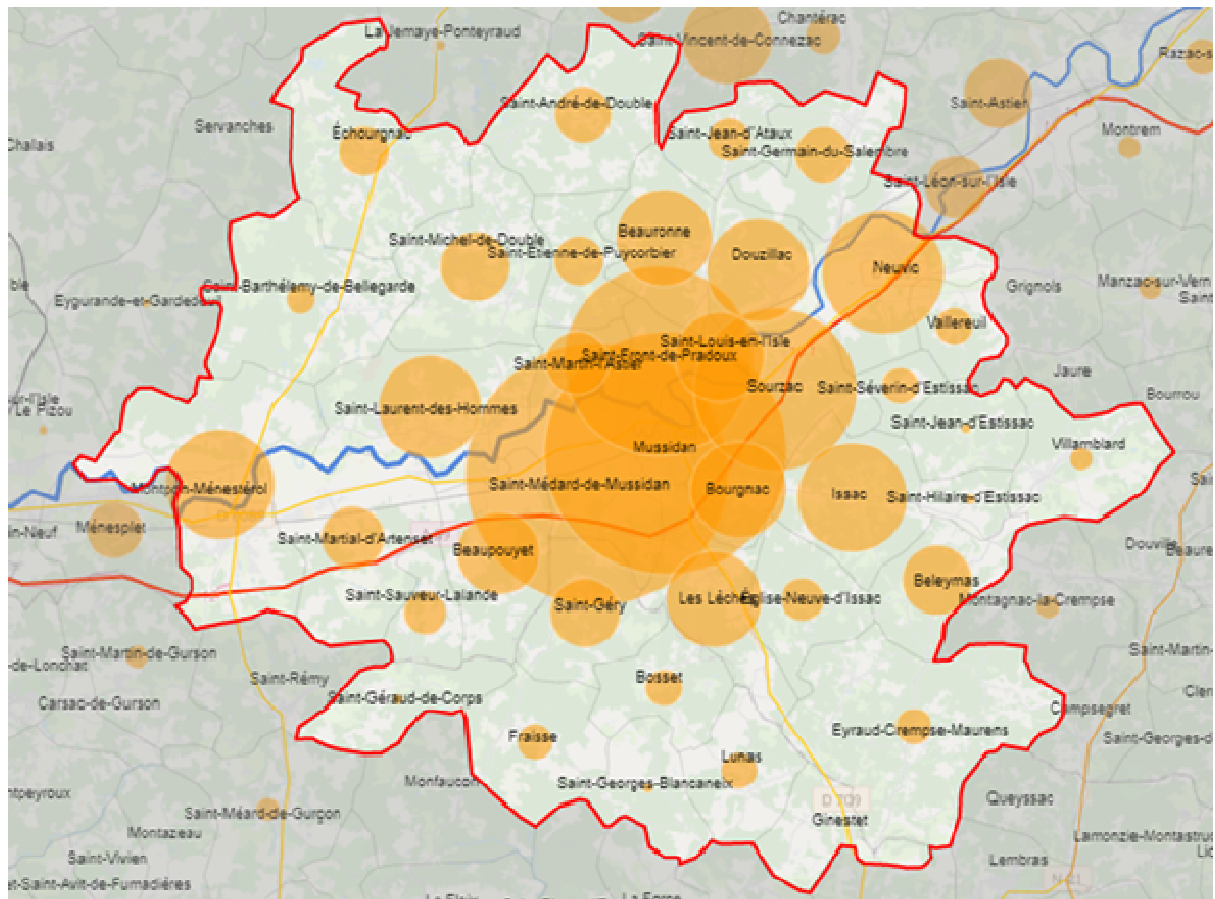
³ Actuellement le ribéracois est classé par l'ARS en Zone d'Action Complémentaires (ZAC), c'est-à-dire « moins impactées par le manque de médecins mais où des moyens doivent être mis en œuvre pour éviter que la situation ne se détériore ».

A



elles seules St Médard de Mussidan, Mussidan et Ribérac représentent plus du tiers des personnes qui ont déjà été reçues et soignées par l'un des 4 médecins exerçants sur le Centre de santé.

Plus spécifiquement, sur le périmètre d'accessibilité idéal de la structure, la patientèle se concentre sans surprise autour de la rivière Isle, le long d'un axe important de communication qui part de Montpon-Ménéstérol jusqu'à Neuvic (Cf. Carte ci-dessous).



Origine des patients pris en charge par le CDSP de St Médard de Mussidan sur le périmètre d'accessibilité idéal de la structure (15 minutes de trajet en voiture)

Perspectives 2022

- Ouverture au 1^{er} septembre 2022 d'un troisième Centre Départemental de Santé sur la commune de Ribérac pour répondre aux besoins de démographie médicale du territoire concernée,
- Recrutement d'un nouveau médecin coordinateur à l'antenne d'Excideuil,
- Recrutement de professionnels de santé à l'antenne de Saint-Médard de Mussidan suite au départ d'un médecin à mi-temps.

UN BUDGET ANNEXE

Les Centres départementaux de santé font l'objet d'un budget annexe.

Les dépenses 2021 se sont établies à 369 425 € et les recettes à 553 100 €.

La contribution du Conseil départemental atteint 268 200 €.

Le budget 2021 ne peut être considéré comme représentatif en raison de l'absence prolongée de médecin coordonnateur sur Excideuil et de l'ouverture effective de Saint-Médard de Mussidan au 01.12.2021 (le budget ayant été voté avec une ouverture au 01.09.2021).

DGA DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DES SPORTS

26- INTRODUCTION

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA DGA CES

Depuis le 1^{er} mars 2020, le Pôle Administratif et Financier (PAF) de la Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Éducation et des Sports (DGA-CES) a vu ses missions se recentrer sur une fonction uniquement financière. Ainsi les lignes « métiers » autrefois gérées par le PAF, relèvent désormais de quatre services gestionnaires Coriolis :

- La Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Éducation et des Sports pour ce qui concerne les projets transverses (« Séjour d'été Aide Sociale à l'Enfance », « L'été artistique à Campagne », « enquête des publics Bibliothèque Numérique de Référence », ...)
- Le Service du Conventionnement Culturel pour ce qui concerne l'accompagnement de nos organismes missionnés et le Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle de la Dordogne
- La Direction de l'Archéologie et du Patrimoine pour ce qui concerne les grands projets (« Projet Michel de Montaigne », Cussac, Espace Mémoire de la Résistance et de la Déportation en Dordogne...)
- Le Service départemental du Patrimoine pour ce qui concerne les grandes expositions

Pour l'exercice 2021, ne restent sur les lignes budgétaires du Pôle Administratif et Financier que les crédits nécessaires au paiement des factures émises par le Parc départemental pour les véhicules et engins motorisés de la DGA-CES, ainsi que les imputations budgétaires résiduelles liées aux autorisations de programme passées.

BUDGET 2021

Crédits de paiement votés	Exercice 2020	Exercice 2021	Evolution2020 / 2021
Fonctionnement			
Budget Primitif	4 481 800 €	210 500 €	-95,30 %
BP + BS + DM2	4 475 200 €	235 500 €	-94,74 %
Investissement			
Budget Primitif	475 083 €	161 000 €	-66,11 %
BP + reports + BS + DM2	2 902 920 €	217 323 €	-92,51 %
TOTAUX :			
Budget Primitif	4 956 883 €	371 500 €	-92,51 %
BP + reports + BS + DM2	7 378 120 €	452 823 €	-93,86 %

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 54,58% (87,36% pour le fonctionnement ; 19,07% pour l'investissement). Les soldes des crédits de paiement concernent :

- Une diminution des déplacements professionnels et donc des frais associés compte tenu des restrictions sanitaires, sur le volet fonctionnement.

- Des engagements d'autorisations de programme reportés sur l'exercice 2022 en investissement.

27- SERVICE DE L'INGENIERIE CULTURELLE TERRITORIALE

Malgré la crise sanitaire, certes moins importante qu'en 2020 qui nous a contraint de nous adapter à de nouvelles pratiques telles que le télétravail, toutes les missions envisagées pour l'année 2021 ont été réalisées.

Rappel des Objectifs 2021

I - Mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs de soutiens en lien avec les services du Conventionnement et de la Vie Associative.

II - Collecte des données et organisation du traitement des informations et de leurs mises à jour (Survey, études de territoires, BIT-NIC 24, lien Survey/SIG).

III - Veille et développement de l'interface collaborative BIT-NIC 24. Le but étant de faciliter la coordination des différentes actions menées par les services et opérateurs du département.

IV - Assistance et conseil dans la mise en œuvre des dispositifs de contractualisations. Etude de faisabilité et constitution d'argumentaires techniques sur les projets d'investissement et les demandes de subventions.

V - Cellule d'appui pour l'ensemble des services et opérateurs de la DGACES.

VI – Autres champs d'intervention

I- Mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs de soutien

- **Dispositif de Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC)**

Appui aux territoire par l'apport en ingénierie et la création d'espaces de concertation avec les élus et les opérateurs culturels. L'objectif étant de recenser et d'analyser les besoins et les attentes des acteurs locaux, d'élaborer un diagnostic partagé avec ces derniers, sous forme d'argumentaire technique, afin de permettre aux élus d'opérer des choix stratégiques.

Le service a assuré le suivi de la mise en œuvre, sur les territoires, des Contrats Territoriaux d'Education Artistique et Culturelle (CoTEAC) qui, du fait de leurs actions menées à l'année et de la concertation territoriale que ce dispositif induit, ont intégrés le dispositif des conventions culturelles SICC. A ce jour, il existe deux CoTEAC : un sur le territoire de la Communauté de communes Isle-Vern-Salembre (CCIVS) et un sur le territoire de la Communauté de communes Dronne-et-Belle. Ils sont portés par les deux entités précitées.

- **Autres dispositifs**

Le service a eu pour mission l'évaluation et l'instruction des dossiers de demandes de subvention dans le champ plus large de la culture. Pour ce faire, des avis territoriaux ont été réalisés par les conseillers culturels, par territoire afin d'évaluer la pertinence des projets et du bon dimensionnement des montants des aides sollicitées. Les arbitrages techniques qui en ont résulté, ont été proposés à la Vice-Présidente en charge de la culture pour validation avant les passages en Commission Permanente. Par ailleurs, en l'absence du chef du Service du Conventionnement, la rédaction des conventions et le suivi financier de l'ensemble des projets ont été entièrement assurés par notre service.

Le service a participé au suivi des dossiers autour des langues régionales, particulièrement la langue occitane, en relation avec son chargé de mission.

II- Collecte et organisation du traitement des informations - Outil de collectage Survey 1-2-3

Grâce à l'utilisation de l'outil mobile Survey 1-2-3, conçu par la DSIN, et utilisable via leurs téléphones portables, les conseillers culturels, lors de leurs déplacements et de leurs rencontres avec les porteurs de projets, ont pu procéder à la collecte des éléments nécessaires à la mise à jour des données essentielles à la réalisation entre autres, d'évaluation culturelle et de diagnostics de territoire.

III – Veille et développement de l'interface collaborative BIT-NIC 24

Un réseau d'acteurs institutionnels a été constitué autour de l'application BIT-NIC 24. Cette application a permis une veille de cette interface collaborative, menée depuis plusieurs années, et chaque mois il a été procédé à des extractions destinées aux élus départementaux. Ces extractions permettant de faire un état précis des interventions de l'ensemble des services et opérateurs à l'échelle des cantons.

Il appartient donc aux conseillers culturels de renseigner la base via l'application, de façon régulière.

Un référent missionné par le service assure les extractions mensuellement, permettant ainsi d'avoir une visibilité sur l'ensemble des actions menées sur les territoires cantonaux.

Une analyse sera par la suite réalisée et pourra faire, le cas échéant, l'objet d'une mise en place d'une stratégie de projet.

IV – Assistance et conseil dans la mise en œuvre des dispositifs de contractualisations

Cette assistance et conseil dans la mise en œuvre des dispositifs de contractualisation a permis de réaliser des études de faisabilité et de constituer des argumentaires techniques sur les projets d'investissement et les demandes de subventions.

- **Dans ce cadre d'intervention, le service a travaillé en collaboration avec l'Agence Technique Départementale (ATD) et l'ensemble des services et opérateurs culturels départementaux.**

- **Soutien aux intercommunalités et aux communes par la réalisation d'études de territoires.**

Cette année 2021, cinq études, demandées par les services et opérateurs culturels départementaux en fin d'année 2020 ont été réalisées.

- La-Roche-Chalais – pour la mise en place d'une saison culturelle de la commune en lien avec les opérateurs culturels du territoire et les services et opérateurs départementaux,

- Mussidan – pour une définition des enjeux des services et des opérateurs culturels départementaux présents sur le territoire,
- Excideuil – pour évaluer le positionnement des opérateurs et services culturels départementaux en lien avec le projet privé de la Villa des Roses,
- Ribérac – pour sa réorganisation de sa politique culturelle et des investissements qui s’y rattachent,
- Nontron – pour une évaluation des problématiques rencontrées par les services et opérateurs culturels départementaux,
- A ces dernières s’ajoute une demande de la communauté des communes Bastides-Dordogne Périgord. Ces études ont permis de faire un véritable état des lieux dans le domaine culturel et de pointer les atouts, les faiblesses, les menaces et les opportunités des territoires concernés.

V – Cellule d’appui

Le service de l’ingénierie culturelle territoriale, forte de ses compétences, s’est dotée de missions spécifiques. C’est ainsi que le service a répondu à nouveau aux sollicitations des services départementaux, internes et externes à la Direction de la culture (Agence Culturelle Départementale, Conservatoire à Rayonnement Départemental, Direction des collèges...) pour la réalisation de documents cartographiques.

VI– Autres champs d’intervention

Participation au jury de sélection des projets au côté du Pôle espace vert du Département, dans le cadre de l'Été artistique au château de Campagne.

RESSOURCES HUMAINES

- 1 chef du service,
- 3 agents titulaires :

AGENDA 21

L'importance de la culture au niveau local constituant un enjeu essentiel dans le développement des territoires en favorisant l'attractivité, le service de l'ingénierie culturelle territoriale a porté une très forte attention aux préconisations inscrites dans le cadre de l'Agenda 21.

Comme les années précédentes, le service a accordé une grande importance aux problématiques liées au développement durable. Des attentions particulières ont donc été données aux opérateurs culturels dont les projets s'inscrivaient dans une démarche éco citoyenne et écologique (gestion des déchets, mise à disposition de gobelets réutilisables, covoiturage...).

En 2022, force a été de constater que toutes les manifestations soutenues par le Département, ont mis un point d'honneur à porter une réflexion sur le développement durable, les circuits courts et la citoyenneté. Par leur singularité, les conventions de Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (S.I.C.C.), mises en place depuis 2016, ont permis d'amener sur les territoires des programmations de proximité, émanation des acteurs culturels des territoires, s'inscrivant ainsi dans le respect des droits culturels et du respect de l'environnement par la réduction de l'empreinte carbone. Cette culture d'excellence, en direction d'un public local, souvent peu concerné en la matière, ou trop éloigné des lieux dédiés tels que les salles de spectacles et autres centres culturels, se place au cœur des politiques de développement territoriale et répond, en partie, aux enjeux de développement durable.

Objectifs 2022

- **Continuer à affirmer l'appui aux territoires en développant le soutien en ingénierie et en créant de nouveaux espaces de concertation.** Ces espaces de concertation constitueront un réel soutien en terme d'ingénierie. Leurs mises en œuvre se feront avec la présence régulière des Conseillers culture sur les territoires. L'analyse des problématiques de chaque intercommunalité sera suivie d'une réponse adaptée et concertée par les services et opérateurs.
- **Poursuivre le travail de collecte, d'organisation du traitement d'informations,** de sa mise à jour pour développer les outils d'observation et d'anticipation (SURVEY, Portraits de Territoire, extractions, lien SURVEY/SIG, BIT NIC).
- **Continuer le développement et la veille de l'interface collaborative BIT-NIC 24** afin de faciliter la coordination des actions menées par les opérateurs et services départementaux.
- **Poursuivre le travail mené par le Service de l'Ingénierie culturelle territoriale dans son rôle d'assistance conseil pour la mise en œuvre des dispositifs de contractualisation** (faisabilité

des projets et constitution d'argumentaires techniques sur les investissements et les demandes de subvention, travail en lien avec l'ATD, les conseillers en développement en se conformant aux préconisations données par les opérateurs culturels départementaux).

- **Continuer le rôle de cellule d'appui pour l'ensemble des services et opérateurs de la DGACES** (cartographie pour la sectorisation) **et hors DGACES** (éléments culturels pour compléter les dossiers préparatoires aux contrats territoriaux).
- Poursuite des missions pour la **mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs de soutien dans le domaine culturel**, en substitution du Service du conventionnement (rédaction convention, suivi financier, ...)

28- SERVICE DU CONVENTIONNEMENT

Le service du Conventionnement au côté du service de l'ingénierie gère le suivi des soutiens financiers apportés aux acteurs de la culture intervenant sur le territoire départemental : Associations, et/ou Collectivités, sans oublier les programmations départementales directes menées par les opérateurs culturels départementaux.

Les missions du service du conventionnement sont les suivantes :

- **Préparer et mettre en œuvre les outils de l'accompagnement financier des partenaires culturels de la collectivité :**
 - Assurer la préparation et le suivi du cadre de partenariat financier entre le Département et les tiers.
 - Piloter la gestion administrative et financière du fonds de soutien au cinéma et l'audiovisuel décidé et mis en œuvre par la collectivité, dans le respect de la convention partenariale entre l'Etat (CNC/DRAC), la Région Nouvelle Aquitaine et les départements détenteurs d'un fonds de soutien :
 - Suivi et accompagnement des demandes des sociétés de production dans le cadre de la gouvernance partagée,
 - Réalisation des bilans annuels pour le CNC ou ses opérateurs missionnés ainsi que les conventions annuelles d'application.
 - Assurer la préparation et le suivi de la participation financière du Conseil départemental à destination des opérateurs départementaux : Agence culturelle départementale, Ciné Passion, Conservatoire à rayonnement départemental, Pôle d'Interprétation de la Préhistoire.
- **Contribuer à l'amélioration de l'action publique par l'analyse de l'impact des dispositifs d'accompagnement financier :**
 - Proposer et mettre en œuvre des instruments de suivi et d'analyse des interventions financières de la collectivité.
 - Réaliser les analyses nécessaires pour évaluer l'efficacité de l'action publique départementale.

RESSOURCES HUMAINES

- 1 chef du service
- 2 agents titulaires

REPARTITION DES CREDITS

Le service du conventionnement a en charge la gestion financière des subventions de fonctionnement allouées aux Communes, structures intercommunales et organismes publics divers, opérateurs culturels départementaux.

Le service gère aussi le suivi du fonds de soutien aux salles de cinéma voté en fin d'année 2020 par l'assemblée départementale. En effet, le conseil départemental déjà fortement engagé en faveur du cinéma sur son territoire a souhaité, dans ce contexte de crise sanitaire qui perdure, renouveler sa confiance aux acteurs de l'exploitation cinématographique du territoire, en accompagnant financièrement leur activité.

RUBRIQUE	2021
Chapitre 933-311-657348 : Subventions de fonctionnement « autres communes »	
Lieux de création et de diffusion culturelle, soit :	66 500 €
Centres Culturels	66 500 €
Soutien aux événements culturels, soit :	4 000 €
Festivals urbains	3 000 €
Salon du livre ruraux	1 000 €
Fonds Départemental d'aide aux salles de cinéma	78 463 €
Chapitre 933-311-657358 : Subventions de fonctionnement « Autres groupements »	
Lieux de création et de diffusion culturelle, soit :	28 000 €
Centres Culturels	28 000 €
Soutien aux événements culturels, soit :	3 000 €
Salons d'art visuels et métiers d'art ruraux	3 000 €
Fonds Départemental d'aide aux salles de cinéma	7 996 €
Chapitre 933-311-657382 : Subventions de fonctionnement organismes publics divers	
Culture occitane, soit :	5 000 €
Réseau Canopé - Centre National de Documentation Pédagogique	5 000 €
Chapitre 933-311-65748.6: Fonds Départemental d'aide aux salles de cinéma	
Associations	33 081 €
Chapitre 933-311-65748.7 : Fonds Départemental d'aide aux salles de cinéma	
Personnes privées	23 988 €
Chapitre 933.311.6561.5	
Participation au Conservatoire à Rayonnement Départemental	1 830 000 €
Chapitre 933.311.657363.6	
Agence Culturelle Départementale Dordogne-Périgord	1 475 000 €
Chapitre 933.311.657382.2	
Pôle International de la Préhistoire	352 000 €
Chapitre 933.311.65748.52 :	
Ciné-Passion en Périgord	320 000 €
TOTAUX	4 227 028 €

29- SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Les objectifs du Service de la vie associative sont de maintenir notre soutien aux structures associatives qui participent à l'animation du territoire et de garantir un traitement administratif et financier identique pour chaque demande de subvention, quel que soit le domaine d'intervention de l'association.

Le Service de la vie associative travaille en étroite collaboration avec les « services techniques », anciens instructeurs administratifs des dossiers, et a pour mission de traiter les demandes de soutien aux associations dans les domaines suivants :

- Animation et développement économique du territoire,
- Action à l'international, de solidarité internationale, de coopération au développement,
- Tourisme,
- Social et innovations sociales ; associations d'Anciens Combattants et victimes de guerre,
- Education à l'environnement, agriculture et agroalimentaire,
- Education,
- Jeunesse (engagement des jeunes, mobilité),
- Développement culturel, accompagnement des événements culturels et maintien des artistes sur le territoire,
- Développement sportif, événements sportifs et renforcement du soutien aux clubs de masse.

Dans le cadre de ses missions, le service accompagne et conseille les associations dans leurs démarches auprès des différents interlocuteurs institutionnels (Préfecture, INSEE, Collectivités...), sur les montages de dossiers administratifs, l'utilisation de l'Extranet...

Dans la volonté de faire évoluer les pratiques, de les simplifier pour les utilisateurs tout en respectant le RGPD, le service travaille en étroite collaboration avec la DSIN et le service des Affaires juridiques pour chaque évolution du dossier de demande de subvention et des fiches techniques l'accompagnant.

Le Service de la vie associative travaille aussi en lien avec le Service du contrôle de gestion et du contrôle interne. Celui-ci a pour mission, entre autre, le contrôle annuel des associations recevant plus de 23 000 € de subvention.

Afin de compléter l'analyse et le contrôle exécutés par ce service et d'accompagner les services dans l'étude technique des dossiers, le Service de la vie associative, depuis septembre 2019, a intégré, dans son analyse administrative, une analyse financière pour les associations percevant annuellement entre 15 000 € et 23 000 € de subvention du Département (optimisation de l'instruction et de la gestion des subventions), soit 27 associations.

Cette analyse reprend l'évolution des subventions depuis 2016, avec un rappel de la dernière situation financière (compte de résultat et bilan financier) et la présentation de différents ratios (fond de roulement, besoin en fond de roulement, trésorerie nette, trésorerie en nombre de jours, liquidité et capacité d'autofinancement).

En 2019, le Service de la vie associative s'est vu doté d'une mission supplémentaire : la gestion administrative et financière des projets déposés par les périgourains dans le cadre du Budget Participatif Dordogne-Périgord (BPDP).

Compte tenu de la situation sanitaire liée à la COVID-19 en 2021, la troisième édition du Budget participatif n'a pas pu se tenir dans des conditions permettant le bon déroulement de cette opération. Néanmoins, le suivi administratif et financier des lauréats 2019 et 2020 s'est poursuivi tout au long de l'année 2021.

LA REPARTITION DES CREDITS CONSACRES A LA VIE ASSOCIATIVE

En 2021, le Département a inscrit un crédit global :

- **en fonctionnement** : de 5 884 642 € pour le soutien aux associations. Le montant total consommé s'élève à 5 749 678 €, soit 97,71 % du budget voté.

La répartition des crédits est la suivante :

Imputation	Domaine	Inscrit	Consommé	Taux
933-326-65748	Sports - manifestations	195 000,00 €	161 600,00 €	82,87
933-30-65748	Sports - Fonctionnement	1 790 227,00 €	1 789 522,00 €	99,96
933-311-65748	Culture	1 398 625,00 €	1 393 400,00 €	99,63
933-311-657358.7	Conventions cantonales - collectivités	162 825,00 €	157 825,00 €	96,93
933-311-65748.2	Conventions cantonales - associations	60 000,00 €	55 600,00 €	92,67
933-311-65748.5	Langue et Culture occitane	90 500,00 €	90 500,00 €	100,00
933-312-65748	Associations patrimoniales	8 000,00 €	0,00 €	
930-024-65748.73	Social – Anciens combattants	16 715,00 €	16 715,00 €	100,00
934-410-65748	Social – Santé – Services communs	0,00 €	0,00 €	
934-412-65748	Social – Prévention et éducation pour la santé	12 025,00 €	12 025,00 €	100,00
934-420-65748	Social – Action sociale – Services communs	278 700,00 €	257 440,00 €	92,37
934-4212-65748	Social – Aide à la famille	184 200,00 €	184 200,00 €	100,00
934-425-65748	Social – Personnes handicapées	16 725,00 €	16 725,00 €	100,00
930-024-65748.71	Education – Association de parents d'élèves	0,00 €	0,00 €	
932-201-65748	Education – Enseignement, formation	10 500,00 €	10 500,00 €	100,00
933-338-65748	Jeunesse	315 000,00 €	305 090,00 €	96,85
933-338-65748.4	Mobilité des jeunes à l'international	30 000,00 €	18 500,00 €	61,67
930-024-65748.8	Solidarité Internationale – Pays	113 000,00 €	110 858,00 €	98,10
930-048-65748	Solidarité internationale – Coopération	40 000,00 €	40 000,00 €	100,00
936-6312-65748	Agriculture	555 000,00 €	554 600,00 €	99,93
937-76-65748	Environnement	169 000,00 €	162 233,00 €	96,00
936-632-65748	Economie	65 000,00 €	47 900,00 €	73,69
936-633-65748	Tourisme	20 000,00 €	11 600,00 €	58,00
936-6312-65748.24	Aménagement de l'espace et transition	40 600,00 €	40 600,00 €	100,00
	Total	5 571 642,00 €	5 437 433,00 €	97,59

Lignes budgétaires identifiées

933-312-65748.13	Fondation du Patrimoine	20 000,00 €	20 000,00 €	100,00
938-822-6574	Périgord rail Plus	1 000,00 €	1 000,00 €	100,00
931-10-6574	Comité Départemental de la Dordogne de prévention routière	3 000,00 €	3 000,00 €	100,00
937-72-6574.120	Fédération du Logement	2 000,00 €	2 000,00 €	100,00
930-024-65748.11	Union des Maires	137 000,00 €	136 245,00 €	99,45
930-031-65748	Amicale des anciens Conseillers généraux	150 000,00 €	150 000,00 €	100,00
	Total	313 000,00 €	312 245,00 €	99,76

Commentaires :

En 2021, 965 demandes de subvention ont été adressées au Service de la vie associative, dont 58,19 % via la plateforme de dématérialisation du dépôt de demande de subvention (baisse de 5 points par rapport à 2020).

958 demandes ont été retenues, au bénéfice de 796 organismes.

- **en investissement** : de 1 000 000 € au titre du Budget participatif 2021. Compte tenu de la situation sanitaire, il n'a pas été possible de mettre en place le BPDP 2021, ces crédits ont donc été désaffectés lors du BP 2022.

-

En 2021, la répartition des crédits du Budget participatif 2020 est la suivante :

Imputation	Domaine	Inscrit	Consommé	Taux
903.30.2041481	Communes - Matériel	12 000,00 €	6 000,00 €	50%
903.30.2041482	Communes - Bâtiment	94 090,00 €	64 089,36 €	96,03%
903.30.20421	Associations - Matériel	722 199,00 €	693 553,41 €	92,91%
903.30.20422	Associations - Bâtiment	171 711,00 €	157 065,90 €	91,47%
	Total	1 000 000,00 €	920.708,67 € €	92,07%

Commentaires :

- Pour mémoire, le BPDP 2020 c'est 105 lauréats (12 projets jeunes, 75 projets arrivés dans les trois premiers de chacun des cantons, 18 projets complémentaires) avec une aide plafonnée à 12 000 €.
- En 2021, 104 conventions BPDP 2020 ont été rédigées et 95 dossiers ont été soldés (projets menés à leur terme dans les temps). Cependant, le contexte exceptionnel de pandémie a immobilisé l'activité économique et a mis à l'arrêt de nombreux chantiers. Il a donc été décidé, en accord avec les porteurs, de proroger la réalisation de ces différents projets. Ainsi, 3 avenants BPDP 2019 et 8 avenants BPDP 2020 ont été signés.
- 2 projets n'ont pas pu être finalisés.

L'ensemble de ces subventions a généré 57 délibérations et 418 conventions et avenants ont été traités par le Service de la vie associative (rédaction, relecture, correction, application).

RESSOURCES HUMAINES

- 1 chef du service, attaché principal
- 3 agents titulaires : 1 rédacteur principal, 1 rédacteur et 1 adjoint administratif

30- DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE ET DU PATRIMOINE (DAP)

La Direction de l'archéologie et du patrimoine (DAP) est une direction de la DGA de la culture, de l'éducation et des sports (DGACES) qui regroupe deux services dont les effectifs sont au total de 19 agents :

- le Service départemental de l'archéologie (SAD)
- le Service départemental du patrimoine (SDP)

Missions spécifiques :

La Direction de l'archéologie et du patrimoine, outre le rôle de coordination de ses services, procède à l'instruction et au suivi des projets suivants :

- Projet de centre d'interprétation « Montaigne », envisagé dans la commune St Michel-de-Montaigne par la communauté de communes Castillon-Pujols, en partenariat avec les Départements de la Dordogne, de la Gironde et la Région Nouvelle Aquitaine.
- Projet de création d'un espace de restitution permanent au Buisson-Cadouin, porté par une scénographie innovante destinée faire connaître la valeur patrimoniale la grotte de Cussac inaccessible au public.
- Projet de renouvellement de l'équipement « Lascaux 3 »
- Projet de Centre mémoriel de la résistance et de la déportation en Dordogne fondé sur le partenariat entre le Département et l'association « Cendre Départemental de la Mémoire » (conseil scientifique, ouvrage, conférences, projet d'espace mémoriel, équipements scénographiques).

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHEOLOGIE

L'année 2021 est marquée par le déploiement des missions d'archéologie préventive, avec le vote d'un nouveau schéma d'intervention en DM1 et d'un tarif pour les prestations de fouilles archéologiques préventives pour des tiers en DM2. Ces nouvelles dispositions permettent au service d'intervenir plus efficacement sur les prescriptions de diagnostic émises sur le territoire départemental, notamment pour le compte du bloc communal, mais également en soutien aux initiatives économiques soutenues par le Département.

Pour ses activités de recherche, le service s'est doté cette année d'un nouvel équipement d'enregistrement de terrain, avec l'acquisition d'un drone professionnel et la formation d'un télépilote au sein de ses équipes. Cette mission est amenée à se développer avec l'équipement à venir d'autres services de la collectivité (DPRPM, DPB).

Sur le volet de la médiation et de la valorisation des résultats des opérations archéologiques conduites sur le territoire, la manifestation « Archéo Actu », annulée le 14 novembre 2020, a pu se tenir au Centre départemental de la communication le 13 novembre ; 9 interventions ont été présentées au public.

En terme de mise en œuvre des outils de travail internes, le service a finalisé les procédures Gecco et tous les porteurs de projets sont maintenant formés à cet outil, il s'est formé à

Progos pour la gestion des dossiers de financement, ainsi qu'à Airs Delib. La secrétaire du service assure le rôle de référente Gecco et Airs Delib.

LES ACTIVITES DE RECHERCHE

OPERATIONS D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

En matière d'archéologie préventive, le service a été mobilisé sur 6 diagnostics, dont 1 projet départemental, 4 projets du bloc communal et 1 EHPAD, ainsi que sur la rédaction du rapport de la fouille de la Treille à Castelnaud-la-Chapelle.

- **Villeteureix** "La Borie", diagnostic pour la CC Périgord Ribéracois, 10 844 m², 9 jours (février)
- **Sergeac**, RD65, Les Sols, diagnostic préventif, 520 m², 1 jour (13/04)
- **Neuvic-sur-l'Isle**, Ehpad rue Arnaud Yvan de Laporte, diagnostic pour l'établissement, 7 060 m², 1 semaine (avril-mai)
- **Marsac-Sur-l'Isle**, PériOuest, diagnostic pour le Grand Périgueux, 17 416 m², 2 semaines (juin-juillet)
- **Biron**, château, suivi de travaux (colonne sèche), 2 jours (01 et 03/06)
- **Beynac-et-Cazenac**, Le Capeyrou, diagnostic pour la commune, 11 972 m², 6 jours (septembre)
- **Creyse**, Les Galinoux, diagnostic pour la CAB, 8 496 m², 6 jours (septembre)
- **Les Eyzies-de-Tayac**, falaise du Grand Roc, suivi de travaux, 1 jour (30/09)

PROJETS DE RECHERCHE, SOUTIEN ET DIFFUSION DE LA RECHERCHE

Projets de recherche conduits par le service de l'Archéologie

- Fouille programmée pluriannuelle de la **grotte ornée de Jovelle** à la Tour-Blanche-Cercles (2 semaines, juillet), bénéficiant d'un financement de la DRAC Nouvelle-Aquitaine (7 700 €). Cette année, ont été réalisés des levés lasergrammétriques au scanner 3D (DRAC Nouvelle-Aquitaine, société Geosat) et des sondages du gisement, avec une équipe de bénévoles, constituée essentiellement d'étudiants en archéologie. De nombreux partenaires ont été mobilisés, Beta Analytic (datation ¹⁴C), Microlithec (tracéologie), Archéologies (dessins lithiques), laboratoires de recherche en France CNRS/Université (Bordeaux, Toulouse, Paris, Besançon) et en Suisse (Muséum de Genève), Conseil départemental de Charente-Maritime.
- Préparation de la publication du **site magdalénien de Villeteureix, Chez Thuilet**, fouillé en 2007, avec de nouvelles études bénéficiant d'un financement de la DRAC Nouvelle-Aquitaine (5000€): CNRS (datation malacofaune, datations programme Artémis), Microlithec (tracéologie), Archéologies (dessins lithiques), collaboration scientifique avec divers laboratoires de recherche en France CNRS/Université (Bordeaux, Rennes, Paris, Le Bourget) et en Suisse (Muséum de Genève), ainsi qu'avec l'Inrap, et le Musée national de Préhistoire.

- Inventaire de la collection de Christian Varailhon, mobilier archéologique issu de prospections pédestres et suivis de construction de bassins de rétention d'eau autour de la commune de Celles.

Participation aux travaux des équipes de recherche

- **Montignac, la Balutie** : étude des industries lithiques du Paléolithique supérieur.
- Programme collectif de recherche « **Vézar, étude des sites d'Aurignacien récent de la vallée de la Vézère** » : étude des industries lithiques du Paléolithique supérieur.
- **Tourtoirac, Dordogne** : étude des industries lithiques du Paléolithique supérieur.
- **Saint-Laurent-la-Vallée, site du Moulin à Vent** : étude du mobilier lithique holocène (Mésolithique, Néolithique).
- **Abbaye de Cadouin**: relevés topographiques des sondages post-traitement.

Programme collectif de recherche « **RAPSODIE : Reconnaissance des Agglomérations Protohistoriques du Sud-Ouest : Dynamiques, Imagerie, Environnement** » : suivi de décapage mécanique et installation du canevas de précision pour les levés topographiques à Saint-Félix-de-Villadeix, la Peyrouse ; suivi des prospections à Beleymas, positionnement GNSS des prélèvements issus des détections métalliques.

Soutien aux travaux de recherche programmée menés sur le Département

En collaboration avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Département a apporté un soutien financier à 11 opérations de recherche, pour un montant total de 32 420,00 € :

- Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) : la Balutie à Montignac (6^e année), la Ferrassie à Savignac-de-Miremont (5^e année).
- Association Sapiens : La Mouthe aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil (4^e année).
- Université Bordeaux-Montaigne : site gaulois de la Peyrouse à Saint-Félix-de-Villadeix (5^e année), Chemin de Blis à Eymet (1^e année).
- Association Angles-sur-l'Anglin Recherche Patrimoines Education : Grotte de Commarque aux Eyzies-de-Tayac (1^e année).
- Association Les Amis du Piage : le Moustier à Saint-Léon-sur-Vézère (3^e année), la Peyzie à Lisle (2^e année).
- Association Les Meulière de Saint-Crépin : carrières d'extraction de meules de Saint-Crépin-de-Richemont (4^e année).
- Association Sapiens : Font-de-Gaume aux Eyzies-de-Tayac (2^e année), La Mouthe aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil (4^e année).

Communications et colloques, publications scientifiques et diffusion

- Lebreton L., Morin E., Gravina B., Michel M., Bachellerie B., Beauval C., Flas F., Laroulandie V., Marot J., Rougier H., Tartar E., Todisco D., Crevecœur I. – The Potential of

Micromammals for the Stratigraphy and the Timing of Human Occupations at La Roche-à-Pierrot (Saint-Césaire, France), *Quaternary*, 4, 33, 13p.

- J. Vernet, C. Lagarde-Cardona, P. Piccardo, J.-F. Piningre, S. Jurietti, M. Gabillot : Analyses métallographiques et analyses des microstructures, in M. Gabillot (dir) : Métallurgistes en France orientale au Bronze moyen. Nouvelles analyses physico-chimiques et morphométriques, Editions Universitaires de Dijon, Collection Art, Archéologie et patrimoine, Dijon, pp.19-108.
- M. Gabillot, C. Lagarde-Cardona, J. Vernet, P. Piccardo, J.-F. Piningre, S. Jurietti : Nouveau regard sur l'organisation de la production métallique à travers les résultats des récentes analyses métallographiques d'objets en alliage cuivreux du Bronze moyen, Actes du colloque international anniversaire de l'APRAB, Bayeux (19-22 juin 2019), Supp. N° 7 au Bulletin de l'APRAB, pp.139-150.
- M. Gabillot, C. Lagarde-Cardona, F. Cattin, J. Wilczek, J. Vernet, P. Piccardo : La mobilité du métal et de ses alliages, lue au travers des analyses métalliques : composition élémentaire et isotopique, Actes du colloque international anniversaire de l'APRAB, Bayeux (19-22 juin 2019), Supp. N° 7 au Bulletin de l'APRAB, pp. 673-677.
- A Archéo Actu, le 13/11/2021, deux conférences ont présenté les résultats des recherches du service départemental de l'archéologie, l'une portant sur la métallurgie du fer et l'autre sur l'occupation médiévale du site des Chauzeys à Saint-Médard-de-Mussidan.

LES ACTIONS DE FORMATION

Le service poursuit son implication dans la formation des étudiants en archéologie, en assurant des cours dans le cadre du Master Pro Ingénierie de l'archéologie préventive à l'Université Bordeaux-Montaigne et en accueillant un étudiant pour 6 mois.

En collaboration avec la DPRPM, le service a participé au plan de formation interne pour l'obtention de l'Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

LES ACTIVITES DE MEDIATION

Au total 1 367 personnes ont bénéficié des activités en 2021, dont 1 050 scolaires (parmi lesquels 738 collégiens).

PROGRAMMATION DES SITES DEPARTEMENTAUX

Domaine départemental de Campagne

En partenariat avec le Pôle paysage et espace verts, plusieurs actions ont été menées autour du Jardin et du Domaine. Suite à un appel à candidatures, une nouvelle équipe de prestataires a été missionnée pour concevoir, entretenir et animer le jardin néolithique sur une durée de deux ans ; elle est constituée de deux éco-interprètes et une paysagiste. Le jardin a entièrement été redessiné cette année et les animations repensées.

- 6 animations ont eu lieu de juin à septembre, notamment dans le cadre de la manifestation nationale « Rendez-vous aux jardins » (04/06), de la saison culturelle du domaine et de la Fête du Grand Site pilotée par le PIP (03/10). Le service a également proposé des randonnées à la découverte du patrimoine du domaine.

- Le gisement du Roc de Marsal a été ouvert exceptionnellement pour les étudiants en préhistoire de l'université Bordeaux-Montaigne et pour le tournage du documentaire « Les Maîtres du feu » de Gabriel Martiarena, diffusé dans « La science grand format » sur France 5.

Grotte de Jovelle

- Ouverture de la carrière pour le rallye pédestre Val Natura organisé par la Direction des sports (17/10) : accueil de 120 randonneurs.

MISE A DISPOSITION D'OUTILS PEDAGOGIQUES

- L'exposition « Ils sont food ces Romains ! » a été présentée au collège Bertran-de-Born du 1er au 15 mars (100 élèves de 6ème) et au Collège-Lycée Ste Marthe-St Front du 29 mars au 9 avril (200 élèves de la 6ème à la terminale).
- Le module d'art pariétal a été proposé au PIP du 15 au 23 novembre pour une performance dans le cadre du mois du film documentaire (35 personnes).
- La valise pédagogique Palynologie a été proposée au musée Vesunna d'octobre à décembre, dans le cadre de l'exposition Alix (125 élèves du primaire).

INTERVENTIONS, ANIMATIONS

Ateliers pédagogiques dans les établissements scolaires

- **Château l'Evêque**, école maternelle, du 11 au 29 janvier, animation art pariétal (50 élèves),
- **Périgueux**, école de la Cité Simone Veil, 5 mars, découverte de la préhistoire (50 CP) ; collège Bertran-de-Born, du 4 au 13 octobre, module de fouille (156 élèves de 6ème), et 15 novembre, atelier néolithique (28 élèves de 6ème),
- **Bergerac**, lycée Maine-de-Biran, 30 mars, atelier céramologie (60 élèves de 1ère et Terminale), 6 avril, découverte des métiers de l'archéologie (60 élèves de 1ère et Terminale), et 14 octobre, atelier céramologie (28 élèves de 1ère),
- **Lanouaille**, collège Plaisance, 20 au 27 avril, module de fouille (86 élèves de 6ème et de primaire),
- **Saint-Astier**, collège Arthur Rimbaud, 18 au 22 octobre, animation fouille (112 élèves de 6ème),
- **Brantôme**, collège Aliénor d'Aquitaine, 6 au 11 décembre, atelier découverte des fouilles archéologiques (60 élèves de 6ème).

Animations hors temps scolaire

- **La-Roche-Chalais**, centres de loisirs « La Bergerie », animation Art Pariétal, (30 enfants 6-12 ans).

Conception de nouveaux outils pédagogiques

- **Valise pédagogique « Porte-monnaie »** développée avec le service éducatif du musée Vesunna et l'université Bordeaux-Montaigne. Elle permet de découvrir la numismatique appliquée à l'archéologie et les peuples du sud-ouest de la Gaule au 2^{ème} âge du Fer.
- **Valise pédagogique « Les outils du Néolithique »**, développée par le service, présente des fac-similés d'objets du Néolithique qui peuvent servir de supports pédagogiques manipulables pour des présentations en classe ou des journées de médiation.
- **Jeu de cartes « Découvre le Néolithique »**, développé avec les médiateurs du PIP, se présente comme un jeu de rôle où le public est amené à découvrir les modes de vie, les techniques agricoles, les modes de construction et d'exploitation du milieu des peuples du Néolithique.

Manifestations culturelles départementales et nationales

Depuis 2018 la journée **Archéo Actu** réunit le PIP, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et le service pour proposer au public un panorama des recherches récentes menées sur le territoire départemental et régional. Cette année, le 13/11, 9 intervenants sont venus présenter leurs projets, recherches et opérations de valorisation. Cette journée permet également de s'inscrire en partenariat avec le festival du film ICRONOS dans le cadre du mois du film documentaire et de proposer en projection le dernier film primé présenté par son réalisateur. 70 personnes ont participé à la manifestation sur la journée.

L'EXECUTION DU BUDGET 2021 EN QUELQUES CHIFFRES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
	dépenses	recettes	dépenses
OPERATIONS PROGRAMMEES			
Villetoureix	6 238,74 €	5 000,00 €	
Jovelle	14 418,14 €	7 700,00 €	
Abbaye de Cadouin	1 200,00 €		
Abri du squelette	460,00 €		
Aides à la recherche	32 420,00 €		
OPERATIONS PREVENTIVES			
<i>Diagnostics</i>	54 355,31 €	88 514,21 €	
EQUIPEMENTS			
	17 198,31 €		6 856,19 €
MEDIATION			
	7 111,00 €		
Total	133 401,50 €	101 214,21 €	6 856,19 €

SERVICE DEPARTEMENTAL DU PATRIMOINE

- Le champ d'intervention du Service Départemental du Patrimoine porte sur les édifices et les collections mobilières appartenant à la collectivité départementale.
- Les édifices concernés sont le château de Biron, le château de Bourdeilles, l'abbaye de Cadouin, le château de Campagne et la forge de Savignac-Lédrier. Ces édifices sont protégés au titre des monuments historiques.
- L'abbaye de Cadouin est par ailleurs un élément du bien « Chemin de Compostelle en France » classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Trois ensembles d'œuvres d'art et d'art décoratif, appartiennent au Département, la collection d'art et d'art décoratif du château de Bourdeilles en partie protégée au titre des monuments historiques, la collection de poupées et jouets de Nontron labellisée « Musée de France », et la collection du F.D.A.C. (Fonds Départemental d'Art Contemporain). S'y ajoutent certains objets mobiliers conservés au château de Biron (notamment les tombeaux des barons dans la chapelle castrale, classés monuments historiques et inclus dans la visite), et l'ensemble lapidaire ainsi que les tapisseries du salon du prieur de l'abbaye de Cadouin, également classés.
- Les activités du Service couvrent l'étude, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine de la collectivité départementale et le soutien technique aux opérateurs publics engagés dans une action patrimoniale.
- Les objectifs de service se concentrent autour de quatre axes principaux :
 - Renforcer l'identité des sites départementaux à vocation patrimoniale pour la plupart gérés en délégation de service public par la Sémitour
 - Piloter le programme d'étude et de réhabilitation des sites et de leurs décors, et des œuvres mobilières qu'ils contiennent.
 - Favoriser l'accès au patrimoine au plus grand nombre
 - Apporter un soutien aux artistes de Dordogne par l'acquisition d'œuvres pour le F.D.A.C. et l'organisation d'expositions

RENFORCER L'IDENTITE CULTURELLE DES SITES

- Positionner le château de Biron comme un lieu dédié à l'art contemporain :
 - Démontage de l'exposition « Monumen'Terre » consacrée aux artistes céramistes. Opération de démontage du 18 au 29 janvier 2021.
 - Exposition *Noblesse des lices – chefs d'œuvre de la tapisserie du XVIe au XXIe siècle*, ouverte le 10 juillet 2021, fermée le 31 octobre 2021 (initialement prévue en 2020 mais reportée pour cause de COVID-19 (démontée en novembre 2021) (nombre de visiteurs du 3 juillet au 5 novembre : 33 941)



Château de Biron, Exposition Noblesse des lices, arrivée des tapisseries au château, juillet 2021

- Commissariat des expositions 2022 : *Etats d'âmes, Dix ans d'acquisitions du F.D.A.C.* (prévu hiver 2020-2021, annulé, ouverture le 5 février 2022) et *L'enfance de l'art – Gaston Chaissac et la modernité* (ouverture 9 juillet 2022)
- Dans les écuries du château : installation et mise en service d'une borne interactive sur l'histoire du site et les décors du cabinet de la Recette
- Positionner l'abbaye de Cadouin sur la thématique « Chemins de Compostelle en France » et route européenne des abbayes cisterciennes.
- Poursuite du programme de recherche « Monasticon Aquitaine » sur les abbayes cisterciennes de la Nouvelle Aquitaine en partenariat avec les universités de Poitiers, Limoges et Bordeaux-Montaigne. Dans ce cadre, suivi et accompagnement d'un doctorant dans ses investigations sur l'histoire et l'architecture de l'abbaye de Cadouin : relevés topographiques de l'ensemble du site, examen des décors en vue d'analyses à des fins de description des matériaux et de datation, fouilles archéologiques programmées en concertation avec la DRAC (SRA) et en collaboration avec le Service départemental de l'archéologie. Construction d'un partenariat avec le lycée de Sillac, BTS de géomètre-topographe pour un lever complet de l'abbaye par scan et drones (annulé en 2020 et reporté en 2022)
 - Forge de Savignac-Lédrier : mise en ligne du site Internet dédié à la forge via le site des Archives départementales ([Accueil - La Forge de Savignac-Lédrier \(dordogne.fr\)](http://dordogne.fr))

PILOTER LE PROGRAMME D'ETUDE ET DE REHABILITATION DES SITES ET DES COLLECTIONS

- Biron : programmation de la consolidation-conservation des décors peints du logis sud-est dit Tribunal en vue de sa réhabilitation et de son ouverture au public. Réunions scientifiques sur ce décor avec les partenaires (DRAC, restaurateurs) pour la restitution des décors altérés, et le projet d'élargir la visite du château par cette nouvelle ouverture.
- Bourdeilles : travaux de sécurisation du donjon médiéval. Le suivi archéologique ayant révélé la présence de pavements originaux du XIIIe siècle, décalage du chantier en 2021. Préparation du projet d'aménagement des réserves dans le château Renaissance (suite)

- Cloître de Cadouin : suite du traitement de restauration d'un ensemble d'éléments originaux en pierre sculptée du monument (XIIe siècle) déposés pendant les restaurations de la fin du XIXe et du début du XXe siècles. Atelier de restauration de Saint-Léon sur Vézère. Pour une future présentation au public dans une nouvelle exposition permanente sur l'histoire de l'abbaye et du Suaire (Cadouin sur le chemin du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle). Programmation de la restauration du cadran solaire oriental. Suivi de traitement de l'éloignement des pigeons nichant dans le cloître ar la pose de picots, généralisée sur l'ensemble du décor sculpté.



Cadouin, Cloître, colonnette du XIIe siècle de la salle capitulaire, projet de de consolidation, et de présentation conservatoire

- Collection de poupées et jouets : conservation préventive de la collection dans les locaux de stockage de la Grenadière à Périgueux, en attente de transfert de propriété sur la collection d'Etat auparavant déposée au musée de Nontron (MUCEM, Marseille)
- Collection du FDAC : débuts de l'aménagement des appartements de la Grenadière pour accueillir les réserves de la collection. Saisie informatique de l'inventaire, documentation des œuvres et des artistes, poursuite du récolement
- Accompagnement des projets de rénovation du patrimoine non protégé porté par la Fondation du patrimoine

L'ACCES AU PATRIMOINE, L'EAC ET LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

- Médiation accompagnant les expositions de Biron (« Noblesse des lices »). Mise en place d'un partenariat avec la conseillère arts plastiques de l'inspection académique pour la conception de visites et d'outils pédagogiques (fiches, ateliers) à l'attention du public scolaire dans le cadre de l'EAC. Principalement les cycles 1, 2 et 3 (cycle 1 : petite, moyenne et grande sections de maternelle, cycle 2 : CP, CE1 et CE2 et cycle 3 : CM1, CM2 et sixième) afin de privilégier les établissements proches du château
- Ecriture de textes et apport de documentation destinés aux audioguides produits par la Sémitour : projet Cadouin en cours. Cartels accompagnant les restaurations des éléments lapidaires

- Journées Européennes du Patrimoine, thème national *Un patrimoine pour tous*
- Château de Biron : visites commentées de l'exposition *Noblesse des lices*
- Bourdeilles Lisle Etourneau : conférences, parcours, exposition, visites guidées des lieux en collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) le 18 septembre. Conférence *Les signes des puissants en Val de Dronne*.
- Savignac-Lédrier : visite guidée de la forge.

LE F.D.A.C. : EXPOSITIONS DANS LES EHPAD

Depuis mars 2020 et la restructuration de la D.G.A.C.E.S., le Service départemental du patrimoine a pris en charge les missions liées au F.D.A.C.

- Cinq EHPAD ont reçu des expositions en 2021 : Beaumont, Bergerac, Lalinde, Périgueux, Saint-Astier



Saint-Astier, inauguration de l'exposition Voyage, 23 septembre 2021

CARTE BLANCHE AUX ARTISTES AU CHATEAU DE CAMPAGNE

- Exposition au château de Campagne élargie au manoir d'Eyrignac du 3 avril au 3 octobre 2021 : Christian Lapie, sculpteur, *La forêt des autres*

AGENDA 21

- Mise en œuvre de pratiques écoresponsables lors de la conception et la réalisation des expositions par un remploi systématique des matériaux de construction (modules, plaques, bois de menuiserie, visserie)
- Mutualisation des socles de présentation avec l'Agence culturelle
- Réduction des déplacements avec hébergement des équipes à proximité des lieux d'interventions
- Usage raisonné des véhicules de service
- Recours aux lampes basse consommation de type Led pour les éclairages

BILAN D'EXECUTION DU BUDGET

Crédits de paiement votés	Exercice 2020	Exercice 2021	Evolution2020/ 2021
Fonctionnement			
Budget Primitif	42 300,00 €	257 134,00 €	+ 507,88 % (1)
BP + BS + DM2	13 401,89 €	181 902,57 €	+ 1 257,38 % (1)
Investissement			
Budget Primitif	31 600,00 €	66 610,00 €	+ 110,79 %
BP + reports + BS + DM2	44 168,00 €	13 204,11 €	- 70,1 %
TOTAUX :			
Budget Primitif	73 900,00 €	390 354,00€	+ 428,22 % (1)
BP + reports + BS + DM2	57 569,89 €	195 106,68 €	+ 238,9 % (1)

- Le budget de fonctionnement 2020 a été dépensé à **31,68 %**.
- Le budget d'investissement de 2020 a été dépensé à **139,77 %**
- Le budget de fonctionnement de 2021 a été dépensé à **70,74 %**.
- Le budget d'investissement de 2021 a été dépensé à **19,82 %**
- (1) : La ligne Grandes expositions a été basculée sur les dépenses de fonctionnement du service expliquant le taux d'évolution très important

RESSOURCES HUMAINES

- 1 attachée principale de conservation du patrimoine, chef du service
- 1 chargé de mission contractuel, adjoint au chef de service
- 1 chargée de mission contractuelle
- 1 adjointe administrative principale (en arrêt maladie quasi continu depuis août 2020)
- 2 adjoints du patrimoine principaux
- 1 adjoint du patrimoine

Depuis mars 2020, deux agents du F.D.A.C. ont rejoint le service départemental du patrimoine.

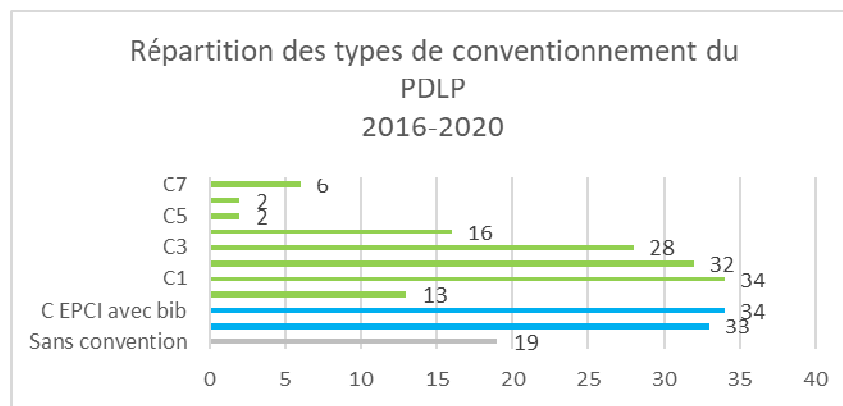
BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTAL DORDOGNE-PERIGORD

MISSIONS

La Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord (BDDP) a pour mission de favoriser l'accès de tous aux savoirs et à la culture en développant la présence de bibliothèques de lecture publique professionnelles dans les communes de moins de 10 000 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

La BDDP a proposé un nouveau **Plan Départemental de Lecture Publique (PDLP)** que l'Assemblée Départementale a voté en **février 2016**.

Au 31 décembre 2021, le réseau départemental de lecture publique de la Dordogne réunit **146 communes et communautés de communes** représentant **200 bibliothèques et points lectures**.



47 bibliothèques relèvent de la compétence de **7 EPCI**.

19 communes n'ont pas encore adhéré au PDLP : 6 communes sont notamment en attente du périmètre d'intervention de la communauté de communes à laquelle elles appartiennent (Communautés de communes Isle-Loue-Auvézère-en-Périgord et Périgord Limousin)

En 2021, un bilan du PDLP a été amorcé afin de nourrir un futur PDLP. Il a mobilisé l'équipe sous différentes formes :

- Réunions de travail
- 7 ateliers participatifs ayant mobilisé l'ensemble de l'équipe pour évoquer les enjeux actuels des médiathèques
- Consolidation de la donnée du territoire : 180 interviews téléphoniques avec les responsables de bibliothèque pour fiabiliser et compléter les données SLL (Ministère de la Culture) et élaboration d'une base de données de référence
- Constitution de cartographies

Pour soutenir et animer ce réseau, la BDDP met en œuvre les actions et outils suivants :

- Le renouvellement des **collections prêtées aux 200 bibliothèques locales** via les navettes, les accueils en magasin et le bibliobus ;
- Un programme de **formation** à destination des bibliothécaires du réseau ;

- Une **expertise technique** sur les projets de bibliothèques menés par les collectivités ;
- Un ensemble de **ressources pour l'action culturelle et une programmation culturelle directe** ;
- **Un portail documentaire** organisé autour du catalogue départemental et de l'accès direct à des ressources numériques en ligne ;
- **L'instruction technique des dossiers de demandes de subvention** en investissement traités par le **Service des Politiques Territoriales et Européennes** et en fonctionnement (emploi) pour les projets de lecture publique des communautés de communes de Dordogne.

Objectifs Développement Durable :

La mise en réseau des bibliothèques sur le territoire

Partenaires internes : BDDP

Partenaires externes : communes et communautés de communes adhérentes au PDLP sur le département, ATD

Par l'accompagnement des mises en réseau de médiathèques, le Département contribue à améliorer l'accès aux savoirs, à l'information et aux ressources culturelles des Périgourdins par :

- La circulation de ces biens sur le territoire ;
- La promotion de l'alphabétisation universelle ;
- La mise à disposition d'un réseau de points d'accès où sont mis en œuvre les programmes et services gouvernementaux ;
- La mise à disposition de ressources de culture et d'information réutilisables.

ODD remplis :

- 4 Education de qualité
- 10 Inégalités réduites
- 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs

RESSOURCES HUMAINES

En 2021, le personnel de la BDDP a évolué avec le départ d'une référente de territoire (cat. B), remplacée à partir du 1^{er} mai 2022. L'effectif de la BDDP était de 37 agents permanents au 31 décembre 2021, soit 35 ETP.

Du 19 avril au 16 juillet 2021, une stagiaire en master 2 professionnel « métiers de l'information-documentation et des bibliothèques » de l'Université de Poitiers a été accueillie afin d'effectuer une mission relative aux bilan et perspectives des collections physiques à l'ère du numérique.

BATIMENT

De décembre 2020 à juin 2021, des **travaux de réaménagement et d'extension** ont eu lieu sur le bâtiment historique de la BDDP. Ces travaux ont permis d'améliorer grandement les conditions de travail des chauffeurs-magasiniers d'une part et de sécuriser l'accès au parc de

matériel de l'action culturelle d'autre part. En 2021, la direction a participé à 23 réunions de chantier.

En interne, des petits travaux ont également été réalisés pour améliorer les locaux et conditions de travail :

- Rafranchissement de la salle de formation (peinture, nouveaux mobiliers, nouveau vidéoprojecteur)
- Rafranchissement peinture du bureau des chauffeurs-magasiniers
- Réaménagement d'une pièce peu utilisée à l'étage : transformation en bureau de travail pour répondre aux besoins soulevés à l'issue du télétravail pandémique (espace calme et individuel réservable par tous les agents de la BDDP) et proposer un lieu pour les réunions en petit format et/ou confidentielles
- Revêtement de la cour intérieur et marquage au sol
- Réfection de l'étanchéité d'une partie du toit
- Installation d'un appui-vélo

L'OFFRE DOCUMENTAIRE ET LE RENOUELEMENT DES COLLECTIONS EN 2021

L'OFFRE DOCUMENTAIRE DE LA BDDP

L'objectif de la BDDP est de proposer un choix attractif et diversifié de documents et de répondre aux demandes ponctuelles de lecteurs répartis sur l'ensemble du territoire départemental. C'est pourquoi la BDDP s'attache à :

- **Enrichir son offre documentaire** tout support
- **Développer une offre documentaire numérique** accessible à distance
- **Effectuer le traitement** intellectuel et matériel des documents dans des délais maîtrisés
- Développer une **démarche d'élimination** raisonnée des documents périmés ou en mauvais état

	Collections BDDP 2021		Acquisitions BDDP 2021	
Livres – périodiques – Cartes et plans	230 670	83 %	13 307	89 %
Documents sonores	29 747	11 %	507	4 %
Vidéos	17 785	6 %	1093	7 %
Expositions et ressources en action culturelle	341	0 %	47	0 %
TOTAL	278 543	100 %	14 954	100 %

En 2021, la BDDP a acheté **14 954 documents**. 80 % de ces acquisitions ont été réalisées sur des crédits d'investissement. L'évolution des pratiques culturelles expliquent la diminution du budget alloué aux documents sonores en faveur des documents imprimés et vidéos.

En décembre 2021, un nouvel accord-cadre a été passé pour l'acquisition des documents imprimés pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. L'attribution des 7 lots du marché a évolué :

LOTS		SECTION	FOURNISSEURS 2018-2021	FOURNISSEURS 2022-2025
Lot 1	Documentaires Imprimés Adultes	Investissement	Librairie Trélidis Marbot	Librairie Montaigne
Lot 2	Littératures imprimées adultes	Investissement	Librairie La Colline aux	Librairie Des livres et nous
Lot 3	Littératures et documentaires imprimés jeunesse	Fonctionnement	Librairie Des livres et	Librairie La Colline aux
Lot 4	BD imprimés adultes et jeunesse	Investissement	Librairie Les Bullivores	Librairie Les Bullivores
Lot 5	Littérature policière imprimée adulte	Investissement	Librairie Trélidis Marbot	Librairie Trélidis Marbot
Lot 6	Fourniture de tous documents imprimés pour l'action culturelle	Investissement	Librairie Trélidis Marbot	Librairie Trélidis Marbot
Lot 7	Littérature en gros caractère & terroir	Investissement	Librairie Trélidis Marbot	Librairie Trélidis Marbot

LOGISTIQUE DE RENOUVELLEMENT DOCUMENTAIRE AU SERVICE DES BIBLIOTHEQUES DU DEPARTEMENT

Mode de circulation des documents prêtés	Nombre de documents prêtés en 2021		Variation 2020-2021
Navette réservations	50 100	26 %	+ 38 %
Choix par la bibliothèque dans les magasins BDDP	108 706	56 %	+ 52 %
Choix par les agents de la BDDP + livraison navette	13 096	7 %	- 24 %
Bibliobus + choix à la carte	13 521	7 %	+ 104 %
Navette expositions	7613	4 %	+ 28 %
TOTAL	193 036	100 %	+ 40 %

En 2021, les agents de la BDDP ont assuré **193 036 opérations de prêts et 213 599 opérations de retours** informatisées de documents.

Le choix dans les magasins de la BDDP et les réservations restent les modes de renouvellement les plus appréciés des bibliothécaires du réseau départemental grâce à l'accompagnement sur place assuré par les référents de territoire et des délais de traitement très réactifs pour les réservations. Au cours de l'année 2021, **73 184 documents ont été réservés** et traités par les référents de territoire.

L'année 2021 est marqué par une reprise à la normale de la desserte documentaire depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020.

Pour réaliser ces mouvements documentaires, la BDDP a organisé :

- **251 accueils** de bibliothèques sur place à la BDDP
- **3 tournées de bibliobus** pour desservir 8 communes
- **26 tournées** de distribution des **choix à la carte** pour desservir 56 communes

- **6 circuits navettes** : 6 navettes hebdomadaires qui desservent chaque semaine 186 communes, soit 282 tournées navette : 90 dépôts directs et 96 dépôts indirects
- **259 retraits de documents** pour desservir les **centres de détention de Neuvic et Mauzac** : 134 livres et 125 CD audio prêtés (les tournées navette ne pouvant avoir lieu du fait de la crise sanitaire).

LA BDDP : CENTRE DEPARTEMENTAL DE FORMATION

La BDDP est le centre départemental de formation aux métiers des bibliothèques. Les formations qu'elle programme sont ouvertes à tous les animateurs du réseau départemental de lecture publique. **Ces formations constituent un accès privilégié et pour les bénévoles le seul accès possible à une formation continue** de qualité et de proximité. Elles sont réalisées soit à la BDDP, soit sur le territoire, afin de s'adapter au mieux aux besoins locaux.

En 2021 ces formations ont été assurées par les agents de la BDDP, 4 collègues bibliothécaires du réseau départemental, 6 libraires et 7 intervenants extérieurs.

La crise sanitaire a entraîné l'annulation de la formation initiale et la moitié du programme de formation prévu.

Nombre de formations proposées	Nombre de jours	Nombre de participants
29	43	184

Rendant la formation obligatoire dans le PDL, la BDDP a rempli son engagement en proposant **deux sessions de la Formation Initiale** (10 jours) réunissant 13 stagiaires.

En 2021, **6 formations à la carte** ont été organisées, pour la plupart délocalisées sur le réseau. Le **rassemblement du réseau** a rassemblé près de 89 personnes le 18 novembre 2021, dont 56 du réseau départemental.

Nouveauté de l'année 2021, 6 formations par visioconférence ont touchées 47 stagiaires.

LA BDDP : SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'EXPERTISE POUR LES BIBLIOTHEQUES

Sur demande des collectivités partenaires, la BDDP effectue des **actions de soutien logistique et technique et apporte son expertise** sur le territoire dans tous les domaines d'activité. Ces interventions visent à soutenir les collectivités adhérentes au réseau départemental dans la réalisation et la gestion de leurs projets. **Elles représentent une part prépondérante de l'activité de la BDDP depuis que celle-ci est clairement identifiée comme acteur de l'aménagement du territoire avec le nouveau PDL.**

Ces interventions couvrent des champs d'action aussi variés que l'accompagnement programmatique de projets de médiathèque, l'implantation de mobilier d'un nouvel équipement, l'installation d'une exposition, l'informatisation d'une bibliothèque, la réalisation d'un blog, la rédaction de profil de poste et la participation aux jurys de recrutement.

Interventions effectuées	Nombre d'interventions
Action culturelle	229
Aménagements, travaux, projets, diagnostic général	46
Suivi des collections documentaires et transition bibliographique	15
Ressources numériques (formation, présentations, suivi dans les bibliothèques)	275
Informatique documentaire	323
Suivi des portails web et OPAC	46
Développement des espaces multimédia et outils de communication	51
Total interventions	985

Expertise de la BDDP en matière de diagnostic, projet, aménagement et travaux en 2021 :

- Communes : Annesse-et-Beaulieu, Antonne-et-Trigonant, Bassillac-et-Auberoche, Beaumontois-en-Périgord, Cénac-et-Saint-Julien, Coulounieix-Chamiers, Douzillac, La Bachellerie, La Feuillade, Le Buisson-de-Cadouin, Marsac-sur-l'Isle, Monpazier, Moulin-Neuf, Mussidan, Saint-Cyprien, Saint-Georges-de-Montclard, Sanilhac, Sorges-et-Ligueux-en-Périgord, Terrasson-Lavilledieu, Thenon
- **Communautés de communes** : Communauté d'agglomération Bergeracoise, CC Dronne-et-Belle (Brantôme), CC Périgord Nontronnais (Piégut Pluviers, Nontron), CC Périgord Noir (Sarlat), CC Isle-Loue Auvézère-en-Périgord (Excideuil)

LA BDDP : UNE EXPERTISE PARTICULIERE EN NUMERIQUE ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

ET DE LA COMMUNICATION

Depuis 1996, le Département de la Dordogne met en œuvre, soutien et anime un espace documentaire départemental où les bibliothèques publiques du territoire travaillent de concert pour améliorer l'accès aux ressources aux usagers. A ce jour, **75 bibliothèques** sont informatisées et ont adhéré à ce réseau informatique documentaire et de coopération.

Pour réaliser ce catalogue collectif, représentant plus de **994 149 documents**, une solution est proposée depuis 2012 pour regrouper l'ensemble des données (notices bibliographiques, bases usagers), sur un seul système intégré de gestion de bibliothèques (SIGB). A ce jour, ce projet réuni 36 médiathèques municipales et 6 médiathèques communautaires représentant 27 bibliothèques municipales.

Au cours de l'année 2021, le service informatique documentaire a suivi et formé la modernisation de :

- **5 bibliothèques pour une ré-informatisation** avec une migration de leur base de données : Communauté de communes de l'Agglomération Bergeracoise, Communauté de communes Périgord Limousin, Le Buisson-de-Cadouin, Verteillac, Lalinde.
- **8 bibliothèques pour la mise en œuvre d'un catalogue en ligne** (OPAC) permettant ainsi aux usagers de consulter la base bibliographique locale et départementale et d'y effectuer des demandes de réservations en ligne.

En 2021, la BDDP a **formé** et remis à niveau **14 agents de la BDDP et 18 personnels** des collectivités territoriales des bibliothèques informatisées.

En 2021, un **groupe de travail entre la BDDP, la DSIN et le prestataire C3rb** a été lancé afin d'améliorer l'architecture informatique existante ainsi que la gestion des incidents.

La BDDP propose depuis 2010 au public un portail documentaire donnant accès 7 jours sur 7 et 24h sur 24h : à l'annuaire des bibliothèques du département, aux animations proposées dans les bibliothèques, **au catalogue départemental** permettant la réservation des documents physiques et à **un service d'accès à des ressources en ligne** pour tous.

En 2021, **1 705 nouveaux comptes ont été créés** sur la Médiathèque Numérique de Dordogne et **3 119 usagers** ont consulté régulièrement les ressources numériques.

Le **marché de Fourniture de Ressources électroniques** en ligne a été renouvelé pour une durée de 15 mois à compter du 1^{er} octobre 2021. Un groupement de commande, rassemblant le Conseil départemental de la Dordogne, la Ville de Périgueux et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a été constitué pour la passation de ce marché. C'est la société CVS, fournisseur historique de la Médiathèque numérique, qui s'est vue attribuer le marché. En 2021, le budget nécessaire à la gestion et l'approvisionnement de la Médiathèque numérique s'est élevé à 76 401,38 €.

Ces ressources ont notamment été valorisées par :

- 1 dossier thématique trimestriel
- 1 dossier coups de cœur mensuel
- Des mises en avant ponctuelles en lien avec l'actualité éditoriale et l'action culturelle (Etranges lectures, Kiosques littéraires...)
- La refonte et mise à jour des rubriques « Aide et FAQ », pauses musicales et coin des cinéphiles
- Médiation autour du court métrage avec l'animation « Chacun son Court » sous une forme exclusivement numérique
- 1 Newsletter mensuelle

Depuis 2015, la BDDP participe au **festival du court-métrage « Chacun son court »**. Exclusivement en ligne en janvier 2021, 5 Bibliothèques ont participé. La BDDP a accompagné les bibliothèques dans la réalisation des supports de communications (Flyers, affiches, vidéos en ligne... et a coordonné le festival avec les partenaires extérieurs (Ciné Passion en Périgord).

En outre, la BDDP continue de soutenir **le développement des usages numériques** par le soutien à la création et à l'animation d'**espaces multimédias**. Si les formations sur sites ont pu être impactées par la gestion de la pandémie, l'accompagnement des bibliothécaires et animateurs multimédias a été renforcé cette année, y compris à distance.

En avril 2021, le Département de la Dordogne via sa BDDP a été labellisé « Bibliothèque numérique de référence », conjointement avec la Ville de Périgueux pour « *se doter d'un programme numérique de haut niveau* ». Ce label est associé à un accompagnement financier pluriannuel de l'Etat via la DGD.

Lors de cette première année, les équipes ont été fortement mobilisées :

- 1 comité de pilotage (COFIL) avec les élus culture et numérique des deux collectivités, le 5 novembre 2021
- 15 comités de projet (COPRO) pour la constitution du dossier et le suivi du projet
- 11 réunions de travail et ateliers transversaux entre collectivités, directions et opérateurs

Cette mobilisation a permis la mise en œuvre des premières actions du projet BNR dès 2021 :

- Lancement de l'enquête sur les pratiques et attentes culturelles, numériques et artistiques des Périgourdins (partie quantitative)
- Journée de co-construction autour du projet BNR lors de la journée du rassemblement des bibliothécaires et acteurs culturels du territoire du 18 novembre 2021
- Formations :
 - Design de service : participation de deux agents à la formation proposée par la DSIN et organisation d'un webinaire sur la participation des publics en décembre 2021 par la BDDP
 - « A la conquête des usagers : retrouver et construire le lien avec les publics », en partenariat avec Médiaquitaine et la Ville de Périgueux
 - Mise en place des « cafés numériques » en interne favorisant le développement d'une « organisation apprenante »
- Médiation numérique :
 - Acquisition d'outils et matériels numériques et multimédias pour la création de futures valises numériques
 - Aménagement d'un local dédié au stockage et à la manipulation de ces outils
- AMO : rédaction du cahier des charges

Enfin, la BDDP a été volontaire pour bénéficier des conseils de la chargée de mission « **sobriété numérique** » à partir d'une analyse de la gestion des dossiers RH et des données générales sur les outils collaboratifs.

Objectifs Développement Durable :
La Médiathèque numérique Dordogne

Partenaires internes : BDDP – DSIN

Partenaires externes : Médiathèque Pierre Fanlac de Périgueux, réseau des bibliothèques de la CAB

Créée en 2010, la Médiathèque numérique Dordogne, permet d'accéder gratuitement et légalement à une offre de contenus en ligne répartis en 6 grands espaces : musique, cinéma, savoirs, livres, presse et jeunesse. La Ville de Périgueux (en 2016) et la Communauté d'agglomération de Bergerac (en 2020) ont rejoint la Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord au sein d'un groupement de commandes pour mutualiser ce service. Cela a permis d'augmenter l'offre documentaire pour un coût optimisé pour les trois collectivités. Par ces ressources, complémentaires avec l'offre documentaire papier de la BDDP, les bibliothèques contribuent à la réduction de la fracture numérique par l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

ODD remplis :

- 4 Education de qualité
- 10 Inégalités réduites
- 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs

LA BDDP : CENTRE DE RESSOURCES POUR L'ACTION CULTURELLE

En raison de la pandémie Covid, les actions culturelles ne se sont pas déroulées comme les années précédentes. De janvier à mai 2021, les manifestations d'Etranges Lecture sur site ont été annulées en « présentiel » sur le département.

L'action culturelle constitue un outil privilégié de médiation. Les outils proposés par la BDDP sont organisés autour de 5 axes :

• **Le prêt d'expositions, de valises thématiques et de matériel**, qui fait chaque année l'objet des mises à jour et des renouvellements.

- **En 2021**, la BDDP a mis en espace 3 expositions, a acheté 1 exposition et 1 valise et a mis à jour son parc.
- Elle a **prêté 650 expositions et valises** sur l'année.
- **Été 2021** : à partir du mois de juin le bureau de l'action culturelle a investi ses nouveaux locaux (installation du local avec le nouveau matériel).

• **Le dispositif « Passeurs de mots »** dont l'objectif est de favoriser le développement d'activités liées au conte et à la lecture à haute voix. En 2021 ce dispositif se structure autour de **67 ateliers conte et lecture et ateliers bébés lecteurs**. Le développement de ces ateliers se poursuit avec chaque année une à deux créations par an. Ils permettent aux bibliothèques de bénéficier **d'une animation pérenne de qualité**. La BDDP suit la vie des ateliers, propose des formations, dynamise les animateurs de ces structures, les aide à bâtir des projets.

• **Les formations conte, lecture, bébés lecteurs et à l'animation culturelle en bibliothèque** : 8 jours

- **Bébés lecteurs – Formation perfectionnement**, « Conter avec ce que l'on a sous la main », Guy Prunier 4 jours, 20 participants : Sarlat, Montignac
- **Bébés Lecteurs – Formation mise en chemin** : 1 jour, Château-L'Evêque
- **Lecture à voix haute** : Animatrice BDDP, 1 jour, Saint-Pardoux-la-Rivière
- **Formation Initiale** : 2 jours

• **L'expertise technique en 2021** :

- Nombres d'interventions de l'action culturelle auprès des **communes** : 229 interventions dans 95 communes
- Nombre de **collèges** dans lesquels l'action culturelle est intervenue : 16
- Nombre d'**Ehpad** : 9
- Interventions **autre** : Festival BD en Périgord à Bassillac-et-Auberoche, Festival Les plumes de Léon

• **Le programme départemental d'action culturelle** : la BDDP développe une programmation directe en matière d'action culturelle.

• **Etranges Lectures et Prix des lecteurs**

- En 2021, la manifestation *Etranges Lectures* a eu lieu dans **4 communes** du département.
- **Le prix des lecteurs Etranges Lectures** dans 45 autres communes partenaires : **527 votes exprimés, 577 participants pour la saison 2020/2021.**
- Des **enregistrements** : 15 (3 par livres) ont été effectués et mis en ligne sur le site dédié, par l'animatrice et un bénévole du collectif Etranges Lectures ; ce qui a permis de poursuivre ce prix, malgré la crise sanitaire.

• **Culture(s) & Médico-social**

- La BDDP participe au programme départemental d'offre artistique et culturelle pour les établissements médico-sociaux.
- **3 établissements ont sollicité le bureau de l'action culturelle en 2021** : Saint-Médard-de-Mussidan (EHPAD La Dryade), Champagnac-de-Belair (résidence Les Chaminades), Saint-Astier (Centre hospitalier)
- **Création de valises en gros caractère à destination des EHPAD** avec lesquels nous avons amorcé un partenariat : **6 établissements** (Lalinde, Eymet, Beaumont, Pays-de-Belvès, Cadouin, Villamblard).

Résidence d'écriture et de médiation au collège Jules Ferry à Terrasson



- **Autrice accueillie Manon Fargetton** au collège Jules Ferry Terrasson de Novembre 2021 à décembre 2021
- 2 jours d'intervention par semaine
- 1 soirée carte blanche à la médiathèque Simone Veil : accueil de quatre auteurs jeunesse : Manon Fargetton, Gilles Abier, Thomas Scotto, Cathy Ytak.
- Coordination du projet résidence : Elaboration/Suivi avec le collège et la médiathèque.

• Tournée dans les collèges de l'Atelier du Trio



- **Lecture théâtralisée** de *Va te changer* par Gilles Abier, Thomas Scotto et Cathy Ytak
- **7 collèges** ont bénéficié de 8 séances pour les classes de troisième des collèges de La Coquille, Lanouaille, Thiviers, Excideuil, Terrasson (2 séances), Le Bugue, Saint-Cyprien : **522 collégiens**.

• **Modul'Ado** : 5 installations, 36 séances de médiation culturelle en collèges

- Pays-de-Belvès : Pierre Fanlac, 1 classe de 3ème (6 séances) ;
- Bergerac, Henri IV, 2 classes de quatrième et Ulys (12 séances) ;
- Annesse-et-Beaulieu, La Roche Beaulieu, 2 classes de sixième et 1 classe Allophone (18 séances) ;
- Ribérac, collège Arnaud Daniel, Terrasson, collège Jules Ferry.

• **Espace de lecture estival – COLO ASE** : dans le cadre du programme « COLO ASE », la BDDP a créé et installé 3 espaces détente lectures à la cité scolaire de Nontron et d'Excideuil.

LE SOUTIEN FINANCIER AU RESEAU DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

Le PDLP 2016-2020 prévoit pour seule aide financière au fonctionnement, la création d'un Fonds de Soutien à la Création d'Emploi de Coordination dans les Médiathèques (FSCECM). Cette aide, destinée aux réseaux intercommunaux de lecture publique, est prévue pour une durée de 2 ans maximum. En 2021, cette aide n'a pas été sollicitée par les communautés de communes du département.

Objectifs Développement Durable :

Les bibliothèques au service des objectifs de l'agenda 2030

Partenaires internes : BDDP, services du Conseil départemental

Partenaires externes : ABF, IFLA, ENSSIB, BPI

À la suite de l'IFLA, de l'ABF, de l'ENSSIB et de la BPI, la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord participe à l'Agenda 2030 en diffusant l'information auprès de son réseau, en estampillant ses ressources concernant les objectifs de développement durable sous le label *Agenda 2030*.

Plus précisément, une attention particulière est portée par le service de l'animation culturelle sur les expositions mettant en avant les objectifs de développement durable.

ODD remplis :

- 4 Education de qualité
- 10 Inégalités réduites
- 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs

CHIFFRES CLES

Le réseau départemental de lecture publique animé par la BDDP, c'est :

- **200 lieux de lecture**
- **146 collectivités** (Communes et EPCI)
- **Plus de 45 000 inscrits actifs** dans les bibliothèques du réseau départemental, bénéficiaires des services du Département, soit 12 % de la population du territoire
- **278 543 documents** dans les collections de la BDDP
- **14 854 documents** acquis, traités et mis à disposition en 2020
- **193 036 prêts** de documents pour les bibliothèques réalisées à l'occasion de **251** accueils sur place et **311** tournées (**282 navettes, 26 kits, 3 bibliobus**).
- **985 interventions** pour un accompagnement technique et d'expertise
- **43 jours** de formation organisés

31- DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

En 2021, le Conseil départemental a maintenu, par une adaptation constante du principe de précaution lié à la Covid-19, la quasi-totalité des missions d'animation et de promotion des activités physiques et sportives initialement prévues.

C'est dans un esprit de continuité que la Direction des sports et de la jeunesse a donc déployé son programme d'action autour de ces trois piliers :

- Favoriser l'accès à la pratique du sport pour tous et partout.
- Promouvoir l'image et l'économie du Périgord.
- Encourager l'engagement de la jeunesse Périgourdine.

FAVORISER UNE POLITIQUE SPORTIVE POUR TOUS

Aides en faveur du mouvement sportif.

En 2021, la DSJ a assuré la gestion des dossiers de demande de subvention suivants :

Aides 2021 en faveur du mouvement sportif	Aides 2020 en faveur du mouvement sportif
Crédits engagés : 79 778 € 172 dossiers	Crédits engagés : 82 881 € 87 dossiers
- Athlètes de haut niveau : 22 (23 200 €) - Bourses jeunes espoirs : 22 (11 000 €)	- Athlètes de haut niveau : 25 (31 000 €) - Bourses jeunes espoirs : 28 (13 400 €)
- Aide à l'investissement : développement et sécurisation des pratiques auprès des comités : 14 (28 929 €)	- Aide à l'investissement : développement et sécurisation des pratiques auprès des comités : 11 (24 681 €)
- Sections sportives scolaires : 24 (14 400 €)	- Sections sportives scolaires : 23 (13 800 €)
- Chèques sport : 90 (14 400 €)	

Le Département a ainsi subventionné 280 clubs et 34 comités sportifs par le biais d'une enveloppe financière de 1 775 227 €. Il a accompagné les associations sportives dans l'organisation de 66 manifestations sportives pour une enveloppe budgétaire de 210 000 €.

A ces aides financières octroyées au mouvement sportif, s'ajoutent les missions de la DSJ qui complètent les actions menées par l'ensemble des acteurs et partenaires sportifs en Dordogne.

METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ANIMATIONS DEPARTEMENTAL POUR TOUS

Avec le public jeune

Milieu scolaire :

Convention avec l'Education nationale : 2 714 enfants (CM1/CM2) de 118 classes pour 96 communes. 17 éducateurs et une dizaine de prestataires extérieurs diplômés sont mobilisés (hors vacances scolaires) pour intervenir et dispenser 8 séances par cycle pour une ou 2 classes.

Ecoles départementales des sports (10 EDS) : les mercredis matin en période scolaire sur les communes de Agonac, Eymet, Coulounieix-Chamiers, Issac, Lalinde, le Bugue, Nontron,

Rouffiac, Saint Cybranet et Sarlat qui est labellisée. 243 enfants de 8/11 ans. 15 éducateurs mobilisés. Découverte de pratiques sportives en dehors de tout esprit de compétition. Accompagnement des apprentissages moteurs et cognitifs au travers du collectif tout en valorisant l'individu (apprentissage de la natation, savoir rouler à vélo et sensibilisation à la pratique handisport).

Ces EDS dynamisent les territoires ruraux, répondent à une demande de service public, favorisent la promotion des APPN. Partenariat avec les Communautés de communes locales et/ou les communes par conventionnement.

Vacances sportives : Une seule période d'animation a pu être maintenue cette année. Durant les vacances de Toussaint 209 enfants de 8/11 ans ont participé à 9 stages et 246 adolescents de 12/15 ans ont bénéficié de 9 journées d'initiation sportive multisports et APPN. 15 éducateurs mobilisés.

Camp Ados Sensation : 1^{ère} édition d'un camp expérimental sur 2 journées et une nuitée. Les 4 et 5 novembre, 17 adolescents de la Communauté de commune Isle-et-Crempse en Périgord se sont initiés à une pratique sportive dite à « sensation » sur la base de loisirs de Rouffiac (ski nautique, arc-touch nocturne).

Apprendre à nager en Dordogne : 8 semaines en juillet et août, à La Jemaye, Rouffiac, Saint Estèphe et Gurson. 103 enfants ont pu apprendre à nager avec un éducateur sportif spécialiste des activités de la nage et recruté par la DSJ (10 séances par bénéficiaire réparties sur la semaine).

Education populaire : le Conseil départemental accompagne financièrement deux acteurs associatifs (la Ligue de l'Enseignement et les FRANCA) et leur verse une subvention globale de 308.000 €. 129 jeunes ont participé à la formation BAFA (Brevet d'Etat à la Fonction d'Animateur) permettant ainsi un premier emploi saisonnier et donc une première rémunération. La pandémie aura eu raison des inscriptions freinant de façon significative les sessions de formation. Deux centres de vacances du Département gérés directement par la Ligue de l'Enseignement organisent des classes de découverte afin de compenser les inégalités sociales et culturelles. S'adosent également à ce dispositif des colonies de vacances avec un reste à charge minimaliste pour les familles émergeant aux minimas sociaux. S'agissant des frais de gardiennage le montant de la subvention versée est de 33.090 euros.

Séjour pour enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance :

En 2021, 180 mineurs confiés au Département au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, en familles d'accueil ou en établissements ont bénéficié de séjours à composante culturelle et sportive.

Ils ont été accueillis du 14 juillet au 21 août (4 semaines) au sein de trois cités scolaires avec internant ; Alcide Dusolier à Nontron, Giraut de Borneil à Excideuil et La Boétie à Sarlat. Une programmation éducative, pédagogique et transversale a été structurée avec les différents services et opérateurs départementaux.

Avec le public adulte :

« **Seniors à nous la forme** » : Programme hebdomadaire (hors période de vacances scolaires) de ½ journées d'activités physiques, sportives et de prévention santé pour 282 seniors, sur 13 communes Villefranche de Lonchat, Prignonrieux, Villeteureix, Saint-Martial-de-Valette, Jumilhac-le-Grand, Saint-Jory-Lasbloux, Saint-Léon-sur-l'Isle, Montpon-Ménésterol, Thenon, Saint-Julien-de-Lampon et Saint-Cyprien. 12 éducateurs mobilisés. Partenariat avec les Communautés de communes locales et/ou les communes par conventionnement.

« **Seniors « Faites du sport** » : le 7 octobre, sur les sites départementaux du lac de Gurson, Grand étang de La Jemaye, Grand étang de Saint-Estèphe, base de loisirs de Rouffiac et domaine de Campagne pour près de 400 seniors. 20 éducateurs mobilisés. Promouvoir les bienfaits de la pratique d'APS adaptées et régulières avec des ateliers interactifs de sensibilisation à « la santé et au bien vieillir ».

SOUTENIR LA PRATIQUE EN CLUB EN DEVELOPPANT DES ACTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE MOUVEMENT SPORTIF ET LE SPORT SCOLAIRE

Fondées sur une démarche partenariale, des coopérations sont établies avec les acteurs du sport départemental représentés par le Comité départemental olympique et sportif.

Comités et clubs : La DSJ accompagne et suit annuellement 34 plans de développement quadriennaux établis par les comités sportifs départementaux dits « traditionnels ». En parallèle, des actions de formation, "cadres techniques" ainsi que « l'encadrement des sélections départementales », ont été menées par 2 éducateurs de la DSJ auprès de 2 comités.

Une collaboration spécifique sur certains dispositifs, évènements et autres manifestations vient étoffer cette notion de partenariat « public-privé ».

La DSJ a piloté le comité d'organisation (composé de 4 comités sportifs) de la « 4^{ème} Nuits des Arts Martiaux » au Dojo départemental Michel Dasseux à Coulounieix-Chamiers, le 11 décembre. Cette manifestation a accueilli 500 spectateurs qui ont assisté à 13 démonstrations proposées par 103 athlètes, dont celle de l'équipe de France de karaté-kata.

Sections sportives scolaires (SSS) : 24 sections dans 19 collèges pour plus de 661 jeunes licenciés. 8 éducateurs interviennent dans 8 sections. Dans le cadre d'un parcours de réussite scolaire, elles ont permis à ces collégiens de se perfectionner sur le temps scolaire dans leur discipline de prédilection. Partenariat avec l'éducation nationale et les différents partenaires par conventionnement.

Centre départemental d'entraînement de canoë-kayak : 7 athlètes de niveau national, dont 3 de niveau international bénéficient d'horaires aménagés pour s'entraîner quotidiennement sous la responsabilité d'un éducateur sportif spécialiste canoë-kayak de la DSJ.

METTRE EN PLACE UN PROJET DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (APPN)

Le développement d'une pratique maîtrisée des sports et loisirs de nature dépend avant tout de la possibilité d'utiliser des espaces de pratique sécurisés et adaptés aux différents publics et activités sportives. Le Département s'inscrit parfaitement dans cette démarche en marquant son souhait de soutenir, par l'aménagement, l'animation et les aides financières,

l'accès à la pratique des sports et loisirs de pleine nature de manière concertée et durable sur tout le territoire. La DSJ répond ainsi à ses prérogatives tout en s'inscrivant dans un autre axe stratégique : La Dordogne « *terre d'excellence environnementale* ».

Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) : La DSJ pilote et coordonne cette commission. Mise en place d'un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) qui recense et classe tous les espaces, sites et itinéraires de loisirs sportifs de nature (ESI) dans le département, en 4 niveaux, allant de sites non encore utilisables (niveau 1) aux sites à haute qualité de pratique (niveau 4). 55 sites sont inscrits au PDESI.

Comités départementaux de pleine nature : une étroite collaboration. La DSJ coordonne la définition des plans de développement quadriennaux des 15 comités sportifs départementaux.

[Aménagement de sites d'activités sportives de pleine nature :](#)

Aménagement de la 1^{ère} station « Dordogne-Périgord Trail ».

Le Département a mis en place sa propre qualification pour la création de parcours permanents de trail-running. Il s'agit d'un réseau de parcours en boucle balisés par de la signalétique et un fléchage permanent rétro-réfléchissant pour permettre une pratique nocturne. A l'instar du ski alpin, chaque parcours est classé selon son niveau de difficulté (de facile à expert) et avec son propre code couleur (de vert à noir).

Cette 1^{ère} station « Dordogne-Périgord Trail Isle-Loue-Auvézère en Périgord » a été aménagée au départ de la commune de Saint-Mesmin (commune « hôte »,) en partenariat avec la Communauté de communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord et les communes de Génis, Savignac-Lédrier, Saint-Cyr-les-Champagnes et Salagnac.

Elle comprend :

- 5 itinéraires de 5, 8, 15, 20 et 30 km.
- 2 parcours Bleus, 2 parcours Rouges et 1 parcours Noir.
- 8 côtes valorisées.

Aménagement de la zone de baignade des sites départementaux de Gurson, La Jemaye, Rouffiac et Saint-Estèphe.

Les lignes d'eau délimitant les zones de baignade ont été réhabilitées à neuf. La surface de baignade est désormais de 5 000 m², dans laquelle a aussi été aménagée une petite zone de bain de 200 m².

Afin de diversifier notre offre, un couloir de nage (100m X 3m) a aussi été installé en fond et au-delà de la surface de baignade ; l'objectif de ce couloir est de proposer uniquement la pratique de la nage ; son utilisation se fait uniquement pendant les créneaux d'ouverture de la baignade au public (11h à 19h)

SOUTENIR LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LA MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DEPARTEMENTAUX

Gestion d'équipements Départementaux : Le Département est propriétaire :

- du complexe sportif de la Grenadière avec son gymnase Roland Lagarde, à Périgueux,
- du Dojo départemental Michel Dasseux, à Coulounieix-Chamiers,
- du Centre d'entraînement départemental de tennis, à Trélissac,
- du Centre départemental d'entraînement de canoë-kayak, à Périgueux,

- de la Maison départementale des sports, à Périgueux : 46 rue Kléber et 61 rue Victor Hugo. La DSJ gère et entretient ces équipements et coordonne leurs plannings d'utilisation par les comités, les associations sportives, les collectivités territoriales et les établissements scolaires. Des conventions de mise à disposition sont établies à cet effet pour une période définie annuellement ou ponctuellement.

De plus, tout au long de l'année, la DSJ accueille sur le site départemental du Grand étang de La Jemaye, les associations sportives désireuses de s'entraîner sur le site de nage en eau libre.

PROMOUVOIR L'IMAGE ET L'ECONOMIE DU DEPARTEMENT.

Par la mise en place de projets et d'événements sportifs, la DSJ participe au développement de l'emploi sportif en Dordogne ainsi qu'au rayonnement et à l'attractivité du département.

Organiser des évènements :

« **Val Natura en Périgord** » : du 15 au 18 septembre sur le secteur de Ribérac. 57 équipes de 2 seniors de plus de 55 ans ont pratiqué des activités de pleine nature, résolu des énigmes culturelles et découvert le patrimoine bâti et environnemental.

« **Swimrun Dordogne-Périgord** », le 4 juillet à La Jemaye. 200 participants. Tout le personnel de la DSJ a été mobilisé. Organisé en collaboration avec le club « Team Master Tri 24 », la Communauté de communes du Périgord Ribéracois. Epreuve dérivée du triathlon sur un parcours de 5 à 15 km, alternant des sections de nage et de course à pieds.

« **Aquathlon-Swimbike Dordogne-Périgord** », le 22 août : 1^{ère} édition à Saint-Estèphe. 120 participants. Tout le personnel de la DSJ a été mobilisé. Organisé en collaboration avec le club « Team Master Tri 24 », la Communauté de communes du Périgord Nontronnais et la commune de Saint-Estèphe. Epreuve dérivée du triathlon proposant 1 section de nage et de trail ou 1 section de nage et de VTT.

Inauguration du 1^{er} site « Dordogne-Périgord Trail Isle-Loue-Avezère », le 17 octobre. 300 participants ont inauguré les parcours permanents de trail installés sur le territoire de la Communauté de communes Isle-Loue-Avezère en Périgord. Tout le personnel de la DSJ a été mobilisé pour l'organisation. Organisé en collaboration avec la Communauté de communes Isle-Loue-Avezère en Périgord et la commune de Saint-Mesmin. Epreuve de trail sur 8 ou 15 km et une randonnée de 8 km ont été proposées.

ANIMER LES SITES DEPARTEMENTAUX

« **Été actif** » : dispositif déployé du 7 juillet au 29 août, sur l'ensemble du département et porté par convention avec 19 Communautés de communes. 30 prestataires ont assuré 610 créneaux d'animation pour 9 940 personnes. L'ensemble des éducateurs de la DSJ ont été mobilisés. Programme d'animations sportives et de loisirs ouvert à tous.

Etangs départementaux : du 12 juin au 29 août, la DSJ gère :

- La surveillance de la baignade sur les sites départementaux pour 12 468 personnes.
 - Grand étang de Saint-Estèphe.
 - Grand étang de La Jemaye.
 - Lac de Gurson.

- Base de loisirs de Rouffiac.
- Le personnel recruté : 36 sauveteurs aquatiques.
- L'entretien des postes de secours.
- Les animations gratuites avec mise à disposition de canoës à La Jemaye, Saint-Estèphe et Gurson. L'ensemble des éducateurs a été mobilisé.

« **Journée sport et environnement** » à Miallet, le 13 juin : 500 personnes et 7 éducateurs mobilisés. Promotion du site et des activités physiques de pleine nature liées avec les enjeux environnementaux. En collaboration avec le Service des milieux naturels.

Prêt de canoës et de paddles : du 19 juin au 29 août sur les sites de Gurson, Saint-Estèphe et la Jemaye. Des éducateurs assurent la gestion, la coordination et la surveillance des prêts de canoës et de paddles auprès du public présent sur les sites. 10 109 personnes ont bénéficié de ce service gratuit.

Excepté le dispositif à dominante touristique « été actif » et le rallye « Val Natura en Périgord », **toutes les actions menées par la DSJ SONT ENTIEREMENT GRATUITES.**

Toujours guidé par un esprit de solidarité et d'équilibre territorial, le Département a permis à tous les publics de participer et/ou de découvrir la pratique du sport « pour tous et partout », valorisant ainsi l'engagement et l'image du département.

32- DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

MISSIONS

Les Archives ont pour mission la **collecte** des documents (versements administratifs, dons, dépôts), leur tri et leur **classement**, leur **conservation** (protection contre les dégradations) et leur **communication** au public. Ces missions comprennent également l'inventaire des documents (description normalisée précise et sans ambiguïté) afin que le public puisse en appréhender le contenu. De plus en plus, ces opérations répondent à des normes précises et utilisent les nouvelles technologies de l'information. Les Archives départementales doivent accueillir les versements des administrations établies dans le département. Elles reçoivent également les archives des notaires et, en dépôt, les archives des communes de moins de 2000 habitants. Elles peuvent aussi s'enrichir, par voie d'achat, de don ou de dépôt, d'archives d'origine privée (papiers de familles, d'entreprises, d'associations). A ces missions réglementaires s'ajoute un important volet d'animation culturelle : expositions, revue, publications d'instruments de recherche et d'ouvrages historiques.

ACCUEIL DU PUBLIC

COMMUNICATION SUR PLACE ET VIA INTERNET

Du fait de l'allègement de la crise sanitaire, la salle de lecture a vu sa fréquentation très légèrement remonter, mais bien en deçà des chiffres habituels (598 lecteurs, contre 1 045 en 2019). Il en va de même pour le nombre d'articles communiqués (10 789, contre 17 528 en 2019). Les consultations se sont reportées sur le site internet, démontrant l'intérêt, s'il en était besoin, de poursuivre et développer les mises en ligne de documents ainsi que les activités culturelles numériques. Il faut noter que 34.56 % des lecteurs sont extérieurs au département et 49.63 % habitent le département, en dehors de Périgueux (15.81 %).

Le nombre des demandes de recherche par correspondance a également baissé (443 contre 689 en 2020 et 617 en 2019). Cela représente néanmoins une importante charge de travail pour le service. A cet égard, l'état des fonds administratifs après 1940 a été mis en ligne afin d'inciter davantage les demandeurs à se déplacer.

ANIMATION CULTURELLE

Compte tenu des annulations en cascade de la saison culturelle 2020 les Archives départementales ont reporté leur programmation au second semestre 2021.

Expositions

En partenariat avec le 32^e Festival de la Bande dessinée de Bassillac et Auberoche (8-10 octobre), les Archives ont accueilli l'exposition « Camille Lavaud – La vie souterraine » du 19 septembre au 26 novembre 2021, avec une ouverture exceptionnelle le dimanche 10 octobre qui a attiré 28 festivaliers. Elle a été fréquentée par environ 630 personnes.

Par ailleurs, 5 expositions itinérantes ont été empruntées au cours de l'année, pour une durée moyenne d'un mois et demi chacune.

Conférences, atelier, Croque archives, portes ouvertes et animations extérieures

- *Croque archives* (rencontre de 30 minutes seulement à l'heure de la pause méridienne), a compté seulement un rendez-vous qui a réuni 13 personnes.

- Au Centre départemental-Joséphine Baker, une conférence maintenue a accueilli environ soixante-dix personnes. Diffusée sur la page *Facebook* des Archives et la chaîne *YouTube* de la collectivité, elle a été vue plus de 1.500 fois, tant en direct qu'en différé. Une autre a du être annulée en raison des mesures sanitaires.
- *Les Ateliers patrimoine* ont connu une seule séance, suivie par 6 personnes.
- Les Archives départementales ont participé pour la première fois au *Salon du livre du Grand Périgueux*, à Champcevinel, les 11 et 12 septembre 2021, par le prêt de l'exposition *Périgord, terre des troubadours* et par la tenue d'un stand proposant la vente de publications des Archives.
- Lors des *Journées Européennes du Patrimoine* (19 septembre de 14h à 18h), les visites accompagnées du service ont été complétées par un parcours libre proposant : la projection d'une vidéo présentant les Archives, une sélection de documents en salle de lecture et une démonstration des ressources offertes par le site internet des Archives.

La nouvelle formule de visite, soit libre, soit accompagnée, a trouvé son public : 231 personnes ont participé à cette journée.

- Les Archives ont participé à nouveau au *Mois du film documentaire* : en partenariat avec le lycée agricole La Peyrouse de Coulounieix-Chamiers et la médiathèque Pierre Fanlac de Périgueux, projection du film *Anaïs s'en va-t-en guerre* le 25 novembre au Centre départemental - Joséphine Baker. Les étudiants en BTS *Gestion et protection de la nature* ainsi qu'une jeune agricultrice ont présenté le film et animé le débat à l'issue de la projection. 55 personnes ont participé à cet événement.

Service de la médiation

- Le service de la médiation a assuré 14 animations d'ateliers à l'extérieur des Archives mais aussi sur place, touchant un public scolaire et extrascolaire de 260 élèves.
- Le service éducatif a accueilli 158 élèves seulement en raison de la crise sanitaire. Un effort important a été fait pour concevoir et mettre en ligne des dossiers pédagogiques numériques et des expositions virtuelles.

Au total, la fréquentation physique du service (toutes activités confondues) est de 2 021 personnes.

SITE INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX

Le site internet des Archives départementales, mis en ligne en décembre 2017, permet d'accéder à de nombreuses ressources documentaires : instruments de recherche, catalogues, fonds d'archives, bibliothèque numérique. Il est régulièrement enrichi par de nouvelles mises en ligne. Une importante opération de migration, ralentie par la crise sanitaire toujours présente en 2021, a permis de mettre en ligne une nouvelle version du site (V7) le 6 janvier 2022.

Le site a reçu **498 560 visites pour 9 780 318 pages vues** . Ces chiffres sont très proches de ceux de 2020, année marquée par une hausse de fréquentation de près de 25% par rapport à l'année 2019, en raison notamment du confinement. L'engouement pour la recherche historique à partir des ressources en ligne s'affirme donc de manière très nette.

Le site **Mémoires de Résistances**, enrichi d'un dossier documentaire de 124 pages, de deux témoignages oraux pour un total de 3h30 environ, ainsi que d'un *Croque archives* numérique

en deux volets (45 mn) sur « La grippe espagnole », a accueilli 11.084 visiteurs qui ont consulté 36 305 pages.

En 2021, 150 heures d'enregistrement de la *Collecte occitane* ont été ajoutées à la ressource déjà présente sur le site des Archives.

La réflexion engagée en 2020 sur la valorisation des fonds de la bibliothèque, par le biais de créations de fiches thématiques, de portraits, de bibliographies, par exemple, s'est concrétisée en 2021 et de nouvelles rubriques ont été créées sur le site internet des Archives.

Après l'expérimentation en 2020 de nouvelles formes de valorisation des archives telles que « puzzles numériques » et « quizz » (55, joués plus de 6 000 fois en 2021), ces activités ont été proposées tout au long de l'année et ont trouvé un public fidèle. De plus, la rubrique du site *Expositions virtuelles* s'est enrichie de nouvelles propositions.

La diffusion en direct des conférences ainsi que des *Croque archives* depuis la page *Facebook* des Archives et la plateforme *YouTube* de la collectivité a trouvé son public avec plus de 1 500 internautes cette année pour seulement 1 conférence. Une rubrique hebdomadaire intitulée *Les rendez-vous de la sonothèque* proposant des extraits des fonds sonores a enrichi régulièrement la page *Facebook* des Archives départementales ainsi que la plate-forme *SoundCloud*.

COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES COLLECTIONS

OCCUPATION DES MAGASINS

Le **bâtiment** actuel, inauguré en 1992, doit être considéré comme **SATURE, avec probablement plus de 25 000 mètres linéaires occupés**, malgré les opérations de refoulement et les éliminations pratiquées depuis plusieurs années. Il reste environ 800 mètres disponibles d'espaces de plus de 10 mètres d'un seul tenant. Les versements ont donc été différés *sine die*, sauf en ce qui concerne les minutes et répertoires des notaires et les archives judiciaires.

L'installation de rayonnages mobiles permet de mettre à plat la collection de journaux locaux des archives et d'améliorer le rangement des collections de bibliothèque grâce à des rayonnages de taille mieux adaptée. Un travail conséquent de tris et d'éliminations dans les collections d'imprimés, notamment dans les publications officielles a été opéré dans les magasins concernés par ce chantier. Cette opération va se poursuivre dans les années à venir.

L'élimination des dossiers d'aide sociale générale pour la période 1961-1991, étudiée avec les services de la DGASP a permis de libérer 180 ml.

CONSERVATION

En 2021-2022, un important chantier de dépoussiérage des magasins et des collections a été lancé, afin d'améliorer les conditions de conservation des documents. Par ailleurs, le reconditionnement des fonds (cartons et chemises « neutres ») a été intensifié, afin de mieux protéger les documents, pour un total de 105 ml.

NUMERISATION

En interne, la numérisation a concerné les répertoires de notaires, les documents en mauvais état restaurés ou non, des fonds photographiques. En externe, l'année a été marquée par la numérisation des registres d'enfants trouvés et placés de l'assistance publique (sous-série 3 X). La mise en ligne se fera au cours du premier semestre 2022.

COLLECTE DES ARCHIVES PUBLIQUES

Des documents à forte valeur historique ont été versés suite aux visites des agents du secteur du contrôle scientifique : dossiers de la Banque de France concernant la création et la gestion des succursales de Périgueux et de Bergerac (1818-2010), registres d'écrou du centre de détention de Mauzac pour la période 1946-1970. Enfin, les dossiers individuels des enfants nés entre 1987 et 1990 et suivis par le service de l'aide sociale à l'enfance sont venus compléter ceux versés antérieurement (40 ml). Les archives notariales se sont accrues de 33 ml.

COLLECTE DES ARCHIVES PRIVEES

Les fonds d'origine privée se sont enrichis de 10 mètres linéaires (dons, dépôts et achats). On peut signaler l'entrée des archives de Jean-Pierre Gouaud, ancien conseiller général du canton du Bugue, des archives de la famille de Lascoups, ainsi que les dossiers de travail de René Costedoat, chercheur bergeracois. Concernant les fonds iconographiques, il faut noter tout particulièrement le don par Mme Nedellec de la collection de 15 000 cartes postales de son fils décédé, fonds très riche qui couvre l'ensemble du département.

TRAITEMENT DES FONDS

Le total des archives publiques classées en 2021 avoisine les 50 ml. Des versements d'études notariales ainsi que des minutes d'Ancien Régime ont été classés et intégrés au répertoire numérique en ligne (33 ml). Par ailleurs, les instruments de recherche saisis durant la période de confinement ont été rétro-convertis et sont mis progressivement en ligne sur le site des Archives. Les travaux de classement ont concerné au total près de 100 ml.

BIBLIOTHEQUE

L'équipe de la bibliothèque a poursuivi les chantiers impulsés ces deux dernières années. Le public peut ainsi accéder à près de 1 400 documents consultables en ligne, grâce à des liens intégrés dans les notices du catalogue de la bibliothèque. La page web de la bibliothèque s'est étoffée de plusieurs fiches bibliographiques, portraits, liste des nouveautés et fiches de lecture. Un chantier important de désherbage des collections d'imprimés est amorcé, rendu possible par le réaménagement des magasins : près de 50 ml ont été éliminés. En parallèle du désherbage, a été lancée la reprise des publications officielles, qui sont désormais saisies dans la base de données.

ARCHIVES SONORES ET AUDIOVISUELLES

La Sonothèque des Archives collecte depuis plus de 30 ans des témoignages oraux et des enregistrements sonores sur divers aspects de l'histoire et de la vie du département, qui représentent une grande richesse pour la mémoire collective. Le contexte sanitaire n'ayant pas permis de campagne de collecte, un effort tout particulier a été fait sur la valorisation des fonds déjà existants. Ainsi une rubrique hebdomadaire intitulé « Les rendez-vous de la sonothèque » a été créée (voir 1.1.2.3).

Les fonds sonores se sont enrichis : don du témoignage autobiographique de Monique Chauvaud de Rochefort, particulièrement riche concernant la vie quotidienne au XX^e siècle (32 bobines) ; entrée de 9 cassettes analogiques relatives à l'histoire de la mise en place de l'action sociale en faveur des personnes âgées dans le canton de Neuvic-sur-l'Isle (don de M. Bernard Sancey).

Enfin, on signalera la numérisation des premières tranches des fonds Radio Périgueux 103 et Chauvaud de Rochefort, soit près de 600 heures de son.

AIDE AUX COMMUNES

En 2021, outre l'action exercée par la directrice au titre du contrôle scientifique et technique de l'Etat (contrôle sur pièces des récolements à la suite des élections municipales, des classements et des éliminations), le service a maintenu des contacts étroits et réguliers avec le service d'archives du Centre de gestion de la fonction publique territoriale, pour coordonner les actions en direction des collectivités territoriales et notamment des EPCI (66 collectivités concernées en 2021).

PROJETS TRANSVERSAUX : ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

La mise en œuvre de la préparation à l'archivage électronique au sein de la collectivité s'est poursuivie dans le cadre du projet OPADE. De nouveaux processus ont été dématérialisés en 2021 : la procédure « accueil des stagiaires » à la DRH et les fonctions « achats et marchés publics » pour toutes les directions de la DGA-CES. Les études préalables se poursuivent notamment pour l'APA à domicile (DGA-SP) et toutes les directions de la DGA-CES. En 2021, un nouvel informaticien dédié à la dématérialisation du social a été recruté par la DSIN au sein de l'équipe projet OPADE.

La connexion entre la GED et le système d'archivage électronique (SAE) est effective techniquement : des tests sont à poursuivre en 2022 avant de passer en production. D'autres connecteurs ont vu le jour en 2021 entre la GED et d'autres outils métier, notamment PROGOS (subventions) et Publik (solution de gestion des relations aux usagers).

Dans le cadre du projet OPADE, l'audit des modalités de numérisation du courrier entrant par l'AFNOR est programmé début 2022, préalable à la certification du processus (norme NF 2 42-026).

Fin 2020-début 2021, le cabinet Mintika a réalisé une mise à jour de la stratégie d'archivage de Gecco pour définir les objectifs prioritaires : cartographie des flux documentaires, archivage d'un flux en test, mise en production du SAE et définition des orientations stratégiques. Les questions de la gouvernance de l'information au sein de la Collectivité et du temps nécessaire à consacrer au projet ont également été soulignées par l'étude.

En 2021, un groupe projet regroupant la DSIN, le service Archives du Centre de gestion de la Dordogne et l'ATD a été constitué afin de créer un service mutualisé d'archivage électronique à destination des collectivités territoriales (communes et communautés de communes dans un premier temps). En 2022 une étude de faisabilité sera confiée à un prestataire afin d'étudier les possibilités techniques, financières et juridiques.

Enfin, en lien avec la déléguée à la protection des données et la DSIN, les Archives départementales participent à l'opération intitulée « sobriété numérique ». Cela permet aux Archives d'être au plus près de la création des archives numériques par les services et d'impulser le tri et l'élimination des données et documents électroniques, en aidant les services à organiser leurs arborescences bureautiques, mettre en place les bonnes pratiques au regard du cycle de vie des documents et transposer au numérique les méthodes

éprouvées pour la gestion du papier. Plusieurs services se sont déjà portés volontaires pour réaliser un tri de leurs serveurs : la Bibliothèque départementale de prêt, la direction des ressources humaines et le service du RSA.

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2021, le service comporte 36 agents dont 2 relevant de la fonction publique de l'Etat, soit 33,8 équivalents temps plein.

Relèvent de la filière culturelle 8 agents de catégorie A (7,4 ETP), 5 agents de catégorie B (4,6 ETP), 7 de catégorie C. Sont issus de la filière technique 10 agents (8,8 ETP), soit 1 de catégorie B et 9 de catégorie C. Enfin, appartiennent à la filière administrative 1 agent de catégorie A, 2 de catégorie B et 3 de catégorie C.

On note l'apparition de troubles musculo-squelettiques parmi le personnel de magasinage, et le personnel d'entretien des surfaces, avec pour conséquences des arrêts de travail de longue durée.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est élaboré, en phase de validation institutionnelle. En outre, des aménagements de postes, en lien avec la médecine du travail et le service prévention des risques, hygiène et sécurité ont été réalisés pour 2 agents (mobilier, fauteuils ...).

Malgré les restrictions sanitaires, 5 agents ont pu bénéficier de formations (en distanciel), 15 jours au total ; 1 agent a suivi 3 jours en distanciel de préparation concours. 9 stagiaires ont pu être accueillis sur l'année, 2 adultes en situation de reclassement professionnel, 2 lycéens et 5 collégiens.

4. PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES

Dépenses d'investissement	234 925,11 €
Acquisitions de documents anciens	5 116,18 €
Dépenses de fonctionnement	102 529,61 €
Métrage classé	100 ml
Lecteurs	598
Communications	10 789
Recherches par correspondance	443
Consultations des sites internet (visites/pages vues)	509 644 / 9 816 623
Elèves service éducatif / service de médiation	158 / 260
Visiteurs d'expositions – conférences, ateliers	630/ 375
Public accueilli (toutes activités)	2021
Public en ligne (Facebook, puzzles)	6500
Nombre total de pages numérisées (documents écrits)	8 342 094

33- DIRECTION DE L'ÉDUCATION

La Direction de l'Éducation coordonne l'ensemble des actions menées par la collectivité dans les collèges publics ainsi que dans les cités scolaires placées sous la responsabilité du Département. Elle participe également au fonctionnement des collèges privés. Elle pilote et assure le suivi des dispositifs de soutien à la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur. Enfin, elle est responsable de la mise en œuvre du schéma départemental de développement de la langue et de la culture occitanes et assure la programmation annuelle des animations. La direction prend en charge les activités suivantes :

- les aides financières aux actions éducatives organisées par les établissements scolaires ;
- les attributions d'aides aux familles (bourses départementales, primes d'apprentissage) ou aux étudiants (bourses ERASMUS, thèses de 3ème cycle) ;
- l'attribution de bourses et d'aides à l'hébergement pour les étudiants en médecine ;
- les prêts d'honneur aux étudiants ;
- l'élaboration et le suivi des conventions entre le Conseil départemental et les collèges publics du département ;
- le fonctionnement des collèges publics et privés ;
- le suivi du service de restauration et d'hébergement des collèges publics (fixation des tarifs, règlement intérieur, conventions pour la fourniture de repas...) ;
- l'animation du réseau départemental des chefs de cuisine des collèges ;
- le suivi des groupements de commandes : papeterie et enveloppes, fournitures de bureau, consommables informatiques, vérifications obligatoires, fourniture d'électricité, acquisition et maintenance d'extincteurs, fourniture de gaz naturel, appareils de reprographie et produits d'entretien ;
- le pilotage du projet de restauration 100 % bio, local et fait maison qui intègre le programme
- « Minjatz goiats ! » dans les collèges publics relevant du Département ;
- l'accompagnement des communes dans la transition alimentaire au sein des cantines scolaires ;
- la participation à la première année de médecine sur le département ;
- le pilotage du « Campus connecté » ;
- la gestion des vêtements, des chaussures de travail et des équipements de protection individuelle du personnel départemental des collèges ;
- la sectorisation des collèges ;
- le transport adapté ;
- la mise en œuvre du schéma départemental de développement de la langue et de la culture occitanes.

Le total des mouvements réels sur le budget départemental en 2021 se décompose comme suit :

- fonctionnement des établissements publics et privés4 906 208,05 €
- aide aux actions éducatives et culturelles.....504 343,03 €
- actions dans le secteur socio-éducatif 5 700,00 €
- transport adapté.....1 981 582,19 €
- prêts d'honneur (investissement).....12 000,00 €
- dépenses diverses.....148 180,06 €

TOTAL 7 558 013,33 €

Les crédits votés, toutes sessions confondues, se sont élevés à : 7 873 103 € et ont été consommés à 96 %, les recettes prévues ayant été réalisées à 97 % (1 087 046,99 € pour 1 120 680 € attendus). Le budget 2021 de la Direction a enregistré une hausse de 1.34 % par rapport à 2020.

LA GESTION DES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES

La Direction gère les crédits consacrés au fonctionnement des collèges publics et privés et assure la liaison avec ceux-ci. Le Département a consacré, au titre de la participation au fonctionnement des collèges publics et privés, en 2021, 4 813 477,94 € (3 589 466 € pour le public et 1 224 011,94 € pour le privé) et au total 4 953 941,18 € en tenant compte des diverses aides à ces établissements (réseaux de chaleur, vêtements de travail des agents).

LES COLLEGES PUBLICS

La Direction contrôle les actes budgétaires, assure le suivi des logements de fonction et leur concession, désaffecte les biens mobiliers et est en charge d'une façon générale de la gestion administrative des collèges dans les champs de compétence de la collectivité. Elle est également missionnée pour le fonds commun des services d'hébergement, constitué par une cotisation de 1,50 % du montant des produits scolaires et réparti par la Commission Permanente. Le Conseil départemental gère directement ce fonds sur un compte hors budget tenu dans les écritures de M. le Payeur Départemental. En 2021, 114 889 € ont été attribués sur ce compte à 24 établissements sur 25 demandes présentées pour 71 669.70 € encaissés. Depuis 2006, la Direction gère également la cotisation des collèges pour la participation des familles aux charges d'hébergement de leurs enfants soit 22,5 % du montant des frais de pension et de demi-pension. Une recette de 1 086 366, 98 € a été encaissée à ce titre pour une prévision de 1 000 000 €.

LES COLLEGES PRIVES

Le Département participe au fonctionnement des collèges privés à deux titres :

- pour la part liée au fonctionnement matériel : une somme de 587 068,81 € a été versée en 2021. Les collèges privés perçoivent à ce titre la valeur du coût d'un élève de l'enseignement public majoré de 5% à hauteur de leurs effectifs respectifs.
- pour la part liée aux coûts des personnels agents des collèges : 636 943,13 € ont été versés en 2021 suite à la négociation menée il y a quelques années avec la Direction Diocésaine et les représentants des établissements privés pour la prise en compte de ces charges.

ACTIONS TRANSVERSALES ET DE COORDINATION

La Direction participe à l'instruction des dossiers d'aide au bloc communal pour les travaux sur les équipements scolaires et périscolaires. Elle coordonne de multiples actions en faveur des collèges, conformément à la politique départementale éducative, afin de contribuer à la qualité de vie des collégiens.

Elle pilote également le Groupe Permanent de Concertation (GPC) instauré avec les représentants syndicaux des principaux et adjoints-gestionnaires des collèges qui a été particulièrement mobilisé durant les deux dernières années du fait de la crise sanitaire.

En relation avec le Service de la Commande publique et des Marchés et les différents services gestionnaires, La Direction coordonne les groupements de commandes pour la papeterie et les enveloppes, les copieurs, les fournitures de bureau, les vérifications et les contrôles périodiques réglementaires des installations dans les collèges, les consommables informatiques, l'achat et la maintenance des extincteurs, les collectes de déchets, la fourniture de gaz naturel, d'électricité et les produits d'entretien.

L'activité de la Direction a continué d'être fortement impactée en 2021 par la crise sanitaire liée au Covid. Pendant les périodes de confinement, la Direction a dû maintenir le lien entre les collèges, les services académiques et les services départementaux.

EQUIPEMENTS NUMERIQUES DES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES

La Direction est également chargée de la coordination administrative de cette action menée en transversalité avec la Direction du Patrimoine Bâti et la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique. Elle organise les réunions de concertation avec les services académiques et les services concernés du Département pour l'attribution de matériel informatique, sur la base de projets établis par les collèges publics et privés et validés pédagogiquement par les services académiques. En 2021, la dotation a permis notamment le renouvellement du parc des collèges pour un budget de 500 000 € pris en charge par la DSIN.

LA RESTAURATION DANS LES COLLEGES TOURNEE RESOLUMENT VERS LE BIO LOCAL

La Direction de l'Education pilote dans les collèges un projet alimentaire innovant, en lien avec la Direction de l'Economie, du Patrimoine bâti et du service SPRHS, axé sur le développement d'une alimentation bio, locale privilégiant le « fait maison » et la saisonnalité. Elle mobilise des moyens techniques et financiers permettant aux collèges de s'engager dans une démarche de labellisation Ecocert :

- Moyens techniques : accompagnement en matière de commande publique, d'équilibre et d'hygiène alimentaire et de gestion des déchets ;
- Moyens financiers : coordination de l'appel à projet « Minjatz Goïats ! » permettant aux collèges de bénéficier d'une subvention départementale pour leur approvisionnement en produits bio et locaux ainsi que de la prise en charge intégrale des frais de labellisation Ecocert.

Grâce à cette mobilisation technique et financière, 20 collèges sur 35 sont labellisés Ecocert.

L'année 2021 a été également marquée par le déploiement de l'expérimentation du 100% bio et local dans les collèges. Après la labellisation 100% bio du collège de Belvès en 2019, puis celle du collège de Montpon-Ménéstérol en 2020, l'année 2021 a été marquée par l'obtention du label 100% bio sur la cité scolaire de Nontron, 1^{ère} cité scolaire de France à

atteindre ce niveau. Ce projet a fait l'objet d'un accompagnement intense de nos services qui a impliqué la Direction ainsi que le service de l'Agriculture et notamment les deux cuisiniers-formateurs recrutés en son sein. La Cité scolaire a également été accompagnée à la passation des marchés afin que toutes les conditions techniques, juridiques et financières puissent être rassemblées.

La réussite de cette démarche repose notamment sur l'intégration au sein de la Direction d'une diététicienne nutritionniste chargée de déployer la démarche d'approvisionnement en produits bio et locaux dans les collèges tout en garantissant l'équilibre nutritionnel, le respect des grammages, la saisonnalité et la diversité. Pour l'année scolaire 2021-2022, l'objectif du 100% bio, local et fait maison a été fixé pour les collèges de l'agglomération de Périgueux. Enfin, l'accompagnement à la mise en place d'un Plan de Maîtrise Sanitaire dans les collèges, initié par la Direction de l'Education en lien avec le Laboratoire départemental en 2017 a été poursuivi en 2021. Un technicien intervient à temps plein sur cette mission depuis 2020.

LES ACTIONS EDUCATIVES

Le Département a poursuivi en 2021 une politique d'aide aux actions éducatives scolaires et péri-scolaires qui s'est traduite par une participation financière :

- Aux voyages scolaires internationaux organisés par des établissements publics et privés dans le cadre d'appariements au sein de l'Union Européenne. En 2021, aucun projet n'a pu voir le jour en raison de la crise sanitaire ;
- Aux classes de découverte organisées par les écoles et les collèges : 1 voyage a pu être aidé en 2021 pour un montant de 1 926 € ;
- À la politique d'action culturelle dans les établissements scolaires : un montant de 10 836 € a été alloué aux 27 opérations retenues ;
- Aux voyages scolaires internationaux hors appariement organisés par les collèges. L'aide du Département est attribuée aux élèves boursiers selon un barème tenant compte du montant de l'aide à la scolarité allouée à chaque bénéficiaire. Un crédit de 10 000 € a été inscrit mais aucun voyage n'a pu avoir lieu.
- Une bourse d'études du second degré aux élèves dont les parents résident en Dordogne, qui relèvent de l'enseignement secondaire (premier cycle) public ou privé (sous contrat d'association), technique ou général et bénéficiaires de la bourse des collèges.
- En 2021, 4 209 élèves en ont bénéficié. L'engagement du Département s'est élevé à 318 940 €.

Les crédits consacrés aux actions éducatives sont de 504 343,03 € en 2021 contre 507 561,79 € en 2020.

LE TRANSPORT ADAPTE

Depuis 2017, la Région a pris la compétence en matière de transport scolaire. Seule reste de la compétence du Département la charge du transport des élèves en situation de handicap. En effet, la gratuité du transport de ces enfants vers les établissements scolaires pour les familles est prise en charge par le Département, quel que soit le niveau scolaire de l'élève et son lieu de scolarisation. C'est le Bureau des Partenariats Educatifs qui en assure le suivi. Si les enfants concernés peuvent prendre un transport en commun classique, le coût est remboursé à la famille. Il en va de même pour les familles qui transportent personnellement leur enfant. Quand ce n'est pas possible, les jeunes sont acheminés en taxi. En 2021, 416 élèves ont été pris en charge : 41 dans les transports en commun, 77 en véhicule familial et 298 en taxi. Le coût pour le Département a été de 1 981 582,19 €.

ACTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR EDUCATIF ET SOCIO-ÉDUCATIF

Dans le secteur socio-éducatif, le Conseil départemental apporte à la Ligue de l'Enseignement une aide financière pour les bourses de séjour en colonies de vacances. Ainsi, en 2021, 5 700 € ont été attribués à 183 enfants de Dordogne ayant fréquenté les Centres du Département ou ceux de Biscarosse, Sireuil et Saint Jean de Luz (65 enfants étaient concernés en 2020).

ACTIONS EN FAVEUR DES ETUDIANTS

- **Campus Connecté :**

La Direction de l'Education a porté avec succès le projet Campus Connecté en partenariat avec l'Université de Bordeaux et le Grand Périgueux. Ce projet labellisé en novembre 2020 permet de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires et donner aux jeunes des moyens de poursuivre les études de leur choix au plus près de leur domicile avec les meilleures chances de réussite grâce à l'enseignement à distance. Le Département a procédé au recrutement d'un tuteur chargé d'encadrer les étudiants sur le Campus. Ce tuteur a été affecté à la Direction de l'Education au 1^{er} septembre 2021. Le Campus Connecté Périgueux a accueilli 7 étudiants depuis son lancement en septembre 2021.

- **PASS :**

La première année d'études de santé est désormais accessible à Périgueux depuis septembre 2020 grâce au soutien du Département et en lien avec les deux agglomérations du territoire. 50 étudiants sont accueillis pour cette année scolaire 2021-2022.

De même, deux types d'aides à destination des étudiants en médecine sont attribuées par la Direction afin de rendre le territoire départemental attractif et lutter contre la désertification médicale en favorisant l'installation des futurs médecins en Dordogne :

- **Une bourse d'aide à la mobilité des stagiaires en médecine générale et des chefs de clinique en Dordogne**, cofinancée avec les communes ou les EPCI ;
- **Une bourse spécifique de 200 € par mois pour les étudiants en médecine** (générale ou de spécialité) et en odontologie qui s'engagent à exercer en Dordogne.

La dépense totale pour 2021 sur ces deux dispositifs a été de 4.800 €.

Les autres aides à destination des étudiants :

- **Une bourse attribuée aux étudiants de l'enseignement supérieur** participant aux échanges interuniversitaires prévus dans le cadre du programme européen ERASMUS. En 2021, une somme de 3404,50€ a permis le départ de 6 étudiants ;
- **Une bourse pour les jeunes originaires de Dordogne en thèse de 3ème cycle** a été accordée à 4 étudiants pour un montant de 3 815 € ;
- **Une prime aux jeunes apprentis domiciliés en Dordogne**. 89 primes ont été attribuées pour un montant de 10 195 € contre 70 l'an dernier pour un montant de 8 250 €. 242 demandes ont été rejetées. Ces rejets sont essentiellement dus au motif de revenus familiaux dépassant le plafond ou en raison de rupture de contrat d'apprentissage ;
- **Des prêts d'honneur aux étudiants de l'enseignement supérieur**. 12 000 € ont été attribués à 6 bénéficiaires à ce titre en 2021.

ACTIONS EN FAVEUR DE L'OCCITAN

Le chargé de mission au sein de la Direction de l'Education travaille sur les trois axes du schéma départemental de la langue et de la culture occitanes. L'axe I concerne la transmission. En 2021, le Département a poursuivi son engagement avec l'Education Nationale. L'ouverture de l'enseignement renforcé (3h/semaine) à la maternelle de Chalagnac, d'une classe bilingue à la maternelle du Bugue et l'ouverture de l'option facultative au collège de St-Cyprien Jean Ladignac témoignent de cette dynamique. Parallèlement, le dispositif *Ensenhar* initié par l'Office Public de la langue Occitane a permis de repérer de nouvelles ressources qui permettront de développer ou maintenir de manière significative l'enseignement sur le territoire. De plus, une première session de certification en langue occitane a été mise en place auprès des élèves de troisième (45 élèves ont été concernés) afin de valoriser leurs compétences occitanes (niveau A1/A2/B1) par une reconnaissance de la collectivité départementale et de l'Education Nationale. Concernant la formation de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) à Périgueux, 5 étudiants sont inscrits pour l'année universitaire 2021/2022. Malheureusement, beaucoup d'ateliers pour les cours à destination des adultes ont été à l'arrêt durant la crise sanitaire.

Pour l'axe II dédié à la socialisation, la diffusion de « *Lenga d'òc, lenga de còr* » a enregistré un nombre de visionnages importants, 460 000 ont été comptabilisés. Une nouvelle commande publique a été passée pour la réalisation de huit portraits de troubadours tournés en juillet et en novembre 2021. Ces films sensibilisent à l'héritage immense que nous ont laissé les troubadours et valorisent le Périgord en tant que terre de liberté et de tolérance. Huit intervenants, dont Francis Cabrel, ont évoqué de manière historique, sensible et contemporaine la vie de ces troubadours en occitan, en français et en anglais. Les films seront diffusés à compter de janvier 2022. Par ailleurs, Le Président du Conseil Départemental a décidé d'accompagner les maires dans le choix de panneaux à l'entrée des agglomérations avec une double signalétique en français et en occitan et la prise en charge financière de 2 panneaux par commune. Plus de 200 communes ont répondu favorablement à cette proposition (soit plus d'un tiers des communes). Les premières livraisons ont été réalisées en décembre 2021. Enfin, le Département a apporté un soutien actif à la réalisation de l'Anthologie *Peiraguda* et à la réédition de l'ensemble de l'œuvre du groupe via un triple CD. Une distribution à tous les maires, les Conseillers départementaux et les collèges dispensant de l'occitan a été réalisée afin de faire (re)découvrir ce groupe qui a marqué des générations.

Au sujet de l'axe III qui s'intéresse à l'art et la culture, les parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC) autour des troubadours et du chant polyphonique et les journées occitanes n'ont pas eu lieu en raison de la crise sanitaire. Le festival *Paratge* a eu un succès important malgré les conditions sanitaires (30 manifestations, 1992 personnes comptabilisées et 2845 en incluant l'EAC).

Sur l'année 2021, l'ensemble des tâches administratives assurées par la Direction de l'Education a généré 63 rapports (7 en Assemblée et 56 en Commissions Permanentes). 3500 courriers ont été reçus et traités.

REORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'EDUCATION

Un travail de réflexion et de réorganisation des missions au sein de la Direction a été engagé en 2021. Il a permis la réalisation d'un nouvel organigramme mettant en avant la transversalité des activités. Cet organigramme sera effectif à partir du printemps 2022.

Domaine	Nombre de dossiers traités			Crédits consacrés en €		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Collèges publics						
- Documents budgétaires contrôlés	423	452	363			
- Fonctionnement	38	38	38	3 544 957,00	3 558 554,00	3 589 466,00
- Vêtements de travail + EPI	35	35	35	34 835,83	44 981,77	47 733,13
- Repas bio - Nbre de collèges participants	35	25	31	57 141,37	46 325,00	72 701,40
- Aides diverses				93 372,23	98 955,39	92 730,11
Collèges privés						
- Fonctionnement	8	8	8	1 208 853,95	1 224 886,70	1 224 011,94
Actions éducatives						
- Voyages scolaires internationaux	11	2	0	7 657,00	1 433,00	0,00
- Classes de découverte	89	13	1	40 674,00	6 453,00	1 926,00
- Projets d'action culturelle	40	27	27	15 684,00	8 305,00	10 836,00
- Bourses de voyage	183	1	0	14 620,00	570,00	0,00
- Bourses départementales	4686	4692	4209	349 880,00	340 900,00	318 940,00
- Primes d'apprentissage	214	145	89	12 585,00	8 250,00	10 195,00
- Bourses aux étudiants	34	16	0	17 348,50	9 298,00	7 219,50
- Bourses et aides étudiants médecine	8	5	0	10 400,00	5 600,00	4 800,00
- Prêts d'honneur	27	15	6	46 000,00	30 000,00	12 000,00
Secteur Socio-éducatif						
- Bourses de séjour	180	65	183	5 729,00	1 703,50	5 700,00
Transport adapté	389	537	0	1 758 124,94	1 819 773,82	1 981 582,19
Occitan					3 073,02	16 000,00
Remboursement LDAR					38 519,78	38 868,50
Université (PASS)					65 000,00	65 000,00
Dépenses diverses						58 303,56
TOTAL				7 217 862,82	7 312 581,98	7 558 013,33

RESSOURCES HUMAINES

- la directrice
- 1 agent contractuel de catégorie A
- 2 chefs de bureau
- 2 rédacteurs principaux
- 1 animateur principal
- 4 adjoints administratifs
- 2 techniciens
- 1 chargé de mission

TABLE DES MATIERES

N° du
Rapport

TOME I

1^{ère} COMMISSION

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES

DIVERS

22-206 Rapport d'activité des Services départementaux au cours de l'année 2021.

TOME II

1^{ère} COMMISSION

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES

DIVERS

22-207 Rapport d'activité des Organismes Extérieurs au cours de l'année 2021.

TOME III

1^{ère} COMMISSION

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES

DIVERS

22-208 Rapports annuels des Délégués de Service Public (DSP). Exercice 2021.

TOME IV

1^{ère} COMMISSION

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES

DIVERS

22-209 Personnel départemental 1

3^{ème} COMMISSION

SOLIDARITE – SANTE – INSERTION – FAMILLE – ENFANCE

FONCTIONNEMENT

22-210 Rémunération des Assistants Familiaux et indemnité d'entretien 38

N° du
Rapport

4^{ème} COMMISSION

AGRICULTURE – FORÊT – AMÉNAGEMENT RURAL – DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIVERS

22-211	Orientations de la politique départementale en faveur de la Forêt. Modification du Plan départemental Forêt-Bois. Dispositif exceptionnel suite à l'épisode de grêle du 20 juin 2022.....	40
22-212	Energies renouvelables citoyennes. Entrée du Conseil départemental au capital de la SAS "Energies Citoyenne en Périgord" (ENERCIP).	44

6^{ème} COMMISSION

JEUNESSE – ÉDUCATION-CULTURE - SPORTS

DIVERS

22-213	Direction de l'Archéologie et du Patrimoine. Représentation du Département de la Dordogne dans le collège des membres fondateurs de l'Association "Montaigne en Mouvement ».....	78
22-214	Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics	87
22-215	Direction des Sports et de la Jeunesse. Reconstitution du « Chèque-Sport Dordogne-Périgord ».....	90